UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Fondée en 1876 par GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

Charles BÉMONT et Christian PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
Cicéron, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.

TOME CENT QUATORZIÈME

Septembre-Décembre 1913.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, boulevard Saint-Germain
1913

133253
25/6/14

D
1
R6
t. 114

LE ROLE POLITIQUE

DE

L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ

PENDANT LA FRONDE

(1650-1651).

Confinées par l'esprit même de leur institution et par l'étroite surveillance du pouvoir royal dans leurs attributions financières et religieuses, les assemblées du clergé de France n'ont presque jamais eu l'occasion ni la puissance de faire des incursions sur le terrain politique ; pour leur en fournir les moyens, il a fallu une époque aussi troublée que celle de la Fronde. Le souci de protéger le clergé contre les abus de pouvoir d'un gouverneur de province ou contre les audaces des magistrats, puis l'inclination de caste à s'unir avec la noblesse ; chez certains ecclésiastiques des ressentiments contre Mazarin, chez d'autres le désir de le servir, pour beaucoup l'ambition et le plaisir d'intriguer, tels sont les motifs qui ont amené l'assemblée du clergé de 1650-1651 à suivre l'exemple du Parlement et à essayer de jouer un rôle politique. Ce rôle n'a pas été étudié de près par l'histoire, servante trop docile des Mémoires, fascinée par les moindres gestes des grands personnages, — qui, certes, ont souvent eu sur les événements beaucoup d'influence, — et disposée à ne voir d'activité politique qu'au sein du Parlement, et, à un degré moindre, parmi les nobles. Quant au clergé, elle se borne à constater qu'il s'est uni à la noblesse pour demander la mise en liberté des princes, puis les Etats-Généraux, et qu'il s'est opposé à la déclaration demandée par le Parlement pour exclure du Conseil les cardinaux, même français. Mais cette attitude du clergé mérite une étude plus approfondie. Comment l'assemblée de 1650 fut-elle amenée à cette union avec la noblesse, et faut-il voir dans cette

« jonction » une entente parfaite entre les deux ordres privilégiés? Laquelle des deux assemblées a dirigé l'action commune? L'assemblée du clergé elle-même a-t-elle été unanime en ces circonstances? De quelles disputes et de quelles intrigues a-t-elle été le théâtre? A quels mobiles obéissaient les ecclésiastiques qui se déclaraient pour ou contre le gouvernement, qui agissaient en frondeurs ou en « Mazarins »? Dans quelle mesure le clergé a-t-il été un foyer d'opposition contre le cardinal au moment critique de son premier exil? Telles sont les questions que cette étude voudrait élucider[1].

1. Les sources narratives parlent peu de l'assemblée de la noblesse et mentionnent à peine celle du clergé; il faut avant tout recourir aux procès-verbaux de ces deux assemblées : 1° celui de la noblesse semble avoir été connu par Saint-Aulaire (*Histoire de la Fronde*, t. II, p. 337-352) qui a insisté sur cette assemblée plus que les autres historiens, et par H. Martin à qui il semble « expurgé » (*Histoire de France*, 4e édit., t. XII, p. 374, n. 1); et il est bien évident que ce procès-verbal ne donne pas une relation complète de tout ce qui s'est dit dans cette assemblée; ainsi on y lit à la date du 8 mars 1651 : « Il y eut quelques avis assez remarquables et dignes du sujet, mais meilleurs à raconter qu'à écrire. » Ce procès-verbal, rédigé par les sieurs d'Annery et Chanlost, a été imprimé (*Journal de l'assemblée de noblesse*, s. l. n. d., 199 p. Bibl. nat., Lb37, 1858); 2° celui du clergé, rédigé par le secrétaire de l'assemblée, l'abbé Tubeuf, a été également imprimé (chez Vitré, imprimeur du clergé, avec privilège du roi. In-fol. de 914 p. Bibl. nat., Ld5 199. Il suffira de marquer les jours de discussions, le procès-verbal étant rédigé selon l'ordre chronologique). Ce document n'a jamais été, à notre connaissance, utilisé par les historiens, bien qu'il contribue, on le verra, à éclairer toute une période de l'histoire politique de la Fronde. Il est lui aussi « expurgé », en ce sens qu'il se contente, selon l'usage, d'exposer les décisions prises sans donner le détail des délibérations, le mouvement et le ton des discussions; du moins pouvons-nous le compléter, pour une période malheureusement trop courte, mais très importante, par un document fort intéressant et sur lequel nous devons donner, avant de l'utiliser, quelques renseignements, car il nous semble être resté jusqu'ici tout à fait ignoré : ce sont des lettres adressées par un des députés de l'assemblée, le jeune abbé Harlay de Chanvallon (le futur archevêque de Paris), à son oncle l'archevêque de Rouen, auquel il devait succéder quelques mois plus tard. Il lui raconte presque jour par jour ce qui se passe dans l'assemblée du clergé et dans celle de la noblesse, au Parlement et à la cour. Ces lettres nous dévoilent le secret des intrigues dont le jeune député fut le témoin et l'un des principaux acteurs; elles nous donnent aussi la mesure de cette souplesse dont il a eu plus tard tant d'occasions de faire preuve, et de cette ambition effrénée dont il était dévoré dès l'âge de vingt-cinq ans et qui fut, dans la suite, si largement satisfaite. Ce recueil (Bibl. nat., mss. Baluze 327) contient dix-huit lettres sur l'assemblée de 1650; une d'entre elles est hors série (celle du 11 août 1650, p. 51); les autres sont du mois de mars 1651 et des dates suivantes : 1er, 3, 5, 8, 12, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 31. Il suffira, dans notre étude, de citer la date de ces

Les assemblées particulières de 1648 et 1649.

Avant d'aborder l'assemblée générale de 1650, il est bon d'étudier rapidement les assemblées particulières[1] tenues à Paris en 1648 et 1649, c'est-à-dire depuis les débuts de la Fronde. Elles donnent, sur l'état d'esprit des prélats qui les composaient, quelques indications qui préparent à mieux comprendre ce qui s'est passé dans l'assemblée générale.

Dès la fin de l'année 1648, le clergé de Guyenne avait à se plaindre des violences du gouverneur, le duc d'Épernon : celui-ci, entre autres manques d'égards, avait ordonné aux habitants de plusieurs villes de « refuser le poèle »[2] aux évêques lorsqu'ils y faisaient leur entrée. Cinq évêques de la province portèrent leurs plaintes à Mazarin qui les assura de sa bienveillance, mais les pria, avant d'en venir à des remontrances solennelles, de le laisser accommoder l'affaire. Quelques jours après, le 15 décembre, les prélats rendirent compte de leur démarche à une assemblée d'évêques présents à Paris, qui se rallia à la pro-

lettres, qui ne sont pas longues et d'ailleurs rangées par ordre chronologique (sauf celle du 24 placée entre celles du 28 et du 29). Toutes les lettres sont autographes et deux sont signées (celles du 28 et du 31). Cette correspondance nous fait regretter de n'avoir pas les autres lettres qui ont dû être écrites pendant tout le cours de l'assemblée; du moins faut-il reconnaître que le mois de mars 1651 est la période la plus intéressante pour le rôle politique de l'assemblée. La lettre du 11 août 1650 retrace les discussions à propos de la demande de mise en liberté du prince de Conti; d'autres lettres de Mazarin, de Lionne, de Colbert, intéressantes pour l'histoire de Harlay, complètent ce recueil dont rien ne nous a permis de soupçonner l'auteur; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il semble avoir été formé pour montrer les grands services rendus par Harlay à la cause royale lors de l'époque mazarine, et peut-être aussi pour conserver le souvenir de son ambition insatiable et des engagements qu'on lui fit prendre en 1660 et 1661, quand on n'était pas encore très sûr de lui, après la rentrée en faveur qui avait suivi sa disgrâce de 1655.

1. On sait que ces assemblées se composaient des prélats de passage à Paris, réunis en général chez le plus ancien d'entre eux. Si elles ne pouvaient engager l'assemblée quinquennale, étant peu nombreuses et ne représentant pas toutes les provinces, elles avaient cependant une certaine initiative et assuraient, avec l'agence générale, la continuité de l'action du clergé entre deux assemblées. On peut donc les regarder comme exprimant dans une certaine mesure les opinions collectives du clergé. Les procès-verbaux des assemblées de 1648 et 1649 sont au tome III des *Procès-verbaux* (édit. de 1767), *Pièces justificatives*, p. 50 et 51.

2. Sorte de dais que l'on portait sur la tête des évêques lors de leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale.

cédure indiquée par le cardinal ; mais quelques évêques souhaitaient des remontrances immédiates et ne cachaient pas leur défiance à l'égard du ministre, tout disposé, selon eux, à « empêcher absolument la remontrance sous prétexte de la différer ». Et peut-être n'avaient-ils pas tort, car, dix mois après, le 14 octobre 1649, une nouvelle assemblée, sur les plaintes amères de l'évêque d'Agen[1], constatait que le clergé n'avait rien obtenu et qu'il fallait avant tout poursuivre « l'arrêt qui regarde le poêle ». Cette question irritante, remise sur le tapis par l'assemblée de 1650, devait être le point de départ de ses démêlés avec Mazarin[2].

Pendant la guerre de Paris eut lieu une autre assemblée particulière dont les résolutions furent plus agréables au cardinal. Pendant six semaines, au moment du carême, où ils auraient dû résider dans leurs diocèses, une vingtaine de prélats restaient bloqués dans la capitale insurgée; peut-être était-ce la cour, réfugiée à Saint-Germain, plutôt que leurs diocèses, qu'ils auraient voulu rejoindre; en tout cas, ils attendirent, pour se plaindre, l'incident qui se produisit le 17 février 1649. Le conseil de guerre de l'armée parisienne fit arrêter deux évêques, Boutault, d'Aire, et Cohon, de Dol : c'est qu'on avait découvert « une lettre sans seing ni adresse » écrite à un domestique de Mazarin, « laquelle contenait l'état des affaires de cette ville ». Le Parlement attribua à l'évêque de Dol[3] cette lettre compromettante où celui d'Aire était nommé comme très attaché aux intérêts de Mazarin ; il approuva l'arrestation, commença d'informer, ordonna une expertise d'écriture. En cet état, le silence du clergé aurait passé pour « une reconnaissance de la juridiction séculière » ; aussi les prélats, convoqués d'urgence chez l'archevêque de Toulouse, protestèrent vigoureusement contre

1. Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen, de 1636 à 1663.

2. Notons d'ailleurs que, parmi les plaignants du début, étaient deux amis notoires du cardinal, l'évêque d'Aire, Boutault, à qui cette qualité valut d'être arrêté à Paris en 1649, et celui de Comminges, Gilbert de Choiseul, dont on verra le rôle en 1650. Quant à celui de Bazas, Martineau, un des plus mécontents, il devait en 1650 s'employer à l'accommodement de Bordeaux. Il n'y avait donc pas hostilité collective contre Mazarin, mais l'incident devait être signalé à cause de la défiance de quelques évêques et de l'importance que devait prendre la question en 1650.

3. Attribution très vraisemblable : Cohon fournissait à Mazarin des renseignements fréquents et détaillés sur ce qui se passait dans Paris (*Lettres* de Mazarin, t. III, p. 255, 279).

cet attentat aux immunités ecclésiastiques. Ils décidèrent de faire agir auprès du Parlement le prince de Conti, généralissime de l'armée parisienne, et d'envoyer trois évêques se plaindre au premier président ; de plus, les agents du clergé dresseraient un acte de protestation qu'ils garderaient dans leurs archives, en attendant de pouvoir trouver un notaire pour le recevoir et un huissier pour le signifier, chose pour le moment impossible « à cause du désordre du temps et du pouvoir du Parlement ». L'incident fut sans doute vite réglé, à la satisfaction du clergé. L'attitude des évêques ne signifiait pas qu'ils fussent tous des amis de Mazarin[1], mais seulement qu'ils s'unissaient pour sauvegarder leurs privilèges menacés par les magistrats. En tout cas, l'affaire était bien de nature à entretenir dans le clergé les sentiments traditionnels d'hostilité contre le Parlement, qui devaient éclater avec force dans l'assemblée de 1650.

Une dernière assemblée particulière eut lieu quelques mois avant la réunion quinquennale (octobre 1649). Quelques nobles, émus de voir des privilèges honorifiques indûment accordés par la régente à quelques-uns d'entre eux[2], s'étaient assemblés pour obtenir le retrait de ces concessions : assemblée insignifiante, mais qui pouvait devenir dangereuse si, partie d'une question d'étiquette, elle élargissait son programme jusqu'à y comprendre la réforme de l'État, et peut-être les États-Généraux, que Mazarin avait déjà dû convoquer le 23 janvier précédent, mais qu'il ne se souciait pas de voir réunir. Le cardinal s'empressa donc de dissiper cette assemblée en lui donnant satisfaction ; mais celle-ci, avant de se séparer, crut bon de demander au clergé sa « jonction » pour aller ensemble remercier la reine[3]. Jonction bien

1. Parmi les quatorze membres de cette assemblée, on remarque un fidèle partisan de Mazarin, l'évêque de Lavaur, Jean-François de Tulles, dont nous verrons le rôle en 1650 ; un simple ami, l'évêque de Vannes, Rosmadec, chargé quelques mois après de présider les états de Bretagne ; l'évêque de Bayeux, Édouard Molé, fils du premier président, donc adversaire possible du cardinal ; l'archevêque de Toulouse, Montchal, et l'évêque de Sarlat, Jean de Lingendes, qui s'employèrent à la paix de Rueil ; et deux prélats nettement hostiles à Mazarin, les évêques d'Orléans et d'Agen, les frères d'Elbène (Alphonse et Barthélemy), dont l'oncle avait été destitué de son évêché d'Albi par Richelieu à la suite de la révolte du Languedoc (*Lettres* de Mazarin, t. III, p. 887, 1087, 1124).

2. Voir sur cette affaire, dite la « guerre des Tabourets », Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 309.

3. D'après Mme de Motteville (t. III, p. 75), les nobles et le coadjuteur

inoffensive : elle se fit sous les auspices mêmes de Mazarin qui présidait chez lui cette petite assemblée de prélats le 11 octobre 1649. Il répondit à la délégation des nobles en célébrant la « sincère, étroite et cordiale correspondance » qui avait uni de tout temps les deux premiers ordres. Le clergé accorda la jonction, et l'archevêque d'Embrun, à la tête d'une députation, alla en faire part aux nobles, prononçant à son tour de belles paroles sur l'union des ordres privilégiés; après quoi la députation, Mazarin en tête, alla remercier la reine qui assura « qu'elle recevrait toujours de très bonne part tout ce que Messeigneurs du clergé lui pourraient demander pour Messieurs de la noblesse ». Promesse vague et imprudente; mais pouvait-on la regarder comme autre chose que de l'eau bénite de cour? Mazarin avait étouffé de ses paroles flatteuses l'écho que la voix des nobles avait essayé de susciter au sein du clergé et il s'était fait un malin plaisir de présider lui-même à cette jonction de parade qui ne dura que le temps d'une audience de remerciements. Cependant, ce n'était pas en vain que le mot de jonction avait été prononcé : il devait reparaître quinze mois plus tard, avec un sens autrement grave; au lieu d'être confisquée par Mazarin, la jonction se ferait alors contre lui, et ce thème de l'union des deux premiers ordres, qu'il avait complaisamment développé, serait repris par ses ennemis dans des discours d'intentions ou au moins d'apparences fort séditieuses[1]. Ainsi les assemblées particulières de 1648 et 1649 ne montraient pas seulement au sein du clergé des sentiments de loyalisme et d'hostilité contre le Parlement, dont à l'occasion Mazarin pourrait tirer parti,

essayèrent d'entraîner cinq ou six évêques qui dînaient chez l'archevêque d'Embrun, d'Aubusson de La Feuillade, et « ne pensaient qu'à faire bonne chère »; mais la reine, informée, fit venir les prélats et leur dit, pour éviter une assemblée du clergé, qu'elle donnait satisfaction aux nobles. Les évêques allèrent porter cette nouvelle à la noblesse qui « n'en fut pas contente et toute cette assemblée murmura contre eux ». Entraîné, puis modérateur, tel fut le rôle du clergé en 1649; tel nous le verrons dans des circonstances plus graves, en mars 1651.

1. Un détail put alors lui revenir à la mémoire : c'est qu'en octobre 1649 il avait obligeamment tiré de sa bibliothèque, pour le prêter aux agents du clergé, le procès-verbal de la chambre ecclésiastique des États-Généraux de 1614 dont ils avaient besoin pour régler le cérémonial de la visite aux nobles et dont ils n'avaient pu trouver un exemplaire dans leurs archives; et l'assemblée, estimant que ce procès-verbal pouvait être « bien utile à l'occasion », avait prié l'imprimeur du clergé de le réimprimer « incessamment entre ci et l'assemblée prochaine ».

mais aussi des germes de mécontentement et de méfiance à propos de l'affaire d'Épernon, une tendance à prêter l'oreille à la voix de la noblesse, et surtout un esprit de corps très développé qui pouvait faire du clergé, selon les circonstances, un auxiliaire utile ou un adversaire dangereux; tous ces sentiments, fortifiés par les événements qui fourniraient des sujets d'intrigues et de conflits, devaient se manifester avec beaucoup plus d'éclat dans l'assemblée de 1650.

Les débuts de l'assemblée de 1650 (juin-août). L'affaire d'Épernon. — Le transfert a Saintes.

Quand cette assemblée, convoquée par lettre royale du 5 janvier, se réunit le 30 mai 1650, Mazarin avait certainement pris toutes ses précautions, bien que sa correspondance n'en ait pas gardé trace, pour y avoir le plus grand nombre possible d'amis et de partisans, car les circonstances ne lui permettaient pas de se désintéresser de la composition de cette assemblée[1]. D'abord, il en espérait un don gratuit assez important, bien nécessaire au trésor royal en ce temps de guerre étrangère et civile et de désordre dans les finances, et il avait lieu de craindre que le clergé, atteint par la misère générale, fût plus que d'ordinaire disposé à refuser son argent, ou au moins à le disputer avec acharnement[2]. Puis la situation politique était assez inquié-

1. Composition de l'assemblée de 1650 (trente députés, un du premier et un du second ordre pour chacune des quinze provinces) : 1° les archevêques d'Embrun et de Reims; les évêques d'Agen, Auxerre, Bayeux, Comminges, Mâcon, Mirepoix, Orléans, Saint-Malo, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Pons, Sisteron, Vabre, Viviers; 2° les abbés de Lesseville, le Comte, Gou, de Bausset, de Vic, de Casalets, de Villars, de Cormys, de Chanvallon, Thoreau, de Boisdauphin, Murviel, Boucherat, Rousseau, Musnier. Plus deux députés supplémentaires, Le Clerc du Tremblay et Jean de Montpezat de Carbon, partageant chacun leur voix, pour les provinces de Tours et de Toulouse, avec les abbés de Boisdauphin et Murviel (combinaison admise par l'assemblée); puis les anciens agents Tubeuf, secrétaire, et de Beauregard, promoteur, et les nouveaux agents de Lauraet et de Marmiesse, soit en tout trente-six assistants, dont deux archevêques, treize évêques et vingt-un abbés.

2. Dès la fin de 1647, escomptant le don du clergé pour 1650, « qui est année de la grande assemblée, en laquelle il secourt le roi plus puissamment », Mazarin avait pensé, pour avoir un secours plus considérable en évitant des débats irritants, à demander directement aux bénéficiers une année de leur revenu, payable en deux ans; en retour, ils auraient recouvré le droit d'élection aux bénéfices perdu depuis le Concordat de 1516 et plusieurs fois réclamé

tante : les démarches actives commencées auprès du Parlement à la fin d'avril par la princesse douairière de Condé pour obtenir la liberté des princes prisonniers à Vincennes depuis le 18 janvier, l'attitude de quelques conseillers, peu nombreux encore, il est vrai, favorables à cette requête, les ambitions brouillonnes du parti des princes et du parti des frondeurs, les intrigues du coadjuteur, les hostilités indécises avec l'Espagne, la nécessité de guerroyer en plusieurs provinces contre les amis des princes, toutes ces circonstances pouvaient créer et entretenir dans l'assemblée du clergé une opposition non seulement financière, mais politique, aux desseins du cardinal. Quelques jours avant l'ouverture, le 24 mai, Gui Patin, dont les lettres sont malheureusement rares pour cette période, notait un bruit qui courait dans Paris : « On dit que plusieurs seigneurs se joindront à cette assemblée du clergé pour demander la réforme de l'État et les États-Généraux[1]. » Certes le nom d'États-Généraux était dans l'air depuis le début de l'année précédente[2], et le souvenir de la « jonction » d'octobre 1649 pouvait mettre certains esprits en défiance. Cependant, aucun autre témoignage contemporain ne manifeste au début la crainte, — ou l'espoir, — d'une action politique de l'assemblée du clergé[3], et la conduite du clergé pendant les premiers jours ne donna aucune inquiétude à Mazarin. L'assemblée eut même la politesse, quand elle élut le 9 juin ses présidents, les archevêques de Reims et d'Embrun et l'évêque de Mâcon[4], de choisir le cardinal comme

au XVIe siècle. Cette proposition, pour laquelle Fontenay-Mareuil, notre ambassadeur à Rome, était chargé d'obtenir l'assentiment indispensable du pape, n'eut pas de suites; « il est probable », dit Chéruel, « que la cour de Rome la repoussa » (*Lettres* de Mazarin, t. II, p. 586).

1. *Lettres* de Gui Patin, édit. Réveillé-Parise, t. II, p. 20.

2. La régente les avait convoqués le 23 janvier 1649 pour le 15 mars, puis le 21 février pour le 15 avril, après quoi on n'en avait plus parlé : le gouvernement dira plus tard qu'il les avait différés « à cause des mouvements qui continuaient dans quelques provinces ». Quelques jours avant l'ouverture de l'assemblée du clergé, deux gentilshommes, Matha et Fontrailles, cachés dans Paris et correspondant avec des seigneurs de province, essayaient de former une ligue de la noblesse pour faire convoquer les États-Généraux (*Mémoires* de Talon, p. 389). La coïncidence de ces démarches avec l'ouverture de l'assemblée du clergé fut sans doute la cause de l'on-dit rapporté par Gui Patin.

3. Il est vrai que les contemporains ne prêtent guère d'attention aux assemblées du clergé.

4. L'archevêque de Reims était Léonor d'Étampes de Valençay, qui avait si bien servi Richelieu comme évêque de Chartres; il mourut à la fin de l'assem-

président d'honneur, « sans que pareille grâce puisse être accordée à aucun autre cardinal ». Et, après l'élection du bureau, les députés s'attelaient à leur besogne des comptes sans paraître vouloir s'occuper de politique. Mais, dès le 18 juin, la vieille affaire des plaintes contre d'Épernon revenait sur le tapis.

Le gouverneur de Guyenne continuait à multiplier comme à plaisir les vexations dont le clergé s'était déjà plaint en 1648 et 1649. Il avait fait maltraiter des curés du diocèse d'Aire et outrager l'évêque ; ailleurs, il avait ameuté les populations contre les évêques, défendant aux consuls de leur rendre visite, livrant les biens d'église en proie aux gens de guerre. Émue de la liste des griefs présentés par l'évêque d'Agen, l'assemblée résolut de faire en corps des remontrances solennelles ; on y convierait même, pour leur donner plus d'éclat, les « évêques du dehors », c'est-à-dire ceux qui étaient de passage à Paris sans faire partie de l'assemblée, et l'évêque de Vabre[1] insista pour qu'on obtînt une éclatante réparation. Le 2 juillet, à la tête de tous les députés, l'archevêque d'Embrun lut la remontrance, il « parla très bien et librement et ne fâcha personne »[2] : attitude fort méritoire, car les évêques de Guyenne étaient très irrités, et Mazarin, de son côté, protégeait ouvertement d'Épernon qui maintenait, — trop brutalement, — l'autorité royale dans une province turbulente et dont le fils, le duc de Candale, devait, disait-on, épouser une nièce du cardinal. Ce qui dut le plus fâcher Mazarin et fut pour lui plus qu' « une petite mortification »[3], c'est que l'assemblée, sans tenir aucun compte du désir qu'il avait exprimé de ne recevoir qu'une délégation, se présenta en corps, renforcée même des « évêques du dehors ».

Cette manifestation d'allure assez tapageuse se produisant au moment même où la cour allait partir pour la Guyenne révoltée parut à Mazarin assez inquiétante pour qu'il fît signer par la régente, dès le lendemain 3 juillet, un ordre au clergé de suivre la cour et de transférer son assemblée à Saintes : en infligeant aux députés un séjour en province, on leur ferait abréger leurs

blée (6 avril 1651). L'archevêque d'Embrun était Georges d'Aubusson de La Feuillade, plus tard évêque de Metz de 1668 à 1697. L'évêque de Mâcon, Louis Dinet, qui occupait ce siège depuis près de trente ans, mourut dès le 3 octobre 1650 et ne fut pas remplacé comme président.

1. Isaac Habert, évêque de Vabre de 1645 à 1668.
2. Goulas, *Mémoires*, t. III, p. 235.
3. *Ibid.*

discussions sur le don gratuit et on les écarterait du milieu fâcheux des agitations parisiennes[1]. Le 6 juillet, les commissaires royaux, d'Aligre, directeur des finances, et du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, vinrent présenter au clergé la lettre du roi que d'Aligre, pour adoucir les esprits, agrémenta de politesses et d'explications : le roi espérait être assisté des sages conseils des députés qui, près de la cour, en verraient mieux la nécessité; ce voisinage serait utile aussi pour satisfaire aux demandes du clergé; Saintes était bien choisi, sur la route de Bordeaux, mais assez loin du théâtre des hostilités; et d'ailleurs on ne prétendait pas presser l'assemblée; on ne lui demandait d'être à Saintes que pour la fin du mois. L'archevêque d'Embrun manifesta la déférence de la Compagnie, mais aussi son « extrême surprise »; le voyage retarderait la besogne de trois mois et coûterait cher aux églises privées de leurs pasteurs. Après le départ des commissaires royaux, l'assemblée résolut d'obéir, mais de demander un sursis et des lettres patentes afin d'imposer sur les diocèses 200,000 livres pour les frais du voyage. On fit des démarches auprès d'Aligre et du duc d'Orléans, et l'on commença à se disputer entre provinces du Nord et du Midi sur la répartition des 200,000 livres. Le 16, d'Aligre apporta les lettres patentes, mais la régente refusait tout sursis. L'assemblée continua ses discussions sur le « département », fit traîner les choses en longueur et n'alla pas à Saintes. Elle se contenta d'envoyer un de ses agents présenter à la cour des excuses pour sa désobéissance. Mazarin le reçut à Angoulême, s'étonna d'abord de l'attitude du clergé qu'il trouvait inexplicable, puis écouta son interlocuteur, finit par se radoucir et obtint même pour l'agent une audience de la reine[2]. Cette affaire qui « embarrassa un peu les prélats »[3] l'embarrassait aussi lui-même, sa correspondance en témoigne du 15 juillet au 15 août. Devant la mauvaise volonté du clergé, quelqu'un lui avait suggéré qu'en renonçant au voyage à Saintes on obtiendrait plus facilement le don gratuit; aussi

1. L'ordre a été donné à l'assemblée « pour empêcher que pendant l'absence du roi les esprits factieux qui sont à Paris n'eussent assez de pouvoir et d'adresse pour l'engager par leurs cabales à quelque chose préjudiciable, et aussi pour la mieux porter et plus promptement à faire le compte du roi » (Mazarin à Le Tellier, 30 juillet, *Lettres*, t. III, p. 645).

2. Voir le récit de l'agent à l'assemblée le 5 août. C'est à Aubeterre (Charente) que l'agent du clergé fut reçu par la reine.

3. Goulas, *passage cité*.

écrivait-il à Le Tellier le 16 juillet, en faisant réitérer l'ordre de transfert, que les députés obtiendraient un sursis « s'ils se mettaient promptement à la raison pour l'affaire du roi ». Quelques jours après, il le priait de savoir ce qu'on pouvait attendre de l'assemblée et de la faire presser; la reine laissait les ministres libres de faire une concession temporaire ou définitive, selon ce qu'ils « jugeraient le plus utile au service du roi ». Le 8 août, il lui recommandait de faire agir le duc d'Orléans[1] sur les évêques d'Orléans et d'Agen « qui sont les plus fâcheux » et lui indiquait comme prélats sur lesquels on pouvait compter l'évêque de Saint-Malo[2] dans l'assemblée, et, en dehors, celui de Lavaur. Et, le 13, il lui demandait encore de presser l'assemblée : « S'ils doivent demeurer à Paris pour travailler à achever l'affaire du roi, je n'ai rien à dire; mais aussi, assurez-vous que leur séjour dans Paris se rend tous les jours plus préjudiciable et qu'on s'applique fort et de divers endroits à les gâter[3]. » Mazarin n'avait pas tort de s'inquiéter; au moment où il écrivait ces lignes, le clergé avait résolu depuis deux jours de demander la mise en liberté du prince de Conti : véritable déclaration de guerre au cardinal qui n'allait pas tarder à en être informé.

La demande de mise en liberté du prince de Conti. Le refus d'audience de Saintes. — Le refus du don gratuit (août-décembre).

Comment l'assemblée fut-elle amenée à prendre cette grave résolution? Dans les commencements, les partisans des princes captifs avaient agi « avec peu de succès », car « les frondeurs, sur le chapitre de la prison des princes, étaient du même sentiment que le cardinal »; au Parlement, le 6 juillet, 65 voix seulement s'étaient élevées en faveur de la délivrance des princes, quelques-unes ne parlant que de Conti, à cause de la faiblesse de sa santé, et le 9 août ce chiffre était resté à peu près le même, tandis que 112 voix faisaient accepter les propositions du duc d'Orléans donnant certaines satisfactions aux Bordelais, mais

1. On sait que le duc d'Orléans avait été compromis dans la révolte de 1632, qui avait valu à l'oncle des deux évêques la perte de son évêché d'Albi (voir ci-dessus, p. 5, n. 1).

2. Neufville de Villeroy, évêque de Saint-Malo de 1646 à 1647.

3. *Lettres* de Mazarin, t. III, p. 645, 671, 689.

ne parlant pas de la liberté des princes[1]. Après ce vote, les magistrats partirent en vacances : il faudrait attendre la rentrée pour recommencer l'agitation. Voilà sans doute ce qui décida les amis des princes à porter leur action sur un autre terrain ; ils choisirent l'assemblée du clergé, mécontente de l'attitude de Mazarin dans l'affaire d'Épernon et vexée de cet ordre de voyage à Saintes auquel on n'avait pas encore renoncé.

Le 11 août, dans la séance du matin, l'évêque de Vabre, Isaac Habert, venait de lire à l'assemblée une belle lettre latine pour demander au pape la canonisation de François de Sales ; avant qu'on passât aux comptes de l'année 1646, il prit la parole et dit qu'il suppliait l'assemblée « pour un pauvre ecclésiastique qui avait besoin de sa recommandation à la cour ». Chacun demanda de qui il s'agissait : il répondit que la requête émanait du prince de Conti[2], détenu à Vincennes depuis sept mois et « en une très grande indisposition, même dangereuse ». La requête, à dire vrai, n'était pas signée du prince, mais « l'Église, comme mère, avait toujours une voix prête pour soulager ses enfants, quand ils n'ont pas la liberté de parler ni d'écrire ». Et l'évêque, qui était chef du conseil ecclésiastique du prince, priait l'assemblée de délibérer sur sa proposition de députer au roi à la première occasion pour demander la mise en liberté du jeune captif. La lettre de Harlay écrite le jour même à son oncle nous montre l'impression produite sur l'assemblée par cette proposition inattendue : « Jamais les âmes n'ont été ni plus étonnées ni plus froides. » Contrairement au règlement, l'évêque de Vabre n'avait pas prévenu le président, de peur qu'on écartât de l'ordre du jour cette question délicate qui allait mettre l'assemblée aux prises avec la cour : « M. de Reims s'est mis en colère de ce qu'on ne lui avait pas donné avis de la proposition ; sur cela tous les évêques s'en sont moqués et ont dit qu'il n'était que *primus inter pares*[3]. » On ne put donc se dispenser de délibérer. Quelques partisans des princes proposèrent une démarche immédiate en faveur de Conti, mais la majorité décida d'attendre

1. *Mémoires* de Talon, p. 395, et *Mémoires* de Mme de Motteville, t. III, p. 206, 214.

2. Conti possédait plusieurs riches abbayes, entre autres celles de Cluny et de Saint-Denis, et annonçait de temps en temps qu'il embrasserait l'état ecclésiastique.

3. A cette époque, le président avait beaucoup moins d'autorité qu'il n'en eut plus tard, sous le règne personnel de Louis XIV.

le retour du roi pour en parler à la régente; si l'assemblée se séparait avant ce retour, on insérerait la demande dans la harangue de clôture. C'était en somme l'avis que le jeune abbé de Chanvallon développa en termes prudents et modérés et qu'il exposait ainsi à son oncle :

Il reste mon sentiment à vous dire, duquel, comme à mon maître, je suis obligé de vous rendre un compte particulier. La substance a été que cette proposition paraissait un peu difficile à l'abord, que d'un côté les conciles nous ordonnent de soulager nos frères et de leur apporter la consolation qui nous est possible, quand nous savons qu'ils sont dans le malheur et qu'une mauvaise fortune les accable; d'un autre côté, qu'étant ici le premier corps du royaume, nous étions particulièrement obligés à soutenir le bien de l'État; partant, que la meilleure voie qui se présentait à nous était d'attendre que la Guyenne eût recouvré la paix et que les troubles fussent apaisés; après quoi, soit dans la harangue du remerciement, soit dans une autre occasion, l'assemblée pourrait supplier très humblement la reine de souffrir de très humbles remontrances et d'entendre avec piété et clémence la voix de la charité qui redemandait à Sa Majesté la liberté d'un de ses frères qu'une plus longue prison sans doute accablerait[1].

Si prudente qu'elle fût dans la forme, puisque les remontrances ne devaient pas être immédiates, et, dans le fond, puisqu'il ne s'agissait que de Conti, ecclésiastique et malade, cette intervention de l'assemblée en faveur d'un prisonnier d'État devait être fort désagréable à Mazarin, car elle risquait d'accroître l'audace des mécontents pour qui, selon le mot de Talon, la prison des princes était un levain perpétuel[2]; Harlay pensait qu'elle allait faire « bien du bruit dans le royaume ». En fait, elle n'eut pas d'abord un grand retentissement[3] et le Parlement, étant en

1. D'après Harlay, son co-député pour la province de Normandie, l'évêque de Bayeux, Molé, fils du premier président, refusa de prendre part à la délibération et rendit la province caduque, c'est-à-dire que les deux députés étant d'avis différent, la voix de la province fut nulle. Molé fut le seul à s'abstenir ainsi et il fut « traité de lâche et d'ingrat par toute la compagnie qui sait que le prince de Conti lui a donné un prieuré de 4,000 livres ». S'il est vrai que dès ce moment le premier président s'était rallié au parti des princes, il faut croire qu'il ne jouissait pas d'une grande influence sur son fils.

2. *Mémoires*, p. 397.

3. Gui Patin note dans une lettre non datée (t. II, p. 42, entre le 12 et le 16 août) : « Le clergé, qui est ici assemblé, envoie des députés à la reine pour

vacances, n'en subit pas tout de suite le contre-coup. Mais elle eut pour effet d'envenimer la querelle déjà pendante entre le cardinal et l'assemblée. Quand il apprit la nouvelle, Mazarin venait justement de déclarer que « ni la reine ni le duc d'Orléans ne donneraient jamais les mains à la liberté de M. le prince, dans des temps où l'on veut mettre le royaume en feu pour l'y forcer »[1]. Il n'était donc pas disposé à écouter les supplications du clergé en faveur de Conti et il s'indigna fort quand il sut la « belle ouverture » qu'avait faite l'évêque de Vabre à l'assemblée : « Vous voyez », écrivait-il à Le Tellier, « dans quelles matières ils entrent et avec combien peu de raison » ; et il faisait réitérer l'ordre de faire sortir l'assemblée de Paris sans délai, « si ce n'est qu'on puisse être assuré de l'affaire de roi, aussi sans délai »[2]. Toujours la même restriction, car la question d'argent primait tout : « Nous sommes dans la dernière misère, et je vous avoue que je ne sais plus où donner de la tête »[3]. Aussi Mazarin voulait-il demander au receveur général du clergé une avance sur le don gratuit, et, pour gagner une majorité dans l'assemblée, il songeait même à distribuer « quelques grâces à des particuliers », par exemple des pensions sur les abbayes qui lui restaient. Le 23 août, d'Aligre revint à l'assemblée porteur d'une demande de subsides ; il lui promit qu'elle resterait à Paris jusqu'à nouvel ordre et prit soin de justifier cette concession qui pouvait paraître une faiblesse : l'assemblée, dit-il, ne doit pas s'étonner de ces ordres successifs qui pourraient lui sembler contradictoires ; le roi a voulu l'avoir près de lui quand il croyait séjourner à Saintes ou dans les environs, mais ayant « pris un autre dessein », il désire maintenant éviter le voyage au clergé, qui saura comprendre à Paris aussi bien qu'à Saintes les besoins pressants de l'État. Et, après cette piteuse défaite, d'Aligre conclut : « Traitez-nous royalement. » Quand son président se fut longuement plaint de la misère du clergé, l'assemblée, peu pressée de répondre, travailla à d'autres affaires et, le 9 septembre,

lui redemander le liberté du prince de Conti ; que si elle ne le veuft rendre, protestation de ne point donner un sol au roi au lieu de quatre millions que l'on en voulait pour les affaires du roi. » Cette « protestation » est de l'invention de Gui Patin.

1. Déclaration faite au P. Bruno, envoyé par Lenet pour négocier la liberté des princes (*Lettre* de Mazarin à Le Tellier du 17 août, t. III, p. 703).

2. *Ibid.*, 18 août (t. III, p. 708).

3. *Ibid.*, 19 août (p. 711).

elle se décida à refuser tout subside, mais sans parler du prince de Conti; elle se fondait seulement sur l'inexécution des contrats passés avec le roi et jugeait d'ailleurs utile d'interrompre la continuation des dons gratuits, « de crainte qu'à la fin ils ne passassent pour ordinaires. »

Ainsi Mazarin voyait le clergé prendre parti pour un prince prisonnier d'État, et de plus, après n'avoir rencontré que la force d'inertie sur la question du transfert à Saintes, il se heurtait dans ses demandes d'argent à un refus formel. Avec son obstination coutumière, il ne se découragea pas et fit écrire le 27 septembre une nouvelle lettre royale qui fut lue à l'assemblée le 22 octobre[1]. Cette lettre marquait fortement l'étonnement et le déplaisir du roi désireux cependant d'éviter « les voies de plus grande autorité et de pouvoir qui seraient contre son inclination[2]. » D'Aligre insista, demandant qu'on effacât des registres le refus de subsides et qu'on prît vite une résolution plus satisfaisante pour les intérêts du roi[3]. L'assemblée ne se pressa pas de délibérer; elle attendait sans doute de savoir quel accueil le cardinal avait fait à la députation qu'elle avait envoyée en Guyenne pour demander, sans même attendre le retour du roi, la liberté du prince de Conti.

Cette députation[4], composée de l'archevêque d'Embrun, de l'évêque de Vabre, l'avocat du prince, et des deux agents, avait quitté Paris le 3 octobre. Arrivée le 14 à Saintes, où elle pensait trouver la cour, elle dut attendre deux jours, allant sur la route de Bordeaux au-devant de la cour qui revenait vers Paris et retournant le 17 à Saintes où elle comptait obtenir son audience. Mais le cardinal était trop mécontent de l'attitude du clergé pour

1. L'écart des dates s'explique sans doute par des négociations secrètes engagées entre Mazarin et quelques députés. Déjà la lettre lue le 23 août est datée du 9.

2. « Mes affaires sont celles de tout l'État et par conséquent les vôtres propres, puisque vous en êtes l'une des parties la plus considérable et dont la plupart de ceux qui la composent ne peuvent désavouer qu'ils me sont obligés. »

3. Le clergé, dit d'Aligre, est le corps le plus riche du royaume; ses églises sont fondées et entretenues par les rois; les maux dont il se plaint lui sont communs avec les autres ordres. Les privilèges des ecclésiastiques « ne vont point à les exempter de contribuer pour la défense de l'État en des périls semblables ».

4. Voir son rapport lu le 27 octobre à l'assemblée du clergé et comparer avec la lettre de Mazarin à Le Tellier du 21 (*Lettres*, t. III, p. 887).

vouloir même écouter une requête qu'il jugeait séditieuse[1]. Il fit donc demander à l'agent Lauraet, par le secrétaire d'État du Plessis-Guénegaud, pour quel sujet la députation demandait audience. L'agent refusa d'abord de répondre, disant que ce n'était pas la coutume du clergé d'indiquer ainsi avant l'audience le sujet de ses requêtes[2]. Du Plessis insista, disant qu'il était inutile de dissimuler, et l'agent avoua qu'il s'agissait bien, entre autres choses, du prince de Conti. Sur quoi du Plessis alla consulter la reine et revint dire à l'agent que la députation ne serait entendue qu'à condition de ne pas parler de l'affaire de Conti, car c'était là « une affaire d'État où ils ne devaient point prendre aucun intérêt ». Les délégués, qui ne s'attendaient probablement pas à un refus aussi net, se consultèrent et décidèrent de ne pas accepter une audience « en cette manière ». Mazarin consentit d'ailleurs à les recevoir le lendemain ; il leur dit que, comme ecclésiastique et leur président d'honneur, il désirait servir le clergé, mais que, comme ministre d'État, il se retranchait derrière l'avis du conseil qu'il n'avait fait que suivre. Conti, n'étant ni évêque ni cardinal, est, dit-il, prince du sang avant d'être ecclésiastique : le roi se réserve le jugement des causes qui concernent les princes du sang et personne ne doit l'en entretenir. Puis Mazarin fit appel au loyalisme du clergé : « La postérité trouverait étrange que des personnes préposées pour prêcher l'obéissance qui est due au souverain voulussent elles-mêmes se rendre les instruments du désordre. » Dans les articles de la récente paix de Bordeaux, le roi avait refusé de rien insérer concernant Conti, le Parlement n'avait pas insisté : l'assemblée savait donc bien qu'elle n'obtiendrait rien à ce sujet, mais elle n'avait d'autre intention que de troubler l'État : au reste, MM. les députés pouvaient parler contre les entreprises des huguenots, puisque c'était là un de leurs griefs. L'archevêque d'Embrun protesta contre ce « refus extraordinaire » de leur donner audience et l'évêque de Vabre contre l'accusation qui semblait le viser personnellement, d'avoir voulu troubler l'État ; Mazarin

1. Il avait de plus entre les mains copie d'une lettre écrite à l'assemblée le 24 septembre par la princesse douairière de Condé pour remercier le clergé de la résolution prise en faveur de son fils ; cette lettre avait été lue dans l'assemblée qui y avait fait une réponse favorable.

2. Dans sa lettre du 21, Mazarin affirme le contraire. Les règlements du clergé ne tranchent pas la question.

répliqua qu'il n'accusait aucun membre de l'assemblée, mais des gens du dehors qui avaient excité le clergé, car, pour sa part, il pensait bien que les députés avaient plus d'affection pour l'Etat que pour le prince de Conti, et puisqu'on alléguait la maladie du prince, on devait encore plus considérer « la maladie de l'État, c'est-à-dire que, pour guérir l'indisposition du prince, il ne fallait pas augmenter l'autre ». Les députés, persistant dans leur attitude, se retirèrent[1] et reprirent la route de Paris : dans cette ville même de Saintes, où l'assemblée avait refusé de se transporter, elle venait d'essuyer un échec.

Ainsi la question était nettement posée par le ministre : demander la liberté de Conti, c'était se déclarer contre l'État. En racontant à Le Tellier, le 21 octobre, comment il avait fait sentir aux députés du clergé la « qualité de leur faute » et leur tort d'« entrer dans une matière qui ne leur appartient point », Mazarin se félicitait de sa victoire : « J'ai appris d'un de leur côté qu'ils ont avoué de n'avoir jamais compris jusqu'alors l'importance du pas qu'ils ont fait en cela. » Cependant il ne croyait pas cette victoire définitive ; d'abord il craignait que le clergé n'exploitât habilement le refus d'audience, surtout à cause des plaintes contre les protestants[2], et il espérait le voir revenir sur sa décision et accepter l'audience « sur les autres points ». Puis la question du don gratuit restait entière[3] : « Jamais le besoin ne fut si pressant..., ce sont les deniers les plus comptants qu'on peut tirer..., c'est en matière d'argent l'affaire la plus importante et la plus effective que nous ayons présentement ». Et il recommandait à Le Tellier de travailler en secret les députés, d'employer les bons offices du duc d'Orléans, des évêques de Saint-Malo et de Lavaur, de « promettre quelque somme d'argent aux capitulants qu'on pourra gagner », surtout de désarmer les évêques d'Agen et d'Orléans « qui nous font le plus de mal par leurs suffrages et par leurs cabales » en donnant une satisfaction à leur oncle,

1. « Ils furent confondus », dit Mazarin, « et n'eurent pas le mot à répondre » ; et il le répète à la fin de sa lettre : « Les députés ont été confondus à ne savoir que me dire. »

2. « Il serait bien étrange, qu'ayant dans leurs remontrances à parler d'un fait qui regarde la religion, ils laissassent de le faire pour l'intérêt d'un particulier dans lequel même ils n'ont aucun droit d'entrer. »

3. Voir, outre la lettre du 21 octobre à Le Tellier, où est raconté le refus d'audience, celle du 22, où il est aussi question du don gratuit.

l'ancien évêque d'Albi[1]. Il suggère aussi que, pour obtenir le don gratuit, on pourrait s'engager à n'en consacrer le montant qu'à des dépenses urgentes et d'intérêt national, comme à « chasser les ennemis de Champagne, entretenir huit ou dix places frontières en Alsace, Artois, Roussillon, qui sont les clés du royaume, payer la garde du roi et les frais de son sacre. » Ainsi Mazarin était prêt à faire des concessions pour obtenir le don gratuit dont il avait grand besoin, mais il restait irréductible sur la question de Conti.

Le 27 octobre, l'assemblée du clergé entendit le rapport de sa députation revenue à Paris, sous forme d'un procès-verbal rédigé le 19 à Saintes. Le récit de l'entrevue avec Mazarin produisit quelque émotion : l'archevêque de Reims répéta du refus d'audience ce qu'avait dit à Saintes l'archevêque d'Embrun, que « c'était une chose bien extraordinaire ». Quelques jours après, revenant sur cette affaire (4 novembre), il affirma que « ceux de la religion prétendue réformée tiraient grand avantage du refus que l'on avait fait à la cour de les ouïr, qu'ils publiaient hautement qu'on n'avait pas voulu écouter les plaintes que MM^grs^ les députés avaient été chargés de faire contre eux ». L'archevêque d'Embrun se consola en faisant remarquer qu'à défaut de la cour, la délégation avait été bien accueillie par l'évêque de Saintes[2] et par le chapitre d'Orléans, et qu'au moins, puisqu'ils n'avaient pu parler, les députés n'avaient « fait aucun préjudice par leurs paroles à la cause du clergé ». L'assemblée approuva l'attitude de la délégation, et apprenant, quelques jours après, que la cour, retour de Guyenne, venait d'arriver à Fontainebleau, résolut de faire de nouvelles instances, mais en les accompagnant d'une manifestation de politesse (9 novembre). Une députation, chargée seulement de complimenter la cour, présenta à la reine, par l'organe de l'évêque d'Auxerre[3], des « respects presque divins » (11 novembre), la félicita de ses succès en Guyenne, accompagnés de prudence et de clémence, et de

1. Mazarin se déclare prêt à sacrifier une de ses abbayes de 10 à 12,000 livres en attendant qu'une autre de même valeur vienne à vaquer; il est vrai qu'il se ravise à la fin de la lettre et, craignant de trop se dépouiller, prie Le Tellier de ne pas parler de cette combinaison et de tâcher de procurer 10,000 livres à Alphonse d'Elbène par une abbaye, plus une pension.

2. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes de 1648 à 1676.

3. Pierre de Broc, évêque d'Auxerre de 1640 à 1671.

son heureux retour; le lendemain, les députés dînèrent chez Mazarin, le complimentèrent; il leur fit un « accueil très favorable », leur promit de « servir l'assemblée », mais, dans ces entrevues de pure cérémonie, il n'était pas question des griefs du clergé, qu'un des agents avait été chargé d'aller exposer à part au cardinal. Reçu le 10, cet agent se plaignit du refus d'audience de Saintes, « très sensible à la Compagnie, très préjudiciable à sa dignité »; l'assemblée, dit-il, restait persuadée que le cardinal, s'il le voulait, lui obtiendrait facilement une audience royale. Mazarin s'étonna que l'assemblée demandât encore cette audience et promit d'essayer de l'obtenir..., s'il la jugeait utile. L'agent, trouvant la réponse vague, insista; Mazarin le remit au soir, disant qu'au dîner il entretiendrait le duc d'Orléans de l'affaire. Mais après le dîner il le renvoya au lendemain, prétendant qu'il n'avait pas eu le temps de parler de l'affaire au duc d'Orléans. Le lendemain 11, ce fut l'agent qui, « incommodé », ne put voir Mazarin; il fut reçu le 12 et eut la promesse d'une réponse précise à Paris; il eut beau insister, disant que « la Compagnie ne serait pas satisfaite de ces délais », il ne put rien obtenir de plus. Selon sa tactique ordinaire, Mazarin, prodigue de politesses et de promesses, ne cherchait qu'à gagner du temps.

Bientôt il revint à la charge pour le don gratuit. Le 29 novembre[1], d'Aligre vint lire à l'assemblée une lettre royale très pressante par quoi ces députés étaient priés de ne pas se séparer[2] avant d'avoir voté un don gratuit. Il la commenta sur un ton conciliant : « Nous ne traitons point sous des conditions léonines[3]..., je ne disputerai pas même si de droit vous devez ce secours..., donnez à tel titre qu'il vous plaira, mais enfin secourez votre roi et ne l'abandonnez point en sa nécessité[4]. » L'archevêque de Reims, dans sa réponse, rappela ce refus d'audience

1. La veille, l'assemblée avait renouvelé sa résolution de demander audience à la reine, si, malgré sa maladie, elle pouvait l'accorder avant la fin de l'assemblée; que si, d'ailleurs, une fois guérie, S. M. n'avait pas agréable de les écouter avant la fin, on se contenterait de la harangue de clôture.

2. Plusieurs provinces s'étant plaintes à cause de la dépense, de la longueur de l'assemblée, celle-ci avait décidé le 4 novembre de se séparer avant la fin du mois.

3. En effet, d'Aligre apportait à l'assemblée des arrêts demandés par le clergé en faveur de ses priviléges.

4. Il compara l'État à un éléphant assailli de toutes parts, mais qui pourrait bien, en tombant, écraser de sa masse tous ses ennemis.

qui leur tenait tant à cœur, avouant qu'ils auraient voulu, entre autres choses, « prier en faveur d'un ecclésiastique prisonnier », que seule la maladie de la reine leur faisait différer l'exécution de leur dessein ; et il ne promit rien pour le don. Mazarin ne se découragea pas et, avant de revenir à la charge, il fit dire à l'assemblée le 1er décembre par l'évêque de Saint-Malo qu'il regrettait de partir pour la Champagne sans être venu remercier les députés de la présidence qu'ils lui avaient offerte, mais qu'il espérait venir le faire après son retour. Et à l'un des agents, qui depuis le milieu de novembre lui avait plusieurs fois reparlé de la fameuse audience, il avait répondu que, si la reine, de l'avis de son Conseil, avait persisté à la refuser, il fallait attendre sa guérison complète pour en reparler, que d'ailleurs lui-même irait prochainement à l'assemblée donner contentement sur toutes ces affaires. Ainsi le cardinal accordait au clergé le 29 novembre des satisfactions réelles et le surlendemain des témoignages de considération ; et ceci lui permit de renvoyer d'Aligre à l'assemblée le 2 décembre[1], avec une nouvelle lettre du roi, demandant, toutes affaires cessantes, une délibération immédiate sur le don gratuit. Les députés promirent de déliberer promptement, non sans se plaindre le 5, par une députation, d'être ainsi bousculés[2], et le 7 ils décidèrent que, l'octroi d'un don gratuit n'ayant pas réuni les deux tiers des voix, « le roi serait très humblement supplié de ne pas trouver mauvais si l'assemblée ne lui accordait aucun don ni secours extraordinaire ». Ce refus semblait définitif[3] et la reine mécontente, ayant manifesté le désir d'une nouvelle délibération, le clergé pendant tout le mois de décembre pensa à tout autre chose qu'à lui donner satisfaction.

Les derniers efforts en faveur de la liberté des princes (décembre 1650-février 1651).

Ce mois de décembre fut marqué par les progrès décisifs du parti des princes. La princesse douairière de Condé étant morte

1. D'Aligre dit alors à MM. du clergé que les commissaires royaux venaient si souvent en leur assemblée qu' « ils pourraient à la fin passer plutôt pour être de leurs députés que pour commissaires du roi ».

2. « La compagnie s'est fort étonnée de ce qu'on la pressait si fort de délibérer sur l'affaire de Sa Majesté. »

3. Cependant, le 15 janvier, l'assemblée se décida à accorder au roi 600,000 livres, don des plus modiques pour lequel il ne fut même pas fait de contrat.

le 2, le clergé décida le 7, — le jour même où il refusait tout subside au roi, — de célébrer en l'honneur de la défunte un service funèbre où l'éloge de la princesse serait prononcé par l'évêque de Vabre, le champion de Conti. La solennité du service, rehaussée par la présence des « évêques du dehors », et le choix de l'orateur contribuèrent à donner à cette cérémonie du 12 décembre un caractère de protestation. L'évêque de Vabre rappela tous les malheurs de la famille de Condé, de manière à exciter les esprits contre Mazarin[1]; le président, au nom de l'assemblée, le félicita de son discours, et l'évêque d'Auxerre le remercia au nom de la famille « en attendant que Messieurs les princes fussent en état de pouvoir le faire ». La cour rendit à la princesse de grands honneurs, mais « sans lui donner aucunes larmes »[2]. Elle avait d'ailleurs, à ce moment, un grand sujet de joie, la victoire dite de Rethel (15 décembre), et malgré ses démêlés avec le cardinal, l'assemblée dut s'associer à cette joie en allant le 20 au *Te Deum* de Notre-Dame sur l'invitation du roi; même elle ne put se dispenser de faire chanter un *Te Deum* particulier dans l'église des Grands-Augustins (23 décembre[3]). Pendant ce temps, le parti des princes, à peine décontenancé un moment par la défaite de Turenne, agissait de son mieux et arrivait à gagner définitivement le Parlement qui, le 30 décembre, décidait de faire des remontrances pour la liberté des princes : au cours de la délibération, plusieurs conseillers avaient parlé non seulement contre Mazarin et les désordres qu'ils lui imputaient, mais même, assure Talon[4], contre l'autorité souveraine de la monarchie.

Ainsi le Parlement allait faire cause commune avec le clergé,

1. *Mémoires* de Claude Joly, coll. Michaud et Poujoulat, p. 163.

2. *Mémoires* de Goulas, t. III, p. 290. Le service célébré à Notre-Dame ne le fut que le 23, après qu'on se fut réjoui de la victoire de Rethel. On fit d'ailleurs les choses magnifiquement. L'assemblée du clergé y fut conviée la veille par une « semonce » imposante : Saintot, maître des cérémonies, y vint en robe de deuil à longue queue avec chaperon et bonnet carré, escorté de quatre hérauts portant des bâtons couverts de crêpe et de vingt-trois crieurs en robes de deuil aux armes de la princesse, tenant chacun une timbale à la main.

3. Le frère de l'archevêque d'Embrun, le futur maréchal de La Feuillade, fut grièvement blessé à la bataille de Rethel. Le comte du Plessis, qui y fut tué, était le fils du maréchal vainqueur et le neveu d'un autre membre de l'assemblée dont nous verrons le dévouement à la cour, l'évêque de Comminges.

4. *Mémoires*, p. 404.

mais l'attitude des deux corps était bien différente[1]. Les ecclésiastiques s'étaient décidés beaucoup plus tôt (dès le 11 août), et ils avaient tenté des démarches à un moment où le parti des princes ne disposait encore, chez les magistrats, que d'une petite minorité; mais ils n'avaient voulu parler qu'en faveur de Conti, plus inoffensif que son aîné, ils avaient adopté un ton plus respectueux (seuls les refus d'audience de Saintes et de Fontainebleau les avaient un peu aigris); surtout ils s'étaient bien gardés de mêler à cette affaire la personne du cardinal et l'état des affaires publiques et n'avaient paru guidés que par des sentiments de charité et de pitié envers un ecclésiastique prisonnier et malade. Allaient-ils perdre le bénéfice de leur modération et de leur priorité et se voir devancer par les brouillons du Parlement? Dès le lendemain de l'arrêt (31 décembre), et en en faisant part à l'assemblée, l'archevêque de Reims rappela que depuis longtemps le clergé avait demandé audience pour l'affaire du prince de Conti et qu'il faudrait poursuivre incessamment les démarches. On les poursuivit pendant la première quinzaine de janvier 1651, parallèlement, mais non de concert, avec les gens de robe : le clergé ne voulait pas se voir enlever par eux le fruit de ses efforts et tenait absolument à obtenir son audience avant eux, par droit de préséance comme de priorité. Le 14, l'assemblée apprit que le Parlement serait reçu le 20; Mazarin, immédiatement sollicité, déclara ignorer que la reine eût fixé un jour pour l'audience du Parlement et feignit de croire que le clergé avait depuis longtemps renoncé à la sienne. On lui rappela que le clergé avait demandé son audience bien longtemps avant le Parlement, qu'il n'y avait jamais renoncé et avait même envoyé une délégation loin de Paris pour l'obtenir. Le cardinal promit prompte réponse : le 17, l'assemblée fut avisée qu'elle serait reçue par la reine dès le lendemain.

A cette audience du 18 janvier[2], l'archevêque d'Embrun dis-

1. Mazarin le sentait si bien qu'il espérait alors provoquer à Paris des manifestations loyalistes contre le Parlement; et non seulement il pensait aux principaux courtisans, aux bourgeois, aux « bateliers, crocheteurs et gens de pareille étoffe », mais aussi à l'assemblée du clergé avec qui cependant il était en assez mauvais termes. Il désirait qu'une députation vînt se plaindre à lui des attaques dirigées contre le cardinal, son président d'honneur, et que l'assemblée menaçât de se servir des armes ecclésiastiques pour le défendre. « Si cela pouvait réussir, il ferait un grand coup et étonnerait bien du monde » (*Lettre* à le Tellier du 24 décembre; *Lettres*, t. III, p. 967).

2. Il y avait juste un an, jour pour jour, que les princes étaient prisonniers.

courut d'abord longuement des affaires dont il voulait déjà entretenir la reine à Saintes au mois d'octobre, par exemple des conciles provinciaux et des protestants : à la fin seulement de son discours, il parla du prince de Conti, et son langage fut bref et respectueux[1]. La reine répondit poliment, mais « en termes généraux », c'est-à-dire sans rien promettre ; et quand le surlendemain (20 janvier) elle dut subir la brutale harangue de Molé[2], elle dut apprécier, par comparaison avec la véhémence des gens de robe, la douceur et la discrétion que le clergé avait su mettre dans ses remontrances. La réponse à ces deux harangues presque simultanées, mais de ton si différent, ne fut donnée que le 30 janvier : la reine affirmait par l'organe du garde des sceaux, Châteauneuf, qu'elle ne devait compte qu'à Dieu de ses actions, et elle promettait de s'occuper de la liberté des princes, mais en tenant compte de la situation politique pour le temps et le mode d'exécution. Cette réponse fut communiquée au Parlement le 31 et, le même jour, l'agent du clergé, Marmiesse, fit part à l'assemblée des résolutions de la reine qu'il avait apprises par Mazarin ; déguisant sa défaite sous cette politesse exagérée qui sentait la fourberie et lui était si familière, le cardinal s'était déclaré enchanté : « Pour Monseigneur le prince de Conti, il avait eu très agréable la recommandation que l'assemblée lui avait faite ; comme prince, il était son serviteur et comme ecclésiastique son confrère ; en cette qualité, et comme président de l'assemblée, il était obligé d'en solliciter la liberté, et il espérait qu'elle lui serait accordée dans quelque temps. » Les ennemis de Mazarin dans l'assemblée durent bien rire sous cape, car, la veille encore, on leur avait dit que, pour les affaires de l'Église, celles des protestants par exemple, la reine était animée des meilleures intentions, mais

1. « La considération de sa naissance rend son malheur vénérable à tous vos sujets, mais la communication de tous nos privilèges dont il jouit par ses dignités ecclésiastiques et particulièrement par celle d'abbé de Cluny fait que, sans vouloir pénétrer le mystère de vos conseils, nous serions déserteurs de notre ordre si nous n'intercédions auprès de Votre Majesté pour procurer à ce prince affligé le soulagement de ses souffrances. »

2. On sait que cette harangue, « d'un style qui offensa la reine et toute la cour », fit monter la colère au front du jeune roi et lui donna envie de faire taire Molé et de le chasser. Au contraire de l'orateur du clergé, celui du Parlement « pénétrait le mystère des conseils », estimait les princes et surtout Condé, dont le clergé n'avait pas prononcé le nom, indispensables à l'État, trouvait que tout marchait mal depuis leur captivité et se permettait de conseiller l'union à la famille royale.

que « l'autre point » regardait les affaires de « quelques particuliers » pour lesquels le clergé devait se contenter de la réponse vague obtenue le 18 janvier. Pourquoi, quelques heures après cette déclaration, Mazarin, se ravisant, avait-il mandé l'agent du clergé, afin de lui donner une réponse beaucoup plus précise et satisfaisante ? Parce qu'en ce moment où « Paris se remplissait des amis des princes et des frondeurs et où chacun appréhendait quelque mauvaise issue[1] », il venait d'apprendre les engagements secrets par lesquels les deux frondes unissaient leurs forces contre lui (traité du 30 janvier). Les jours suivants, les événements fâcheux se précipitent ; brouillé avec le duc d'Orléans, Mazarin est obligé de quitter Paris dans la nuit du 6 au 7 février. Le lendemain même, l'assemblée du clergé apprenait qu'une députation envoyée par l'assemblée de la noblesse était à la porte du couvent des Grands-Augustins et demandait audience. Qu'était-ce donc que cette assemblée de nobles, nouvel élément de troubles, dont l'histoire allait être intimement unie à celle de l'assemblée du clergé ?

Les premiers rapports du clergé avec l'assemblée de noblesse (7-10 février 1651).

Pendant l'année 1650, les nobles n'avaient cessé de se plaindre, surtout dans la région parisienne, des nombreuses vexations dont ils prétendaient être victimes[2]. Ces plaintes, affluant des provinces à Paris, y trouvèrent les esprits excités contre Mazarin par la captivité des princes et les désordres attribués au mauvais gouvernement du cardinal. Quelques propos irrités[3] tenus par celui-ci au duc d'Orléans (1er février) furent le prétexte d'une réunion de gentilshommes qui se tint le 4 chez La Vieuville. Ils

1. *Mémoires* de Talon, p. 410.

2. Au mois d'août 1650, violences commises dans le Vexin par les soldats sous prétexte de découvrir du faux sel; au mois de décembre, dans l'élection de Dourdan, on veut obliger des gentilshommes à diminuer l'étendue des propriétés qu'ils font valoir directement, afin de les mettre à la taille (*Journal de l'assemblée de noblesse*, préambule).

3. Cette sortie malencontreuse, où Mazarin avait, disait-on, comparé le Parlement de France à celui d'Angleterre et les gentilshommes français aux Cromwell et aux Fairfax, fut aussi le prétexte de sa brouille avec le duc d'Orléans et de violentes délibérations dans le Parlement excité par le duc et le coadjuteur (3 et 4 février).

se déclarèrent touchés par l'insulte, allèrent remercier S. A. R.[1] d'avoir défendu leur honneur et lui demandèrent permission de s'assembler et de se joindre au clergé et au Parlement pour procurer la liberté des princes, et la réparation des impostures de Mazarin, et pour rédiger leurs plaintes sur la violation de leurs privilèges. Le duc d'Orléans leur permit de s'assembler[2]. Le 6 février, ils s'installèrent à l'hôtel de Nemours et, après avoir constitué un bureau[3], ils décidèrent de députer dès le lendemain au clergé pour lui demander sa jonction.

Le clergé était loin de s'attendre à cette visite compromettante; il ignorait même que la noblesse se fût assemblée, et, fort surpris, il hésita à recevoir ses délégués « parce principalement qu'on ne savait pas de quelle autorité elle s'était assemblée ». Ce scrupule prouve le loyalisme des évêques : ils savaient qu'aucune assemblée ne peut se tenir dans le royaume sans permission du roi et se doutaient bien que la noblesse ne pouvait pas montrer, comme le clergé, une lettre royale de convocation. On fit donc attendre quelques instants les gentilshommes, puis on décida de les recevoir, mais d'avertir de leur démarche la reine et le duc d'Orléans. Les nobles entrés, le comte de Fiesque prit la parole : leur assemblée, dit-il, n'était qu'une suite de celle d'octobre 1649; ils avaient alors obtenu la jonction du clergé : ils la demandaient encore aujourd'hui[4] pour obtenir la liberté des princes, déclarés innocents par le Parlement et dont la détention était si préjudiciable au service du roi, au repos de l'État et au bien public. L'orateur eut bien soin de ne parler que de ce grief, commun aux nobles et aux ecclésiastiques, et de

1. Nous nous servirons de cette abréviation, qui était alors courante, pour désigner Son Altesse Royale (le duc d'Orléans).

2. L'avant-veille (2 février), il avait remis à Sourdis une autorisation écrite « avec ordre de ne la bailler que lorsqu'il lui ordonnerait ». C'est seulement le 17 que l'assemblée, enhardie par la fuite de Mazarin et la délivrance des princes, fit publier cet acte par quoi le duc se réservait la direction de l'assemblée; c'est à lui que les nobles devaient remettre leurs cahiers, c'est lui qui ordonnerait la séparation, quand satisfaction leur aurait été donnée (*Journal de l'assemblée de noblesse*, p. 32).

3. Les secrétaires furent Chanlost et d'Annery, tous deux amis du coadjuteur. Les présidents, pendant la première quinzaine, furent à tour de rôle La Vieuville et Sourdis.

4. Une *Requête présentée à MM. de l'assemblée du clergé pour la noblesse*, parue en 1650 (Bibl. nat., Lb^{37}, 1558), disait des nobles en s'adressant au clergé : « Les assemblées leur sont interdites, mais vous les pouvez recevoir comme particuliers dans les vôtres, écouter leurs plaintes et trouver bon que, sans

démontrer, pour répondre aux scrupules du clergé, la légalité de l'assemblée de noblesse : celle de 1649 avait été autorisée par le roi, la reine et S. A. R., et quand ils s'étaient séparés, on leur avait permis de se rassembler toutes les fois qu'on manquerait à l'exécution des choses qu'on leur avait promises. A ce discours, l'archevêque de Reims répondit par des compliments pour les nobles : « La plus grande partie de ceux qui remplissaient les dignités de l'Église étaient aussi de leur corps par leur naissance ». Ces banalités, aussi bien tournées par les présidents du clergé en 1651 que par Mazarin lui-même en 1649, pouvaient être prodiguées de part et d'autre sans engager à rien ; elles pouvaient même, nous le verrons, masquer de sérieuses divergences. Après le départ des gentilshommes, l'assemblée décida de continuer à demander la liberté des princes, mais sans accorder aux nobles cette jonction qu'ils se montraient si désireux d'obtenir dès le début de leur assemblée. Visiblement le clergé se réservait, hésitait à s'associer à une manifestation d'apparence séditieuse, et, s'il avait un but commun avec ses auteurs, il entendait le poursuivre à part.

Cependant, le surlendemain (9 février), il fit un pas en avant. Tandis qu'à la noblesse La Vieuville proposait d'aller demander au duc d'Orléans s'il aurait pour agréable qu'on députât vers leurs Majestés, une délégation du clergé était reçue par la reine. L'archevêque d'Embrun prévint la régente que l'assemblée de noblesse, assemblée autorisée, disait-il, avait l'intention de députer vers elle; et il ne parla pas seulement du prince de Conti, mais aussi des autres princes « enveloppés dans une cause commune avec la sienne ». Il insista sur l'union des deux ordres : « Le clergé ne juge pas qu'il puisse séparer ses intérêts de MM. de la noblesse sans abandonner les siens propres ». Le garde des sceaux répondit que la reine désapprouvait une assemblée illégitime, où d'ailleurs les grands du royaume ne figuraient pas, et la tentative de jonction avec le clergé; qu'elle était favorable

faire un corps séparé, mais s'unissant au vôtre, ils puissent conjointement avec nous faire leurs très humbles remontrances au roi pour le bien de son État et la conservation de vos priviléges communs et particuliers. » Moreau, dans sa *Bibliographie des Mazarinades* (n° 3500), qualifie cette *Requête* de « sotte invention qui a à peine le mérite de la rareté ». Sans doute il n'y a pas eu de requête officielle en 1650, mais cette brochure, antérieure de plusieurs mois à la tentative de jonction du 7 février, semble intéressante à titre, comme nous dirions aujourd'hui, de ballon d'essai.

à la liberté des princes, si leurs partisans posaient les armes. Mais chez S. A. R., qu'ils allaient féliciter de s'employer pour les princes, les députés du clergé entendirent des paroles plus agréables : le duc approuvait sans réserve l'assemblée de noblesse et la jonction et voulait la liberté des princes sans condition. Quand l'assemblée apprit cette divergence si nette entre la reine et S. A. R., elle fut un peu décontenancée ; « la compagnie, dans la diversité de ces sentiments, s'est trouvée empêchée » ; et après une discussion où furent mis en avant « différents raisonnements, différentes propositions », elle décida d'envoyer dire aux nobles qu'elle était bien heureuse d'être « secondée » par eux dans l'affaire de la liberté des princes et qu'elle solliciterait avec autant de courage leurs intérêts que les siens propres. Ainsi le clergé entrait en rapports avec l'assemblée désapprouvée par la reine et s'occupait de tous les princes[1] et non plus seulement de Conti, mais il n'accordait pas encore la jonction, et par le mot « secondée » il marquait bien qu'il entendait garder dans cette action commune la première place qui lui revenait par sa dignité de premier ordre et l'antériorité de ses démarches.

Le lendemain 10 février, la députation du clergé[2] alla pour la première fois à l'assemblée de noblesse. Au logis du duc de

1. L'assemblée fut encouragée dans cette attitude par une lettre de la princesse de Condé qui remerciait le clergé des honneurs funèbres rendus à sa belle-mère et espérait qu'il continuerait ses instances en faveur des princes ; ceux-ci, une fois « rentrés dans l'autorité qui est naturelle à leur condition », serviraient utilement le clergé en général et les ecclésiastiques en particulier.

2. Cette députation ou commission, qui jusqu'à la fin devait servir d'intermédiaire entre les deux assemblées, était composée des évêques de Comminges et d'Orléans, des abbés de Chanvallon et de Boisdauphin. L'évêque d'Orléans était hostile à Mazarin, mais celui-ci avait cherché à le gagner, nous l'avons vu, en donnant quelque satisfaction à son oncle, l'ancien évêque d'Albi, et la mort de cet oncle, survenue le 9 janvier 1651 (*Gallia Christiana*, t. I, p. 40), avait pu amener une détente. L'évêque de Comminges, Gilbert de Choiseul, qui devait porter la parole dans toutes les entrevues et mener les négociations, était le frère du maréchal du Plessis-Praslin, le vainqueur de Rethel, dont il partageait le loyalisme. Les deux frères étaient assez intimes pour qu'on ait pu attribuer à l'évêque la rédaction des *Mémoires* du maréchal (voir la préface de l'édition Michaud et Poujoulat). Gilbert de Choiseul était renommé comme conciliateur et habile politique ; il fit ses preuves aux États de Languedoc et au parlement de Toulouse avant de les faire à l'évêché de Tournai et à l'assemblée de 1682. L'évêque de Comminges fut habilement secondé par l'abbé de Chanvallon, dont les lettres nous montrent le dévouement à Mazarin ; ajoutons que le frère aîné de l'abbé, le marquis de Bréval, accompagnait le cardinal dans sa fuite (*Mémoires* de Claude Joly, p. 162). Plus tard, dans l'assemblée

Richelieu, où eurent lieu les réunions du 7 au 18 février, elle trouva environ deux cents gentilshommes[1] présidés par Sourdis. L'évêque de Comminges exprima, selon le vœu de l'assemblée, le désir du clergé de s'unir avec la noblesse ; mais il eut soin de bien affirmer son loyalisme[2] et de préciser la situation des deux ordres : « Nous sommes heureux, dit-il, de vous voir entrer dans la société de nos pensées et résolus de seconder si puissamment les services que nous avons commencé de rendre à ces grands princes », et il annonça que l'assemblée du clergé voulait ajouter à sa voix celle des évêques présents à Paris[3]. Le lendemain 11, il raconta à l'assemblée la visite faite à la noblesse, et il ne craignit pas, en même temps, d'élever la voix en faveur de Mazarin, sorti de Paris depuis plusieurs jours et banni depuis l'avant-veille par un arrêt du Parlement. Il lut à l'assemblée une lettre du cardinal expliquant son départ[4]. Le ministre s'effaçait « pour ne point nuire à la bonne intelligence de Mgr le duc d'Orléans avec la reine, à laquelle il ne voulait pas servir d'obstacle de peur que l'État n'en souffrît » ; et il assurait la compagnie « qu'il s'en était allé avec un zèle très particulier pour son service et qu'il conserverait toujours une affection inviolable pour elle,

de 1682, le jeune abbé, devenu archevêque de Paris, et l'évêque de Comminges, transféré à Tournai, pousseront fort loin le dévouement au pouvoir royal. Quant à l'abbé de Boisdauphin, il faut croire que lui aussi seconda bien ses deux collègues puisqu'à l'issue de l'assemblée il fut, comme l'abbé de Chanvallon, récompensé par un évêché, celui de Léon. On voit que cette commission était composée de manière à agir le plus possible dans le sens de la conciliation et au mieux des intérêts de la régente et du cardinal.

1. L'assemblée devint plus nombreuse par la suite, d'après Guy Joly (*Mémoires*, p. 47, 48), elle compta, au mois de mars, jusqu'à 7 ou 800 membres.

2. « Le roi est la plus expresse image de la puissance de Dieu par son autorité souveraine, l'éclat de votre noblesse est comme un rejaillissement et un rayon de la majesté de nos rois. »

3. Sourdis, dans sa réponse, dit que le clergé et la noblesse, qui autrefois n'avaient fait qu'un corps, étaient aujourd'hui « les deux plus fortes et plus puissantes colonnes de l'État ». Quelques jours plus tard (22 février), il devait dire, — mais en l'absence des ecclésiastiques, — que la noblesse était le second corps de l'État, « mais cependant le principal et le plus important ».

4. Dès le lendemain de son départ, Mazarin s'était préoccupé de faire agir ses partisans dans l'assemblée du clergé avec laquelle il tenait à garder le contact. « Je suis persuadé », écrivait-il à Le Tellier le 8 février, « que mesdits seigneurs de Sens et de Comminges, qui sont fort grands amis, seraient deux instruments fort propres pour faire résoudre par l'assemblée toutes les choses qu'on pourrait désirer pour le service de Leurs Majestés dans cette conjoncture. » On voit qu'il choisit comme instrument l'évêque de Comminges.

qu'il la suppliait aussi de lui vouloir accorder réciproquement son amitié, qu'il avait toujours désiré de l'acquérir par ses services ». A cette manifestation de politesse presque humiliée, l'assemblée, flattée qu'on attachât tant de prix à son amitié, répondit en témoignant à son président d'honneur « une affection toute particulière », que l'évêque de Comminges fut chargé de lui exprimer par lettre. Cette proposition formulée par l'archevêque de Reims fut « reçue et approuvée d'un chacun »; mais Mazarin dut pour l'instant se contenter de cette réponse polie qui n'engageait à rien; il avait d'ailleurs à ce moment bien d'autres soucis en tête : le 13 février, il délivrait, sans pouvoir obtenir d'eux le moindre engagement, Condé, Conti et Longueville, et les princes rentraient en triomphe[1] à Paris escortés par de nombreux gentilshommes qui avaient déserté l'assemblée de noblesse[2] pour aller au-devant d'eux sur la route du Havre[3]. Le clergé s'empressa, lui aussi, d'aller féliciter[4] les princes qui reçurent ses députés, comme de juste, avant ceux de la noblesse et les remercièrent particulièrement, disant que les ecclésiastiques étaient « les premiers auteurs de leur liberté ». Ils témoignèrent aussi à l'assemblée de noblesse « toute l'affection imaginable ». Mais les deux assemblées, au moment où elles semblaient acquérir une nouvelle vigueur par le succès qu'elles venaient de remporter et l'appui que leur promettaient les princes, allaient se trouver aux prises avec de graves difficultés. Dans cette seconde quinzaine de février, l'assemblée de noblesse paraît gagner du terrain : elle recrute de nombreux adhérents, achève de s'organiser[5]

1. « C'était comme une coqueluche qui avait saisi tout Paris » (Goulas, t. III, p. 320).

2. Le *Journal de l'assemblée de noblesse* explique ainsi le petit nombre des assistants à la séance du 15 février.

3. On sait que les princes avaient été transférés de Vincennes à Marcoussis (août), puis au Havre (novembre).

4. L'évêque d'Auxerre s'adressa à Condé, celui de Vabre à Conti, celui d'Agen au duc d'Orléans pour le remercier d'avoir procuré la liberté des princes.

5. De toutes parts, mais surtout de la région parisienne, où le mouvement avait pris naissance, arrivent à cette époque les délégués des hobereaux mécontents qui détestent les gens de robe et le Mazarin, et qui regrettent les heureux temps du moyen âge. On se réunit à partir du 18 chez le marquis de Crèvecœur, « où il y a une grande salle vis-à-vis de la Charité au faubourg Saint-Germain », et, plus tard, on émigre dans la grande salle des Cordeliers (1er mars) pour avoir un local encore plus vaste. On tient séance tous les mercredis et tous les samedis de trois à cinq heures (à partir du 18 février). L'assemblée, s'il faut en croire Guy Joly (*Mémoires*, p. 48), est moins tumul-

et précise ses revendications[1]. En fait, outre qu'elle souffre de l'attitude indécise ou hostile des nobles qui ne veulent pas en faire partie[2], elle commence à se heurter à l'opposition acharnée du Parlement[3]. Et c'est aussi avec le Parlement que le clergé, en cette fin de février, se trouve engagé dans un sérieux conflit.

L'affaire de la déclaration contre les cardinaux (février-mars).

C'est le 7 février que fut émise au Parlement la proposition d'exclure les cardinaux du Conseil. Par sa date, au lendemain même du départ de Mazarin et deux jours avant l'arrêt de bannissement; par ses auteurs ou premiers partisans, Deslandes-Payen, infatigable champion des princes dès la première heure, Broussel et les autres magistrats frondeurs; par son texte : exclusion de « tous étrangers même naturalisés et autres qui auront serment à autre prince qu'au roi », elle apparaît bien comme dirigée contre Mazarin. Mais cette déclaration, même si le roi l'accordait, ne pouvait guère gêner le ministre, car il serait facile, le jour où le pouvoir royal serait raffermi, de la regarder comme lettre morte ou de ne l'appliquer qu'aux ennemis de l'État. En fait (et ses auteurs ne semblent pas l'avoir compris) c'était une

tueuse que le Parlement, bien qu'elle compte parfois jusqu'à 7 ou 800 membres groupés par régions, dont les noms sont indiqués sur des pancartes (Ile-de-France, Bourgogne, Normandie, Guyenne, Bretagne, Champagne, Languedoc, Picardie, Dauphiné, Provence, Lyonnais, Orléanais). Les secrétaires demeurent les mêmes pendant toute la durée de l'assemblée; les présidents qui siègent alternativement sont renouvelés chaque quinzaine : après La Vieuville et Sourdis, ce sont Béthune et Vitry (25 février), puis Fiesque et d'Entragues de Chantemesle (8 mars), enfin Coasquin et Fosseuse (22 mars).

1. Le 22 février, Sourdis se plaint du ban et de l'arrière-ban, de la taille des fermiers et de ce que les nobles sont jugés par des roturiers, au lieu que les ecclésiastiques sont jugés par leurs pairs.

2. Beaucoup de nobles (le *Journal de l'assemblée* l'avoue le 1er mars) parlent à Paris contre l'assemblée; ce sont ceux qui ont des attaches à la cour, les partisans et amis de la reine et de Mazarin, ce sont aussi les timides ou les habiles qui « attendent à quoi l'assemblée réussira pour y entrer ».

3. Dès le début, le Parlement s'émut de voir se réunir une assemblée illégale et hostile aux magistrats; Molé, grand ami des princes, s'employa à calmer les inquiétudes. Mais celles-ci reprirent quand le vœu commun aux nobles et aux gens de robe, la liberté des princes, eut été exaucé, et le 25 février l'assemblée constate que l'on recommence à s'émouvoir au Parlement que quelques conseillers des enquêtes ont demandé l'assemblée des chambres, mais on leur a répondu que la réunion des nobles était permise par le duc d'Orléans.

arme à double tranchant qui pouvait atteindre, aussi bien que le cardinal ministre, l'ambitieux coadjuteur, aspirant à la pourpre et au ministère, et en ce sens l'idée pouvait servir à la cour qui ne l'inventa pas, mais sut l'exploiter à son profit[1]. Ainsi comprise, la déclaration n'était pas exclusivement un coup des frondeurs, et en s'y opposant le clergé ne s'inspirait pas plus du désir de défendre Mazarin que du souci de protéger Retz : en fait, il se laissa guider par une considération d'ordre très général ; les ecclésiastiques ne pouvant pas, sans être *déserteurs de leur ordre*, comme l'avait dit l'archevêque d'Embrun à propos de Conti, ne pas protester contre un projet qui visait à exclure du Conseil les cardinaux, même français, et peut-être aussi les archevêques et les évêques, il était naturel que le clergé, sans regarder aux personnes visées, fît bloc contre le Parlement en voyant la dignité de son ordre méconnue, ses ambitions politiques méprisées et anéanties[2].

Le 20 février, il sembla que la demande faite le 7 par le Parlement allait recevoir satisfaction : Talon porta à la Grand'-Chambre des lettres patentes excluant les étrangers du Conseil, mais les cardinaux, archevêques et évêques français étaient formellement exceptés, pour ne pas, dit Talon[3], « faire injure au clergé ». Mécontent de cette réserve, le Parlement persista dans son désir d'exclure les cardinaux, même français. C'est

1. Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 321) montre que la reine, « croyant embarrasser cet ambitieux (le coadjuteur), fut ravie de ce que le Parlement avait fait en cette occasion » ; et Guy Joly va plus loin : il affirme, bien à tort, que la déclaration fut « proprement l'ouvrage des Mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur » (*Mémoires*, p. 47).

2. D'après Mme de Motteville (*Ibid.*), Retz, « qui n'y trouva pas son compte (à la déclaration), fit tant d'intrigues et travailla si bien que le clergé s'y opposa ». Selon Goulas (t. III, p. 331), « il n'est point croyable de la peine qu'il prit pour faire que le Parlement se contentât des cardinaux étrangers, combien d'allées, de venues, de pas, de prônes, de prières, de promesses, de raisons, combien de cabales et d'intrigues ». Retz a prétendu (édit. des *Grands Écrivains*, t. III, p. 279) que la déclaration l'avait laissé fort indifférent, qu'il la jugeait sans efficacité et même l'avait soutenue, trouvant qu'elle n'était qu' « un mal imaginaire à l'Église » et que les divisions de la Fronde seraient « un mal solide à l'État ». Cette indifférence semble bien affectée, mais il est bien possible que Retz ne se soit pas aussi fort remué que le prétendent Mme de Motteville et Goulas, comptant sur les protestations de l'assemblée du clergé et l'inefficacité de la déclaration (voir dans ce sens Bazin, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. IV, p. 182).

3. *Mémoires*, p. 414.

alors que l'assemblée du clergé intervint, en agissant d'abord sur les princes, puis directement sur la reine par des remontrances. Le 23, une députation alla trouver le duc d'Orléans et Condé, demandant qu'après les mots « ceux qui ont serment à un prince étranger », on ajoutât « excepté le pape »; S. A. R. promit de communiquer le projet au clergé avant de le renvoyer au Parlement. Le lendemain 24, l'archevêque d'Embrun présenta des remontrances à la reine. Le Parlement, dit-il, persiste à vouloir une déclaration excluant formellement les cardinaux français et « conçue en termes ambigus » à l'égard des évêques : chose bien singulière au moment où « une multitude presque infinie de personnes se mêle du gouvernement sans aucun caractère ». Plus de trente ecclésiastiques ont été chanceliers; d'ailleurs, c'est parler avec « une obscurité affectée » que de dire « serment à autres princes que le roi »; c'est confondre deux serments bien différents, car « l'obéissance que tous les catholiques et en particulier les ecclésiastiques vouent au Saint-Siège ne relâche en aucune façon les liens de l'obéissance naturelle qu'ils doivent indispensablement à Votre Majesté en qualité de sujets »[1]. Le clergé comptait sur la piété de la reine qui ne voulait pas « faire injure au clergé »[2], sur la reconnaissance des princes libérés et sur la résistance du garde des sceaux Châteauneuf : ce vieil ambitieux qui aspirait au cardinalat et au ministère[3] avait hautement proclamé trois jours avant qu'il rendrait les sceaux plutôt que de sceller une pareille déclaration. C'est à ce point qu'en était l'affaire quand commença le mois de mars où l'assemblée du clergé devait jouer un rôle politique très important[4].

Le 1er mars, le duc d'Orléans vint communiquer au Parlement la remontrance de l'archevêque d'Embrun[5]. D'après lui, la déclaration n'était qu'un « coup des Mazarins » pour se venger du

1. D'après Goulas (t. III, p. 323), l'archevêque parla « merveilleusement et fortement, de même qu'en la première rencontre [c'est-à-dire lors des remontrances contre d'Épernon], et dit tout ce qu'il fallait dire sans se brouiller avec personne ».

2. Harlay, le 5 mars, écrivait que « le cabinet, pour vouloir du mal à ce prélat (Retz), ne veut pas s'en venger par de telles maximes ». Mais Mazarin, politique réaliste, s'embarrassait peu des maximes.

3. Il avait même travaillé sous main à l'expulsion du cardinal.

4. Rappelons que c'est à partir de cette date que nous utiliserons les lettres de Harlay.

5. Pour ce qui se passait au Parlement, voir le *Journal des assemblées du Parlement* pour cette période, et les *Mémoires* de Talon.

Parlement en le brouillant avec le clergé; or, avant tout, il fallait « se donner garde de se diviser du clergé »; voilà pourquoi il jugeait la déclaration intempestive et regrettait les instances faites pour l'obtenir. Molé répliqua que la question ne regardait pas le clergé, puisque le Parlement exceptait les évêques français[1], et que l'archevêque « ne serait pas avoué de tous dans sa remontrance, sachant bien qui l'avait incité à la faire[2] ». Quelques magistrats renchérirent, montrant par des exemples historiques que les ecclésiastiques devaient être à leurs fonctions, non à la cour. On donna « force coups de dents » à la remontrance; on s'indigna que Mazarin, banni depuis le 9 février, ne fût pas encore sorti du royaume[3]. Cette séance, où, comme le dit Harlay, il s'était passé « d'étranges choses », montrait, outre l'acharnement des magistrats contre le cardinal, un revirement notable chez le duc d'Orléans qui, le 20 février, ne s'était pas opposé aux vœux du Parlement. Est-il vrai de dire, comme Harlay, qu'il « prit fortement le parti du clergé » et doit-on penser qu'il avait été converti par la démarche faite auprès de lui le 23 par les députés du clergé? Il est plus probable, comme le dit Talon[4], qu'il obéissait aux suggestions de ses amis du jour, Retz et Châteauneuf, hostiles à la déclaration, et qu'il voulait surtout éviter des divisions au sein de l'opposition parlementaire et ecclésiastique. Mais ses efforts n'aboutirent pas, au grand bénéfice de la cour qui avait intérêt à entretenir la désunion de ses adversaires : « Je prévois », écrivait Harlay, « que le clergé et le Parlement se choqueront ensemble, et ce doit être la bonne politique de la reine si elle veut donner sur les doigts à ces gens de chicane. »

Dès le lendemain 2 mars, on recommença au Parlement à s'échauffer sur la harangue de l'archevêque d'Embrun[5]; le duc

1. Nous avons vu que, sur ce point, la rédaction était équivoque.

2. Il voulait désigner le coadjuteur, dont il était « l'ennemi public », et à qui il attribue, comme Mme de Motteville, une grande action, qu'il s'exagère peut-être, sur les décisions de l'assemblée du clergé.

3. « Ils donnent par leurs suffrages une rude atteinte à M. le cardinal Mazarin que les uns veulent qu'on saisisse par corps, les autres qu'on traite de criminel de lèse-majesté faute d'avoir obéi à leur arrêt » (Harlay, 1er mars).

4. *Mémoires*, p. 418.

5. « Entre autres un nommé du Dorat qui le traita d'évêque qui aurait acheté la présidence de sa compagnie par des lâchetés et des bassesses insupportables » (Harlay, 3 mars). Cf. Goulas, t. III, p. 324 : « On chargea sur M. l'archevêque d'Embrun; ce fut M. Dorat qui entreprit ce prélat et en parla certes avec trop d'emportement. » Cet imprudent Dorat (ou Daurat) était,

d'Orléans essaya encore de s'interposer, il « témoigna à la compagnie qu'elle n'était point intéressée en ce qui s'était dit et fait dans cette action ». Mais les magistrats ne l'entendaient pas ainsi, et leurs propos amers furent le lendemain 3 mars vivement relevés dans l'assemblée du clergé : l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux nota les « paroles d'aigreur et les mauvais discours que ces particuliers ont tenus en portant leur avis » ; l'archevêque d'Embrun se plaignit aussi, non sans se targuer de l'appui de S. A. R., et l'assemblée témoigna son « mépris » aux magistrats : il lui était « glorieux de ne pas faire état » de tout ce qui s'était dit, et elle supportait cette contrariété avec « une patience chrétienne »[1]. Elle demanda cependant, pour exposer ses griefs, une audience qu'elle obtint le 7 mars. Ses délégués déclarèrent à la reine qu'ils « mettaient leurs ressentiments au pied de la croix », mais qu'ils persistaient dans leur opposition à la déclaration et demandaient que le projet leur fût communiqué avant d'être renvoyé au Parlement. La reine se dit très persuadée de la justice de leur cause et les princes[2] encouragèrent le clergé à persévérer dans son aptitude.

Ainsi le clergé était bien soutenu, du côté de la cour, dans son hostilité à la déclaration ; les partisans de Mazarin crurent voir dans cette situation une occasion favorable pour accentuer le rapprochement et, à l'instigation de la reine, ils tentèrent d'obtenir de l'assemblée une manifestation de sympathie pour le cardinal proscrit : « Votre Grandeur a su », écrivait Harlay à son oncle le 1er mars, « comme la reine a ordonné à M. de La Vaurre[3] de me voir pour consulter ensemble les moyens de renouer une proposition dans le clergé en faveur du cardinal. Elle n'ignore pas le bruit qu'a fait la première[4] et avec combien de prudence il faut agir pour recommencer une affaire presque désespérée. » Lionne venait de recevoir de Mazarin un « blanc-

d'après Talon, un conseiller à la troisième Chambre des Enquêtes, homme de peu de naissance, qui avait été autrefois financier.

1. Le langage officiel de l'assemblée allie convenablement l'humilité chrétienne avec la morgue aristocratique. Harlay écrit à son oncle d'un ton plus dégagé : « Les paroles insolentes que quelques particuliers ont proférées contre M. notre président et les autres ecclésiastiques ne sont que de la poudre qu'ils secouent fort librement » (5 mars).

2. Les délégués du clergé remercièrent S. A. R. d'avoir, au Parlement, pris la défense du clergé.

3. C'est-à-dire l'évêque de Lavaur.

4. Présentée le 11 février par l'évêque de Comminges (ci-dessus, p. 28).

signé » pour le remplir d'une « lettre de sa part à l'assemblée, conforme à son esprit ». L'évêque de Comminges et Harlay furent chargés d'écrire la lettre, mais l'évêque, se rappelant son échec du mois précédent, se montra hésitant. Harlay, enchanté de se mettre en relief, travailla dès le jour même et alla rendre compte à la reine. Il estimait qu'il fallait « prendre occasion de quelque choc du Parlement avec l'assemblée » et même exciter les magistrats par les avantages que la reine ferait à l'Eglise; ainsi, dit-il, « [eux] étant malcontents et [nous] plus forts, nous pourrions mieux servir ». Le projet, rédigé par Harlay, « fort approuvé » par Lionne et l'évêque de Lavaur fut envoyé à Mazarin. « Cependant », dit Harlay, « on travaille sous main à se rendre les provinces assurées[1], et bien que je prévoie beaucoup de difficultés à essuyer, toutefois je ne désespère pas encore de quelque bon événement. » La tentative n'aboutit pas, puisqu'il n'en est plus question dans les lettres postérieures de Harlay et que le procès-verbal n'en fait aucune mention, mais elle montre à quel point certains membres de l'assemblée étaient disposés à agir en faveur du cardinal[2].

Ils rencontraient de sérieux obstacles, mais, à l'exemple du ministre qui comptait sur eux, ils ne se tenaient jamais pour battus. Dans la séance du 13 mars, ils essayèrent avec précaution de donner à la démarche que le clergé devait faire contre la déclaration la forme et la portée d'une démarche en faveur de Mazarin. Le procès-verbal, selon l'usage, ne donne aucune idée de l'allure très mouvementée de la discussion, mais la lettre que Harlay écrivit à son oncle le lendemain (14 mars) nous montre bien le caractère orageux de la séance et la véritable signification des avis proposés. L'évêque d'Agen commença par rappeler les démarches déjà faites par le clergé contre la déclaration et dit que, les gens du roi devant le soir même faire auprès de la

1. C'est-à-dire les votes à l'assemblée où on votait par provinces.

2. Harlay, dans cette même lettre du 5 mars où il nous fait connaître cette tentative, analyse le projet de lettre de Mazarin à l'assemblée. Le cardinal explique que, « par son éloignement volontaire, il s'est sacrifié lui-même pour conserver la paix dans le royaume, pourvoir par son absence à la tranquillité publique, et moyenner une intelligence parfaite entre la reine et S. A. R. »; il proteste contre l'arrêt de bannissement du 9 février; il assure qu'il songe à l'intérêt de l'Église « blessé grandement depuis son départ par la violence des parlements »; il flatte le « clergé si auguste » et espère qu'il fera des remontrances au roi sur la déclaration; il assure même qu' « il ne se doit point faire de nouvelles lois sans la participation du clergé ».

reine une démarche contraire, il fallait reparler de l'affaire à la reine et aux princes et « pourvoir à ce qui serait expédient de faire pour empêcher la délivrance de ladite déclaration ». Mais quel serait le meilleur moyen? C'est ici que les avis furent différents et la dispute vive. L'évêque de Saint-Malo proposa un acte d'opposition au sceau, et huit ou neuf provinces se rangèrent immédiatement à cet avis « contre la coutume de cette assemblée qui n'est jamais si unie dans toutes les affaires. » Les amis de Mazarin furent surpris : ils voulaient une démarche plus éclatante et qui fît allusion à la manière dont le Parlement traitait non seulement les cardinaux en général, mais en particulier le cardinal ministre contre qui l'avant-veille (11 mars) il avait décider d'informer. Ils jugèrent que cet accord immédiat pour restreindre la portée du débat était l'œuvre du coadjuteur et du garde des sceaux, qui devaient avoir « ménagé cette partie ». Alors, dit Harlay, quelques évêques, Vabre, Comminges, Viviers[1], me firent signe pour « embarrasser un peu l'affaire dont ni eux ni moi n'avions eu la participation ». Vabre prévit qu'on objecterait au clergé : « Vous pouvez bien tolérer qu'on exclue les cardinaux du conseil, puisque vous souffrez que le Parlement informe contre un cardinal. » Sur quoi « M. d'Agen lui fit une insulte, disant qu'il s'étonnait qu'il devînt ainsi Mazarin[2]. Le petit M. de Vabre se mit en chaleur, affirma qu'il ne recherchait que l'intérêt de l'Église et qu'il priait Dieu que la passion humaine fût éteinte sur ce sujet dans l'âme des autres comme elle l'était dans la sienne qui n'agissait que dans un bon zèle. » Comminges dit que « l'on voulait gratifier et rendre hommage au cardinalat futur en voulant opprimer le cardinalat présent, qui était une action indigne de l'esprit ecclésiastique ». Après cette discussion assez animée, on commença à recueillir les avis; l'évêque de Saint-Malo ne réussit pas à rallier Harlay à sa proposition : « On se moquerait de nous, » déclara le jeune abbé, « si nous endurions une plaie notable sans y apporter aucun remède tandis que nous voudrions parer une offense légère ». La « plaie notable », c'était la procédure du Parlement contre Mazarin ; il ne suffisait donc pas d'un acte d'opposition au sceau

1. Louis de La Baume de Suze, évêque de Viviers de 1621 à 1690.

2. Nous avons vu que l'évêque de Vabre avait eu d'assez vifs démêlés avec Mazarin comme défenseur du prince de Conti. Sans doute il s'était rapproché de la cour depuis la délivrance des princes.

contre cette « offense légère » qu'était la déclaration; il fallait « obtenir une seconde audience de la reine et nommer des commissaires pour informer des arrêts rendus au Parlement depuis un mois ». Agen, « comme furieux frondeur », combattit cette proposition, mais elle fut appuyée par Vabre qui « fit un avis tout ironique »; si quelques évêques, dit-il, s'intéressent tant à l'exclusion des cardinaux, c'est qu'ils craignent aussi qu'on n'exclue les évêques « à raison de leur résidence »[1]. Viviers et Comminges approuvèrent aussi Harlay et « louèrent hautement la province de Normandie[2]. » Mais la majorité suivit l'avis de Saint-Malo, et le président nomma une commission[3] pour dresser l'acte d'opposition qui serait signifié au garde des sceaux puis porté à la reine avec de nouvelles remontrances, et on avisa la reine sur-le-champ, « afin que S. M. ne trouve point cette procédure mauvaise et soit avertie de la délibération avant l'audience des gens du roi ». Cette audience eut lieu dans la soirée du même jour (13 mars) et Talon, parlant au nom des gens du roi, soutint vigoureusement la thèse des gens de robe contre la participation des cardinaux aux affaires publiques[4].

1. Sans doute Agen était connu pour sa résidence rare.

2. Le co-député de Harlay pour la Normandie était l'évêque de Bayeux, Molé, fils du premier président dont nous avons vu l'abstention dans l'affaire de Conti (ci-dessus, p. 13, n. 1). Ce prélat semble n'avoir eu à l'assemblée qu'un rôle très effacé, le procès-verbal ne le mentionne que rarement alors que Harlay était constamment en vedette : le jeune abbé, sans doute, ne demandait pas mieux qu'il en fût ainsi; cependant, il finit par se plaindre à son oncle (lettre du 24 mars) de l'insouciance de Molé qui « se moque un peu des affaires..., il rit même quand je lui en parle et tourne tout en goguette..., je crois que peut-être sa petite suffisance désirerait un mot de votre main ». Certainement, aux yeux des membres de l'assemblée, Harlay, à lui seul, représentait toute la province de Normandie.

3. Harlay, qui en faisait partie, travailla l'après-midi à la rédaction de l'acte qui fut soumis le lendemain à l'assemblée. En même temps, écrit-il à son oncle, « mon père rendit compte de tout à la reine qui lui dit par dix fois qu'elle ne me serait pas ingrate des fidèles et généreux services que je lui rendais. »

4. La harangue de Talon est dans ses *Mémoires* (p. 419 à 422). Il insiste sur le fait que dans maintes occasions les cardinaux, ne se regardant comme sujets du roi que « jusqu'à une certaine concurrence », ont parlé ou agi contre les « maximes françaises », c'est-à-dire gallicanes. Il reproche notamment à Richelieu d'avoir : 1° demandé un bref à Rome en 1633 pour faire juger par une commission d'évêques les prélats compromis dans la révolte du Languedoc, au lieu de les traduire devant les juges royaux; 2° abandonné aux nonces les informations de vie et mœurs pour les candidats à l'épiscopat, malgré l'ordonnance de Blois et un arrêt du Parlement de 1639 qui confiaient aux évêques le

Le lendemain 14 mars, les partisans de Mazarin, par l'organe de l'évêque de Comminges, essayèrent à l'assemblée de remettre sur le tapis la proposition de la province de Normandie qui avait été rejetée la veille, mais ils subirent un nouvel échec. L'archevêque d'Embrun jugeait imprudent d'adopter cette proposition, puisque les juges laïques regardaient le cardinal comme sujet « au cas privilégié »[1]; puis, « sous prétexte de la cause publique, nos ennemis feraient courir le bruit que nous ne travaillons qu'au salut de la personne du cardinal, et en pensant nous faire du bien nous attirerions sur nous la haine publique et rendrions d'ailleurs toutes nos demandes sans effet ». Le promoteur confirma l' « appréhension » du président, estimant que les juges laïques pouvaient juger par contumace un homme accusé de crimes d'État, cité devant eux, et qui ne s'était pas présenté. Harlay s'éleva vigoureusement contre le cas privilégié, cita plusieurs exemples[2] pour montrer que les cardinaux et évêques ne

soin de ces informations; 3° abandonné en 1641 la régale temporelle, fondement de la spirituelle qui était « le plus beau droit de la couronne ». La démarche de l'assemblée du clergé est violemment critiquée dans une *Lettre écrite à l'archevêque d'Embrun par un clerc de son diocèse sur l'opposition formée au sceau par l'assemblée du clergé de France* (Embrun, 1651, Bibl. nat., Lb[37], 1894). Ce factum, daté du 1er mai et signé Thimbée, est une véritable mazarinade. On y expose, avec force citations latines à l'appui, cette théorie que les ecclésiastiques, et surtout les cardinaux, ne doivent pas exercer de fonctions politiques; on y dénonce l'influence néfaste de plusieurs cardinaux, notamment de Richelieu et de Mazarin : « Depuis trente ans, la France est au pillage de deux cardinaux. » Et l'auteur prend à partie son archevêque : il l'accuse d'être un vulgaire ambitieux, affamé d'abbayes, « grandement infecté de mazarinisme », qui n'a jamais mis les pieds dans son diocèse : son palais n'est hanté que par les chouettes et les hiboux, et les officiers du roi pourraient saisir ses revenus puisque pour lui la régale n'est pas close. L'auteur reproche aussi à l'assemblée du clergé d'avoir dépassé sa compétence en votant, malgré l'opposition des plus savants et des plus pieux, « une renonciation publique à la résidence, un acte injurieux au clergé et au Parlement ». Et il termine en souhaitant la conversion de son archevêque, pour laquelle, dit-il, son clergé fait des prières publiques. Ce pamphlet, qu'il soit ou non l'œuvre d'un clerc d'Embrun, montre un état d'esprit qui doit avoir été assez commun à cette époque dans les rangs du bas clergé.

1. C'est-à-dire échappant à la justice ecclésiastique et ne relevant plus que des juges séculiers.

2. Il fit grand étalage d'érudition : il dit que dans l'affaire de La Balue, que Talon avait alléguée, le Parlement n'avait fait aucune procédure; que depuis on avait réprimé par arrêt du Conseil l' « insolence » du parlement de Bordeaux, qui avait informé contre le cardinal de Sourdis; que, dans les derniers troubles, plusieurs évêques furent arrêtés (voir ci-dessus, p. 4), mais « l'ordre n'en

pouvaient être et n'avaient jamais été jugés par le Parlement, fit ressortir l'imprudence, pour une assemblée ecclésiastique, d'être « si partisante des faux privilèges tyranniquement usurpés par les séculiers », flétrit la lâcheté extrême d'abandonner des évêques aux laïques et manifesta son appréhension que l'assemblée ne se laissât trop dominer « par la prudence de la chair ». Ainsi pour défendre Mazarin, dont il attendait sa fortune, il se présentait à l'assemblée, lui, jeune abbé de vingt-cinq ans, comme le champion le plus ardent et le plus érudit de l'immunité judiciaire des clercs, mais il ne réussit pas à entraîner les suffrages. L'assemblée s'en tint à la procédure adoptée la veille et le procès-verbal ne mentionna même pas la tentative malheureuse des amis de Mazarin[1]. Ceux-ci, d'ailleurs, allaient bientôt prendre une revanche éclatante sur un autre terrain : ils allaient grandement contribuer à donner à la jonction du clergé avec la noblesse un caractère inoffensif et à faire avorter le projet, dangereux pour le pouvoir royal, d'États-Généraux avant la majorité du roi. A partir du 15 mars, l'affaire de la déclaration passe au second plan, — nous en verrons plus loin l'épilogue ; — celle des États-Généraux absorbe presque toute l'attention de l'assemblée du clergé.

La jonction du clergé avec la noblesse (15 mars). L'affaire des États-Généraux (15-25 mars).

On a dit que le gouvernement d'Anne d'Autriche ne redoutait pas les États-Généraux que l'exemple de 1614 avait montrés

étant pas établi, on n'en doit tirer aucune conséquence ». Quant au cardinal de Rochester, décapité par Henri VIII, « c'était dans la chaleur de son schisme ». Harlay faisait même provision d'érudition pour autrui : ayant appris « d'une personne familière à M. Talon » que celui-ci devait se servir de passages de l'historien de Thou contre les cardinaux, il remarquait que ce libelle, dirigé contre les cardinaux de Lorraine et de Tournon, avait été inspiré par « la jalousie de la faction huguenote » et avertissait l'archevêque d'Embrun d'utiliser cette remarque dans ses nouvelles remontrances.

1. Nous ne la connaissons que par les lettres de Harlay en date du 14 et du 16 mars. Sa proposition réunit les suffrages de sept provinces, mais sept autres furent d'avis d'ajourner la délibération, et la quinzième, celle de Toulouse, se trouva « caduque », c'est-à-dire ne put formuler d'opinion, à cause de la maladie d'un de ses députés, l'évêque de Mirepoix. Harlay avait donc failli l'emporter ; en tout cas, il avait fait briller son érudition et sa vigueur à défendre les privilèges du clergé ; aussi écrivait-il à son oncle, fier de son succès personnel : « La matinée a été illustre. »

inoffensifs[1]; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes en 1650 qu'en 1614 : les Etats pendant la Fronde auraient fourni aux mécontents de tout genre un trop beau terrain d'intrigues et d'agitation et auraient pu essayer de prolonger la minorité du roi, au grand profit des princes frondeurs[2]. On a vu l'empressement de Mazarin à faire séparer en octobre 1649 l'assemblée de noblesse qui esquissait une « jonction » avec le clergé[3]; au mois de juillet suivant, nous le voyons fort alarmé des « suites très fâcheuses et très préjudiciables » que pourrait avoir une réunion de la noblesse en vue des Etats-Généraux, et il recommande à Le Tellier de faire arrêter le principal auteur de l'agitation, un gentilhomme champenois, M. d'Orthe, « afin de couper le mal dans sa racine »[4]. En vérité, les États-Généraux étaient, selon le mot très juste de Guy Joly[5], « la chose du monde qu'il appréhendait le plus ». Le grand souci de ses partisans allait être d'écarter ou au moins d'ajourner après la majorité du roi ces dangereux Etats que ses ennemis s'évertuaient à faire réunir le plus tôt possible.

Dès les premiers jours de mars, Harlay notait, non sans inquiétude, que l'assemblée de noblesse, ayant obtenu satisfaction sur la liberté des princes et l'éloignement de Mazarin, allait sans doute, puisqu'au lieu de se séparer elle ne cessait de s'accroître, remettre sur le tapis la question des Etats-Généraux :

« La noblesse tient maintenant les mercredis et samedis son assemblée aux Cordeliers. Samedi dernier, ils députèrent à tout ce qu'il y a de personnes de qualité dans Paris pour les prier de venir dans leur assemblée. Plusieurs personnes de condition pressent la reine de la légitimer, et l'on croit qu'à la fin ils en viendront à bout. Cela fait croire que ce sont des dispositions aux Etats-Généraux et que si les deux premiers corps du royaume se peuvent une fois joindre, comme l'union paraît assez proche, ils ne se quitteront pas sans entreprendre bien des affaires[6]. »

En attendant cette union qu'elle avait demandée au clergé dès

1. Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. IV, p. 23.
2. *Mémoires* de Mme de Motteville, t. III, p. 340.
3. Ci-dessus, p. 6.
4. *Lettres*, t. III, p. 619.
5. *Mémoires*, p. 48.
6. Lettre du 5 mars.

le 7 février et qu'elle ne devait obtenir que le 15 mars, l'assemblée de noblesse voyait s'aggraver les difficultés qui s'annonçaient déjà pour elle à la fin du mois précédent. Beaucoup de nobles à la cour continuaient de travailler contre elle ; Condé était « fortement sollicité de la rompre »[1] ; son président avouait : « Beaucoup de mauvais esprits trouvent à redire à l'assemblée » ; et il racontait un singulier incident : le sieur de Rouillac avait présenté au Parlement une requête contre l'assemblée, disant qu'on y menaçait les absents de les dégrader de leur noblesse et de les priver de l'entrée aux États-Généraux. Or, aucun membre de l'assemblée, affirmait le président, n'avait parlé au sieur de Rouillac et sa requête était vraiment « une chose ridicule »[2].

Mais le Parlement, prenant la balle au bond, ordonnait une information. L'incident venait bien à propos pour jeter le trouble dans cette assemblée qui n'avait pas besoin de ce nouvel embarras[3]. Le 9, le duc d'Orléans la rassura un peu, répondant à une délégation qu'il fallait se moquer de la requête de Rouillac et que lui se chargeait bien d'empêcher le Parlement de toucher à cette affaire, et Condé assura qu'il ne ferait rien pour dissoudre l'assemblée ; mais l'attitude des princes n'était pas très franche. Harlay qui, dans sa lettre du 8, notait l'embarras de S. A. R., écrivait le 12 :

« La noblesse continue ses assemblées, elle a envoyé ses lettres circulaires dans les provinces ; j'ai peur que cela ne produise rien de bon. Le Parlement n'en est pas satisfait, et si l'on commence à y faire des propositions qui ne plaisent pas, mais ils appréhendent de choquer les gens de main. Nous verrons quel tempérament messieurs les princes prendront entre ces deux corps qui prennent des intérêts non seulement différents, mais contraires. »

1. *Journal de l'assemblée de noblesse*, 4 mars.
2. *Ibid.*, 8 mars.
3. Elle n'était pas aussi bien réglée que le prétend Guy Joly (*Mémoires*, p. 48) ; de faux gentilshommes signaient l'acte d'union dressé le 4 février, des nobles turbulents voulaient parler avant les présidents et on avait grand'peine à les en empêcher ; sur l'affaire Rouillac, on échangea certainement des propos inconsidérés « meilleurs », dit le *Journal*, « à raconter qu'à écrire ». Ce procès-verbal avoue le désordre et les dissensions, mais il ne contient pas les paroles violentes que Saint-Aulaire a rapportées sans indication de source (p. 348) ; telles que la résolution prise de « jeter à l'eau » les magistrats, ces « jeunes écoliers devenus au sortir du collège les arbitres de la fortune publique par la vertu d'une peau de parchemin qui leur coûtait 600,000 écus ».

Outre les dissensions des nobles et l'embarras des princes, Harlay notait à ce moment plusieurs symptômes favorables à l'autorité royale : d'abord la fermeté de la reine. Elle persiste à improuver cette assemblée[1] et à témoigner à ses serviteurs, tant de la noblesse que du clergé, qu'elle ne veut pas qu'ils consentent à cette union. Loin de vouloir légitimer l'assemblée de noblesse, elle ne songe qu'à la dissoudre « par son autorité, ou par le Parlement ou par persuasion en promettant les États-Généraux[2] ». Autre signe favorable : « Le bourgeois commence à se lasser de la garde[3]; il dit que cela trouble tout son trafic et l'engage aux débauches. » C'était l'espoir pour la reine d'être bientôt délivrée de cette sorte de captivité qu'elle subissait depuis un mois au Palais-Royal. Malgré tout, le gros point noir subsistait : cette union de la noblesse et du clergé que Harlay, le 5 mars, estimait « assez proche » et que le parti de la cour redoutait comme une préface des États-Généraux, semblait maintenant impossible à éviter. Le 8 mars, le bruit courait dans l'assemblée du clergé que le Parlement désirait la voir se séparer le 15[4], afin d'obtenir plus aisément la déclaration contre les cardinaux; les ecclésiastiques voulaient au contraire la prolonger pour empêcher cette même déclaration et obtenir « tout ce qui contribue à l'avantage de l'Église ». En réalité, disait Harlay, « je tiens que ce bruit n'est qu'à dessein de procurer notre union avec la noblesse sous prétexte de nous défendre contre les Parlements et que l'on ne sème par de tels bruits pour l'avantage et le seul bien public[5]. »

L'union allait en effet se réaliser le 15 mars. Ce jour-là, on déclara aux Cordeliers que « l'affaire la plus importante et la

1. L'assemblée de noblesse, dit Guy Joly (*Mémoires*, p. 48), « donnait avec justice de grandes inquiétudes au cardinal ».

2. En même temps elle négociait avec Condé et avec Retz. Mazarin préférait l'entente avec Condé qui fut réalisée le mois suivant; sur les négociations avec Retz, Harlay dit dans sa lettre du 12 : « Avant-hier soir, M. le duc d'Orléans mena le coadjuteur au Palais-Royal; il fit beaucoup de soumissions à la reine et de protestations de service et elle lui promit d'oublier le passé; il est certain qu'on le recherche fort depuis quelques jours, comme celui qui sait lier et délier; maintenant, si c'est vérité ou feintise, *docebit eventus.* »

3. Il s'agit de la garde des portes commencée le 10 février.

4. On se rappelle que l'assemblée avait déjà fixé sa séparation au 30 novembre 1650; le 14 mars, le président dit qu'il fallait voir quelles affaires restaient à expédier pour finir promptement l'assemblée.

5. Lettre du 8 mars.

plus utile au bien de l'assemblée » était l'union avec le clergé pour obtenir les États-Généraux et on envoya immédiatement aux Grands-Augustins une députation pour redemander la jonction. « Le comte de Fiesque porta la parole, accompagné de quinze gentilshommes, tous l'épée au côté »; il montra d'abord avec quelle passion la noblesse embrassait le souci de l'intérêt général et du bien public, puis il fit un vigoureux réquisitoire contre Mazarin, « exagérant tous les malheurs passés et principalement par la mauvaise administration du cardinal Mazarin et la détention des princes », traitant le ministre de « mauvais dispensateur des forces de la France », qui par ses artifices avait désuni la famille royale et empêché la paix avec l'Espagne. Mais maintenant la famille royale était bien unie, la reine agirait « par elle-même ou par des conseils purement français » et accorderait aux prières réunies de la noblesse et du clergé les États-Généraux, la grande panacée[1] indispensable au bien public.

Le président du clergé, l'archevêque d'Embrun, répondit par des paroles flatteuses pour la noblesse, assaisonnant d'érudition historique les lieux communs sur l'union des deux ordres[2] qu'il avait déjà débités à l'assemblée particulière de 1649 et depuis, le 9 février 1651, lors de la première demande de jonction, mais il ne dit pas un mot du cardinal ni des États-Généraux. Les gentilshommes sortis, on délibéra. Le président se défendit d'avoir vis-à-vis des nobles aucun sentiment d'hostilité et parla en faveur de la jonction qui fut rapidement décidée : « Jamais torrent n'alla si vite que notre délibération. » On nomma pour entrer en

1. Le clergé y trouverait « la conservation des privilèges de l'Église gallicane, la noblesse le rétablissement de ses anciennes prérogatives et immunités, la justice un appui pour l'observation des lois et le châtiment des crimes, le pauvre peuple le soulagement de ses misères, toute la France la sûreté de la liberté publique, le roi cette autorité juste et tempérée qui fait également aimer et craindre le souverain de ses sujets, et toute l'Europe enfin cette bienheureuse paix pour laquelle il y a si longtemps qu'elle soupire ».

2. « Le lien de la naissance est un motif assez pressant pour nous attacher aux intérêts d'un corps où nous reconnaissons nos proches et nos frères. Nos rois, par maxime politique, ont eu pour but de nourrir une fidèle correspondance entre les évêques et les gentilshommes qualifiés des provinces. » Et il cita un capitulaire : *Ut consentientes sint comites nostri cum episcopis.* On remarquera que si l'archevêque d'Embrun et d'autres, comme l'évêque de Comminges et l'abbé de Chanvallon, « reconnaissaient leurs frères » parmi les nobles, c'était dans la noblesse dévouée au roi et non dans celle qui composait l'assemblée des Cordeliers.

rapports avec la noblesse les délégués qui, déjà le 9 février, avaient été chargés de ce rôle et dès l'après-midi ils allèrent annoncer aux nobles la jonction enfin accordée. Leur orateur, l'évêque de Comminges, assura que la liaison entre les deux ordres devait être éternelle, mais rappela qu'à côté des nobles et des ecclésiastiques il y avait d'autres éléments dans l'État : le roi et le tiers : « Ainsi », dit-il, « l'état de cette monarchie subsiste par quatre choses principales qui doivent être inséparablement unies. » C'était dire que le clergé ne voulait pas se séparer du roi et se laisser entraîner par la noblesse jusqu'à la révolte. Le *Journal* de la noblesse néglige de dire quelle impression ces paroles firent sur l'assemblée des Cordeliers ; les nobles étaient trop heureux d'avoir si vite obtenu la jonction, et peut-être avaient-ils la vue trop courte pour se demander jusqu'à quel point elle serait efficace. Quant au Parlement, la nouvelle de la jonction l'irritait profondément : le procureur général requérait contre l'assemblée des gentilshommes, « notable entreprise contre l'autorité royale » ; Molé parlait aussi contre cette réunion illégale, menaçant Sourdis, qui l'avait dirigée, de le faire « payer pour beaucoup d'autres » ; on proposait d'exclure du Parlement les ducs et pairs qui continueraient de siéger aux Cordeliers et on se plaignait véhémentement des paroles de l'évêque de Comminges, inexactement rapportées ou mal comprises (15 mars[1]).

Quelle était la véritable portée de la jonction et quelles en seraient les suites? « L'adjonction de la noblesse », écrivait Harlay à son oncle le 19 mars, « est l'ouvrage du coadjuteur et du garde des sceaux. » Et il expliquait que tous deux, convoi-

1. On crut que l'évêque avait dit : la France est composée de trois membres (les trois ordres) ; si à ce corps parfait un quatrième membre voulait se joindre, cela ferait un monstre horrible. Ce quatrième membre, c'était le Parlement, pensèrent les magistrats ; or, nous avons vu que, pour l'évêque de Comminges, c'était le roi, indispensable au « corps parfait ». Le procès-verbal du clergé et des nobles donne le vrai texte, les historiens modernes n'ont rapporté que la version fantaisiste du Parlement. Pour comprendre que les magistrats aient pu dès le jour même s'émouvoir des paroles de l'évêque de Comminges, il faut savoir que la visite de cet évêque aux Cordeliers eut lieu immédiatement après la décision de l'assemblée du clergé : « Il est près de deux heures », écrivait Harlay, « et je reviens de l'assemblée de la noblesse avec M. de Comminges, qui de la part de la nôtre lui a porté pour réponse aux députés qu'elle nous a envoyés ce matin une étroite union pour la demande des États-Généraux » (lettre du 15 mars).

tant le chapeau, voulaient avant tout empêcher la déclaration contre les cardinaux; voilà pourquoi, dit-il, « ils font l'union avec la noblesse pour être plus forts contre le Parlement; en effet, quelques-uns m'ont dit que cette jonction a mis l'appréhension dans le Parlement et que, voyant ces deux grands corps prêts à se joindre, il traite avec la cour, S. A. R. et les princes. Que cette jonction fût, comme le croit Harlay, le fruit d'une mesquine intrigue personnelle, ou qu'elle représentât une coalition de mécontents, nobles laïques et ecclésiastiques unis par des intérêts de caste, une chose est certaine, c'est qu'elle pouvait être dangereuse pour le gouvernement qui devait s'efforcer de la rompre. Dans ce but, la reine ne trouva pas de meilleur moyen que de promettre les Etats en les fixant au 1er octobre, c'est-à-dire après la majorité du roi, de manière à les rendre inoffensifs ou même à ne pas les convoquer du tout; et le 16 mars elle envoya le maréchal de l'Hôpital aux Cordeliers avec la promesse des États à Tours pour le 1er octobre et l'ordre pour l'assemblée de se séparer puisqu'elle recevait satisfaction; des délégués des princes et de S. A. R. vinrent immédiatement confirmer la nouvelle; le duc même se portait garant de l'exécution de la promesse royale. Mais l'assemblée ne se sépara pas sur-le-champ[1] : le duc, que le Parlement, depuis huit jours déjà, pressait de la dissoudre, avait demandé délai sur délai[2], disant qu'il fallait agir en douceur pour ne pas irriter les esprits; le 17, sollicité encore une fois, il se déroba, en alléguant une colique probablement diplomatique, et demanda de remettre la délibération au 23, espérant faire dissoudre l'assemblée le 22.

Ce délai parut bien long au Parlement qui craignait que la jonction avec le clergé ne donnât à la noblesse une nouvelle vigueur[3], mais les longues robes avaient bien tort de s'alarmer,

1. Elle reçut encore le surlendemain des procurations (200 gentilshommes du Beauvaisis, 50 du Vexin), mais elle n'admit plus de nouveaux nobles à signer l'acte d'union.

2. Le 8, il avait demandé jusqu'au 11; le 11 jusqu'au 13; le Parlement, d'ailleurs, poursuivait trop de choses à la fois : dissolution de l'assemblée de noblesse, déclaration contre les cardinaux, mesures de rigueur contre Mazarin.

3. Le Parlement craignait que du 17 au 23 l'assemblée de noblesse n'émît de nouvelles propositions, « la cour étant avertie qu'il s'en devait faire à cause de la jonction de MM. du clergé ». Dans cette journée du 17, les présidents parlèrent « fortement » contre l'assemblée de noblesse : quelques conseillers, Broussel, Charton, de Thou, prirent sa défense, disant qu'on y voyait « du plus illustre et du plus pur sang de France », à quoi Molé répondit que

car le même jour (17 mars) le clergé commençait à adopter une attitude assez différente de celle de la noblesse et déjà, au lendemain même de la jonction, certains de ses membres manœuvraient pour la rendre aussi inoffensive que celle de 1649.

Le clergé neutralise l'assemblée de noblesse (17-25 mars).

Ce jour-là, dans la matinée, l'assemblée des Grands-Augustins reçut la visite de délégués de la noblesse qui l'informèrent par l'organe du duc de Vitry de la concession faite la veille par la reine. Sans doute les États-Généraux étaient accordés au « souhait universel de tous les bons Français », mais pour le 1er octobre seulement; or, les États ne sont jamais « si utiles pour le bien public ni si nécessaires que dans la minorité des rois ». Ce que la reine accordait aujourd'hui, le roi, majeur au 8 septembre, pourrait le refuser : déjà les convocations de 1649 étaient tombées dans l'oubli; aussi, disait Vitry, le peuple attendant de notre union le soulagement de ses maux, il faut immédiatement s'occuper des « sûretés » nécessaires pour la réunion des États : « Il semble que nous n'en saurions trop prendre; la chose presse, tous les moments sont précieux[1]. » L'après-midi, les commissaires du clergé allèrent conférer avec ceux de la noblesse. Ceux-ci voulaient amener les ecclésiastiques à prendre en commun des mesures « pour acquérir la sûreté des États-Généraux dont depuis tant de temps on avait éludé la promesse ».

les signataires de l'acte d'union représentaient à peine un vingtième de la noblesse française et que les abstentionnistes étaient aussi illustres et aussi braves que les autres.

1. En même temps, la noblesse envoyait vingt-quatre délégués à S. A. R. pour lui exposer les raisons qu'elle avait de rester assemblée : aux motifs déjà présentés devant le clergé, elle en ajoutait deux autres : 1° la reine prétendait convoquer aux États les députés élus en 1649, bien que la paix de Rueil eût annulé ces élections, image des « divisions manifestes » qui régnaient alors en France et auraient aussi régné dans les États. La noblesse réclamait de nouvelles élections; 2° elle estimait qu'on aurait dû lui donner « d'aussi grandes garanties » qu'au moment de la dissolution de l'assemblée de 1649, c'est-à-dire le droit de s'assembler de nouveau si les conventions n'étaient pas exécutées. Les nobles remercièrent aussi S. A. R. d'avoir défendu la noblesse française contre les insultes d'un « cœur qui n'est ni noble ni français » et assurèrent que les États, sans augmenter les impôts et même en les diminuant, sauraient trouver un fonds inaliénable pour le paiement des rentes et les moyens d'entretenir la guerre pour arriver à conclure la paix.

Ils prétendaient, malgré l'interdiction royale, continuer leur assemblée et désiraient que le clergé continuât aussi la sienne[1] afin de se concerter avec lui. Les ecclésiastiques répliquèrent d'abord que l'assemblée du clergé n'était pas nécessaire, puisqu'en dehors des assemblées générales, le clergé pouvait toujours réunir une assemblée particulière; quant à la « sûreté » des États, et pour les sauver « du naufrage qui les menaçait », le meilleur moyen était de les rendre agréables à la reine », donc de demander d'abord une audience royale. Cette réponse embarrassa fort les nobles : ils sentaient que le concours du clergé allait leur faire défaut et savaient bien que la reine refuserait de les recevoir, n'ayant jamais voulu reconnaître leur assemblée, et lui ayant même ordonné, la veille, de se séparer; ils prièrent donc le clergé de solliciter S. A. R. pour leur faire obtenir cette audience. Mais, répliquèrent les commissaires du clergé, « la forme de notre compagnie est d'aller droit au roi »; et on se sépara sans rien conclure, en constatant seulement qu'il fallait trouver le moyen d'obtenir une audience de la reine pour la remercier d'avoir bien voulu convoquer les États. On n'était même pas sûr de trouver un moyen de remercier la reine : la question des « sûretés » était remise aux calendes grecques. Cette tactique habile des délégués du clergé fut pleinement approuvée par l'assemblée; elle aussi se déroba (18 mars), en décidant que les nobles « pourraient » demander au roi et aux princes une audience pour eux-mêmes et pour le clergé. Grâce à la commission du clergé, l'assemblée de noblesse était arrêtée net dans son mouvement audacieux, et en rendant compte du résultat de cette séance à son oncle, Harlay s'en félicitait comme d'un triomphe décisif pour la cause royale[2] : « Par ce moyen, nous crûmes mettre à couvert la compagnie de son adjonction que la reine me reproche, accusant la condescendance de ceux qui s'étaient joints à une assemblée illégitime; » mais, ajoute-t-il, « je sais bien qu'elle est contente de nous voir tous ensemble,

1. Le matin même, l'archevêque d'Embrun avait proposé de délibérer sur la continuation de l'assemblée, « attendu qu'on avait résolu de la finir au 15 de ce mois ». Il avait évidemment l'intention de hâter la clôture, pour éviter de se laisser entraîner par la noblesse, mais la délibération sur ce sujet fut remise au lendemain, le *quorum* n'étant pas atteint.

2. Il y prit sans doute une part active aux côtés des évêques de Comminges et d'Orléans. L'abbé de Boisdauphin n'assistait pas à la séance. Les nobles avaient comme délégués Vitry, Béthune et Montrésor.

pourvu que la noblesse promette de se séparer, et c'est le coup qui frappera le clergé et le service que nous prétendons rendre lorsqu'après avoir été ouïs, nous leur dirons : ou il faut que vous vous contentiez de ce qu'il vous plaira et que vous vous teniez dans l'obéissance, ou nous ne voulons plus aller avec vous[1]. Je confesse que le pas est glissant, mais aujourd'hui nous avons dessein de nous tirer d'un pas que la légèreté des esprits a plus avancé qu'une mûre délibération[2]. »

Ainsi le clergé prétendait diriger et modérer la noblesse, la « tenir dans l'obéissance »; tant qu'elle persévérerait dans son attitude factieuse, il ne lui prêterait aucun secours, se dérobant derrière des difficultés de protocole; peut être même se séparerait-elle d'elle plus ouvertement[3].

Il est facile de deviner, bien que leur *Journal* n'en dise rien, la déception que produisit parmi les nobles l'attitude réservée du clergé. Le 20 mars, ils se décidèrent à aller trouver le duc d'Orléans qui leur promit son appui[4] et alla avec les princes voir la reine; il lui demanda d'autoriser la noblesse à venir la saluer avec le clergé et d'avancer un peu les États-Généraux « afin d'ôter tout scrupule à ces deux compagnies ». La reine, qui se savait maintenant bien appuyé par le clergé et par le Parle-

1. « Quand nous nous étions joints à eux », dit encore Harlay, en parlant des nobles, « c'était dans l'espérance qu'ils suivraient nos avis ». D'après sa lettre, si les délégués du clergé n'ont pas dit la chose aussi crûment à ceux des nobles, ils la leur ont très bien laissé entendre.

2. Lettre du 19 mars.

3. Après la séance de la commission, Harlay alla au Palais-Royal pour raconter à la reine le service que le clergé venait de lui rendre et lui marqua son étonnement qu'elle eût annoncé les États à une assemblée qu'elle jugeait illégitime et non à l'assemblée du clergé légalement réunie, « de qui dépendait seule la modération de l'autre » (lettre du 19 mars). La reine suivit le conseil et le lendemain 18 d'Aligre vint de sa part annoncer officiellement au clergé les États-Généraux. Il expliqua la date tardive par le souci de voir les députés se rendre aux États « sans appréhender aucun divertissement » des ennemis, car les récoltes, en septembre, seraient finies; et il exhorta le clergé à finir vite son assemblée pour aller dans les provinces s'occuper des élections aux États et rétablir partout l'autorité royale.

4. Il ne désirait pas les États, craignant que Condé n'y dominât, il tenait seulement à sauver la face pour l'assemblée de noblesse qu'il avait autorisée et qu'il voulait maintenant faire séparer, mais avec quelques apparences de satisfactions. « A Luxembourg », disait Harlay le 21, « on est fort embarrassé de tout ceci, et Monsieur maudit le conseil de ceux qui lui ont fait faire cette assemblée ».

ment[1], refusa net. Le duc alla trouver le garde des sceaux, demandant que le début des États précédât de trois jours au moins la majorité du roi; nouveau refus; vainement, il fit agir auprès de la reine le P. Paulin[2], confesseur du roi, puis Beaufort, qui n'obtint rien de plus malgré ses « génuflexions et postures très suppliantes »[3]. Rebutés du côté de la reine, les nobles tentèrent une nouvelle démarche auprès du clergé. Le 21, ils annoncèrent à la commission le refus de la reine, la promesse du duc d'Orléans de faire de nouvelles instances, et ils demandèrent que la noblesse et le clergé avisassent en commun aux mesures à prendre pour « la sûreté des Etats-Généraux et l'accélération d'iceux », au cas où ils n'obtiendraient pas de la reine tout le consentement qu'ils souhaitaient. Donc ils prétendaient, pour le cas où la reine persisterait dans son refus, entraîner le clergé à une attitude factieuse. Mais les commissaires du clergé ne voulurent s'engager à rien; ils déclarèrent simplement qu'ils feraient part à l'assemblée de la démarche des nobles, mais qu'il ne leur semblait pas qu'il y eût lieu de « faire une délibération anticipée sur une affaire de cette qualité ». L'assemblée, par l'organe de son président, les félicita de leur « prudence », et

1. Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 342) écrit : « La reine, qui se sentait appuyée, tint ferme contre eux et ne se relâcha jamais. » Elle montre l'appui du Parlement, mais non celui du clergé, dont aucun des contemporains n'a signalé le rôle en cette circonstance.

2. Il dit au P. Paulin que la reine avait eu tort de promettre les États sans l'avoir consulté et qu'il fallait dissoudre l'assemblée de noblesse par la douceur et non par la violence, car cette assemblée pourrait tenir tête à un arrêt du Parlement; il en résulterait des désordres et peut-être du sang versé. Ces paroles n'étaient qu'un « conseil salutaire », mais le P. Paulin s'affola, crut à un « dessein formé » de la noblesse contre les magistrats et s'empressa d'avertir la reine qui fit prévenir Molé pour exciter le Parlement contre les nobles : d'où la violente sortie du premier président dans la séance de ce même jour (20 mars); il parla en termes vagues, ne pouvant indiquer sa source, des grands dangers qui menaçaient le Parlement. Harlay nous dit qu'à ce moment Molé tâchait « par aversion contre le coadjuteur » d'attirer le Parlement du côté de la reine et qu'il « prit occasion [des propos entendus par le P. Paulin] d'en faire bruit dans sa compagnie ».

3. Harlay, qui nous rapporte cette démarche de Beaufort, note sa mésintelligence avec le coadjuteur : « Les deux femmes les brouillent », dit-il; Mme de Montbazon persuade à Beaufort le retour au service de la reine en lui promettant 30,000 écus et une abbaye; « outre les raisons de son intérêt et de sa haine contre l'hôtel de Chevreuse, elle s'est servie d'un artifice en disant que M. le coadjuteur avait pratiqué le mariage de M. le prince de Conti sans lui en donner part » (lettre du 21 mars).

sur la demande des nobles elle fut également partagée (une province étant caduque); la moitié s'engagea à délibérer dès le lendemain, l'autre à conserver la liberté de répondre ou ne répondre pas, c'est-à-dire à ajourner tout débat. Cette attitude indécise du clergé réjouit fort Harlay, déjà inquiet à la pensée que l'affaire de la déclaration contre les cardinaux, en s'envenimant, pourrait gâter les choses[1]; et ce qui le réjouit peut-être encore plus, ce fut d'apprendre que la reine persévérait dans son attitude : « La reine », écrivait-il le 21, « se tient ferme[2] à ne point donner de déclaration au Parlement, à ne point avancer la tenue des États et à ne pas entendre MM. de la noblesse qu'ils n'aient résolu de se séparer. »

La reine avait raison de tenir ferme; elle se sentait soutenue par le Parlement et par le clergé et voyait bien que le duc d'Orléans ne demandait qu'à abandonner décemment la noblesse. Dans la séance du 23, le Parlement obtint, non sans peine, des engagements formels de S. A. R. pour la dissolution de l'assemblée des Cordeliers[3], et, pendant ce temps, cette assemblée,

1. Le clergé poursuivait son opposition : l'acte en fut remis le 21 à la reine par l'archevêque d'Embrun qui fit de nouvelles remontrances : il cita plusieurs cardinaux qui avaient été « de fortes citadelles de notre empire et de sages pilotes du vaisseau de la monarchie »; est-il juste, ajoutait-il, qu'on déshonore le cardinalat « par une flétrissure honteuse sous le prétexte de crimes très souvent supposés dont on noircit la réputation des particuliers »? Il montra que les cardinaux n'étaient tenus de résider à Rome qu'en temps de conclave. « Dieu sait », écrivait Harlay en pensant à ces remontrances, « si le Parlement prendra feu tout aussitôt et si par sa chaleur il ne cimentera pas contre lui l'union de la noblesse avec nous; ainsi nous sommes à la veille de bien des troubles ».

2. La même expression se retrouve dans les *Mémoires* de Montglat (p. 249) et de Talon (p. 423), et nous l'avons signalée chez Mme de Motteville.

3. On trouve le récit de cette séance dans le *Journal des assemblées du Parlement* et dans les *Mémoires* de Talon. C'est après un vigoureux discours de Molé contre l'assemblée de noblesse que le duc d'Orléans, mis au pied du mur par le président de Mesmes et le maréchal de Grammont, finit par promettre que, si l'assemblée n'était pas séparée le lundi suivant 27 mars, il agirait de concert avec le Parlement pour appuyer l'arrêt que celui-ci rendrait contre elle. C'est dans cette séance aussi que S. A. R. incrimina les partisans dévoués de Mazarin. Ces « dernières racines du cardinal qui le faisaient revivre et régner dans le cabinet..., ces sangsues qui s'emparaient de tous les bénéfices », c'étaient Lionne, Le Tellier, Servien et Mme de Navailles, à qui on attribuait l'obstination de la reine. L'influence de Mazarin absent sur la distribution des grâces de toute nature, et en particulier des bénéfices, est attestée par Turenne (*Mémoires*, p. 432) et Montglat (*Mémoires*, p. 249). Le jeune Harlay sut bien la mettre à profit pour sa nomination à l'archevêché de Rouen.

du 22 au 24, attendait vainement durant des heures entières la réponse du duc qui s'employait, sans conviction, à lui procurer quelque satisfaction[1]; elle sut enfin que son protecteur, dont elle commençait à se défier, la priait de surseoir jusqu'au 27 sa délibération sur les États-Généraux, et elle se résigna, n'osant mettre en doute la sincérité de S. A. R.[2]. D'autre part, la cour faisait agir sur l'assemblée du clergé. « Du côté de la cour, » écrit Harlay le 24, « pour rompre l'union qu'on a voulue pour un temps pour seulement réduire le Parlement[3], on a fait jouer les évêques du dehors; ils demandent à entrer à l'assemblée, disant que le clergé ne s'est pas assemblé pour tout ce qu'il a fait; ils menacent de dresser assemblée contre assemblée, autel contre autel. Le second ordre se plaint de ce qu'on veuille admettre les évêques du dehors afin de rendre leurs suffrages inutiles. » Les évêques du dehors se réunirent en effet le 24 chez l'archevêque de Sens, ami de Mazarin; ils se plaignirent des usurpations de l'assemblée, regrettant qu'on n'eût pas pris leur avis dans l'affaire de la jonction, comme on l'avait fait dans des occasions moins importantes, mais, disaient-ils, nos con-

1. Afin, dit Goulas, « de contenter tout le monde s'il pouvait » (*Mémoires*, t. III, p. 333).

2. D'après le *Journal* de la noblesse, le duc d'Orléans dissimula aux gentilshommes son échec auprès de la reine et demanda de nouveaux délais. Le 21, l'assemblée manifesta quelque défiance, l'affaire fut agitée « avec quelque chaleur »; on décida d'insister. Le 22, Fiesque alla au Palais-Royal à onze heures; ajournée d'abord à deux, puis à quatre heures, sa visite n'eut lieu qu'à cinq heures et il n'obtint que de vagues assurances. Le 23, nouvel ajournement : S. A. R. était au Parlement et demandait qu'on attendît encore jusqu'au 27. On n'osa pas lui refuser ce nouveau délai. On voit que gagner du temps était pour le duc d'Orléans, comme souvent pour Mazarin, le principal de la diplomatie. L'assemblée de noblesse, qui s'était au début placée sous son patronage, manqua de clairvoyance et surtout de courage pour déjouer ses manœuvres; elle se contenta, sentant sa fin prochaine, de publier le 23 mars une déclaration où elle affirmait qu'elle ne songeait pas à ses intérêts particuliers, comme le bruit en courait, mais seulement au bien public. Elle rappelait aussi l'union avec le clergé : « Ce dessein a été trouvé si juste par MM. du clergé qui est le premier corps qu'ils se sont joints avec la noblesse pour demander au plus tôt lesdits États-Généraux », et elle s'étonnait que le tiers, si intéressé à l'ordre public à cause du paiement des rentes et des violences des gens de guerre, ne se fût pas joint aux deux autres ordres.

3. Nous avons vu plus haut que, cinq jours avant, le 19 mars, Harlay croyait à un « coup du coadjuteur et du garde des sceaux ». Il ne veut pas dire ici que l'union a été proprement « voulue » par la cour, mais « consentie » à cause de son utilité provisoire pour réduire le Parlement.

frères « ont cru lier et obliger, à cinq ou six qu'ils sont, tout le clergé de France ». Les dissidents résolurent de députer l'archevêque de Sens à la reine et à l'assemblée de noblesse pour déclarer nuls les actes de l'assemblée générale et de rester réunis en attendant une réponse[1]. Cette comédie, imaginée par le parti royaliste pour intimider les opposants et achever d'entraîner l'assemblée du clergé du côté de la cour, n'eut pas besoin d'être poussée bien loin : le dénouement était proche.

La dissolution de l'assemblée de noblesse (25 mars).

Le lendemain 25 mars, l'assemblée du clergé, qui ne devait pas se réunir ce jour-là à cause de la fête de l'Annonciation, fut convoquée d'urgence pour entendre une communication des princes qui avaient enfin terminé leurs démarches[2] et venaient en annoncer le résultat. Reçus à la hâte, sans aucun préparatif, et assis à la place des présidents, ils déclarèrent que la reine fixait les États au 8 septembre, mais avec « assurance par écrit signé des quatre secrétaires d'État portant que, pour quelque cause que ce soit, elle ne les changera point ». L'archevêque d'Embrun, dans sa réponse, félicita les princes du succès de leurs efforts et se félicita lui-même de voir enfin « le jour le plus beau et le plus glorieux de cette assemblée »; on les tenait donc enfin, et avec de bonnes « sûretés », ces États-Généraux, tant désirés, « cette grande fête des États-Généraux semblable à celle des Athéniens, où ceux qui obéissaient avaient droit de parler à leurs maîtres avec liberté »[3]. Cet enthousiasme de commande dissimulait surtout la grande satisfaction de voir la noblesse enfin obligée de se dissoudre et le clergé à l'abri des entraînements inconsidérés. Sortis des Grands-Augustins, les

1. Nous ne connaissons cette tentative d'assemblée particulière que par le *Journal des assemblées du Parlement* et la lettre de Harlay du 25 mars, qui en indique la signification.

2. Ils en avaient fait encore une la veille (24 mars). La reine « ne voulut rien démordre » sur la date des États et promit seulement de recevoir, après la séparation de l'assemblée de noblesse, une délégation de nobles qui la remercieraient par un discours « concerté » (Talon, *Mémoires*, p. 425).

3. Le *Journal* de la noblesse, comme il le fait en beaucoup d'endroits, donne ici le récit de ce qui s'est passé à l'assemblée du clergé : « L'intérêt commun de ces deux compagnies étant uni comme il est », dit le rédacteur, « je puis bien rapporter ici comme ils [les princes] y furent reçus et ce qui s'y passa ».

princes allèrent aux Cordeliers où ils annoncèrent la même nouvelle, faisant valoir que l'assemblée avait obtenu satisfaction sur la question des nouvelles élections et que de plus la reine daignait approuver l'assemblée et en recevoir une députation. « Après ces sûretés », ajoutait S. A. R., « je vous prie de vous séparer présentement et de croire que je tiendrai la main à l'exécution de tout ce qui touche vos intérêts[1]. » Et les princes restèrent aux Cordeliers pour y attendre la réponse du clergé.

L'assemblée du clergé, après leur départ, avait pris la résolution suivante : la commission irait dire aux nobles que le clergé, satisfait des assurances apportées par les princes, priait la noblesse de « s'en vouloir contenter aussi pour le bien du public ». Arrivés aux Cordeliers, les commissaires refusèrent d'abord d'entrer dans l'assemblée, ne se croyant autorisés qu'à conférer avec la commission habituelle[2]; sur les instances qu'on leur fit, ils en référèrent à leur assemblée qui leur permit d'entrer dans la salle des séances. L'évêque de Comminges, après l'indispensable compliment à S. A. R. qui présidait, exhorta l'assemblée à imiter le clergé : « Les États », dit-il, « nous sont accordés; nous ne pouvons plus douter de leur certitude, notre avis est que vous les devez accepter comme nous..., nous estimons que cette résolution est nécessaire pour la tranquillité publique de laquelle nous croyons que vous n'êtes pas moins jaloux que nous. » Ainsi le clergé, après avoir cédé à l'entraînement de la jonction, avait modéré l'ardeur de la noblesse, puis il la contraignait à capituler. Les nobles furent assez confus[3] de se voir si poliment abandonnés et obligés de se contenter des paroles de la reine, au nom même de ce bien public qu'ils avaient

1. Les princes déposèrent sur le bureau de l'assemblée deux déclarations contresignées de leurs secrétaires (Goulas pour le duc d'Orléans, Caillet pour Condé). Ils s'engageait à se joindre à la noblesse pour assurer l'exécution des promesses de la reine.

2. On reconnaît ici les scrupules loyalistes du clergé qui s'étaient déjà manifestés lors de la première visite des nobles aux Grands-Augustins.

3. Bien entendu, leur procès-verbal ne donne pas leur impression. Goulas est, avec Harlay, le seul contemporain qui ait compris que leur déconvenue venait surtout de ce qu'ils se sentaient joués par le clergé; lui, qui avait montré (*Mémoires*, t. III, p. 332) les nobles et le clergé comme « se trouvant en si bonne correspondance et agissant si de concert », dit à la page suivante que l'assemblée du clergé « n'eut rien à répliquer » après la visite des princes, mais que les nobles « se montrèrent plus durs » et « très consternés de ce qu'avait fait le clergé ».

tant de fois invoqué. On juge de la joie des ecclésiastiques loyalistes de voir que, depuis la malencontreuse jonction, les rôles étaient renversés et que bon gré mal gré la noblesse était ramenée à l'obéissance par le clergé. Harlay décrit joliment le désarroi des nobles : « Le président (Fosseuse) nous voulut répondre ; mais la timidité naturelle qui l'accompagne lui saisit l'haleine de telle sorte qu'il ne put dire que ces trois paroles : « Messieurs, on en délibérera ; » et ce avec un ton d'agonisant. C'était bien en effet l'agonie de l'assemblée des Cordeliers, il y eut à peine une velléité de résistance : Béthune demanda que douze gentilshommes demeurassent assemblés pour solliciter les États-Généraux, mais que faire en face d'une majorité désemparée qui ne comprenait pas ou n'osait pas croire qu'elle était jouée par la reine, par S. A. R. et par ses bons amis du clergé? L'avis de Fiesque prévalut : « Se séparer, se contenter des assurances de S. A. R. et de M. le président et demander à la reine de se défaire des reliques du cardinal Mazarin ; » par ce dernier point, les nobles manifestaient jusqu'à la fin cette haine du premier ministre qui avait été à l'origine de leur assemblée. Il ne leur resta plus, pour se séparer « noblement »[1], qu'à adresser aux gentilshommes des provinces une lettre circulaire destinée à masquer leur défaite[2] et à aller remercier le clergé de ses bons offices (27 mars) : « Notre assemblée », dit Vitry, « a entièrement déféré à vos avis, vous trouverez notre arrêté très conforme aux sentiments que MM. les députés insinuèrent de votre part à notre compagnie[3]. » Enfin le 31, à la tête d'une délégation présentée par les princes, Fosseuse dut remercier la reine d'avoir bien voulu les recevoir et leur promettre les États-Généraux, dont il la supplia d'accorder l'exécution. Ainsi l'assemblée de noblesse, dix jours après avoir obtenu la jonction du clergé, était réduite à l'impuissance, grâce, en grande partie, aux efforts de ce même clergé dont elle était si fière, au début, d'avoir obtenu le concours. Harlay se félicitait de ce dénouement si

1. Talon (*Mémoires*, p. 425).

2. Elle figure dans le *Journal* de l'assemblée.

3. Vitry dit aussi, pour faire bonne contenance, que l'assemblée de noblesse, quoique séparée, n'était que différée au 8 septembre et demeurait en son entier : « Notre affaire commune n'est pas absolument terminée..., nous vous supplions que cette union soit religieusement observée parmi vous. » Ces supplications au clergé, et quatre jours après à la reine, montrent bien le sentiment qu'avait la noblesse de son impuissance.

heureux pour la cause royale : « Les princes, par leur présence », écrivait-il le 25, « ont dissipé tous les nuages que formait dans Paris l'union de ces deux corps...; enfin toutes les assemblées ont été rompues par ce moyen ; le conciliabule des évêques du dehors, l'assemblée de la noblesse, et la nôtre, qui expirera sur la fin de la semaine. » Et il se riait de la convocation des États-Généraux : « Par là, Votre Grandeur voit bien qu'on a voulu donner une chanson ridicule afin d'amuser le monde. » C'est, disait-il pour conclure, « une belle comédie ». Voilà des mots qui reviennent souvent à l'esprit quand on veut juger l'histoire de la Fronde[1].

Fin de l'affaire de la déclaration et séparation de l'assemblée du clergé (26 mars-13 avril).

Harlay estimait le 26 mars que l'assemblée du clergé n'avait plus que quelques jours à vivre ; elle dura cependant encore une quinzaine. Son rôle politique était terminé en ce qui concerne la jonction avec la noblesse et la demande des États-Généraux ; mais il restait toujours l'affaire de la déclaration contre les cardinaux. La reine se sentait également obligée envers le Parlement et le clergé qui avaient tous deux contribué, l'un par ses attaques acharnées, l'autre par son influence modératrice, à dissoudre l'assemblée de noblesse et à éviter les Etats-Généraux ou au moins à les rendre d'avance inoffensifs par la date de leur convocation. Elle devait donc tâcher de contenter ces deux grands corps qui étaient aux prises depuis un mois sur l'affaire de la déclaration : affaire longtemps passée au second plan, mais qui, après la dissolution de l'assemblée de noblesse, allait de nouveau attirer l'attention du Parlement. Le 27 mars, Molé, après avoir remercié le duc d'Orléans d'avoir obtenu la séparation des nobles, insista pour la déclaration, d'autant plus, dit-il, que le clergé s'y oppose et l'estime contraire au service du roi ; or, cette assertion est injurieuse au Parlement et le clergé s'est échappé en paroles indiscrètes contre l'honneur de la première compagnie du royaume. S. A. R. répondit que, pressé par l'affaire de la noblesse, le Conseil n'avait pas eu le temps de penser à la décla-

1. « Belle comédie » est le mot de Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 315) à propos de l'entrevue de Mazarin au Havre avec les princes qu'il vient de délivrer.

ration et promit une réponse pour le 30. Ce jour-là, l'assemblée générale des chambres apprit que Châteauneuf s'était déclaré prêt à rendre les sceaux plutôt que de « faire une lâcheté de cette qualité » et, fort émue de ce refus formel, elle décida d'insister sur l' « attentat » de l'opposition du clergé, trouva trop molles les conclusions des gens du roi et les fit retourner le jour même au Palais-Royal. Talon refit son discours du 13 mars, citant force exemples historiques, montrant que les moins malfaisants des cardinaux avaient beaucoup écouté leurs intérêts particuliers, que la papauté elle-même, par une bulle récente[1], avait déclaré obligatoire la résidence à Rome des cardinaux et leur avait défendu de se mêler d'affaires temporelles, taxant d'impertinente l'opinion du clergé que la déclaration était contraire à l'honneur de l'Église. Il proposa une solution provisoire : n'admettre les cardinaux dans le Conseil que s'ils renonçaient à leurs privilèges et prêtaient serment de fidélité au roi. Louis XIV majeur trancherait définitivement la question. La cour délibéra encore les 31 mars et 1er avril, et le 3 Molé insista, surtout pour laver l'honneur du Parlement injurié par le clergé. La reine répondit qu'elle accordait la déclaration. Dans la soirée, Châteauneuf, le « visage fort défiguré », allait la sceller à contre-cœur et en faisant constater son opposition, quand on lui retira les sceaux. Le clergé, qui depuis le 21 mars ne s'était pas ému des démarches du Parlement, espérant sans doute qu'elles n'aboutiraient pas, crut que le garde des sceaux était disgracié pour son refus persistant de signer la déclaration et décida, non sans opposition[2], de « complimenter M. de Châteauneuf comme le

1. Talon est assez gêné sur cette question, car le Parlement avait autrefois déclaré abusive cette bulle de 1646 qu'il invoquait maintenant à l'appui de sa thèse. Craignant qu'à ce propos on n'accuse les magistrats de « souffler le froid et le chaud d'une même bouche », Talon explique que la bulle de 1646 avait été une œuvre de circonstance : le pape voulait alors faire rentrer à Rome, pour exercer sur eux ses vengeances, les Barberini, protégés de la France où ils s'étaient réfugiés; ainsi, le dessein de cette bulle avait été « d'offenser la protection du roi »; mais, aux yeux du Parlement, le principe de la résidence à Rome des cardinaux était excellent, maintenant qu'il s'agissait d'y expédier Mazarin et, éventuellement, le garde des sceaux et le coadjuteur. Talon apporta cette bulle au Parlement le 31 mars 1651 et proposait d'obtenir des lettres patentes qui la rendissent exécutoire (*Mémoires*, p. 427-428).

2. D'après Talon (*Mémoires*, p. 430), les plus sensés de l'assemblée dirent que c'était faire injure à la reine et blâmer son ministère, puisque « l'affaire n'était pas avérée pour savoir les motifs pour lesquels les sceaux lui avaient été ôtés ». En réalité, il s'agissait d'une intrigue de cabinet : pour gagner

martyr du clergé ». Le compliment fut fait, d'ailleurs, « sans aucune observation ni remarque particulière », c'est-à-dire que la démarche fut une simple visite de politesse et n'eut pas le caractère d'une protestation[1]. La veille de sa séparation, le 12 avril, l'assemblée apprit que, malgré son opposition, la déclaration venait d'être scellée et elle confia aux agents le soin d'en poursuivre la révocation; elle avait d'ailleurs bien tort de s'émouvoir[2] : la déclaration n'était dans la pensée du gouvernement qu'une concession de pure forme destinée à rapprocher le Parlement de la cour[3]. Le lendemain 13 avril, après une durée de dix mois et demi, l'assemblée du clergé se séparait enfin et cette dernière séance fut encore « une belle comédie » : tous ces députés, qui avaient été si divisés et s'étaient plus d'une fois sans doute violemment disputés, s'embrassèrent, avant de se quitter, et donnèrent, dit le procès-verbal, « par des protestations réciproques d'estime et de respect, des marques de la bonne intelligence qui avait toujours été entre eux durant le temps de l'assemblée ».

*
* *

Il nous reste, pour conclure, à résumer, en traits rapides, le rôle politique de l'assemblée du clergé de 1650. Elle ouvrait ses

Condé, on donna les sceaux à Molé et la chancellerie à Séguier. Aussi, quand la reine sut la démarche du clergé, elle manda trois évêques et leur assura que l'attitude de Châteauneuf dans l'affaire de la déclaration était tout à fait étrangère à sa disgrâce.

1. L'effet de la démarche du clergé fut d'ailleurs contrebalancé par une visite au nouveau garde des sceaux, décidée le 5 avril sur la proposition de Harlay. Or, le nouveau garde des sceaux c'était Molé, l'infatigable adversaire de l'assemblée de noblesse et l'adversaire de Châteauneuf dans la question de la déclaration.

2. Peut-être ne croyait-elle pas à l'exécution de la déclaration, mais elle ne devait pas moins protester contre un acte « injurieux à l'Église ».

3. Le chancelier Séguier reprit les sceaux à Molé le 13 avril et il déclara le 17 aux gens du roi qu'il publierait la déclaration comme accordée aux remontrances du Parlement : le roi se serait ainsi disculpé vis-à-vis de la cour de Rome et, une fois majeur, aurait abrogé un acte diminuant son autorité et accordé à un moment où il eût été difficile de refuser. Le 18, la déclaration fut envoyée au Parlement : Talon en demanda l'enregistrement « comme d'une chose qui ne gisait point en exécution et laquelle ne devait point être envoyée dans les provinces ». Mais le premier président exigea la lecture et la publication « dans les formes ordinaires », ce qui fut fait le 19. La déclaration n'en resta pas moins lettre morte, mais il est curieux de remarquer que, dans son règne personnel, Louis XIV a repris comme règle de conduite ce principe qu'on avait voulu lui imposer pendant la Fronde.

séances le 30 mai 1650 en pleine Fronde, dans des circonstances très troublées : l'opposition au pouvoir royal et au gouvernement de Mazarin avait déjà éclaté avec violence ou couvait, menaçante, chez les princes du sang, dans les provinces soulevées en leur nom, chez les nobles, les magistrats et dans le clergé parisien, dirigé par le coadjuteur. L'assemblée comptait dans son sein des mécontents et des amis des frondeurs ; elle siégeait à Paris, au centre même des agitations et des intrigues ; il n'en fallait pas plus pour qu'elle se laissât entraîner par les influences du moment et du milieu ; elle avait d'ailleurs un grief contre le cardinal, l'affaire d'Épernon déjà vieille de deux ans ; cette affaire, peu importante en elle-même, sembla prendre un caractère politique à cause du soulèvement de Guyenne.

Les remontrances de l'assemblée contre d'Épernon et la crainte de sérieuses difficultés pour le don gratuit amenèrent Mazarin, quand il partit pour Bordeaux, à ordonner le transfert du clergé à Saintes (juillet) ; sous la menace de ce voyage désagréable, les ecclésiastiques s'aigrirent et ils s'enhardirent en voyant qu'ils pouvaient impunément refuser d'obéir : la question d'argent mettait le gouvernement à leur discrétion. Travaillés par les partisans des princes, ils osèrent demander la liberté de Conti (août) sans comprendre peut-être la portée d'une pareille démarche qui devait amener la brouille avec le cardinal-ministre. Le refus d'audience de Saintes (octobre) vint envenimer la querelle et le clergé y répondit par le refus du don gratuit (novembre-décembre). Donc, au début de l'année 1651, les rapports étaient très tendus entre la cour et l'assemblée du clergé, mais la situation n'allait pas tarder à s'améliorer.

D'abord, l'entrée en lice du Parlement (décembre 1650), montra vite que le clergé, dans l'affaire de la liberté des princes, agissait avec beaucoup plus de discrétion que les magistrats : il n'élevait la voix qu'en faveur de Conti, le moins dangereux des trois prisonniers, et il se gardait bien de parler politique et d'invectiver Mazarin, avec qui il conservait des relations polies, même quand il était mécontent de lui (janvier 1651). Puis, quand l'assemblée de noblesse se fut réunie (février), le clergé, malgré les nombreux liens de parenté qui l'unissaient aux nobles, hésita d'abord à recevoir les délégués d'une assemblée non autorisée, ne leur accorda pas la jonction et leur fit sentir que dans l'affaire de la liberté des princes leur rôle était de second plan (7 fé-

vrier). Au même moment, les princes sortaient de prison, ce qui faisait disparaître un des griefs du clergé, et le Parlement demandait qu'on exclût du Conseil les cardinaux et peut-être même tous les prélats, ce qui blessait le clergé et devait le porter à se rapprocher de la cour pour défendre sa dignité et ses intérêts. Mais, dans les premiers jours de mars, où s'accentue le conflit entre le clergé et le Parlement, l'assemblée est partagée en deux fractions hostiles. Quelques prélats veulent profiter de l'occasion pour renouer d'intimes relations avec le cardinal exilé, confondre la cause du clergé avec la sienne et, afin de défendre en sa personne la dignité cardinalice attaquée par les gens de robe, se déclarer hautement pour le ministre déchu : ils tâtent vainement le terrain à deux reprises (le 11 février l'évêque de Comminges, au début de mars l'abbé de Chanvallon). Les autres veulent séparer nettement la cause du clergé de celle de Mazarin, qu'ils jugent fort compromettante, et, pour lutter contre le Parlement, préfèrent l'appui des nobles à celui de la cour. Le conflit entre ces deux opinions éclate surtout dans la séance du 13 mars; malgré l'activité et l'habileté de quelques-uns de ses membres, le parti de Mazarin est battu, après avoir failli l'emporter, et cet échec détermine l'assemblée à accorder aux nobles le 15 mars, avec quelque précipitation, la jonction que, cinq semaines auparavant, elle leur avait refusée. Dès lors, les deux assemblées font bloc contre le Parlement, peut-être contre la cour, et demandent les États-Généraux.

Le péril est grand pour la régente si elle accorde les États pour *avant* la majorité du roi ; elle ne les promet que pour *après* (16 mars), espérant désarmer la noblesse par cette prompte concession ; mais les nobles ne se séparent pas et paraissent vouloir exiger les États avant la majorité. La tactique de la cour consiste alors à isoler et berner leur assemblée. On ne peut songer à unir contre elle le clergé et le Parlement, qui sont en violent conflit sur l'affaire de la déclaration ; le Parlement est bien dans son rôle en attaquant l'assemblée de noblesse, mais quel parti tirer du clergé qui semble avoir conclu avec les gentilshommes une indissoluble union ? C'est ici que se révèlent la souplesse et l'ingéniosité des partisans du cardinal, bien représentés dans la commission chargée des rapports avec l'assemblée de noblesse. Par d'habiles insinuations, avec une grande politesse, ils font comprendre aux nobles qu'ils doivent se laisser diriger par une

assemblée plus ancienne et plus autorisée. Ils ne brisent pas l'union, mais la rendent inoffensive en amenant les nobles turbulents à accepter docilement la direction plus modérée du clergé et en leur laissant entendre que, s'ils n'acceptent pas cette direction, ils resteront isolés et impuissants. Les nobles finissent par comprendre et se résigner; ils se séparent le 25 mars, dix jours après la jonction, sans avoir obtenu autre chose que ce que la régente leur accordait dès le 16 : les États-Généraux *après* la majorité du roi.

Le péril était écarté pour la régente; sans doute le Parlement hostile aux nobles y contribua, et de même les princes du sang qui, après avoir favorisé l'assemblée de noblesse, travaillèrent à la dissoudre, en ayant l'air de s'employer pour elle; mais le rôle du clergé fut aussi très important; après avoir eu avec la cour des conflits assez aigus où il gardait cependant vis-à-vis des affaires politiques et de la personne du cardinal beaucoup plus de mesure que le Parlement et les nobles, il rendit à la régente le grand service de contribuer pour une large part à dissoudre l'assemblée de noblesse et à faire avorter le projet, dangereux pour l'autorité royale, des États-Généraux avant la majorité de Louis XIV.

A. Cans.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES RELATIONS DE CHILDEBERT II ET DE BYZANCE.

Parmi les documents les plus importants qui nous font connaître les relations de Childebert II, roi d'Austrasie, avec Byzance, il faut ranger vingt-quatre lettres appartenant à la collection des *Epistolae Austrasicae*[1]. Elles ont été écrites, — sauf une, qui est antérieure à 581, — de 584 (ou 585) à 590[2]. Les auteurs les ont datées de plusieurs manières : la chronologie la plus rigoureuse, établie par Hartmann[3], diffère sur presque tous les points de celle de l'éditeur allemand; elle ne saurait être définitive, l'auteur ayant, comme ses devanciers, fondu deux groupes de lettres qui ne sont pas de même date. Nous nous proposons, en comparant les *Epistolae Austrasicae* aux renseignements que nous donnent Grégoire de Tours, Jean de Biclar[4] et Paul Diacre[5], de retracer dans leur ensemble les rela-

1. Cette collection s'est formée sans doute à Metz, à la fin du VIe siècle. Cf. W. Gundlach, *Die Sammlung der Epistolae Austrasicae* (*Neues Archiv*, XIII (1888), p. 365-387). Les lettres qui la composent ont été publiées par Freher, *Corpus Francicae historiae...*, 1613, p. 182-212, reproduites par Du Chesne, t. I, et Dom Bouquet, t. IV. Une nouvelle édition, faite sur le manuscrit (Vatican. inter Palatinos, n° 869), a paru dans les *Monumenta Germaniae. Epistolae*, t. III, p. 110-153 [1892], par les soins de W. Gundlach. Les lettres 25-48, relatives à la négociation byzantine, forment la deuxième partie de la collection, p. 138-153. Cf. aussi Troya, *Codice diplomatico Langobardo*. Naples, 1852-1855, t. I, p. 84-135.

2. Gundlach, *Neues Archiv*, XIII, p. 372-378, estime que la collection des *Epist. Austras.* est antérieure à 585. Dans son édition, il est moins affirmatif. Cf. lettres 40 et 41, p. 145 et 147.

3. *Geschichte Italiens im Mittelalter*, II[1], c. III : *Langobarden und Franken*, p. 56-84.

4. Évêque de Gérone de 590 à 610. Continuateur de Victor de Tunnuna pour les années 567-590, éd. Mommsen, *Chronica minora* (dans les *Auctores antiquissimi*, t. XI), t. II, p. 165-177.

5. *Historia Langobardorum* (*Mon. Germ.*, 4°, *SS. rer. Langob. et Italic.*, *saec. VI-IX*). La chronologie de Grégoire est, à tous égards, plus sûre que celle de Paul Diacre : ce dernier reproduit, le plus souvent et parfois de façon inexacte, les données de l'*Historia Francorum*.

tions de Childebert II avec la cour de Byzance. Non que cet exposé n'ait été déjà fait; mais il est incomplet et parfois inexact dans les chapitres de Gasquet[1]; l'ouvrage, si remarquable, de Hartmann, laisse encore subsister des lacunes et des erreurs; de plus, la question y est examinée du point de vue de l'Italie. C'est la politique austrasienne que nous étudierons ici.

On connaît bien les relations de Théodebert Ier et de son fils Théodebald avec Justinien. Les Austrasiens, sous leur règne, descendirent plus d'une fois en Italie, appelés par les Byzantins pour chasser les Ostrogoths. Ils profitèrent de la situation pour s'établir dans la plaine du Pô, dont ils furent les maîtres de 540 à 553[2]. Les successeurs de Justinien ne laissèrent pas d'entretenir des rapports avec les rois francs. Justin II reçut des députés de Sigebert et conclut avec eux un traité[3]. Tibère fit présent à Chilpéric, qui lui avait envoyé une ambassade, de médailles en or à son effigie pesant une livre[4]. Mais c'est surtout avec le gouvernement d'Austrasie, avec la reine Brunehaut et son jeune fils Childebert II, qu'il eut à s'entendre. La raison en est simple.

Depuis 568, les Lombards s'étaient établis dans l'Italie du Nord[5], d'où Narsès, en 553, avait chassé les Francs[6] et qui ne demeura ainsi au pouvoir des Byzantins que pendant quinze ans. Les Lombards, dans leurs incursions, s'étaient même avancés jusqu'en Gaule[7], avec les Saxons qui les accompagnaient. Comme autrefois Justinien avait fait alliance avec Théodebert pour chasser les Ostro-

1. *L'Empire byzantin et la monarchie franque*, 1888, p. 183-204.

2. Cf. Gasquet, *op. cit.*, p. 162-178; Hartmann, *Gesch. Italiens*, t. I, p. 283 et suiv. Ces faits nous sont racontés par Procope, *De Bello Gothico*, I, 13; III, 33; IV, 24. Nous les connaissons aussi par les *Epist. Austras.*, 18, 19 (Gundlach, p. 131-132). Sur les projets ambitieux de Théodebert, cf. Agathias, *Histor.*, I, 4.

3. Greg. Tur., *H. F.*, IV, 39.

4. Partis en 577, ces ambassadeurs revinrent en 581 (Greg. Tur., *H. F.*, VI, 2).

5. Marius Avent. (Mommsen, *Chronica minora*, t. II) ad ann. 569. Sur la légère erreur chronologique de Marius, cf. Richter, *Annalen des fränkischen Reichs...*, p. 70.

6. Greg. Tur., *H. F.*, IV, 9.

7. Ils défirent, en 571, le patrice Amatus. Ils furent battus en 572, à deux reprises, par le patrice Mummole : aux Chamousses, près d'Embrun, et à Esloublon, dans la cité de Riez, en Provence (Greg. Tur., IV, 42, 43; Paul, *Hist. Langob.*, III, 3-6). En 574, sous la conduite des ducs Taloard et Muccion, ils envahirent le territoire de Sion et occupèrent le monastère d'Agaune. Ils furent taillés en pièces à Bex (Baccis villa). Marius Avent. ad. ann. 574. En 575, trois ducs lombards pénétrèrent en Provence. Mummole les battit près de Grenoble, près d'Embrun et dans le delta du Rhône [lapideum campum = la Crau]; il les rejeta au delà des Alpes (Greg. Tur., *H. F.*, IV, 45).

goths d'Italie, Tibère se rapprocha des Austrasiens pour débarrasser ce pays des envahisseurs lombards. L'alliance de Chilpéric lui importait bien moins, les États de ce roi étant trop éloignés des Alpes pour que son action pût se tourner avec succès vers l'Italie. Gontran eût été mieux placé que tout autre pour conduire des armées dans la plaine du Pô, mais ce roi circonspect et timoré répugnait à une politique d'aventures et ses visées d'agrandissement se limitaient à la Gaule. Au contraire, l'Italie du Nord semble avoir exercé un attrait puissant sur les Austrasiens; sa richesse, qu'ils avaient appréciée une trentaine d'années auparavant, leur laissait espérer de fructueux pillages. C'est l'Italie qui assurait le contact entre Byzance et les royautés franques. Les relations de ces puissances ne sont pas dominées, comme on l'a dit, par le souvenir de l'ancienne suprématie impériale, — il ne faut pas attacher une importance excessive à la survivance attardée de ses titres douteux, — mais bien par les visées des Byzantins et des Francs sur l'Italie, qui offrait un même objet à leurs convoitises, un même but à leurs efforts, et qui les réunit deux fois, malgré la rivalité de leurs intérêts, dans une entreprise de conquête.

La situation de l'Italie du Nord, aux environs de l'an 580, favorisait les projets de Byzance. Depuis la mort du roi Cleph[1], ce pays était partagé entre des ducs lombards indépendants, tels que Zaban qui régnait à Pavie, Wallaris à Bergame, Alichis à Brescia, Evin à Trente, Gisulf à Forumjulii (il possédait sans doute le Frioul et l'Istrie)[2]. Plusieurs d'entre eux, tout au moins le successeur de Gisulf, Grasulf, étaient passés au service de Byzance; Grasulf conduisait même une négociation avec l'Austrasie pour le compte de l'empereur[3].

Tibère, proclamé César du vivant de l'imbécile Justin II[4], puis empereur en 577[5], envoya une ambassade au roi d'Austrasie, l'enfant Childebert II, pour conclure avec lui une alliance contre les Lombards, ennemis de l'empire. Elle fut devancée par l'envoyé de Grasulf, qui pressa les Austrasiens d'agir sans retard. Mais ceux-ci désiraient obtenir de l'empereur des engagements fermes, et, avant

1. Vers 575. Paul, *Hist. Langob.*, II, 32 : « Post eius mortem Langobardi per annos decem regem non habentes sub ducibus fuerunt. » Les autres documents, *Origo gentis Langob.* (éd. Waitz, *SS. rer. Langob. et Italic.*), Contin. Prosp. (Mommsen, *Chronica minora*, 2), Frédégaire (*SS. rer. Merov.*, II), liv. IV, 45, portent : douze ans. Cf. Hartmann, *op. cit.*, p. 63 et 82, n. 8.

2. Paul, *Hist. Langob.*, II, 32.

3. Comme il apparaît par la lettre que lui adresse Gogon. Voir plus bas.

4. Greg. Tur., *H. F.*, 20, vers 574.

5. Greg. Tur., *H. F.*, V, 31. Johann. Biclar. ad ann. 577 (p. 215).

tout, se faire donner une somme d'argent suffisante pour entreprendre l'expédition. Le gouverneur de Childebert, Gogon, écrivit au nom de son maître à Grasulf, pour savoir si l'empereur lui avait donné pleins pouvoirs; dans le cas contraire, il convenait d'attendre, disait-il, l'arrivée des envoyés impériaux en Austrasie. Le jeune roi protestait de son zèle; il était désireux de voir la question résolue au plus tôt, préparait à l'ambassade de Tibère une réception digne d'elle et se déclarait prêt à prouver par des faits son attachement à l'empire[1]. Nous ignorons complètement le résultat de cette ambassade. Ni Grégoire de Tours, ni Paul Diacre n'en font mention; ils ne nous apprennent rien sur les relations de Childebert II et de Tibère[2].

Avec Maurice[3], c'est la politique d'intervention active, déjà pra-

1. *Epist. Austras.*, 48, p. 152-153. — Gisulf, prédécesseur de Grasulf (Crivellucci, *Dei primi duchi Longob. del Friuli*, dans les *Studi Storici*, I, croit que Grasulf était le fils de Gisulf. L'index des *Mon. Germ.*, — *SS. rer. Langob. et Italic.*, — le désigne comme son frère. La question ne peut être résolue), était encore duc de Forumjulii en 575 (Paul, *Hist. Langob.*, II, 9, 32. Cf. page précédente n. 1). La lettre est postérieure à cette date. Elle a été écrite pendant la minorité de Childebert II, dont Gogon était le « nutricius ». Gogon mourut en 581 (Greg. Tur., *H. F.*, VI, 1). Ce que Frédégaire nous dit de ce personnage (III, 58, 59) est certainement faux. — Tibère était alors soit César, soit empereur (Johann. Biclar. ad ann. 577 et 582, p. 215 et 216). La dernière phrase de la lettre semble indiquer qu'il se disait « le père » de Childebert, comme fera Maurice. Cette désignation honorifique (cf. Gasquet, *op. cit.*, p. 56 et suiv.) marque les relations étroites qui s'étaient nouées de nouveau entre les empereurs et les rois d'Austrasie. — La négociation de Grasulf eut lieu sans doute après une expédition des Lombards. Peut-être les Byzantins voulaient-ils s'opposer aux entreprises de Faroald, duc de Spolète, qui aurait, suivant le témoignage de Paul Diacre, dévasté Classis aux environs de l'an 580 : « Hac etiam tempestate, Faroald, primus Spolitanorum dux, cum Langobardorum exercitu Classem invadens, opulentam urbem spoliatam cunctis divitiis nudam reliquit » (Paul, *Hist. Langob.*, III, 13). Mais la date de cet événement est assez incertaine. Paul Diacre emprunte le renseignement à l'épitaphe de Droctulf, qu'il cite plus loin (III, 19) :

« Inde etiam retinet dum Classem fraude Faroaldus,
Vindicet ut Classem, classibus arma parat. »

2. Dans une lettre du 5 octobre 580 (*Mon. Germ. Epist.*, III, p. 448-449; Jaffé *Regesta* 1048), peut-être inspirée par Tibère, le pape Pélage prie l'évêque d'Auxerre, Aunarius, d'agir auprès de ses rois (Childebert II et Gontran) pour les décider à rompre avec les Lombards : « Vos decuerat, qui illic catholicae membra estis ecclesiae... omnibus quibus viribus valeretis, paci quietique nostrae concurrere... vestris regibus instantissime suadeatis, quatenus ab amicitiis et conjunctione nefandissimi hostis Langobardorum... se segregare festinent. » Il apparaît, par ce passage, que les Austrasiens hésitaient déjà entre l'alliance lombarde et l'alliance byzantine.

3. Il succéda à Tibère en 582 (Johann. Biclar. ad ann. 582, p. 216. Cf. aussi p. 209-210).

tiquée par Justinien, qui va rapprocher les Francs de Byzance. Tandis qu'en Espagne l'empereur soutiendra le catholique Hermenegild, révolté dès 580 contre son père, l'Arien Leuvigild[1], en Italie, il entreprendra décidément, avec l'aide des Francs, l'expulsion des conquérants lombards. Les défections de ses alliés n'entameront pas sa résolution et ne briseront pas la continuité de son effort.

En Gaule, il fut, dès le début de son règne, en relations avec Brunehaut qui gouvernait l'Austrasie au nom de son fils. La reine avait fort à faire pour défendre le royaume de Childebert II contre la cupidité des oncles de l'enfant, Chilpéric et Gontran[2]. Ce dernier avait fait alliance avec son neveu en 577[3]; mais il ne s'empressait pas de lui restituer les cités qu'il s'était appropriées à la mort de Sigebert (notamment la moitié de Marseille)[4]. L'alliance avait peut-être pour objet, dans l'esprit de Brunehaut et de Gontran, de réduire l'aristocratie. Celle-ci prit néanmoins le dessus, en Austrasie, à la mort de Gogon (581); elle força Childebert à se rapprocher de Chilpéric et à menacer Gontran[5]. Mais Brunehaut s'accommoda sans trop de difficultés de ce changement de régime qui lui permettait de demander des comptes au roi de Bourgogne. Tandis qu'elle encourageait l'évêque de Marseille, Théodore, à résister aux agents de Gontran, elle faisait réclamer à ce roi la moitié de la cité qu'il détenait injustement[6]. Enfin, elle ne paraît pas avoir été étrangère aux menées du prétendant Gondovald[7], dirigées avant tout contre Gontran. L'aventurier opéra avec la complicité des grands d'Austrasie et fut leur victime. Il put compter sur la neutralité bienveillante de Brunehaut[8], fut accueilli à Marseille par l'évêque Théodore et tra-

1. Hermenegild comptait sur le secours des Byzantins (Greg. Tur., *H. F.*, VI, 43). En 580, Leuvigild envoya au préfet impérial 30,000 sous d'or pour le détacher du parti de son fils (Greg. Tur., *H. F.*, V, 39). Les Byzantins possédaient encore quelques villes sur la côte d'Espagne.

2. Brunehaut avait été elle-même détenue par Chilpéric (Greg. Tur., *H. F.*, V, 1 et suiv.).

3. A Pompierre, sur la Mouzon (Greg. Tur., *H. F.*, V, 18).

4. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 11.

5. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 1.

6. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 11. Sur les griefs de Brunehaut et de Childebert contre le roi de Bourgogne, voir aussi *H. F.*, VI, 31.

7. Bâtard de Clotaire Ier, Gondovald s'était réfugié à Constantinople, où Gontran-Boson, noble austrasien, vint le chercher pour l'opposer à Gontran et à Chilpéric, unis depuis 581 (Greg. Tur., *H. F.*, VI, 19). Il fut dépouillé, puis livré par ses complices (*H. F.*, VI, 24; VII, 10, 14, 26, 38 [582-584]). Cf. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, 1836, II, p. 222-307; Loebell, *Gregor von Tours und seine Zeit.*, 2e éd. Leipzig, 1869, p. 196, n. 3; Gasquet, *op. cit.*, p. 183-193.

8. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 11.

vailla à restituer à Childebert les villes que Gontran lui avait volées[1]. La reine d'Austrasie lui était certainement favorable. Gontran le savait; aussi rendit-il Marseille à Childebert en l'exhortant à se séparer de sa mère[2].

On a dit que Maurice encouragea Gondovald. Il est vrai que l'empereur était, dès cette époque, l'allié de Childebert II, qui l'appelait « son père »[3], et qu'ayant besoin du secours de l'Austrasie contre les Lombards, il a pu, en retour, seconder les efforts de Brunehaut pour paralyser le roi de Bourgogne. Il a peut-être suggéré l'idée de l'entreprise, et, par l'intermédiaire de Brunehaut, engagé Gontran-Boson à se rendre à Constantinople. Son intérêt était de frayer aux Austrasiens la route de l'Italie, et Gontran pouvait y mettre obstacle[4]. Néanmoins, il y a quelque exagération dans la thèse de Gasquet; Maurice n'a prêté aucun secours matériel à Gondovald et ne semble pas avoir attaché beaucoup d'importance à son entreprise[5].

Peu après son avènement, en 582 ou 583, Maurice conclut un traité avec Childebert. Moyennant le paiement de 50,000 sous d'or, le roi s'engageait à chasser les Lombards d'Italie[6]. Il ne mit aucun

1. Greg. Tur., *H. F.*, VII, 26 : « In civitatibus enim quae Sigyberti regis fuerant, ex nomine regis Childeberti sacramenta suscipiebat; in reliquis autem, quae aut Gunthramni aut Chilperici fuerant, nomine suo quod fidem servarent jurabant. »

2. Voir notamment Greg. Tur., *H. F.*, VI, 24, 33; VII, 32, 33, 34.

3. Cf. *supra*, p. 64, n. 1.

4. Hartmann, *Gesch. Italiens...*, II[1], p. 62.

5. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 24 : « Guntchramnus vero dux (sans doute : rex) adprehensum Theodorum episcopum in custodiam pro hac causa detrusit, reputans cur hominem extraneum intromisisset in Gallias, voluissetque Francorum regnum imperialibus per haec subdere ditionibus. » Gontran croyait-il sérieusement que Gondovald songeait à remettre la Gaule sous la domination impériale? Le fait paraît bien invraisemblable. Sur les monnaies de Maurice trouvées en Gaule, cf. Gasquet, *op. cit.*, *loc. cit.*; Soetbeer, dans *Forsch. z. deutsch. Gesch.*, I, 621.

6. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 42 (ann. 584) : « Ab imperatore autem Mauritio ante hos annos quinquaginta milia soledorum acceperat, ut Langobardos de Italia extruderit. » Cf. Paul, *Hist. Langob.*, III, 17; Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 18 (ann. 585) : « Childebertus vero, compellentibus missis imperialibus qui aurum quod anno superiore datum fuerat, requirebant... » Gundlach, *Neues Archiv*, XIII, p. 373, n. 2, traduit « anno superiore » non comme un ablatif de temps, mais comme un datif d'intention (superiori). Il n'admet pas que l'empereur ait acheté à deux reprises (en 582 et en 584) l'aide des Austrasiens; en 585, Maurice eût réclamé non seulement la somme versée en 584, mais aussi les 50,000 solidi payés en 582. Le sens donné par Gundlach aux mots « anno superiore » nous paraît inadmissible [Giesebrecht, cf. *Greg. Tur. opera*, éd. Arndt (*SS. rer. Merov.*, I), p. 282, n. 1, croit que le passage cité plus haut (*H. F.*, VI, 42) a été ajouté plus tard par Grégoire]. Nous acceptons sans rien y changer la donnée de l'*Historia Francorum*.

empressement à tenir sa promesse et ne répondit que par l'envoi d'ambassades à l'empereur qui lui demandait de s'exécuter. Maurice l'ayant sans doute pressé d'attaquer les Lombards, il finit par se mettre à la tête d'une armée et partit, en 584, pour l'Italie[1]. Les Lombards, à cette nouvelle, craignirent d'essuyer un désastre et firent leur soumission à Childebert. Ils lui donnèrent de nombreux présents et promirent, suivant Grégoire de Tours, d'être ses fidèles sujets. Paul Diacre ne parle que d'un traité de paix[2]. C'est avec les duc lombards, maîtres des diverses cités, que Childebert le signa[3]. Aussitôt après, il revint en Gaule avec son armée, dans l'intention de marcher sur l'Espagne ; mais il ne donna pas de suite à ce projet.

La situation politique de l'Espagne, à cette date, mérite de retenir notre attention. Il est impossible, si l'on n'en tient pas compte, de s'expliquer la conduite de Childebert et de sa mère. Hermenegild, qui avait épousé Ingonde, fille de Brunehaut[4], était toujours révolté

1. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 42. Cf. Johann. Biclar. ad ann. 584 (p. 217).
2. *Hist. Langob.*, III, 17.
3. *Ibid.* « Langobardi vero in civitatibus se communientes... pacem cum Childeberto fecerunt. » Ces faits sont antérieurs au mois de septembre 584. Grégoire (VI, 45) parle d'une ambassade des Goths qui arriva aux calendes de septembre. Il présente ici les faits dans l'ordre chronologique.
4. Le tableau généalogique suivant montre la parenté des rois d'Austrasie et des souverains wisigoths :

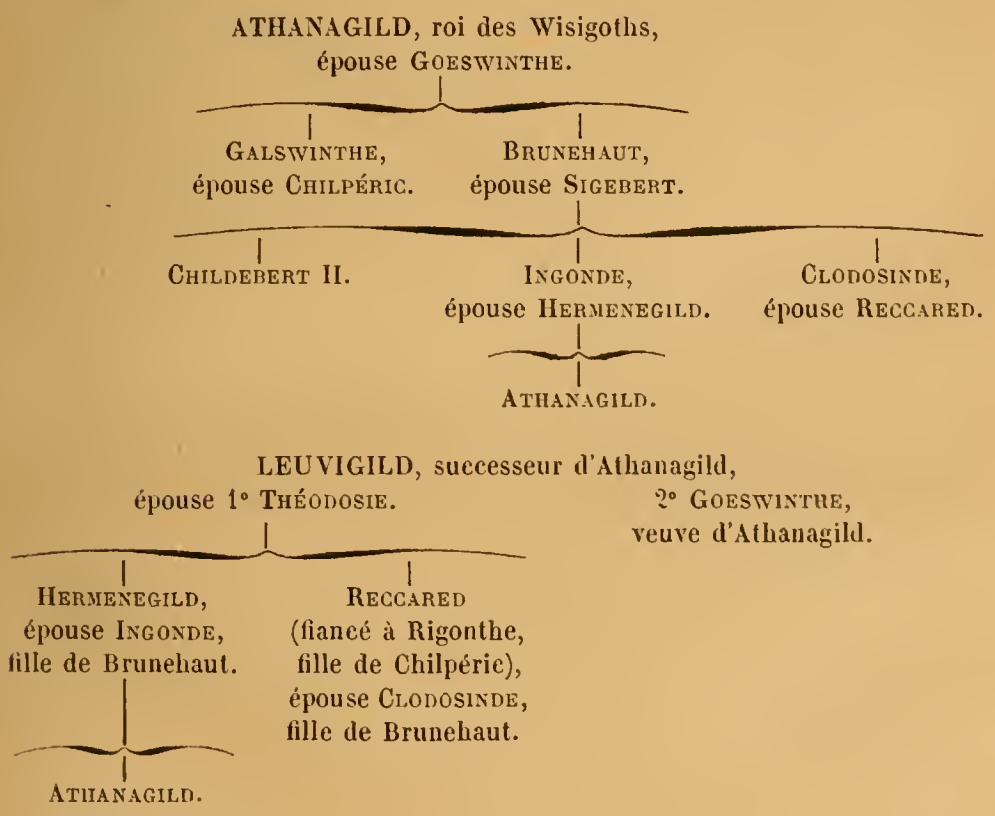

contre son père Leuvigild[1]. Ce dernier détacha le roi de Galice du parti de son fils, s'empara d'Hermenegild en 584 et le condamna à l'exil[2]. Mais la femme du vaincu, Ingonde, et son jeune fils Athanagild étaient aux mains des Byzantins[3]. Ingonde, conduite par eux à Constantinople, mourut en Afrique en 585[4]; son fils eut désormais pour résidence la ville impériale. Quant à Hermenegild, il fut assassiné la même année, sur l'ordre de son père[5].

Ces événements ne laissèrent pas les rois francs indifférents. Childebert, après le semblant d'expédition fait en 584 contre les Lombards, songea, nous l'avons vu, à se porter en Espagne. C'était pour prêter secours à son beau-frère Hermenegild. Nous ne savons pour quelle cause il n'en fit rien. Leuvigild, qui négociait depuis longtemps le mariage de son second fils Reccared avec Rigonthe, fille de Chilpéric[6], envoya à ce roi une ambassade chargée de nombreux présents, pour parer aux effets de la colère de Childebert, qu'il prévoyait[7]. Quant à Gontran, il profita de l'occasion qui s'offrait à lui, et, sous prétexte de venger la mort d'Hermenegild, se mit en devoir de conquérir la Septimanie qu'il convoitait[8]. Les troubles d'Espagne détournèrent un instant l'attention du roi d'Austrasie des affaires d'Italie.

Cependant, Maurice, dont les généraux ne cessaient pas de combattre les Lombards, songeait au profit qu'il pouvait tirer de cette situation. En la personne de l'enfant Athanagild, il possédait un otage dont il pouvait user contre le successeur désigné d'Hermenegild, Reccared, et de cet otage les souverains d'Austrasie auraient voulu s'assurer pour la même raison. Athanagild allait lui servir à se ménager l'appui de Childebert II et de sa mère.

Le roi d'Austrasie et surtout Brunehaut pouvaient tenir à l'enfant

1. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 29, 33 (ann. 583 et 584).

2. Johann. Biclar. ad ann. 584 (p. 216) : « Leovigildus rex filio Hermenegildo ad rem publicam commigrante Hispalim pugnando ingreditur, civitates et castella, quas filius occupaverat, cepit, et non multo post memoratum filium in Cordubensi urbe comprehendit et regno privatum in exilium Valentiam mittit. » Cf. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 43. Grégoire dit que Leuvigild emmena son fils à Tolède. Il ne précise pas le lieu de l'exil.

3. Hermenegild les avait laissés avec l'armée byzantine lors de la dernière campagne (Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 28).

4. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 40, 43. Paul (*Hist. Langob.*, III, 21) fait mourir Ingonde en Sicile.

5. Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 28. Johann. Biclar. ad ann. 585 (p. 217) : « Hermenegildus in urbe Tarraconensi a Sisberto interficitur. »

6. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 34, 45.

7. *Ibid.*, VI, 40.

8. *Ibid.*, VIII, 28.

par affection. Il rappelait à la reine une fille bien-aimée[1]. Mais la possession d'Athanagild, légitime héritier du trône d'Espagne, leur aurait surtout permis d'intimider Leuvigild et Reccared, alliés de leur ennemi Chilpéric. Gasquet suppose que Brunehaut et Childebert craignaient de voir se renouveler un jour, à leur détriment, une tentative semblable à celle de Gondovald[2]. C'est là une hypothèse peu vraisemblable. La preuve que Brunehaut eût voulu se servir de son petit-fils pour menacer les rois d'Espagne, c'est qu'après l'entente avec Reccared les souverains d'Austrasie n'insisteront plus pour qu'on leur rende l'enfant.

En 584, donc, Childebert avait accepté les offres des Lombards au mépris de ses conventions avec Maurice[3]. L'empereur lui fit réclamer l'année suivante la somme, — ou les sommes, — qu'il lui avait versées. Une première fois, confiant dans ses forces, le roi n'avait donné aucune réponse[4]. Puis il avait envoyé à Constantinople l'évêque Jucundus et le cubiculaire Cotron, pour affirmer son attachement à l'empire. Maurice les reçut bien, mais il écrivit au jeune roi une lettre, qui nous a été conservée, où il le mettait en demeure de passer des paroles aux actes et de prouver le dévouement qu'il affirmait si souvent[5]. Cette ambassade et cette sommation n'auraient

1. Voir notamment *Epist. Austras.*, 27, p. 139, l. 29.

2. *Op. cit.*, p. 201.

3. Comparer avec la conduite des rois francs envers Justinien en 536 (Procope, *Bell. Goth.*, I, 13; Agathias, *Histor.*, I, 4, 6).

4. Greg. Tur., *H. F.*, VI, 42.

5. *Epist. Austras.*, 42, p. 148-149. Cette lettre est celle dont la datation présente le plus d'incertitude. Nous estimons qu'elle fut écrite en 584 ou 585, après que l'empereur Maurice eut envoyé sans succès une ambassade à Childebert II pour lui réclamer l'argent de la campagne. Maurice ne se contenta pas des assurances que lui portaient Jucundus et Cotron. Le sens de sa réponse est très net : il veut des actes et non des propos de jeune homme, qui ne sont suivis d'aucun effet. Il invoque les engagements solennels que Childebert a conclus avec lui, ses « promesses écrites, confirmées par l'Église et renforcées par les serments les plus redoutables ». — Il s'agit là du traité formel qui suivit l'avènement de Maurice et qui, après trois ans (un si long temps), n'avait pas reçu un commencement d'exécution. La phrase : « Nos tamen imperialem benevolentiam sequentis... » montre que Childebert avait manqué gravement à ses engagements. Le roi d'Austrasie avait fait plus que de tarder; il avait traité avec les Lombards, sans les combattre. — D'autre part, cette lettre fut écrite avant l'expédition, également inachevée, de 585. Le récit de Grégoire ne permet pas de douter que la reprise de la guerre eut pour cause la capture d'Ingonde et d'Athanagild par les Byzantins (cf. note suivante). Childebert, en 585, chargea Babon et Gripon d'aller à Constantinople réclamer son neveu (voir plus loin); si la lettre de Maurice avait suivi l'envoi de cette ambassade, il y serait question d'Athanagild. — On pourrait toutefois supposer que la date de la lettre est postérieure à 588, puisqu'à partir de ce moment, ainsi que nous

peut-être pas eu plus de succès que les précédentes si, sur ces entre faites, le bruit de la captivité d'Ingonde et d'Athanagild n'était venu à se répandre. Le passage de Grégoire de Tours laisse entendre que ce fut là la raison du changement d'attitude de Childebert[1]. En 585, il résolut d'envoyer une armée en Italie. Mais, ce que Grégoire ne nous dit pas, l'entrée en campagne fut précédée par l'envoi d'une ambassade à Constantinople[2].

Les envoyés de Childebert, Babon et Gripon, emportaient des lettres[3] pour l'impératrice Anastasie et le jeune fils de Maurice,

le montrerons, la possession du jeune prince wisigoth par les Byzantins n'intéresse plus l'Austrasie. On s'expliquerait ainsi l'absence de toute allusion à la captivité d'Athanagild. Mais comment, dans cette hypothèse adoptée par Hartmann (*Gesch. Italiens*, II[1], p. 84, n. 15), expliquer la phrase : « Dum in scriptis pollicita, atque per sacerdotes firmata... tanto tempore excesso, nullum effectum perceperunt. » A la date de 590, Childebert avait prouvé suffisamment sa bonne volonté pour l'empire, puisque ses armées avaient essuyé le désastre de 588 et avaient repris, en 589 et 590, le chemin de l'Italie (voir plus loin). En 591, l'exarque Romanus attendait encore la venue d'une armée franque de secours (*Epist. Austras.*, 40 et 41, p. 145-149). Selon toute vraisemblance, la lettre de Maurice n'a pas été écrite après 588. Si elle est antérieure à cette date, elle a suivi de près l'ambassade impériale de 584 et précédé la nouvelle de la capture d'Athanagild.

1. Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 18 : « Childebertus vero rex, compellentibus missis imperialibus, qui aurum quod anno superiore datum fuerat, requirebant, exercitum in Italiam dirigit. Sonus *enim* erat sororem suam Ingundem jam Constantinopoli fuisse translatam. » Malgré les nombreux exemples de *enim* mis pour *autem* que M. Bonnet a relevés (M. Bonnet, *le Latin de Grégoire de Tours*, p. 317-318), nous croyons que le mot a ici son sens explicatif habituel.

2. Il semble, d'après son récit, que l'empereur ait insisté et envoyé une nouvelle ambassade. Cf. Paul, *Hist. Langob.*, III, 22 : « Rursus Mauritius Augustus legatos ad Childepertum mittens, eum ut contra Langobardos in Italiam exercitum dirigeret persuasit. » Les envoyés de Maurice se sont croisés avec ceux de Childebert.

3. *Epist. Austras.*, 43-47, p. 149-152. Hartmann, *Gesch. Italiens*, II[1], p. 69-70, date ces lettres de 588 ; Gundlach, *Neues Archiv*, XIII, p. 375 et n., de 585. Les deux auteurs ne distinguent pas l'ambassade de 585, qui portait ces lettres, de celle de 588 (voir plus loin). La distinction est essentielle. — La deuxième partie de la collection n'est pas ordonnée suivant un plan chronologique (voir plus loin) ; mais elle comprend plusieurs groupes, dont l'auteur de la collection n'a pas mêlé et brouillé les éléments, et qui se caractérisent par le sujet traité, par certains détails de fait ou par des constructions, des formules et une composition semblables. Tels sont le groupe de 585 qui nous occupe, celui de 588 (lettres 25-39) et celui de 590 (lettres 40, 41). — Le sujet traité est le même dans les lettres 43, 44, 45. Il est question de la mise en liberté d'Athanagild, tombé par hasard (casus fortuitus, l. 43 ; casu faciente, l. 44 ; casu contigit, l. 45. On remarquera la construction identique de la phrase dans les trois cas) aux mains des Byzantins. — Nous faisons rentrer dans ce groupe la lettre 46, adressée au patriarche Laurent de Milan ; mais pour d'autres raisons. Elle n'est

Théodose, ainsi que pour le patriarche de Constantinople[1]. Elles devaient intéresser ces personnages au sort d'Athanagild. Ces lettres ne traitent guère que de l'enfant. Childebert et Brunehaut y demandent avec instance sa mise en liberté; pour ce prix, Childebert, qui est désormais en âge de traiter et de combattre, — il a quinze ans, — suivra « avec plus de fermeté » une politique qui réponde aux désirs de l'empereur. C'est ce que Brunehaut assure à l'Augusta[2]. Le petit Théodose est prié d'intercéder auprès de son père[3]; Childebert essaie de l'émouvoir, de faire naître en lui la sympathie et la pitié

pas séparée des autres dans la collection, elle est de longueur à peu près égale et commence par le même développement que la lettre 45. Mais cela ne suffirait pas. Un détail de fait se retrouve dans les lettres 44 et 46, ainsi que Gundlach l'a noté. Childebert fait savoir au destinataire qu'il est en âge de gouverner et de faire la guerre [rex illam aetatem pertingeret qua... causas utriusque gentis pertractaret, l. 44; divina clementia ea nos aetate corroborat, ut catholicae parti nostra non desint solatia, l. 46]. Nous pouvons ainsi établir deux faits : 1° les lettres 43, 44, 45, 46 ont été confiées à une même ambassade; 2° cette ambassade est partie pour Constantinople en 585. C'est en effet à cette date que Childebert commence à régner, après la mort de son second « nutritor » Wandelin, l'instrument des grands; après l'alliance du roi d'Austrasie avec Gontran en vue de combattre l'aristocratie. Remarquer les paroles de Gontran à l'armée : « Videte, o viri, quia filius meus Childeberthus jam vir magnus effectus est, videte et cavete ne eum pro parvolo habeatis » (585, avant l'expédition en Italie). Greg. Tur., *H. F.*, VII, 33; cf. aussi VIII, 22. En 585, Childebert avait quinze ans : il était majeur. Cf. Waitz et Giesebrecht, cités par Gundlach, *op. cit.*, p. 375, n. 3. — Ces lettres ne peuvent avoir été écrites en 588, comme le suppose Hartmann. A cette date, les souverains d'Austrasie n'ont plus intérêt à réclamer Athanagild. Dans aucune des lettres de 588 sa mise en liberté n'est demandée. D'autre part, en 585, aucune lettre ne lui est adressée personnellement (il était sans doute trop jeune). S'il était besoin d'autres preuves pour établir la distinction des deux envois, on ferait remarquer que les quatorze lettres de 588, toutes rédigées sur le même modèle, sont plus courtes que celles de 585; une d'elles est adressée à l'impératrice (elle ne traite, comme les autres, que de la paix et point du tout de la libération d'Athanagild); elle eût fait double emploi avec la lettre 44. — La cinquième lettre du groupe (47) est de date moins sûre que les précédentes. Nous ne l'en séparons pas, parce qu'elle n'en est pas séparée dans le manuscrit; parce qu'elle contient des souhaits semblables à l'adresse de l'empereur [« per (Deum) qui vestrum culmen Romanam rempublicam longa feliciter faciat serie (annorum) gubernare et sic desideria Tranquillitatis vestrae *de propria parentilla vel filiorum vita* dignetur implere majestas aeterna »]; parce que le fils de Scaptimund, parent du roi d'Autrasie, avait sans doute été fait prisonnier en même temps qu'Athanagild; enfin, parce que les ménagements employés par Childebert, même si l'on tient compte des formules de chancellerie hyperboliques, montrent qu'il avait des torts envers Maurice. Cette lettre n'a d'ailleurs qu'un intérêt fort secondaire.

1. Jean, dit le Jeûneur, 582-585.
2. Lettre 44, p. 150.
3. Lettre 43, p. 149.

pour l'orphelin. Une seule lettre est adressée à l'empereur : Childebert y demande la mise en liberté d'un de ses parents, le fils de Scaptimund, sans doute un compagnon de captivité d'Athanagild[1]. Gripon et Babon devaient, en passant en Italie, donner une lettre au patriarche de Milan, Laurent, à qui Childebert annonçait l'arrivée des Francs en le priant d'avertir promptement l'exarque, pour que les opérations ne subissent aucun retard[2].

De son côté, l'armée austrasienne, commandée cette fois par de simples généraux, se mit en route pour l'Italie. Nous ne savons pas si elle y parvint. Elle ne semble pas avoir attaqué l'ennemi. La dissension s'étant mise entre les chefs, ils revinrent sans avoir rien fait ni obtenu. Ces chefs n'étaient sans doute pas disposés à combattre les Lombards pour servir les desseins de Byzance. Il leur importait seulement de piller et, dans les expéditions qui suivirent, ils ne se montrèrent pas capables d'autre chose. Pour cette fois, ne pouvant pas s'entendre sur la proie qu'il fallait assigner à chacun, ils n'eurent même pas cette ressource et s'en retournèrent « sine ullius lucri conquisicione »[3].

Byzance ne devait plus compter que sur elle-même, semblait-il, pour arracher l'Italie aux Lombards. Childebert était disposé à s'entendre avec eux. Les armées de Gontran guerroyaient sans succès contre Reccared[4] et Maurice ne songeait même pas à s'adresser au roi de Bourgogne. Les Lombards, après être restés dix ans sans roi, avaient compris le danger que cette anarchie leur faisait courir. Ils se donnèrent, en 585, un chef unique, le fils de Cleph, Autharis[5]. Ce choix fut l'œuvre des ducs Lombards, qui sacrifièrent leur indépendance pour résister plus sûrement aux attaques des Francs et de l'Orient. L'armée austrasienne aurait peut-être subi en 585 un échec comparable à celui qu'elle devait essuyer en 588, si elle s'était ris-

1. Lettre 47, p. 152.

2. Lettre 46, p. 151.

3. Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 18. Paul, *Hist. Langob.*, III, 22, parle de chefs alamans et francs.

4. Leuvigild aurait écrit à Frédégonde de faire assassiner Childebert et sa mère et d'acheter Gontran. Ce projet échoua. Gontran poursuivit la guerre sans succès. Il refusa deux fois la paix aux envoyés de Leuvigild. A la mort de ce roi (586), il la refusa à son fils Reccared, qui traita avec Childebert. Cf. Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 28-30, 35, 38, 45; IX, 1.

5. Peut-être ce personnage était-il encore enfant lorsque mourut son père. Cf. Hartmann, *op. cit.*, p. 64. Paul, *Hist. Langob.*, III, 16, mentionne la reconnaissance d'Autharis avant l'expédition austrasienne de 584; mais il dit (III, 17) : « Langobardi vero in civitatibus se communientes... pacem cum Childeperto fecerunt. » L'unité du royaume lombard n'était donc pas encore faite à ce moment.

quée à attaquer leurs forces unies. Les troupes byzantines, secondées par le duc Droctulf qui ne s'était pas joint aux autres, remportèrent cependant quelques succès aux environs de Ravenne en 584 ou 585[1]; mais la péninsule était menacée de tous côtés par les envahisseurs. Une lettre de Pélage II au diacre Grégoire, le futur Grégoire le Grand, son apocrisiaire à Constantinople, signalait le péril à l'empereur[2]. Le pape y constatait l'insuffisance et l'impuissance des garnisons byzantines et demandait des renforts (4 octobre 584). Bien que Byzance ne le reconnût pas, Autharis prit, comme l'avaient fait les rois Ostrogoths légitimes, le nom de « Flavius », essayant de justifier ainsi sa domination[3]. Sa politique fut très nette et très habile. Il essaya d'abord de séparer ses deux adversaires et de traiter avec chacun d'eux, pour gagner du temps et procéder à l'organisation de l'état lombard[4].

Avec les Byzantins, il avait conclu en 585 une trêve pour trois ans[5]. Il voulut alors se rapprocher de l'Austrasie, envoya des présents à Childebert II et lui demanda la main de sa sœur Clodosinde[6]. Childebert promit. Ce rapprochement eût été très défavorable aux intérêts de l'empire. Des liens de parenté avaient autrefois uni les deux races royales. Une fille de Clotaire Ier avait épousé le Lombard Alboïn[7]. Autharis songeait à renouer ces relations, au profit de l'état qu'il voulait constituer. Cette politique d'alliances matrimoniales a été comparée à celle de Théodoric le Grand, qui chercha à consolider sa domination en s'appuyant sur les royautés barbares d'Occident[8]. Mais la souveraineté de Théodoric en Italie, reconnue des Byzantins, était autrement bien assurée que celle d'Autharis.

C'est la politique espagnole de Brunehaut et de son fils qui vint

1. Paul, *Hist. Langob.*, III, 18, 19. Droctulf fut d'abord battu par les Lombards, qui s'emparèrent de Ravenne et signèrent avec le patrice Smaragd, qui commandait dans cette ville, une trêve de trois ans. Puis il construisit une flotte et prit Classis aux Lombards, avec le secours des Byzantins, « adminiculo saepe Ravennatium ». Ceux-ci n'observèrent donc pas rigoureusement la trêve.

2. « Maximae partes Romanae omni praesidio vacuatae videntur et exarchus scribit nullum nobis posse remedium facere, quippe qui nec ad illas partes custodiendas se testatur posse sufficere » (*Mon. Germ. Epist.*, II, p. 440-441; Jaffé, *Regesta*, 1052).

3. Paul, *Hist. Langob.*, III, 16.

4. Cf. Hartmann, *Gesch. Italiens*, II[1], *loc. cit.*

5. Cf. *supra*, n. 1.

6. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 23; Paul, *Hist. Langob.*, III, 28.

7. Greg. Tur., *H. F.*, IV, 3; Paul, *Hist. Langob.*, I, 27; *Origo gentis Langob.*, c. 5.

8. Cf. Hartmann, *Gesch. Italiens*, II[1], p. 67.

détruire les espérances du roi lombard. Un grand événement venait de se produire en Espagne : Reccared et son peuple s'étaient ralliés au catholicisme[1]. Après cette conversion, le roi wisigoth envoya une ambassade à Gontran et à Childebert. Le premier refusa la paix qui lui était offerte, le second fut de meilleure composition. Reccared offrait de se purger par serment du crime, qu'on lui imputait, d'avoir causé la mort d'Ingonde; il donnerait 10,000 sous d'or pour s'assurer l'amitié constante des souverains d'Austrasie. Elle lui fut acquise à ce prix. Comme il demandait, en outre, la main de Clodosinde[2], déjà promise à Autharis, Brunehaut et Childebert exigèrent un délai, tout en donnant une réponse favorable en principe. Ils n'osaient pas, disaient-ils, s'engager sans le consentement de « l'oncle » Gontran[3].

Ils ne l'obtinrent pas sans peine. Ce consentement leur importait, car Childebert était lié à Gontran par le pacte d'Andelot (587)[4]. Les deux rois luttaient de concert contre l'aristocratie, depuis que Brunehaut, à la mort du second gouverneur de son fils, Wandelin[5], avait pris en Austrasie la direction du gouvernement. Gontran jugea qu'il n'était point convenable d'envoyer Clodosinde « dans le pays où l'on avait fait périr sa sœur Ingonde ». Il finit pourtant par céder, à condition que Childebert observerait fidèlement les clauses du pacte d'Andelot[6]. Ses résistances tenaient à ses visées sur la Septimanie, qui le mettaient en conflit avec les Wisigoths.

Ce rapprochement entre l'Austrasie et l'Espagne s'explique par les liens de parenté qui unissaient les deux familles royales[7] (Goeswinthe, mère de Brunehaut, avait épousé Leuvigild) et par le bon vouloir dont Reccared avait fait preuve. La conséquence du mariage du roi wisigoth avec Clodosinde fut l'exil indéfini du jeune Athanagild, que Brunehaut et Childebert n'avaient aucun intérêt à réclamer, puisqu'il n'eût pu leur servir que contre Reccared[8]. Ils lui

1. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 15. Johann. Biclar. ad ann. 587 (p. 218).

2. D'abord fiancé à Rigonthe, fille de Chilpéric (cf. *supra*), Reccared n'avait pas pu l'épouser. Comme elle se rendait en Espagne, cette princesse avait été dépouillée. Elle vivait misérablement à Toulouse, d'où sa mère, Frédégonde, la fit ramener en 581 (Greg. Tur., *H. F.*, VII, 39).

3. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 16.

4. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 11 (texte du traité. *Ibid.*, IX, 20).

5. En 585. Cf. Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 22.

6. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 20. L'entrevue eut lieu en 588.

7. Voir plus haut le tableau généalogique des deux familles.

8. En projetant de s'allier à Autharis, Childebert II avait déjà renoncé à ravoir Athanagild, puisqu'il avait rompu avec les Byzantins qui détenaient l'enfant.

envoyèrent, par la suite, des lettres affectueuses[1]; mais son importance politique était devenue subitement nulle. Nous nous écartons ici de la thèse de Gasquet et de Hartmann. La possession d'Athanagild par les Byzantins n'a eu d'effet sur la politique austrasienne que jusqu'en 587, date du rapprochement de Childebert avec le roi wisigoth d'Espagne. Il faut chercher ailleurs les causes des expéditions de 588, 589 et 590.

La rupture des engagements pris envers Autharis n'entraînait pas forcément la reprise des hostilités. Le roi lombard, déçu, avait trop intérêt à se résigner. Il se contenta d'une princesse bavaroise, Théodelinde, fille du duc Garibald[2]. Les Bavarois tenaient les passages des Alpes du Nord, et, bien que dépendant des rois d'Austrasie, ils pouvaient s'opposer à une descente des Francs en Italie. Le mariage fut célébré à Vérone, le 15 mai (588 ou 589), en présence des grands du royaume. A cette date, Autharis avait défait les Austrasiens[3]; mais ceux-ci avaient réduit les Bavarois[4].

Childebert ne redoutait pas plus les effets du mécontentement d'Autharis qu'il ne tenait à ravoir Athanagild. S'il a repris la guerre contre les Lombards, c'est uniquement parce que, libre de tout souci du côté de l'Espagne, il désirait conquérir pour lui-même, comme son ancêtre Théodebert, la plaine du Pô. Il n'avait pas besoin de se donner un prétexte : attaquer les Lombards, c'était agir en fidèle allié de Byzance et mériter la reconnaissance de l'empereur. Childebert II n'attendit pas d'y être sollicité. Les soldats étaient tout disposés à envahir l'Italie. Il fit demander à son oncle de participer à l'entreprise par les mêmes ambassadeurs qui devaient obtenir le consentement de Gontran au mariage projeté de Clodosinde avec Reccared[5]. Les paroles de son principal envoyé, Félix, rapportées par Grégoire de Tours qui assistait à l'entrevue, ne laissent aucun doute sur ses intentions. Il est étonnant que les historiens ne les aient pas relevées. Childebert, au dire de Félix, veut

1. *Epist. Austras.*, 27 et 28, p. 139-140.

2. Paul, *Hist. Langob.*, III, 30. Cf. Richter, *Annalen des fränk. Reichs*, p. 92, n. 2.

3. Voir plus loin.

4. Paul, *Hist. Langob.*, III, 30 : « Cum propter Francorum adventum perturbatio Garibaldo regi advenisset. » Vers 595, Childebert nomma Tassillon duc de Bavière (« rex », dit Paul), IV, 7.

5. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 20. Voici les paroles de Félix à ce sujet : « Deprecatur etiam pietatem vestram, ut ei solatium contra Langobardos tribuatis, qualiter expulsi de Italia, *pars illa quam genitor suus vindicavit vivens ad eum revertatur*, reliqua vero pars per vestrum suumque solacium imperatoris dicionibus restituatur. » Sur ces possessions, voir aussi *H. F.*, X, 3.

recouvrer les possessions de son père Sigebert en Italie. Nous ignorons la situation de ces possessions, leur valeur, les droits de Sigebert sur elles et l'usage qu'il en avait fait; mais il résulte du passage que les Lombards s'en étaient emparés. C'étaient peut-être les débris des acquisitions de Théodebert et de Théodebald, perdues en 553[1]. Childebert veut aussi, dit Félix, aider l'empereur à reconquérir le reste de l'Italie. Son intérêt était d'engager Gontran dans l'aventure, pour s'éviter des surprises en Gaule. Mais le roi de Bourgogne repoussa l'invite. Il prétexta qu'une épidémie ravageait l'Italie et refusa de participer à l'expédition. Toujours hanté par l'idée de conquérir la Septimanie, il voulait porter tous ses efforts contre les rois wisigoths. Il ne devait renoncer à ce projet qu'après avoir essuyé, en 589, un échec définitif[2].

Le refus de Gontran ne découragea pas Childebert. Il adressa en 588 une ambassade à Maurice[3], en l'assurant qu'il allait, de concert avec lui, chasser les Lombards d'Italie, ce qu'il n'avait pas encore fait. L'ambassade comprenait, entre autres personnages, Sennodius, homme illustre, le spathaire Gripon, le cubiculaire Radanès et le notaire Eusèbe. Ces envoyés étaient porteurs de quatorze lettres[4]

1. Voir Procope, *Bell. Goth.*, III, 33; IV, 24; Greg. Tur., *H. F.*, IV, 9.

2. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 31. Cf. Richter, *Annalen*, p. 93, n. 6. Son armée fut anéantie près de Narbonne par le général wisigoth Claudius.

3. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 25; Paul, *Hist. Langob.*, III, 29.

4. *Epist. Austras.*, 25-29, p. 136-145. Cf. *supra*, p. 70, n. 3. Ces quatorze lettres (nous avons deux rédactions d'une d'entre elles, 29, 30, p. 140-141) appartiennent toutes au même envoi, celui de 588. Il y est uniquement question d'une paix durable que Childebert veut établir entre l'Austrasie et Byzance. La question d'Athanagild y tient fort peu de place. — Nous ne savons rien des envoyés de Childebert mentionnés dans ces lettres; seul l'un d'entre eux, Gripon, est nommé par Grégoire de Tours (*H. F.*, X, 2, 4). Ils avaient été choisis parmi les plus hauts dignitaires du palais. Grégoire (*Ibid.*) donne le nom d'autres ambassadeurs, Bodégisèle, fils de Mummole de Soissons, et Évance, fils de Dynamius d'Arles, et nous raconte les pertes que l'ambassade fit à Carthage. — Voici quelques précisions qui compléteront l'exposé des négociations : Maurice, le premier, avait envoyé une ambassade à Childebert (il comprenait sans doute le parti que Byzance pouvait tirer de la rupture de ce roi avec Autharis) pour renouer les relations avec l'Austrasie. C'est ce qui résulte des lettres 25 et 26 [« sicut legatariis vestris praediximus », l. 25; « sicut legatariis vestris promisimus », l. 26]. — Brunehaut fait valoir la part qui lui revient dans la décision de Childebert II. C'est elle qui a donné à son fils le conseil de se rapprocher de Byzance [« significamus nos pacis dedisse consilium », l. 26]. C'est elle qui a préféré l'alliance de Reccared à celle d'Autharis. Elle est l'âme de la politique austrasienne. Les deux rédactions de la lettre qu'elle a écrite ou fait écrire (29, 30) ne diffèrent point par le ton et le sentiment. Nous ignorons laquelle des deux fut envoyée. — Childebert s'adresse à tous les personnages qui peuvent avoir quelque influence sur l'empereur : à Jean le Jeûneur, patriarche de Cons-

adressées par Childebert et Brunehaut à Maurice, à l'impératrice Anastasie, au patriarche de Constantinople et à divers grands personnages d'Orient et d'Italie, chargés de favoriser le rapprochement des deux puissances. Le texte, très court, de ces lettres, ne varie presque pas de l'une à l'autre. Seuls changent avec chaque destinataire les compliments emphatiques de l'exorde. Il est uniquement question d'établir entre l'Austrasie et l'empire une paix durable. Des instructions orales, plus précises, avaient été données aux ambassadeurs. Deux de ces lettres étaient adressées à l'enfant Athanagild, qui était maintenant en âge de comprendre[1]. Brunehaut et Childebert lui témoignaient leur affection et l'informaient de l'objet de l'ambassade. Le roi ajoutait : « Vous pourrez apprendre de nos envoyés les projets et les vœux que nous formons pour votre situation[2]. » Il ne faut voir là qu'une promesse sans importance, destinée à montrer à l'enfant qu'on s'intéressait à son sort[3].

Les Lombards ne sont pas nommés dans ces lettres. Elles ont pour unique objet de prouver à l'empereur la bonne volonté des souverains d'Austrasie, dont il pouvait douter depuis 585. Les instructions orales tendaient à faciliter la coopération des Francs et des Byzantins.

tantinople (l. 31); à l'apocrisiaire du pape auprès de l'empereur (32); à l'évêque de Mélitène, Domitien, parent de Maurice, qui résidait à Constantinople (33); au maître des milices Théodore (34); au questeur Jean (35); au grand curateur (36); au père de l'empereur, Paul (37) [Gundlach croit qu'il s'agit du père de l'exarque. Mais tout prouve qu'il s'agit du père de Maurice, qui ne fut pas lui-même empereur. Le copiste a écrit « hoc est patrem imperatoris ». Noter : « Ut de vestro germine procrearetur feliciter qui gubernaret imperia. » Le doute n'est pas permis]; à l'exarque (38) [« Inlustro atque magnificentissime Italicae patriciae », corr. « magnificentissimo Italiae patricio »]; au patrice Venantius (39). Ces personnages nous sont, pour la plupart, connus par les lettres de Grégoire le Grand, qui fut en rapports avec eux. Cf. *Mon. Germ. Epist.*, II (index personarum). — Les démarches multiples que nous fait connaître cette série peu variée de lettres montrent que la chancellerie austrasienne s'était maintenue en relations assez étroites avec le monde italien et oriental.

1. L'ambassade de 585, chargée d'obtenir sa mise en liberté, n'emportait aucune lettre qui lui fût destinée. Il était sans doute alors tout enfant.

2. *Epist. Austras.*, 28, p. 140.

3. Il se peut que Childebert et Brunehaut se soient préoccupés de régler sa situation et de le rapprocher d'eux. Mais nous avons vu pourquoi ils n'avaient aucun intérêt politique à le faire. Pouvait-on craindre que Maurice se servît un jour d'Athanagild pour l'opposer à Reccared? C'eût été prévoir les événements de bien loin. Si Brunehaut voulait rentrer en possession de l'enfant, c'était sans doute par pure affection. Les termes de sa lettre (26) le donnent à penser.

Avant l'arrivée en Italie des troupes de Childebert, les Lombards avaient repris l'offensive contre les armées impériales[1]. Vers 587, le maître des milices Francion, cerné dans Comagène, se rendait après six mois de siège[2]. Autharis achevait de conquérir l'Italie du Nord. Le duc de Trente, Evin, conduisait pour lui une opération contre l'Istrie[3]. Un autre duc, Grasulf, qui avait d'abord servi l'empereur, se ralliait vers cette date au roi lombard[4]. Telle était la situation de l'Italie quand l'armée de Childebert franchit les Alpes. L'initiative de l'attaque, qui, cette fois, venait de lui, ne fut pas récompensée par le succès. L'expédition s'acheva par un désastre sans précédent; beaucoup de Francs furent tués ou pris; le reste s'enfuit et revint avec peine dans ses foyers[5]. Les troupes byzantines ne sont mentionnées par aucun historien comme ayant pris part au combat. Peut-être la cause en est-elle dans les lenteurs de l'ambassade envoyée par Childebert.

Gripon et ses compagnons ne traversèrent pas les Alpes pour se rendre en Italie, où les appelait leur mission, et, de là, à Constantinople. Les Lombards, qui occupaient la plaine du Pô, ne leur eussent pas permis de joindre l'exarque. Ils s'embarquèrent à Marseille, autant qu'on peut le supposer, pour contourner la péninsule. Leur départ eut lieu vers la fin de l'année 588, peu avant le désastre des armées austrasiennes[6]. Dans les premiers mois de l'année suivante, ils abordèrent à Carthage[7]. Là, tandis qu'ils attendaient du gouverneur de la ville l'ordre et, sans doute, les moyens de se rendre à Constantinople, un vol suivi de meurtre commis par un de leurs ser-

1. Peut-être, dès 586, les Byzantins avaient subi un grave échec. Cf. Johann. Biclar. ad ann. 586 (p. 217) : « Autharic Langobardorum rex cum Romanis congressione facta superat et caesa multitudine militum Romanorum, Italiae fines occupat. » Hartmann croit cette indication douteuse, étant donné que la chronologie de Jean de Biclar est peu sûre. Cette victoire des Lombards aurait, selon lui, précédé la signature de la trêve entre Smaragd et Autharis. L'affirmation du chroniqueur n'est pourtant pas invraisemblable. Nous avons vu que cette trêve ne fut pas rigoureusement observée par les Byzantins, non plus que par les Lombards. Cf. *supra*, p. 73, n. 1. Les historiens grecs font dater de septembre 587 la réouverture des hostilités entre les Lombards et les Byzantins. Cf. Hartmann, *op. cit.*, p. 83.

2. « Amacina ». Paul, *Hist. Langob.*, III, 27, p. 108. Ile du lac de Côme. Cf. *Ibid.*, IV, 3; VI, 1.

3. Paul, *Hist. Langob.*, III, 27. L'opération, fructueuse, se termina par une trêve d'un an.

4. Voir *supra*, notamment p. 63, n. 3, et plus loin p. 83.

5. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 25; Paul, *Hist. Langob.*, III, 29.

6. Ce désastre est le dernier événement que Grégoire mentionne en l'année 588.

7. Greg. Tur., *H. F.*, X, 2; Paul, *Hist. Langob.*, III, 31.

viteurs amena le massacre de plusieurs d'entre eux, parmi lesquels Évance, fils de Dynamius d'Arles[1]. Gripon dit alors aux Carthaginois : « Dieu... vengera la mort de ceux qui ont péri sous vos coups, car vous les avez tués quand nous venions en paix et sans mauvaise intention. Et il n'y aura plus de paix entre nos rois et votre empereur. Car nous venions pour faire la paix (avec lui) et pour porter secours à la république. » Le gouverneur s'efforça de l'apaiser et lui procura les moyens de se rendre auprès de l'empereur. Il arriva à Constantinople en 589 ; Maurice lui donna l'assurance que le meurtre serait vengé comme l'entendrait Childebert[2] ; puis il le renvoya avec des présents. Gripon ne fut de retour en Austrasie qu'en 590. Il avait rempli sa mission et, sans doute, conclu l'alliance. Nous ignorons s'il avait pu remettre à l'exarque la lettre qui lui était destinée.

Cependant, Childebert voulait venger l'échec essuyé par ses généraux en 588. L'année suivante, il leva une armée et se prépara à passer lui-même en Italie. Autharis, dont les succès n'avaient pas troublé le jugement, sentit qu'il ne pourrait pas faire face à une attaque combinée des Francs et des Byzantins. Ces derniers, commandés maintenant par le patrice Romanus, qui avait succédé à Smaragd[3], remportèrent plusieurs victoires. Deux lettres de Romanus nous l'apprennent : « Avant que vos généraux », écrit-il, « pénétrassent sur le territoire de l'Italie (il s'agit ici de la campagne de 590[4]), Dieu... nous permit d'entrer dans Modène et dans Altino, et nous prîmes de force la place de Mantoue...[5]. » Gisulf II, fils de

1. Sur l'identité de ce personnage, cf. F. Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence* (1900), p. 259-262, et M. Manitius, *Zu Dynamius von Massillia*, dans les *Mitt. Œsterr. Gesch.*, t. XVIII (1897), p. 225-232. Il est distinct du Dynamius « rector provinciae » dont Grégoire parle ailleurs. Cf. notamment *H. F.*, VI, 7, 11 ; IX, 11, etc...

2. Maurice envoya au roi d'Austrasie douze Carthaginois, avec la faculté de les mettre à mort ou d'exiger d'eux une rançon. Childebert refusa de les recevoir (Gripon lui ayant dit que les coupables étaient au nombre de 2 ou 3,000), parce qu'il ne lui suffisait pas de faire exécuter quelques misérables esclaves. Il décida donc d'envoyer une ambassade à Maurice pour obtenir plus ample satisfaction (Greg. Tur., *H. F.*, X, 4). Nous ne savons pas s'il le fit. Ces événements sont rapportés par Grégoire après l'expédition de 590. Childebert hésitait alors à reprendre la guerre contre les Lombards. Il songeait, sans doute, à abandonner son allié.

3. Paul, *Hist. Langob.*, III, 26.

4. Il faut peut-être rapporter aux années 589 et 590 les renseignements de date incertaine que nous donne Jean de Biclar (J. Biclar. ad ann. 587, p. 218) : « Romani per Francorum adjutorium Longobardos vastant et provinciae Italiae partem in suam redigunt potestatem. »

5. Voir plus loin.

Grasulf, duc d'Istrie, se tournait vers Byzance, comme autrefois son père, et favorisait l'offensive de l'exarque[1]. Celui-ci disposait d'effectifs plus nombreux, parce que la guerre entre Maurice et les Perses venait de prendre fin[2]. Autharis, déposant tout orgueil, envoya donc une ambassade à Childebert : il offrait de lui payer tribut et de le seconder contre ses ennemis. Le roi d'Austrasie mit Gontran au courant de ces offres et le roi de Bourgogne lui conseilla de les accepter[3]. Childebert arrêta son armée et envoya des députés aux Lombards, avec l'ordre de ramener l'armée si les promesses étaient confirmées. Mais, dit Grégoire qui rapporte cette négociation, cela n'eut point de suite[4]. Pourtant l'armée austrasienne n'agit aucunement et, sans doute, s'en retourna ; soit que Childebert hésitât devant les dangers d'une nouvelle entreprise, soit qu'il voulût attendre le retour de Gripon pour connaître les intentions de l'empereur et se concerter avec l'exarque. Dès que son ambassadeur fut revenu, le roi fit attaquer les Lombards[5].

Nous sommes mieux renseignés sur l'expédition de 590 que sur celles qui l'ont précédée. Les renseignements sont de provenance franque et byzantine et ne présentent entre eux, quoi qu'on en ait dit, aucune contradiction[6].

1. *Epist. Austras.*, 41, p. 147.

2. Hartmann, *op. cit.*, p. 73 et 83, en fait la remarque.

3. Gontran, fort occupé à combattre les Wisigoths, eût vu avec plaisir son neveu se rapprocher des Lombards. Il ne lui pardonnait pas de s'être allié avec les possesseurs de la Septimanie (Greg. Tur., *H. F.*, IX, 31). De plus, il eût été heureux de le voir abandonner l'alliance impériale qui lui rappelait le fâcheux souvenir de Gondovald.

4. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 29.

5. *Ibid.*, X, 3 : « Haec a Grippone Chideberto regi relata, confestim exercitum in Italiam commovere jubet. »

6. Cf. Gundlach, *Neues Archiv*, XIII, p. 375-377, note. Il s'agit du récit de Grégoire de Tours et des deux lettres d'un exarque à Childebert (*Epist. Austras.*, 40 et 41, p. 145-149). Ces deux lettres sont de la même date. Toutes deux relatent la prise de Modène, Altino, Mantoue, Reggio, Parme et Plaisance par les Byzantins. Toutes deux contiennent le conseil d'attaquer avant que les Lombards aient rentré leurs moissons. Elles ont trait à la campagne de 590. La deuxième parle, en outre, des préparatifs de l'exarque pour réduire Grasulf, duc d'Istrie. L'exarque est appelé « Romanus » dans la suscription de la deuxième lettre et « Romanorum imperatore » dans celle de la première ; mais sans doute il faut lire « Romano imperatore ». C'est le même exarque dans les deux cas. Il n'y a aucune raison de supposer, avec Gundlach, qu'il s'agit du patrice Smaragd. — Romanus ne fut pas envoyé en Italie avant 587. Il remplaça Smaragd, qui était encore exarque après la mort d'Hélie, patriarche d'Aquilée, en 587 (Paul, *Hist. Langob.*, III, 26). Il est donc impossible d'admettre que ces lettres se rapportent à la campagne de 585. Nous ne savons de cette dernière expédition qu'une chose : elle échoua par suite

Childebert, dit Grégoire de Tours[1], envoya vingt ducs faire la guerre à la nation des Lombards. L'historien en nomme quelques-uns : Audovald, Vintrion, Olon, Chedinus (le duc Henus dont il est question dans les deux lettres de l'exarque); d'autres sont désignés par Romanus : ce sont Leudefred, Olfigand, Rauding. Ces chefs commencèrent par piller les pays de Gaule qu'ils traversaient. Audovald, pour sa part, désola le territoire de Metz. Au pied des Alpes, l'armée austrasienne se divisa en deux corps. L'un, ayant à sa tête Audovald et six autres ducs, prit sur la droite et se porta vers Milan, par le Saint-Gothard. Il passa près de Bellinzona, au nord du lac Majeur; le duc Olon périt pour s'être approché imprudemment de cette forteresse lombarde. Les Francs remportèrent une

des dissentiments qui existaient entre les chefs. Nous ignorons même si les Francs, en 585, pénétrèrent en Italie, et il est vraisemblable qu'ils ne combattirent point. Il est absurde, pour plusieurs raisons, de penser que l'exarque fait allusion à ces événements, et parce que Romanus n'était pas en Italie en 585, et parce que les faits rapportés par l'exarque sont signalés, bien que de façon incomplète, par Grégoire de Tours, à l'année 590, et parce qu'un détail de la première lettre montre qu'elle fut écrite alors que Childebert II était déjà père de deux enfants vivants, c'est-à-dire après 587. [Cf. p. 145 : « Et gloria regni, quae tibi duplicata videtur, per filium triplicata, regnando nepotis muniatur. » La gloire de Childebert II a été augmentée du double par la naissance de deux fils, Théodebert (585), cf. Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 37, et Thierry (587), *Ibid.*, IX, 4. La phrase fait allusion à la naissance d'un troisième héritier, qui vivra (« ut filiorum et nepotum vita servetur »). Il ne s'agit pas du fils mort-né de Childebert et de Faileube (589), *Ibid.*, IX, 38, car la lettre, si on ne la date pas de 585, ne peut se rapporter qu'aux événements de 590. La ponctuation de Gundlach, « Et gloria regni, quae tibi duplicata videtur per filium », autorise la traduction suivante : « Afin que la gloire de votre règne, doublée par la naissance d'un fils, soit triplée... » Il s'agirait alors de la naissance de Théodebert, en 585, et la conclusion nécessaire serait que la lettre date de 585 ou de 586 (en 587, Childebert avait déjà deux fils et l'auteur aurait mis « per filios » et non « per filium »). Nous rejetons la ponctuation de Gundlach parce que l'expression « triplicata muniatur » n'est pas naturelle; il faudrait « triplicata videatur ». La ponctuation des anciens auteurs, que nous adoptons, permet de construire « regnando nepotis (id est regnante nepote, per regnum nepotis) muniatur ». Il suit de là que la lettre est postérieure à la campagne de 590.] — Gundlach prétend que la date de 590 a contre elle la disposition toute chronologique des lettres qui forment la deuxième partie de la collection. Cette affirmation est erronée. La lettre de Gogon à Grasulf, la dernière du recueil (48), est antérieure à 581; le groupe des lettres de 588 est placé en tête (25-39); puis viennent les deux lettres de Romanus, écrites en 590 (en 585 suivant Gundlach); celle de Maurice à Childebert (584 ou 585), voir plus haut (42); enfin le groupe de 585 (43-47). L'argument est sans valeur.

1. *H. F.*, X, 3. Sur ces événements, Paul Diacre (*Hist. Langob.*, III, 21) complète heureusement Grégoire. Il était documenté par un écrit de Secundus, évêque de Trente. Sur Secundus, cf. *SS. rer. Langob. et Italic.*, p. 25, n. 3.

victoire sur le lac de Lugano; mais ils n'en tirèrent aucun parti. Des envoyés de l'exarque vinrent alors à leur rencontre et leur annoncèrent l'arrivée prochaine d'une armée byzantine. Elle devait être rendue avant trois jours et son approche signalée par l'embrasement d'un sommet. Les Austrasiens attendirent six jours sans voir rien venir[1]. Il est probable qu'ils s'avancèrent alors vers Milan, tandis que les Lombards s'enfermaient dans leurs places fortes.

Cependant Chedinus, avec treize autres ducs, entra par la gauche en Italie, c'est-à-dire, sans doute, par la haute vallée de l'Adige. Il s'empara de plusieurs places situées dans le diocèse de Trente : Tesino, Male nel val di Sole, Cembra, Volano, Valsugana, etc...[2], et fit prisonniers tous les habitants, romains comme lombards[3]. Comme il campait près de Vérone, à vingt milles de l'armée byzantine[4], l'exarque Romanus lui envoya des députés pour combiner avec lui son attaque. Mais Chedinus avait déjà signé une trêve avec Autharis. Il envoya pourtant trois de ses généraux vers l'exarque et l'on convint d'attaquer le roi lombard qui s'était retranché dans Pavie tandis que ses ducs s'étaient enfermés dans diverses places fortes. L'armée byzantine, qui venait d'enlever Mantoue, appuyée sur sa droite par les troupes de Chedinus, marcherait sur Pavie pour en faire le siège. La flotte byzantine remonterait le Pô et le Tessin inférieur pour seconder leur action[5]. La députation envoyée à l'armée franque d'Audovald avait pour but de s'assurer son concours. Venant du côté de Milan, cette armée eût complété l'investissement de Pavie. Mais Audovald n'attendit que pendant six jours les forces qu'on lui annonçait et l'exarque dut se résigner à opérer sans lui. Le plan de Romanus était fortement conçu. Il échoua par

1. Il est évident que ces faits ne sont pas ceux que Romanus rappelle dans sa lettre à Childebert. Mais Gundlach a tort d'en conclure qu'ils se soient passés en 585 et non en 590. Il faut distinguer soigneusement les deux démarches de Romanus auprès des chefs francs : 1° l'exarque avait besoin du secours d'Audovald pour prendre Autharis à revers. Des événements imprévus l'empêchèrent sans doute d'envoyer un corps de troupes à sa rencontre. Audovald put croire que Romanus avait manqué de parole; 2° l'exarque, n'ayant pu s'assurer le concours d'Audovald, se contenta d'opérer avec Chedinus, plus rapproché de lui. Mais ce chef traita avec les Lombards. Il est naturel que Grégoire (source franque) insiste sur la défection des Byzantins (1°), et Romanus sur la trahison des Austrasiens (2°). Il n'y a là aucune contradiction.

2. Paul, *Hist. Langob.*, III, 31 (p. 111, cf. notes).

3. *Ibid.* Les évêques Agnellus et Ingenuinus en rachetèrent une partie.

4. Première lettre de Romanus à Childebert (*Epist. Austras.*, 40). Les renseignements donnés par Paul Diacre, qui suit ici Secundus, par Grégoire et Romanus concordent parfaitement et se complètent.

5. Première lettre de Romanus à Childebert (40).

suite de la mauvaise volonté des Austrasiens. Chedinus préféra observer la trêve de dix mois qu'il avait conclue avec Autharis que de seconder l'effort décisif des Byzantins. Son inertie sauva les Lombards.

Au bout de trois mois, les armées franques qui avaient employé leur temps à piller le pays, sans pouvoir attaquer les Lombards retranchés dans les places fortes, s'en retournèrent pour mettre leur butin en sûreté. Les soldats souffrirent beaucoup des maladies et de la faim; en route, ils furent réduits à vendre leurs armes et leurs vêtements pour acheter des vivres. Ces bandes avaient toutefois repris possession des territoires qui avaient appartenu à Sigebert[1].

L'exarque, de son côté, ne pouvant compter ni sur Audovald, ni sur Chedinus, et n'osant pas opérer seul contre Autharis, se contenta d'attaquer quelques villes qui étaient au pouvoir des Lombards. Il leur enleva, comme il avait déjà fait de Modène, d'Altino et de Mantoue, les places de Reggio, Parme et Plaisance[2]. Il reçut à Mantoue la soumission de plusieurs chefs lombards. Puis il se tourna vers l'Istrie, profitant de la trahison de Gisulf et des secours que lui amenaient le patrice Nordulf et un personnage nommé Osson[3]. Il se proposait d'aller y combattre Grasulf. Notifiant à Childebert II les succès qu'il venait de remporter, il lui écrivait : « Il est certain que vous avez été fort mécontent de voir vos généraux revenir sans avoir exécuté vos ordres. Marquez-leur votre courroux et prescrivez-leur d'accomplir en toute hâte les promesses que vous avez faites à vos parents, nos souverains sérénissimes, pour que cette exécution augmente la reconnaissance qu'ils vous portent, et pour que vos généraux attaquent au moment où la moisson des ennemis sera dehors. Faites-nous savoir de quel côté et à quelle époque nous devons les attendre. Nous espérons surtout que, dans sa descente en Italie, l'armée des Francs ne pillera pas les Romains et ne réduira pas en esclavage les populations en faveur desquelles nous demandans votre assistance...[4]. » Ainsi les Byzantins ne renonçaient pas à se passer des Francs, malgré les résultats médiocres qu'avait donnés leur concours.

Quant aux Lombards, voulant toujours se soustraire au danger d'une attaque combinée, ils essayèrent, une fois encore, de se concilier Childebert; ils adressèrent des ambassadeurs à Gontran, qui les accueillit bien et les envoya vers son neveu. Pendant leur séjour

1. Greg. Tur., *H. F.*, X, 3.
2. Lettres de Romanus à Childebert (40, 41).
3. Deuxième lettre de Romanus à Childebert (41).
4. *Ibid.*, p. 148.

en Austrasie, de nouveaux députés vinrent annoncer la mort d'Autharis[1]. Childebert renvoya les uns et les autres sans réponse. Il hésitait à ce moment, mesurant les profits et les risques d'une nouvelle expédition en Italie. Il se décida, en 591, à accepter les offres de paix que lui apporta, au nom du nouveau roi lombard Agilulf, Évin, duc de Trente[2]. L'évêque Agnellus vint réclamer, au nom d'Agilulf, les prisonniers que les Francs avaient faits pendant la campagne. Brunehaut en racheta quelques-uns avec son propre argent. Hartmann a noté l'importance de ce détail[3] : la reine, qui avait contribué à l'alliance des Austrasiens avec Byzance, marquait ainsi qu'elle y renonçait.

Nous concluons, avec cet auteur, que les efforts de Maurice, pour faire des Austrasiens les auxiliaires de sa politique italienne, aboutirent à un échec. Childebert avait envoyé, à plusieurs reprises, des armées en Italie; mais c'était surtout avec le dessein de reconquérir les anciennes possessions franques. Il ne persévéra pas dans cette intention, ne se fit pas scrupule de mentir à ses promesses et se résigna à laisser les Lombards maîtres de la plaine du Pô. Durant les expéditions que nous avons retracées, les ducs austrasiens se montrèrent incapables d'une opération militaire sérieuse et d'un plan rigoureusement concerté. Soucieux, avant tout, de piller le pays, ils ne mirent pas plus de zèle à exécuter les ordres de Childebert II que celui-ci n'en avait mis à tenir ses engagements envers l'empereur. Le royaume lombard, en formation, bénéficia de ce manque de sens politique et de capacités militaires chez ceux qui auraient pu être alors ses adversaires les plus redoutables. Byzance ne renonça pas à la lutte; mais celle-ci devenait vaine. La conversion des Lombards au catholicisme, entreprise par Théodelinde, les bons rapports de cette princesse avec le Saint-Siège, sous le pontificat de Grégoire le Grand, allaient consolider pour un temps la situation des envahisseurs[4]. Les Francs, après avoir pris pied en Italie une première fois (539-553), n'avaient pas pu s'y maintenir. Childebert II ne parvint pas à s'emparer de la plaine du Pô, parce que sa politique manquait

1. Greg. Tur., *H. F.*, X, 3; Paul, *Hist. Langob.*, III, 34-35.

2. Paul, *Hist. Langob.*, IV, 1 : « Evin quoque, dux Tridentinorum, ad optinendam pacem ad Gallias perrexit : qua impetrata regressus est. » [A la mort d'Autharis, les ducs lombards avaient dit à sa veuve Théodelinde de se choisir un autre époux : son choix se porta sur Agilulf, duc de Trente. Paul, *Hist. Langob.*, III, 35. Sur la méprise de Grégoire, cf. Hartmann, *op. cit.*, p. 84, n. 15; Richter, *Annalen*, p. 94.]

3. Hartmann, *op. cit.*, p. 77.

4. *Ibid.*, p. 85 et suiv.

de continuité et ses armées de chefs (585-590). Plus d'un siècle et demi devait s'écouler avant que les rois francs, appelés cette fois par le pape et non plus par l'empereur[1], pussent entamer et détruire la domination lombarde.

Georges Reverdy.

Cette étude a été faite à la suite d'un travail qui portait sur l'ensemble des *Epistolae Austrasicae*. Nous donnons ici quelques corrections que nous proposons au texte de certaines lettres étrangères à notre étude :

P. 112 de l'édition Gundlach, l. 20, « vivit vestrae fidei, et, si est conspectus desiderio receptae », *corr.* « etsi est conspectus desiderio erepta » : elle (Alboflède) demeure vivante pour votre foi, bien que ravie à vos yeux qui demandent à la voir; l. 26, *lire* « guberna... sumens »; l. 27, « conforta », *corr.* « confortat » : la joie raffermit l'énergie. — P. 115, l. 26, *lire* « pascere, omnimodis inperitus, alimonia caelestis ubertatis »; l. 33, « Facta igitur merita, quae praepositis qua probatá, corrigenda castigat », *corr.* « Facta igitur merita quae praeponitis, ea probata corrigenda, castigat » : il châtie, en montrant qu'elles sont condamnables, des actions que vous prétendez justifiées. — P. 116, l. 18, « totius », *corr.* « tutius »; l. 30, « qui generosi sanguinis nobilitatis humilitate praevexit », *corr.* « quem... nobilitas humilitasque » : qui dut à la noblesse et à l'humilité de son sang généreux de s'élever au rang... — P. 120, l. 39, « si pernominavero gradi esse videntur », *lire* « si per nomĩna vero » : il est vrai que les noms marquent une gradation. — P. 123, l. 8, « quae ita disseminat eloquentium ora detrahuntur », *corr.* « disseminata loquentium ore » : ces propos ainsi répandus. — P. 124, l. 34, *lire* « quod ambientes cuncti... nec metum trahunt ex privilegio culminis (*s. e.* vestri), ne repulsam metuunt de praeiudicio tarditatis (*s. e.* suae) » : c'est que personne, en s'adressant à Votre Grandeur, ne redoute les exigences que légitimerait votre souveraineté, ni ne craint de se voir repoussé en punition de son retard. — P. 125, l. 9, *lire* « praeclarae indolis laudem vestrae » : l'éloge de votre génie; l. 28, « restauratur », *corr.* « restaurator » : toi qui fais sagement revivre le passé; l. 41, « diem ubi damnatio non accipiet terminum, nunc jucunditas habet occasum », *corr.* « non jucunditas » : le jour suprême qui verra le châtiment éternel et la félicité impéris-

1. Cf. sur ce point Hartmann, *op. cit.*, II², p. 157-205; Bayet, *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III en France* (*Revue histor.*, t. XX, p. 88-105); Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 218 et suiv. Nous ne prétendons pas que les négociations d'Étienne II avec Pépin aient été ignorées des Byzantins, encore qu'on exagère en présentant le pape comme le mandataire de l'empereur. Nous voulons simplement dire que dans ces négociations, si grosses de conséquences, c'est le pape, sans conteste, qui a tenu le premier rôle.

sable. — P. 127, l. 10, *lire* « nobis patefieri, decrevissetis... cognoveratis » : plût à Dieu que vous nous eussiez révélé vos peines, vous auriez connu... — P. 128, l. 4, « diversa videre », *corr.* « videri (*s. e.* nobis) quos » : l'étendue des terres qui nous séparent ne saurait être considérée comme un obstacle ; l. 30, *lire* « quem fidei titulus merces » : toi que ton titre, juste récompense de ta foi ; l. 33, *lire* « auspicio magni canende sui » : toi dont l'éloge doit être placé sous les auspices de son illustre nom. — P. 129, l. 2, *lire* « frugiparensque manet » ; l. 26, « perscrutatur », *corr.* « perscrutator ». — P. 130, l. 13, « saurina », *corr.* « sarmenta » : de même que vous ouvrez des clairières dans les bois en faisant couper les jeunes pousses ; l. 17, « indutia », *corr.* « industriam » ; l. 22, « ebromat », *corr.* « informat » : façonne le talent malhabile. — P. 131, l. 5, « decoratur, humilitate », *corr.* « decorat te, humilitas tua » : si le rang glorieux de votre famille vous illustre, votre humilité chrétienne... — P. 133, l. 10, « incolomes », *corr.* « incolae » ; l. 11, « Pannoniae », *corr.* « Pannoniam », *sous-entendre* « complectens » : votre domination embrasse. — P. 134, l. 34, « quem decorato speculandi diu gratia », *corr.* « quem decorat speculando dei gratia » : en qui la grâce divine, vigilante, fait éclater... — P. 137, l. 10, *lire* « studio conjungamur » ; l. 11, *lire* « quis non admiretur fontem nobis lucidissimum potentiam domini ostendisse, per quem posset..., ad cuius amœnitatem currentes multae generationes hominum, ad salutis gloriam pervenirent » : comment ne pas admirer que le Tout-Puissant nous ait montré cette source (de science) éclatante... dont le charme, attirant de nombreuses générations d'hommes, devait les faire parvenir à la gloire du salut ; l. 13, *lire* « et apostolicam benedictionem (*s. e.* rogo, quae) jugo montium erectae Hierusalem illius caelestis gloriam consecuta est » : votre bénédiction, qui a acquis autant de gloire que cette Jérusalem céleste..., etc.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE BELGIQUE[1].

(1911-1912.)

I. — Travaux relatifs a l'histoire nationale.

Archives. Bibliothèques. Bibliographie. Enseignement de l'histoire. — L'inventaire des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège[2] relève 1,623 documents datés de 1005 à 1440. Une introduction historique développée nous fournit de nombreuses indications sur l'église, le chapitre, les maisons claustrales, la juridiction capitulaire, les propriétés et les rentes.

Les archives farnésiennes de Naples possèdent quantité de documents très importants pour l'histoire des dernières années du règne de Philippe II : dépêches du roi d'Espagne, de Marguerite de Parme, rapports des agents secrets d'Alexandre Farnèse, lettres confidentielles de la gouvernante générale à son mari et à son fils, etc. MM. A. Cauchie et L. Van der Essen[3] ont minutieusement exploré ce fonds précieux et analysé avec beaucoup de précision plusieurs milliers de pièces inédites; une excellente table permet de se retrouver facilement dans ce volumineux répertoire.

On connaît le rôle important que joua dans l'histoire des Pays-Bas le comte de Barbiano di Belgiojoso, ministre plénipotentiaire sous le règne de Joseph II, pendant les années 1782 à 1787. M. A. Cauchie[4] a découvert à Milan, dans les archives privées du prince

1. On n'a pas mentionné dans ce bulletin les travaux publiés dans des recueils périodiques, ou déjà signalés dans la *Revue historique* par d'autres collaborateurs.

2. E. Poncelet, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. I. Bruxelles, Kiessling, 1911, CLXXXVIII-524 p.

3. A. Cauchie et L. Van der Essen, *Inventaire des archives farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques*. Bruxelles, Kiessling, 1911, CCXXVI-557 p.

4. A. Cauchie, *le Comte L.-C.-M. de Barbiano di Belgiojoso et ses papiers d'État conservés à Milan. Contribution à l'histoire des réformes de Joseph II en Belgique*. Bruxelles, Weissembruch, 1912, 190 p.

Trivulzio, les papiers de Belgiojoso relatifs à son gouvernement en Belgique. Il en a dressé un inventaire complet, et l'a fait précéder d'une biographie très intéressante, où il étudie successivement l'homme de guerre, le diplomate et le ministre. Un important chapitre est consacré à la politique de réformes de Joseph II.

MM. S. Bormans et J. Halkin[1] ont poursuivi la rédaction du supplément à la *Table chronologique* d'A. Wauters[2]. La deuxième partie contient un grand nombre de documents datés de 1251 à 1300. La plupart concernent des questions de propriété, de dîmes, de prébendes, de conflits en matière de patronat, etc.

Les livraisons 185-189 de la *Bibliotheca Belgica*[3], de Ferd. Van der Haeghen, sont principalement consacrées aux éditions néerlandaises des *Commentaires* de César, de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, à l'*Enchiridion militis Christiani* d'Érasme (relève 153 éditions), aux œuvres littéraires et historiques de R. Mohy (xvie et xviie siècles), au classement chronologique de l'œuvre immense de Hugo Grotius, dont nous voyons ici la première partie, les *Juvenilia*, puis le fameux *Mare liberum* et le *Liber de antiquitate Reipublicæ Bataviсæ*.

On trouvera quantité d'indications utiles sur la marche des études historiques en Belgique dans les rapports extrêmement intéressants de MM. H. Lonchay[4] et L. Leclère[5] sur les concours quinquennaux 1906-1910.

Le compte-rendu de la manifestation grandiose organisée, le 12 mai 1912, en l'honneur de M. H. Pirenne[6] contient une étude magistrale de M. H. Van der Linden sur l'œuvre de l'éminent historien.

Les *Annuaires de l'Université de Louvain*[7] nous fournissent

1. S. Bormans et J. Halkin, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. XI, 2e partie. Bruxelles, Kiessling, in-4°, 624 p.

2. Voir *Rev. histor.*, t. VII, p. 239; t. XI, p. 165; t. XIX, p. 494; t. XXI, p. 324; t. XXXIV, p. 127; t. XL, p. 232; t. XLI, p. 232; t. XLIII, p. 238; t. XLIV, p. 173, 458; t. LI, p. 443; t. LXV, p. 139; t. XCI, p. 136.

3. Ferd. Van der Haeghen, R. Van den Berghe, Vict. Van der Haeghen et A. Roersch. *Bibliotheca belgica*, liv. CLXXXV-CLXXXIX. Gand, Vyt, 1911-1912, 500 p. — M. Ferd. Van der Haeghen est mort à Gand le 22 janvier 1913. Voir *Rev. histor.*, t. XCII, p. 463.

4. H. Lonchay, *Concours quinquennal d'histoire nationale, 13e période, 1906-1910. Rapport du jury à M. le ministre des Sciences et des Arts.* Bruxelles, impr. du *Moniteur*, 1912, 43 p.

5. L. Leclère, *Concours quinquennal des sciences historiques*, 1906-1910. *Rapport du jury*. Ibid., 1912, 36 p.

6. *Manifestation en l'honneur de M. le professeur H. Pirenne. Bruxelles, 12 mai 1912*. Mons, Dequesne, 1912, in-8°, 230 p. Voir *Rev. histor.*, t. CX, p. 441.

7. Louvain, Van Linthout, 1911, xxvi-506 p.; 1912, cxiii-481 p.

des rapports détaillés sur le travail intense accompli dans les séminaires historiques.

Sources et critique des sources. — Dom U. Berlière[1] a publié l'analyse de 1,859 suppliques adressées au pape Innocent VI, du 8 janvier 1353 au 29 décembre 1361, par des diocésains de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai. Le savant éditeur estime qu'il n'est pas encore possible de présenter un tableau complet du monde ecclésiastique au xive siècle : on doit attendre que tous les documents de la période d'Avignon soient connus. Il signale la mauvaise influence exercée par l'abus des dispenses de tout genre, par la « fiscalisation » grandissante, et il va jusqu'à se demander si l'on ne pourrait pas découvrir à Avignon les origines de la réforme protestante.

La dissertation de M. Warichez[2] confirme la thèse soutenue par Bucherius et Wiltheim touchant la concordance au moyen âge des circonscriptions ecclésiastiques avec les divisions administratives de l'ordre civil. L'auteur a consulté plus de 500 rapports paroissiaux, grâce auxquels on peut se rendre un compte exact de la vie paroissiale avant les réformes décrétées par le Concile de Trente et aussi du fonctionnement des institutions de bienfaisance; de plus, l'historien économiste fera son profit de maints détails notés dans cette enquête.

La Commission royale d'histoire a décidé de consacrer une partie de son budget à la publication de documents démographiques. M. J. Cuvelier, archiviste général du royaume[3], a inauguré cette nouvelle série par un recueil de quarante-cinq textes relatifs à huit dénombrements de feux ou foyers opérés en Brabant de 1374 à 1527. Les données relatives à la population des anciens Pays-Bas étaient jusqu'à présent très rares et difficilement accessibles; et, d'autre part, les renseignements fournis par les sources narratives sont fort sujets à caution.

Dans une introduction très développée, qui présente une valeur historique de premier ordre, l'éditeur examine de très près chacune de ces opérations statistiques; il expose les raisons de nature fiscale

1. Dom U. Berlière, *Suppliques d'Innocent VI. Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai.* Bruxelles, Dewit, 1911, xxx-993 p.

2. J. Warichez, *État bénéficial de la Flandre et du Tournaisis au temps de Philippe le Bon (1455), publié avec un commentaire général, des annotations, une table onomastique et une carte de l'ancien diocèse de Tournai.* Louvain, Fonteyn, in-8°, 385 p.

3. J. Cuvelier, *le Dénombrement des foyers en Brabant (XIVe-XVIe siècles).* Bruxelles, Kiessling, in-4°, cccxxxix-548 p.

qui amenèrent le souverain à les décréter, puis il en décrit le mécanisme et les variations, et procède, chemin faisant, à d'instructives comparaisons avec les mesures analogues prises dans les pays étrangers. A noter d'utiles diagrammes et d'excellents tableaux récapitulatifs. Nous trouvons dans cet exposé le résultat de recherches approfondies sur la configuration géographique du duché de Brabant, sur ses divisions, l'hydrographie, la voirie, les habitations; l'auteur en déduit force conclusions d'ordre économique et social. Le côté politique n'a pas été négligé, et M. Cuvelier a bien mis en lumière l'influence qu'exerça l'introduction du fouage sur le renforcement de l'autorité centrale. Son livre est riche en révélations de toute espèce, notamment sur le règne désastreux de Charles le Téméraire et la régence de Maximilien. On y voit la multiplication des indigents, l'attraction exercée par les grandes villes et ce fait curieux qu'il n'y eut jamais dans le duché de Brabant qu'un seul centre d'expansion à la même époque. Enfin, l'auteur démontre d'une manière irréfutable que l'on a exagéré notablement le chiffre de la population de nos villes au moyen âge. La même chose s'est produite en Allemagne. Une bonne carte complète cet imposant volume, et bientôt une table onomastique permettra de se diriger facilement dans cette abondante documentation.

Comme préface à son recueil des coutumes d'Ypres[1], M. L. Gilliodts expose les résistances que rencontra le décret de 1531 par lequel Charles-Quint prescrivait la rédaction de ces coutumes. On sait que nos ancêtres, mus par un esprit de conservation souvent excessif, opposèrent, pendant plus d'un siecle, une invincible force d'inertie aux ordres, même les plus sages, des souverains en cette matière. Les textes mis au jour présentent un mélange assez confus de législations portant sur les matières les plus diverses : police rurale, voirie, chasse, police des cimetières, églises, marchés, cabarets, code pénal, droits de succession, etc.

M. V. Brants[2] a recueilli avec beaucoup de soin, dans un grand nombre de dépôts et de collections, les édits et ordonnances promulgués par les archiducs Albert et Isabelle de 1609 à 1621. Ce volume, très imposant, mais d'un format qui en rend la consultation peu commode, nous donne quantité d'actes du pouvoir législatif concernant les domaines les plus divers : mutineries militaires, duel, chasse, coutumes, métiers et corporations, hérésie, monts-de-piété,

1. L. Gilliodts, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. Coutume de la salle et châtellenie d'Ypres.* Bruxelles, Goemaere, 1911-1912, 2 vol. in-4°, LXXVI-411, 484 p.

2. V. Brants, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle, 1597-1621*, t. II. Bruxelles, Goemaere, in-fol., 513 p.

imprimerie, vagabondage. On y trouve aussi de curieux édits somptuaires et le texte de la Trêve de douze ans. L'éditeur annonce une étude d'ensemble qui formera la préface du tome III.

Libert de Pape fut, au XVIIe siècle, un personnage considérable du monde ecclésiastique belge. Abbé du célèbre monastère du Parc-lez-Louvain, de 1648 à 1682, vicaire du général de l'Ordre de Prémontré, il fut envoyé auprès de Louis XIV, afin d'obtenir la révocation de certaines ordonnances royales contraires aux privilèges de l'Ordre, et vit sa mission couronnée de succès. Très attaché à son abbaye, il refusa les évêchés d'Anvers et de Ruremonde. De 1660 à 1668, il tint un journal que le chanoine P. Lenaerts vient de publier[1]. Ce recueil fourmille de notes précieuses non seulement pour l'histoire intérieure de l'abbaye, mais aussi pour la connaissance des événements politiques et religieux du dehors, ainsi que pour la biographie de nombreux personnages qui entretenaient avec le Parc des relations suivies.

Nous avons signalé dans notre Bulletin précédent[2] un recueil de correspondances pleines d'intérêt sur la révolution belge de 1830, publié par le baron C. Buffin. Le même éditeur nous a donné en 1912 toute une série de documents inédits relatifs à la même période de notre histoire[3] : *Mémoires* du lieutenant général baron Chazal, du lieutenant général Pletinckx, du lieutenant général comte du Monceau ; *Journal* du lieutenant général baron de Constant Rebecque, etc., dont l'importance dépasse de loin tout ce qui a paru jusqu'ici sur les origines du royaume de Belgique, et nous révèle quantité d'épisodes tout à fait inconnus.

Chazal (1808 † 1892), fils d'un conventionnel qui collabora au coup d'État du 18 brumaire, et fut banni par le gouvernement de la Restauration, fit ses études à Bruxelles, se jeta dans la Révolution en 1830 et y joua un rôle en vue. Il devait bientôt arriver aux plus hauts grades de l'armée, et détenir pendant plusieurs années le portefeuille de la Guerre dans le cabinet libéral Rogier-Frère-Orban ; il s'y révéla administrateur d'élite, orateur parlementaire de premier ordre, et acquit la réputation d'un véritable homme d'État. Ses Mémoires commencent au 24 août et se terminent au 5 novembre 1830. Sans avoir la valeur et la notoriété de Chazal, Pletinckx (1797-1877), chef d'état-major des forces mobiles belges pendant

1. P. Lenaerts, *Journal de Libert de Pape, abbé du Parc, 1648-1682*. Abbaye du Parc-lez-Louvain, 1912, in-8°, 192 p.

2. *Rev. histor.*, t. CVII, p. 349.

3. *Mémoires et documents inédits sur la révolution belge et la campagne de Dix jours (1830-1831)*, recueillis et annotés par le baron C. Buffin. Bruxelles, Kiessling, 1912, 2 vol., 587, 631 p.

les journées de septembre 1830, eut aussi une part considérable dans les événements qui aboutirent à la chute du régime hollandais. Le lieutenant général comte du Monceau (1790-1884), aide de camp du prince d'Orange, accompagnait celui-ci pendant les troubles de 1830, et commanda un corps de cavalerie pendant la campagne de 1831. Le lieutenant général baron de Constant Rebecque (1773-1850), gouverneur du prince d'Orange, seconda l'attaque des princes contre Bruxelles, et fut chef d'état-major de l'armée hollandaise en 1831.

Les *Mémoires* de Chazal et de Pletinckx abondent en révélations de toute espèce, et modifieront en plus d'un point l'opinion courante. La sincérité des auteurs est indéniable, mais on peut se demander s'ils n'ont pas été inconsciemment entraînés à s'exagérer l'importance de leur action. Du Monceau et Constant Rebecque sont plus calmes, plus mesurés, et maint incident est remis au point par la simple comparaison de leurs témoignages avec ceux des écrivains belges ; citons, par exemple, les combats de Bautersem et de Kermpt. De l'étude de ces diverses sources se dégage l'impression que la Révolution de 1830 fut quelque chose d'absolument imprévu pour ceux mêmes qui en provoquèrent l'explosion. Il semble bien que la bourgeoisie belge se serait contentée du redressement des griefs qu'avait fait naître la politique du roi Guillaume, et ne demandait même pas, au début, la séparation administrative ; une faible minorité voulait pousser les choses à l'extrême, aidée par la haine irraisonnée des Hollandais qui régnait dans les classes populaires. A un moment donné, on put croire que c'en était fait de la Révolution : la plupart de ses chefs avaient battu en retraite, Bruxelles était abandonné, mais une poignée d'hommes déterminés parvint à soulever la foule contre les troupes des princes, et l'on vit se produire l'inexplicable retraite des Hollandais. Outre les mémoires et journaux cités, le baron Buffin a recueilli d'intéressantes correspondances, parmi lesquelles on remarque plusieurs lettres adressées à Lord Durham par Léopold Ier au début de son règne. Le nouveau souverain est en lutte avec de graves difficultés : « Vous ne pouvez vous faire une idée », écrit-il, « du petit nombre d'hommes qui sont aptes aux affaires dans ce pays-ci : il y a vraiment de quoi me décourager. » On sait que ce découragement ne dura guère, et nous n'avons pas à apprendre à nos lecteurs la place éminente que le fondateur de la dynastie belge occupe dans l'histoire de son temps. Le baron Buffin a enrichi son recueil d'excellentes préfaces et d'une abondante documentation.

Histoire de la Belgique. — Le tome IV de l'*Histoire de*

Belgique de M. H. Pirenne[1] ayant fait ici même l'objet d'un compte-rendu détaillé[2], nous nous bornerons à mentionner ce livre magistral auquel tous les critiques se sont plu à rendre un hommage mérité.

Histoire militaire. — Le Dr F. Desmons[3], qui s'est fait connaître par des études originales et bien documentées sur l'histoire de Tournai[4], vient de faire paraître une œuvre considérable d'histoire militaire, qui touche d'ailleurs à l'histoire politique, sociale et religieuse.

Au cours de la guerre de Dévolution ou guerre de Flandre, Turenne s'empara de Tournai, et la paix d'Aix-la-Chapelle reconnut la conquête de cette place ainsi que d'une partie notable des Pays-Bas. Désireux de conserver le « berceau de la monarchie française » et d'empêcher un retour offensif de l'Espagne, Louis XIV s'empressa de hérisser sa frontière d'une ligne de forteresses, et transforma Tournai en place de premier rang. Cette entreprise ne fut pas réalisée sans difficultés de toute espèce : outre la question financière, il y eut à résoudre quantité de litiges relatifs aux propriétés et surtout aux propriétés monastiques. M. Desmons, avec une patience méritoire, a trouvé dans les archives les éléments d'une monographie très neuve, qui éclaire singulièrement une période de l'histoire tournaisienne demeurée jusqu'ici fort obscure.

C'est aussi dans les archives, à Bruxelles, à Vienne et à Paris que M. E. Cruyplants[5] a découvert les documents utilisés dans son travail sur l'histoire des Pays-Bas depuis Jemmapes jusqu'à Neerwinden. La physionomie énigmatique de Dumouriez y est au premier plan; le rôle qu'il joua en Belgique est étudié de près, et, sans que l'auteur veuille l'avouer, c'est une tentative de réhabilitation d'ailleurs peu réussie. Au point de vue de la méthode, nous reprocherons à M. Cruyplants d'avoir trop souvent alourdi son récit par l'insertion de documents qui seraient mieux à leur place

1. T. IV : *la Révolution politique et religieuse; le règne d'Albert et d'Isabelle; le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648).* Bruxelles, Lamertin, 1911, 495 p. Le tome III a été traduit en néerlandais. Gand, Volksdrukkerij, 1911, 472 p.

2. Article de M. Paul Fredericq. *Rev. histor.*, t. CVIII, p. 392-399.

3. F. Desmons, *Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La transformation militaire. Tournai place forte.* Tournai, Casterman, 1911, 252 p.

4. *La Peste de 1668 à Tournai.* Voir *Rev. histor.*, t. XCII, p. 126. — *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai*, t. XCV, p. 216; t. XCVIII, p. 370.

5. E. Cruyplants, *Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens.* Bruxelles, De Boeck, 1912, 2 vol., 875 p.

dans les notes ou les appendices. D'autre part, les hors-d'œuvre sont d'une abondance excessive, un index onomastique serait indispensable pour que l'on pût se retrouver dans cette œuvre par trop touffue.

M. L. Navez, auteur de travaux estimés[1] sur la campagne de 1815, a complété son œuvre par une étude sur la dernière partie[2] de cette période tragique.

Histoire économique et sociale. — Le Mémoire de M. L. Verriest[3] comprend deux parties distinctes. C'est d'abord un exposé, d'après des documents inédits tirés des archives de Tournai, des agitations politiques et sociales dont cette grande commune fut le théâtre depuis la fin du XIIIe siècle, et qui durèrent jusqu'au triomphe des métiers, devenus, en 1424, les maîtres de l'administration urbaine. La seconde partie consiste en une étude approfondie, également d'après les sources tournaisiennes, sur le contrat d'apprentissage au XIIIe et au XIVe siècle, question demeurée en somme assez obscure jusqu'ici. On trouve en appendice cinquante-six actes, dont cinquante et un contrats, datés de 1264 à 1367.

C'est en se servant d'une façon intelligente de ce qui reste des archives de Saint-Trond que M. G. Simenon[4] est parvenu à reconstituer l'histoire économique de la célèbre abbaye. Il nous expose l'importance et les variations du domaine depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe; on trouve dans son livre quantité de renseignements très neufs sur les biens censaux et féodaux, leur exploitation, les rentes, dîmes et cens, les droits seigneuriaux, etc. L'Académie royale de Belgique a décerné à ce travail le grand prix de Stassart.

MM. E. Vliebergh et R. Ulens ont, eux aussi, consulté les archives pour rédiger leur importante monographie sur l'Ardenne[5]; mais ils ont surtout recouru aux documents fournis par la statistique officielle et ils ont complété ces études préliminaires par des enquêtes

1. Voir *Rev. histor.*, t. CVII, p. 353.

2. L. Navez, *la Campagne de 1815. De Waterloo à Paris. La dernière partie de la campagne et considérations finales.* Bruxelles, Lebègue, 1912, 184 p. — *A propos du champ de bataille de Waterloo.* Ibid., 1912, 97 p.

3. L. Verriest, *les Luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai jusqu'en 1424.* Bruxelles, Hayez, 1912, 240 p.

4. G. Simenon, *l'Organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe siècle.* Bruxelles, Hayez, 1912, 632 p.

5. E. Vliebergh et R. Ulens, *l'Ardenne. La population agricole au XIXe s. Contribution à l'étude de l'histoire économique et sociale.* Bruxelles, Hayez, 1912, 428 p.

sérieuses faites sur place; c'est ainsi qu'ils ont pu grouper méthodiquement un grand nombre de faits et de chiffres précis.

M. DE LETWINSKI[1], élève de l'économiste Ad. Wagner, a rendu compte des études auxquelles il s'est livré en Belgique sur l'évolution industrielle qui s'y poursuit. A cette occasion, il a soumis à une critique très serrée la méthode de l'école historique de Schmoller et celle des socialistes de la chaire.

HISTOIRE COLONIALE. — Le livre de M. E. VANDERVELDE[2] a été préparé par deux voyages au Congo et par une étude attentive des documents. L'auteur ne peut s'empêcher de reconnaître qu'avec de faibles ressources on est arrivé à de grands résultats, et que le roi a cru agir dans l'intérêt de la Belgique, mais ces aveux n'empêchent pas le leader socialiste de formuler contre Léopold II et certains de ses ministres un réquisitoire impitoyable. Il se refuse à admettre que les colonies puissent procurer à un pays des avantages économiques, et il fournit, à l'appui de sa thèse, des exemples habilement choisis dans l'histoire de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Toutefois, il ne conclut pas à l'abandon par la Belgique de son domaine colonial; il préconise la substitution à la « politique capitaliste » d'une « politique coloniale socialiste », c'est-à-dire « d'émancipation et de défense des opprimés ».

M. A.-J. WAUTERS[3], qui fut un des ouvriers de la première heure dans l'entreprise africaine, expose avec l'autorité d'un témoin les faits qui se déroulèrent au cours des années 1876-1910. Il entre dans plus de détails que M. Vandervelde, notamment sur la conférence de Berlin, sur l'accord secret conclu en 1894 avec le ministère Ribot-Hanotaux, sur les projets d'agrandissement dans la région du Nil, sur le mécanisme du *Rubber System*, sur les travaux entrepris par la fondation de la Couronne, sur les opérations de la Commission d'enquête de 1904-1905, sur le bureau de la presse, etc. Le ton de l'écrivain est habituellement mesuré, mais ses conclusions sont sévères pour le monarque défunt. Toutefois, son livre se termine par des paroles d'espoir : il croit à la sincérité et à l'efficacité de réformes entreprises et il salue « une aurore de justice et de liberté ».

Que des abus se soient produits dans l'administration du Congo, la chose est certaine, et l'on ne pourrait d'ailleurs citer aucune entre-

1. S. de Letwinski, *l'Évolution industrielle de la Belgique*. Bruxelles, Misch et Thron, 1911, 444 p.

2. E. Vandervelde, *la Belgique et le Congo*. Paris, Alcan, 1911, 272 p.

3. A.-J. Wauters, *Histoire politique du Congo belge*. Bruxelles, Van Fleteren, 1911, VIII-435 p.

prise coloniale qui, à ses débuts tout au moins, n'ait pas donné prise à la critique. Mais il est certain aussi que l'on a publié à ce sujet des exagérations manifestes et même des horreurs inventées de toutes pièces. Des détracteurs intéressés, à la tête desquels figurait le fameux Morel, soudoyé par une bande de marchands de Liverpool, accumulèrent contre l'État du Congo et son fondateur les incriminations les plus fausses et les plus odieuses. M. F. Masoin[1] a consacré une notable partie de son nouveau livre à la réfutation des calomnies répandues par ces tristes personnages et trop facilement accueillies par une opposition passionnée.

Histoire religieuse. — La célèbre abbaye du Parc-lez-Louvain[2] occupe une grande place dans l'histoire religieuse et politique des Pays-Bas. Plus heureuse que d'autres monastères, elle traversa, sans trop de dommage matériel, la période révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle, et la communauté put se reconstituer après la chute de Guillaume Ier. Les riches archives du Parc contiennent de nombreux documents relatifs aux vicissitudes que subit l'abbaye durant les cinquante années qui s'écoulent depuis l'édit de suppression promulgué par Joseph II, jusqu'à la Restauration effectuée en 1836. Le prélat actuel[3] a tiré de ces sources une foule de renseignements précieux pour l'histoire ecclésiastique sous les régimes autrichien, français, néerlandais et belge. A noter le récit très vivant des dévastations commises par les troupes républicaines, les biographies des moines les plus distingués et les détails concernant le sort des objets d'art, des livres et des manuscrits dispersés en grande partie pendant la tourmente.

Le livre de M. F. Hutin[4] nous initie aux difficultés que rencontra l'établissement en Belgique des Frères de la Doctrine chrétienne en 1791, et expose le grand développement qu'a pris l'institution depuis cette époque. Nous signalerons de façon spéciale le chapitre relatif à la loi de 1842 sur l'enseignement primaire et aux interprétations diverses que son application provoqua.

L'histoire de la franc-maçonnerie est en somme très peu connue des non-initiés. M. P. Duchaîne[5] s'est imposé un immense labeur

1. F. Masoin, *Histoire de l'État indépendant du Congo*. Namur, Picard, 1912, 2 vol., 379, 444 p.

2. De l'ordre de Prémontré.

3. Q.-G. Nols, *Notes historiques sur l'abbaye du Parc. Cinquante ans de tourmente, 1786-1836*. Bruxelles, Dewit, 1911, 226 p.

4. F. Hutin, *l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes en Belgique*. Tamines, Duculot, 1911-1912, 2 vol., 518 et 558 p.

5. P. Duchaîne, *la Franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle*. Bruxelles, Van Fleteren, 1911, 523 p.

pour rechercher les éléments de son étude dans de nombreux dépôts d'archives. Presque tout est inédit dans ce livre extrêmement intéressant. Il semble que les loges belges, associations vouées surtout au plaisir et aux œuvres de bienfaisance, se soient établies, au XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas, sous l'influence des garnisons de la Barrière, et aient pris un développement considérable grâce à la protection du prince Charles-Alexandre de Lorraine et de son entourage. Vers 1780, on en compte près de quatre-vingts, dont dix de femmes et une recrutée parmi les étudiants de Louvain. On y constate la présence de la plupart des chefs de l'aristocratie et de nombreux dignitaires ecclésiastiques. Suspects à Marie-Thérèse et surveillés par ses ordres, les ateliers maçonniques font, sous le règne de Joseph II, l'objet de mesures sévères, et voient réduire sensiblement leur nombre; l'autorité supérieure tient l'œil ouvert sur leurs travaux; elle est irritée des résistances opposées aux édits impériaux par les loges qu'anime et soutient le marquis de Gages. Nous y voyons aussi que les partisans de Van der Noot dominaient dans la franc-maçonnerie, et que celle-ci eut une influence notable sur la marche de la Révolution brabançonne, ainsi que sur le gouvernement de la République des États belgiques unis. La partie historique de l'ouvrage, bien que certaines de ses affirmations appellent des réserves, a une réelle valeur comme fond et comme forme. Une autre partie est consacrée à des polémiques touchant la politique contemporaine; nous n'avons pas à y insister.

Histoire des institutions et du droit. — Nous devons signaler sous cette rubrique une série de brochures de circonstance consacrées à la question brûlante de la défense de l'Escaut[1], qui a provoqué de vives polémiques entre publicistes belges et néerlandais.

M. O. Orban[2] a fait paraître en 1911 le tome III de son important traité de droit public belge.

Biographies. — L'Académie royale de Belgique a commencé

1. W. de Heusch, *l'Escaut, la Hollande et la neutralité belge*. Bruxelles, Weissembruch, 1911, 32 p. — P. Navez, *la Question des fortifications de Flessingue*. Bruxelles, Lebègue, 1911, 76 p. — G. Brigode et M. Ducarne, *l'Escaut, le droit international et les traités*. Bruxelles, Larcier, 1911, VIII-63 p. — J.-C.-C. Den Beer Portugael, *l'Escaut et la neutralité permanente de la Belgique, d'après les traités de 1830 et 1907*. La Haye, Van Stockum, 1911, 88 p. — Id., *la Neutralité sur l'Escaut*. Ibid., Nyhoff, 74 p. — P. Segers, *la Défense de Flessingue et la liberté de l'Escaut*. Bruxelles, Dewit, 1911, 36 p.

2. O. Orban, *le Droit constitutionnel de la Belgique*. Liège, Dessain. T. I : *Introduction et théories fondamentales*, 1906, 474 p. T. II : *les Pouvoirs de l'État*, 1908, 744 p. T. III : *Libertés constitutionnelles et principes de législation*, 1911, XXIX-623 p.

l'impression du tome XXI de la *Biographie nationale*[1]. A noter les notices sur Sabatier († 1894) et Sainctelette († 1898), hommes politiques (Discailles); les comtes de Salm-Kyrbourg († 1794 et 1835), hommes de guerre (Van Houtte); Sarraza († 1598), écrivain ecclésiastique et homme politique (Van der Linden); A. Sanderus († 1664), auteur de la *Flandria illustrata* (V. Fris).

La comtesse de Villermont a fait paraître une biographie complète de l'infante Isabelle[2]. Le livre est intéressant, mais certaines pages tiennent plus du panégyrique que de l'histoire.

Le P. Bosmans[3] a utilisé les documents des archives de la Compagnie de Jésus et celles de la Propagande pour écrire la vie du célèbre jésuite F. Verbiest (1623-1688) qui fut, au xviie siècle, directeur de l'Observatoire de Pékin et président du tribunal des mathématiques de l'empire chinois.

M. P. Duvivier qui avait déjà, grâce à des documents inédits, retracé la vie de deux conventionnels célèbres, Cambacérès[4] et Sieyès[5], durant leur exil à Bruxelles, s'est occupé cette fois du plus célèbre des « régicides », Merlin de Douai[6], qui vécut à Bruxelles pendant plus de onze ans.

Ad. Dechamps (1807-1875) fut un homme d'État distingué et un brillant orateur parlementaire. Le P. E. de Moreau[7] a décrit d'une manière attachante sa carrière accidentée.

Le livre de M. Lottin[8] est une véritable réhabilitation de Quetelet, le grand statisticien et sociologue que ses contemporains n'estimèrent pas à sa juste valeur.

Histoire des lettres et des sciences. — Siger de Brabant occupe une place en vue dans l'histoire intellectuelle du moyen âge. M. P. Mandonnet[9] lui a consacré un livre important. Après avoir nié l'identité de Siger de Brabant avec Siger de Cour-

1. *Biographie nationale*. Bruxelles, Bruylant, 1911, 480 p.

2. Comtesse M. de Villermont, *Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, archiduchesse d'Autriche*. Tamines, Duculot, 1912, 2 vol., xxiii-471 et 632 p.

3. H. Bosmans, *le P. F. Verbiest, directeur de l'Observatoire de Pékin*. Louvain, Ceuterick, 1912, 170 p.

4. P. Duvivier, *l'Exil de Cambacérès à Bruxelles (1816-1818)*. Malines, Godenne, 1910, 162 p.

5. P. Duvivier, *l'Exil du comte Sieyès à Bruxelles*. Ibid., 1910, 173 p.

6. P. Duvivier, *l'Exil du comte Merlin dans les Pays-Bas (1815-1830)*. Ibid., 1911, 184 p.

7. E. de Moreau, *Adolphe Dechamps*. Bruxelles, Dewit, 1911, xvii-550 p.

8. J. Lottin, *Quetelet statisticien et sociologue*. Paris, librairie F. Alcan, 1911, 564 p.

9. P. Mandonnet, *Siger de Brabant*. Louvain, Instit. sup. de philos., 1911, in-4°, xvi-328 p.

trai et Siger de Gulleghem, il raconte la vie du philosophe averroïste, adversaire de saint Thomas d'Aquin, condamné successivement par l'évêque de Paris et par la cour de Rome, assassiné à Orvieto vers 1284. L'auteur ne s'est pas borné à la biographie de Siger; il nous donne de plus une étude critique, tout à fait remarquable, de l'averroïsme latin au XIIIe siècle, et met en pleine lumière l'influence exercée par les écrits d'Aristote sur le mouvement philosophique de cette époque.

M. F. Daumont[1], qui se défend avec vivacité contre le reproche d'être anti-wallon, expose avec beaucoup de verve et un grand luxe de détails ce qu'il appelle les raisons « raciques », pédagogiques, scientifiques, sociales et juridiques du mouvement flamand.

M. M. Wilmotte[2] a entrepris de démontrer que, depuis le moyen âge jusqu'à l'heure actuelle, la vie intellectuelle en Belgique a toujours été déterminée ou fécondée par l'influence française. Il examine ensuite la situation linguistique du pays et signale les conflits nés de cette situation. D'autre part, il étudie d'une manière très subtile les caractéristiques de chaque race, « la sensibilité wallonne et l'imagination flamande ». Il dénonce enfin ce qu'il nomme le péril allemand, la mainmise sournoise de l'Allemagne sur le commerce, l'industrie et les banques belges.

II. — Travaux relatifs a l'histoire étrangère.

Sources et critique des sources. — Les Bollandistes[3] ont fait paraître en 1911 le tome III des *Acta Sanctorum* de novembre. Il contient les actes des quatre-vingt-onze saints honorés les 5, 6, 7 et 8 novembre. Inutile d'insister sur l'importance de cette œuvre célèbre à juste titre.

M. A. Flamion[4], spécialiste en matière d'histoire de la littérature chrétienne, s'est occupé particulièrement des documents hagiographiques apocryphes. Il a soumis à une critique très serrée les documents relatifs à saint André, mis au jour dans les *Acta apos-*

1. F. Daumont, *le Mouvement flamand*. Bruxelles, Schepens, 1911, 2 vol., 377, 336 p.

2. Wilmotte, *la Culture française en Belgique*. Paris, Champion, 1912, 370 p.

3. *Acta Sanctorum novembris*, t. VIII. Bruxelles, Soc. des Bollandistes, in-fol., XII-1000 p.

4. A. Flamion, *les Actes apocryphes de l'apôtre André. Les actes d'André et de Matthias, de Pierre et d'André et les textes apparentés*. Louvain, Van Linthout, 1911, XVI-330 p.

tolorum apocrypha de LIPSIUS et BONNET, et en a tiré des conclusions très intéressantes.

Les *Légendes hagiographiques*[1] du P. DELEHAYE, qui ont été accueillies avec tant de faveur dans le monde scientifique, ont été traduites en anglais, en allemand et en italien.

L'histoire ecclésiastique de Théodoret[2], continuation de celle d'Eusèbe, a été rééditée par M. L. PARMENTIER.

Le colonel d'état-major F. DE BRAY avait publié en 1908 des extraits[3], hautement suggestifs, des papiers laissés par un de ses ancêtres, le comte F.-G. de Bray, diplomate français accrédité à la Diète de Ratisbonne en 1789, puis ministre et ambassadeur du roi de Bavière. Aujourd'hui, nous avons le tome I du texte complet de cette importante source d'informations sur l'histoire politique et diplomatique de l'Europe[4]. Ce volume débute par les troubles de 1789, pour s'arrêter au traité de Bâle et à la constitution de l'an III. On aurait pu l'intituler *Correspondance* plutôt que *Mémoires*, car c'est une suite de lettres à des amis et à des collègues, habilement rattachées par un exposé très sobre et très clair de l'éditeur. Sans doute les véritables mémoires seront donnés dans les volumes suivants. F. de Bray était un diplomate avisé, un observateur sagace et clairvoyant; il nous introduit dans les coulisses politiques, et nous guide à travers les intrigues de toute espèce qui s'y ourdissent; son style est piquant, les détails pittoresques abondent, et, si l'homme d'ancien régime n'est pas constamment impartial ni même toujours équitable pour les institutions et les hommes nouveaux, il ne cesse pas un instant de nous intéresser.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — Dans un livre très clair, bien au courant des derniers travaux, et dont les chapitres s'enchaînent méthodiquement, M. C. MŒLLER[5] a exposé l'histoire des questions internationales qui ont été agitées entre les états de l'Europe depuis 1850 jusqu'à 1900. L'auteur déclare lui-même que c'est un ouvrage de seconde main; mais il est fort bien conçu et témoigne d'un vif

1. Voir *Rev. histor.*, t. XC, p. 94, 392; t. XCI, p. 147.

2. L. Parmentier, *Théodoret* (*Griechische Christliche Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, t. XIX). Leipzig, Hinrichs, 1911, CVIII-427 p.

3. F. de Bray, *Quelques considérations politiques sur la révolte des provinces belges en 1789 et 1790* (extrait de la *Correspondance et des notes originales de S. E. le comte François-Gabriel de Bray, ministre et ambassadeur du roi de Bavière*). Bruxelles, Goemaere, 1908, 132 p.

4. F. de Bray, *Mémoires du comte de Bray, ministre de S. M. Maximilien, roi de Bavière*. Bruxelles, Goemaere, 1911, 493 p.

5. C. Mœller, *Histoire contemporaine de 1850 à 1900*. Paris, Fontemoing, 1912, 241 p.

désir d'impartialité. Nous signalerons plus spécialement à l'attention du lecteur les portraits de Napoléon III, de Bismarck et de Léopold II. A noter aussi un excellent résumé de l'œuvre coloniale du roi.

Histoire coloniale. — MM. C. de Lannoy et H. Van der Linden[1] ont fait paraître en 1911 le tome II du remarquable ouvrage déjà signalé en 1907[2]. Nous y trouvons d'abord une étude comparée (par C. de Lannoy), d'un très vif intérêt, sur le système de la régie par l'État, tel qu'il était pratiqué en Espagne et en Portugal, et sur celui des compagnies fermières adopté par les Provinces-Unies. Celles-ci, voyant leur marine exclue des ports espagnols et portugais, où elle aurait pu se procurer les denrées des pays tropicaux, furent obligées d'aller chercher plus loin les marchandises nécessaires à leur commerce, et d'organiser leur expansion coloniale.

Nous avons ensuite l'histoire, méthodiquement présentée, de la fondation, en 1619, de Batavia qui couronne les premières entreprises, menées à bonne fin par la persévérance et le courage des marins néerlandais. On ne suivit pas le système espagnol : l'insuffisance du pouvoir exécutif de la République rendait la régie impossible. Olden Barneveldt imagina la Compagnie fermière, investie d'un certain monopole, mais non au point de paralyser l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle. L'auteur (M. Ch. de Lannoy), tout en rendant justice à l'intelligence et à l'activité des colonisateurs néerlandais, n'a point passé sous silence les fautes commises : maintien de l'esclavage, traite des noirs, massacre des Chinois en 1740, etc. Tout cela est bien précisé et les affirmations de l'historien sont toujours appuyées de chiffres probants.

Le Danemark (H. Van der Linden) s'est fortement inspiré de la Néerlande et a su profiter de la surabondance des capitaux hollandais, qui ont le plus contribué au progrès commercial et maritime de ce petit pays. L'histoire de l'expansion danoise a été continuée jusqu'aux premières années du xixe siècle, lorsque l'intervention anglaise eut pour résultat d'enrayer l'œuvre coloniale.

Histoire religieuse. — Le P. H. Delehaye[3] voit l'origine du culte des martyrs bien moins dans les hommages rendus aux dieux et aux héros païens, dont le caractère devait être antipathique aux

1. C. De Lannoy et H. Van der Linden, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens, Néerlande et Danemark.* Paris, librairie F. Alcan, 1911, vi-487 p.

2. Voir *Rev. histor.*, t. XCIX, p. 153.

3. H. Delehaye, *les Origines du culte des martyrs.* Bruxelles, impr. des Bollandistes, 1912, viii-504 p.

chrétiens, que dans la vénération témoignée par la famille antique aux ancêtres descendus dans la tombe. Il a dressé, avec la rigueur scientifique à laquelle il nous a habitués, un relevé de tous les martyrs dont on peut constituer un état civil suffisant. Il discute longuement les théories mises en vogue par Usener et conclut ainsi : « Devant ce phénomène du culte des martyrs, qui, dans tout le monde romain, se reproduit identique, dont on suit l'évolution dans toutes ses phases, peut-on soutenir encore que les « saints ne sont que les successeurs des dieux, que plus d'une fois, par une supercherie coupable, on aurait simplement remplacé le dieu de l'Olympe par un martyr, en continuant à rendre à ce dernier des honneurs identiques? »

Le comte Goblet d'Alviella[1] a réuni en trois volumes soixante-dix-neuf études d'histoire religieuse qu'il avait fait paraître dans diverses revues, de 1876 à 1911. Ces travaux qui ont forcé l'estime du monde scientifique, assez défiant au début, se trouvent ici classés en trois groupes : hiérographie, hiérologie, hiérosophie.

Les conférences d'histoire religieuse[2], faites par M. F. Cumont dans plusieurs universités américaines et résumant d'une manière complète l'état actuel de la science en matière d'astrologie dans l'antiquité grecque et romaine, ont été réunies en volume. D'autres ouvrages de notre savant compatriote ont été traduits[3].

Après la mort de saint François d'Assise, des divisions profondes se produisirent parmi ses disciples. Au milieu de ces agitations, Ubertin de Casale fut le porte-parole des rigorisistes et des religieux fidèles à l'idéal primitif. La physionomie de ce personnage se détache bien en relief sur l'intéressant tableau d'ensemble du mouvement franciscain au XIIIe et au XIVe siècle que nous apporte le P. F. Callaeye[4].

Nous avons mentionné dans notre dernier bulletin[5] les deux premiers tomes de l'*Histoire du concile du Vatican* du P. F.

1. Comte Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*. T. I : *Archéologie et histoire religieuse*. T. II : *Questions de méthode et d'origine. Hiérologie*. T. III : *Problèmes du temps présent. Hiérosophie*. Paris, Geuthner, 1911, 386, 412, 386 p.

2. F. Cumont, *Astrology and religion among the Greeks and Romans*. New York, Putnam, 1912, XXVII-208 p. Voir *Rev. histor.*, t. CXIII, p. 368.

3. *Die Mysterien des Mithra. Ein Beitrag zur Religionsgeschichte der römischen Kaiserzeit*. Leipzig, Teubner, 1911, XX-224 p. — *Oriental religions in roman paganism*. Chicago, Opencourt publishing, 1911, 330 p.

4. F. Callaeye, *l'Idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale*. Bruxelles, Dewit, 1911, XXVII-280 p.

5. Voir *Rev. histor.*, t. CVII, p. 360.

Granderath. Deux nouveaux volumes de cette œuvre importante ont vu le jour[1] en 1911 et 1912. On y fait connaître les travaux de l'assemblée sur le schéma de la *Constitutio de fide catholica* et sur la première constitution dogmatique *de Ecclesia*; les controverses qui surgirent sur la question de l'infaillibilité et sur celle de l'*unanimité morale*. Nous y trouvons aussi beaucoup de renseignements sur l'agitation extra-conciliaire; sur la polémique qui surgit entre le P. Gratry et l'archevêque de Malines, Dechamps; sur les publications de Döllinger; sur les fameuses lettres de *Quirinus*. L'auteur a résumé les discours des orateurs les plus en vue : Schwarzenberg, Moreno, Donnet, Hefele, Strossmayer, Maret, Darboy, Dupanloup, Krementz, etc. L'état de l'Église en Allemagne, en Angleterre et en Suisse fait l'objet de plusieurs chapitres intéressants.

Histoire des institutions et du droit. — L'Académie royale de Belgique a couronné un volumineux et consciencieux mémoire de M. N. Hohlwein[2] sur les institutions politiques, financières, militaires et judiciaires de l'Égypte ancienne pendant l'occupation romaine.

Histoire des lettres et des sciences. — M. T. Simar, déjà connu par un travail important sur *Erycius Puteanus*[3], s'est occupé d'un autre humaniste de marque, le fameux cicéronien Christophe de Longueil[4], l'ami de Léon X et de Bembo, mort en 1522. Sa dissertation, préparée avec soin, et fournissant une foule d'indications sur les humanistes de l'époque, constitue une intéressante contribution à l'histoire de l'humanisme en France.

Le mémoire[5] de M. G. Charlier[6] est un tableau très fouillé de la littérature française de 1770 à 1830. L'auteur s'est attaché plus spécialement à l'étude de J.-J. Rousseau, de Chateaubriand et de Lamartine, et a fait preuve dans cette étude d'une réelle originalité. Il faut mettre hors de pair le chapitre très suggestif consacré à la critique de l'opinion qui fait dater de J.-J. Rousseau le sentiment de la nature en France; M. Charlier ne laisse rien subsister de cette

1. T. III. Bruxelles, Dewit, 1911, 445 p. T. IV. Ibid., 1912, 438 p.

2. N. Hohlwein, *l'Égypte romaine*. Bruxelles, Hayez, 1912, 623 p.

3. *Étude sur Erycius Puteanus (1574-1646), considéré spécialement dans l'histoire de la philologie en Belgique et dans son enseignement à l'Université de Louvain*. Bruxelles, Dewit, 1909, xx-300 p.

4. *Christophe de Longueil, humaniste (1488-1522)*. Louvain, Peeters, 1911, 215 p.

5. Couronné par l'Académie royale de Belgique.

6. G. Charlier, *le Sentiment de la nature chez les romantiques français*. Bruxelles, Hayez, 1912, 419 p.

affirmation fantaisiste. L'analyse et la critique des œuvres de Bernardin de Saint-Pierre est également présentée avec une rare pénétration. L'érudition se dissimule sous une forme attrayante et l'écrivain possède à un haut degré l'art difficile des transitions.

Varia. — MM. H. Van der Linden et H. Obreen[1] ont réuni en un beau recueil une série de représentations authentiques de nos anciens monuments; ils les ont intelligemment groupées, de manière à fournir une synthèse saisissante de la civilisation belge, et à faire comprendre son évolution du IXe siècle au XIXe. Rien n'a été abandonné à la fantaisie, et M. H. Van der Linden a joint aux planches un texte à la fois sobre et objectif.

Eugène Hubert.

HISTOIRE DE L'ISLAM.

Les études islamiques attirent de plus en plus l'attention. Leur importance grandit chaque jour. La conquête du Maroc, celle de la Tripolitaine, la guerre des Balkans, pour ne parler que des événements qui nous touchent de plus près, nous invitent, de la façon la plus éloquente, à nous intéresser à cet Islam, dont nous ne cessons d'entendre parler.

La lutte entre l'Europe et les peuples musulmans devient chaque jour plus intense. L'Europe tend à absorber les pays islamiques; mais cela ne veut pas dire qu'elle les transforme, encore moins que les peuples chrétiens s'assimilent les populations musulmanes.

La constatation de ce dernier fait rend compte de la part de vérité contenue dans la thèse paradoxale que L. Caetani a soutenue dans son étude sur *la Fonction de l'Islam dans l'évolution de la civilisation*[2].

D'après Caetani, ce qui différencie essentiellement l'Europe de l'Islam, c'est ce qu'il appelle le coefficient religieux. « La religion est tout pour l'Oriental; elle n'est rien pour l'Occidental. » Telle est l'expression, fort contestable, dont se sert l'auteur : expression exacte en ce qui concerne l'Islam, mais demandant, de toute évidence, des atténuations en ce qui touche le christianisme.

Il résulte du principe posé que non seulement toute fusion est

1. H. Van der Linden et H. Obreen, *Album historique de la Belgique*. Bruxelles, Van Oest, 1912, 103 p., 235 pl.

2. Extrait de *Scientia*, vol. XI. Bologna, Nicola Zanichelli, 1912.

impossible entre l'Europe et l'Islam, mais que le rôle et la fonction de l'Islam consistent à agir contre l'Europe. L'Islam est l'instrument de la réaction antieuropéenne. Il y a donc antagonisme absolu entre l'Islam et l'Europe. Caetani donne une autre formule, plus adéquate, de cet antagonisme : « Il est aussi impossible de concevoir l'Orient sans la religion que l'Occident sans la loi. » Un adage ancien disait déjà : *ex Oriente lux, ex Occidente lex*. On verra d'ailleurs, dans le cours de cet article, l'opinion que nous professons à l'égard de la thèse présentée par Caetani.

Il ne faut par suite pas s'étonner si grandit toujours le nombre des publications de tout genre qui paraissent sur l'Islam, soit au point de vue scientifique (histoire, linguistique, droit, littérature, folklore, etc.), soit au point de vue pratique (manuels de langues islamiques, récits et guides de voyage, cartes géographiques, etc.), soit au point de vue colonial (traités politiques, publications officielles ou militaires, conseils aux colons, etc.). De cet ensemble, qui devient toujours plus volumineux et qui se compose de publications de valeur très inégale, nous ne retiendrons ici que ce qui concerne l'histoire de l'Islam. Encore limiterons-nous notre étude aux principaux travaux parus dans ces dernières années. Même dans ce domaine restreint, la richesse est si grande en volumes parus, articles de revues ou de journaux, brochures ou simples comptes-rendus bibliographiques, qu'un choix s'impose et que, dans ce choix lui-même, nous n'avons pas la prétention de signaler tout ce qui mérite d'être mis en lumière.

Dans l'étude générale que nous présentons aux lecteurs de cette *Revue*, nous serons dans l'obligation de parler souvent de la religion de Mahomet. Nous n'entrerons pas dans le domaine de la théologie musulmane, et les ouvrages traitant uniquement de la religion islamique seront, par cela même, exclus du cadre que nous nous sommes imposé. Mais quiconque a étudié l'Islam sait que la religion est le facteur le plus important de l'évolution des peuples musulmans ; on ne saurait donc s'occuper de l'étude de l'histoire de l'Islam sans rechercher en même temps le rôle que la religion a joué dans le développement de cette histoire.

L'histoire de l'Islam est double, en effet, comme l'Islam lui-même : il y a une histoire politique et une histoire religieuse de l'Islam qui se pénètrent, souvent même se confondent, bien que, souvent aussi, on puisse les distinguer et les séparer. C'est que le mot Islam comporte deux acceptions distinctes : d'une part, il désigne la religion fondée par Mahomet, d'autre part, il s'applique à l'ensemble des

peuples qui professent cette religion. Le terme Islam a donc un sens à la fois religieux et historique, religieux et politique. Le lecteur qui parcourra ces pages s'en rendra nettement compte.

Dans cette étude, nous nous limiterons à l'examen des principaux ouvrages parus sur l'histoire de l'Islam, et de préférence à ceux qui embrassent la totalité de cette histoire.

Le but que nous désirons atteindre dans cette simple esquisse est de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la science historique islamique, de façon à en faire ressortir les caractères, à en constater l'état présent, à en signaler les desiderata et à conclure sur la marche à suivre dans cette importante discipline. Nous ne voudrions pas que notre étude se réduisit à n'être qu'une sèche énumération bibliographique.

De là certaines limitations que nous nous imposons. C'est ainsi que nous ne signalerons pas, sauf cas exceptionnel, des publications de textes ou de traductions.

Notre plan sera le suivant : nous parlerons en premier lieu des revues et des recueils généraux intéressant l'histoire de l'Islam; ensuite, nous étudierons les ouvrages d'ensemble sur cette histoire; en troisième lieu, nous examinerons quelques-uns des points spéciaux qu'elle contient[1]; enfin, nous exposerons les déficits et nous signalerons quelques-unes des lacunes à combler.

I. — L'actualité des études islamiques a porté d'une manière si vive l'esprit du public sur l'Islam et sur les pays musulmans que, depuis ces dernières années, les journaux et les revues de culture générale traitent souvent de questions touchant, de près ou de loin, à l'histoire de l'Islam.

Parmi les revues générales et les recueils de corps savants, nous citerons en particulier : l'*Athenaeum*, les *Goettingische Gelehrte Anzeigen*, les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, le *Journal des Savants*, le *Muséon*, la *Revue critique*, etc. Parmi les revues de géographie et d'ethnographie : la *Géographie*, le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, le *Bulletin de la Société de géographie d'Oran*, le *Bulletin de la Société de géographie de l'Afrique occidentale française*, les *Questions diplomatiques et coloniales*, la *Revue d'ethnographie et d'ethnologie*, etc. Parmi les revues générales d'orientalisme, nous citerons, comme offrant un intérêt tout particulier pour nos études : le *Journal asiatique*, le *Journal of the Royal Asiatic Society*, la *Revista degli Studi Orientali*,

1. L'histoire préislamique restera en dehors de nos investigations.

l'*Orientalische Literaturzeitung*, la *Revue africaine*, la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, etc.

Nous réservons une place à part à la *Revue de l'histoire des religions* et à l'*Archiv für Religionswissenschaft*. Parmi les revues missionnaires, il y a lieu de citer : *The Moslem World*, édité par S. M. Zwemer, bien connu par ses publications sur l'Islam.

Parmi les revues spéciales de l'Islam, un rang éminent doit être donné à la revue *Der Islam*, publiée par C.-H. Becker[1]. Trois volumes de cet important recueil ont déjà paru (1910-1912). On y trouve, traitées par les auteurs les plus compétents, toutes les questions touchant à l'Islam : histoire, politique, religion, art, droit, littérature, etc.

La *Revue du monde musulman*, publiée par la Mission scientifique du Maroc[2] sous la direction de A. Le Chatelier, est un important périodique imprimé avec luxe et orné de belles planches : gravures, photographies, cartes, etc. Elle compte déjà vingt et un volumes. Parmi les articles qu'elle renferme, il en est beaucoup qui sont des études sur l'histoire de l'Islam, actuel ou passé. Il en est d'excellents, comme celui de C. Snouck-Hurgronje, dont nous parlons un peu plus loin. Cette revue publie de très bons articles, très documentés, sur le Maroc; ses communications sur la presse musulmane offrent aussi un très grand intérêt.

L'*Afrique française*, bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, paraissant à Paris[3], et qui en est à sa vingt-troisième année, est un recueil excellent qui publie des renseignements très exacts d'officiers en cours d'expédition ou d'exploration et des articles judicieux de spécialistes. Des cartes et des illustrations, d'après des photographies d'explorateurs, accompagnent le texte. On trouve dans ce recueil, source de documents pour écrire l'histoire actuelle de l'Afrique française, de remarquables articles sur des sujets touchant à l'Islam africain.

Il y a lieu de signaler aussi les bulletins de l'Islam qui paraissent régulièrement dans la *Revue de l'histoire des religions* (R. Basset), dans l'*Archiv für Religionswissenschaft* (C.-H. Becker), dans l'*Asiatic Quarterly Review* (E. Montet), etc.

1. *Der Islam, Zeitschrift für Geschichte und Kultur des islamischen Orients*. Strassburg, Karl-J. Trübner.

2. Paris, E. Leroux. On consultera avec profit l'Index général des volumes I à XVI paru en 1912.

3. Au siège du Comité (21, rue Cassette), sous la direction de M. Auguste Terrier, secrétaire général.

Une place à part doit être réservée à l'*Orientalische Bibliographie* et à la *Bibliographie arabe* de V. Chauvin. L'*Orientalische Bibliographie*, fondée par Aug. Müller, est actuellement sous la direction de L. Scherman. C'est une revue purement bibliographique, mais l'inventaire qu'elle fait des publications orientales (ouvrages, articles de revues, brochures, comptes-rendus, etc.) est si complet qu'il est difficile d'y signaler des oublis et que, par suite, il rend les plus précieux services aux spécialistes. Un index par noms d'auteurs, très bien fait, permet de se reconnaître dans cette véritable tour de Babel qu'est l'*Orientalische Bibliographie*. Tandis que la revue précédente est consacrée à l'Islam et à toutes les branches de l'orientalisme, l'ouvrage en cours de publication de V. Chauvin ne traite que des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes.

Dans les encyclopédies qui réservent une place à l'histoire de l'Islam, nous mettrons en première ligne l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics*[1], qui paraît sous la direction de James Hastings, et dont cinq volumes ont déjà été publiés. Les articles sur l'histoire de l'Islam et sur toutes les questions qui s'y rattachent y sont rédigés par les arabisants et les islamisants les plus compétents.

L'*Encyclopédie de l'Islam*[2], qui paraît en trois éditions française, allemande et anglaise, a commencé en 1908 sous la direction de Th. Houtsma; en 1910 R. Basset et depuis 1912 T. W. Arnold et R. Hartmann sont devenus codirecteurs de cette importante publication. Seize livraisons ont paru jusqu'à présent; au texte sont annexées quelques belles planches, représentant des monuments, des plans de ville, des manuscrits, ainsi que quelques cartes. C'est un ouvrage très précieux, paraissant avec une sage lenteur (il en est à la lettre *D*), auquel collaborent la plupart des arabisants et des orientalistes de l'Islam. Mais il y a une grande inégalité dans la valeur des articles, quoiqu'une amélioration sensible à cet égard se soit produite depuis que R. Basset est entré dans la direction de l'œuvre. Il y a d'excellents articles, par exemple ceux sur l'Arabie, dont la population est estimée s'élever à 10,752,150 habitants en 1875, d'après les données, conjecturales il est vrai, de Rechid Bey. Mais, d'autre part, des renseignements contradictoires sont donnés sur le total de la population musulmane de la Chine. Il y aurait 40 millions de Musulmans chinois, d'après B. Moritz (p. 397), et seulement de 3,700,000 à 7,400,000, d'après

1. Edinburgh, T. and T. Clark.

2. E.-J. Brille, Leyde. Il est regrettable que cette publication soit d'un prix si élevé; le premier volume, en cours de publication, compte déjà seize livraisons, au prix de 4 fr. 30 chacune.

M. Hartmann (p. 869). Il est vrai que ce dernier auteur manque totalement d'impartialité en parlant de l'Islam qui, dit-il, n'est pas une religion de civilisation, mais est avant tout l'ennemi exaspéré de la civilisation franque (p. 875). C'est là un paradoxe démenti par les faits et par l'histoire de l'Islam. Et d'ailleurs, qu'a affaire la civilisation européenne avec la conquête des pays musulmans à l'heure présente? Les causes des guerres actuelles entre les États européens et les pays musulmans sont-elles désintéressées et inspirées par le désir d'apporter aux Musulmans une civilisation supérieure? Il suffit de poser la question pour la résoudre par la négative. — Dans l'article sur les Mille et une nuits, il est étrange de trouver citée comme l'une des deux traductions les plus complètes et les plus exactes celle de Mardrus (l'autre est celle de Burton, qui d'ailleurs n'appartient qu'improprement à cet arabisant[1]). Je renvoie le lecteur, curieux de s'instruire sur le caractère et la valeur de cette traduction, à l'étude qu'en a publiée V. Chauvin[2]. Un dernier mot sur les lacunes de certains articles; par exemple, dans celui sur Constantinople, il n'est rien dit de la statistique sur la population : ce déficit est regrettable.

Dans l'ouvrage général *Où en est l'histoire des religions?* publié par J. Bricout, avec de nombreuses collaborations[3], Carra de Vaux a consacré quelques brèves pages à l'Islam[4]. D'après cet auteur, l'étude de l'Islam est fort avancée. « De nos jours », dit-il, « on a presque la sensation que ce sujet est épuisé, c'est-à-dire que ce qui reste à faire est beaucoup moins important que ce qui a été fait, qu'on n'a plus guère qu'à préciser ou à retoucher, à ajouter quelques suppléments ou quelques appendices, ou bien à publier quelques bonnes traductions à l'usage des lettrés qui ne sont point linguistes. » Cet optimisme ne nous paraît pas justifié. L'auteur dément d'ailleurs lui-même en partie son assertion en exposant tout ce qu'il y aurait à faire dans le champ des études islamiques (bibliothèque des textes orientaux relatifs à l'Islam, traduits et commentés, un bon manuel d'histoire générale musulmane, politique et militaire, un autre manuel sur les origines musulmanes, etc.).

Il importe de signaler dans les ouvrages d'histoire générale des

1. Voir Thomas Wright, *The life of Sir Richard Burton*. London, Everett and C°, 1906, t. II, p. 80-132.

2. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*. Liège, 1900, 1903 et 1905, fasc. IV, p. 108 et suiv., 159 et suiv.; VII, p. 95 et suiv., et IX, p. 77 et suiv.

3. Paris, Letouzey et Ané, 1911, 2 vol. in-8°.

4. T. I, p. 423-450.

jugements éclairés sur l'Islam et sur les peuples qui ont professé la foi musulmane. Tel est le cas de l'illustre historien allemand Eduard Meyer, dont le tome premier de la magistrale *Histoire de l'antiquité* a été récemment traduit en français[1]. Nous y lisons la remarquable appréciation qui suit sur le rôle historique des tribus sémitiques de l'Arabie : « Les tribus sémitiques, dans l'Arabie isolée, en grande partie complètement aride, voire, sur de vastes étendues, couverte de sables désertiques, ont exploité tous les moyens qu'offrait la nature, ainsi que le contact d'autres peuples d'une civilisation avancée. Elles ont, partout où cela se pouvait, développé l'agriculture et la vie organisée, le commerce et le régime urbain, et joué dans l'histoire de l'humanité un rôle comme en jouèrent peu d'autres peuples; et cela non pas seulement à titre d'agents moteurs ou bien en tant que destructeurs de civilisation, comme les tribus de la steppe mongole, mais bien en tant que porteurs d'une civilisation nouvelle, qui, sans doute, dépend, sous bien des rapports, de civilisations plus anciennes, mais n'en porte pas moins absolument l'empreinte de leur génie et de leur individualité propres[2]. » Il est difficile de rendre plus pleinement justice au rôle joué dans l'histoire de l'humanité par les Arabes et à l'influence exercée par la civilisation islamique.

L'épigraphie arabe, qui rend de si grands services à l'histoire des Arabes et à celle de l'Islam, voit s'enrichir le trésor des textes découverts et publiés. M. van Berchem, spécialiste en la matière, a fait de nombreuses publications dans ce domaine; la principale est constituée par les matériaux pour un *Corpus Inscriptionum arabicarum*[3]. Nous citerons aussi le *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*[4].

II. — L'ouvrage général le plus important sur l'histoire de l'Islam est, à notre avis, le travail magistral, que nous qualifierions volontiers de cyclopéen, de L. Caetani, intitulé *Annali dell' Islâm*, en cours de publication[5].

Le but de l'ouvrage, tel que l'auteur le formule dans son intro-

1. T. I : *Introduction à l'étude des sociétés anciennes. Évolution des groupements humains*, trad. par Maxime David. Paris, P. Geuthner, 1912.

2. P. 70 et suiv.

3. 1re partie : *Égypte, 1re division*, etc. Le Caire, 1894-1903. 2e partie : *Syrie du Nord*, par M. Sobernheim. Le Caire, 1909. 3e partie : *Asie Mineure*, fasc. 1. Le Caire, 1910.

4. T. I : *Département d'Alger*, par G. Colin; t. II : *Département de Constantine*, par G. Mercier, 1902.

5. 6 volumes in-4°, avec cartes et illustrations, ont paru jusqu'à présent, Milano, U. Hœpli, 1905-1912, formant un total de 4761 p.

duction (t. I, p. 9), est d'offrir aux spécialistes de l'Islam et, d'une façon plus générale, aux fervents des recherches historiques une source sûre et d'accès facile pour l'histoire des peuples musulmans, depuis l'origine jusqu'à l'étouffement de la culture islamique sous l'obscurantisme barbare de la domination turco-ottomane; ce sont les termes mêmes dont se sert Caetani. Le monument colossal[1] dont il entreprend la construction n'est pas, à proprement parler, une histoire de l'Islam, mais un retour aux sources et un exposé du contenu de toutes les sources.

La méthode de l'auteur est analytique. Il analyse les textes originaux et en reproduit l'essentiel; dans certains cas, il donne une traduction littérale des auteurs orientaux. L'auteur se défend de toute note personnelle dans la rédaction; mais l'analyse critique à laquelle il se livre met en relief son éminente personnalité. En général, il expose et discute dans des notes étendues les observations des orientalistes; toutefois, la discussion des opinions émises, soit par les auteurs orientaux, soit par les savants européens, apparaît fréquemment dans le texte même de l'ouvrage. L'œuvre de Caetani est d'autant plus remarquable que les difficultés qu'il rencontre dans ce qu'il appelle modestement sa « compilation » sont énormes et multiples (bibliographie très considérable, sources très nombreuses en arabe, persan, turc, etc., les unes manuscrites, les autres imprimées, dispersées dans toutes les bibliothèques de l'Europe et de l'Orient, etc.). Quelque nombreux et distingués qu'aient été et que soient les collaborateurs de l'auteur, le mérite unique et l'originalité du « compilateur » n'en sont pas moins éclatants.

Le caractère hautement scientifique de l'ouvrage de Caetani se manifeste en particulier dans les considérations qu'il développe dans l'Introduction (vol. I) sur la valeur historique des plus anciennes traditions sur Mahomet. L'auteur examine avec soin la valeur de l'*isnâd*, c'est-à-dire de la *chaîne des appuis* qui étayent les traditions sur Mahomet. On sait que les auteurs musulmans, lorsqu'ils citent une parole ou un fait attribués à Mahomet par la tradition, ont généralement soin d'indiquer la série des témoins, depuis le plus récent jusqu'au plus éloigné contemporain du prophète (parent, compagnon, interlocuteur, auditeur, etc.).

1. Le plan primitif de l'ouvrage (Introduction, vol. I, 1905, couverture, verso) comportait neuf volumes (avec trois volumes de tables et registres) pour la période allant de l'an 1 à l'an 922 de l'hégire. Dans le volume V, paru en 1912, le plan est modifié comme suit : les vingt-six premiers volumes (avec les tables) traiteront de la période allant de l'an 1 à l'an 132 de l'hégire. Quant au reste de l'ouvrage, tel qu'il est conçu dans l'Introduction, l'auteur en remet l'exécution à ses collaborateurs et successeurs.

L'examen des sources, nous dit Caetani, montre que l'*isnâd*, loin d'être contemporain de la tradition, en est seulement la conséquence. Dans la plupart des cas, l'*isnâd* est une addition beaucoup plus moderne à un texte antique. D'après Tabari, le plus grand et le plus scrupuleux chroniqueur de l'Islam, le plus ancien collecteur de traditions (*hadîth*) est le célèbre ʾUrwah ben el-Zubayr († 94 h.); or, les traditions qu'il nous transmet sont dépourvues d'*isnâd*. On est en droit de conclure de cet important témoignage que, soixante-dix à quatre-vingts ans après la mort de Mahomet, l'usage de l'*isnâd* n'existait pas encore. Les premières traces de l'*isnâd* paraissent remonter à la période qui sépare ʾUrwah de Ibn Ishâq († 151 h.). Ce dernier, d'ailleurs, cite d'une manière vague la source des traditions qu'il rapporte : « Un tel a dit, un tel de telle famille a dit, quelqu'un en qui j'ai confiance a dit, etc. » Souvent il lui arrive de ne pas indiquer l'origine de ses dires ou de fondre ensemble des récits de provenances diverses. L'*isnâd* a été créé par les traditionnalistes de la fin du IIe ou du IIIe siècle de l'hégire. Nous devons donc observer une défiance sceptique à l'égard de l'*isnâd*, en tant que source documentaire de l'histoire. La masse imposante des *hadîth* est une documentation précieuse pour le développement ultérieur de l'Islam, mais elle ne constitue pas une source pour la genèse de la religion islamique. La lecture de l'ouvrage de Caetani offre un très grand intérêt tant par le caractère rigoureusement scientifique de l'examen des sources que par la richesse de l'exposé historique que l'auteur en tire. L'enthousiasme de l'auteur[1] pour la race arabe et l'impartialité de ses jugements, parfois sévères, sur les grands faits historiques de la nation islamique (au sens musulman de l'expression) ajoutent un grand charme à la narration.

Au cours de l'exposé, d'importantes questions sont traitées. Nous signalerons entre autres, dans le tome I, les pages d'un haut intérêt sur l'ignorance où nous sommes touchant l'origine et la généalogie de Mahomet, sur l'ordre des sourates, sur le texte du célèbre traité conclu (an I h.) par Mahomet avec les Mekkois et les Médinois et qui stipulait un accord avec les Juifs. Nous attirons l'attention sur les articles suivants : dans le volume II, tome I : la maladie de Mahomet, les femmes du prophète, l'origine de l'écriture arabe; dans le même volume, tome II : l'étude générale sur la conquête arabe des premiers siècles de l'hégire; dans le volume III : le vin chez les anciens Arabes et aux premiers temps de l'Islam, le

1. Cet enthousiasme n'est point en contradiction avec la thèse de Caetani que nous avons signalée au début de cet article.

mariage, la fornication et l'adultère dans les premiers temps de l'Islam; dans le volume IV : le canal du Nil à la mer Rouge, la fondation d'El-Fostât, l'institution du dîwân ou rôle des pensions; dans le tome V : l'étude synthétique du califat d'Omar[1].

Caetani a rattaché plusieurs publications parallèles à ses *Annali*. Tout d'abord les *Studi di storia orientale*, dont le premier volume a paru[2]. Cet ouvrage, conçu comme une œuvre de vulgarisation, est l'amplification de certains chapitres synthétiques des *Annali*. Dans le premier volume, l'auteur étudie principalement la question de l'Arabie préhistorique et il y expose *con amore* la thèse du dessèchement progressif de la terre, et plus spécialement de l'Arabie, après la période glaciaire, dessèchement expliquant les émigrations successives des populations sémitiques de la péninsule arabique. Dans le même volume, l'auteur montre les caractères différents de l'Orient et de l'Occident, de l'Islam et du christianisme; il y étudie aussi les Arabes des temps historiques et la psychologie des grandes victoires musulmanes.

Caetani annonce en outre, dans le tome V des *Annali*, la publication prochaine d'une *Cronografia islamica* où seront narrés brièvement les faits de l'histoire islamique et celle, prochaine aussi, d'un *Onomasticon arabicum*[3].

Trois études générales sur l'Islam ont paru à quelques mois d'intervalle; elles sont toutes trois l'œuvre de spécialistes de l'Islam et, chose curieuse, toutes trois ont paru sous la forme de conférences. Ce sont, par ordre de publication, les *Leçons sur l'Islam*[4], par I. Goldziher; *De l'état présent et de l'avenir de l'Islam*[5], par E. Montet, et *Politique musulmane de la Hollande*[6], par C. Snouck-Hurgronje. Malgré la diversité de leurs titres, ces ouvrages traitent, à des points de vue différents, les mêmes questions générales relatives à l'Islam.

Les *Leçons sur l'Islam* de I. Goldziher avaient été préparées pour une série de conférences à faire aux États-Unis, mais l'état de santé de l'auteur ne lui a pas permis de se rendre en Amérique; les conférences ont été élargies, étendues, enrichies de notes nombreuses

1. A signaler dans ce volume V la conclusion sur les progrès accomplis par l'Islam en Asie, et plus spécialement la courageuse protestation de l'auteur contre l'expédition tripolitaine (p. XVI-XVIII).
2. Milano, U. Hœpli, 1911, in-8° (avec cinq cartes).
3. Voir *Rev. histor.*, t. CXIII, p. 176.
4. *Vorlesungen über den Islam*. Heidelberg, C. Winter, 1910.
5. Paris, P. Geuthner, 1911.
6. *Revue du monde musulman*, juin 1911. Paris, E. Leroux.

et sont devenues des *Vorlesungen*, c'est-à-dire des leçons universitaires, telles qu'on les entend en Allemagne, débordant de science et d'érudition. On peut leur reprocher la trop grande richesse de leur contenu et, par suite, un certain manque de clarté. L'ouvrage est divisé en six chapitres : I. Mahomet et l'Islam; II. Le développement de la loi; III. Le développement dogmatique; IV. L'ascétisme et le soûfisme; V. Les sectes; VI. Les développements postérieurs (Ouahhâbisme, Bâbisme, Béhaïsme, etc.). Ce sont les premières leçons qui nous intéressent le plus au point de vue de l'histoire de l'Islam. Goldziher montre très bien que l'Islam à ses origines est essentiellement éclectique; à ce point de vue, il n'est pas quelque chose de nouveau, au sens absolu du mot. Il fait également très nettement ressortir le rôle que l'eschatologie joue dans la prédication de Mahomet, telle que nous pouvons en juger par le Coran; on sait que les préoccupations eschatologiques tiennent une place importante aussi dans les déclarations de Jésus, sans parler d'autres prophètes et réformateurs. Il semble même que l'avenir et toutes les espérances et les craintes qu'il inspire fassent partie intégrante, sous les formes les plus diverses, de toute tentative religieuse réformatrice ou de toute nouvelle initiation religieuse.

L'auteur s'élève avec raison contre l'assertion que le mot et l'idée de conscience manquent dans l'Islam : rien de moins exact. Il insiste enfin sur le caractère mondial de la mission du prophète de l'Arabie. Toutes ces affirmations et démonstrations de l'éminent arabisant sont justifiées et donnent une idée très exacte de l'Islam, tant à ses origines que dans ses premiers développements. On trouve dans le Coran les germes de toutes les transformations futures de l'Islam, la base et le point de départ de toutes les institutions caractéristiques de la civilisation musulmane. L'auteur insiste en particulier sur la tolérance primitive de l'Islam, sur ce fait capital que dans cette religion tout a fini par revêtir la forme du *hadîth*, c'est-à-dire de la tradition écrite, après avoir été orale; loi, coutume, doctrine religieuse et politique, tout s'exprime en *hadîth*. Il fait observer avec raison que dans la tradition musulmane sont conservées des traces indéniables du droit romain. Un dernier trait à relever dans l'ouvrage de Goldziher, à propos de l'ascétisme dans l'Islam : cet ascétisme fut à l'origine le résultat des idées eschatologiques. Mais ces idées ne tardèrent pas à passer à l'arrière-plan : déjà du vivant de Mahomet, et surtout après sa mort, l'idée de la conquête du monde effaça la conception première du renoncement au monde.

L'ouvrage de E. Montet, *De l'état présent et de l'avenir de*

l'Islam[1], est divisé en six chapitres. Dans le premier, l'auteur dresse la statistique de l'Islam, qu'il fixe, autant qu'il est possible de faire un pareil recensement, de 200 à 250 millions de croyants; il présente ensuite le tableau historique et l'état actuel de la propagation de l'Islam. Le chapitre second est consacré à l'exposé de l'orthodoxie musulmane et de ses déformations : schisme, hérésies, sectes; le troisième traite du culte des saints, le quatrième des confréries religieuses et de leur action politique et sociale. Dans le cinquième, l'auteur expose les tentatives de réforme du Bâbisme et du Béhaïsme; enfin, dans le dernier, il s'efforce de jeter un coup d'œil sur l'avenir de l'Islam et parle de ses tendances libérales et des efforts de cette religion et des peuples qui la professent pour s'émanciper.

Bien que son ouvrage soit consacré surtout au présent de l'Islam, l'auteur est fréquemment amené à parler de l'histoire de cette religion, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Il montre en particulier que c'est à tort que l'on répète que le triomphe de la foi musulmane, aux temps de Mahomet et des premiers califes, est dû avant tout à la violence et à la puissance du glaive. Cette thèse, démentie par les faits, ne tient pas compte des éléments divers du problème à résoudre. Il parait à l'auteur hors de doute que les débuts de la réforme islamique ont été purement religieux : Mahomet a bien été un prophète, et c'est mû par un sentiment religieux intense qu'il a prêché sa réforme à La Mecque. Mais, lorsque le siège de sa réforme eut été transporté à Médine, un élément nouveau s'adjoignit à sa volonté réformatrice : cet élément fut le sentiment national arabe et la pensée qui commençait à germer dans son cerveau de l'unité politique de l'Arabie. Les grandes réformes religieuses ont toutes été de grands faits sociaux, et la politique a toujours joué un rôle important dans l'évolution religieuse d'un peuple. Les historiens de la Réforme de Luther et de Calvin peuvent témoigner ici de la place éminente que remplit la politique dans la propagation de la foi protestante.

Les quatre conférences de C. Snouck-Hurgronje sur *la Politique musulmane de la Hollande*[2] ont pour sujets : 1° la propagation de l'Islam, particulièrement dans l'archipel des Indes orientales; 2° les caractères du système de l'Islam; 3° le gouvernement colonial néerlandais et le système islamique; et 4° les Pays-Bas et

1. Conférences faites au Collège de France en 1910.

2. Conférences faites à l'Académie des administrateurs pour les Indes néerlandaises.

leurs Mahométans. Malgré leur caractère très particulier (l'auteur traite essentiellement de la politique musulmane de la Hollande et donne à ce sujet de très sages conseils aux autorités coloniales), ces conférences abordent plusieurs questions d'ordre général sur l'Islam. Nous en signalerons quelques-unes.

L'Islamisme n'est venu dans l'archipel néerlandais qu'après son évolution complète. Là comme ailleurs, il n'a ni clergé ni mission organisée; la propagande est purement laïque, et, à l'origine, l'Islam a pénétré pacifiquement dans les Indes orientales. L'Islam s'adapte merveilleusement à la civilisation des peuples conquis. D'autre part, l'entrée de la société indigène musulmane dans notre civilisation n'est pas impossible : ce fait a une très haute importance, car cette entrée enlève toute force aux tentatives de panislamisme. L'auteur a remarqué en effet que les étudiants indigènes de l'archipel néerlandais, qui séjournent plusieurs années à La Mecque, puisent dans ce milieu mahométan international des idées panislamiques qui peuvent influer d'une façon déplorable sur l'opinion qu'ils se font du gouvernement européen. A propos des résultats économiques du *hadj* (pèlerinage) dans l'archipel néerlandais, l'auteur donne des renseignements intéressants; il estime à environ cinq millions de florins la somme d'argent qui, chaque année, est fournie par les Musulmans de l'Archipel et dépensée en frais de voyage et de séjour et en dons pieux. Il est vrai de dire qu'une partie importante de cette somme profite au trafic maritime néerlandais.

Martin Hartmann a publié un manuel sur l'Islam, où sont traités l'histoire, la foi et le droit[1]. L'ouvrage est divisé en treize chapitres : Arabie, Mahomet, Coran et Hadith, développement de la communauté islamique, doctrine, foi, loi, devoirs cultuels, droit privé, droit public, société musulmane, propagande et statistique, jugement final sur l'Islam. Certaines de ces sections sont extraordinairement touffues; ainsi, dans le chapitre sur le développement de la communauté islamique, l'auteur fait en raccourci, en dix-neuf pages de texte, toute l'histoire de l'Islam, depuis Abou Bekr jusqu'au traité d'Algésiras. Bien que la matière complète de l'Islam paraisse comprise dans la table des matières, il y a en fait de graves lacunes dans cet ouvrage. Rien sur le culte des saints, les superstitions et les pratiques magiques qui occupent une place si importante dans l'Islam. Rien ou à peu près rien sur les confréries religieuses et sur le mysticisme musulman; ce déficit est d'autant plus étonnant qu'il

1. *Der Islam : Geschichte, Glaube, Recht; ein Handbuch.* Leipzig, R. Haupt, 1909.

est tout à fait impossible de comprendre l'Islam sans étudier son mysticisme.

Ce qui me semble le meilleur dans ce manuel, ce sont les chapitres sur le droit musulman; ces parties sont bien exposées et précises. Mais il est un reproche général qu'on est en droit d'adresser à l'auteur; il écrit à un point de vue trop personnel et trop dogmatique, au sens politique du mot. On sent, de la première à la dernière page, une préoccupation politique allemande, un besoin de poursuivre et de justifier une certaine opinion politique que nous n'avons point à juger ici. Il en résulte que son exposé manque d'impartialité.

Dans la préface, l'auteur émet un jugement des plus contestables. Les peuples de l'Europe, dit-il, ont besoin d'appliquer dans de nouveaux domaines les forces agissantes dont ils surabondent; les pays musulmans de l'Asie et de l'Afrique offrent précisément ces nouveaux et immenses domaines ardemment souhaités par l'activité européenne; de là, pour nous, Européens, la nécessité de bien connaître l'Islam; or, deux choses nous en donnent la clef : la foi religieuse et le droit; mais, dans cette enquête qui nous fera pénétrer jusqu'au fond de l'Islam, le droit l'emporte de beaucoup sur la religion, dont l'importance ne vient qu'en seconde ligne. Cette appréciation est, à notre avis, erronée. Ce qui fait la force de l'Islam, en tant que groupement de peuples, c'est sa foi religieuse; et d'ailleurs, le droit musulman a ses origines dans le Coran. La religion est la base de toute la société musulmane : c'est ce qui fait à la fois sa force exceptionnelle de résistance et sa faiblesse. Je crois que la plupart des Européens qui connaissent bien l'Islam et qui ont vécu dans les milieux musulmans seront d'accord avec moi sur ce point.

Martin Hartmann a commencé la publication d'une importante collection documentaire sur l'Islam, dont deux volumes ont paru sous le titre de *l'Orient islamique*[1].

Parmi les exposés populaires de l'Islam, plusieurs méritent d'attirer l'attention.

Dans le recueil *Ullsteins Weltgeschichte*[2], C. Brockelmann a publié une histoire générale de l'Islam, rédigée tout à fait en raccourci, d'après le plan de l'ouvrage dont elle fait partie. C'est l'œuvre très brève d'un savant d'une grande autorité.

Dans la collection *Die Kultur der Gegenwart*, I. Goldziher a

1. *Der islamische Orient, Berichte und Forschungen*. Berlin, Wolf Peiser, 1905, et Leipzig, Haupt, 1909.

2. Berlin, Ullstein, 1908-1910, t. III.

publié une très brève, mais très bonne histoire de Mahomet et de la religion musulmane[1].

Dans la bibliothèque *Wissenschaft und Bildung*, H. Reckendorf a écrit un petit volume intitulé : *Mahomet et les siens*[2]. Bien que l'auteur ait rédigé son étude d'après les travaux des spécialistes de l'Islam, il émet plus d'un jugement contestable sur Mahomet et sa réforme.

Le regretté missionnaire F.-A. Klein a composé un bon exposé historique et théologique de la religion de l'Islam qui a été publié après sa mort[3]; en le lisant, on sent que l'auteur a passé la plus grande partie de sa vie en pays musulman.

O. Houdas a publié un bon manuel populaire de *l'Islamisme*[4], conçu et écrit avec beaucoup de clarté.

Citons enfin l'ouvrage qu'a publié le regretté K. Vollers. C'est une courte, mais excellente esquisse de l'Islam parue dans ses *Weltreligionen*[5], où il fait un exposé des religions mondiales (bouddhisme, christianisme, Islam). Il y compare d'une manière précise, et de la façon la plus instructive, la littérature évangélique (*Évangiles*) et la littérature traditionnelle islamique (*hadîth*).

III. — Cl. Huart a publié le tome Ier d'une *Histoire des Arabes*[6] qui doit avoir deux volumes. Cet ouvrage, écrit avec la clarté qui caractérise les publications de cet auteur, s'étend des origines jusqu'aux califes de Bagdad depuis Mostakfi; il va donc depuis le troisième millénaire av. J.-C.[7] jusqu'à l'an 1548 de l'ère chrétienne. L'auteur commence par un tableau des mœurs et des coutumes des Arabes, retracé d'après le témoignage des anciens historiens et d'après celui des voyageurs modernes. « L'arabe nomade, le Bédouin », dit-il, « est resté en Arabie au xxe siècle de notre ère ce qu'il était au début de l'histoire; il n'a jamais changé. » Cette affirmation est beaucoup trop absolue; le peu que nous savons sur cette prétendue immobilité des nomades à travers les millénaires dément cette assertion, témoin le fait suivant : sur les bas-reliefs assyriens, nous voyons les Arabes

1. *Die Religion des Islams* (*Die orientalischen Religionen*). Berlin und Leipzig, B.-G. Teubner, 1906.

2. *Mohammed und die Seinen*. Leipzig, Quelle und Meyer, 1907.

3. *The Religion of Islam*. London, Kegan Paul, Trench, Trübner and Co., 1906.

4. Paris, Dujarric et Cie, 1904.

5. Jena, Diedrichs, 1907.

6. Paris, P. Geuthner, 1912.

7. « Vers le troisième millénaire avant notre ère, on croit saisir la trace de migrations de peuplades sémitiques... Au viiie siècle, on constate l'existence, dans le sud de la péninsule, d'un puissant royaume, celui des Minéens, etc. » (p. 44).

combattant sur des chameaux, à une époque où le cheval n'avait pas encore été importé en Arabie. L'introduction du cheval en Arabie a nécessairement modifié dans une large mesure les habitudes des nomades. Le premier volume de Cl. Huart traite trois sujets principaux : l'histoire primitive de l'Arabie, Mahomet et les califats, primitif, omiade et abbasside. C'est à Mahomet que l'auteur consacre, avec raison, le plus de temps. Il démontre justement le caractère légendaire de la préhistoire islamique[1] et des origines familiales du prophète. Sur certains points, les hanîfs par exemple, il est trop réservé, ou même obscur. Sur d'autres, en particulier sur la partie légendaire de la vie de Mahomet, légende qu'il eût été préférable de supprimer, le ton du narrateur n'est pas celui de l'historien, mais du polémiste, en sorte que l'exposé de la carrière de Mahomet paraît parfois tendancieux. D'une manière générale, il est regrettable que la narration de l'auteur soit si rapide et si brève. Un volume de 381 pages (in-8°), pour une période aussi longue de l'histoire de l'Arabie et de l'Islam, est vraiment insuffisant. Nous savons gré toutefois à l'auteur d'avoir consacré plusieurs chapitres à l'organisation primitive de la société musulmane et aux institutions politiques et économiques des grands califats.

L'ouvrage de D. S. Margoliouth sur *Mahomet et les origines de l'Islam*[2] a une grande valeur scientifique, l'auteur a su tirer des données nouvelles de Tabarî et des autres sources de cette histoire.

Le très regretté J. de Goeje a écrit pour le recueil de mémoires publiés à l'occasion du centenaire de la naissance de M. Amari[3] une brève étude où, en opposition avec les tendances actuelles de ce qu'on pourrait appeler la nouvelle école islamisante (Caetani, etc.), il défend l'historicité de la tradition sur la descendance généalogique de Mahomet. Le prophète appartenait bien à une famille en vue, et Mahomet était bien son véritable nom.

A. G. Wensinck a publié une étude remarquable sur *les Rapports de Mahomet avec les Juifs à Médine*[4].

Une nouvelle édition de l'ouvrage classique de W. Muir sur la *Vie de Mahomet* a été publiée par T. H. Weir[5]. L'ouvrage, quoique

1. A propos du *hidjâ*, l'auteur dit (p. 99) : « La malédiction de Balaam est un merveilleux modèle de ce que pouvait être le *hidjâ* en prose. » La malédiction, ou plutôt la bénédiction de Balaam, est un fragment de poésie hébraïque.

2. *Mohammed and the rise of Islam.* London, Putnam, 1906.

3. *La Filiation de Mohammed.* Centenario della nascita di Michele Amari, t. I. Palermo, 1910.

4. *Mohammed en de Joden te Medina.* Leiden, 1908.

5. Sir W. Muir, *The Life of Mohammad, a new and revised edition*, by T. H. Weir. Edinburgh, J. Grant, 1912.

ancien, et malgré le point de vue confessionnel hostile à l'Islam de l'auteur, a encore de la valeur et mérite d'être consulté.

Dans une étude originale[1], P. Casanova a cherché à montrer que le Coran est une apocalypse, au moins dans toute sa première partie (non juridique). Mohammed était le dernier prophète choisi par Dieu pour présider, conjointement avec le Messie revenu sur la terre à cet effet, à la fin du monde, à la résurrection universelle et au jugement dernier. Lui mort, il fallait que l'union intime énoncée par le prophète entre sa venue et la fin du monde fût dissimulée ou niée, sous peine d'anéantissement pour la nouvelle foi. C'est à cette pieuse fraude que nous devons le Coran d'Abou Bekr et d'Othman; c'est elle que l'historien doit mettre en évidence avant de procéder à la reconstitution de la doctrine initiale de l'Islam[2].

Présentée sous cette forme, la thèse de l'auteur soulèvera de nombreuses objections. On aura peine à admettre en particulier qu'une puissance religieuse aussi formidable que l'Islam ait à sa base une fraude pieuse d'un caractère aussi grossier.

Les ouvrages de D. B. Macdonald[3], bien que s'occupant exclusivement de la religion et de la théologie musulmanes, méritent d'être signalés, parce que l'auteur a mis remarquablement en lumière la force religieuse de l'Islam, qu'il a très bien comprise.

Il y a lieu de faire une place à part aux nombreux mémoires que H. Lammens, de l'Université catholique de Beyrouth, a publiés dans divers recueils. Ces travaux sont consacrés à Mahomet et aux premiers temps de l'Islam. Parmi eux nous citerons quelques-uns des plus importants et des plus remarquables. L'un traite de « la république marchande de La Mecque vers l'an 600 de notre ère »[4]; un autre examine cette question d'un haut intérêt : « Coran et tradition; comment fut composée la vie de Mahomet[5]. » Dans ce mémoire, Lammens établit que la matière des *Hadîth* est sortie de l'interprétation des textes coraniques relatifs à la vie du prophète, en sorte que l'unique source de l'histoire de Mahomet est en fait le Coran. Nous citerons encore du même auteur un travail remarquable sur « le triumvirat Aboû Bekr, Omar et Aboû Obeida »[6] et un long mémoire sur « le califat de Yézid Ier »[7].

1. *Mohammed et la fin du monde, étude critique sur l'Islam primitif.* Paris, P. Geuthner, 1911, in-8°.
2. *Ibid.*, p. 8.
3. *The religious attitude and life in Islam.* London, Luzac, 1909. *Aspects of Islam.* New-York and London, Macmillan, 1911.
4. *Bulletin de l'Institut égyptien*, t. IV. Le Caire.
5. *Recherches de science religieuse*, n° 1. Paris, 1910.
6. *Mélanges de la Faculté orientale*, t. IV. Beyrouth, 1909.
7. *Ibid.*, t. IV et V. Beyrouth, 1909-1910.

Un problème plein d'intérêt dans l'histoire de l'Islam est celui qui concerne les rapports entre les philosophes arabes et les théologiens chrétiens du moyen âge. Ici nous avons à signaler un ouvrage d'ordre général de F. Picavet et des travaux spéciaux de M. Asin y Palacios. L'ouvrage de F. Picavet est son *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*[1]. Les philosophes arabes y occupent une place importante; l'auteur, dont la compétence est si grande en matière de philosophie médiévale, montre l'influence que ces maîtres ont exercée sur la philosophie et la théologie chrétiennes du moyen âge. Remontant plus haut, Picavet formule et soutient cette thèse fondamentale et originale à savoir que Plotin est le véritable maître des philosophes du moyen âge, chrétiens, juifs et musulmans.

Les publications de M. Asin roulent sur le même sujet, mais ce sont les travaux d'un spécialiste, arabisant de grand mérite. Je ne citerai que le principal de ses mémoires, dont la lecture est éminemment suggestive, sur *l'Averroïsme théologique de saint Thomas d'Aquin*[2]. L'histoire de la pensée arabe au moyen âge établit de plus en plus l'ascendant qu'elle a exercé sur la pensée théologique des auteurs chrétiens de la même époque.

Parmi les branches de l'histoire de l'Islam, il en est une qui nous intéresse plus spécialement et qui tend à prendre une importance de plus en plus grande : c'est l'histoire du Maroc. Nous avons à signaler ici deux publications générales. La première est celle qu'a entreprise, avec une haute compétence, H. de Castries : *les Sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*, collection documentaire de premier ordre, dont les premiers volumes ont paru en 1905, à Paris[3]. La seconde est le recueil intitulé *Archives marocaines*, qui a commencé à paraître à Paris en 1904 et qui compte déjà dix-huit volumes. Ce recueil, publié par « la Mission scientifique du Maroc », renferme des travaux d'une très grande valeur et constituera une véritable encyclopédie marocaine.

Un des ouvrages les plus intéressants qui aient été écrits sur l'histoire du Maroc est celui de A. Cour : *l'Établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la régence d'Alger*[4]. L'élévation des chérifs saadiens sur le trône du Maroc coïncide à peu près avec la création de la régence d'Alger par Khaïr El-Din, le frère de Aroudj. L'auteur montre que ces deux

1. Paris, F. Alcan, 1905.
2. *El Averroìsmo teológico de S. Tomás de Aquino* (extracto del homenage a D. Fr. Codera, en su jubilación del profesorado). Zaragóza, Mariano Escar, 1904.
3. Cf. *Rev. histor.*, t. CXII, p. 301.
4. Paris, E. Leroux, 1904.

états sont dus aux mêmes causes générales, à savoir : le mouvement de réaction religieuse et politique de la fin du xve siècle et les entreprises des chrétiens de la péninsule ibérique contre l'Afrique du Nord. Les guerres des Portugais et des Espagnols au Maroc excitèrent le fanatisme des Berbères et des Arabes, et provoquèrent au Maghreb une révolution qui fut dirigée par les confréries religieuses. Dans cette révolution, toutes les dynasties du Maghreb disparurent et furent remplacées par de nouveaux pouvoirs établis sous l'influence des confréries ou des marabouts.

Le sujet des confréries et des marabouts au Maroc est d'un puissant intérêt et l'histoire de ce pays est étroitement liée à l'origine et au développement de ces institutions religieuses. Nous avons nous-même dirigé nos recherches sur ce sujet, après l'avoir étudié dans l'Afrique du Nord et surtout au Maroc[1].

Une branche des plus intéressantes des études historiques islamiques que nous ne ferons que mentionner en peu de mots est celle qui concerne l'Islam des possessions françaises de l'Afrique centrale et occidentale.

Dans ce champ d'investigations, un nombre toujours plus grand de publications de valeur paraissent (géographie, histoire, langues, etc.). Nous ne citerons ici que quelques travaux, traitant plus spécialement de l'histoire de l'Islam africain, du centre et de l'ouest du continent, et encore ne les signalerons-nous que comme spécimens de toute une littérature française sur l'Afrique. Tels sont les ouvrages de Decorse et Gaudefroy-Demombynes sur *Rabah et les Arabes du Chari*[2], de Gentil sur *la Chute de l'empire de Rabah*[3], de G. Poulet sur *les Maures de l'Afrique occidentale française*[4] et de H. Carbou sur *la Région du Tchad et du Ouadaï*[5]. Nous sommes heureux de rendre ici un témoignage de reconnaissance à tous ces vaillants explorateurs et administrateurs qui, non seulement sont d'excellents serviteurs de la France, mais qui font une œuvre si utile pour la science islamique.

Nous mentionnerons enfin une dernière branche de l'histoire de l'Islam, celle que nous appellerons la branche bâbie.

1. E. Montet, *les Confréries religieuses de l'Islam marocain* (*Revue de l'histoire des religions*. Paris, 1902). *Le Culte des saints musulmans dans l'Afrique du Nord et plus spécialement au Maroc*, avec illustrations. Genève, 1909 (Mémoire publié à l'occasion du jubilé de l'Université).

2. Paris, E. Leroux, s. d.

3. Paris, E. Leroux, 1902.

4. Paris, A. Challamel, 1904.

5. Paris, E. Leroux, 1912, 2 vol.

Le bâbisme se rattache directement à l'Islam et, comme tel, son histoire rentre dans celle de la religion islamique. Il fut, en effet, incontestablement un essai de réforme de l'Islam; sorti de la religion du prophète, il est resté étroitement uni à la forme chîʿite de cette religion. Il en est tout autrement du béhaïsme, dont le point de départ et d'appui a été le bâbisme, mais qui s'est éloigné de plus en plus de celui-ci, par conséquent de sa base islamique. On peut même dire qu'il a perdu à peu près tout contact avec l'Islam, pour s'affirmer en tant que religion humanitaire et universelle. Mais soit le bâbisme, soit le béhaïsme forment actuellement une branche si spéciale et si exubérante de l'histoire des religions, que nous renonçons à nous étendre longuement sur ce sujet. Il y aurait lieu de citer ici les nombreux et remarquables travaux de E. G. Browne sur le bâbisme et sur ses transformations. Nous nous limiterons à mentionner les publications d'un maître français, A.-L.-M. Nicolas, qui a entrepris une série d'études sur le cheikhisme, précurseur du bâbisme[1]. Nicolas, qui est un spécialiste des études bâbies et qui a acquis dans ce domaine une grande compétence, a commencé la traduction du Béyan[2], le principal écrit du bâb, qu'on a aussi désigné sous le nom de Coran du bâb. Dans une intéressante introduction, le traducteur a bien mis en lumière l'évolution doctrinale du bâb, ou, pour rester dans l'esprit même de l'ouvrage, la méthode éducative qu'a suivie le réformateur bâbi pour amener l'Islam et ceux qui le professent à la révélation supérieure dont lui, le bâb, est l'initiateur et l'organe.

IV. — Parmi les desiderata qu'il y a lieu d'exprimer au sujet des recherches sur l'histoire de l'Islam, les premiers sont relatifs au Coran, la source originelle et le point de départ de toutes les études islamiques, à quelque branche qu'elles se rapportent.

Nous possédons l'excellente histoire du Coran de Th. Noeldeke, dont la seconde édition, préparée par F. Schwally[3], est en cours de publication. Mais ce n'est pas l'histoire du Coran que nous avons en vue ici. Ce qui nous paraît digne d'attirer l'attention des spécia-

1. *Cheikh Ahmed Lahçah.* Paris, P. Geuthner, 1910. *Le Cheikhisme : la doctrine* (*Revue du monde musulman*, 1911). *Essai sur le cheikhisme : la science de Dieu.* Paris, P. Geuthner, 1911.

2. Seyyed Ali Mohammed dit le Bâb, *le Béyan persan*, trad. du persan par A.-L.-M. Nicolas, t. I. Paris, P. Geuthner, 1911.

3. *Geschichte des Qorâns*, 2te Aufl., erster Theil : *Ueber den Ursprung des Qorâns.* Leipzig, Dieterich, 1909. Cette première partie traite des sources de l'enseignement coranique, des révélations de Mahomet, de l'ordre chronologique des sourates et de l'examen de leur contenu.

listes, c'est l'étude critique du texte du Coran, sujet d'une haute importance qui a été pressenti et abordé avec une rare compétence par le très regretté K. Vollers, dans son ouvrage sur la langue parlée et la langue écrite de l'ancienne Arabie[1]. Nous ne sommes qu'au début de ce genre d'investigations.

Lorsque nous songeons aux progrès étonnants que l'étude critique du texte de l'Ancien Testament a fait faire à toutes les sciences bibliques et en particulier à l'histoire du peuple et de la religion d'Israël, nous ne pouvons douter un seul instant qu'il en soit de même pour le Coran et toutes les études islamiques qui ont dans le Coran leur point de départ. Très certainement (et l'histoire du Coran nous en est le garant), il y a dans le texte du Coran de nombreux versets d'authenticité douteuse, d'intégrité douteuse aussi, sans parler des interpolations et des gloses passées dans l'original. Le travail à faire ici est très délicat; il demande une connaissance approfondie de la langue du Coran et de l'histoire préislamique et islamique primitive; mais ce travail est possible et sera riche en résultats. Le travail identique dont les livres de l'Ancien Testament ont été l'objet nous est un avertissement et tout à la fois une instruction à cet égard, aussi bien qu'un encouragement.

Un autre desideratum à formuler à propos du Coran est celui d'avoir en français une meilleure traduction de ce livre. Celles que nous possédons sont bonnes, mais anciennes; elles n'ont pas la valeur des traductions anglaises, les meilleures à notre avis, et surtout elles ne sont point à la hauteur des travaux dont le Coran a été l'objet et que nous avons signalés plus haut.

Nous aurions également besoin d'une histoire de la littérature arabe comportant un développement suffisant. Celle de C. Brockelmann[2] est trop laconique et essentiellement bibliographique; celle de C. Huart[3] est trop brève.

Une petite encyclopédie musulmane, à l'usage du grand public et conçue dans l'esprit scientifique actuel, serait également très désirable. Nous la voudrions sur le modèle du dictionnaire de l'Islam de T.-P. Hughes[4], mis au courant des travaux récents sur l'Islam.

1. *Volkssprache und Schriftsprache im alten Arabien*. Strassburg, Karl J. Trübner, 1906.

2. *Geschichte der arabischen Litteratur*. Berlin, E. Felber, 1898-1902, 2 vol. gr. in-8° (depuis les origines jusqu'aux temps actuels).

3. *Littérature arabe*. Paris, A. Colin, 1902, 1 vol. in-8°, xiv et 470 p. (histoire complète des origines aux temps actuels).

4. *A Dictionary of Islam*, 2e éd. London, W. H. Allen and Co., 1896, 1 vol. gr. in-8°, illustré, vii et 750 p.

A titre de mémoire, nous mentionnons le désir, que nous avions déjà exprimé en 1891 au Congrès international des orientalistes à Londres, d'arriver à un système pratique et généralement admis de transcription pour l'alphabet arabe. Les systèmes de transcription sont divers, nombreux, et plusieurs, très répandus, sont très compliqués.

Une histoire générale des Arabes, avec toute l'ampleur qu'exige un aussi vaste sujet, histoire embrassant la période préislamique aussi bien que l'époque islamique, nous paraît aussi très désirable. Dans l'orientalisme musulman, comme d'ailleurs dans toutes les branches de la science historique, la tendance actuelle est aux travaux spéciaux, aux monographies, aux études limitées à un personnage, à un événement particulier, à une région étroitement déterminée, à une ville, etc; en un mot, la spécialisation dans ce genre d'investigations est trop à l'ordre du jour. Dans l'intérêt même de la science, sans parler de la nécessité impérieuse de la vulgarisation, il est de la plus haute importance d'écrire des études générales, de publier des ouvrages d'ensemble permettant de juger d'un seul coup d'œil les progrès accomplis et de se rendre compte de ce qu'il reste à faire. C'est pour ce motif que nous apprécions à leur haute valeur les efforts tentés dans ce sens par des savants tels que Goldziher, Huart, Macdonald et bien d'autres encore.

Il résulte des observations que nous avons présentées que le champ des études historiques sur l'Islam est des plus vastes. Si nous considérons les diverses branches de l'histoire de l'Islam, et nous n'avons parlé que d'un petit nombre d'entre elles, nous constatons que les recherches y sont en quelque sorte illimitées : l'histoire des conquêtes et des dynasties musulmanes, l'histoire de l'Islam dans les divers pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de la Malaisie, l'histoire de ses conflits avec les peuples chrétiens, l'histoire de la pénétration des nations européennes dans l'Afrique du Nord, du Centre et de l'Ouest, etc.; mais il y a là les sujets multiples d'investigations sans fin, de documentations innombrables, d'examens approfondis de textes et de faits de tout genre, de considérations générales et d'une philosophie de l'histoire s'efforçant d'établir un ordre dans une masse d'événements effrayante par son énormité. C'est précisément ce monument aux proportions colossales que présente l'histoire de l'Islam qui nécessite, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, des travaux d'ordre général, permettant d'embrasser d'un seul coup d'œil soit l'ensemble de la science historique islamique, soit les différentes parties qui la constituent. Nous ne

saurions trop insister sur cette affirmation, qui peut être considérée comme la première et la principale conclusion de cet article.

Une seconde conclusion ne nous paraît pas moins importante à un point de vue tout pratique. Les études scientifiques si nombreuses et si remarquables dont l'Islam est l'objet en Europe doivent frapper les Musulmans éclairés qui sont au courant de nos travaux et les convaincre de l'intérêt extraordinaire et le plus souvent absolument étranger à toute pensée de domination ou de lucre que les hommes de science portent à leurs nations, à leur religion, à leur civilisation. A ce point de vue, ces études tendent à établir de bons rapports et des relations normales entre les hommes cultivés de l'Europe et de l'Islam. Ce résultat pratique de nos études n'est pas à dédaigner.

L'état de guerre qui a régné si longtemps entre l'Europe et l'Islam et qui subsiste encore partiellement est un état anormal et auquel tous nous devons souhaiter de voir succéder un état permanent de paix et de bonnes relations. L'Islam, partout où il existe, est entraîné aujourd'hui dans le grand courant de la civilisation moderne, que l'Europe représente au plus haut degré. Le progrès se répand de plus en plus dans les pays musulmans, en sorte que le pont branlant et oscillant à l'heure actuelle qui unit l'Islam à l'Europe deviendra toujours plus fort et plus solide. Un avenir se lèvera un jour, où les peuples islamiques et les peuples chrétiens marcheront unis dans la voie du progrès. Nos études scientifiques sur l'Islam auront contribué à le préparer.

E. Montet.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

DE 1648 A NOS JOURS.

Je dois tout d'abord signaler deux ouvrages généraux qui embrassent presque toute l'histoire de notre période. Le livre de M. Ottocar Weber, qui traite l'histoire allemande de la paix de Westphalie jusqu'à la chute de l'ancien Empire en 1806[1], est un ouvrage de synthèse tout à fait remarquable. M. Weber y donne en

1. Ottocar Weber, *Deutsche Geschichte vom westfälischen Frieden bis zum Untergange des römisch-deutschen Reiches 1648-1806.* Bibliothek der Geschichtswissenschaft. Éd. E. Brandenburg. Leipzig, Quelle et Meyer, 1913, VI-204 p.; prix : 3 m. 40.

moins de 200 pages un exposé clair, sobre et judicieux de l'histoire de l'Empire, de l'Autriche et de la Prusse durant cette époque; un chapitre contient même un précis sommaire de l'histoire des petits territoires. Nous recommandons vivement l'ouvrage aux étudiants.

Le second volume de l'histoire bavaroise de M. Döberl (cf. *Rev. histor.*, t. CIII, p. 145) nous conduit de la paix de Westphalie (1648) à la mort du premier roi Maximilien Ier (1825)[1]. M. Döberl a exposé dans cet ouvrage aussi bien l'histoire politique et militaire que le développement économique et la vie intellectuelle de la Bavière. Les chapitres les plus intéressants sont sans doute ceux sur l'histoire de l'époque de Napoléon, sur les origines et le développement de la Bavière contemporaine, qui fut en grande partie l'œuvre du comte de Montgelas. M. Döberl nous apporte les résultats d'études approfondies fondées partout sur les sources originales. Quoiqu'il ait été obligé de toucher à beaucoup de questions très scabreuses, il a montré partout une impartialité parfaite. Un troisième volume racontera l'histoire de la Bavière jusqu'au temps présent.

M. Rödding a confronté l'ouvrage fragmentaire de Samuel de Pufendorf sur l'électeur de Brandebourg Frédéric III (le futur roi de Prusse Frédéric Ier) avec les documents mêmes dont Pufendorf a fait usage[2]. Il a prouvé que le célèbre historien a quelquefois altéré ou caché la vérité pour des raisons politiques. Et, à ce propos, il a posé quelques règles que doit suivre l'historien écrivant l'histoire de sa propre époque. — La célèbre biographie de Frédéric le Grand par M. Koser (cf. *Rev. histor.*, t. LXXX, p. 111, et t. LXXXVI, p. 345) paraîtra dans une quatrième et cinquième édition, dans laquelle sera fondu le petit livre de l'auteur sur Frédéric, prince royal. Cette édition, dont le premier volume vient de voir le jour[3], comptera trois volumes de texte et sera munie d'un index et d'une bibliographie détaillée, qui formeront avec les notes un petit volume à part. — M. Preitz a étudié la part que le prince Maurice d'Anhalt-Dessau a prise à la guerre de Sept ans pendant les campagnes de 1756-1758[4]. Il résulte de ses recherches laborieuses que les his-

1. M. Döberl, *Entwicklungsgeschichte Bayerns*. Vol. 2 : *Vom Westfälischen Frieden bis zum Tode König Maximilians I.* München, R. Oldenbourg, 1912, VIII-494 p.; prix : 11 m. 50.

2. Hans Rödding, *Pufendorf als Historiker und Politiker in den « Commentarii de rebus gestis Friderici tertii »*, dans les *Historische Studien*, éd. Richard Fester, fasc. 2. Halle, Max Niemeyer, 1912, XII-101 p.

3. Reinhold Koser, *Geschichte Friedrichs des Grossen*, 4e et 5e éd. Band I. Stuttgart, Berlin, I.-G. Cotta, 1912, XVI-538 p.; prix : 10 m.

4. Max Preitz, *Prinz Moritz von Dessau im Siebenjährigen Kriege*. München, Berlin, R. Oldenbourg, 1912, 184 p.; prix : 5 m.

toriens n'ont pas estimé assez haut les mérites de ce prince qui devrait être cité parmi les grands généraux de Frédéric. — L'ouvrage de M. Fritz Arnheim sur la cour de Frédéric le Grand fait partie d'une grande histoire de la cour prussienne entreprise par M. Georg Schuster. Le premier volume[1] ne s'occupe que de la cour de Frédéric, prince royal. M. Arnheim, qui connaît à fond l'histoire du XVIIIe siècle et qui a consulté beaucoup de documents inédits, a donné une description de la vie du prince royal et toute une série de biographies des personnes qui ont vécu dans son entourage pendant son séjour à Cüstrin, Ruppin et Rheinsberg. Le second volume traitera de l'histoire de la cour prussienne pendant le règne de Frédéric.

Les mémoires de la princesse Louise de Prusse donnent aussi beaucoup de détails sur la cour prussienne à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Louise était née en 1770; elle était fille du prince Ferdinand, frère du Grand Frédéric; elle épousa en 1796 le prince Antoine Radziwill, grand seigneur polonais, et mourut en 1836. Elle commença d'écrire des mémoires en 1811, d'après des notes qu'elle avait prises presque au jour le jour; elle y travailla jusqu'en 1835, mais elle ne réussit pas à les terminer. Les mémoires que la femme du petit-fils de la princesse, Mme la princesse Antoine Radziwill, née Castellane, a publiés, s'arrêtent à vrai dire en 1812; pour les années de 1812-1815, il n'y a plus que des indications sommaires. Le texte original des mémoires est en français; E. de Kraatz les a traduits en allemand[2]. Mme de Radziwill y a ajouté des annotations et une introduction biographique. Les mémoires contiennent beaucoup de fatras de médiocre importance pour l'historien, des bavardages de cour, le relevé de grands événements bien connus ou de petits événements sans conséquence et surtout des détails sur la famille de la princesse, qui n'ont qu'un intérêt personnel. Mais il y a aussi des pages qui font d'eux une source importante pour l'histoire prussienne de cette époque. Je mentionnerai les remarques sur la cour de Frédéric-Guillaume II, les observations très judicieuses sur la

1. *Geschichte des preussischen Hofes*, éd. Georg Schuster. Band II, Fritz Arnheim, *Der Hof Friedrichs des Grossen*. Erster Teil. *Der Hof des Kronprinzen*. Berlin, Vossische Buchhandlung, 1912, XVI-285 p.; prix : 6 m.

2. Luise von Preussen, Fürstin Anton Radziwill, *Fünfundvierzig Jahre aus meinem Leben 1770-1815*, éd. Fürstin Radziwill geb. von Castellane. Braunschweig, G. Westermann, 1912, 384 p.; prix : 5 m. L'édition française a paru sous le titre : *Louise de Prusse, princesse Antoine Radziwill*. Paris, Plon-Nourrit et Cie. Cf. *Revue histor.*, t. CXIII, p. 393.

vie et le caractère de l'oncle de l'auteur, le prince Henri, et sur son frère le prince Louis-Ferdinand, les notices malheureusement trop courtes sur la politique polonaise de la Prusse et surtout le récit très détaillé et très important sur les journées de Tilsitt.

Sur l'époque napoléonienne, les livres foisonnent. M. Tarrasch a traité dans une thèse excellente l'annexion de la principauté d'Ansbach à la Bavière[1]. Il raconte la lutte acharnée entre la Prusse et la Bavière pour l'hégémonie en Franconie, qui finit par la victoire décisive de la dernière. Il a confirmé par des documents nouveaux l'opinion jadis émise par M. Lehmann, à savoir que Haugwitz a bien reçu une instruction secrète du roi lors de son voyage à Schönbrunn dans l'hiver 1805. Dès cette date aussi, Bernadotte était en quête d'une principauté. — M. Anton Chroust a donné dans un discours qui annonce un travail plus détaillé une esquisse de la formation, de l'organisation et de la politique extérieure du grand-duché de Wurzbourg[2]. L'administration de cet état n'offre rien de bien saillant, mais le grand-duché eut une certaine importance parce que le grand-duc Ferdinand était le frère de l'empereur d'Autriche. Il paraît qu'il a joué un rôle politique assez important; ce rôle sera mis en lumière dans le livre qu'annonce M. Chroust.

M. A. Kleinschmidt a traité dans un livre très bien documenté l'histoire des dynasties d'Arenberg, Salm et Leyen à l'époque de la Révolution et de l'Empire[3]. Ces familles possédaient avant 1789 des territoires sur la rive gauche du Rhin, qu'elles perdirent lors de la Révolution. Les Salm et Arenberg furent indemnisés par le Récès impérial de 1803 : ils reçurent des territoires en Westphalie et devinrent membres de la Confédération rhénane, mais furent dépossédés par Napoléon en 1810-1811 et ne réussirent pas à recouvrer leur souveraineté en 1814. Toutefois, ils conservèrent toutes sortes de revenus, et encore aujourd'hui les Arenberg ne touchent pas moins de 800,000 marcs par an pour une ancienne taxe sur le charbon que la Prusse refusa de racheter en 1828 pour 1,000 thalers. Les Leyen ne reçurent aucune indemnité, mais ils conservèrent la petite seigneurie de Hohen-Geroldseck dans la Forêt-Noire et devinrent aussi, — surtout parce qu'ils étaient parents des

1. Fritz Tarrasch, *Der Uebergang des Fürstentums Ansbach an Bayern.* München, Berlin, R. Oldenbourg, 1912, VIII-182 p.; prix : 5 m.

2. Anton Chroust, *Das Grossherzogtum Würzburg (1806-1814).* Neujahrsblätter herausgegeben von der Gesellschaft für fränkische Geschichte, VIII. Würzburg, H. Stürtz, 1913, 53 p.

3. Arthur Kleinschmidt, *Geschichte der Arenberg, Salm und Leyen, 1789-1815.* Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1912, XVI-116 p.; prix : 9 m.

Dalberg, — membres de la Confédération rhénane. Ils perdirent leur souveraineté en 1814 et leur petite seigneurie qui comptait moins de 5,000 habitants fut annexée au grand-duché de Bade. Le livre est riche en épisodes intéressants : l'histoire de Salm-Kyrburg donnerait matière à plusieurs romans. Peut-être l'histoire administrative des territoires a-t-elle été quelque peu négligée.

M. P. Holzhausen, bien connu par ses travaux sur l'histoire napoléonienne, a consacré un volume aux Allemands qui ont suivi l'empereur en Russie en 1812[1]. Il décrit leurs faits de guerre et surtout les terribles souffrances qu'ils eurent à endurer pendant la campagne, dans les hôpitaux et dans la captivité. Il a puisé à une quantité de sources peu connues ou inédites et il a enrichi l'histoire de la terrible tragédie de 1812 de beaucoup de faits. L'index et surtout la bibliographie joints à cet ouvrage seront très utiles aux historiens.

M. Lange s'est occupé, dans un petit livre qui fait suite à celui de M. Rühlmann sur l'opinion publique en Saxe de 1806-1812, de l'opinion publique en ce pays de 1813-1815[2]. Il montre que les Saxons étaient devenus ennemis de Napoléon et des Français, quoique le sentiment national fût bien moins développé chez eux que chez les Prussiens. A ce sentiment se mêlait une méfiance contre leurs voisins du Nord : aussi les Russes furent-ils reçus par eux avec plus de sympathie que les Prussiens. M. Lange a montré toutes les menées du parti patriote ou antiprussien dans le pays et surtout dans l'armée pour empêcher l'annexion par la Prusse. Malheureusement les sources conservées ne suffisent pas pour se former une idée précise de la force de ce parti. Il paraît qu'il trouvait ses adhérents surtout parmi les nobles, les officiers, les fonctionnaires, les avocats, les pasteurs, les catholiques, dans la ville de Dresde et dans quelques autres districts, mais que la masse du peuple était plutôt indifférente.

Le troisième volume de l'ouvrage de M. Friederich sur les guerres de 1813-1815, qui traite la campagne de 1814[3], est remarquable par les mêmes mérites que les deux premiers volumes que j'ai signalés dans mes derniers bulletins (cf. *Rev. histor.*, t. CVII,

1. Paul Holzhausen, *Die Deutschen in Russland 1812*. Berlin, Morawe und Scheffelt, 1912, xxxii-155-263 p.; prix : 7 m.

2. Bernhard Lange, *Die öffentliche Meinung in Sachsen von 1813 bis zur Rückkehr des Königs 1815*. Geschichtliche Studien, éd. Armin Tille, vol. II, fasc. 2. Gotha, Fr.-A. Perthes, 1912, ix-197 p.; prix : 4 m.

3. Rudolf Friederich, *Die Befreiungskriege 1813-1815*. Vol. 3 : *Der Feldzug 1814*, Berlin, 1913, E.-S. Mittler und Sohn, x-347 p.; prix : 5 m.

p. 135, et t. CX, p. 102); je ne saurais que répéter ce que j'ai dit sur la clarté lumineuse du style et sur la parfaite impartialité de la narration.

Le troisième volume de la correspondance de Gentz (cf. *Rev. histor.*, t. CIV, p. 145, et t. CVII, p. 134) contient les lettres échangées entre Gentz et Metternich de 1803-1819, en grande partie inédites[1]. On trouve peu de lettres du chancelier, mais quelques-unes d'entre elles, celles qui ont été écrites en 1819 pendant son séjour en Italie, sont de très grande valeur. Les lettres de Gentz, qui traitent presque toutes d'affaires politiques ou personnelles, sont une source de premier ordre, aussi bien pour l'histoire de l'époque que pour le caractère des correspondants. Les lettres les plus intéressantes sont, à mon avis, celles de 1814, dans lesquelles Gentz défend la cause de Napoléon et combat les Bourbons (il va si loin qu'il se réjouit de grand cœur des défaites de Blücher en février 1814), et celles de 1819, un peu antérieures aux Résolutions de Carlsbad. Les deux correspondants ne gagnent rien à la publication de cette correspondance intime; il manque à l'un et à l'autre la grandeur de caractère; ils sont vaniteux, mesquins, défiants l'un comme l'autre, ils ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre les grandes idées de l'époque. A coup sûr, ils ont une très grande intelligence et l'on voit nettement que ces deux champions de la réaction ne croient pas sincèrement aux principes sacrés qu'ils prétendent défendre. Il est tout de même étrange que ces défenseurs de l'autorité et du droit divin des monarques dénigrent des souverains aussi légitimes que l'empereur de Russie, le roi de Wurttemberg ou le grand-duc de Saxe-Weimar. Du moment qu'ils ne respectent pas les princes ni les gouvernements, au nom de quels principes pouvaient-ils combattre les adversaires de ces princes et de ces gouvernements? L'édition est en tous points excellente; les lettres sont bien annotées. Une conférence intéressante de M. Wittichen sur Gentz et Metternich est réimprimée en tête du volume et sert d'introduction.

Le prince de Metternich est le héros d'une publication de M. Molden[2]. L'auteur tient à prouver que l'entente cordiale que le chancelier autrichien a conclue avec la Russie après la révolution de Juillet a bien servi les intérêts de la monarchie des Habsbourg. La

1. *Briefe von und an Friedrich von Gentz*, éd. F.-C. Wittichen et Ernst Salzer. Vol. III : *Schriftwechsel mit Metternich*. Erster Teil : *1803-1819*. München, Berlin, R. Oldenbourg, 1913, XL-486 p. gr-in-8°; prix : 12 m.

2. Ernst Molden, *Die Orientpolitik des Fürsten Metternich, 1829-1833*. Wien, Leipzig, Ed. Hölzel, VI-123 p.

politique de Metternich avait pour but de conserver l'hégémonie autrichienne en Allemagne et en Italie et de combattre les mouvements révolutionnaires qui la minaient. Sa politique orientale était moins active et ne visait que la conservation du *statu quo*. C'était donc un grand succès de gagner l'adhésion de la Russie à ces points de vue. Mais il faut dire que ce succès n'a pas été (comme beaucoup de succès de Metternich) de longue durée. Il est aussi intéressant de noter, — surtout au moment présent, — que Metternich pensait, dans le cas où la chute de l'empire turc serait inévitable, partager la Turquie entre plusieurs états indépendants, parmi lesquels il nommait déjà l'Albanie.

M. Auguste Fournier, le biographe bien connu de Napoléon Ier, a réuni dans un petit volume dix-huit articles et essais[1], dont la plus grande partie avait déjà paru dans diverses revues et qui traitent surtout l'histoire autrichienne de la première moitié du XIXe siècle. Ils ont été composés presque tous à l'aide de documents conservés aux archives de Vienne et des papiers du comte Kolowrat. Je signalerai l'essai très important sur le voyage de Stein et de Gruner en Autriche, l'article très amusant sur le séjour du duc Charles-Auguste de Weimar à Karlsbad en 1807, l'étude sur la *Conférence de l'État* en 1836. Une note de police confidentielle sur François Liszt de 1838 amusera beaucoup de lecteurs. A la période antérieure se rapporte l'article sur Joseph II et la police secrète, à l'histoire contemporaine l'essai sur l'empereur François-Joseph. Un article sur les derniers jours de Napoléon Ier et des documents relatifs à la fameuse Lola Montez nous mènent hors de l'Autriche.

M. Vollheim a décrit l'organisation de l'administration prussienne dans les provinces de la rive gauche du Rhin (les provinces du Bas-Rhin et du Moyen-Rhin) de 1814-1816[2]. Il admire le grand talent administratif du chef du gouvernement Sack, qui a su accomplir cette tâche extrêmement difficile avec autant d'énergie que de tact.

Que pensait le peuple de la province rhénane trente années plus tard sur la monarchie prussienne? Tel est le problème qui est posé dans une thèse très intéressante de Mlle Hélène Nathan. L'auteur[3]

1. August Fournier, *Historische Studien und Skizzen*, 3e série. Wien, F. Tempsky; Leipzig, G. Freylag, 1912, VIII-352 p.; prix : 5 m.

2. Fritz Vollheim, *Die provisorische Verwaltung am Nieder-und Mittelrhein während der Jahre 1814-1816*. Bonn, Peter Hanstein, 1912, IV-256 p.; prix : 4 m.

3. Helene Nathan, *Preussens Verfassung und Verwaltung im Urteile rheinischer Achtundvierziger*. Studien zur rheinischen Geschichte, éd. Albert Ahn. Fasc. 3. Bonn, A. Marcus et E. Weber, X-135 p.; prix : 3 m. 60.

a étudié une masse de discours, de pamphlets et de livres des années autour de 1848, et elle nous a fait connaître les opinions des chefs des partis libéraux, radicaux et cléricaux dont elle a exposé les idées dans son introduction. Elle a montré ce que les Rhénans pensaient de la constitution, de l'administration, de la politique financière et économique de la Prusse. Il en résulte que les Rhénans, à part quelques exceptions, n'étaient point, comme on a souvent prétendu, antiprussiens, mais qu'ils étaient plus Allemands que Prussiens, qu'ils éprouvaient peu de sympathie pour la bureaucratie, qu'ils demandaient une constitution libérale et une administration favorisant leurs intérêts économiques assez différents de ceux de l'est de la monarchie.

Le travail de M. Hemmerle s'occupe d'un sujet qui offre beaucoup d'analogies avec l'ouvrage de Mlle Nathan. M. Hemmerle a traité des principes et de la tactique des députés rhénans aux États réunis (Vereinigter Landtag) en 1847 et de l'écho que leurs actes ont trouvé dans l'opinion publique de la province[1].

On a commencé ces dernières années à s'occuper de plus en plus des commencements de la vie constitutionnelle et des origines des partis politiques dans l'Allemagne du Sud. La thèse de M. Ruckstuhl sur le libéralisme badois et les conflits constitutionnels de 1841-1843[2] décrit minutieusement, d'après les protocoles de la Chambre et les journaux contemporains, le conflit qui éclata entre la Chambre badoise et le ministre de Blittersdorff en 1841 et qui finit avec la chute du ministre en 1843. Ce conflit met en lumière les opinions et les tendances des libéraux de cette époque, et le récit nous fait mieux saisir les événements de 1848.

M. E. Brandenburg a donné dans un petit livre un résumé excellent des principaux événements de la Révolution de 1848 en Allemagne[3]. Nous attirons l'attention particulièrement sur le dernier chapitre qui traite des questions économiques et sociales et qui montre l'influence qu'a exercée la Révolution de 1848 sur l'histoire ultérieure de l'Allemagne.

1. Eduard Hemmerle, *Die Rheinländer und die preussische Verfassungsfrage auf dem ersten Vereinigten Landtag (1847)*. Studien zur rheinischen Geschichte, éd. Albert Ahn, fasc. 2. Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1912, v-229 p.; prix : 6 m.

2. Karl Ruckstuhl, *Der badische Liberalismus und die Verfassungskämpfe, 1841-1843*. Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. v. Below, Finke, Meinecke, fasc. 29. Berlin, Leipzig, W. Rothschild, 1911, 173 p.; prix : 5 m. 50.

3. Erich Brandenburg, *Die deutsche Revolution 1848*. Wissenschaft und Bildung, éd. Herre, 74. Leipzig, Quelle et Meyer, 1912, VIII-133 p.; prix : 1 m.

La collection des programmes des partis politiques allemands a partir de 1845, par M. F. Salomon, a paru dans une seconde édition revisée, améliorée et mise à jour[1]. Le premier fascicule contient des documents de 1845 à 1871, le second de 1871 à 1912. M. Salomon n'a pas seulement communiqué les programmes, mais aussi des proclamations d'élection et d'autres documents importants qui montrent les tendances et le développement des partis. C'est un ouvrage aussi utile à l'historien qu'à l'homme politique.

M. A. Gärtner, dans un livre[2] composé en grande partie à l'aide des actes du ministère des Affaires étrangères de Vienne, a exposé les efforts faits de 1849-1853 par l'Autriche pour entrer dans le Zollverein allemand. L'Autriche n'a pas réussi à créer l'union douanière de l'Europe centrale, et les longues et très compliquées négociations n'aboutirent qu'au traité de commerce du 19 février 1853. On peut observer dans ces négociations l'influence de la grande politique sur les questions commerciales.

Après la débâcle de 1866, on chercha en Autriche un bouc émissaire et on le trouva dans la personne du général en chef Benedek. L'historiographie militaire autrichienne le désigna comme le principal coupable et l'opinion publique souscrivit à ce jugement. Les historiens prussiens d'abord, et surtout un historien autrichien, M. Friedjung, dans son ouvrage classique : *la Lutte pour l'hégémonie en Allemagne*, et dans son livre sur Benedek, demandèrent la revision de cette injuste sentence. M. Alter, dans un livre consacré à Benedek et à la campagne de 1866[3], va encore plus loin que Friedjung. Il admet sans doute, lui aussi, que le talent de Benedek ne suffisait pas pour diriger une grande armée, mais il tient à le défendre autant que possible et à montrer que bien des fautes qu'on a imputées au malheureux général en chef ont en réalité été commises ou par ses subordonnés ou par les autorités de Vienne qui contrecarraient ses ordres. Mais la défaite de l'Autriche n'a pas été seulement causée par les fautes de quelques généraux; c'était surtout, comme M. Alter l'a très bien montré, l'organisation

1. Félix Salomon, *Die deutschen Parteiprogramme* (Quellensamlung zur deutschen Geschichte, éd. Brandenburg et Seeliger), fasc. 1 : 1845-1871; fasc. 2 : 1871-1912. 2e éd. Leipzig, Berlin, B.-G. Teubner, x-147 et vi-178 p.; prix de chaque fascicule : 1 m. 80. Cf. *Revue histor.*, t. XCVII, p. 458.

2. Alfred Gärtner, *Der Kampf um den Zollverein zwischen Oesterreich und Preussen von 1849-1853*. Strassburger Beiträge zur neueren Geschichte, éd. Martin Spahn, vol. IV, fasc. 1 et 2. Strassburg. Herder, 1911, 346 p.; prix : 8 m.

3. Wilhelm Alter, *Feldzeugmeister Benedek und der Feldzug der k. k. Nordarmee, 1866*. Berlin, Gebrüder Paetel, 1912, xvi-527 p.

et la tactique défectueuses de l'armée autrichienne qui ont amené la défaite. M. Alter a également réussi à mettre en relief les mérites et le caractère sympathique de son héros, qui fut vraiment grand dans son malheur. Il s'est servi de plusieurs sources inédites, surtout d'un journal d'un témoin oculaire de 1866, le général de Tegetthoff. Il donne, d'après ce journal, beaucoup de détails nouveaux et parfois même sensationnels. Malheureusement, il paraît que ce journal n'est pas authentique, et M. Alter, craignant pour sa réputation scientifique, s'est donné la mort. La « victime de l'Autriche » a fait de la sorte une nouvelle victime, qui était un jeune historien de mérite et de talent.

Encore un livre allemand sur les mémoires d'Émile Ollivier et l'origine de la guerre de 1870 (cf. *Rev. histor.*, t. CIV, p. 390). M. Siegfried Brase[1] a soumis le récit qu'Ollivier donne sur les jours critiques de l'année 1870 à un examen minutieux; en le comparant aux autres sources connues, il conclut que ce livre est souvent inexact et tendancieux, que l'auteur n'a pas réussi à se justifier et qu'il a fait tort à Bismarck. M. Brase a aussi étudié la question de l'alliance de la France avec l'Autriche et l'Italie; il repousse les hypothèses de MM. Delbrück et Fester. A la fin, il tient à expliquer les motifs pour lesquels Bismarck a encouragé la candidature du prince Léopold : le chancelier n'a pas voulu provoquer une guerre, mais il l'a escomptée. La guerre n'a pas été l'œuvre d'un seul, mais la conséquence nécessaire du développement historique qui l'a précédée.

On s'est beaucoup occupé ces temps derniers des négociations difficiles et compliquées qui ont précédé la fondation de l'Empire allemand en 1870. Je rappelle les livres de MM. Busch, Brandenburg, de Ruville, Küntzel. M. Stolze a essayé de traiter la question à fond et de donner, autant que les sources connues le permettent, une narration critique de la fondation de l'Empire allemand[2]. Il a fait usage de toutes les sources publiées, surtout des mémoires de Friesen, Suckow, Bray et Mittnacht. Ce qui fait l'originalité du livre de M. Stolze, c'est qu'il montre l'histoire de la fondation de l'Empire faisant partie intégrante de l'histoire européenne, c'est-à-

1. Siegfred Brase, *Émile Olliviers Memoiren und die Entstehung des Krieges von 1870.* Historische Studien, éd. E. Ebering, fasc. 48. Berlin, E. Ebering, 1912, 243 p.; prix : 6 m. 50.

2. Wilhelm Stolze, *Die Gründung des Deutschen Reiches im Jahre 1870.* Berlin, München, R. Oldenbourg, 1912, VIII-308 p.; prix : 7 m. 50. Plusieurs hypothèses de M. Stolze ont été sévèrement critiquées par M. Brandenburg dans la *Historische Vierteljahrschrift*, t. XV (1912), p. 493 et suiv.

dire qu'il tient à exposer l'influence que la situation internationale a exercée sur les décisions des hommes d'état allemands, surtout sur la politique de Bismarck. Comme les archives ne sont pas encore accessibles pour cette époque, M. Stolze a été obligé de recourir souvent à des hypothèses hasardées ; il y a encore beaucoup de faits qui sont inconnus ou dont l'explication reste impossible après ce qui a été publié jusqu'à présent.

M. Kissling a commencé d'écrire une histoire du *Kulturkampf*, dont le premier volume[1] comprend l'histoire de la politique prussienne vis-à-vis de l'Église catholique jusqu'en 1871. Un chapitre spécial est consacré à la politique ecclésiastique de la Bavière, de Bade et de Hesse-Darmstadt avant 1871. L'ouvrage a paru sous les auspices du Comité central des assemblées générales des catholiques allemands. On devine que c'est un livre purement clérical. L'auteur ne se donne aucune peine pour comprendre les motifs des adversaires du cléricalisme qu'il appelle toujours, à l'exemple des écrivains de son parti, les ennemis de l'Église catholique. Le livre est intéressant pour connaître l'ultramontanisme moderne, mais ce n'est pas une histoire scientifique et objective.

L'ouvrage de M. A. Böhtlingk sur Bismarck et Rome[2], qui traite l'histoire du *Kulturkampf* au point de vue opposé, est encore plus tendancieux et plus injuste que le livre de M. Kissling. Sans doute le moment n'est pas encore venu d'écrire une histoire impartiale de cette époque.

M. Egbert Begemann a exposé clairement et succinctement les tentatives qui ont été faites depuis 1867 jusqu'en 1912 pour améliorer les finances de la Confédération de l'Allemagne du Nord et de l'Empire allemand[3]. Il montre comment et pour quelles raisons d'ordre constitutionnel et économique une grande partie de ces projets ont échoué. Jusqu'à présent toutes les tentatives faites pour tracer les limites entre le budget impérial et les budgets des états et pour garantir à l'Empire des revenus suffisants sont restées stériles.

M. Schmoller a réuni une vingtaine d'essais, d'articles de revue

1. Johannes B. Kissling, *Geschichte des Kulturkampfes im deutschen Reiche*. Band I : *Die Vorgeschichte*. Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1911, 486 p.; prix : 6 m. 50.

2. Arthur Böhtlingk, *Bismarck und das päpstliche Rom*. Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1911, xv-471 p.; prix : 10 m.

3. Egbert Begemann, *Die Finanzreformversuche im Deutschen Reiche von 1867 bis zur Gegenwart unter Berücksichtigung der Deckung der Wehrvorlagen von 1912*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1912, 146 p.

et de discours académiques dans un volume auquel il a donné pour titre : *Charakterbilder*[1]. Presque tous ces portraits littéraires (excepté celui de Frédéric-Guillaume Ier et l'article sur Adam Smith) se rapportent à l'histoire allemande contemporaine. M. Schmoller y a fait réimprimer ses lettres bien connues sur Bismarck, son discours sur Sybel et Treitschke et sa biographie détaillée de Gustave Rümelin. D'autres articles plus courts sont consacrés à des hommes d'état comme Miquel, à de hauts fonctionnaires comme Althoff et Thiel, à des savants comme Adolphe Wagner et Knapp, à des hommes d'affaires comme Steiner, Mevissen, Geibel et Abbe.

Il faut encore mentionner deux biographies d'hommes célèbres, un diplomate et un professeur.

M. Kurd de Schlözer, diplomate allemand à Mexico, à Washington et à Rome (au Vatican) était un des intimes de Bismarck. Après avoir détesté le chancelier au commencement de sa carrière, il devint un de ses plus fervents admirateurs, un de ses plus fidèles amis et de ses collaborateurs les plus utiles. M. Curtius, son neveu, a écrit la biographie de cet homme tout à fait remarquable et original[2]; on regrette seulement qu'il ne nous ait pas communiqué de plus amples détails. Pendant les dix années de 1882 à 1892, où Schlözer représenta la Prusse à la cour de Léon XIII, la politique de la Prusse vis-à-vis de l'Église catholique a été en grande partie l'œuvre de Schlözer, et on sait quelle grande influence l'Église catholique a eue et exerce encore par l'intermédiaire du « Centre » sur les destinées de l'Allemagne.

M. Hermann Hüffer, historien bien connu des guerres de la Révolution française (mort en 1905), a laissé des mémoires qui racontent presque toute sa vie et que M. Ernst Sieper vient d'éditer[3]. M. Sieper les a fait précéder d'une introduction, dans laquelle il caractérise M. Hüffer avec finesse et sympathie. On trouve dans ces mémoires plusieurs parties qui présentent pour l'histoire politique un vif intérêt, par exemple ses remarques sur l'origine de certains articles de la Constitution prussienne (p. 92), le récit, dû à son ami Simson, sur la députation du Reichstag envoyée à Versailles en 1870 (p. 331 et suiv.), la description de son rôle comme député à

1. Gustav Schmoller, *Charakterbilder*. München, Leipzig, Duncker et Humblot, 1913, XIII-302 p.; prix : 7 m.

2. Paul Curtius, *Kurd von Schlözer*. Berlin, K. Eisenschmidt, 150 p.; prix : 3 m. 50.

3. Hermann Hüffer, *Lebenserinnerungen*, éd. Ernst Sieper. Berlin, Georg Reimer, VI-408 p.; prix : 9 m.

la Chambre prussienne et au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord (ch. VIII et IX), ses remarques sur le Concile et le Kulturkampf (ch. X et XII) et sur le séjour de Guillaume II dans la province rhénane en 1891 (p. 353 et suiv.). D'autres parties sont importantes pour l'histoire du développement des études historiques et littéraires dans la seconde moitié du XIXe siècle. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la personnalité de l'auteur qui s'y révèle. Hüffer était un homme aimable, conciliant, modéré, catholique d'origine, mais libre dans ses opinions, ennemi acharné des querelles confessionnelles. Il était professeur de droit, mais ses goûts le portaient vers l'histoire et la littérature. Il a écrit des livres importants sur l'époque de la Révolution française et sur des poètes allemands, il aimait les littératures française et italienne, il adorait la musique. Il était un de ces hommes d'un savoir immense, presque universel, qui deviennent de plus en plus rares.

Paul DARMSTÆDTER.

HISTOIRE DE RUSSIE.

PUBLICATIONS DES ANNÉES 1911 ET 1912.

Ces deux années ont été des années de jubilés historiques. Ce fut d'abord le cinquantenaire de l'abolition du servage par Alexandre II; puis vint le centenaire de la guerre de 1812; le troisième centenaire de l'époque des troubles termina cette série d'anniversaires. Ces anniversaires ont donné lieu à la publication d'ouvrages historiques assez nombreux, mais de valeur inégale. Nous n'en citerons que les principaux. Parmi ceux qui commémorent la libération des paysans, on trouve tout d'abord trois ouvrages écrits en collaboration. L'histoire des paysans pendant les trois siècles du servage est racontée dans le plus grand de ces recueils qui contient une cinquantaine d'articles dus aux principaux historiens de Russie[1]. C'est une encyclopédie qui a les qualités et les défauts de ce genre d'ouvrages. On y relève un grand nombre de faits, beaucoup de traits nouveaux qui nous font mieux connaître la situation des serfs et les conditions dans lesquelles les paysans recouvrèrent la liberté; mais, sur le caractère et la portée des réformes d'Alexandre II, les auteurs sont en désaccord et il règne entre eux une grande divergence d'idées.

1. *Velikaia Reforma. Rousskoie obstchestvo i krestianskii vopros v prochlom i nastoiastchem.* Moscou, 1911, 6 vol. in-8°.

Même manque d'unité dans un second recueil, qui porte le même titre et contient trois articles résumant l'histoire des paysans jusqu'à 1861, et un quatrième qui traite de l'histoire du servage telle qu'elle se reflète dans la littérature[1]. Une unité de vues parfaite règne par contre dans un troisième recueil[2]; nous y trouvons onze essais sur Alexandre II et sur ses principaux collaborateurs, le grand-duc Constantin, la grande-duchesse Hélène Pavlovna, le comte Kisselev, ex-ministre des Domaines, plus tard ambassadeur à Paris, Kavéline, Rostovtzev, Milioutine (l'essai sur ce dernier, dû à la plume de M. Kiesewetter, complète l'ouvrage classique d'Anatole Leroy-Beaulieu), Samarine Tcherkasski et Soloviov. Le livre du P. Krétchétovitch[3] est tout à fait différent : c'est l'histoire de la réforme de 1861 dans les gouvernements d'Orenbourg et de Samara, c'est-à-dire dans le sud-est de la Russie, livre tout plein de faits fondés sur des documents tirés des archives locales et presque ignorés jusqu'à présent; peut-être les faits dominent-ils et écrasent-ils parfois les idées. On lira aussi avec beaucoup d'intérêt l'ouvrage du professeur Dovnar-Zapolski : *A l'aube de la liberté des paysans*[4]. On y trouve surtout l'histoire de l'époque qui précède la libération, c'est-à-dire la période de 1800 jusqu'à 1861. C'est un essai sur le servage et sur les conditions de l'existence des paysans-serfs; la lutte entre les défenseurs du servage et les partisans de l'affranchissement sous Alexandre Ier et Nicolas Ier ainsi que les débuts de la lutte suprême dans les premières années d'Alexandre II y sont exposés avec beaucoup de verve et de clarté.

L'histoire du premier comité secret, fondé par Alexandre II sur le modèle de ceux du règne précédent et plus tard transformé en comité central ayant la haute direction de la réforme projetée, était peu connue; on ignorait aussi à peu près ce qui s'était passé au Conseil de l'Empire, au moment de la discussion du projet de loi (octobre 1860-février 1861); les travaux de M. Popelnitzki ont comblé ces deux lacunes de l'histoire de la libération des paysans[5].

Le centenaire de 1812 n'a pas donné naissance à un aussi grand nombre de publications historiques; on pouvait, certes, s'attendre à

1. *Velikaïa Reforma*. Moscou, 1911, 191 p.

2. *Osvobojdenié krestian. Deiateli reformy*. Moscou, 1911, 342 p.

3. Krétchétovich, *Krestianskaïa reforma v Orenbourgskom kraïé*. Moscou, 1911, VIII-621 p.

4. Dovnar-Zapolski, *Na zarie Krestianskoï svobody*. Kiev, 1911, 328 p.

5. A. Popelnitzki, *Secretnyi comitet v diele osvobojdenia krestian ot krepostnoï Zavicimosti. Vestnik Evropy*. 1911, nos 1, 2, 3. *Rousskaïa Mysl*. 1911.

des publications plus importantes. Des discours officiels, quelques recueils de documents de grande valeur, mais fort peu d'ouvrages d'ensemble ou de monographies sur cette année mémorable. Parmi ces derniers, citons tout d'abord l'ouvrage de S. A. I. le grand-duc NICOLAS MIKHAILOVITCH[1] qui poursuit sans relâche ses travaux sur l'histoire du règne d'Alexandre Ier. Cette fois, il nous donne un ouvrage sur la personnalité même d'Alexandre, si complexe, si diversement jugée aussi bien par les contemporains que par la postérité. Il suit l'évolution du caractère du tzar à travers toute son existence si mouvementée; il conclut résolument que, malgré ses brillantes qualités, son grand-oncle n'a pas été pour la Russie le grand souverain qu'il aurait pu être. Fausse position après le meurtre de Paul Ier, duplicité habituelle envers tous ceux qui l'ont entouré, découragement précoce après la grande épopée de 1812, sacrifice presque complet des intérêts de la Russie au profit de la Sainte-Alliance, réaction des dernières années du règne et abandon complet des affaires intérieures aux mains de l'ignoble favori Araktchéïév, l'auteur ne dissimule rien. Sans doute, les travaux antérieurs permettaient d'entrevoir le vrai portrait de l'Empereur; mais ce jugement est confirmé par les sources nouvelles que le grand-duc a été seul à même d'étudier jusqu'à présent; les principaux documents, qu'il a surtout empruntés à la bibliothèque privée de l'empereur, sont publiés à la fin de l'ouvrage et occupent presque un millier de pages. Citons parmi les plus intéressants la lettre de Laharpe après le régicide de 1801 et les relations du comte de Saint-Julien, ministre d'Autriche en 1810-1812 (tirées des archives de Vienne), dont le rôle important n'a pas même été soupçonné. On a toujours cru que la fameuse baronne de Krudener a excercé une réelle influence sur le développement des idées mystiques d'Alexandre: cette légende est à jamais détruite; mais un autre personnage sur l'influence duquel on ne savait rien prend une singulière importance : c'est R.-A. Kochéliov, vieux franc-maçon du XVIIIe siècle, lien vivant entre la franc-maçonnerie du temps de Catherine II et celle du règne d'Alexandre. Kocheliov, résidant au palais, avait ses entrées particulières chez l'empereur avec lequel il entretenait une correspondance suivie. Le grand-duc prouve aussi par des documents certains qu'Alexandre était déjà l'ennemi irréconciliable de Napoléon au moment même de l'entrevue de Tilsitt, que le déplorable projet des colonies militaires était une idée personnelle de l'empereur et qu'Araktchéïév, auquel on

1. Veliki Kniaz Nicolaï Mikhaïlovitch, *Imperator Alexandr I. Opyt istoritcheskago izstedovania*. Saint-Pétersbourg, 1912, 2 vol. in-8°, VII-580-745 p.

l'avait attribué jusqu'à présent, avait combattu tout d'abord l'opiniâtre volonté de son maître. La plupart des documents publiés sont en langue française, ce qui en rendra la consultation facile à tout ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Europe au commencement du XIXe siècle.

Un autre ouvrage d'ensemble a paru à Moscou sous le titre : *la Guerre de 1812 et la société russe*[1], en sept volumes, comprenant plus de soixante articles. C'est le pendant de l'ouvrage qui traite la réforme de 1861. On y raconte, non seulement la campagne de Russie, mais aussi l'histoire de France, depuis la Révolution, et celle de Russie, de Catherine II à Nicolas Ier. On a eu grand tort d'embrasser une période aussi étendue. Il aurait mieux valu ne s'occuper que de l'histoire de la guerre et le faire avec plus d'originalité (je parle de certains articles), en s'appuyant davantage sur des documents. Je citerai encore l'ouvrage du prince KOUDACHÈV, exposé de la campagne jusqu'à la fin de 1812, très patriotique au point de vue russe, mais quelque peu dépourvu d'idées originales[2].

La Société impériale d'histoire de Russie a continué la publication des documents sur 1812. Après ceux qui concernent les anciennes provinces polonaises occupées par l'armée française, elle donne ceux qui ont trait aux provinces baltiques[3]. La Courlande fut occupée militairement par la Grande Armée, ou plutôt par le corps auxiliaire prussien commandé successivement par les généraux Grawert et York. La Livonie, au contraire, put contribuer à la défense de l'empire russe. C'est au marquis Paulucci, gouverneur général des provinces baltiques, qu'échut la fortune de négocier la fameuse convention de Tauroggen, signée le 18-30 décembre 1812. La correspondance entre Paulucci et York et celle de Paulucci avec Alexandre sont peut-être la partie la plus intéressante du volume. Deux autres volumes de documents sur la guerre de 1812 ont paru à Vilna. Le premier[4], publié par la Commission des archives de cette ville, contient, outre les matériaux pour servir à l'histoire de l'armée et de l'administration russes, plus de 500 documents de la sous-préfecture de Borissov, du département éphémère de Minsk; cette collection complète très heureusement le 128e volume de la Société d'histoire

1. *Otetchestvennaïa voïna i rousskoïe obstchesvo*, 7 vol. Moscou, 1911-1912.

2. *Istoria imperatora Alexandra Pavlovitcha;* t. III : *Otetchestvennaïa voïna*. Moscou, 1912, 441 p. Les deux premiers volumes n'ont pas paru.

3. Recueil de la Société, t. CXXXIII, Saint-Pétersbourg, 1911, LIII-573 p. (*Akty, dokoumenty i materialy otnossiastchiécia k Baltiiskoï okraïnié*).

4. *Akty izdavaïimyia Vitenskoïou comissiei dla razbora drevnikh aktov*, t. XXXVIII. Vilna, L-517 p.

de Russie, avec lequel a commencé la publication des documents du gouvernement provisoire des provinces occupées par l'armée française. Le second volume[1] est un recueil de documents conservés aux archives du gouvernement général de Vilna. Nous y trouvons d'abord la correspondance des autorités civiles et militaires de cette ville, relativement aux vivres et aux fourrages de l'armée russe; une autre série de documents, bien plus intéressante au point de vue français, concerne les trophées pris par les Russes lors de la retraite de la Grande Armée et les prisonniers de guerre de diverses nationalités, relâchés pour la plupart et rapatriés dans le courant de 1813 et de 1814.

Les archives d'État et du ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg possèdent peut-être les plus précieux documents relatifs à l'histoire de Russie au XIXe siècle. Il faut savoir gré à l'éminent directeur de ces archives, M. Goriaïnov, d'avoir entrepris de faire connaître les documents de ces archives concernant la guerre de 1812[2]. La première partie du volume est un catalogue contenant 15,711 titres de documents les plus variés; dans la seconde, on trouve un recueil de lettres d'Alexandre Ier au chancelier Roumiantzov, au généralissime Koutouzov et à l'amiral Tchitchagov, une lettre de Napoléon à l'empereur de Russie, datée de Moscou, une lettre de Murat et une autre de sa femme à Napoléon. Le volume se termine par le bref mais éloquent rapport du général Balachov, ministre de police, sur le nombre de cadavres enterrés et brûlés sur le territoire russe après la retraite de la Grande Armée; laissons parler les chiffres : ce furent 430,707 cadavres humains et 230,637 cadavres d'animaux.

Quelques ouvrages d'intérêt local méritent l'attention. Tel, par exemple, est le recueil de documents pour servir à l'histoire du gouvernement de Smolensk, où l'on trouve en outre les mémoires de quelques contemporains et des articles résumant le rôle joué par la ville et le gouvernement de Smolensk pendant la guerre[3]. C'est Smolensk aussi qui est le sujet d'un livre spécial dû à la plume de M. le baron de Baye[4]. Ce volume résume très bien l'histoire du pays de Smolensk depuis les temps les plus reculés, il sera lu avec beaucoup d'intérêt par les lecteurs français qui s'intéressent au

1. *Vilenski vremennik*, t. V. Vilna, 1912, VII-285 p.

2. S. Goriaïnov, *1812. Dokoumenty gossoudarstvennago i Sanct-pétersbourgskago glarnago arkhivov*. Saint-Pétersbourg, 1912, 562-182 p.

3. *Smolinskaia Starina, 1812-1912*. Smolensk, 1912, VIII-426 p.

4. Baron J. de Baye, *Smolensk. Ses origines. L'épopée de Smolensk en 1812*. Paris, Perrin, 1912, 296 p. in-12.

théâtre de la tragédie de 1812. Néanmoins, quelques rectifications sont nécessaires : la porte Molokhovski, par exemple, une des principales de la vieille citadelle de Smolensk, n'a aucun rapport avec la divinité phénicienne, comme l'auteur voudrait le croire.

C'est encore différents recueils de documents que nous trouvons, si nous passons au troisième centenaire de l'époque des troubles. Le volume 137 du recueil de la Société de l'histoire de Russie contient une série inédite de documents pour servir à l'histoire des relations entre la Pologne et la Moscovie, de 1598 à 1608, qui sont conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères à Moscou[1]. La Société de l'histoire et des antiquités russes à Moscou a contribué à l'étude de l'histoire de l'époque des troubles en faisant paraître une série de matériaux inédits. Cinq volumes ont paru jusqu'à présent, la série complète en formera une dizaine. Les documents se rapportant à l'histoire politique de ce temps ont été publiés en grande partie; néanmoins, en faisant paraître les documents qui concernent les donations de terres faites au nom de Vladislav, tsar élu de Moscou, M. Soukhotine a non seulement fourni des détails précieux pour l'histoire de la propriété foncière en Russie, mais il a aussi contribué à donner une peinture vivante de la dictature militaire exercée par les Polonais à Moscou de 1610 à 1612. M. Gautier a publié les documents des voïevodes de Smolensk à l'époque du siège de cette ville par Sigismond III de 1609 à 1611. Ces documents, emportés en Pologne après la prise de Smolensk, furent transportés en Suède quelque temps après, vraisemblablement comme butin de guerre; ils sont conservés à présent aux Archives d'État à Stockholm. Les trois autres volumes, publiés par M. Vesselovski et Soukhotine, se rapportent à l'histoire économique de l'époque, restée presque inexplorée jusqu'ici[2].

Les jubilés historiques mis à part, les deux dernières années n'ont pas été très riches en publications historiques.

Époque de Kiev, IXe-XIIIe siècle. — Nous signalons, avec un sentiment de profonde satisfaction, l'ouvrage du professeur L.-K. Goetz, consacré à l'étude du plus ancien code russe, la *Rousskaïa Pravda*[3]. Ce code, dont les historiens du droit russe ont étudié

1. Recueil de la Société d'histoire de Russie, t. CXXXVII, *Pamiatniki diplomatischeskikh snochenii Moskovskago gosoudarstva s polsko-litovskim gosoudarstvom*, t. IV. Moscou, 1912, XIX-808 p.

2. *Smoutnoïe Vremia Moskovskago gosoudarstva. Materialy izdavaïemyïe obstchestvom istorii i drevnostiei rossiiskikh.* Moscou, 1911-1912, 5 vol.

3. Dr Léop. Carl Goetz, *Das russische Recht (Rousskaïa Pravda)*; t. I : *Die älteste Redaktion*; t. II : *Die zweite Redaktion*; t. III : *Die dritte Redak-*

toutes les particularités, n'a jamais été jusqu'à présent l'objet d'un ouvrage critique d'ensemble; le grand mérite de l'œuvre du professeur Goetz est de donner une idée précise du monument lui-même et aussi des travaux scientifiques qui se sont occupés de la *Rousskaïa Pravda*. Ce code offre beaucoup d'analogie avec les lois des anciens Germains; il présente par suite un grand intérêt pour le droit comparé; le manque de connaissance de la langue russe en Europe et l'absence d'une traduction commentée ont empêché qu'on lui donnât l'attention nécessaire. Nous devons à M. Goetz une traduction allemande, exacte et minutieuse, fondée sur l'étude critique de tous les textes connus. Le commentaire qui l'accompagne est aussi complet que possible. L'auteur a sans doute tort d'admettre que la plus ancienne partie de la *Pravda* remonte au IXe siècle, époque à laquelle Slaves et Varègues étaient tout aussi illettrés les uns que les autres. On ne voit pas non plus que Vladimir ait accompli une réforme judiciaire après l'introduction du christianisme.

L'idée de faire l'histoire économique de la Russie est excellente. Elle vient d'avoir un commencement d'exécution dans le livre du professeur Dovnar-Zapolski, de Kiev[1]. Le premier volume est consacré à l'époque kiévienne. C'est une série de conférences et de cours professés à l'Université de Kiev et qui auraient gagné à être mieux coordonnés; le livre ne peut être considéré que comme un essai.

Russie occidentale et Lithuanie, XIVe-XVIIIe siècle. — L'étude scientifique de l'histoire du grand-duché de Lithuanie, entreprise par les historiens de l'école russe, n'allait jusqu'à ces derniers temps pas plus loin que l'union de 1569, qui souda définitivement le grand-duché au royaume de Pologne et amena la disparition des anciennes institutions russo-lithuaniennes. M. Lappo, professeur à l'Université de Iouriev (Dorpat), a le premier franchi cette limite. L'histoire politique de l'ancien grand-duché, dans les dernières années de Sigismond-Auguste, sous Henri de Valois et sous Étienne Bathory, a été le sujet du premier ouvrage de M. Lappo[2], paru il y a quelques années. Le second ouvrage est spécialement consacré aux réformes administratives qui mirent fin en 1565 et 1566 aux palatinats et aux territoires existant depuis Guédimine et Olguerd et partagèrent le

tion. Stuttgart, 1910-1912, 312-282-488 p. L'ouvrage du professeur Goetz a été l'objet de plusieurs comptes-rendus et analyses critiques en Russie.

1. Dovnar-Zapolski, *Istoria Rousskavo narodnavo khoziaïstva*, t. I. Kiev, 1911, 363 p.

2. J. Lappo, *Velikoïe kniajestvo Litovskoïe vo vtoroï polovinie XVII véka. Litovsko-rousski poviet; evo seimik*. Iouriev (Dorpat), 1911, XIII-624-191 p.

grand-duché en treize palatinats nouveaux, divisés en trente districts (povict). Ces palatinats et ces districts, dont le nombre pour le grand-duché fut réduit après l'union de Lublin à neuf et vingt-trois, subsistèrent jusqu'aux partages du XVIIIe siècle. La plus grande partie du livre contient l'histoire des diètes locales, instituées dans tous les districts à l'instar de ce qui existait en Pologne. Jusqu'à l'annexion à l'empire de Russie, ces diètes furent en Lithuanie le principal, sinon le seul ressort de la vie politique en province. Le livre de M. Lappo qui poursuit leur histoire jusque dans les premières années du règne de Sigismond III, ajoute beaucoup à nos connaissances sur l'histoire des institutions de la Lithuanie, au moment même où l'influence polonaise s'est définitivement substituée à l'ancienne influence russe. Il est à regretter cependant que l'histoire des réunions de la noblesse de tout le grand-duché, qui avaient périodiquement lieu à Vilna, soit restée dans l'ombre. Ces réunions formaient un trait d'union entre les diètes provinciales et celle de la république unie, tout en étant la continuation des diètes du grand-duché qui, officiellement, cessèrent d'exister en 1569. Signalons aussi un recueil de documents se rapportant à la même époque : les actes du tribunal de la ville de Minsk de 1582 à 1590, contenant les plus intéressantes causes civiles et criminelles jugées dans cette ville[1], et l'inventaire de quatre-vingt-treize domaines situés dans les palatinats de Vilna, Vitebsk et Minsk; dressé de 1757 à 1789, il jette une lumière très vive sur l'état économique de ces provinces et surtout sur le servage en Lithuanie et en Russie blanche à l'époque des partages de la Pologne[2].

La Moscovie, XVIe-XVIIe siècle. — La Commission impériale d'archéologie continue de publier l'important recueil des Annales russes. L'année 1912 a vu paraître le Chronographe de 1512, compilation contenant des récits tirés de la Bible, de l'histoire de la Grèce, de Rome et de Byzance auxquels font suite des extraits des annales russes; on peut considérer ce recueil comme le premier essai de livre d'histoire universelle fait en Russie[3].

J'ai déjà eu l'occasion de parler de l'ouvrage du professeur Bogoslovski (voir la *Revue historique*, t. CV, fasc. 1, p. 150) consacré à l'histoire des communes autonomes du nord de la Russie. Le

1. *Akty minskago grodskavo souda 1582-1590.*

2. *Inventari starostv, imenii folvarkov i dereven za vtorouiou polovinou XVIII veka 1751-1789.* — Ces deux volumes forment les tomes XXXV et XXXVI des actes publiés par la Commission archéologique de Vilna.

3. *Polnoïe sobranié rousskikh letopiciei*, t. XXII. Saint-Pétersbourg, 1911, VII-568 p.

second volume de cet important travail vient de paraître[1]. J'ai signalé le plan de l'ouvrage dans l'analyse des publications de l'année 1909; c'est l'histoire même des communes qui est racontée dans le volume présent. Ces communes jouissaient depuis des temps immémoriaux d'un *self government* presque complet, mais, à mesure que se développa l'état moscovite, l'autonomie des paysans du nord, sans être compromise par le servage, a été sacrifiée aux ambitions de la bureaucratie triomphante, ainsi qu'aux besoins de l'État toujours à court d'argent. Vers le règne de Pierre le Grand, les communes ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient naguère. Telle est la triste histoire que nous raconte ce livre bien documenté et écrit en un style sobre.

L'ouvrage de M. Telberg, professeur à l'Université de Tomsk[2], et un recueil de documents, publié par M. Novombergski, professeur à la même Université[3], ont le même but : étudier les procès politiques à l'aube de l'histoire de l'État russe qui leur réservait un si grand avenir. Le livre du premier est fondé sur les documents publiés par le second et provenant des archives de Moscou. Ces documents par eux-mêmes offrent certainement un grand intérêt; mais peut-être dans son exposé M. Telberg a-t-il été trop ambitieux; il a voulu appliquer les idées de droit contemporaines à une époque où la pensée juridique en Russie n'existait pour ainsi dire pas. Il faut indiquer aussi les livres de recettes et de dépenses des prikazy, ou ministères de l'ancienne Moscovie, publiés par la Commission impériale d'archéologie; ces documents jettent une vive clarté sur les finances de l'empire moscovite[4].

L'histoire du schisme de l'église russe, survenu sous le règne du tsar Alexis, est trop peu connue parce que les documents qui pourraient servir à l'étudier sont très peu nombreux. Tout document nouveau est donc d'un prix inestimable. M. Barskov s'est donné la peine de collectionner et de commenter tous les documents sur le schisme, conservés aux archives d'État à Saint-Pétersbourg[5]. Les résultats ont surpassé tout ce que l'on pouvait attendre :

1. M. Bogoslovski, *Zemskoïe Samoouprav lenie na rousskom siévéré i XVIII véké*, t. II. Moscou, 1912, 311-45-30 p.

2. G. Telberg, *Otcherki polititcheskavo souda i polititcheskikh prestouplenii i Moskovskom gossoudarstve XVII veka*. Moscou, 1912, 342 p.

3. N. Novombergski, *Slovo i dielo gossoudarevy*. T. I. Moscou, 1911, 593 p. T. II : *Tomsk*. 1910, 234 p.

4. *Prikhodo-raskhodnyia knigui moskovskikh prikazov* (t. XXVIII de la bibliothèque historique russe). Moscou, 1912, 1012 p.

5. Barskov, *Pamiatniki, pervych let stavoobriadtchestva*. Saint-Pétersbourg, 1912, 424 p.

soixante-neuf documents, jusqu'ici ignorés, viennent jeter la lumière sur les événements et les luttes qui déchirèrent l'église russe vers 1670. En parlant du schisme russe, il importe de signaler la continuation des travaux du professeur Kapterev (voir *Revue historique*, 1910, t. CV, fasc. 1) sur le patriarche Nicone; c'est d'abord le deuxième volume de l'ouvrage déjà analysé dans la *Revue historique* dans lequel l'auteur montre que le but suprême de l'ambitieux patriarche était de placer le pouvoir ecclésiastique au-dessus du pouvoir temporel[1]; ensuite un autre volume, qui forme le commencement de l'ouvrage précédent, intitulé : *le Patriarche Nicone et ses adversaires*; il traite des travaux sur les livres d'église commencés sous le patriarche Joseph et continués par Nicone, son successeur; au fait, ce n'est que la seconde édition d'un livre publié pour la première fois il y a un quart de siècle, mais confisqué alors par les ordres de Pobédonostzev, le tout-puissant procureur du Synode[2].

XVIIIe et XIXe SIÈCLES. — Un résumé très utile et très intéressant de ce qui a été dit et écrit sur Pierre le Grand par ses contemporains et par les générations qui lui succédèrent au XVIIIe siècle se trouve dans le livre de M. Chmourlo[3]. La sourde opposition des masses populaires contre Pierre défendant et poursuivant à outrance ses réformes; le revirement complet de l'opinion publique après la mort du souverain; le culte dont Pierre fut l'objet de la part de Catherine II, enfin la première apparition de la véritable critique historique, tel est le contenu de l'ouvrage que l'auteur malheureusement n'a pas achevé. Il est à souhaiter qu'il poursuive ses études au delà de la date factice de 1800; car même l'historiographie russe actuelle présente beaucoup de divergences dans les appréciations de l'œuvre de Pierre le Grand. Après les grandes lignes de l'histoire de ce prince, voici qu'on aborde les questions de détail. La grande époque de l'histoire de Russie en offre encore beaucoup que les recherches historiques ont à peine effleurées. L'histoire de la population de l'empire sous Pierre le Grand a été traitée par M. Milukov dans son livre sur les finances de Pierre; c'est justement Milukov qui a constaté la crise qui atteignit la population russe vers 1710 et qui l'a sensiblement diminuée au moment le plus difficile de la guerre du Nord. M. Klotchkov s'est inspiré de l'œuvre de Milukov; il a fait un tra-

1. Kapterev, *Patriarkh Nikone i tsar Alexei Mikhaïlovitch*. T. II : *Serguiev Possad*. 1912, 547-40 p.

2. Kapterev, *Patriarkh Nikone i evo protivniki i diele ispravlenia tserkovnykh knig Serguiev Possad*. 1912, 270 p.

3. *Piotr Veliki i otsenke sovreminnikov i potomstva*. Saint-Pétersbourg, 1912, 108-161 p.

vail tout spécial, fortement documenté et d'une grande utilité; mais on y chercherait vainement des pages d'un intérêt général. Le premier volume, qui doit être continué, contient uniquement l'histoire des recensements de 1710 et 1715 et l'explication de la diminution de la population constaté par le premier de ces recensements[1].

Peu d'institutions ont éprouvé autant de vicissitudes que le cabinet de l'empereur. Actuellement, c'est un département d'ordre purement économique qui gère la fortune du souverain, mais il n'en a pas été toujours ainsi. Le cabinet a été à l'origine la chancellerie privée de l'empereur. Le secrétaire du cabinet, Mokarov, a été pendant plus de vingt ans le véritable secrétaire des commandements de Pierre, et ce poste, sous un souverain comme Pierre le Grand, devait avoir forcément une importance très grande. Aboli sous Pierre II, le cabinet fut rétabli une première fois par Anne, tout en subissant des modifications considérables : de chancellerie particulière, il devint ministère, et les trois ministres qui le composaient devinrent les administrateurs effectifs de l'empire. L'avènement d'Élisabeth ramena le cabinet à ce qu'il était au temps de Pierre le Grand; en réalité, son rôle sous Élisabeth fut beaucoup plus modeste; c'est à partir de cette époque que le cabinet, devenu l'organe gérant les biens personnels du souverain, perdit peu à peu sa place parmi les grandes institutions de l'État[2].

L'histoire de l'instruction publique depuis Pierre le Grand appelait une œuvre d'ensemble; elle a été entreprise par M. le professeur Rojdestvenski[3]. Le but de l'ouvrage est d'analyser et de classer non seulement les faits, mais les systèmes et les idées générales qui ont dirigé le gouvernement russe. Le premier volume, qui s'arrête à la fin du XVIIIe siècle, sera lu avec beaucoup d'intérêt; le seul reproche à adresser à ce beau livre, c'est une certaine sécheresse de style qui lui donne parfois un caractère trop officiel.

Vers 1756, au début de la guerre de Sept ans, l'impératrice Élisabeth prit l'habitude de réunir ses principaux conseillers et collaborateurs, le chancelier, comte Bestoujev-Rioumine, le procureur général, prince Troubetzkoï, les comtes Vorontzov et Chouvalov et quelques autres, pour discuter les importantes questions relatives à la politique extérieure. Ce fut l'origine d'une institution qui subsista jusqu'à la fin du règne. Peu à peu ce comité s'occupa aussi de

1. M. Klotchkov, *Nacélénié Rossyi pri Petré velikom po pérépiciam toro vremeni, t. I : perepici dvorov i nacélénia*. Saint-Pétersbourg, 1911.

2. *Dvesti let cabinieta evo velitchesva*. Saint-Pétersbourg, 1911, xx-525-146 p.

3. Rojdestvenski, *Otcherki po istorii sistem narodnuvo prosvetchenia v Rossii v XVIII i XIX vekakh*. T. I. Saint-Pétersbourg, 1911, 676-48 p.

diverses questions de finances et de gouvernement intérieur. La publication des matériaux pour servir à l'histoire de ce conseil, qui reçut le nom de « Conférence à la cour impériale », vient d'être commencée par la Société d'histoire de Russie[1]. Quatre autres volumes du même recueil contiennent des documents se rapportant à l'histoire du XVIIIe siècle. Ce sont d'abord les documents du cabinet de l'impératrice Anne; l'avant-dernier volume de cette série fait espérer que bientôt toute l'histoire de cette institution nous sera connue[2]. Parmi les matériaux de la commission législative de 1767, les cahiers des villes des gouvernements de Nijni-Novgorod, Smolensk, Astrakhan, Sibérie (occidentale) et Irkoutsk viennent prendre leur tour après les autres[3]. Un nouveau volume de la correspondance diplomatique de Catherine II comprend les années 1772-1775[4]. La correspondance diplomatique des ambassadeurs de France, publiée dans le recueil de la Société historique, contenait jusqu'à présent les documents à partir de 1681 jusqu'à 1775; la Société avait publié en outre la correspondance des années 1800-1808 et 1814-1820. Maintenant, c'est celle du règne de Catherine II, depuis son avènement jusqu'à 1768, qui est publiée. Les documents proviennent des archives du ministère des Affaires étrangères de France ainsi que des archives d'État de Saint-Pétersbourg et contiennent les relations du baron de Breteuil et du marquis de Bausset, envoyés extraordinaires, de Bérenger, chargé d'affaires, de Rossignol, consul, et les réponses du roi, de Choiseul et du duc de Praslin aux envoyés français[5].

M. K. Waliszewski, l'infatigable chercheur, reprend l'histoire de la Russie moderne au point où il l'a laissée il y a vingt ans en publiant la suite des deux volumes qu'il a consacrés jadis à Catherine II. C'est la biographie de Paul Ier qu'il retrace à présent[6]. L'ouvrage est une œuvre de synthèse qui résume pour les lecteurs fran-

1. Recueil de la Société, t. CXXXVI : *Protocoly conferentzii pri vyssolchaichem dvore*. T. I : *14 mars 1756-13 mars 1757*. 1912, XX-649-XIII p.

2. Recueil de la Société, t. CXXXVIII : *Boumaggi cabinieta Anny Ivanovny*. T. XI. Jouriev, 1912, XXXVI-148 p.

3. Recueil de la Société, t. CXXXIV : *Materialy Ekaterininskoï zakonodatelnoï comissii*. T. XII. Saint-Pétersbourg, 1911, XI-555-29 p.

4. Recueil de la Société, t. CXXXV : *Diplomatitcheskaïa pérepiska Ekateriny II*. T. VIII. Saint-Pétersbourg, 1911, XXXIX-553 p.

5. Recueil de la Société, t. CXL : *Diplomatitcheskaïa perepiska frantzouskikh predstavitielei pri dvore Ekateriny II*. Saint-Pétersbourg, 1912, LIX-702 p.

6. K. Waliszewski, *le Fils de la grande Catherine. Paul Ier empereur de Russie, sa vie, son règne et sa mort*. Paris, Plon-Nourrit, 1912, 696 p. in-8°.

çais tout ce qui a été écrit sur ce règne si court et pourtant si tourmenté. Ce qu'il y a de plus intéressant peut-être dans ce livre, c'est l'image de Paul lui-même. L'auteur compare volontiers ce prince à l'esprit doctrinaire aux membres du Comité de Salut Public; réformateur en herbe depuis son enfance, prétendant au trône durant le long règne de sa mère, aigri dans l'attente, violent, sans suite dans ses idées, tel M. Waliszewski nous dépeint Paul Ier. Il explique par ce caractère tout ce qu'il y avait d'incohérent dans les actes de ce souverain; l'hypothèse de la folie lui paraît superflue. Néanmoins, en arrivant aux dernières années du règne, il ne peut plus nier un fait que tous les contemporains ont admis. Était-il fou ou simplement déséquilibré? Voilà le seul doute qui reste après la lecture du livre. Notons aussi le minutieux et impartial récit de la campagne de 1799 et l'explication claire et probante du rôle qu'Alexandre a joué dans le complot contre la vie de son père. Le portrait que M. Waliszewski trace de l'héritier du trône nous fait désirer avec impatience le volume suivant. Le Père P. Pierling, historien du catholicisme en Russie, continue, de même que M. Waliszewski, à pousser ses études vers l'époque moderne. Le cinquième volume de son œuvre est consacré à la fin du XVIIIe et aux premières années du XIXe siècle[1]. Les rapports de Catherine avec le Saint-Siège ne présentent pas beaucoup d'intérêt, excepté ce qui concerne la question du maintien de la Compagnie de Jésus en Russie, que l'auteur traite avec beaucoup d'ampleur et sur laquelle il apporte des détails inconnus jusqu'à présent. Les premières années d'Alexandre Ier offrent moins d'intérêt au point de vue des questions religieuses que la période du règne après 1812, qui sera traitée dans le volume suivant; espérons qu'il ne se fera pas attendre. C'est par suite le règne de Paul qui ici aussi forme la partie la plus importante du livre. L'étrange personnalité du malheureux souverain, qui avait tout aussi peu de suite dans ses idées sur les rapports avec l'église catholique que sur toutes les autres questions, occupe le centre du livre, ce qui permet de le comparer au livre de Waliszewski. Les affaires de Malte, le rétablissement de l'ordre des Jésuites, les relations de Paul avec le pape et plus encore l'œuvre des Jésuites en Russie aidés par les nombreux émigrés de la Révolution, contribuèrent à activer la propagande catholique. Les pages où il a été traité de ces questions seront lues avec un intérêt qui ne faiblit pas, quoiqu'on sente bien souvent que l'auteur lui-même est un membre du clergé catholique.

1. P. P. Pierling : *la Russie et le Saint-Siège. Études diplomatiques.* T. V : *Catherine II, Paul Ier, Alexandre Ier.*

Le premier volume des archives des frères Tourguenev contient les notes et les lettres de Nicolas Ivanovitch Tourguenev, plus tard émigrant, connu par son ouvrage classique sur la Russie et les Russes; quoique le présent volume n'aille pas au delà des années de jeunesse de Tourguenev, il nous apporte beaucoup de renseignements sur sa biographie[1]. Le tome CXXXVII du recueil de la Société de l'histoire de Russie contient la fin de la correspondance de Nicolas Ier avec le grand-duc Constantin son frère (voir *Revue historique*, 1912, t. CIX). C'est un petit volume de 294 pages, renfermant les lettres à partir de 1830 jusqu'à la mort du grand-duc, décédé à Vitebsk le 12-24 juin 1831 d'un accès de choléra. Cette fin de correspondance présente un très grand intérêt, car elle se rapporte presque entièrement à l'époque de l'insurrection et de la guerre de Pologne que le grand-duc Constantin a en partie provoquée et qui a terminé sa carrière politique[2].

L'histoire politique de la Russie sous Alexandre II et Alexandre III sort peu à peu du domaine de l'incertain, où elle restait plongée il y a quelques années encore. Quatre ouvrages sont à citer pour 1911 et 1912. M. Bogoutcharski a fait paraître un fort volume, consacré à la formation et à l'histoire des partis de « la terre et la liberté » et de « la volonté du peuple », qui menèrent l'un après l'autre la campagne révolutionnaire contre Alexandre II et son gouvernement. Il nous montre sous Alexandre III la ruine du dernier de ces partis, décimé par les arrestations qu'avait préparées l'adresse des agents provocateurs[3]. Le livre de Bogoutcharski a provoqué la critique très vive de M. Kistiakovski[4]; elle porte surtout sur la dernière partie du volume, c'est-à-dire sur l'histoire révolutionnaire du règne d'Alexandre III. Un autre livre de Bogoutcharski, paru quelque temps plus tard, est un récit bref et succinct des débuts du mouvement révolutionnaire russe depuis Bakounine jusqu'à la campagne terroriste qui coûta la vie à Alexandre II[5]. Vient enfin le second volume de l'ouvrage de M. Kulczycki qui retrace les mêmes événe-

1. *Arkhiv bratiev Tourguenievykh*. T. I. Saint-Pétersbourg, 1911. *Dnevniki i pisma N.-J. Tourguenieva za 1806-1811*. T. II : *Dnevniki i pisma A.-J. Tourguenieva 1802-1804*. Saint-Pétersbourg, 1911.

2. Recueil de la Société, t. CXXXII : *Perepiska impératora Nicolaia I s Tzessarevitchem Constantinom Pavlovitchem*. T. II : *1830-1831*, v-294 p.

3. Bogoutcharski, *Iz istorii potititcheskoï borby v 70-kh v 80-kh godakh XIX véka*. Moscou, 1912, 483 p.

4. Kistiakovski, *Stranitzi prochlavo. Iz istorii constitutzionnavo dvigenia v Rossii*. Moscou, 1912, 131 p.

5. Bogoutcharski, *Aktivnoïe narodovottchestvo 70-kh godov*. Moscou, 1912, 382 p.

ments que les volumes cités[1] (voir la *Revue historique*, 1912, t. CIX). Tous ces ouvrages ont le mérite d'éclaircir les événements qui suivirent l'assassinat d'Alexandre II. Un parti révolutionnaire agit presque toujours en secret : c'est une règle qui n'a pour ainsi dire pas d'exceptions ; le gouvernement d'Alexandre III a non seulement fait tout ce qu'il a pu pour étouffer le mouvement lui-même, mais des mesures ont été prises pour qu'il en fût parlé le moins possible. Ce n'est qu'un quart de siècle plus tard que l'histoire de cette époque mouvementée commence à voir le jour. Or, écrire l'histoire de sociétés secrètes qui est presque une histoire contemporaine n'est pas chose facile ; celui qui entreprend cette tâche ne peut pas être sûr du terrain qu'il aborde ; en voulant défricher un domaine vierge, on s'embrouille facilement et l'on peut commettre beaucoup d'erreurs. Telle est l'impression que laisse la lecture des livres de Kulczycki et de Bogoutcharski ; on l'éprouve de même, en prenant connaissance de l'essai de critique de Kistiakovski, à propos de l'ouvrage de Bogoutcharski.

G. Gautier.

1. Kulczycki, *Geschichte der russischen Revolution*. Band. II : *Vom Versuch die Agitation ins Volk zu tragen bis zum Verfall der Organisation Volksfreiheit 1870-1886*. Gotha, 1911, 535 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Mélanges P.-F. Girard; études de droit romain dédiées à M. P.-F. Girard, professeur de droit romain à l'Université de Paris. Paris, Arthur Rousseau, 1912. 2 vol. gr. in-8°, 647 et 701 pages.

Les romanistes français et étrangers ne pouvaient mieux honorer un de leurs maîtres les plus éminents qu'en lui offrant, à l'occasion de sa soixantième année, ces deux volumes de *Mélanges*, quarante-huit articles substantiels écrits en français, en latin, en allemand, en italien, d'apparence disparate, tous cependant inspirés et reliés par cet esprit critique et historique que M. Girard a contribué pour sa bonne part à faire pénétrer dans l'étude du droit romain. Ces travaux se prêtent malaisément à l'analyse. Nous ne pouvons guère que les énumérer et les classer. Dans le droit romain on a : sur les actions, les articles de M. Audibert sur les *Formules sans intentio (action d'injures);* de M. Brugi (en italien) sur l'action subsidiaire dans Théophile, I, 24, 2; de M. Gradenwitz (en allemand) sur les voies d'exécution et le *nexum* dans les Douze Tables, III, 1, 3 et VI, 1; de M. Kniep (en allemand) sur le texte de Gaius, III, 79, relatif à la répartition des biens entre les créanciers; de M. O. Lenel (en allemand) sur les interpolations des textes relatifs à l'interdit *Quod legatorum;* de M. Leonhard (en allemand) sur les caractères de l'action *de incerta quantitate;* de M. May sur les actions arbitraires; de M. Mayr (en allemand) des conjectures intéressantes sur le *sacramentum* de la *legis actio*, qui aurait comporté primitivement une *consecratio capitis* transformée ensuite en une *consecratio bonorum;* de M. Naber (en allemand) une notice sur l'*actio in rem, legitima et per sponsionem;* de M. Segré (en italien) la critique des textes sur l'action confessoire, surtout pour l'usufruit et les servitudes; de M. Wlassak (en allemand) l'examen du sens des mots *ea res agatur* dans la *praescriptio*. Sur l'histoire des sources, M. P. Krueger expose (en allemand) l'influence des *Notae juris* sur la transmission des écrits des jurisconsultes; M. Zocca-Rosa (en italien) l'utilité et la nécessité d'une nouvelle *Palingenesia* des Institutes de Justinien. Dans le droit des personnes, M. Debray a étudié la loi *Plaetoria;* M. Declareuil l'évolution des droits du père sur l'enfant, sous le titre : *Paternité et filiation légitimes;* M. Desserteaux les *Rapports de l'accessio personae et de la capitis deminutio;*

M. P. Moriaud l'interpolation que paraît avoir subie le fragment de Marcien au sujet du consentement du père de famille au mariage. Les droits réels ont fourni les articles de M. P. Bonfante (en italien) sur *la Vraie date d'un texte de Calpurnius Siculus et le concept romain de trésor;* de M. P. Collinet sur *la Tradition des servitudes dans le droit de Justinien;* de M. N. Herzen sur *les Produits de la chose et le possesseur de bonne foi;* de M. Perozzi (en italien) sur *Une comparaison en matière de copropriété;* de M. Rabel (en allemand) sur *les Servitudes prétoriennes;* de M. Arno (en italien) sur la place de la *Textura* dans l'accession et la spécification. Sur les obligations et les contrats roulent les articles de M. E. Champeaux sur *le Principe de simplicité des anciens actes juridiques romains et le gage,* où il montre le rôle considérable joué dès les origines par le gage mobilier; de M. G. Cornil sur *Debitum et obligatio, recherches sur la formation de la notion de l'obligation romaine;* de M. H. Erman (en allemand) sur *Pignus hypothecarium,* importante contribution à la solution de cet irritant problème; de M. B. Kübler (en allemand) sur un passage du discours de Cicéron pour Caecina, relatif à la dot; de M. Longo (en italien) sur *la Nature de la merces dans la locatio conductio;* de M. Pacchioni (en italien) sur le *Nexum;* de M. Riccobono (en italien) sur une *Constitution du code de Justinien sur les donations* (8, 53, 1) *et la forme des donations aux personae exceptae.* Aux hérédités et aux testaments sont consacrés les articles de M. Ch. Appleton sur *la Quaestio Domitiana, Responsum Celsinum,* relativement aux témoins testamentaires; de M. Salv. di Marso (en italien) sur *Quelques cas de révocation de fideicommis;* de M. Rampaloni (en italien) sur *la Nue-propriété dans la théorie des legs.* Aux délits et au droit pénal, les articles de M. Huvelin sur *Un texte d'Alfenus Varus* (*Dig.*, 9, 2, 52, 1) relatif à un cas de *damnum injuria datum;* de M. Ph. Lotmar (en allemand) sur *la Loi Julia de adulteriis et l'inceste.* Aux rapports de l'État romain et du christianisme, les excellentes études de M. Baviera (en italien) sur *l'Étendue de l'influence du christianisme sur le droit romain,* où il fait justice de beaucoup d'exagérations encore trop répandues, et de M. Saleilles sur *l'Organisation juridique des premières communautés chrétiennes,* où, utilisant les travaux de Mgr Duchesne, de l'abbé Pierre Batiffol et de Neubecker, il explique la propriété collective des associations chrétiennes par la tolérance de fait dont elles jouissaient aux époques d'accalmie. Un article de M. L. Mitteis (en allemand), important pour l'histoire sociale, prouve qu'au Digeste le mot *potentiores* est une interpolation. M. H. Hitzig a écrit une notice biographique et bibliographique sur son fils H.-F. Hitzig (1868-1911), enlevé prématurément à la science. Sur le droit byzantin, nous avons de M. H. Monnier un article sur *la Novelle L de Léon le Sage et l'insinuation des donations;* sur le droit médiéval des travaux de M. P. Fournier sur

l'Origine de la collection Anselmo Dedicata; de M. A. Esmein sur l'origine et l'emploi, surtout dans le droit municipal, de la formule *decem faciunt populum;* de M. G. Gavet sur les modalités de *l'allegatio gestis,* du versement d'un acte aux archives publiques; de M. E. Jobbé-Duval sur *François Le Douaren (Douarenus),* 1505-1559; de M. Ed. Maynial sur la rescision de la vente pour lésion d'outre-moitié au moyen âge. Enfin, M. L. Wenger a exposé (en allemand) l'état de l'enseignement du droit romain dans les Universités allemandes. Ce recueil de travaux fait honneur au destinataire et à tous les collaborateurs.

Ch. LÉCRIVAIN.

Louis REYNAUD. **Les origines de l'influence française en Allemagne. Étude sur l'histoire comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150).** T. I : *l'Offensive politique et sociale de la France.* Paris, Champion, 1913. In-8°, XXXIX-547 pages.

Après nous avoir fait souvenir dans son introduction qu'aux époques celtique et gallo-franque la Germanie fut tributaire de notre pays, l'auteur entend montrer les travaux d'approche et les infiltrations qui ont rendu possible à la fin du XIIe siècle le triomphe des idées et des mœurs françaises en Allemagne. Cette victoire étant le résultat d'un conflit, il importe de déterminer les forces en présence. M. Reynaud nous offre donc une vue parallèle des deux civilisations du Xe au XIIe siècle. La première partie expose la situation politique et religieuse de la France, puis la rénovation de l'Allemagne par nos armes et nos idées; la deuxième partie traite de l'état social dans notre pays et de sa pénétration dans la nation voisine. Par France et influence française, M. Reynaud n'entend pas seulement la contrée délimitée par le traité de Verdun, il y adjoint les régions périphériques de la Basse et Haute-Lorraine, des deux Bourgognes, de la Savoie, pays où était parlée la langue romane; les colonies du XIe siècle en Angleterre, Italie du Sud, Espagne et Orient sont de même comptées parmi les foyers de la culture française. Plusieurs historiens, entre autres Al. Schultz et K. Lamprecht, avaient déjà signalé l'apport des coutumes françaises, mais nulle part la thèse n'avait été auparavant l'objet d'une étude aussi riche et approfondie.

L'effort fait par la France pour sortir de l'anarchie des IXe et Xe siècles a abouti à un état politique nouveau, la Féodalité, qui est au premier plan dans la vie de notre pays. L'auteur reprend de manière assez claire et complète les conclusions des récents historiens sur les diverses étapes du régime féodal et insiste sur cette idée qu'il est une création du génie de notre pays. Parallèlement a lieu une réaction morale, qui a pris l'aspect d'une réforme religieuse; elle s'est

élaborée dans les monastères lorrains de Brogne et de Gorze et surtout dans le foyer bourguignon de Cluny. M. Reynaud découvre « des faits nouveaux, des faits français » dans le sens de l'organisation hiérarchique et collective et dans l'instinct de propagande, propres aux Clunisiens. De monastique, la Réforme est devenue ecclésiastique. Elle n'a pu y parvenir qu'en émancipant la papauté de la tutelle de l'Empire et, pour accomplir cette tâche, elle s'est alliée « à la force française, sa sœur, la Féodalité ». Les manifestations de cette alliance, la paix et la trêve de Dieu, la chevalerie, les expéditions lointaines, les pèlerinages et les Croisades, sont des initiatives clunisiennes et sont l'œuvre des seuls Français. En Allemagne, par contre, ni un état politique, ni un idéal religieux nouveau ne s'élaborent. La réaction contre l'anarchie aboutit au xe siècle à une restauration de la royauté et de la politique carolingienne, à la prolongation de l'organisation vassallique et du rôle politique de l'Église, donc à une double stagnation de l'Église et de la Féodalité. La royauté use des évêques comme fonctionnaires, mais, pour s'assurer définitivement leur concours, il faut avoir pour soi leur chef suprême, d'où nécessité de rétablir l'Empire pour dominer la papauté. M. Reynaud ne voit dans l'Allemagne ottonide qu'une contrefaçon de l'époque carolingienne. Malgré ce marasme, la Réforme pénètre dans l'Empire, introduite par des hommes originaires des régions françaises (Poppon de Stavelot); ils sont animés des intentions les meilleures, mais « les idées françaises ont combattu et vaincu là où les hommes ne voulaient ni combattre ni vaincre ». « La lutte est menée par deux puissances nettement françaises, les Lorrains et les Normands d'Italie ». L'auteur salue dans les désastres du règne de Henri IV et dans la signature du Concordat de Worms « la plus ancienne victoire du génie français en Allemagne ». L'Allemagne nous doit encore sa rénovation sociale. Partant de l'idée chère à Lamprecht qu'il vaut mieux connaître l'idéal d'une société que la réalité, M. Reynaud décrit à l'aide des chansons de geste l'idéal du chevalier. On tenait jusqu'alors le moyen âge pour une époque de vie typique et conventionnelle; l'auteur nous apprend que l'individualisation des caractères et des intelligences est le signe distinctif de l'époque féodale. Les idées de Cluny ont encore enrichi cet épanouissement de la personnalité. En Allemagne, la société est immobile; les deux classes créatrices, « la démocratie féodale et l'élite des moines », ont fait défaut. Il en résulte la routine militaire et l'absence d'idéal chrétien. L'état moral est décrit d'après des extraits de chroniqueurs étrangers; leurs affirmations seraient confirmées par le témoignage du *Niebelungenlied*. Le cruel et brutal Hagen représente le type du ministériel, et, par suite, du noble allemand. « Cette mentalité est une mentalité de domestique habitué à être tenu en laisse et fait pour la laisse ». La France va se charger d'éduquer cette noblesse. Notre offensive victorieuse est due à ce que notre effort s'est

concentré sur les deux principaux ordres d'activité, la guerre et la religion. Rien ne s'opposait à la pénétration de nos mœurs; on ignorait la gallophobie; l'Empire renfermait des provinces entièrement françaises; des princesses, des personnages importants venus de nos régions, les abbés de Cluny ont été les agents involontaires de la propagation; jongleurs et clercs vagabonds ont aussi servi d'intermédiaires. Par Brogne et Gorze s'est transmis l'idéal religieux; l'influence laïque s'est propagée par les pays wallons et flamands. L'Allemagne nous doit sa réorganisation militaire et la fusion des vassaux et ministériels en un corps de *Ritter*. Mais il est à remarquer que les Minnesinger, même au début du XIIIe siècle, insistent sur des notions élémentaires de morale courtoise, ce qui décèle la lenteur dans la transformation des mœurs. L'auteur conclut en résumant ses vues : « C'est donc la France qui, au XIe siècle, a fait matériellement et moralement de ce pays empêtré dans son passé une nation moderne selon les idées du temps, un peuple de guerriers libres et responsables, de clercs instruits et ardents au bien, qui, en un mot, lui a imposé cette civilisation féodale qu'elle gardera si longtemps. »

Cet ouvrage est d'une lecture aisée, voire agréable, bien que les phrases revêtent volontiers une allure emphatique et que le récit des événements politiques soit parfois un peu confus. L'auteur eût assurément évité des redites, si, au lieu de scinder en deux parties le tableau de chaque civilisation, il en avait donné une seule vue d'ensemble. Il a fort bien discerné la double influence religieuse et militaire de notre pays sur l'Allemagne et n'a omis aucune des manifestations par lesquelles s'est traduite cette pénétration. Mais, entraîné par son ardeur à glorifier le génie de notre pays, il use à l'égard de l'Allemagne et de sa culture d'un dénigrement systématique. En toute vertu, en chaque innovation, il découvre une estampille française. Ainsi, p. 47, il écrit : « L'origine de ces rares perfections montre qu'ici encore notre pays seul a pu et dû les produire. » C'est une méthode un peu trop subjective pour un historien. De nombreuses références au bas des pages permettent de reconstituer la documentation; nous devons donc croire M. Reynaud lorsqu'il affirme que son livre est le produit de longues réflexions et de longues lectures. Peut-être utilise-t-il un peu pêle-mêle les sources; pour nous tracer un portrait de l'Allemagne ottonide, il lui advient de se servir de traits empruntés à la fin de l'époque salienne, c'est-à-dire d'une époque où, selon sa thèse, les idées françaises auraient dû produire un état de choses différent. Les parties de cet ouvrage qui concernent l'Allemagne sont les plus neuves et offrent un intérêt capital, puisque nous sommes dépourvus en France d'études sur la civilisation allemande au moyen âge. M. Reynaud ne dissimule pas qu'il a pu commettre des erreurs; elles auraient été moins nombreuses si la manière tranchante dont il présente ses vues ne l'avait conduit à une interprétation des faits qui

ressemble à une déformation. Par exemple, en ce qui touche la querelle des Investitures (p. 220-258), la Réforme a triomphé grâce aux concessions de Henri III, qui a laissé toute liberté d'agir à Léon IX et a renoncé à exercer la tutelle impériale sur la papauté; la Réforme n'a pas suscité la lutte parallèle des princes contre l'Empereur; les Saxons, adversaires par excellence des Saliens, n'ont jamais été pénétrés d'idées françaises; dans la rébellion, les ducs n'ont pas joué un rôle plus important que les autres grands féodaux et il est erroné de croire qu'ils ont été les porteurs de revendications nationales, puisqu'au XIe siècle leur duché est déjà d'essence purement territoriale. — Le Concordat de Worms « n'anéantit pas à tout jamais (p. 251) cette souveraineté que le premier des Ottons avait essayé d'établir sur l'Église », puisqu'il sauvegarde les droits essentiels de l'Empereur et que l'Église sentira le besoin d'annuler ses concessions par le canon 28 du concile de Latran en 1139. Les idées françaises au XIe siècle n'ont pas « ruiné le système ottonien » (p. 253), ni abattu le « massif obstacle du Saint-Empire », puisqu'au siècle suivant, il brillera de tout son éclat, que Frédéric Ier perfectionnera le système des Ottonides et que jamais mieux qu'au XIIe siècle ne sera représenté le type de l'évêque homme politique, occupé uniquement d'acquisitions territoriales en même temps qu'il se dévoue à la politique de l'Empire (Rainald de Cologne, Christian de Mayence). La fusion des ministériels et vassaux en un corps de *Ritter* est surtout due à la politique des Staufen, qui s'appuient sur la basse noblesse contre les princes d'Empire, l'introduisent dans la *curia regia*, y choisissent leurs officiers et en forment les contingents de leurs expéditions. Au hasard, çà et là, quelques erreurs de détail : p. 136, la *Constitutio de expeditione romana* est présentée comme une mesure prise par Barberousse, alors qu'elle a dû être rédigée à la cour d'un prélat rhénan à la fin du XIIe siècle; p. 151, « les légistes italiens ont voulu imposer à l'Empire tout entier le droit romain », alors que nulle trace n'en apparaît dans les *Constitutiones* pour l'Allemagne et la Bourgogne; p. 518, Welf de Bavière est désigné comme le gendre de l'empereur Lothaire, alors qu'il s'agit en réalité du duc Henri le Superbe. Il eût été équitable de mentionner que les deux ordres principaux de l'activité allemande au moyen âge, la colonisation des pays entre Elbe et Vistule, l'essor prodigieux des villes et le développement commercial qui en résulta n'ont rien à voir avec l'influence française. Il n'en reste pas moins que ce gros chapitre de l'histoire des civilisations comparées est suggestif et plein d'idées; les causes psychologiques sont particulièrement mises en relief et il a le mérite d'explorer une terre à peine effleurée auparavant.

Pierre GRILLET.

Lucien Romier, ancien membre de l'École française de Rome. **Les origines politiques des guerres de religion.** I : *Henri II et l'Italie (1547-1555). D'après des documents originaux inédits.* Paris, Perrin, 1913. Gr. in-8°, IX-577 pages.

A l'École des chartes et à l'École de Rome, M. Lucien Romier s'est spécialisé dans le XVIe siècle. L'histoire de cette période est mal connue. Si nombreux que soient les travaux sur cette époque de la Renaissance, on dirait qu'elle n'a été qu'effleurée par les érudits et par les historiens. Les érudits ont publié surtout les documents qui s'imposaient par les noms des personnages : lettres de Henri IV, de Catherine de Médicis. Les historiens, trop pressés, si nous exceptons quelques monographies, comme celles de Ruble et de M. de Crue, ont bâti sur des renseignements hâtifs des généralités plus amusantes qu'historiques. Les *Ducs de Guise* de Forneron ont été, il y a quelque trente ans, le type de cette histoire qui prend les allures du roman.

M. Romier a réagi contre ce parti pris de traiter l'histoire du XVIe siècle à la manière de Mérimée, voire d'Alexandre Dumas. Il a débuté en 1909, par une étude très complète, d'après les documents d'archives, sur le maréchal de Saint-André. Il se trouvait ainsi en pleine guerre de religion. Il est alors revenu sur ses pas, jusqu'aux origines de la question. Il a construit patiemment son œuvre sur des travaux de détail, d'après les archives italiennes, qui sont si riches, et la correspondance des diplomates français et italiens, sur la crise gallicane de 1541 (*Revue histor.*, t. CVIII, p. 225; t. CIX, p. 27); sur les institutions françaises en Piémont (*Revue histor.*, t. CVI, p. 1). Enfin pour la seconde partie de son travail, non encore publiée, nous avons un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. CXXI, p. 311).

De ces travaux très serrés, M. Romier a conclu que les guerres religieuses sont devenues possibles en France, non seulement à cause du sentiment de Henri II, très opposé à l'hérésie, mais aussi par l'abandon de la politique de protectorat français sur les princes italiens. La trêve de Vaucelles, qui termine le premier volume de M. Romier, était donc, dans la pensée de Henri II, une première tentative pour se débarrasser de l'Italie, afin de se donner tout entier à la politique des Guises contre les huguenots, et à l'affermissement de la frontière du Nord.

M. Romier nous fait d'abord connaître les personnages, puis les questions (affaire de Parme, tentative gallicane, guerre de Sienne, occupation du Piémont), au milieu desquelles se sont agités les acteurs de son récit : roi, papes, principicules, piqués de la tarentule des agrandissements, aventuriers, agents secondaires. Le moins qu'on puisse dire de la moralité politique et privée de tous ces gens-là, c'est qu'il est bien étonnant que la Réforme n'ait gagné qu'à moitié la partie qu'ils lui faisaient si belle.

M. Romier, comme Ranke (*Histoire de France au XVIe siècle*, t. I, II, p. 2), est indulgent pour Henri II; il s'élève avec raison contre le portrait romantique de Michelet (p. 22); il fait du roi un homme loyal; je le croirais volontiers, sous réserve de ses rapports avec la maison de Savoie. D'ailleurs il le trouve ordinaire, et c'est bien cela; trop versatile surtout, ballotté entre les Guises, Montmorency et cet extraordinaire chef des bannis florentins (*fuorusciti*), Piero Strozzi, un fou de cabanon. Quand les envoyés italiens (p. 21) vantent la prudence et les qualités vertueuses de Henri II, c'est trop. On lui a beaucoup pardonné, cependant, à cause du traité du Cateau-Cambrésis, qui inaugure pour M. Romier les querelles religieuses, mais qui, malgré quelques défaillances diplomatiques dans les vallées des Alpes, a bien servi l'unité française.

Si Catherine de Médicis n'est pas le personnage des théâtres du boulevard qu'on nous a trop souvent montré, son ménage à trois, l'histoire de la naissance de Mme Diane, la bâtarde du roi, l'aventure de Lady *Flaming* (de la grande famille écossaise des *Fleming*), tout cela est généralement répugnant. J'avouerai que l'autorité de Paul III et les vertus chrétiennes de Jules III ne me paraissent pas non plus articles de foi. La vie de demi-mariage de Paul III avant la tiare et les indigestions que Jules III se donnait à « sa vigne », malgré la goutte, sont tout de même regrettables au point de vue pontifical.

Tout ce monde, plus ou moins respectable, est bien vivant dans le livre de M. Romier. Montmorency, cet austère intrigant (ils sont tous austères au XVIe siècle... à leur façon), nous est peint comme un politique modéré, il est vrai, par égoïsme et par jalousie, et les Guises, malgré la gloire de leur grand soldat, François, comme des coureurs de dot, d'évêchés et de principautés vacantes.

Les cardinaux protecteurs, c'est-à-dire les agents de la politique française en Italie, ont inspiré à M. Romier des observations pénétrantes. Il nous a montré la frivolité du cardinal de Ferrare, le goût du cardinal Farnèse pour la danse et pour les dames, l'allure plus grave des cardinaux français, Jean du Bellay, le cardinal de Tournon; surtout les chapitres sur les Strozzi (liv. I, ch. IV; liv. IV, ch. III-IV) sont remarquablement enlevés. M. Romier nous les a décrits, moitié brigands, moitié banquiers; surtout Piero Strozzi, tout à sa vendetta contre Cosme de Médicis, et qui, bien qu'il fût athée, se trouva être une manière de favori auprès de Catherine et même du roi, jusqu'au jour où, par sa furie indomptable, il provoqua le désastre de Sienne.

Les rapports de Henri II avec Paul III, après l'assassinat du fils du pape, Pier-Luigi Farnèse, une brute épique, et avec Jules III, jusqu'en 1555, forment un épisode très intéressant de cet essai de gallicanisme, que Henri II et Montmorency tentèrent, malgré leur haine impitoyable contre les hérétiques. Si Jules III, à la fin de sa carrière, renonçant à ses emportements du début, n'avait pas arrêté cette politique par son habile conciliation, on peut admettre, et je crois bien

que c'est la pensée de M. Romier, que la Réforme, malgré l'orthodoxie officielle, aurait profité de cette tendance après tout séparatiste.

Mais Henri II, dès 1555 et en 1559, cessa d'italianiser, même en Piémont, où l'auteur, dans deux chapitres très neufs, nous montre, comme à Sienne, la supériorité de l'administration française.

Tel est le livre de M. Romier; il est fondé, le plus souvent, sur les archives de Rome, de Parme, de Ferrare, de Modène, de Florence. Les diplomates, même dans leur correspondance la plus intime, ne disent la vérité que le moins possible. Cependant il ressort de ces documents une sensation très vive de réalité. Je ne sais rien de plus amusant que la lettre (p. 245) où Jules III raconte à son agent Dandino son entrevue avec le très scandaleux prélat Jean de Monluc, frère de notre Blaise de Monluc. Jean de Monluc avait pour mission de se plaindre du pape, au nom de Henri II, sans rompre avec lui. Jules III entendait récriminer contre le « très-chrétien » avec amour; et Monluc pleurait et le pape pleurait; un peu plus, les deux compères pleuraient dans les bras l'un de l'autre.

C'est dire que, en dehors de la valeur historique du livre de M. Romier, la mise en œuvre est tout à fait originale. Il me permettra cependant de lui reprocher un peu de préciosité et de lui demander de se consacrer définitivement à ce grand travail de l'histoire des guerres de religion, pour lequel il me paraît désigné par l'ensemble de ses études et son goût d'impartialité.

P. Bondois.

Documents de sculpture française, publiés sous la direction de Paul Vitry et Gaston Brière. *Renaissance*, 2e partie. Paris, Longuet. In-4°, 500 planches, 545 documents.

MM. Vitry et Brière continuent leur intéressante publication de *Documents de sculpture française*. Après nous avoir donné un volume sur le moyen âge et un autre sur la première renaissance, les voici arrivés à la renaissance italianisante. Espérons qu'ils ne s'arrêteront pas en chemin; ils nous doivent une sculpture du XVIIe siècle et une du XVIIIe, et l'une et l'autre sans doute nous réserveront bien des surprises.

On ne peut dire en vérité que ce volume nous en offre un grand nombre et que les auteurs aient découvert beaucoup de monuments capitaux qui fussent inédits, mais tel n'était pas leur propos et ils prétendaient seulement mettre sous nos yeux un résumé de l'art de la seconde moitié du XVIe siècle; or leur choix peut être tenu pour excellent. Les chicanerons-nous sur certains détails? L'évêque de Saint-Nicolas de Troyes n'aurait-il pas trouvé plus raisonnablement sa place au tome I de la *Renaissance* qu'au second (CXLV, n° 1)? Sans doute, mais peu importe en somme, et certainement en feuilletant ces deux albums, le lecteur le plus novice se rendra compte sans peine

des progrès de la sculpture à ce moment capital. On avait vu au premier volume l'italianisme pénétrer peu à peu nos traditions nationales et les déformer; quand le second commence, la transformation est accomplie. Nous ne rouvrirons pas ici le procès de l'italianisme et ne chercherons pas une fois de plus ce que la sculpture française a pu gagner ou perdre au contact des artistes d'outre-monts; peut-être notre goût personnel nous porterait-il à quelque sévérité envers les envahisseurs; mais si même nous nous plaisions à vitupérer au nom des saines théories, bien des images que MM. Vitry et Brière remettent sous nos yeux nous engageraient, nous obligeraient à l'indulgence.

Leurs premières planches nous amènent au foyer même des novateurs, à ce Fontainebleau qu'embellissaient pour le roi les meilleurs sculpteurs italiens qui soient venus en France. Certes il y a quelque manière dans ces longues figures nues, dégingandées, et la facilité de tant de ces praticiens nous indispose souvent; on ne saurait pourtant résister à une grâce inconnue en France avant eux, à une liberté élégante dont le gothique finissant, dans sa bonhomie un peu bourgeoise, ne présente pas d'exemple. Ce sont les ouvriers de Fontainebleau qui, pour une grande part, répandirent l'italianisme dans les provinces et la mode accueillit l'évangile nouveau avec la faveur que l'on sait; les planches suivantes en témoignent assez; seulement les artistes sont rares qui s'en assimilèrent vraiment le sens. Un Jean Goujon assurément emprunta à cet italianisme ambiant tout ce que le tempérament français était capable d'en utilement recevoir, et c'est un plaisir que de parcourir une fois de plus son œuvre; l'abondance italienne y est réglée par la raison française, et leur alliance produit des ouvrages d'un style à la fois jeune, et fort, et charmant. Mais quelle différence sitôt qu'on descend à de moindres talents!

La tradition soutient les artistes secondaires et grâce à elle les derniers tailleurs gothiques qui, pour la plupart, n'avaient point de génie, produisirent des œuvres tout à fait agréables encore; une fois dévoyés, ils prennent les pires défauts des Italiens qu'ils ne comprennent pas, et certaines pages de MM. Vitry et Brière semblent véritablement décourageantes par la pompeuse médiocrité, la prétention boursouflée de tant de morceaux de si théâtrale allure et d'une telle banalité. Comme toujours, c'est le retour à l'observation de la nature, c'est le portrait qui sauve l'école. On peut dire que Germain Pilon est avant tout un grand portraitiste; c'est par des effigies comme celle de Birague qu'il vit, plus que par ses morceaux d'imagination, et ce sont elles qui dominent et façonnent toute la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. Les auteurs ont eu raison en effet de pousser leur travail jusqu'en plein règne de Louis XIII; ce moment est un des plus lamentables de l'art décoratif français, et nul, à voir les platitudes à l'italienne de la plupart des décorateurs d'alors, n'imaginerait que le renouveau de Louis XIV soit si proche; et pourtant ces médiocres sculpteurs ont fait d'excellentes statues tombales, un peu lourdes parfois, mais fidèles et dont quelques-unes, telle la Marie de Barbançon-

Cany, de Prieur (pl. 175), sont des chefs-d'œuvre. On ne saurait plus parler d'italianisme à leur propos, ou du moins il a jeté son venin et le retour à la nature a corrigé le danger de son intervention.

Tout cela ressort aisément du volume que nous analysons. On a dit que la meilleure histoire de l'art est celle que, sans texte explicatif, enseigne la succession présentée ingénieusement d'images bien choisies; le livre de MM. Vitry et Brière répond heureusement à cette définition.

Raymond KOECHLIN.

I. **Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française.** T. XVIII : *Diète germanique*, avec une introduction et des notes par Bertrand AUERBACH. Paris, Félix Alcan, 1912. In-8°, XCVIII-400 pages.

II. Bertrand AUERBACH. **La France et le Saint-Empire germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française.** Paris, H. Champion, 1912. In-8°, LXXIII-485 pages. (Forme le 196e fascicule de la bibliothèque de l'École des Hautes-Études.)

I. — Après une longue interruption, l'on s'est décidé à poursuivre le Recueil des instructions données aux envoyés français de 1648 à 1789. Ce n'est pas le moment de discuter si ce recueil est bien compris, s'il n'eût pas mieux valu publier les rapports des envoyés français qui nous eussent mieux fait connaître la situation des cours étrangères, nous eussent davantage initiés à leurs pensées et à leurs intrigues. M. Auerbach s'est conformé au plan adopté et publie, avec un grand soin et un louable souci d'exactitude, le texte de dix-huit instructions données aux ministres de France près la diète germanique depuis celle qui fut rédigée le 12 avril 1653 pour François Cazet de Vautorte jusqu'à celle qu'emporta en 1792 M. Caillard, et ainsi il dépasse un peu le terme fixé à la collection, et il a raison de le dépasser. Chaque instruction est précédée de quelques renseignements précis sur les divers envoyés et sur les principales affaires qu'ils devaient traiter. Les notes sont très sobres; M. Auerbach donne quelques détails sur les personnages cités dans le document, remplace les termes vagues de l'instruction par le terme technique : il met le *Reichskammergericht*, le *Conseil aulique*, etc.; surtout il indique les ouvrages ou articles des historiens allemands qui ont parlé des négociations en cours, et aucune brochure ayant quelque valeur ne paraît lui avoir échappé. Enfin il fait précéder sa publication d'une importante introduction, où il s'efforce de définir ce qu'était l'Allemagne aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'analyser les théories que professaient les juristes et les publicistes de cette époque sur la constitution de l'Empire, de décrire la diète, corps convoqué d'abord à intervalles irréguliers, par exemple en 1653, et qui se prolongeait en quelque sorte

par la députation de Francfort, mais qui devint permanent en 1663 et se fixa à Ratisbonne. M. Auerbach nous parle, avec beaucoup d'humour, de cette diète, de ses prétentions, de ses discussions sur l'étiquette, de sa solennité un peu niaise, de son jargon « où la gravité du latin se mêlait à la lourdeur de l'allemand », « de ses errements et de ses rites ». Il dira d'un des ministres français qui fut envoyé près d'elle en 1679, Verjus de Crécy : « Son style est léger, alerte; son observation volontiers gouailleuse », et avec lui il a une parenté évidente; la lecture de ses dépêches l'a dû particulièrement amuser; mais Verjus était fort au courant de tout ce qui se tramait en Allemagne, et M. Auerbach est un historien très renseigné et qui nous renseigne fort bien. Peut-être son ton agacera-t-il les graves érudits d'outre-Rhin, mais ils ne sauront le prendre en défaut. Cette étude sur la diète est suivie d'un « coup d'œil d'ensemble sur les négociations de la France à Ratisbonne », très court résumé de la politique française vis-à-vis de l'Allemagne, telle qu'elle ressort un peu des instructions, mais surtout de la correspondance des ministres que M. Auerbach a dépouillée tout entière.

II. — Ce court résumé, il l'a développé et il est devenu un gros volume, celui dont nous avons transcrit le titre en seconde ligne. Après avoir reproduit l'introduction placée en tête du *Recueil*, M. Auerbach expose en détail toutes les négociations que la France entreprit avec la diète. De chacun des envoyés français, il donne une biographie complète : ses recherches pour retracer leur carrière ont été couronnées de succès. Ces envoyés sont au XVIIe siècle des personnages importants : Vautorte, Robert de Gravel, Verjus; mais bientôt on confia le poste de Ratisbonne à des individualités moins marquées et souvent insignifiantes, par exemple en 1714 à Languet de Gergy qui fut « une happelourde », à Chavigny qui fut un homme taré; même, pendant sept années, de 1731 à 1738, le poste n'eut aucun titulaire, et l'on s'aperçut à peine de cette « carence ». C'est que les affaires à traiter avec la diète sont de plus en plus insignifiantes. Au début, Louis XIV voulait intervenir en Allemagne; il songeait à grouper les princes autour de lui; il suscita en 1658 la ligue du Rhin; il eut la velléité de se faire offrir le titre impérial et il eût aimé à tenir de l'Allemagne les Trois-Évêchés, l'Alsace, le cercle de Bourgogne comme fiefs allemands, avec des voix à la diète. Il discuta par suite avec la diète sur la nature de ces annexions, sur le vrai sens des articles contradictoires du traité de Munster, sur les droits du *landvogt* et du *landgraf*, etc., sans d'ailleurs permettre que sa souveraineté fût jamais mise en doute : sur ces débats M. Auerbach apporte beaucoup de documents nouveaux. Mais, à partir de la paix de Nimègue, la France déclina toute conversation sur le statut de l'Alsace; elle entendit être la maîtresse absolue dans le pays. Au XVIIIe siècle, elle n'intervint plus guère auprès de la diète que pour exercer la garantie que lui avaient reconnue les traités de Westphalie. Au nom de cette garantie, elle chercha à grouper les petits états contre la maison d'Autriche

et à maintenir, contre toute tentative de centralisation, les « libertés germaniques »; se souvenant qu'elle s'était surtout appuyée sur les états protestants, elle soutint encore le droit de scission (*jus eundi in partes*) du corps évangélique; mais elle en arriva à s'allier à l'Autriche en 1756, à s'unir à elle par des mariages et à exciter, par sa politique religieuse, les méfiances et les rancunes des réformés. Les états protestants se tournent alors vers la Prusse grandissante. Un moment, la France songe bien à rallier autour d'elle les états secondaires contre l'Autriche et la Prusse, les deux grandes puissances rivales, et à créer le troisième tronçon; mais cette politique ne fut qu'une velléité, et le vieux Frédéric II eut l'adresse de confisquer la ligue des princes. La politique française en Allemagne au XVIIIe siècle manque d'envergure; ce n'est qu'au moment de la Révolution que les envoyés français eurent de nouveau à traiter une grande question, celle des princes possessionnés d'Alsace, dans laquelle la diète se déclara hautement contre la France.

Tous ces incidents sont exposés par M. Auerbach avec beaucoup de soin, en historien qui, tout en ne négligeant aucun détail, ne perd jamais de vue les lignes principales et directrices. Il se moque parfois du détail; mais il s'élève aussi au ton de la grande histoire. Il nous dit par exemple en une page excellente quels ont été les sentiments de l'Alsace envers la France; il nous indique aussi fort bien comment au XVIIe siècle commence à se former l'idée allemande et naît de l'autre côté du Rhin un véritable patriotisme : à Ratisbonne se réunissent les délégués de tous les états allemands; la diète devint de la sorte un noyau de cristallisation de l'idée nationale; les délégués agitent des questions communes, prennent des résolutions communes, décrètent la guerre d'Empire, et cette solidarité fut le prélude de l'unité. M. Auerbach, en finissant, déclare qu'il s'est astreint à « la tâche ingrate et modeste d'apporter quelques précisions sur un sujet encore inépuisé ». Il y a apporté beaucoup de précisions; mais que parle-t-il de tâche ingrate? De son sujet, il a fait un très beau sujet d'histoire générale[1].

Chr. PFISTER.

Ch. DU BESSET. **Essai sur la noblesse vivaroise.** Aubenas, impr. Habauzit, 1913. In-8°, 116 pages. (Extrait de la *Revue du Vivarais*, t. XX et XXI.)

M. Ch. du Besset a surtout puisé la matière de son esquisse aux sources privées : minutes notariales, mémoires, livres de raison, inventaires de mobilier. Les archives de M. de Chazotte, au château des Romaneaux, lui ont fourni des documents précieux. Peut-être l'auteur aurait-il pu compléter son information en étendant davantage

1. Signalons quelques petits lapsus. P. LIII, écrire *Nomeny* au lieu de *Nomény*. La France n'avait pas enlevé le marquisat de Nomeny au duc de Lorraine. Elle s'était fait céder et la Lorraine et le marquisat de Nomeny par le

ses recherches aux dépôts publics; peut-être aussi pourrait-on lui reprocher de ne pas mieux faire la critique de ses sources (Ovide de Valgorge, l'auteur des *Souvenirs de l'Ardèche*, est loin d'être une autorité); mais, en somme, les renseignements qu'il a rassemblés lui ont suffi pour nous présenter un tableau exact et presque complet de la noblesse campagnarde en Vivarais sous l'ancien régime.

M. du Besset fait preuve de beaucoup d'impartialité; il cite des seigneurs injustes et criminels à côté de gentilshommes généreux et braves. Examinant les caractères généraux de cette noblesse, il constate d'abord qu'elle est très nombreuse par suite de l'extrême division de la propriété (il aurait fallu ajouter ici : à cause du régime de la coseigneurie et du peu de rigueur du droit d'aînesse dans les contrées méridionales), par suite encore de la grande natalité et du non absentéisme. A propos des origines militaires de la noblesse médiévale, M. du Besset aurait pu citer ce que dit du *miles* M. Guilhiermoz dans son *Essai sur l'origine de la noblesse*. Les recherches de noblesse provoquées au XVIIe siècle par les intendants Bezons et Basville, les jugements de maintenue ou de non reconnaissance dont elles furent suivies apparaissent à l'auteur comme des mesures d'un caractère essentiellement fiscal. L'argent fit admettre de riches usurpateurs, alors que des gentilshommes de race, mais pauvres, se virent condamnés.

M. du Besset s'efforce de donner une idée de la situation de fortune de la noblesse vivaroise au moyen âge, d'après la solennité des obsèques, les dispositions testamentaires, les constitutions dotales, le luxe des costumes, des fourrures, des joyaux. L'intérieur des gentilhommières subit une crise dans la seconde moitié du XVIe siècle, par suite des guerres de religion; le relèvement se produit au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle. Alors, les pièces se tendent de tapisseries à ramages et par de larges fenêtres s'ouvrent à la lumière.

M. du Besset a fort bien étudié la participation des gentilshommes vivarois à la carrière militaire. Les hauts grades y sont occupés par les riches, à cause des gros frais qu'entraîne l'achat des effectifs. L'auteur nous retrace la carrière pénible et mouvementée de Louis Blachier des Champs, d'Arlebosc (1674-1705). Le livre de raison d'un autre officier, M. de Bonot de Villevrain, du Bourg-Saint-Andéol (1770-1784), nous initie aux dépenses d'un gentilhomme en garnison et en déplacement de résidence.

Peu de nobles pratiquent la médecine, le commerce ou l'industrie. Beaucoup de cadets sont tonsurés. L'auteur note quelques détails, de touche très fine, sur les filles nobles, sur leur entrée en religion; il

traité de Montmartre. — P. 16, l. 7, lire *11 novembre 1647* au lieu de *1674*. — P. 35, *in fine*. Qu'est-ce que les comtes de *Sarrebourg*, sans doute il faut lire *Sarrebruck*. Depuis 1561, Sarrebourg était lorrain. — P. 418. Rohan, évêque de Strasbourg, était membre de la diète à cause des possessions de l'évêché sur la rive droite du Rhin. — P. 459, n. 2, lire *Anquez* au lieu d'*Anguez*. Le morceau : *Conférence secrète du roi Henri... pour parvenir à l'empire* se trouve aussi en manuscrit à la bibliothèque de Nancy.

s'attendrit sur la fille trop pauvre pour le couvent ou trop laide pour le mariage, et qui, résignée, demeure sous le toit paternel, entretenant le linge et occupant ses loisirs à la dentelle, la broderie ou la tapisserie. Là-dessus, M. du Besset nous trace le tableau savoureux d'un intérieur de gentilhommière rurale. Le châtelain, selon le cœur d'Olivier de Serres, c'est un bon paysan, sa femme, la « bonne mesnagière ». Toute la vie de la gentilhommière se concentre à la cuisine; les longues veillées d'hiver y réunissent maîtres et serviteurs. La vénerie tient une grande place dans les préoccupations du châtelain; il chasse l'ours, le chevreuil, le cerf, le sanglier. Il ne néglige pas pour cela la lecture; il a une petite bibliothèque, dans laquelle, au XVIIIe siècle, les œuvres de Voltaire et de Rousseau occupent la place d'honneur. Poursuivant son enquête, l'auteur nous introduit dans le vestiaire d'une femme de qualité, nous décrit la table et le couvert d'un gentilhomme, les réceptions, le jeu du piquet. L'examen de la conduite privée l'amène à nous entretenir de la vie conjugale, des bâtards, des procès très fréquents. Au moyen âge, on se battait à coups d'épée; aux XVIIe et XVIIIe siècles, on se bat à coups d'exploits; mais les conflits privés ne se vident pas toujours dans les prétoires; sur une route déserte, dans un ravin, un coup d'épée ou de fusil termine un différend. C'est ainsi qu'en 1672 messire des Bosc est assassiné à Collombier-le-Vieux par les frères de Reboullet. L'étude des lettres de rémission est particulièrement suggestive sur ce point. La violence du tempérament n'exclut pas la loyauté; on trouve de beaux caractères dans le camp catholique, aussi bien que du côté protestant.

Tout ce que dit M. du Besset des hommes de corps ou du servage, d'après le chanoine Rouchier, l'auteur d'un premier volume sur l'*Histoire du Vivarais*, a considérablement vieilli. Il parle de serfs affranchis qui demeurent corvéables à merci comme devant; faut-il bien parler en l'espèce d'actes d'affranchissement? L'auteur place à tort en Roussillon la châtellenie de Leucate (p. 99). Leucate est demeurée assez longtemps ville-frontière, mais du côté languedocien.

Simplicité d'allures, facilité des relations, hospitalité traditionnelle, fréquence des unions entre nobles et roturiers, continuité de la résidence, tous ces traits caractérisent à merveille la noblesse campagnarde de l'ancien Vivarais et nous expliquent, dans une certaine mesure, que les gentilshommes vivarois n'aient pas beaucoup souffert sur place des excès de la Révolution, considérés du moins en tant que manifestations populaires.

Jean RÉGNÉ.

V. BOUTENKO. **Le parti libéral en France sous la Restauration.** T. I : *1814-1820* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1913. In-8°, x-629 pages.

On sait quels travaux remarquables la science russe a consacrés, depuis une quinzaine d'années, à l'histoire de la Révolution française.

Avec le nouvel ouvrage de M. Vadime Boutenko, privat-docent à l'Université de Saint-Pétersbourg, elle aborde magistralement l'histoire de la Restauration.

« La question capitale, écrit M. Boutenko dans sa préface, est de savoir pourquoi le mouvement libéral, qui a remporté une si brillante victoire en 1830, s'est effondré dans la crise de 1848 sous les assauts de la démocratie sociale, disparaissant ainsi pour longtemps de la scène politique » (p. VI). M. Boutenko, élève du professeur Kareïev, s'est donné pour tâche d'étudier les antécédents de ce problème, en retraçant l'histoire du libéralisme français de 1814 à 1830. Le premier tome qu'il vient de publier porte sur la période 1814-1820, période capitale de l'histoire politique contemporaine. On peut dire qu'en un sens, la Restauration a été aussi créatrice que la Révolution française. C'est à cette époque que s'est constitué le système financier de la France, que s'est affirmé le droit budgétaire des Chambres législatives, que sont nés les usages et les traditions du véritable régime parlementaire.

Dans une introduction historiographique, M. Boutenko nous montre combien cette époque a été relativement peu étudiée. Il ne suffit pas d'exposer l' « idéologie » politique du parti libéral sous la Restauration : il faut connaître en outre son organisation intérieure, ses moyens d'action, ses rapports avec l'opinion publique des différentes classes sociales, pour bien comprendre son rôle constitutionnel et parlementaire.

M. Boutenko a puisé une documentation très neuve aux Archives nationales et à la bibliothèque de la ville de Paris (section des manuscrits). Les nombreuses citations, en note ou en annexe, permettront aux lecteurs français d'utiliser partiellement ce bel ouvrage, alors même qu'ils ignoreraient la langue russe. L'auteur a de plus dépouillé la riche collection de libelles, pamphlets, revues et journaux qui se trouve au département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

Les historiens français, même les plus compétents, pourront lire avec profit les chapitres originaux consacrés à la première Restauration et aux Cent-Jours, à la Chambre introuvable, aux « doctrinaires » et aux « indépendants ». Nous croyons qu'à ce point de vue une traduction française rendrait de réels services.

Trois cartes en couleur, annexées à la fin du volume, indiquent très clairement la situation respective des différents partis politiques dans les départements, d'abord en 1815, puis en 1816, enfin après les élections partielles de 1819.

Cet ouvrage, solidement documenté, présente en outre des qualités de forme qui en rendent la lecture particulièrement facile. Nous souhaitons vivement que le tome II ne tarde pas à paraître.

Pierre CHASLES.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— F. von der Leyen. *Das Märchen* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1911, in-8°). — Le livre de M. von der Leyen n'est pas un de ces rapides résumés de vulgarisation scientifique que les Anglais ont mis à la mode et qu'ils appellent des *primers*. Il n'a pas la prétention de présenter une discipline entière en quelques pages énergiquement concentrées. C'est plutôt une série d'essais servant à mettre sous les yeux des lecteurs l'un ou l'autre des nombreux problèmes que pose l'étude comparative des contes populaires. J'indique sommairement les thèses fondamentales que l'auteur semble avoir voulu établir et illustrer par des exemples. Le conte primitif n'est pas tant une création spontanée de l'imagination que le témoin fidèle des idées, des croyances et des sentiments de la plus ancienne humanité (deuxième chapitre). — Certaines races heureusement douées pour ce genre y déploient une extraordinaire fécondité d'invention : l'Inde[1]. — Le conte se propage de pays en pays et subit, au cours de ces migrations, des changements où se révèlent les habitudes et la mentalité des milieux récepteurs : *les Mille et une nuits*. — A l'origine, des limites indécises séparent le conte des genres voisins, mythes, fables, légendes, nouvelles. C'est lentement que s'accusent les caractères différenciels (troisième chapitre). — Tels qu'ils nous ont été transmis, les contes sont souvent composites ; la comparaison nous permet d'en reconnaître les éléments constitutifs : Égypte. — Le mythe s'est dégradé en légende héroïque, puis en conte populaire : Allemagne. — L'étude scientifique des contes est toute récente ; elle n'est arrivée que depuis peu à la pleine conscience de son objet et de sa méthode (premier chapitre). Ces questions, cela va sans dire, n'ont pu être qu'effleurées dans ce livre de 150 pages. L'auteur a du moins le mérite d'avoir montré combien elles sont intéressantes. Sachons-lui gré aussi de n'avoir jamais perdu de vue que, d'emblée, le conte a quelque chose de littéraire et que, si populaire soit-il, il est une œuvre d'art. P. O.

— Ernest Bovet, professeur à l'Université de Zurich. *Lyrisme, épopée, drame. Une loi de l'histoire littéraire expliquée par l'évolution générale* (Paris, Armand Colin, 1912, in-12, IX-312 p.;

1. Où M. von der Leyen a-t-il pris que l'existence de contes est attestée pour l'Inde avant même l'époque du Rigvéda ?

prix : 3 fr. 50). — La thèse posée par l'auteur de ce livre est que l'histoire de l'humanité est soumise à une loi d'évolution qui comporte trois époques essentielles : la première où domine le sentiment, sans but précis, désordonnée; la seconde où les hommes, passant du rêve à la réalité, se constituent en nations agissantes et conquérantes; la troisième où l'individu, replié sur lui-même, se crée un idéal nouveau et entre en conflit avec les lois considérées jusque-là comme universelles et éternelles. « Tout individu peut connaître l'une après l'autre ces trois étapes; la société les connaît nécessairement. » La littérature, si elle est l'expression même de la société, doit nécessairement refléter cette loi de l'évolution humaine. De même qu'elle distingue depuis Aristote trois genres essentiels : lyrique, épique et dramatique, elle témoigne que ces trois genres se succèdent et doivent se succéder dans cet ordre : la poésie lyrique, l'épopée et le drame correspondant aux trois grandes périodes de l'humanité primitive, antique et moderne. En France, cette loi s'est développée avec une logique admirable. Son histoire comprend trois ères principales : ère féodale et catholique (jusqu'à la fin du moyen âge); ère de la royauté absolue (de 1520 jusqu'à la Révolution); ère des nationalités et des démocraties (depuis 1800 environ jusqu'à nos jours). Chaque ère comprend à son tour trois périodes caractérisées par les trois idées ou formes littéraires de la poésie lyrique, de l'épopée et du drame. Dans l'ère médiévale, la première période (des origines au XIIe siècle) est essentiellement lyrique. La seconde (de 1100 à 1328) est « épique logiquement »; l'épopée manifeste l'union intime de l'Église et de la royauté. La troisième (de 1328 à 1520) est une époque de crise politique, religieuse et sociale; l'esprit du temps va au théâtre. La production des soties, des mystères, des moralités en est le fait essentiel. La seconde époque, ère de la royauté absolue et aussi de la raison universelle, commence par une période de renouvellement et de foi; elle est essentiellement lyrique, lyrique avec Rabelais, Ronsard, d'Aubigné; le lyrisme domine même toute la tragédie, de Jodelle à Montchrétien. Puis l'unité s'impose partout; au XVIIe siècle règnent l'ordre et la discipline, sans lesquels les nations ne peuvent réaliser de grandes choses. Ce siècle est donc épique par essence; mais cette veine épique, ce n'est point dans les nombreux et insipides poèmes épiques qu'il faut la chercher; la vie, qui en est absente, se manifeste au contraire dans le roman d'où se dégage une impression de spontanéité bien plus grande que de la tragédie. Le théâtre manque de vie dramatique; « il n'est que du roman comprimé dans une forme académique ». Enfin, le XVIIIe siècle, période troublée « où une civilisation meurt en enfantant un monde nouveau », est « nécessairement dramatique »; si médiocres qu'elles soient, les pièces écrites pour le théâtre sont le grand fait social et littéraire de l'époque. — Appliquée à notre époque, cette loi montre la prédominance du lyrisme dans la période qui se termine vers 1840; de l'épopée dans celle qui voit ensuite

se réaliser les grandes nationalités européennes et, par conséquent, s'épanouir le roman, forme moderne de l'épopée; du drame enfin, et particulièrement du théâtre à thèse où se manifeste en un saisissant relief le conflit entre les idées du passé et celles de l'avenir.

Comme contre-partie, M. Bovet prend l'exemple de l'Italie, dont les circonstances ont entravé pendant tant de siècles le développement normal, qui n'est arrivée à l'unité politique que depuis si peu de temps et où par conséquent la loi qui préside à l'évolution des nations et des littératures a été constamment faussée. Là, les trois ères constatées en France n'ont pu être qu'ébauchées; « elles débutent normalement par le lyrisme; elles atteignent à peine leur point culminant avec l'épopée et manquent d'achèvement dramatique. L'explication est à chercher dans l'absence de vie nationale ».

On trouvera peut-être que ces deux seuls exemples, fournis par la France et par l'Italie, sont insuffisants pour donner à la loi une base solide et une portée générale, que son application à la France surprend et déroute en plus d'un point le lecteur, qu'elle n'apparaît pas toujours avec le caractère d'évidence et de nécessité que lui attribue l'auteur. Mais elle a été dégagée et formulée par un esprit vigoureux, nourri de fortes lectures, sensible au beau comme au vrai. Sa loi même, il sait la faire fléchir quand il rencontre un génie vraiment créateur. « Le déterminisme », dit-il, « nous a trop habitués à considérer chaque auteur comme le produit fatal de son époque et de son milieu; il est temps de rendre toute sa valeur à la personnalité en conflit avec son temps et son milieu. » Le propre du génie n'est-il pas précisément de s'affranchir de la loi? Ch. B.

Histoire de l'antiquité.

— Richard Delbrück. *Antike Portræts* (Bonn, Marcus et Weber, 1912, in-4°, 70 p. et 62 pl. Collection des *Tabulae in usum scholarum* de J. Lietzmann, tome VI). — A ce bel album classique de portraits égyptiens, grecs, romains, l'auteur sait introduire par une discrète étude. En une courte préface, il indique l'origine et l'évolution de cet art, les moyens dont dispose l'archéologue pour déterminer la patrie, la date, la classe sociale, l'identité d'un portrait. Le portrait égyptien, tombal ou votif, sculpté ou peint, garde de tout temps ses conventions; mais plus il est récent, plus il traduit de façon réaliste sinon l'expression, du moins la physionomie des personnages. Image domestique, funéraire, votive, honorifique, héroïque, le portrait gréco-romain hésite entre l'idéalisme et le naturalisme. Mais l'art grec, de plus en plus préoccupé d'exactitude, sait pourtant, en sa perfection, allier à la curiosité d'exprimer l'individu, le souci de purifier et d'anoblir les traits qu'il fixe. Avec les Romains, les portraits se multiplient, représentant l'empereur aussi bien que le patron boulanger. On passe, suivant la mode, des représentations précises de l'école néo-hellé-

nistique aux traductions emphatiques de l'art asiatique. Mais, malgré les variations du goût, le portrait romain reste œuvre de prose exacte.

Les planches, expliquées chacune d'un commentaire lui-même illustré, sont parfaitement exécutées et heureusement choisies. Peut-être pourrait-on regretter l'absence dans la série des portraits romains des images typiques de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère, d'impératrices du IIIe siècle, si ce n'était exiger d'autres planches. Et l'on en a déjà soixante-deux pour 7 fr. 50. F.-G. DE P.

— Joh. HUNGER et Hans LAMER. *Altorientalische Kultur im Bilde* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1912, in-8°, 64 p.; prix : 1 m. 25. Collection *Wissenschaft und Bildung*, 103). — Sous le titre *Science et image*, le professeur Paul Herre publie une collection de petits livres illustrés de photographies intéressantes. Dans le dernier volume, intitulé *la Civilisation de l'ancien Orient d'après les images*, le docteur Hunger traite les questions de religion, ainsi que l'histoire des institutions et des inscriptions. Le docteur Lamer s'est chargé d'étudier les Hittites, les Phéniciens, les Assyriens, les Égyptiens et les Perses. Les photographies, bien choisies, sont bien exécutées et le texte, nécessairement fort court, est bien écrit. Nous relevons la comparaison curieuse établie par le docteur Lamer entre les caractères des inscriptions puniques et ceux qui sont actuellement en usage chez les Touaregs sahariens. C. P.

HISTOIRE DE FRANCE.

— Paul VIARD. *Études sur l'histoire de la dîme ecclésiastique en France. Philippe le Bel et les dîmes insolites* (Dijon, impr. Jobard, 1911, 13 p.). — On admettait au XIIIe siècle que la dîme ne devait être perçue que conformément à la coutume. Cette idée, assez peu conciliable avec le principe de droit canonique que tous les revenus sont soumis à la dîme, fut affirmée avec énergie par Philippe le Bel dans une lettre défendant à l'évêque de Saintes de percevoir des dîmes insolites et dans un mandement prescrivant au sénéchal de Saintonge de saisir le temporel de l'évêque, s'il désobéissait. M. Paul Viard estime que ce sont ces deux actes, du 7 février 1313, qui ont fait croire à l'existence d'une ordonnance de Philippe le Bel sur la matière, et que cette prétendue ordonnance, dite Philippine, n'a jamais existé. Ch. P.-D.

— A. DE BOÜARD. *Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris* (Paris, Champion, 1910, 191 p., fasc. 186 de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*). — Livre neuf et intéressant, qui sera lu avec profit, non seulement par les diplomatistes, mais par tous ceux qui étudient l'évolution des institutions juridiques et du pouvoir royal en France. M. de Boüard établit que dès la première moitié du XIIIe siècle on passait au Châtelet de Paris des actes volontaires emportant exécution parée. Le prévôt

cumulait alors la juridiction contentieuse et la juridiction gracieuse. De bonne heure il commit des clercs du greffe à la réception des aveux, mais ce fut seulement à partir de 1301 qu'il y eut des notaires du Châtelet. Le prévôt les instituait au nom du roi. La juridiction du prévôt et celle des notaires restèrent en relations étroites et furent souvent en conflit. Quant au roi, il ne s'occupa guère des notaires du Châtelet que pour tirer d'eux de l'argent, surtout à partir du moment où s'établit la vénalité des offices. Ch. P.-D.

— Louis PRUNEL. *Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France (1588-1655). Sa vie et ses œuvres* (Paris, A. Picard, 1912, in-8°, XVI-569 p.). — *Lettres spirituelles de Sébastien Zamet*, publiées d'après les copies authentiques, avec une introduction et des notes, par Louis PRUNEL, et précédées des *Advis spirituels* du même prélat (Paris, A. Picard, 1912, in-8°, XXXIII-661 p.). — La vie de Sébastien Zamet comble heureusement une lacune de l'histoire de l'Église de France pendant la première moitié du XVIIe siècle. L'évêque de Langres, dont M. Prunel nous retrace le portrait et l'activité, mérite une des premières places parmi les prélats de cette époque. Réformateur du clergé et des ordres religieux, il provoqua en son diocèse, durant quarante ans, un mouvement qu'avait inspiré le concile de Trente et contribua pour beaucoup à la renaissance catholique en France, au temps de Louis XIII. Théologien et maître spirituel, il dirigea Angélique Arnauld et Port-Royal de Paris durant onze années ; l'ordre du Saint-Sacrement est son œuvre. Il fut ainsi mêlé à toute une série d'événements qui intéressent les origines du jansénisme. La rigidité de doctrine et les idées angoissantes sur la prédestination que révélent ses lettres de 1631 semblaient devoir le conduire au rigorisme janséniste, mais sa nature aimante l'en détourna et il se sépara de l'abbé de Saint-Cyran. Après la rupture, Zamet consacra les vingt-cinq dernières années de sa vie aux labeurs de sa charge épiscopale. Port-Royal est comme le centre de cette étude qui se divise en trois parties : *Avant Port-Royal* (1615-1625). — *Port-Royal* (1625-1636). — *Après Port-Royal* (1630-1655). Un livre préliminaire sur la famille de Zamet et sur les débuts de celui-ci dans la carrière ecclésiastique, son portrait en héliogravure, ceux de la Mère Angélique et de sainte Chantal à l'âge de vingt ans, treize autres gravures hors texte et trente pièces justificatives en partie inédites ajoutent à l'intérêt et à la documentation de l'ouvrage.

Son complément naturel nous est donné par les *Lettres spirituelles de Sébastien Zamet*, que M. Prunel a en même temps publiées. Ces lettres, écrites de 1622 à 1636, sont adressées à la Mère Angélique Arnauld, à ses sœurs, la Mère Agnès, Mme Le Maistre, Anne-Eugénie et Marie-Claire Arnauld, à la duchesse de Longueville, à Mme de Pourlan et à Mme de La Tournelle, les réformatrices de l'abbaye de Tart, à la fondatrice de Port-Royal de Paris, Mme de Pontcarré. L'éditeur les a fait précéder d'un petit traité qui parut à Paris,

en 1622, sous ce titre : *Advis spirituels aux âmes dévotes par R. P. en Dieu messire Sébastien Zamet, dédiez aux religieuses de Saincte Ursule.* Cette publication, qui nous fait voir en Zamet le directeur spirituel et le disciple de saint François de Sales, contribue à l'histoire intime de Port-Royal et à l'étude de la spiritualité catholique au commencement du XVIIe siècle. G. CONSTANT.

— Louis MADELIN. *France et Rome* (Paris, Plon, 1913, in-12, 399 p.). — Dans ce volume, M. Madelin réunit six études qui ont précédemment paru dans diverses revues : toutes les six roulent sur les relations de la France avec la papauté. C'est d'abord une étude sur la Pragmatique Sanction de Bourges de 1438 (à deux reprises M. Madelin a laissé imprimer *1432*, dans la préface, p. 3 et 4; p. 266 et 268, il écrit : *1431*). Trois facteurs étaient en présence : le pape, le roi de France et l'Église de France. En 1418, l'Église, représentée par la *nation* française au concile de Constance, avait signé un concordat avec le pape Martin V sans tenir compte du roi; en 1438, à Bourges, le roi et l'Église française s'arrangèrent sans tenir compte du pape. M. Madelin montre, de manière agréable, le caractère et la portée de l'acte de Bourges. En 1516, le roi de France, François Ier, s'entendit directement avec le pape Léon X, par-dessus l'Église : le pape, content de sauver les annates, laissa le roi de France disposer à son gré des évêchés et des grandes abbayes et créer la feuille des bénéfices. La seconde étude de M. Madelin, la plus fouillée des six, est précisément consacrée au concordat de 1516. La troisième est de caractère plus spécial. Pendant son séjour à Rome, M. Madelin a trouvé à la bibliothèque Barberini un journal écrit par un clerc français attaché à la curie romaine : ce sont des notes allant de 1509 à 1540 sur tous les événements petits et grands, inondations du Tibre, phénomènes atmosphériques, nominations de cardinaux, conclaves, etc.; fort curieuse la page relative au sac de Rome du 4 mai 1527. Avec le quatrième article, « la politique religieuse de Louis XIV », nous revenons à la grande histoire. M. Madelin présente quelques réflexions intéressantes à propos des chapitres de M. Rébelliau dans l'*Histoire de France* de Lavisse. Les deux dernières études sont intitulées : « la Constitution civile » et « le Concordat de 1801 ». On les lit avec plaisir. La constitution civile fut sans doute une grande faute, mais M. Madelin ne rend pas assez justice aux intentions des constituants et attribue trop d'importance au pasteur Rabaut et au janséniste Camus. Il est inexact de dire, p. 321, qu'en vertu de cet acte les curés étaient élus par le corps électoral *de la commune*. Il faut lire : du district; ce sont ces assemblées où les citadins étaient en majorité qui nommaient les curés des campagnes. L'article sur le concordat a été écrit à propos du livre du cardinal Mathieu. Il s'encadre entre des souvenirs personnels sur le cardinal qui fut certes le causeur le plus charmant et le plus caustique. M. Madelin est un admirateur du concordat qui, selon lui, aurait répondu au vœu géné-

ral de la nation et aurait ramené la paix dans l'Église et dans l'État. Le thème qu'il soutient dans toutes ces études et qui forme l'unité de son livre est que les ruptures ne sont jamais définitives, que rien ne prépare mieux à un nouveau concordat qu'une séparation. Mais sans doute toutes les séparations ne se ressemblent point et l'histoire n'est pas un perpétuel recommencement. C. Pf.

— Daniel Mornet. *Le romantisme en France au XVIIIe siècle* (Paris, Hachette, 1912, in-8°, x-286 p.). — On lira avec plaisir le volume élégamment écrit, avec une sensibilité naturelle très vive et rempli de considérations le plus souvent très justes et toujours spirituelles, sur le mouvement des passions au XVIIIe siècle, telles qu'elles se traduisent dans la littérature française de l'époque, depuis Mmes de Puysieux et de Tencin jusqu'à l'abbé Prévost, Jean-Jacques, Baculard d'Arnaud, etc. M. Mornet nous montre comment, sous l'influence de ce romantisme, « rêve de citadins fatigués des salons et du monde », aidé d'ailleurs par les influences étrangères (Young, Richardson, Macpherson, le *Werther* de Goethe), les esprits se transformèrent d'abord, soit dans le sens d'un rêve de bonheur vertueux, soit dans celui d'une désespérance basée sur « les mensonges des cœurs et les trahisons de la vie ». On peut reprocher à l'auteur d'arrêter son XVIIIe siècle à 1789; il supprime ainsi de son tableau certains développements ultérieurs, certaines conséquences nécessaires des théories de la génération précédente. Tout en l'en croyant sur parole, quant à l'exactitude de ses renvois aux sources, on doit regretter que M. Mornet nous renvoie, pour les connaître, à ses autres études de détail. De rencontrer la fin du fameux sonnet d'Arvers sur les lèvres de Loiseau de Mauléon (p. 150), cela peut dérouter des historiens de la littérature moins experts que notre auteur. R.

— Eugène Welvert. *En feuilletant de vieux papiers* (Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1912], in-18, 366 p.). — Le biographe des Narbonne-Lara a réuni dans ce volume une série d'études basées sur des documents de la série F^1, d. II, des Archives nationales (*Affaires particulières et dossiers individuels*). Les 181 cartons qui composent cette série forment, pour ainsi dire, le fonds de la mendicité officielle, insolente ou honteuse, qui fut de tous les régimes et ne manqua pas non plus à la période révolutionnaire. Quelques-unes des études de M. Welvert se rapportent même à l'époque antérieure, comme celle sur *le Mariage de Mlle de Romans*, une des maîtresses de Louis XV. — *En marge de l'affaire Favras*, nous explique les rapports postérieurs entre Louis XVIII et Mme du Cayla; l'étude sur l'*Inepte Bouchotte* est une espèce de réhabilitation partielle du ministre de la Guerre jacobin, sur la valeur intellectuelle et morale duquel existent des témoignages absolument contradictoires. Citons encore *Un préfet régicide sous la Restauration* qui raconte l'existence politique du conventionnel Étienne Richard (de la Sarthe), préfet de la Charente-Inférieure sous Louis XVIII. On ne peut énumérer ici toutes ces cau-

series amusantes et érudites sur des faits divers de l'histoire contemporaine qui, pour s'arrêter parfois à des infiniment petits, illustrent cependant ou du moins éclairent tel recoin du passé. — P. 29, lire *Veldence* pour *Veldenic*. R.

— V. Marcaggi, docteur en droit. *Les origines de la Déclaration des droits de l'homme de 1789*, 2e édition (Paris, Fontemoing, 1912, in-8°, vi-251 p.). — L'étude de M. Marcaggi sur les origines de la Déclaration des droits de l'homme, dont une seconde édition vient de paraître, discute successivement les opinions émises par les prédécesseurs de l'auteur; l'origine *américaine*, soutenue par M. Aulard; l'origine d'un emprunt aux *idées de Jean-Jacques*, défendue par Janet; l'origine *religieuse*, donnée par M. Jellinek, celle encore qui en attribue les germes aux Parlements ou aux États-Généraux antérieurs. Il repousse successivement toutes ces thèses; la *Déclaration* est « une œuvre française et son caractère d'allure philosophique universelle... ne permet pas de la rattacher aux divers actes américains » (p. 223). Mais il est encore bien moins possible d'admettre (comme le fait M. Marcaggi) que la Déclaration se rattache à l'École des physiocrates, qui est celle du droit de la nature, puisque les physiocrates s'accommodaient de tout régime absolutiste pourvu qu'il fût favorable à leurs conceptions économiques. — P. 29, lire *Hallam* pour *Hollam*. — P. 153, lire *Letrosne* pour *Letrône*. — P. 200, lire *Mavidal* pour *Madival*. R.

— Albert Meynier. *Jean-Jacques révolutionnaire* (Paris, Schleicher, s. d., 1912, in-18, 254 p.). — Ce volume est sorti d'un cours libre, professé à la Faculté des lettres de Toulouse, en réponse aux conférences de M. Jules Lemaître, et auquel on a conservé « la forme très accessible » que lui avait donné d'abord l'ardeur passionnée de l'auteur. On le lira avec intérêt, parce qu'il est le produit d'une conviction sincère; mais on y trouvera plus d'objurgations éloquentes que de preuves, et surtout on aura quelque peine à dégager la pensée intime de l'auteur : celui-ci voudrait prouver que Rousseau fut un des esprits directeurs de son époque; il avoue que les révolutionnaires eux-mêmes l'ont appelé le *Père de la Révolution* et pourtant ne voudrait point le charger des excès de la Terreur, dont, en effet, il aurait probablement été la victime; il flotte dans ses jugements et fait successivement l'apothéose de Mme Roland, de Danton, de Robespierre surtout, qui est trop incontestablement le disciple de Rousseau pour qu'on puisse le renier et qui pourtant est représenté ici comme ayant mal compris son maître. Ceux qui n'admettent pas la Révolution comme un bloc intangible n'approuveront pas, sans restriction, l'apologie du philosophe de Genève, ni surtout celle de ses prétendus disciples. Pourtant, l'auteur concède lui-même que le *Discours sur l'inégalité* est « une œuvre déconcertante et fâcheuse » et que le *Contrat social* est un précis de droit politique « pénible à lire, d'interprétation scabreuse,

offrant des contradictions apparentes ». Ce dernier mot me semble ici tout à fait superflu. R.

— Pierre Caron. *L'histoire par les contemporains. La défense nationale de 1792 à 1795* (Paris, Hachette et Cie, 1912, 1 vol. in-8°, 105 p., avec grav.). — Ce n'est pas seulement au personnel de l'enseignement secondaire, maîtres et élèves, que la collection « l'Histoire par les contemporains » rendra des services; les amateurs curieux et qui aiment à lire s'y instruiront sans fatigue; les « spécialistes », ceux qui se cantonnent dans un domaine, y trouveront le moyen de se renseigner vite sur l'état général des questions qui pourraient leur être devenues étrangères. Le présent volume, œuvre de M. Pierre Caron, est un excellent et très vivant résumé, non de l'histoire des campagnes de 1792 à 1795, mais de l'état de l'armée, de son recrutement, de son ravitaillement, de sa discipline, de son état moral pendant ces quatre années. On y trouve les décrets essentiels, auxquels les manuels trop souvent font allusion comme à des textes nécessairement familiers, les proclamations, des documents-types pris dans les différentes régions de la France ou se rapportant aux différentes armées, des gravures bien choisies. C'est l'exposé d'un historien qui, connaissant à fond cette période de notre histoire militaire, a pu faire œuvre pédagogique en dégageant les idées et les faits vraiment essentiels. Ch. S.

— Commandant d'Osia. *Sur la campagne de 1813* (Paris, Chapelot, 1913, 80 p.). — Le commandant d'Osia suppose les événements de la campagne de 1813 connus du lecteur et il en fait la critique. L'auteur examine l'organisation des troupes, montre le commandement suprême affaibli, les chefs subordonnés mal choisis, déshabitués de prendre des initiatives, la discipline relâchée. En définitive, le commandant d'Osia établit que nos défaites eurent pour cause « une organisation hâtive et épuisante, un commandement insuffisamment assuré, un moral de plus en plus déprimé dans l'armée française, de plus en plus exalté dans l'armée ennemie ». A. D.

— Colonel Camon. *La manœuvre napoléonienne dans le combat de cavalerie* (Paris, Chapelot, 1913, 19 p.). — A propos d'un article paru dans la *Revue de cavalerie*, où le général Durand indique une manœuvre pour le combat de cavalerie, le colonel Camon montre qu'elle rappelle de très près la manœuvre sur les derrières, chère à Napoléon. A. D.

— Léonce Grasilier. *Un secrétaire de Robespierre, Simon Duplay (1774-1827), et son Mémoire sur les sociétés secrètes et les conspirations sous la Restauration* (in-8°, 50 p. Extrait de la *Revue internationale des sociétés secrètes*, n° du 8 mars 1913). — M. Grasilier, qui connaît à fond le personnel et les archives de la police, vient de publier le curieux rapport que Duplay, alors sous-chef de bureau à la Direction de la sûreté générale, rédigea en 1823 pour le

ministre de l'Intérieur. Ce rapport donne les précisions les plus intéressantes sur l'action des sociétés secrètes et, en particulier, des Carbonari de 1814 à 1822. M. Grasilier l'a fait précéder d'une courte introduction où il résume la vie de Duplay et où il fournit des indications très nouvelles sur les papiers de la police; il a trouvé, dans les papiers de Duplay, la preuve que, en 1815, plus de vingt mille dossiers de police furent brûlés; on détruisit les rapports d'ensemble sur la chouannerie, sur les agences de l'Angleterre et des Bourbons à l'intérieur et à l'étranger, sur les complots, sur les sociétés secrètes de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Ainsi se trouvent expliquées bien des lacunes des Archives nationales. Ch. S.

— Général HERMENT. *Considérations sur la défense de la frontière du Nord* (Paris, Chapelot, 1913, in-8°, 120 p.). — L'auteur traite une question d'actualité; car, d'une part, tous les écrivains militaires envisagent, en cas de guerre franco-allemande, la violation de la neutralité belge par les armées allemandes, afin de chercher à déborder par le Nord l'aile gauche des armées françaises; d'autre part, il existe un projet déposé par M. Messimy tendant à raser les fortifications et les ouvrages de Lille, ainsi que les forts d'Hirson, de Maulde et de Flines. Le tracé des chemins de fer allemands et les quais de débarquement nouvellement construits justifient en effet l'hypothèse d'un envahissement de la Belgique. L'auteur examine ensuite quel rôle les places fortes du Nord ont joué jusqu'en 1870 et étudie leur organisation actuelle. Il conclut que, devant la supériorité numérique de l'armée allemande, notre devoir n'est pas de désarmer nos frontières, bien au contraire, d'autant plus que l'armée territoriale est surtout bonne dans les places fortes. Celle-ci peut donc, en gardant nos frontières, faciliter les mouvements des armées en campagne, tout en entravant ceux des armées adverses. A. D.

— Dr POTIQUET. *Le secret de Mme Récamier; secret d'alcôve révélé par M. Récamier* (Paris, Boulangé, 1913, in-12, 59 p.; prix : 1 fr. 50). — Brochure intéressante, mais dont il est difficile de parler congrûment sinon dans une revue spéciale et en parlant la langue de la médecine qui est celle de l'auteur. *Decency forbids.* Il suffira de dire qu'elle est un nouveau chapitre ajouté par l'auteur à ses études psycho-physiologiques sur Chateaubriand. Ch. B.

— *Ozanam. Livre du centenaire* (Paris, Gabriel Beauchesne, 1913, in-8°, 479 p.). — Frédéric Ozanam est né à Milan le 23 avril 1813 et le parti catholique a célébré avec solennité le centenaire de cette naissance par des fêtes qu'un nonce est venu présider. Ce livre est consacré à l'apologie du professeur et du chrétien. Il est présenté au public par une préface de M. DOUMIC, qui oppose, non sans injustice, l'ancienne Sorbonne à la nouvelle. Suivent six études : Georges GOYAU, Ozanam collégien, Ozanam étudiant, son apostolat intellectuel; — DE LANZAC DE LABORIE, le fondateur de la Société de Saint-Vincent

de Paul; — Édouard JORDAN, Ozanam historien; — Henry COCHIN, Ozanam homme de lettres; — Eugène DUTHOIT, la pensée sociale de Frédéric Ozanam; — Mgr Alfred BAUDRILLART, Ozanam apologiste. Dans chacune d'elles, Ozanam est loué à un point de vue différent et chaque auteur lui découvre comme un mérite nouveau. Toutes ces études, un peu morcelées, laissent pourtant une impression vivante de l'homme, et cet homme inspire un grand respect et une vive sympathie, même à ceux qui sont bien éloignés de ses idées. Une bibliographie où sont mêlés de façon assez confuse les ouvrages d'Ozanam et les articles sur lui et due à M. l'abbé A. CORBIERRE termine le volume. C. PF.

— Gustave LANSON. *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, 1500-1900;* t. IV : *Révolution et XIXe siècle* (Paris, Hachette, 1912, in-8°, p. I-XX et 925-1545; prix : 8 fr.). — Ce nouveau et dernier fascicule du répertoire bibliographique de M. Lanson est appelé à rendre aux historiens des services non moins considérables que les trois précédents. Ils y trouveront d'excellentes bibliographies des principaux historiens du XIXe siècle, comme aussi des notices étendues sur les plus notables mémorialistes, journalistes ou orateurs politiques de la Révolution et de l'Empire. En vue d'une prochaine édition, signalons (n° 14059) les lettres inédites de Mallet du Pan publiées par M. Aug. Blondel dans la *Revue historique*, t. XCVII, p. 104 et suiv.; relevons aussi que le tome I de l'*Histoire de France* publié en 1833 par Henri Martin (n° 22463) est un petit in-16 sans nom d'auteur, dont le titre exact est : *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet 1830 par les principaux historiens;* enfin notons qu'à l'article A. Luchaire (p. 1496), il sera bon de substituer l'indication du volume sur *Louis VI le Gros* (1890, in-8°) à celle des *Recherches sur les premières années de Louis le Gros* (n° 22582). L. H.

— Paul TOUSSAINT. *Les foires de Chalon-sur-Saône, des origines au XVIe siècle* (Dijon, Nourry, 1910, XI-193 p.; collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de la Bourgogne, Faculté de droit de Dijon). — Les foires de Chalon devinrent très florissantes au XIIIe siècle et atteignirent leur apogée au XIVe, à une époque où les foires de Champagne n'avaient plus d'importance et où celles de Lyon n'en avaient pas encore. Leur prospérité, atteinte au XVe siècle par l'insécurité que causaient les guerres et les courses des Écorcheurs, ne cessa dès lors de décroître. Le fonctionnement de ces foires n'avait pas encore été étudié. M. Toussaint l'a décrit avec soin d'après les registres des maîtres des foires, qu'il a trouvés aux archives de la Côte-d'Or, et divers autres documents. Il ne paraît pas avoir connu l'ouvrage de M. Borel sur les foires de Genève, qui se trouvèrent au XVe siècle en rivalité avec celles de Chalon. CH. P.-D.

— Abbé Auguste PETEL. *Le temple de Bonlieu (vulgo Bonleu)*

et ses dépendances (Troyes, 1910, 472 p.; tirage à part des t. LXXIII-LXXIV des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*). — M. l'abbé Petel analyse, dans ce copieux ouvrage, les documents qu'il a pu trouver sur la commanderie de Boulieu, au diocèse de Troyes, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ils intéressent surtout l'histoire économique, l'exploitation des terres et des forêts, les droits d'usage. Signalons les détails relatifs à la renaissance agricole après la guerre de Cent ans et après les guerres de religion. Les baux emphythéotiques à trois vies, consentis au XVe siècle, furent spécialement avantageux pour les paysans et contribuèrent à fonder la petite propriété dans le pays. L'ouvrage est accompagné de trente-sept pièces justificatives, du XIIIe et du XIVe siècle, puisées aux Archives départementales de l'Aube et aux Archives nationales. Ch. P.-D.

— Abbé M. CHAILLAN. *Recherches archéologiques et historiques sur Gardane* (Paris, Alph. Picard, 1910, 175 p.). — La petite ville provençale de Gardane, située près d'Aix, en un territoire fertile, a eu des seigneurs illustres : les Baux au moyen âge, puis le roi René, les Forbin. M. l'abbé Chaillan nous donne sur son histoire un certain nombre de renseignements intéressants, dont on voudrait seulement que les sources fussent indiquées plus nettement. Il édite, chemin faisant, quelques documents, notamment un règlement de police promulgué par le seigneur de Gardane en 1426, l'acte d'acquisition du roi René en 1454, un règlement municipal en 1770 et des délibérations de l'époque révolutionnaire. Il termine par des détails sur l'exploitation des mines du pays au XIXe siècle. L'administration du domaine de Gardane au temps du roi René fait l'objet d'un livre à part, dont nous parlerons ailleurs. Ch. P.-D.

— Abbé M. CHAILLAN. *Inscriptions, bas-reliefs et documents divers du canton de Gardane* (Paris, Alph. Picard, 1910, 78 p.). — Cette brochure est un petit corpus des monuments figurés, textes lapidaires, sculptures, etc..., que l'auteur a étudiés « dans ses fréquentes promenades sur le territoire ensoleillé reliant directement Aix à Marseille. Très utile monographie, bien illustrée en général. — Ch. P.-D.

— C. OURSEL. *Notes pour servir à l'histoire de la Réforme en Normandie au temps de François Ier, principalement dans le diocèse de Rouen* (Caen, Delesques, 1913, in-8°, 156 p., index. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts... de Caen*, 1912). — M. Oursel avait débuté autrefois par une étude sur la Réforme normande. Il a repris ses recherches et profité de celles de M. N. Weiss. Appelé par les hasards de sa carrière fort loin des archives normandes, il publie « les notes autrefois recueillies » par lui dans les imprimés et aussi dans les dépôts de la Seine-Inférieure. Ces notes embrassent les années 1521-1522 (apparition à Sées d'un Me Megret qui pourrait bien être Aimé Maigret) à 1546. L'exposé de M. Oursel, rigoureusement objectif, permettra de caractériser le rôle joué par certains prédicateurs

(le plus célèbre est Étienne Lecourt), de mesurer la part qui revient aux diverses classes sociales, etc. H. Hr.

— Maurice Wilkinson. *Dijon, 1562-1574* (Londres, 1913, in-8°, 36 p. Extrait des *Proceedings of the Huguenot Society*). — En même temps que M. Belle (dont il a connu le travail avant d'imprimer sa lecture), M. Wilkinson a recherché dans les archives dijonnaises des documents sur la Réforme. Il est plus précis que son émule sur la question (qu'il faudra d'ailleurs reprendre à fond) des doubles remontrances de 1562-63. Il a poussé son travail jusqu'à la mort de Charles IX et y a joint un utile *Calendar* (33 pièces allant de 1571 à 1589) de la correspondance de Chabot-Charny. Plusieurs de ces lettres sont déjà dans Garnier. H. Hr.

— *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, publié sous les auspices du Conseil de l'Université de Montpellier (Montpellier, t. II, 1912, in-4°, clviii-930 p. Index. Planches. Titre intérieur : *Inventaires des archives anciennes de la Faculté de médecine et supplément au tome I du Cartulaire (1181-1400)*, avec une introduction par Joseph Calmette). — M. Calmette avait été chargé en 1903 de classer les précieuses archives de la Faculté, et il avait achevé ce classement en 1908. A cette dernière date, l'auteur avait été prêté à la Bourgogne par le Midi, qui depuis l'a repris. Il nous donne aujourd'hui en ce gros volume : 1° la reproduction in-extenso de l'Inventaire dressé en 1583, où l'on relève des documents maintenant perdus ; 2° un inventaire numérique correspondant exactement au classement actuel ; 3° un supplément abondant au tome I du Cartulaire, qui date de 1890 et que les dépouillements récents ont enrichi de vingt-six documents ou groupes de documents, allant de 1279 à 1396. — L'Introduction n'est pas seulement un modèle de clarté et de précision technique ; elle insiste sur les services que ces belles archives peuvent rendre à l'histoire, notamment à l'histoire des sciences et des savants. M. Calmette trace le cadre d'un certain nombre de travaux que l'Inventaire rend désormais possibles : monographies sur les maîtres de l'ancienne Faculté, étude de l'évolution des méthodes et des théories médico-chirurgicales, histoire du rôle des étudiants, etc. L'histoire de la médecine, considérée par les jeunes professeurs de médecine comme un pensum et par les médecins illustres comme une distraction élégante, pourrait enfin devenir une matière de recherche scientifique. — M. Calmette, dans cette Introduction, donne en exemple quelques-uns des documents qui pourraient être utilisés. — Le tome III du Cartulaire aura pour objet « de former le *Corpus* des documents du xve siècle ». Mais, dès à présent, l'*Inventaire numérique* va jusqu'au début du xixe siècle. H. Hr.

— Henry de Laguérenne. *Notes et souvenirs relatifs à l'ancien couvent des Ursulines de Montluçon, 1643-1909* (Paris, H. Champion ; Montluçon, A. Herbin, 1911, in-8°, 142 p. Index, fig.). —

Aimable notice sur un monument récemment démoli et sur une communauté. L'auteur s'appuie surtout, pour le XVIIe siècle, sur une chronique rédigée au couvent. A relever cette perle de charité chrétienne (p. 51) : les bonnes sœurs, en 1657, veulent s'arrondir; leur opiniâtre voisin refuse; elles commencent une neuvaine « pour obtenir du ciel un changement dans l'humeur de leur voisin, lorsque celui-ci, revenant de voir ses faucheurs, mourut subitement ». Sa fille ne veut pas vendre davantage : « La Providence voulut bien l'appeler à elle un an après son père. » Il ne faisait pas bon avoir un bien qui fût du goût des Ursulines : *tantaene animis caelestibus irae!* Si bien, dit la bonne sœur qui tient la plume [p. 67], « *que c'était passé en proverbe dans la communauté, et qu'on y disait : si une telle personne nous fait encore de la peine, nous dirons la dizaine pour la changer ou l'envoyer en l'autre monde.* » — Dix-sept Ursulines sur trente-sept prêtèrent le serment à la constitution civile. H. Hr.

— Edmond Campagnac. *Les débuts de la déchristianisation dans le Cher (septembre 1793-frimaire an II).* Préface de M. Albert Mathiez (Paris, E. Leroux, 1912, in-8°, 60 p.). — Le mémoire de M. Campagnac forme le huitième cahier de la *Bibliothèque d'histoire révolutionnaire* publiée sous la direction de M. A. Mathiez. Celui-ci constate dans sa préface que « tous les hommes d'État qui avaient charge de conduire les destinées de la Révolution ont blâmé la déchristianisation comme une lourde erreur et presque comme un crime ». Faut-il admettre, avec Levasseur (de la Sarthe), qu'elle fut l'œuvre de « l'émigration » pour rendre la République odieuse? Cela semble plus que douteux pour la France en général et pour le Cher en particulier. Les saturnales antireligieuses locales (il y eut surtout la mission de Laplanche, ex-vicaire épiscopal de la Nièvre) avec leurs abjurations, leurs clôtures et démolitions d'églises, etc., s'expliquent parfaitement par les « surenchères de démagogues ambitieux » qui terrorisèrent un instant les populations, mais les rejetèrent d'autant plus vivement dans l'opposition quand la Terreur eut pris fin. Aussi M. Campagnac constate-t-il, en terminant, que « les résultats (de ce mouvement *déchristianisateur*) furent déplorables » (p. 60). — R.

— Marcel Schveitzer. *La Constitution de l'an III dans le département de l'Eure* (Paris, Roger et Chernoviz, in-8°, 8 p.). — Tirage à part des *Feuilles d'histoire*, la notice de M. Schveitzer nous fournit, d'après les documents des Archives nationales, des indications précises sur les votes émis par les populations de l'Eure à l'égard de la Constitution de l'an III. Le département l'accepta par 5,338 voix contre 1,470, en même temps qu'il rejetait les décrets des 5 et 13 fructidor par 1,492 voix contre 1,157; mais le nombre des votants fut extrêmement petit et, jacobins et royalistes étant également mécontents, les abstentions furent innombrables; à Thiberville, par exemple, sur

620 inscrits, il n'y eut que 19 votants. Certains districts, comme celui de Verneuil, rejetèrent même la Constitution. R.

— J. Combet. *Le directoire départemental et l'administration centrale des Alpes-Maritimes, 1792-1799* (in-4°, 53 p. Extrait du volume du Cinquantenaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes). — Nice fut enlevée à la Sardaigne le 29 septembre 1792 par le général Anselme qui y établit une administration provisoire; au début de 1793, une assemblée d'électeurs qui se déclara « Convention nationale des colons marseillais » nomma un directoire et un conseil administratif de l'ancien comté; et bientôt arrivèrent les commissaires de la Convention nationale, Grégoire et Jagot, pour procéder à la nouvelle organisation du département des Alpes-Maritimes. A sa tête était placé, comme pour le reste de la France, un directoire de huit membres et un conseil comprenant, outre les huit directeurs, vingt-huit membres, les uns et les autres élus par l'assemblée électorale. La constitution de l'an III modifia cette organisation. Il n'y eut plus de conseil; à la tête du département furent placés cinq administrateurs élus, dont un devait sortir chaque année. Un commissaire représentait près de l'administration le directoire exécutif qui le nommait. M. Combet a peut-être eu le tort de ne pas distinguer nettement les deux périodes; mais sur l'activité de l'administration départementale, — soit directoire, soit administration centrale, — il nous donne des renseignements très précis empruntés aux registres originaux (mesures contre les émigrés et les *barbets*, politique religieuse, instruction publique, impôts, assistance publique, routes, subsistances, affaires militaires). Nous eussions préféré qu'il nous exposât ces faits en un ordre chronologique; mais on trouvera dans cette brochure des renseignements précieux. C. Pf.

— C. Piton. *La rue Michel-le-Comte* (extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris*, avril 1913. Paris, Champion, 1913, in-8°, 69 p.). — L'auteur de cette brochure a pu reconstituer le plan ancien de cette rue de Paris où habitèrent Fouquet et Le Tellier, où Necker eut sa banque; il donne une liste très détaillée des noms des propriétaires depuis la fin du XIIIe siècle. Monographie basée exclusivement sur des pièces d'archives. Il serait utile qu'on en possédât beaucoup de pareilles; à certains égards, celle-ci peut être considérée comme un modèle. — Ch. B.

— *Archives départementales de la Gironde. Répertoire numérique des minutes notariales et terriers de la Garde-note*, par G. Chauvet et J. Barennes (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1913, in-4° à 2 col., 37 p.). — L'archiviste du département, M. Brutails, fait précéder ce bref inventaire de quelques indications utiles : « Le fonds de la Garde-note de Bordeaux a été constitué avant la Révolution par la corporation des notaires, qui fit construire, au XVIIIe siècle, un

immeuble pour recevoir ces archives. Il en fut publié un inventaire, rédigé par maîtres Faugas et Duprat, et imprimé à Bordeaux en 1762. En ce qui concerne les minutes notariales, les archives de Bordeaux ont une situation particulière : des jugements de 1828-1831, considérant le dépôt départemental comme le continuateur de la Garde-note, ont autorisé les notaires à y déposer leurs minutes. Grâce à ces précédents, le fonds primitif a reçu depuis vingt-cinq ans des accroissements importants, dont on n'a pas cru devoir imprimer le répertoire. » Ce fonds est inventorié sous la cote 3 E. Ch. B.

— *Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaire, 1789-an VIII*, t. III, par Gaston Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville (Bordeaux, impr. nouvelle, F. Pech et Cie, 1913, in-4°, xiv-342 p.). — La constitution de l'an III ayant décrété qu'à l'avenir les communes de 5,000 à 100,000 habitants auraient pour elles seules une administration municipale et qu'au-dessus de 100,000 habitants elles devraient avoir au moins trois administrations municipales et un bureau central, Bordeaux fut, à partir de l'an IV, divisé en trois arrondissements : du nord, du sud et du centre, ayant chacun une administration municipale. Le présent volume contient l'analyse des registres des arrêtés et de correspondance du bureau central et des trois administrations municipales. L'analyse est fréquemment interrompue par des textes reproduits in extenso, ce qui ajoute beaucoup à la valeur du présent volume. Ils mettent la vie là où l'on ne la cherche pas d'ordinaire. Ch. B.

Histoire d'Allemagne.

— La *Politische Jahresübersicht für 1912*, par M. Gottlob Egelhaaf (Stuttgart, Carl Krabbe, 1913, 143 p.; prix : 2 m. 25. Cf. *Rev. histor.*, t. CX, p. 407), est cette fois particulièrement intéressante par le résumé que l'auteur donne de la crise balkanique. L'appendice documentaire annexé au petit volume contient, en outre, cette année, les textes du traité franco-marocain du 4 avril 1912 et du traité turco-italien signé à Ouchy le 18 octobre 1912. P. D.

— Georg Steinhausen. *Geschichte der deutschen Kultur*, 2e édition augmentée, t. I (Leipzig et Vienne, Institut bibliographique, 1913, in-4°, 428 p.). — La première édition de cet important ouvrage fut publiée en 1904 en un fort volume de 747 pages. Le travail eut un grand succès et voici que paraît une deuxième édition, fortement augmentée, si bien qu'il est devenu nécessaire de la couper en deux volumes. Le tome I nous conduit des origines au xive siècle et se divise en sept chapitres. On nous décrit d'abord l'aspect du pays allemand pendant le cours du moyen âge (forêts, cultures, essarts, jardins, villages, etc.), et ce chapitre est entièrement nouveau. Puis, on nous montre le Germain

primitif, son éducation, ses qualités guerrières, ses vertus, son costume, sa demeure, etc. On le suit en dehors du pays, fondant les royaumes barbares. La page que Steinhausen consacre à Charlemagne nous paraît très juste. « Il n'a point suivi une politique pangermanique ni même nationale, — un tel concept n'existait point à ce moment, — mais une politique chrétienne. » Le chapitre III nous montre comment, sur la rive droite du Rhin, le Germain a pris conscience de lui-même; comment il est devenu chrétien; comment le régime féodal s'est développé; comment les villes ont été fondées; comment ont été créés l'industrie et le commerce. Le chapitre IV est consacré à l'Église séculière et à l'Église régulière allemandes, à la naissance et au développement des arts; le chapitre V nous parle des chevaliers et des paysans, des constitutions urbaines et des conséquences des croisades; le chapitre VI, de l'influence de la France sur l'Allemagne, de la civilisation courtoise et de la scolastique; le chapitre VII, de l'apparition du peuple dans l'histoire, de l'expansion de la Germanie vers l'est, de la hanse, etc. Il est dommage que le chapitre I de la nouvelle édition brise l'ordre chronologique suivi tout d'abord. Mais les considérations présentées sont intéressantes et font réfléchir; le livre est bien écrit. Nous aurons à y revenir quand aura paru le tome II. Le nombre des planches a été considérablement augmenté dans cette deuxième édition; on y a ajouté par exemple la reproduction d'une miniature de la bibliothèque de Bamberg représentant la confection d'un livre au XIIe siècle. Pourtant cette illustration est un peu lourde, comme dans beaucoup de livres allemands. C. Pf.

— Albert Werminghoff. *Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter*, 2e édition (Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1913, in-4°, 238 p. Publié dans la collection : *Grundriss der Geschichtswissenschaft*, d'Aloys Meister; prix : 5 marcs). — La première édition de cet ouvrage parut en 1905 et nous en avons signalé le grand mérite (*Rev. histor.*, t. CI, p. 390). L'ouvrage portait alors sur sa couverture la mention : *Erster Band*, et l'auteur, après avoir étudié les rapports de l'Église et de l'État en Allemagne du Xe au XVe siècle, se proposait de retracer dans un tome II la constitution de l'Église allemande pendant la même période. Mais voici que l'invitation qui lui fut faite de donner son ouvrage dans la collection d'Aloys Meister l'a décidé à en remanier entièrement la première partie, tout en gardant en ses traits essentiels le même plan. Il a abrégé un peu le texte, mis en tête de chaque alinéa un développement général, puis donné le détail en plus petits caractères, suivant la méthode de la collection; il a donné tous ses soins à la bibliographie qu'il a tenue à jour depuis 1905 et il a ajouté l'indication des grands répertoires que les historiens doivent connaître; rien d'essentiel ne lui a échappé. Puis il a écrit pour la période du Xe au XVe siècle les trois chapitres suivants : 1° l'Église en Allemagne (divisions ecclésiastiques, nomination

des évêques, pouvoirs de l'archevêque et de l'évêque, les chorévêques, les archidiacres et les officiaux, l'Église régulière, les confréries); 2° la papauté (pouvoirs et revenus du pape, élection pontificale, les cardinaux, les employés de la curie); 3° les conciles au moyen âge depuis les conciles diocésains jusqu'aux conciles œcuméniques. Un paragraphe spécial est consacré aux conciles réformateurs de Pise, de Constance et de Bâle. Avec les deux derniers chapitres, nous dépassons singulièrement l'histoire religieuse de l'Allemagne et nous entrons dans l'histoire ecclésiastique générale. C'est un excellent manuel dont nous conseillons l'étude aux étudiants français. C. Pf.

Histoire d'Italie.

— Ludo Moritz Hartmann. *Ein Kapitel vom spätantiken und frühmittelalterlichen Staate* (Stuttgart, W. Kohlhammer, 1913, in-4°, 24 p.). — Il faut relire à diverses reprises ces considérations générales pour les bien saisir; mais on ne regrette point sa peine. L'auteur oppose le type d'État byzantin, fondé sur la bureaucratie, au type des États de l'Occident, fondé sur la grande propriété; il montre comment dans l'Italie du VIIIe au XIe siècle, dans cette Italie dont il nous a raconté l'histoire de façon si attachante, se sont constitués sous la double influence de l'est et de l'ouest des types intermédiaires comme la papauté, le royaume des Deux-Siciles, Venise. Exposé très systématique et trop absolu; mais il fait réfléchir. C. Pf.

— Joseph Hefner. *Voten vom Trienter Konzil* (Würzburg, Bauch, 1912, in-8°, 54 p.). — Isidoro Clario, abbé bénédictin du monastère de Pontida, puis de Santa-Maria di Cesena (diocèse de Bergame), que Paul III devait nommer évêque de Foligno, en 1547, et qui est bien connu par sa traduction de la Bible (1545 et 1557), prononça cinq discours à la première réunion du concile de Trente. De ces cinq discours ou votes, imprimés à Venise en 1548, M. Hefner réédite, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Florence, les trois qui concernent la justification : ceux des 13 et 22 juillet 1546, *De justificatione hominis*, et celui de novembre (24) ou de décembre (1) de la même année, *De imputatione justitiae et certitudine gratiae*. L'exemplaire de Florence est tellement rare, s'il en existe d'autres, qu'on peut considérer comme inédit ce qu'il contient. M. Hefner ajoute quelques mots de bio-bibliographie sur l'archevêque de Sassari, Salvatore Alepo, et sur les manuscrits théologiques du cardinal Seripando, que conserve la bibliothèque universitaire de Padoue. G. Constant.

— *Mémoire de Marie-Caroline, reine de Naples*, intitulé : *De la Révolution du royaume de Sicile*, par un témoin oculaire, publié pour la première fois par R. M. Johnston, professeur à l'Université

Harvard (London, Frowde, 1912, in-8°, XXVII-340 p.). — Le manuscrit publié par le savant américain appartient à la *Biblioteca nazionale* de Naples. « C'est le récit d'un duel politique entre la reine et Lord William Bentinck, de 1810 à 1813, au milieu de la grande crise européenne » (p. VI). Ce manuscrit ne porte pas de nom d'auteur; il a certainement été préparé en vue de l'impression, peut-être pour être présenté au Congrès de Vienne, à l'époque où Marie-Caroline s'était rendue dans cette ville; elle y mourut quelques semaines avant l'ouverture des conférences diplomatiques. Il n'est pas de son écriture, mais on y reconnaît son style français ordinaire et sa haine bien connue contre « le grossier caporal » Bentinck. L'éditeur s'est servi pour annoter ce curieux mémoire des papiers de Lord William conservés à Welbeck Abbey, de sa correspondance officielle au Foreign Office et surtout de son *Journal*, où il n'est pas tendre non plus pour la femme à la volonté énergique, aux impulsions désordonnées, que son agent Fagan appelle une « folle furieuse » (*a furious mad woman*). — P. XXIV, M. Johnston cite un auteur nommé *Saint-Imber;* il a voulu dire évidemment *Imbert de Saint-Amand,* auteur du livre : *la Jeunesse de Louis-Philippe.* R.

— *Histoire de la guerre italo-turque (1911-1912)*, par un témoin (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, 135 p.; prix : 2 fr. 50). — Le « témoin » qui a signé cette brochure a tout l'air de n'avoir assisté à aucune partie des opérations. Son récit des événements militaires est du reste on ne peut plus sommaire, et il insiste bien davantage sur les faits d'ordre politique, sur les débats de la Chambre italienne, sur le mouvement révolutionnaire et la réaction à Constantinople, sur le rôle des puissances européennes, etc. Tout cet exposé rappelle, sans y rien ajouter de nouveau, les événements connus, et il est fait en entier, semble-t-il, avec des articles de journaux français et étrangers, parfois reproduits textuellement. C'est un mémento clair et commode; ce n'est, à aucun degré, une histoire critique ni un témoignage. R. G.

Histoire de Russie.

— André Lirondelle. *Shakespeare en Russie, 1748-1840.* Étude de littérature comparée (Paris, Hachette, 1912, in-8°). — Les belles traditions inaugurées par E.-M. de Vogüé sont loin de s'éteindre. Les ouvrages récemment parus de M. Lirondelle sur Alexis Tolstoï, de M. L. Haumant sur Pouchkine, de M. Duchesne sur Lermontov, de M. Patouillet sur Ostrovski donnent lieu à croire que c'est en France que l'on étudie l'histoire de la littérature russe moderne avec le plus de succès. Le livre que nous annonçons est une bonne contribution à l'étude scientifique des belles-lettres russes. Le plan est solidement charpenté, les idées générales larges et profondes. Remarquable est

aussi l'érudition de l'auteur qui n'a pas laissé échapper un livre russe, quelque oublié qu'il soit, pas un article d'un journal russe. Il aborde l'histoire du drame russe à son berceau; il la suit en étudiant toutes les influences qu'il a subies : classicisme français, sentimentalisme et romantisme anglais et allemand, à travers lesquels perce peu à peu l'ombre du grand poète anglais qui obtient bientôt une des premières places. L'étude de M. Lirondelle est doublement intéressante au point de vue de la littérature comparée aussi bien qu'au point de vue de l'histoire de la littérature russe. G.

— Hermione POLTORAZKY. *Profils russes. Une princesse russe à Rome* (Paris, Perrin, 1913, in-12, 317 p., portrait; prix : 3 fr. 50). — Cette princesse est Zénaïde Wolkonsky, femme d'un aide de camp d'Alexandre Ier et fille du ministre de Russie à Turin. Si son nom mérite une place dans l'histoire, c'est sans doute à raison du sentiment très tendre, — pure amitié, assure l'auteur, — qu'elle inspira au tsar, plutôt que par l'influence du salon cosmopolite qu'elle a tenu pendant trente ans à la villa Poli, ou par ses œuvres littéraires, essais historiques, romans, opéras, vite et justement oubliés. Mais précisément sur les « secrets désenchantements » que la princesse éprouva et qui la décidèrent à vivre hors de Russie, nous ne trouvons, sur cent vingt pages, qu'une ligne fort discrète. Le reste est un hommage de pieux souvenir. Trois essais, d'une lecture aisée, mais sans grande originalité, complètent le volume. Ils concernent la comtesse Roumiantzeff, maîtresse de Pierre le Grand et grand'mère du chancelier, un archevêque de Kazan contemporain d'Ivan IV, Philippe Kolytchef, et une citoyenne de Novgorod, Marfa Boretzky, qui de 1470 à 1478 défendit sa ville natale contre les Moscovites. R. G.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

— J. COMBARIEU. *Histoire de la musique, des origines à la mort de Beethoven*, t. I (Paris, Armand Colin, 1913, in-8°, x-651 p.; prix : 8 fr.). — La nouvelle histoire de la musique dont M. Combarieu vient de nous donner le premier volume est digne à plus d'un titre de retenir l'attention. D'abord, elle repose sur une documentation abondante, sur une enquête personnelle minutieusement conduite, elle est accompagnée d'une bibliographie copieuse, et quelque réserve qu'on puisse être amené à faire sur telle ou telle opinion de l'auteur, elle se présente, pour toute l'époque antérieure au XVIIe siècle, comme la première histoire de la musique d'allure scientifique que nous possédions en France. Elle a un autre mérite : celui d'être vraiment une histoire, et non pas seulement une sèche et vaine nomenclature d'œuvres et de compositeurs. M. Combarieu a au plus haut point le souci de comprendre et d'expliquer la naissance et l'évolution des formes musicales, et il suffit de parcourir son livre pour se rendre

compte qu'il sait au besoin sortir du terrain strictement musicologique. Pour lui, l'art musical est issu de l'incantation et de la danse magiques; il a dû à ces origines le caractère uniquement religieux qu'on lui trouve à ses débuts tant en Grèce qu'en Orient et qui lui est resté jusqu'en plein moyen âge; mais peu à peu, et dès le moyen âge, il s'est affranchi; au lyrisme chrétien s'est mêlé le lyrisme profane des troubadours et des trouvères, le lyrisme des chansonniers. Il s'est compliqué en même temps, et c'est alors qu'est apparu le contrepoint, dont le principe devait être si fécond et d'où la musique moderne devait sortir. Telles sont les grandes idées directrices autour desquelles M. Combarieu a groupé tout le détail de son exposé. On pourra trouver un peu excessif le rôle qu'il assigne à la magie; on pourra se demander aussi s'il était bien utile de s'étendre comme il l'a fait sur certaines formes du lyrisme ou de l'art dramatique des Grecs dont nous ignorerons sans doute toujours la partie musicale; mais on ne pourra méconnaître l'originalité et l'utilité d'un livre qui permet aux historiens de s'orienter parmi les controverses des musicologues, qui en dégage les résultats essentiels et en fait ressortir l'intérêt pour une histoire générale de l'art et de la civilisation. L. H.

— *L'année musicale*, publiée par M. Brenet, J. Chantavoine, L. Laloy, L. de La Laurencie; 2e année, 1912 (Paris, Félix Alcan, 1913, in-8°, 313 p.; prix : 10 fr.). — Le tome II de *L'année musicale* est composé suivant le même plan que son aîné : quelques mémoires d'érudition, une très sommaire revue du mouvement musical en France pendant l'année écoulée (par M. Chantavoine, p. 227-232) et quelques comptes-rendus. Nous avons déjà dit à propos du tome I ce qu'il fallait penser de ce plan (*Rev. histor.*, t. CX, p. 392); nous n'y reviendrons pas et nous contenterons de relever le caractère pleinement scientifique des études de M. de La Laurencie sur *Deux imitateurs français des bouffons, Blavet et Dauvergne* (au milieu du XVIIIe siècle), de M. Cucuel sur *La critique musicale dans les « revues » du XVIIIe siècle*, de M. Prunières sur *Jean de Cambefort, surintendant de la musique du roi* (au XVIIe siècle). Il y faut ajouter un mémoire de M. Collet, *Contribution à l'étude des théoriciens espagnols de la musique au XVIe siècle*. L. H.

— Maurice Courant. *Essai historique sur la musique classique des Chinois avec un appendice relatif à la musique coréenne* (Paris, Delagrave, 1912, in-4°, p. 77-241; extrait de l'*Encyclopédie de la musique et dictionnaire du Conservatoire*, en préparation; thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Lyon). — La librairie Delagrave prépare une vaste *Encyclopédie de la musique* dont voici, avant la lettre, un important extrait, qui peut donner une idée de l'ampleur et de l'érudition avec laquelle sera sans doute traitée toute l'histoire de la musique. M. Courant, dont on connaît la com-

pétence en matière sinologique, y étudie d'abord la théorie musicale des Chinois (notation, échelles, modes, rythme), puis il décrit (en donnant de nombreuses figures à l'appui) les instruments dont ils se servaient ou se servent encore aujourd'hui, — et il est à remarquer que les instruments à cordes percutées ou frottées semblent tous d'importation étrangère; il termine enfin par des indications sur les ensembles orchestraux et sur les chœurs. Limité d'ailleurs à la période classique (depuis le XVIe siècle), cet essai est surtout une histoire des formes et de la technique musicales; il resterait à écrire une histoire de la musique même. Espérons que M. Courant pourra un jour combler cette lacune. L. H.

— André PIRRO. *Schütz* (Paris, Félix Alcan, 1913, in-16, 243 p. Collection des *Maîtres de la musique;* prix : 3 fr. 50). — M. Pirro s'est appliqué à faire revivre la curieuse figure de Schütz (1585-1672), ce prédécesseur de Bach dont les *Hymnes*, les *Psaumes*, les *Symphonies sacrées*, les *Histoires de la Passion* et *de la Résurrection*, écrits sous la dictée d'une foi ardente, frappent encore aujourd'hui par leur accent si personnel et si poignant. Grâce aux détails qu'il a rassemblés sur les divers milieux musicaux que Schütz a traversés, par exemple sur Venise aux derniers jours du fameux Giovanni Gabrieli, dont Schütz put encore recueillir les précieux enseignements, ou sur la musique des petites cours allemandes du XVIIe siècle, le livre de M. Pirro sera pour les historiens d'une lecture particulièrement instructive. L. H.

— Georges CUCUEL. *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIIIe siècle* (Paris, Fischbacher, 1913, in-8°, XII-457 p. et 4 pl.). — L'ouvrage de M. Cucuel touche autant et même plus à l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle qu'à l'histoire de la musique, encore que l'auteur se soit, en principe, interdit de retracer la vie privée et galante du célèbre fermier général. Mais, avec un souci du petit détail qu'on peut trouver un peu excessif, M. Cucuel ne nous a rien laissé ignorer de la famille, des alliances, des séjours préférés de La Pouplinière; il nous a montré en lui le Mécène accompli, riche comme il convient, mais aussi d'esprit ouvert, de goût sûr, curieux de manifestations musicales nouvelles et prêt à aider de tous ses moyens l'éclosion des jeunes talents. Malheureusement les archives publiques, notariales ou privées, si diligemment compulsées par M. Cucuel, ont été avares en renseignements sur ce qui nous aurait intéressé le plus, à savoir les programmes des concerts donnés dans les salons de La Pouplinière, la liste des œuvres auxquelles il a pu prêter une attention spéciale. Mais c'est déjà beaucoup que de nous avoir fait pénétrer dans son milieu, et à ce point de vue il est certain que M. Cucuel aura été bien payé de sa peine. L. H.

— Lionel DAURIAC. *Meyerbeer* (Paris, Félix Alcan, 1913, in-16,

219 p. Collection des *Maîtres de la musique;* prix : 3 fr. 50). — M. Dauriac a pris à tâche de venger la mémoire de Meyerbeer des dédains excessifs dont elle est aujourd'hui victime et il a écrit moins une biographie de l'illustre compositeur, dont les œuvres enthousiasmèrent son enfance, qu'un plaidoyer chaleureux, entraînant, mais qui, à y regarder de près, n'ajoute pas grand'chose à la gloire de Meyerbeer. Oui, certes, nous n'y contredisons pas, *Robert le Diable*, *les Huguenots*, *le Prophète* ont soulevé, soulèvent encore les mêmes admirations que *Monte-Cristo* ou *la Tour de Nesles*... mais je ne sache point que M. Georges Ohnet, par exemple, soit aujourd'hui le prince des littérateurs. Ce qui est vrai, c'est que Meyerbeer a exercé une action profonde sur toute la musique contemporaine. On ne peut donc que souhaiter l'apparition d'une étude détaillée du monde musical auquel il appartint, des luttes d'écoles qui s'engagèrent autour de lui, des nouveautés, bonnes ou mauvaises, dont l'art musical lui fut redevable. L. H.

— Louis-M. Vauzanges. *L'écriture des musiciens célèbres. Essai de graphologie musicale*, avec 48 reproductions d'autographes (Paris, Félix Alcan, 1913, in-16, xvi-240 p.; prix : 3 fr. 50). — Intéressant essai où sont particulièrement étudiées les écritures de Lully, Rameau, Bach, Haendel, Gluck, Haydn, Grétry, Mozart, Méhul, Beethoven, Boieldieu, Spontini, Auber, Weber, Hérold, Rossini, Meyerbeer, Schubert, Donizetti, Berlioz, Chopin, Mendelssohn, Félicien David, Schumann, Liszt, Ambroise Thomas, Verdi, Wagner, Gounod, Franck, Victor Massé, Reyer, Delibes et Bizet. L. H.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1913, juill.-sept. — E. Lesueur. Le Grand Orient de France et la loge « La Fidélité » d'Hesdin, 1788-1792 (d'après les archives de cette loge conservées à Hesdin). — A. Mathiez. Encore les comptes de Danton (dans l'intervalle d'un mois, août-sept. 1792, Lebrun mit une somme de près de 150,000 l. au service de Danton, somme prise sur les fonds secrets de son ministère. Les dépenses secrètes de Danton se sont élevées à 347,910 l.). — Edm. Campagnac. Un curé rouge. Métier, délégué du représentant du peuple du Bouchet. — F. Vermale. La désertion dans l'armée des Alpes après le 9 thermidor (d'après les papiers d'André Réal. Les désertions furent nombreuses; elles eurent pour cause principale le dénûment où cette armée fut laissée après la chute du second Comité de Salut public et de Robespierre). — M. Dommanget. La famille de Saint-Just. — H. Buffenoir. Les portraits de J.-J. Rousseau (suite : les graveurs de l'œuvre de Houdon). — A. Mathiez. François Chabot, représentant du peuple, à ses concitoyens qui sont les juges de sa politique (publie un mémoire composé sous ce titre par Chabot, mémoire où, quelques jours après l'arrestation de Fabre d'Églantine, il s'efforce de répondre à toutes les accusations portées contre lui). — Id. La politique sociale de Robespierre (1° Robespierre à la Constituante; 2° Robespierre et Pierre Dolivier, curé de Mauchamp; 3° Robespierre critique le libéralisme économique).

2. — **Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle.** 1913, 1er juill. — C.-G. Picavet. La Flandre wallonne et Louis XIV (fin; quelques pages sur les intendants). — M. Schveitzer. La Chartreuse de Vauvert. Les relations extérieures d'un couvent de Paris avant la Révolution (fin; suppression de la Chartreuse sous la Révolution : la loi du 27 germinal an VI décide le percement de l'avenue de l'Observatoire; la conséquence fut la démolition du monastère et de l'église. Quant à la pépinière, elle fut incorporée aux jardins du Luxembourg). — A. Marquiset. Saint-Germain l'Aventurier (fin; Saint-Germain réfugié à Londres, puis errant sur le Continent; mort à Eckenförde le 27 février 1784. C'était un pur charlatan). — Fr. Le Lorrain. Malesherbes et les lettres de cachet, 1775. — E. Welvert. Talleyrand étudiant en théologie. — A. Chuquet. Dumouriez général et ministre, 1789-1792 (suite; opérations militaires en mars-juin 1792 jusqu'à la

démission de Dumouriez le 15 juin). — A. Biovès. Un journal du siège de Gênes (suite). — A. Chuquet. Il y a cent ans. 1813 (suite : les insurgés d'Elberfeld; Hambourg au 18 avril 1813; lettre d'un officier de hussards prussiens, 16 avril, racontant la marche des Prussiens depuis les frontières de la Silésie jusqu'à Weimar, etc.). — E. Cazalas. La trahison de Caulaincourt (d'après le t. XIV du *Recueil des traités* de Martens). — Ch. Dejob. Les discours de distribution de prix sous le second Empire (fin).

3. — **La Révolution française**. 1913, 14 juin. — Kareiev. Deux opinions contraires sur l'histoire agraire de la France à l'époque de la Révolution (celles de Loutchisky et de Kovalevsky. Conclusion : « Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine »). — Cl. Perroud. François de Neufchâteau, à propos d'un livre (celui de Jean Lhomer). — M. Pigallet. La captivité et la mort de Toussaint-Louverture (au fort de Joux, 23 août 1802-5 avril 1803). — P. Lebègue. Correspondance d'un agent du Comité de sûreté générale (Grenier; fin). = 14 juill. A. Aulard. La féodalité sous la Révolution : survivance, vicissitudes, suppression. — P. Moulin. Une révolte populaire à Aix, en 1793, en raison de la cherté des vivres. — Cl. Perroud. Buzot et le bicamérisme (publie et commente une lettre de Buzot à Brissot du 22 mai [1791]; il y est fait allusion au système des deux chambres qu'en mai 1791 le parti avancé demandait pour faire contre-poids à l'omnipotence d'une assemblée unique; le centre et la droite s'y refusaient. A cette date encore, Buzot proteste contre l'accusation de républicanisme). — P. Destray. Retraites d'instituteurs sous l'ancien régime. = Documents : Adresse des Jacobins de Montpellier à Louis XVI, avril 1791.

4. — **Revue de l'histoire des colonies françaises**. 1re année, 1913, 2e trim. — Henri Malo. Les Isles (quelques notes et documents sur la vie aux Antilles françaises au XVIIIe s.). — H. Cordier. Le voyage à la Chine au XVIIIe s. Journal de bord de M. Bonnet, commandant le *Villevault*, 1765-1766. — G. Servant. Ferdinand Christophe, fils du roi d'Haïti en France (Henri Christophe, un des lieutenants de Toussaint-Louverture, l'abandonna ensuite et vint, avec Dessalines, faire sa soumission le 26 avril 1802. Il remit son fils Ferdinand, alors âgé de dix ans, aux mains du général français. L'enfant fut d'abord mis dans une pension à Paris, puis, quand son père eut pris les armes contre les Français en 1803, il fut enfermé à l'hôpital de la Pitié. On voulait le forcer à apprendre le métier de cordonnier; il s'y refusa; il fut si bien roué de coups qu'il en mourut. Quant à son père, il réussit à se faire couronner empereur le 28 mars 1811 sous le nom de Henri Ier).

5. — **Revue des études anciennes**. 1913, juill.-sept. — A. Merlin. L. Catilius Severus (reconstitue une inscription dont les fragments, très incomplets, ont été retrouvés dans les fouilles de l'am-

phithéâtre d'El-Djem). — C. Jullian. Notes gallo-romaines. LIX. La terre sainte des Semnons (notes sur cette tribu germanique qui occupait le pays actuel de Brandebourg). — G. Bloch. *L'aurum tolosanum* (propose des corrections aux passages de Justin et de Strabon, où il est parlé du procès de Servilius Caepio, accusé d'avoir dérobé le trésor de Toulouse). — D. Viollier. La fuite des Helvètes en 70 (le « Mons Vocetius » dont parle Tacite, *Hist.*, I, 67-68, doit être identifié avec le Bœtzberg actuel. On ne connaît en Suisse aucun oppidum gaulois. Détails sur l'oppidum romain de Windisch, anc. Vindonissa). — Notes sur les palais Galien (I à Bordeaux ; II à Poitiers). — G. Dottin. L'ancienne civilisation irlandaise, d'après le *Tain Bo Cualnge*. — C. Jullian. Chronique gallo-romaine. — P. Fournier. Le théâtre d'Éphèse (à propos de la publication due à Heberdey, Niemann et Wilberg).

6. — Revue des études historiques. 1913, mars-avr. — G. Lacour-Gayet. Sur la mort de Paul Ier (d'après l'ouvrage du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch). — A. Lange. Les tyrans en Grèce (le régime des tyrans; causes de leur apparition et de leur disparition; régions où on les rencontre; les tyrans vertueux, populaires ou cruels. En somme, c'est une institution propre à la Grèce, qui naquit et se développa au moment où se modifièrent en Grèce les idées religieuses des temps primitifs). — Quatrelles L'Épine. A propos d'un bal d'enfants sous le second Empire (donné à Paris, chez la duchesse de Sesto, en 1869; notes biographiques sur la duchesse qui, née Troubetzkoï, avait été la femme du duc de Morny avant d'épouser le duc de Sesto). — J. Du Breuil de Saint-Germain. Les Jansénistes à la Constituante, 1789-1791. La revanche de « Nos Messieurs » (parle surtout de Treilhard et de Camus). — B. C. Extraits de la correspondance de la famille de Corancez, 1790-1803 (lettres et billets assez insignifiants). = C.-rendus : *É. Magne*. Ninon de Lenclos (livre écrit avec talent; mais c'est vouloir abuser de la crédulité des lecteurs de prétendre leur montrer dans cette courtisane « une vertu qui eut simplement de grands besoins d'argent »). — Baron *de Méneval*. Un Bayard alsacien. Le général baron de Coëhorn (né à Strasbourg en 1771, mort des suites d'une blessure reçue à Leipzig en 1813. Publie quelques lettres intéressantes). — *E. Defrance*. La conversion d'un sans-culotte (bonne biographie de Bouquier, terroriste farouche, ami de Robespierre et de Marat, qui rentra ensuite dans sa famille et dans la société bien pensante). — *Isaac Cornuaud*. Mémoires sur Genève et la Révolution, de 1770 à 1795, publ. par Mlle *E. Cherbuliez* (intéressant). — *Fr. Loliée*. La comtesse de Castiglione (d'après sa correspondance). = Mai-juin. R. Villatte des Prugnes. Les effectifs de la Grande Armée pour la campagne de Russie de 1812 (effectifs à la date du 15 juin, d'après le carnet de situation de juillet 1812 aux archives de la Guerre et aux Archives nationales). — E. Cavaignac. Comment fut votée la première guerre punique (dans les comices par

centuries). — M. CHASSAIGNE. Un manuel de procédure criminelle au XVIe s. (celui de Jean Mille, qui fut prévôt de Paris, auteur d'un manuel de procédure publié pour la première fois en 1541). — R. PEYRE. Lettres inédites de Marguerite de France, Marguerite de Valois, fille de Henri II (deux lettres, de 1569 et de 1574, par conséquent antérieures à celles qu'a publiées Guessard à la suite des Mémoires de la première femme de Henri IV). = C.-rendus : Comtesse *de Villermont*. L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas (remarquable). — Comte *E. de Rougé*. Le conventionnel André Dumont, 1764-1838 (bon).

7. — **Revue des études napoléoniennes.** 1913, juill. — Général CAMON. Le système de guerre de Napoléon. La manœuvre sur position centrale. — J. LORTEL. Napoléon et les avocats (aversion de Napoléon pour les avocats qu'il traitait volontiers de « factieux, artisans de crime et de trahison ». Le décret de 1810 rétablit le Conseil de l'Ordre, mais en l'entourant de précautions draconiennes. Les avocats, qui saluèrent avec joie la chute de Napoléon, furent encore plus maltraités par Louis XVIII). — L. DELAVAUD. Lettres de S. A. R. Marie-Antoinette-Thérèse, princesse des Asturies, à Mme de Mandell (lettres écrites par la princesse, si mal mariée, à son intime amie la baronne de Mandell, 1802-1805). — Comte BOULAY DE LA MEURTHE. Le duc de Rovigo à Vincennes (publie et commente la réponse faite en 1824 par le duc de Rovigo au général Hulin qui essayait d'atténuer sa propre responsabilité dans le meurtre du duc d'Enghien en chargeant à la fois Talleyrand et Rovigo). — Ch.-L. BERNARDIN. Lettres d'un sous-lieutenant lorrain en 1813 (il s'appelait Romain-Augustin Madelin ; en 1813, il fit la campagne d'Allemagne ; il fut tué le 23 août 1813 à l'attaque d'une redoute au combat de Goldberg). — G. PAGÈS. Bulletin historique : Histoire extérieure du second Empire.

8. — **Revue des questions historiques.** 1913, juill. — Comte Louis DE VOÏNOVITCH. Les « Angevins » à Raguse, 1384-1385 (longues négociations pour la mise en liberté des prisonniers. Acte conclu le 1er fév. 1385 ; cérémonie qui eut lieu le 20 à Pozega, en Slavonie. Formation d'un « syndicatus » chargé d'encaisser les sommes promises pour la rançon des captifs. Épilogue en Hongrie de l'expédition italienne ordonnée par Louis d'Anjou. Rôle joué dans toute cette aventure par Pierre de Craon, l'assassin de Clisson. Très intéressant). — Pierre DE VAISSIÈRE. Le baron des Adrets, 1512-1586 (fin ; le baron fait sa paix particulière avec le duc de Nemours ; il s'apprêtait à lui livrer Valence et Romans quand il fut arrêté par deux de ses anciens lieutenants à Romans, 10 janvier 1563. La paix du 19 mars 1563 et l'amnistie qui en fut une des clauses lui rendit la liberté. La seconde partie de sa vie, 1563-1587, « fut à la fois une réparation et une expiation : une réparation par les services que, très loyalement, semble-t-il, des Adrets rendit dès lors à la cause catholique, une expiation par les

traverses publiques et privées qui la marquèrent ». S'il avait quitté le parti des huguenots, c'est que ceux-ci étaient à ses yeux trop fanatiques). — M. MARION. Grèves et rentrées judiciaires au XVIIIe s. Le grand exil du parlement de Besançon, 1759-1761. — P. MONTARLOT. Un agent de la police secrète, 1800-1817 : Jean-Marie François (agent royaliste de 1792 à 1796, François fut arrêté à Paris en 1797; il se tira d'affaire en trahissant ceux qui l'avaient employé jusqu'alors). — Robert DE LAUNAY. La campagne de Sabinus en Normandie, 36 av. J.-C. (le lieu où Viridovix fut battu par Sabinus doit être au Montcastre de Lithaire, entre Carentan et Port-Bail). — Comte DE SÉRIGNAN. Une carrière militaire sous le premier Empire, 1809-1813 : le lieutenant de Bontin (fin; il fut tué à la bataille de Leipzig). = C.-rendus : *Bratli*. Philippe II, roi d'Espagne (long compte-rendu, avec d'intéressantes rectifications, par H. Froidevaux). — *Borrey*. La Franche-Comté en 1814 (J. Guiraud relève de nombreuses erreurs et conclut que la thèse fondamentale de l'auteur est sans consistance). = M. BESNIER. Chronique d'histoire ancienne, grecque et romaine. — R. SCHNEIDER. Chronique d'histoire de l'art.

9. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1913, mars-avr. — Ph. SAGNAC. L'entente de la cour de France avec l'étranger en 1791-1792. Le prix de l'alliance (ce qui reste à élucider sur ce point, ce sont les discussions secrètes entre la reine et ses conseillers au sujet d'un dédommagement territorial à donner à la Prusse). — P. CARON. L'assemblée générale de la Commission et des Comités départementaux d'histoire économique de la Révolution. = C.-rendu : Journal d'un prêtre lorrain pendant la Révolution, 1791-1799; publ. par *H. Thédenat* (il s'agit du journal rédigé par l'abbé Nicolas Alaidon, curé de Saint-Pierre, au faubourg Saint-Mansuy de Toul, qui s'enfuit en 1792; il écrivit son journal en 1800; c'est un récit poignant de la vie que menèrent pendant huit ans les prêtres réfractaires réfugiés en Allemagne).

10. — Revue d'histoire, rédigée à l'état-major de l'armée. 1913, mai. — Études sur l'avant-garde (ch. IX, le combat d'avant-garde à Friedland, 13 et 14 juin 1807; suite en juin : ch. X, la sûreté dans la campagne de 1809, et en juill., Eckmühl et Ebersberg). — L'œuvre militaire de la Révolution. L'armée et la nation à la fin de l'Ancien Régime (1re partie, les derniers ministres de la Guerre de la monarchie; ch. V, l'armée royale en 1789). — La campagne de 1794 aux Pays-Bas (2e partie). — Les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse au mois d'août 1794 (suite en juin : II, les alliés pendant le mois d'août, et en juill., manœuvres de Sprimont, 1er-18 sept.). — Guerre de la Péninsule, 1807-1813 (1re période, la surprise de l'Espagne; livre III, ch. I, Murat, lieutenant de l'Empereur, en Espagne; suite en juill. : ch. II, la marche sur Madrid). — La guerre de 1870-71. Les opérations dans l'Ouest du 17 oct. au 9 nov. (ch. II, Châteaudun,

18 oct.; suite en juin; suite en juill. : ch. III, Chartres). — Mémoire sur la cavalerie et les troupes légères au début du Consulat (œuvre du capitaine J.-J.-Fr. Quentin, du 22e régiment de cavalerie; fin en juin). = Juill. Quelques observations sur l'histoire militaire; II : les difficultés de l'histoire (et nécessité de la méthode). — La campagne de 1813. Les préliminaires (2e partie : le commandement du prince Eugène. Les opérations sur l'Elbe; ch. III : première organisation de la défense de l'Elbe).

11. — Revue historique de la Révolution française et de l'Empire. 1913, avr.-juin. — CABANIS. Autour du 10 août. Lettres inédites à Étienne Dumont, 14 avril-19 octobre 1792, publiées et annotées par O. KARMIN. — L.-G. PÉLISSIER. Autour des négociations de Bâle, juill.-sept. 1795 (publie des rapports secrets envoyés de Bâle à l'Inquisition d'État de Venise par un émigré, qui signait sans doute d'un faux nom, car il est par ailleurs inconnu : M. de Pomiel). — A. ESPITALIER. Un missionnaire de Sainte-Hélène. Le chef d'escadron Piontkowski (à l'aide du récent ouvrage de Watson : *A polish exile with Napoleon*, réfute les allégations de M. Masson contre ce Polonais, qui fut un modeste et utile serviteur de Napoléon. M. Masson a cru trop facilement aux faits avancés fort à la légère par Saint-Maurice-Cabany et à ses propres préventions). — R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Sanary et le siège de Toulon (suite). — MARIE-CAROLINE, reine des Deux-Siciles. Lettres inédites au marquis de Gallo, 1789-1806, publiées et annotées par le commandant WEIL (suite; du 7 juill. 1800 à janv. 1801). — H. MONIN. Deux historiens de la Révolution française : Edgar Quinet et Ch.-L. Chassin, d'après leur correspondance originale (fin). — O. KARMIN. Une loge de gardes-françaises à la veille de la Révolution (la loge « l'Union des Bons Français », fondée en 1787; elle se recruta parmi le régiment des gardes-françaises). — BURNET. Le quadruple mariage de Soulavie (Soulavie, prêtre défroqué, épousa, le 31 mai 1792, Madeleine Mayaud, union qui fut seulement bénie par Fauchet, évêque constitutionnel de Caen; cet acte insuffisant fut complété en août 1793 par un second mariage contracté devant le maire français de Carouge, près de Genève). — Ad. CERF. La famine dans l'Aisne en l'an III. — O. KARMIN. Inventaire des papiers de Sir Francis d'Ivernois conservés à la bibliothèque publique et universitaire de Genève (suite). = C.-rendus : *A. Emiliani.* I Francesi nelle Marche, 1797-1799 (bon). — *J. Heyderhoff.* J.-B. Fuchs, 1757-1827. Erinnerungen aus dem Leben eines Kölnischen Juristen (intéressant).

12. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1913, 31 mai. — *Thureau-Dangin.* Une relation de la 8e campagne de Sargon (en 714 av. J.-C.; relation fort détaillée, qui a été gravée en caractères assyriens peu de temps après l'événement). — *Vollmer.* Materialien zur Bibelgeschichte und religiösen Volkskunde des Mittelalters (bonne

description de mss., accompagnée de beaux fac-similés). — *Platzhoff*. Frankreich und die deutschen Protestanten, 1570-1573 (intéressant). — *P. Herre*. Deutsche Kultur des Mittelalters in Bild und Wort (excellent livre de vulgarisation). = 7 juin. *A. Straub*, S. J. De Ecclesia Christi (traité très vaste, bien ordonné, d'une orthodoxie claire et sûre d'elle-même). — *Humphrey*. Politics and religion in the days of Augustine (bon tableau des luttes qui ont agité le monde romain de 395 à 430). — *W. Sohm*. Die Schule Johann Sturms und die Kirche Strassburgs, 1530-1581 (étude très consciencieuse, mais qui apprend peu de nouveau). — *Thenius*. Die Anfænge des stehenden Heerwesens in Kursachsen unter Johann Georg III und Johann Georg IV (bon). — *Thum*. Die Rekrutirung der sæchsischen Armee, 1694-1733 (suite du précédent travail). — *Martel*. Le blocus de Condé-sur-Escaut, avr.-juill. 1793 (beau et bon livre). — *B. Lange*. Die öffentliche Meinung in Sachsen von 1813 bis zur Rückkehr des Königs (neuf et intéressant). — *A. Lévi*. Souvenirs du général Vionnet, vicomte de Maringoné (médiocre édition d'un texte déjà publié en partie). — *Ad. List*. Der Kampf um's gute alte Recht, 1815-1819, nach seiner ideen- und parteigeschichtlichen Seite (bon tableau des luttes soutenues de 1815 à 1819 par les partisans des anciens États du Wurtemberg pour conserver les « libertés » du bon vieux temps, c'est-à-dire les privilèges du moyen âge; mais les théories de droit constitutionnel occupent dans ce livre une place excessive). — *Franz*. Der Wert der englischen Kultur für Deutschland's Entwickelung (intéressant). — *A. Heisenberg*. Der Philhellenismus einst und jetzt (ce n'est que de la rhétorique). = 14 juin. *Bulanda*. Bogen und Pfeil bei den Völkern des Altertums (bonne monographie sur l'arc dans l'antiquité). — *Déchelette*. Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine (II, 2; remarquable). — *Gagliardi*. Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldemar (II; excellent. Waldemar périt comme traître sur l'échafaud, en 1489, victime de ses propres fautes et de la haine des paysans zurichois). — *Mencke-Glückert*. Die Geschichtsschreibung der Reformation und Gegenreformation (tableau consciencieux des progrès qu'a faits au XVIe s. la conception de l'histoire sous l'influence des idées nouvelles). — *Laval*. Le général François-Joseph Dours (gros ouvrage sur un simple fantoche dont les opinions jacobines exagérées firent un général en deux mois). = 21 juin. *Steuernagel*. Lehrbuch der Einleitung in das Alte Testament (très bon ouvrage classique). — *Ladoué*. Les panégyristes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, 1793-1912. Essai de bibliographie raisonnée (bon). — Mémoires d'Isaac Cornuaud sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795, avec notice biographique et notes par Mlle *Émilie Cherbuliez* (mémoires très intéressants, bien qu'écrits longtemps après les événements). = 28 juin. *Lecot*. Palladius, Histoire lausiaque (traduction consciencieuse, bien que trop terre à terre; introduction tout à fait recommandable). — *Schanz*.

Geschichte der römischen Literatur. II, vom Tode des Augustus bis zur Regierung Hadrians (3e édit. très remaniée de cet excellent manuel). — *Joüon des Longrais*. Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs, 1589 (intéressant document). — *Schimberg*. L'éducation morale dans les collèges de la Cie de Jésus en France sous l'ancien régime (estimable). — *A. Kleinschmidt*. Geschichte von Arenberg, Salm und Leyen, 1789-1815 (ouvrage très consciencieux, plein de faits). = 5 juill. *A.-L. Caillet*. Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes (manuel fait à coups de ciseaux et qui n'a rien de scientifique; « ce livre mérite cependant une place sur la table du bibliographe; il y trouvera en effet de nombreux exemples de toutes les fautes qu'il doit éviter »). — *Ebeling*. Griechisch-deutsches Wörterbuch zum Neuen Testament (œuvre solide et serrée). — *W. Köhler*. Die Gnosis (bon aperçu historique). — *Spitta*. Die synoptische Grundschrift in ihrer Ueberlieferung durch das Lucasevangelium (très contestable; l'auteur voudrait nous faire admettre que la source fondamentale des trois synoptiques est Luc et non Marc). = 12 juill. *H. Welschinger*. Le duc d'Enghien. L'enlèvement d'Ettenheim et l'exécution de Vincennes (ouvrage estimable, « un peu épais et massif, un peu lourd et désordonné, vraiment trop long et qui semble interminable ». Peu d'erreurs, mais trop de discussions et aussi trop de certitude emphatique). = 19 juill. *Hehn*. Die biblische und die babylonische Gottesidee (livre d'une érudition abondante et solide). — *R. Schœne*. Æneae Tactici De obsidione toleranda commentarius (bonne édition d'un texte difficile et très corrompu; l'auteur de cet opuscule est un écrivain militaire nommé Æneas et que Polybe a mentionné. On ne sait rien de plus). — *L.-G. Pélissier*. Notes italiennes d'histoire de France. XXXV : documents relatifs au règne de Louis XII et à sa politique en Italie. — *P. Lehautcourt*. La candidature Hohenzollern (récit très nourri, très attachant).

13. — Athéna. Revue publiée par l'École des Hautes-Études sociales, 1912, oct.-nov. — Y.-M. Goblet. La guerre des races en Orient. — Letaconnoux. La question des poudres en 1822. = Déc. A. Croiset. Introductions à une histoire de la morale grecque. — Ch. Seignobos. Les partis en Allemagne. — R. Allier. Les Églises protestantes depuis la séparation (*Athéna* a cessé sa publication).

14. — La Revue de Paris. 1913, 1er juill. — G. Chantepleure. Le siège de Janina (on sait que Chantepleure est le nom de plume d'une femme; mariée au consul de France à Janina, elle a pu suivre de très près les péripéties du siège). — Paul Léon. La renaissance de l'architecture gothique (au XIXe s. Comment elle fut retardée par le règne de l'antique au XVIIIe s.). = 15 juill. Général Palat. La mission du général Boyer à Versailles, 1870. — J.-P. Lafitte. L'homme de La Chapelle-aux-Saints (il s'agit du squelette d'un homme du type de Néanderthal, trouvé en 1908; il marque une tran-

sition très nette entre l'animal et l'homme des âges récents). — Paul Léon. La querelle des Classiques et des Gothiques (le musée des monuments français; son importance pour la formation du goût. Idées fausses qu'on s'est faites sur l'art médiéval; en lui supposant des lois précises, on a été amené à faire subir aux anciens monuments des restaurations désastreuses).

15. — Revue des Deux-Mondes. 1913, 1er juill. — Émile Ollivier. La guerre de 1870. La reculade sur les lignes d'Amanvillers (cette reculade ne saurait se justifier; Bazaine eut sans doute raison de ne point hasarder son armée, le 17 août, sur la route de Verdun; mais il commit la faute grave d'abandonner une partie du terrain disputé victorieusement la veille aux Allemands. Ses dispositions défensives pour la journée du 18 peuvent d'ailleurs être approuvées). — Ch. Benoist. L'homme de 1848. I : Comment il s'est formé; l'initiation révolutionnaire, 1830 à 1840. = 15 juill. Émile Ollivier. La guerre de 1870. Gravelotte, Saint-Privat (Bazaine, résolu à la défensive, l'organise avec soin dans le détail, mais il abandonne ses chefs de corps à eux-mêmes; il dit à Canrobert : « Tenez bon, mais ne comptez pas sur moi », et, en effet, ceux qui se battaient ne le virent de la journée. La résolution prise par lui de rester cramponné à Metz eut pour conséquence fatale la ruine de l'armée et la chute de Metz). — R. Pichon. La liberté de conscience dans l'ancienne Rome, à propos du 1600e anniversaire de l'édit de Milan (le gouvernement romain, républicain ou impérial, n'a pas été persécuteur par principe; les persécutions dirigées contre les chrétiens peuvent s'expliquer par le caprice de certains empereurs ou par des raisons personnelles, telles que le mépris, le fanatisme. Quant à l'édit de Milan, il fut dicté à Constantin par cette conception, chère aux apologistes chrétiens, que l'idée de religion était inséparable de l'idée de liberté. Il fut sincère quand il le promulgua). — A. Dufourcq. Les origines de la science moderne, d'après les découvertes récentes (il faut les chercher dans les doctrines aristotéliques telles qu'elles furent professées au XIVe et au XVe s. à l'Université de Paris). — G. Schlumberger. Fin de la domination franque en Syrie. Prise de Saint-Jean d'Acre en l'an 1291 par l'armée du Soudan d'Égypte (d'après Rœhricht).

16. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1913, 5 avr. — Edme Champion. L'épître aux Galates (cette épître fournit contre les prétentions de l'Église romaine des arguments invincibles; les catholiques ont eu un intérêt évident à diminuer Paul autant que possible et à le subordonner à Pierre). — O. Galtier. Jusqu'à l'échafaud. Le procès de M. et de Mme de Lavergne (Lavergne avait été obligé de livrer au duc de Brunswick la place de Longwy, dont il était gouverneur militaire, le 23 août 1792; arrêté peu après, il passa en jugement seulement le 11 germinal an II. Condamné à mort, sa femme, qui n'avait pu, malgré tous ses efforts, l'arracher à ses juges,

se fit arrêter au sortir de l'audience en criant : Vive le roi! Condamnée à mort à son tour, elle fut guillotinée le même jour que son mari, 1er avr. 1794). = 12 avr. A. LEFRANC. Le roman d'amour de Clément Marot (la jeune fille, la « douce plaisante brunette » qu'il a aimée s'appelait Anne d'Alençon; elle était de race royale ou princière, mais de lignée bâtarde, fille de Charles, bâtard d'Alençon. Elle était, par cette voie, la nièce de Marguerite, auteur de l'*Heptaméron;* suite le 19 avril; fin le 3 mai; en 1542, Anne épousa Nicolas de Bernay en Pymont, écuyer. Marot resta néanmoins fidèle à son souvenir qui traversa ainsi pendant quinze ans sa vie et son œuvre). = 3 mai. V. TRENGA. Les Latins et les suggestions de l'orientalisme (I : le rôle des Sémites dans la culture européenne; II (10 mai) : l'agonie de l'islamisme intégral; fin le 17 mai). — L. HEARN. La famille japonaise. = 10 mai. A. MESSIMY. La campagne de Thrace, 18 oct. 1912-13 mars 1913. = 17 mai. A. GERVAIS. La Chine parlementaire. — M. POÈTE. Ce que Paris doit à Le Nôtre (les Tuileries et les Champs-Élysées avec la « grande Étoile de Chaillot »). — A. BAYET. La casuistique chrétienne après les *Provinciales* (la *Medulla theologiæ moralis* de P. Busenbaum, la théologie de saint Alphonse de Ligori, qui assure la défaite du gallicanisme au XIXe s., la théologie de Clermont, qui procède directement de saint Alphonse, avec quelques timides velléités d'indépendance). = 24 mai. Ch.-E. NORTON. Correspondance entre Gœthe et Carlyle, trad. par G. KHNOPFF (dix-sept lettres échangées entre Carlyle et Gœthe de 1824 à 1829; suite le 31 mai, les 1er et 7 juin; fin le 14 juin). — E. FAGUET. La morale d'Homère. = 31 mai. Paul LOUIS. Le socialisme de Lassalle. = 7 juin. R.-G. LÉVIS. L'idéalisme en France; réponse à M. Bodley (depuis 1871, la France n'a cessé de se passionner pour de grandes idées : d'abord le relèvement militaire du pays, qui devait être prêt à prendre sa revanche des mutilations causées par la guerre, puis la création d'une plus grande France par l'expansion coloniale, puis le pacifisme et les États-Unis d'Europe; n'est-ce pas là de l'idéalisme, et du plus noble?). — A. HUMBERT. La sculpture sous les ducs de Bourgogne. = 14 juin. A. LOISY. Les données de l'histoire des religions (conférence où sont esquissés rapidement les apports des grandes religions de l'antiquité jusques et y compris le christianisme). = 21 juin. Ch. OULMONT. La mélancolie d'un amoureux au XVIIIe s. (d'après des lettres inédites de Sénac de Meilhan; fin le 28 juin). = 5 juill. Étienne FOURNOL. Questions extérieures. Aux marches du germanisme (répartition des peuples slaves à l'orient de l'Allemagne et de l'Autriche; l'écrasement, puis le réveil des nationalités; causes de leur conflit actuel avec l'élément germanique). — R. DE CHAMBERET. Aperçus marocains (sur la géographie physique, la faune et la flore; les habitants; raisons religieuses et morales qui rendent très difficile la pénétration de ces peuples par l'élément européen). = 12 juill. LAMARTINE. Lettres et billets inédits, publ. par P. BONNEFON. — A. SAUZÈDE. Angleterre et Turquie d'Asie.

— G. Chaigne. Panem et circenses (importance politique et sociale des jeux et des spectacles à Rome vers la fin de la République). = 19 juill. M. Lair. L'Allemagne et l'Angleterre en Asie Mineure. = 28 juill. Bérenger. Lettres inédites à P. Lebrun et à Mme P. Lebrun, publ. par P. Bonnefon. — H. Labbé de la Mauvinière. Au pays du cardinal de Richelieu (le château du cardinal à Richelieu; le Plessis, dont le berceau se trouve à La Vervolière, commune de Coussay-les-Bois; le château de Coussay, en Mirebalais, où résida l'évêque de Luçon, prieur de Coussay. Le Chillou, qui appartint aux Plessis et dont Richelieu portait le titre quand il entra à l'Académie militaire, est situé dans la commune de Jaulnay, canton de Richelieu, en Indre-et-Loire). — G. Bonet-Maury. Le Canada et son historien national, F.-X. Garneau.

17. — Revue de Bretagne. 1913, mars. — P. Nicol. Les prisonniers du château de Penvern. Épisode de la chouannerie morbihannaise sous le Consulat; suite. — Capitaine Binet. La défense des côtes de Bretagne au XVIIIe s. Études et documents. 6e sér. : les Anglais à Belle-Isle-en-Mer, 1761-1763; suite en avr., mai et juill. — Quilgars. Quelques institutions de la ville de Guérande. = Avril. J. de Goué. A propos de la méthode historique et de l'Histoire de Carquefou (dans cette réponse aux critiques de M. Léon Maître, il n'est pas question de méthode historique). — F. Uzureau. La paroisse de Saint-Jacques de Montfaucon, 1683. — Ch. de La Lande de Calan. Mélanges historiques (suite); V : saint Gildas (refuse d'admettre, avec F. Lot, que la seconde partie de la *Vita prima* soit dénuée de valeur); VI : saint Samson et le roi Childebert (le Childebert de la *Vita Samsonis* doit être identifié avec Childebert II, fils de Sigebert, et non avec Childebert Ier, fils de Clovis); VII, VIII et IX (en mai : saint Suliau; la légende galloise de l'empereur Eugenius; les compagnons du roi Arthur dans Gaufroi de Monmouth; suite en juill.). = Juin. J. Choleau. L'expansion bretonne au XXe siècle. — Comte R. de Laigue. Geffroi de La Roche au combat des Trente (ce La Roche appartenait à une branche de la famille du Plessis-Balisson; il portait le nom de La Roche en Lancieux). — A. Oriou. Des Celtes-Bretons et des Gallo-Bretons. Leur apparition dans la péninsule armoricaine, origine des agglomérations humaines qui se sont succédé dans cette région; fin en juill. = Juill. Une janséniste (différends entre Marie-Renée Nepveu, dame de La Saulaie, et le chapelain de Beaulieu, 1740-1742).

18. — Revue d'histoire de Lyon. 1913, mai-juin. — J. Terrel. Un jacobin de Rhône-et-Loire (J.-B. Bresson, né à Villefranche en Beaujolais vers la fin de 1759, membre influent de la loge du Parfait-Accord, membre du Conseil général du district de Villefranche en 1793-1794; fin en juill.-août. Jacobin ardent jusqu'au 9 thermidor, il

est arrêté pour avoir opiné en faveur des jacobins proscrits après le 9 thermidor par la Convention; mais est remis en liberté dès le 24 fructidor an III. Il avait formé pour sa défense un dossier intitulé : « Pièces justificatives pour ma conduite pendant l'affreuse existence du régime terroriste ». Au fond, il était un modéré; brave homme et honnête commerçant, il mourut longtemps après. Il est mentionné pour la dernière fois le 7 mai 1821). — L. Lévy-Schneider. Correspondance de Martin Bernard, commissaire général de la République à Lyon, avec sa famille, 1848-1849; fin. — N. Baud. Caractères généraux du parti libéral à Lyon sous la Restauration. — M. Riollet. Notes relevées sur des registres paroissiaux du département de l'Isère (I : Journal du curé Monnet, de Saint-Victor-de-Cessieu, 1847-1881; II : Notes du curé Baron, de Sainte-Colombe-de-La Brosse; du curé Thévenet, de Salagnon, 1788-1791, et de Garanjoud, ex-vicaire de La-Tour-du-Pin, curé de Saint-Jean-de-Soudin, 1810-1819). = C.-rendu : *Metzger*. Le Conseil supérieur et le Grand Bailliage de Lyon, 1771-1774, 1788 (remarquable). = Juill.-août. Eug. Vial. Le « bon Allemand » (épithète dont fut gratifié Cleberger à cause des nombreuses libéralités et charités qu'il fit tant à Lyon qu'à Genève). — F. Raymond. Les Constituants de Lyon et la formation de la garde nationale, 1789-1791. — Fr. Gadrat. Les journaux légitimistes de Lyon et leur personnel sous la monarchie de Juillet.

19. — Revue du Vivarais[1]. T. XX (publications de 1912). — Marquis de Vogüé. Le château d'Aubenas (devint la propriété de la famille de Vogüé en 1716 et celle de la ville d'Aubenas en 1810; le donjon paraît remonter au XIIe siècle, mais son couronnement, formé d'une voûte d'ogives à profil prismatique, fut ajouté au XVe). — R. Labrély. Notice sur la seigneurie de Bours et Larnas (Bours est le nom du château de Larnas; M. Labrély y a découvert un fonds d'archives qui lui a permis d'en retracer l'histoire depuis 1238 jusqu'à la Révolution). — J. Régné. L'idéal moral d'un notaire vivarois dans la première moitié du XVIe siècle (d'après les maximes rimées que Simon Valentin, notaire de Montpezat, avait l'habitude d'insérer dans ses minutes). — M. O. M. La tour du moulin de Salavas (par suite de sa situation stratégique et surtout à cause de son moulin à blé fut très disputée entre catholiques et protestants). — Un chercheur. Documents vivarois. La révolte de Roure au Bourg-Saint-Andéol (d'après les délibérations municipales relatant les mesures défensives qui furent prises contre le soulèvement provoqué par Roure dans le Bas-Vivarais au printemps de 1670). — Fragments des mémoires du géné-

1. Pour paraître prochainement, si le chiffre de souscriptions le permet : *Table générale* des t. XI à XX (1903-1912); édition ordinaire : 12 fr., édition de luxe : 20 fr. Les adhésions sont reçues par M. Benoît d'Entrevaux, à Saint-Priest, par Privas (Ardèche).

ral comte de Chalendar (relatifs aux campagnes de 1812, 1813 et 1814). — Marquis DE VOGÜÉ. Une fête à Aubenas en 1732 (à l'occasion du mariage entre Charles-François-Elzéar de Vogüé et Madeleine de Truchet). — E. NICOD. Les troubles du Cheylard (de 1621 à 1629, d'après un ms. de la bibliothèque d'Annonay, que l'on attribue à Pierre de Chambaud, papiste convaincu). — C. DU BESSET. Essai sur la noblesse vivaroise (composée surtout de gentilshommes campagnards). — L. ROSTAING. La navigation du Rhône et le commerce du Languedoc au XVIIIe siècle (d'après un mémoire dirigé contre les bureaux de douane et les péages). — P. D'ALBIGNY. Notes généalogiques sur la maison de Boulieu d'Annonay (depuis 1528 jusqu'en 1668). — B. E. M. le chanoine Mollier (érudit de Viviers, mort le 30 juillet). — DE MONTRAVEL et B. E. Le château d'Allier (et ses seigneurs depuis 1229 jusqu'à 1782). — P. D'ALBIGNY. Les calamités publiques dans le Vivarais. Les étés chauds de 541 à 1912. — J. RÉGNÉ. Notes sur le meurtre, le brigandage et la contrebande en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles (le crime du château de Thorenc, en 1612 : l'affaire Nayme et Richard dans la banlieue d'Annonay, en 1651-1652 ; un meurtre au coulet d'Aizac, le 17 nov. 1665 ; l'assassinat du marquis de Saint-Nectaire à Privas, le 13 oct. 1674). — DE MONTRAVEL et A. LE SOURD. Le monastère de Sainte-Claire d'Aubenas (notes tirées de registres notariaux, de 1296 à 1851). — DE MONTRAVEL. Le château de la Barge (près de Serrières). — A. ROCHE. Essai de bibliographie voultaine (relative aux écrivains originaires de La Voulte et aux ouvrages concernant cette localité). — E. N. Le mariage d'un lépreux et d'une lépreuse (le premier natif de Grignan, la seconde du Bourg-Saint-Andéol, 1574). — DE MONTRAVEL. Le château de Beaune (sur le territoire de Saint-André-des-Effangeas, construit vers 1100 et agrandi en 1500). — R. L. S. Acte de déclaration de Barthélemy Gory du Puy-en-Velay (frère mineur, qui, après avoir rompu ses vœux et s'être marié avec une protestante de Privas, retourne au catholicisme en 1619).

20. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Vol. CXXXI, années 1912-1913, t. I. Reims, Michaud, 1912. — H. JADART. Le mariage de Henri III à Reims et son épithalame par Noël Gillet, poète rethélois du XVIe siècle. — G. ROBERT. Rilly et Chigny au moyen âge (publie en appendice vingt-trois chartes allant de 1134 à 1543). — A. CANS. Les séjours à Reims du cardinal Mazarin pendant la Fronde. — Dr Pol GOSSET. Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Beine (ces notes ne remontent pas plus haut que le XVIe siècle). — H. JADART. La Basoche à Reims en 1784. Lettres d'érection de la Basoche ; son existence antérieure au bailliage royal et ses dérivés modernes. — ID. Jean-Simon Lévesque de Pouilly, lieutenant général du présidial de Reims, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

ALLEMAGNE.

21. — Göttingische gelehrte Anzeigen. Juin 1913. — *Eduard Meyer.* Ursprung und Geschichte der Mormonen (bon; a surtout voulu étudier les origines et le développement d'une religion; comparaisons intéressantes avec les origines du christianisme et de l'islamisme). — Chroniken der Stadt Bamberg, herausgegeben von *Anton Chroust* (t. I, 2e partie; cette 2e partie comprend les chroniques se rapportant à deux épisodes, la guerre des paysans en 1525, les dévastations du margrave de Brandebourg Albert-Alcibiade, de 1552 à 1554). — *Eugen Rosenstock.* Ostfalens Rechtsliteratur unter Friedrich II (publie et commente les textes juridiques du XIIIe siècle se rattachant aux deux écoles de Magdebourg et de Halberstadt). — *Wilhelm Oechsli.* Geschichte der Schweiz im XIX Jahrhundert (t. II, de 1813 à 1830; excellent). — *August Frickenhaus.* Lenäenvasen (parfait au point de vue archéologique; mais l'interprétation ne paraît pas juste. Ces vases ne se rapportent point aux lénéennes, mais à une fête bien différente, le Βακχεῖον). — *Friedrich-Emil Welti.* Alte Missiven (série de lettres de 1444 à 1448 se rapportant à la guerre du canton de Fribourg contre l'Autriche).

22. — Historische Vierteljahrschrift. 1911, n° 4. — L. RIESS. Que signifient *data* et *actum* dans les diplômes de Henri II? (curieuse et paradoxale étude de diplomatique). — Ernst SALZER. Stahl et Rotenhan. Lettres du premier au second (2e art.; de 1837 à 1850). — P. MÜLLER. L'auteur et la date du « Tractatus de origine ac translatione et statu romani imperii » (l'auteur ne saurait être Tholomeus de Lucques; la date probable est 1324). — J. VON PFLUGK-HARTTUNG. Quelques détails sur les années 1806 et 1814 (d'après les lettres du feld-maréchal Kleist von Nollendorf). = C.-rendus : *O. Dänhardt.* Natursagen (3 vol.; très curieux recueil de contes populaires). — *Ed. Eichmann.* Acht und Bann im Reichsrecht des Mittelalters (bon). — *F. Varrentrapp.* Rechtsgeschichte und Recht der gemeinen Marken in Hessen (t. I; trop juridique). — *Ludwig Riess.* Die Politik Pauls IV und seiner Nepoten (bon). — Appendice. Bibliographie de l'année 1910, comprend 4,267 numéros. = 1912, n° 1 (voir *Rev. hist.*, 1912, t. CX, p. 188). = N° 2. Albert BRACKMANN. Henri IV et la diète de Tribur (en 1076; étude favorable au roi de Germanie; la politique de Grégoire VII fut très incertaine). — Kolmar SCHAUBE. La signification du mot hanse (ce mot signifie non pas association de marchands à l'étranger, mais le droit d'exercer le commerce et les redevances payées pour l'exercice de ce droit). — Richard FESTER. Nouvelles recherches sur l'histoire de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne (2e art.; fait surtout d'après la correspondance de Salazar y Mazarredo avec le baron Georges de Werthern, envoyé prussien à la cour de Munich). = C.-rendus : *U. Kahrstedt.* Forschungen zur

Geschichte des ausgehenden fünften und des vierten Jahrhunderts (ouvrage de début très remarquable). — *Gabriel Pérouse.* Georges Chastellain (bonne biographie). — *Friedrich Weber.* Beiträge zur Charakteristik der älteren Geschichtsschreiber über Spanisch-Amerika (rempli d'erreurs). = N° 3. G. Arnold KIESSELBACH. L'origine de la hanse des villes allemandes (ces villes formèrent bien une association, contrairement à la thèse de Stein). — Friedrich FRAHM. Biarritz (négociations de 1865 entre Napoléon et Bismarck; combat l'ancienne thèse de Fester). — Jakob STRIEDER. Témoignages authentiques sur les derniers moments de Luther. = C.-rendus : *V. Gardthausen.* Griechische Palaeographie (t. I; sur les livres dans l'antiquité et le moyen âge byzantin; beaucoup de réserves). — *Rudolf Hübner.* Grundzüge des deutschen Privatrechts (très recommandable). — *K. Weimann.* Die Mark- und Walderbengenossenschaften des Niederrheins (beaucoup de critiques). — *Ph. Hiltebrandt.* Preussen und die römische Kurie (t. I, de 1625 à 1760; série de documents tirés des archives de Rome et publiés sous la direction de l'Institut historique prussien). — *Otto Becker.* Die Verfassungspolitik der französischen Regierung bei Beginn der grossen Revolution (de sept. 1788 au 27 juin 1789; intéressant). — *Eduard Spranger.* Wilhelm von Humbold und die Humanitätsidee (intéressant). = N° 4. Ad. HOFMEISTER. La généalogie considérée comme science auxiliaire de l'histoire (cette science est trop négligée des historiens; règles pour établir un tableau généalogique). — Erich BRANDENBURG. Les négociations pour la création de l'empire allemand en 1870 (critique vivement les assertions de Wilhelm Stolze et ne pense pas que la situation internationale ait eu une influence sur ces négociations). = C.-rendus : *Herre.* Quellenkunde zur Weltgeschichte (appelé à rendre de grands services; critiques de détail). — *Franz Cumont.* Die Mysterien des Mithra (trad. allemande; excellent). — *Karl Graf von Zmigród Stadnicki.* Die Schenckung Polens an Papst Johannes XV (vers 995; prend pour base de son édition les *Gesta pauperis scholaris Albini;* quelques critiques). — *Hans Fehr.* Die Rechtsstellung der Frau und der Kinder in den Weistümern (bon). — *Rudolf Smend.* Das Reichskammergericht (t. I; histoire et organisation; des origines en 1495 jusqu'à la fin de l'empire germanique en 1806). — Briefwechsel der Brüder *Ambrosius* und *Thomas Blaurer*, herausgegeben von *Traugott Schiess* (t. I et II, de 1509 à 1548; important pour l'histoire de la Réforme). — Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges (t. VIII et XI; modèle d'édition où tous les problèmes sont résolus). — *W. Naudé* et *A. Skalweit.* Die Getreidehandelspolitik und Kriegsmagazinverwaltung Preussens, 1740-1756 (statistiques établies avec soin). — *H. Gnau.* Die Zensur unter Josef II (aurait dû être abrégé). — *Hans Klaeber.* Marschall Bernadotte, Kronprinz von Schweden (trop favorable à son héros). — *Karl Alexander von Müller.* Bayern im Jahre 1866 und die Berufung des Fürsten Hohenlohe

(travail minutieux et exact). — La bibliographie pour l'année 1911 est faite avec beaucoup de soin, comme toujours; elle comprend 4,376 numéros. = 1913, n° 1. Hermann BLOCH. Les dates non concordantes des diplômes, particulièrement des diplômes de Henri II (art. dirigé contre la théorie de Riess; il faut maintenir la différence entre *data* et *actum*). — Fritz HARTUNG. La réforme du royaume allemand de 1485 à 1495 : son développement et son essence (fin au n° 2; la réforme n'est pas du tout monarchique; elle laisse tout pouvoir aux États; le pays doit être dirigé par un Reichstag annuel auquel roi et princes doivent se soumettre; étude intéressante). — Ernst MAYER. La centaine en Scandinavie (d'après le livre suédois de Sven Tunberg). — Eugen ROSENSTOCK. Würzbourg, premier duché ecclésiastique en Allemagne (au XIIe s.). — Friedrich STIEVE. Quelques additions à l'histoire d'Ezzelino da Romano. = C.-rendus : *Johannes Krudewig*. Uebersicht über den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz (t. III; pas très méthodique). — *Rudolf Kittel*. Geschichte des Volkes Israël (t. I : la Palestine dans les temps primitifs; t. II : Israël dans le pays de Chanaan jusqu'à l'exil de Babylone (excellent). — *Ernst Mayer*. Italienische Verfassungsgeschichte von der Gotenzeit bis zur Zunftherrschaft (2 vol.; art. sévère. « Meyer s'est consacré à une tâche pour laquelle sa méthode critique est tout à fait insuffisante et voilà pourquoi il y a si peu de profit à tirer de son livre, même pour le détail »). — *Von Mensi*. Geschichte der direkten Steuern in Steiermark bis zum Regierungsantritte Maria Theresias (2e vol.; bon). — *Ludwig Bergsträsser*. Studien zur Vorgeschichte der Zentrumspartei (remonte à 1814; intéressant). — *Von Lettow-Vorbeck*. Geschichte des Krieges von 1866 in Deutschland (t. II, 2e éd.; le vol. est consacré à la campagne de Bohême; beaucoup de remaniements dus au lieutenant général von Caemmerer). = N° 2. Georg CARO. Considérations sur l'histoire de l'Espagne au moyen âge (de 711 à 1492; conférence faite par Caro peu de temps avant sa mort). — K. ULMANN. Comment s'est engagée la bataille de Leipzig (chapitre détaché d'une histoire de la guerre de l'Indépendance). — Wilh. WALTHER. Les témoignages sur la mort de Luther (persiste à regarder comme authentique le récit publié par le professeur Spaeth). = C.-rendus : *P. Joachimsen*. Geschichtsauffassung und Geschichtschreibung in Deutschland unter dem Einfluss des Humanismus (brillant). — *Eduard Fueter*. Geschichte der neueren Historiographie (très suggestif; quelques observations sur le plan). — *Wilhelm Ohnesorge*. Ausbreitung und Ende der Slawen zwischen Niederelbe und Oder (superficiel). — *B. Bretholz*. Geschichte der Stadt Brünn (t. I, jusqu'en 1411; excellent). — *Hans Niese*. Die Gesetzgebung der normannischen Dynastie im Regnum Siciliae (bon). — *Hugo Rachel*. Die Handels- Zoll- und Abzisepolitik Brandenburg-Preussens bis 1713 (beaucoup de détails nouveaux). — *Friedrich Lampp*. Die Getreidehandelspolitik in der ehemaligen Grafschaft Mark wæhrend

des 18. Jahrhunderts (très fouillé). — Briefwechsel zwischen König Johann von Sachsen und den Königen Friedrich Wilhelm IV und Wilhelm I von Preussen, herausgegeben von *Johann Georg, Herzog zu Sachsen* (documents importants). — Ungarische Rundschau für historische und Socialwissenschaften; t. I.

23. — Historisches Jahrbuch. T. XXXIV (1913), n° 2. — Alois Kroesz. Rapport des jésuites au début de la contre-Réforme en Bohême (fin; document très important sur l'état de la Bohême au début du XVIIe siècle). — Nikolaus Paulus. Explication des termes employés dans les bulles d'indulgence (*quadraginta dies criminalium et annus venialium; quadraginta dies cum una carena; peccata oblita, etc.*). — Johann Ernst. L'idée de martyr dans saint Cyprien (Cyprien connaissait déjà la différence entre les confesseurs et les martyrs; mais il ne réservait pas, comme Labriolle l'a soutenu, le nom de martyr à celui qui était mort pour le Christ). = C.-rendus : *H. Delehaye.* Les origines du culte des martyrs (bon). — Canisii epistulæ et acta, collegit *O. Braunsberger* (t. VI; œuvres et lettres d'août 1567 à 1571; très intéressant). — *L. Steinberger.* Die Gründung der baierischen Zunge des Johanniterordens (en 1781, au temps de l'électeur Charles-Théodore). — *H. Spangenberg.* Vom Lehnstaat zum Ständestaat (curieuse étude sur la constitution des États allemands; théorie formée d'après des monographies sur le Mecklenbourg, la Bavière, la Silésie, le Tyrol, etc.).

24. — Klio. Bd. X, 1910, Heft 4. — H. Swoboda. Sur l'histoire de l'Acarnanie (l'importante inscription de Thermon, qui nous fait connaître un traité de paix et d'amitié entre les Étoliens et les Acarnaniens, doit avoir été gravée entre 272 et 265; le premier éditeur, Sotiriadis, la plaçait avant la mort de Pyrrhus). — O. Leuze. Les luttes pour la Sardaigne et la Corse pendant la première guerre punique, 259-258 av. J.-C. (1° examen critique des sources : Zonaras; autres sources qui ne découlent pas de Zonaras; raisons qu'on a de ne pas ajouter créance aux récits sur les actes de Scipion en Sardaigne. Scipion s'empara d'Aleria en Corse dans l'été de 259; puis il aborda en Sardaigne, vainquit Hannon et prit Olbia; il passa l'hiver de 259-258 en Sardaigne. Au début de l'année suivante, il évita un combat avec Hannibal qui apparut avec une nouvelle flotte punique et revint après avoir laissé dans l'île une garnison. Il triomphe le 5 des ides de mars. En 258, Sulpicius est envoyé en Sardaigne; il détruit la flotte d'Hannibal et triomphe le 3 des nones d'octobre « de Poeneis et Sardeis ». 2° Le récit de Polybe et sa chronologie. 3° La guerre de Sicile parallèle à celle de Corse et de Sardaigne en 259 et 258. 4° Rapport des sources que nous possédons avec les originaux perdus de Fabius et de Philinus). — Th. Steinwender. L'espacement des manipules au combat. — Johanna Nistler. Vettius Agorius Praetextatus (rectifie et complète la biographie qu'O. Seeck, dans son édition des lettres

de Symmaque, a donnée de ce personnage, représentant éminent du paganisme dans la seconde moitié du IVe siècle). — LEHMANN-HAUPT. La chronologie de Bérose et les récentes inscriptions cunéiformes. IX : les plus anciennes tentatives faites pour reconstituer la liste des rois babyloniens (contre Ed. Meyer dans sa *Gesch. d. Altertums*, I, 2); X : Bérose et la Sémiramis historique (la Sémiramis qui est dame du palais sous le règne d'Adadniraris IV, 811-783, est mentionnée sur la statue de Nébo. Il est impossible que Bérose l'ait placée au XIIIe siècle; il y a sans doute là une interpolation par ceux qui ont fait des extraits de Bérose). — R. ADAM. La disposition de la flotte grecque avant la bataille de Salamine. — U. KAHRSTEDT. Sur Didyme, VIII, 7 et suiv. = Bd. XI, 1911, Heft 1. W. ALY. Delphinios. Études sur l'histoire municipale de Milet et d'Athènes (sur l'emplacement de ces deux villes, il y eut d'abord un établissement crétois qui, pour Athènes, remonte à la plus haute antiquité et qui, à Milet, s'est formé depuis 1400 au plus tôt. Plus tard, naquit auprès la ville forte d'un peuple de race hellénique : à Athènes au temps mycénien; à Milet depuis 800 au plus tard. Ces deux populations se fondirent ensemble. Athéné et Delphinios sont les dieux de la population pré-grecque; Delphinios peut-être celui de la source qui alimentait la ville). — A. KANNENGIESSER. Noms égéens et surtout crétois chez les Étrusques (comme preuve que les Étrusques sont de race crétoise-carienne). — O.-Th. SCHULZ. Les Germains au point de vue économique et politique, d'après les Commentaires de César (les Commentaires ont été écrits à des époques successives; César n'a donc pu, tout simplement, effacer une erreur du livre IV, mais il l'a corrigée, sans le dire, au livre VI. Seule l'institution de la rotation agraire annuelle est, d'après César, germanique; le renseignement qu'il donne au livre IV sur le changement annuel de résidence reposait sur une erreur. Il a fondé sa relation sur ses observations personnelles et des indications sûres; la linguistique comparée et la préhistoire confirment entièrement les données fournies par cette source excellente). — P. GRAFFUNDER. Le mur de Servius à Rome (la différence entre le pied osque et le pied romain nous permet de distinguer les deux périodes de construction reconnaissables dans les ruines. Le pied romain, identique à celui de Solon, doit avoir été introduit entre 480 et 430 et Mommsen a eu raison d'attribuer aux Décemvirs l'introduction officielle de la nouvelle mesure. La masse principale des murs ruinés, construite d'après le pied romain, date donc du Ve siècle. Seules les parties construites d'après le pied osque appartiennent au temps antérieur aux Décemvirs et sans doute à l'époque des rois. La tradition romaine contient donc un fond de vérité). = Heft 2. H. HEINEN. Sur le fondement du culte des empereurs romains (liste chronologique indiquant les dates relatives au culte de César, d'Antoine, de Pompée, d'Auguste et des autres membres de la famille impériale de 48 av. J.-C. à 14 ap.). — E. HOHL.

Vopiscus et la biographie de l'empereur Tacite (1re partie; sources : une Histoire auguste aujourd'hui perdue, les Césars d'Aurelius Victor et, çà et là, une source grecque, sans doute les ἱστορίαι d'Eunape de Sardes. L'auteur écrivait dans les premières années du IVe siècle; il faut sans doute l'identifier avec l'auteur du recueil tout entier). — K. LEHMANN. La bataille du Granique (contre Judeich dans *Klio*, VIII, 372. Le récit d'Arrien est invraisemblable; celui de Diodore est plus digne de foi et mérite d'être suivi partout où il diffère d'Arrien). — E. KORNEMANN. La plus ancienne forme des Annales pontificales (c'est la *tabula*, ὁ πίναξ, dans la Regia mentionnée par Caton et Pison; c'était un manuscrit sur bois composé de plusieurs tablettes, les ἱεραὶ δέλτοι, et qui comprenait déjà la plus ancienne histoire de Rome, celle des rois incluse; il pouvait être consulté par les gens du dehors, en particulier par les historiens. La plus ancienne rédaction remonte sans doute à la première moitié du IIIe siècle). = Heft 3. W. Sc. FERGUSON. Les lois de Démétrius et leurs gardiens (le code de Démétrius de Phalère a été publié en 316-315 av. J.-C.; sa législation a subi fortement l'influence de son maître Théophraste. En étroit rapport avec elle se trouve l'érection du collège des νομοφύλακες, qui exercèrent autant d'influence qu'à Sparte les éphores; ici encore, Démétrius a suivi la doctrine d'Aristote et de Théophraste). — Vinc. COSTANTI. La domination égyptienne dans les Cyclades sous Ptolémée Philopator. — E. HOHL. Vopiscus et la biographie de l'empereur Tacite (2e partie; on savait déjà si peu de chose sur ce règne court et insignifiant que l'auteur en est souvent réduit à imaginer ce qui a dû se passer; la *Vita Taciti* est une œuvre de rhéteur). — J. SOELCH. L'emplacement de Césarée de Bithynie (souvent appelée Césarée Germanikè; dans Pline, Germanicopolis; dans Ptolémée, ἡ καὶ Σμυρλεανή. D'après Dion Chrysostome, elle était dans le voisinage de Prusa. Tous les textes la placent à l'extrémité orientale du lac de Daskylitis. Son nom, attesté encore par Pline, de βοὸς κοίτη, se trouve justifié par l'image d'un taureau couché qu'on trouve sur des monnaies). — E. KORNEMANN. La bataille de l'Allia et les plus anciennes annales pontificales (sur la « tabula apud pontificem maximum » étaient sans doute marquées les données chronologiques suivantes : 16 juillet, les Romains sortent de la ville; sacrifice de Q. Sulpicius. 18 juillet, défaite des Romains sur les bords de l'Allia. 19-21 juillet, ils ont cherché un refuge dans un bois situé entre le Tibre et la via Salaria; craignant d'être attaqués par derrière, les Gaulois n'osent pas attaquer Rome sur-le-champ. 22 juillet, prise de la ville, moins le Capitole. Cette ancienne chronique des Pontifes contenait des indications « per singulos dies ». Les indications chronologiques, précises au jour près, que donnent les historiens postérieurs remontent ainsi aux Annales tenues par les Pontifes). — Joh. PHILIPP. Comment Hannibal a-t-il pu faire passer le Rhône à ses éléphants? (au moyen de radeaux remorqués par des barques, nous disent Polybe et Tite-Live; impos-

sible, disent les gens du métier, à cause de la force du courant. Il faut entendre que les barques étaient à l'ancre et que les radeaux leur étaient attachées par des cordes; c'est le courant qui les entraînait sur l'autre rive, comme des ponts volants). — A. VON PREMERSTEIN. Recherches sur l'histoire de Marc-Aurèle. I : la Guerre des Parthes sous L. Verus (1° le légat Saturninus, *C. I. L.*, III, 775, commandant la legio V Macedonica en l'an 166; 2° combats au Caucase, *C. I. L.*, XIII, 8213. La legio I Minervia prit, dans son ensemble, part à la guerre parthique depuis 162; un détachement put bien alors être envoyé contre les Alains; 3° le contingent de la ligue lacédémonienne, d'après les inscriptions publiées dans *Ath. Mitt.*, XXVIII, 1903, p. 291, *C. I. G.*, 1253, 1495, et Le Bas-Foucart, 183 *b*). — T. FRANK. La conquête romaine du Sabinum, du Picenum et de l'Etruria (étude critique sur les confiscations des terres). — M. HERRMANN. Hécatée, source possible d'Hérodote dans son récit de l'expédition de Xerxès). — N. VULIČ. Le but que se proposait Asdrubal en marchant vers le Métaure (il voulait se joindre avec Hannibal). — E. KORNEMANN. Colonies romaines sans autonomie. = Heft 4. J. SOELCH. Modrene, Modroi et Gallus. Notes sur la frontière septentrionale de la Phrygie Epiktetos et la situation des évêchés bithyniens. — U. KAHRSTEDT. Les débuts de la troisième guerre de Macédoine (étude sur les sources de Tite-Live, XLII). — K.-J. BELOCH. Sur la carte de la Grèce : 1° Psittalie; 2° Dictè; l'île d'Onysie; 3° Éleuthères; 4° Daphnus; 5° Demetrias (= Pagasai); 6° les Éniades; 7° les Eurytanes; 8° Kalindoea; 9° le Léthé. — H. SWOBODA. Études sur les ligues grecques : 1° le n° 28 des inscriptions de Magnésie (composition de la ligue étolienne en 206-205); 2° organisation de la ligue étolienne (assemblées de la ligue; situation des stratèges). — J. SUNDWALL. Les inscriptions de Carie et les noms propres qui s'y trouvent (la langue de la Carie est étroitement apparentée avec celle de la Lycie). — F.-X. KUGLER. Signification du chiffre assyrien 15 = à droite et 150 = à gauche, dans la conception pythagoricienne (cherche à démontrer que la spéculation pythagoricienne sur les nombres est d'origine babylonienne). — M. BANG. Les « Germani corpore custodes » (marqués dans deux inscriptions, *C. I. L.*, VIII, 21068, et *Not. degli Scavi*, 1908, p. 386). = Bd. XII, 1912, Heft 1. F.-E. ADCOCK. Les chapitres de la Politeia d'Athènes concernant Solon et leur source (le Solon de Plutarque et la Politeia d'Aristote ont, en ce qui concerne ces chapitres, une origine commune qui doit être l'Atthis d'Androtion). — H. SWOBODA. Études sur les ligues grecques. III : les Villes de la ligue achéenne (leur situation politique; les Achéens ont su concilier les revendications particularistes des États alliés avec les sacrifices nécessaires à l'unité de la ligue). — G. ROEDER. Sur l'histoire de la Nubie et du Soudan (1° Bibliographie. 2° Peuples et langues; malgré le déchiffrement par Griffith des deux systèmes d'écritures méroitiques, il reste encore de grands pro-

blèmes à résoudre. 3° Les temps anciens. Le 4e millénaire av. J.-C. est rempli de combats entre la Haute et la Basse-Égypte; ils continuent encore après que les rois de la Haute-Égypte eurent réuni les deux États. La Nubie du Nord possède une civilisation comparable en tout à celle de l'Égypte; c'est depuis le milieu de la période prédynastique que la Nubie cessa de suivre la marche brillante de l'Égypte. Dans la période des premières dynasties, la différence s'accentue; les rapports étroits entre les deux pays ont cessé. 4° L'ancien empire, 2800 à 2500 av. J.-C. Une race nègre vient du Sud et se mêle avec les anciens habitants. De nombreuses incursions de pirates et expéditions militaires sont mentionnées dans les inscriptions égyptiennes. 5° Le moyen empire; la conquête de la Nubie septentrionale est commencée, elle s'achève sous Sésostris III sans exercer d'influence profonde sur la civilisation. 6° Le nouvel empire et l'époque récente. La Nubie subit fortement l'influence des Égyptiens chassés par les Hyksos vers le sud; les marchands égyptiens favorisent la colonisation du pays. Toutmosis et Aménophis règnent sur la Nubie jusqu'à la 4e cataracte. Ramsès II compte en outre le Soudan parmi ses États. Lorsque le centre de la domination égyptienne se déplaça vers le nord, la Nubie acquit une indépendance croissante; depuis 700 environ, il y eut des princes nubiens qui, à la tête d'armées disciplinées, envahirent l'Égypte et la ravagèrent. 7° Époque gréco-romaine. La capitale de ce royaume se transporte de Napata plus loin vers le sud, à Méroé, dans la plaine du Soudan, et l'élément africain l'emporte de plus en plus; la civilisation égyptienne s'étiole; la langue indigène l'emporte sur l'égyptien. A partir du second siècle avant notre ère, on voit apparaître le peuple de Blémyes qui menace la domination romaine. 8° Époque chrétienne. Le christianisme pénètre en Nubie au VIe siècle; les Blémyes payens se retirant dans le désert. Puis le christianisme est remplacé au XIIIe ou au XIVe siècle par l'Islam, tandis que le Soudan prolonge encore pendant quelque temps la résistance au mahométisme. 9° Époque musulmane. Le sultan Sélim proclame sa domination jusqu'à la troisième cataracte; puis, au début du XIXe siècle, Mohamed Ali étend son empire loin dans le Soudan; en 1896-1899, Lord Kitchener rattache à l'Égypte la Nubie du Nord entre la première et la seconde cataracte, tandis qu'un État anglo-égyptien se constitue à l'aide de la Nubie méridionale et du Soudan). — L. Holzapfel. La chronologie romaine (examen critique de l'ouvrage de Lenze : *Die römische Jahreszählung*). — A. Jaekel. Deux remarques critiques sur les « Scriptores historiae augustae ». I : la Mort de L. Aelius Caesar (il est faux qu'Hadrien ait élevé des statues colossales et des temples à Aelius Verus; on a mal compris l'original grec, où ces honneurs sont rendus à Ἥλιος). II : l'Adoption d'Antonin le Pieux (ici encore on relève de fortes erreurs dans le récit). = Heft 2. W. Judeich. Psyttalie (contre Beloch, *Klio*, XI, 431; justifie le récit d'Hérodote sur la bataille de Salamine). — A. von Premerstein.

Recherches sur l'histoire de Marc-Aurèle (II : Campagnes maritimes des peuples du Pont septentrional et des Maures; chute des Kostoboques). — H. Pomtow. La grande tholos et la détermination des édifices ronds de Delphes; I. — E. Tæubler. Camille et Sylla; origine de la légende de Camille (le caractère du dictateur Sylla a certainement contribué à former la légende de Camille. L'audace de la fiction et sa tendance indiquent que Valerius Antias en est l'auteur). — B. Filow. Le partage de la Dacie aurélienne (la Dacie fut, dès le début, partagée en deux provinces séparés par les Balkans. La Dacia ripensis était la province militaire où se tenaient les légions ramenées de la Dacie transdanubienne. La Dacia mediterranea était la province civile, sans garnisons). — Lehmann-Haupt. Études d'histoire et de métrologie. I : les Comptes des tributs persiques dans Hérodote (maintient son opinion contre les objections de Weissbach : *Zur keilinschriftlichen Gewichtskunde*, dans la *Zeitsch. d. d. Morgenl. Ges.*, LXV, 625). — F. Bleckmann. Les prêtres d'Hélios éponymes à Rhodes (nommés sur des anses d'amphores, toutes plus récentes que l'an 331 av. J.-C. et plus anciennes que la fin du Ier s. Suit une liste de tous les noms connus jusqu'ici, avec leur provenance; comment on peut en dater quelques-uns). = Heft 3. E. Cavaignac. La population du Péloponnèse aux Ve et IVe s. (« M. Beloch a grand tort de contaminer des chiffres d'Hérodote, de Xénophon, voire de Polybe, en essayant d'en tirer une sorte de moyenne; on masque ainsi les changements sociaux traduits par ces chiffres, hélas trop rares. Or, la constatation de ces changements est précisément le point intéressant dans une étude de ce genre »). — H. Pomtow. La grande tholos et la détermination des édifices ronds de Delphes (II : Théodote de Phocée a construit la tholos de Delphes vers 380-375, le temple d'Esculape à Épidaure en 360-346; III : la grande tholos de Delphes était le prytanée avec la κοινὴ ἑστία). — M.-P. Nilsson. Les principes de la vie spartiate (1° les classes d'après l'âge et les sysskenies; 2° les mariages sont libres; 3° remarques détachées : à noter que la dualité de la royauté spartiate vient d'un antique partage héréditaire; avant le temps des diadoques, il n'y eut encore aucun droit princier spécial. La vie spartiate en est encore en beaucoup de points restée aux mœurs des peuples primitifs dont un ou plusieurs grands législateurs ont fait la pierre angulaire de l'État spartiate). — H. Swoboda. Le caractère de la tyrannie grecque (c'est le pouvoir d'un seul obtenu par voie d'usurpation, à vie et héréditaire, ce qui n'exclut pas le maintien de l'ancienne constitution politique). — G. Kazarow. Zalmoxis (le dieu gète du monde souterrain et la croyance gète à l'immortalité). — W. Schubart. Inscriptions grecques d'Égypte (au Lyceum Hosianum de Braunsberg. La première, qui est du second siècle av. J.-C., nous fait connaître les fonctionnaires supérieurs de l'administration financière et douanière, ainsi que l'office des εἰσαγγελεῖς; dans la seconde est mentionnée une assemblée des νεανίσκοι ἐκ τοῦ Ὀσιριείου). — E.

LATTES. Valeur historique des concordances onomastiques du latin et de l'étrusque (bien que ces deux langues soient très éloignées l'une de l'autre, il faut admettre qu'il y a eu entre elles échange et mélange). — E. STEIN. Les empereurs romains et l'emploi du titre proconsulaire (comme il n'y eut aucune troupe en Italie jusqu'à Septime Sévère, l'empereur n'exerça jamais dans ce pays la puissance proconsulaire qui lui appartenait légalement. Quand la legio II Parthica fut transportée en Italie, la situation changea automatiquement. Hors de l'Italie, les empereurs portèrent déjà le titre de proconsul dès l'époque de Trajan; puis à partir de Sévère en Italie aussi, excepté à Rome). = Heft 4. P.-E. NEWBERRY. L'animal du culte rendu à Set (c'est le cochon du Soudan). — Fr. PREISIGKE. La Βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων (ce n'était pas le bureau des livres fonciers, mais un bureau où étaient librement consignés les changements intervenus dans la possession. Ce « bureau des possessions » devint donc une archive des pièces concernant la possession. Important mémoire de 59 p.). — U. KAHRSTEDT. Le commerce phénicien sur la côte occidentale de l'Italie (d'après des fouilles. Ce sont les importations de la Phénicie orientale et non de Carthage qui ont laissé les traces les plus fortes; elles n'ont cédé que devant la concurrence grecque dans la seconde moitié du VIIe siècle. L'alliance de l'Étrurie avec le monde punique redevient ensuite plus étroite par l'alliance étrusco-carthaginoise. Cependant, le commerce, qui prend alors un nouvel essor et qui se poursuit jusqu'au Ve siècle, est sous le pavillon étrusque et non carthaginois). — E. HOHL. Vopiscus et Pollion (ces deux noms en tant qu'auteurs des vies de l'Histoire auguste ont été imaginés par le faussaire théodosien). — L. HOLZAPFEL. Les empereurs romains. I : Néron et Galba. — H. GUMMERUS. Une vente d'esclave mentionnée sur une pierre tombale à Capoue.

25. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXVIII, 1913, nº 2. — Dietrich VON KRALIK. Les termes germaniques dans la *Lex Baiuvariorum* (2e art.; explication de ces termes par ordre alphabétique, depuis *adarcrati* jusqu'à *lidiscarti*). — Siegmund HELLMANN. Étude sur les *Gesta Treverorum* (filiation des manuscrits). — Oswald HOLDER-EGGER. La vie de frère Salimbene (2e art., de 1247 à 1248; l'auteur est mort sans avoir achevé son étude). — ID. Études sur les sources de l'histoire des Frères Mineurs (le *Catalogus generalium ministrorum ordinis fratrum minorum* du XIVe siècle; le *Speculum vitæ sancti Francisci* et Élie de Cortone; ces deux travaux inachevés ont été revus et complétés par B. SCHMEIDLER). — Wilhelm LEVISON. Les manuscrits du musée *Meermanno-Westreenianum* à La Haye (il s'agit des manuscrits historiques). — H. BRESSLAU. Le diplôme de Charlemagne pour l'évêché de Torcello (reconstitution du diplôme authentique, qui est sans doute de 803, d'après un diplôme faux). — J. BACHMANN. Les lettres du *Codex Udalrici*, nos 234 et 235 (ces lettres remontent à l'époque du Calixte II et non à celle d'Honorius II). —

Paul LEHMANN. Le *Liber de viris illustribus* du monastère de Prüfening (XIIIe s.; fragments inédits). — Ferdinand GÜTERBOCK. Un diplôme authentique et un diplôme faux de Frédéric Ier pour le monastère de Neubourg en Alsace (le nº 4480 de Stumpf, aux archives de Darmstadt, a été entièrement écrit sur un autre diplôme dont le texte avait été gratté; quelques mots du diplôme primitif ont pu être lus). — F.-W.-E. ROTH. Manuscrits de la bibliothèque du séminaire de Mayence (en général assez insignifiants; à noter un sacramentaire de Grégoire le Grand du IXe-Xe s.).

26. — Zeitschrift für Brüdergeschichte. T. VII, 1913, nº 1. — R. GEIGES. Jean Conrad Lange et les débuts de l'organisation du culte des frères moraves en Wurtemberg (Lange naquit en 1707 et mourut en 1767; les Moraves le nomment à juste titre l'apôtre du Wurtemberg). — J.-Th. MÜLLER. Histoire et analyse des *Acta Unitatis fratrum* (c'est le titre de treize volumes manuscrits conservés à Herrnhut et contenant toutes sortes de documents en tchèque ou en latin des années 1460 à 1589; inventaire des t. I-V; à suivre). — ID. Les anciens récits de Zinzendorf sur sa vie et la fondation de Herrnhut (suite).

27. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXXIV (1913), nº 2. — H.-F. ROHDE. Auteur et date des capita agendorum (c'est un recueil de différents projets de réforme, recueil fait par le cardinal Pierre d'Ailli pour le concile qui allait s'ouvrir à Constance). — Anton DÜRRWAECHTER. L'exécution de Jean Sylvan (antitrinitaire mis à mort à Heidelberg le 23 déc. 1572; publication d'une très curieuse lettre sur cette exécution; le procès fait à Sylvan est un pendant de celui de Michel Servet). — Georg BUCHWALD. Quand Luther a-t-il prononcé son dernier sermon? (le lundi 15 févr. 1546). — Otto KIRN. Actes tirés des archives de la Faculté de théologie de Leipzig sur les origines du piétisme.

AUTRICHE.

28. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1913, nº 3. — Johann B. NISIUS. La controverse au sujet de la durée de l'activité publique de Jésus (se rallie nettement à la thèse des trois années). — Franz MÜLLER. Le décret de Pie X sur la première communion des enfants doit-il être considéré comme un simple commandement de l'Église? (non; c'est un commandement divin). — Wilhelm KRATZ. Le quatrième vœu dans la Compagnie de Jésus (celui par lequel le jésuite promet obéissance spéciale au Saint-Siège *circa missiones*). — Anton PREŠEREN. La célébration du dimanche et le troisième commandement du décalogue (Ier art.; passe en revue les opinions des Pères de l'Église sur cette question). = C.-rendus : Revue des écrits récents sur saint Cyprien. — Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, 3e éd., t. XIX-XXIII (peut servir aux catho-

liques; mais que de contradictions!). — *J. Rohr* et *P. Heinisch*. Biblische Zeitfragen. Cahiers 6-7 : *Norbert Peters*. Der Text des Alten Testamentes und seine Geschichte. Cahiers 9-10 : *Seb. Euringer*. Die Kunstform der althebræischen Poesie (deux traités estimables). — *Pastor*. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters (t. VI, de 1550 à 1559; excellent, bien supérieur à l'ouvrage de Ranke). — *J. Vota*. Der Untergang des Ordensstaates Preussen und die Entstehung der preussischen Königswürde (bon).

Espagne.

29. — Boletín de la real Academia de buenas letras de Barcelona. T. VI, 1911-1912. — J. Pella y Forgas. Quelques mémoires relatifs à la guerre de l'Indépendance (c'est-à-dire à la lutte contre les Français, de 1808 à 1814; il s'agit là non pas de narrations de faits d'armes, mais de la répercussion que produisit la guerre sur les populations rurales de Catalogne). — F. Carreras y Candi. Notes sur le XIIIe siècle à Vich (l'ancienne Ausona; la cathédrale, le chapitre, l'enseignement littéraire, les institutions sociales et hospitalières, les guerres, les coutumes, le régime féodal, les châteaux). — E. Moliné y Brasés. Version inconnue de la bulle catalane de 1483 (bulle de la Sainte-Croisade concédée par le pape Sixte IV, le 8 mars 1483, en vue de pourvoir aux frais de l'expédition dirigée contre les Maures de Grenade; impression d'Alvaro de Castro). — J. Rubio de la Serna. L'époque de la tène, 2e du fer, en Transylvanie et dans la péninsule ibérique (au sujet de découvertes préhistoriques et archéologiques faites sur la rive droite du Kis-Szamos, dans le comté de Klausemburg, à Cabrera de Mataró et dans d'autres localités d'Espagne). — J. Miret y Sans. Documents inédits des anciens rois d'Aragon (antérieurs à la réunion de la Catalogne à l'Aragon, 1083 à 1136). — Id. Sermonnaire catalan de Marseille (du commencement du XVe siècle, ms. 1095 de la bibliothèque de Marseille). — Id. Inventaires des maisons du Temple de la couronne d'Aragon en 1289 (des commanderies de Monzón, Huesca, Ambel, Calatayud, Alfambra, Vilel, Cantaneyla, Casteylot, Orta, Daçco, Miranet, Tortose, Gardeny, Cordins). — L. del Arco. Les incunables de Tarragone (missel imprimé par Rosenbach en 1499). — A. Bonilla y San Martin. Bibliothèque de l'Escorial. Les « Étymologies » de saint Isidore (réponse à l'article publié par M. Sanpere dans le n° 36 de la même revue). — F. de Bofarull. Règlements des conseillers de Barcelone à l'égard des Juifs au XIVe s. (mesures de police et de voirie relatives à la communauté juive, brutalement détruite en 1391). — E. Moliné y Brasés. Notes pour servir à la biographie de Bruniquer (historien catalan, mort le 26 mars 1641). — J. Miret y Sans. La fondation du monastère de Mur (en janv. 1069). — M. de Montolin. Observations critiques sur l'étude « Ibères et Berbères » (de M. Giménez Soler, qui cherche à démontrer

la parenté entre le basque et la langue berbère). — F. RAHOLA Y TREMOLS. A la mémoire de M. Philippe Bertran d'Amat (président de l'Académie des belles-lettres de Barcelone à partir du 20 nov. 1907). — Le problème de l'orthographe (reproduction des résolutions prises par l'Académie française sur la simplification de l'orthographe). — J. MIRET Y SANS. Deux Provençaux admirateurs du code barcelonais des « Bonnes coutumes de la mer » (Peiresc, né près de Toulon en 1580, et M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône). — P. BARNILS Y GIOL. Livre intitulé « la Consolation de l'ermite », par R. LULL. — E. MOLINÉ Y BRASÉS. Inventaire et vente à l'encan d'une pharmacie-épicerie de Cervera au XIVe s. (en langue catalane). — F. DE BOFARULL. Les Juifs diffamateurs (d'après les actes de la chancellerie des rois d'Aragon). — J. MAS. Notes sur quelques anciens peintres de Catalogne (de 1151 à 1595). — J. BOTET Y SISÓ. Notice pour le 3e vol. du « Traité des monnaies frappées dans le principat de Catalogne par le Dr Joseph Salat » (avec de nombreuses planches hors texte). — J. MIRET Y SANS. Droiture de Jacques II (roi d'Aragon, d'après des épisodes militaires et notamment d'après sa conduite vis-à-vis des Sarrasins). — G. ALABART. Dissertation sur le livre « la Cité de Dieu » de saint Augustin (ms. de la bibliothèque du Séminaire de Barcelone). — G.-M. DE BROCÁ. Critique d'une nouvelle édition italienne du « Livre du consulat de la mer » (parue à Turin en 1911). — P. BARNILS Y GIOL. Les tribus de l'Espagne tarragonaise au temps des Romains (d'après une thèse de doctorat soutenue en 1904 à Berlin par M. G. Othmer). — J. MIRET Y SANS. Recueil de documents des XIe et XIIe siècles pour servir à l'étude de la langue catalane (d'après les mots catalans contenus dans les actes latins). — F. CARRERAS Y CANDI. Rébellion de la noblesse catalane contre Jacques Ier en 1259 (notamment du vicomte de Cardone et du comte d'Urgel). — R. DEL ARCO. Orfèvres de Huesca (XVIe, XVIIe et XVIIIe s.). — J. AVINYÓ. Catalogue de documents relatifs à Raimond Lull (1257 à 1281). — E. MOLINÉ Y BRASÉS. Textes catalans-provençaux des XIIIe et XIVe siècles (épistolier, fragment d'un poème et d'un traité d'astrologie). — P. PUJOL. Anciens inventaires de l'évêché d'Urgel (transcrits dans un manuel notarial de 1380). — J. MIRET Y SANS. Alphonse le Batailleur à Fraga, en 1122 (cette ville demeura au pouvoir des chrétiens de 1122 à 1129; elle retourna entre les mains des Sarrasins, qui la conservèrent jusqu'en 1149).

ORIENT.

30. — Byzantinische Zeitschrift. 1912, XXI, 3-4. — C. DE BOOR. Suidas et la collection d'extraits de Constantin Porphyrogénète. — P. MAAS. La Vita Euthymii. — D. SERRUYS. Note sur le manuscrit de Psellus, Parisinus 1182 (l'ordre des morceaux a été bouleversé). — J. DE GHELLINCK. L'entrée de Jean de Damas dans le monde littéraire occidental. — Th. PREGER. Études sur la topographie de Constanti-

nople, IV (texte d'un rapport anonyme en grec sur les portes, adressé à l'Empereur au XVIe siècle). — J. DARKO. Les noms usuels des peuples de Hongrie chez les Byzantins. — Jean Georges, duc de SAXE. Cinq fresques du monastère de Sainte-Croix à Jérusalem. Le culte et l'iconographie de saint Spyridon. = C.-rendus : *Boissevain*, *C. de Boor*, *Th. Büttner-Wobst*. Excerpta historica iussu Imp. Constantini Porphyrogeniti confecta; vol. II. — *Th. Nissen*. S. Abercii vita. Supplem. Die Grabschrift des Aberkios, ihre Uberlieferung und ihr Text. — *Merten*. Zum Perserkriege der byzantinischen Kaiser Justinos II und Tiberios II (571-579). — *Pace*. I Barbari e i Bizantini in Sicilia (important). — *V. Lezan*. Kirche und Staat im römisch-byzantinischen Reiche seit Konstantin dem Grosse; I (313-380). — *W. Holden Hutton*. Constantinople. — *O. M. Dalton*. Byzantine art and archæology. = 1913, XXII, 1-2. D. SERRUYS. Les canons d'Eusèbe, d'Annianos et d'Andronicos d'après Élie de Nisibe (point de départ important pour l'étude du Chronicon Pascale et de la Chronographie du Syncelle). — M. JUGIE. Abraham d'Éphèse et ses écrits (témoignage sur la résistance que la célébration de la Nativité, le 25 décembre, rencontra en Palestine). — L. CANTARELLI. L'Ἔπαρχος Αἰγύπτου d'après les papyrus de Theadelphia (est l'ancien *praefectus Aegypti*, réduit depuis la réforme de Dioclétien, au gouvernement d'Alexandrie). — Ch. SAUMAGNE. Étude sur la propriété ecclésiastique à Carthage d'après les novelles 36 et 37 de Justinien. — Ch. DIEHL. Catherine ou Théodora? (Théodora Comnène, princesse de Trébizonde, mariée à Ouzoun-Hassan). — R. GROSSE. Le camp romano-byzantin du IVe au Xe s. — L. BRÉHIER. A propos de la question « Orient ou Byzance? » = C.-rendus : *P. G. Preobraženski*. La chronographie de Théophanes (russe; montre que le texte actuel de Théophanes n'est qu'une révision interpolée datant de Constantin VII et que la traduction latine d'Anastase représente le texte primitif). — *Gregorios. Ch. Papamichael*, Ὁ ἅγιος Γρηγόριος Παλαμᾶς, ἀρχιεπίσκοπος Θεσσαλονίκης (étude complète du mouvement hésychaste, dont l'auteur fait l'apologie), — *F. Chalandon*. Jean II Comnène et Manuel Ier Comnène. — *G. Bousquet*. Histoire du peuple bulgare. — *D. Cuchlev*. Histoire de l'église bulgare (t. I, 864-1186).

POLOGNE.

31. — Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie. Classes de philologie, d'histoire et philosophie. 1912, juill.-oct. — Résumés : *Joannes Sadjak*. Historia critica scholiastarum et commentatorum Gregorii Nazianzeni. — *Gustavus Przychocki*. De Gregorii Nazanzieni epistulis quaestiones selectae. — *Adam Kleczkowski*. Registre des dépenses faites en 1570 pour la construction d'un galion destiné à faire partie de la flotte polonaise. Édition et commentaire du manuscrit original (en polonais). — *Stanislaw Zachorowski*. Le développement et l'organisation des chapitres en Pologne au moyen

âge (id.). = Nov.-déc. *Jochim Reinhold.* Le dialecte des poèmes franco-italiens du ms. Gall. XIII de la bibliothèque Saint-Marc de Venise. — *Roman Rybarski.* Théorie des sujets dans l'économie politique. — *Kasimiers Tymieniecki.* Les terres ducales et la dotation primitive de la commanderie Saint-Jean à Zagość. Étude sur l'histoire économique de la Pologne au XIIe s.

ROUMANIE.

32. — Académie roumaine. Bulletin de la Section historique. 1912, 1er oct., no 1. — N. JORGA. L'importance de la région entre le Pruth et le Dniester pour l'histoire des Roumains et le folklore roumain (étudie les Moldaves de la Bessarabie annexée à la Russie depuis 1812; ces Moldaves ont subi des influences spéciales qui les rendent d'autant plus intéressants). — M.-C. SOUTZO. L'unité pondérale de la ville de Périnthe (d'après le moulage en plâtre d'un poids antique autrefois conservé au musée de Constantinople et, paraît-il, disparu depuis). — N. JORGA. Plainte de Jean Sandu Sturza, prince de Moldavie, 1822-1828, contre les sujets étrangers dans sa principauté (texte grec de ces doléances, rédigées au commencement de l'année 1826). — S. DRAGOMIR. Contribution aux relations de l'Église roumaine avec la Russie au XVIIe s. — N. JORGA. Boyars et Razesi dans les premiers temps après l'annexion (explique pourquoi les propriétaires nobles de la Bucovine, après l'annexion à l'Autriche en 1775, et leurs descendants ou « razesi », se sont complètement russifiés en Autriche, tandis que l'élément roumain s'est maintenu en Russie). = No 2, 1er janv. 1913. N. JORGA. Quelques informations nouvelles concernant l'histoire des Roumains (quelques documents des années 1858-1864). — ID. Notes d'un historien relatives aux événements des Balkans (comment se sont formées les nationalités dans le bassin du Danube inférieur et aussi dans toute la région balkanique jusqu'au XVe s. Diminue l'apport fourni par les Bulgares au profit des Slaves et des Roumains). — ID. Deux plaintes de l'évêque de Râmnic Galaction, 1821. — ID. Le prince Barbu Stirbei comme éducateur. = No 3, 1er avr. 1913. ID. L' « Épitrarchile » d'Alexandre le Bon; premier portrait d'un prince moldave. — ID. L'Ukraine moldave (d'après des actes du prince de Moldavie Ducas, 1681-1683). — ID. Les conditions de politique générale dans lesquelles furent fondées les églises roumaines au XIVe et au XVe s.

CHRONIQUE.

France. — Le 24 juin dernier est décédé à Antony M. Henri DU FAYET DE LA TOUR, conservateur-adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre de la Société des Antiquaires de France. Il était né à Saint-Vincent, canton de Salers (Cantal), en 1855. On lui doit une série de catalogues importants : *Atlas de monnaies gauloises* (Paris, 1892, sous les auspices de la Commission de topographie des Gaules); *Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet de France* (Paris, 1892); *Catalogue des jetons de la bibliothèque nationale. Rois et reines de France* (1897); *Catalogue de la collection Royer* qui fut cédée en 1897 au département des médailles; le tome Ier (1899) est consacré aux jetons et méreaux du moyen âge, le tome II (1910) aux jetons et méreaux de la Renaissance et des temps modernes. Il a aussi publié quelques monographies de médailleurs, celle sur *Pietro da Milano*, à Paris en 1893; celle sur *Jean de Candida, médailleur, sculpteur, diplomate et historien* (Paris, 1895). Il a édité en 1904, après la mort de l'auteur, le bel ouvrage de Natalis Rondot : *les Médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France*. Il possédait une grande compétence en ces études spéciales.

— Le 26 juin dernier est mort, dans sa propriété de Saint-Léger, près Rouen, M. Richard Pendrell WADDINGTON, sénateur de la Seine-Inférieure, auteur d'un ouvrage important pour l'histoire diplomatique et militaire du XVIIIe siècle. Richard Waddington était né à Rouen en mai 1838. Issu d'une famille d'origine anglaise, fixée en France depuis la fin du XVIIIe siècle, il avait achevé en Angleterre, au collège de Rugby, ses études commencées à Rouen et à Paris; il avait ensuite pris du service dans l'artillerie britannique, avec l'autorisation du gouvernement de l'Empire français, et avait même épousé une Anglaise en 1860. Les circonstances semblaient près de l'attacher à l'Angleterre et à la carrière des armes, quand il fut rappelé en France en 1865, pour entrer dans la maison de son père.

Chef d'une grande maison de commerce, pour laquelle les usines de Saint-Rémy-sur-Avre, dans l'Eure, fabriquent encore aujourd'hui, sous la direction de son plus jeune fils, une quantité considérable de tissus de coton, il ne crut pas devoir se cantonner dans ces fonctions, pourtant très absorbantes. Pendant la guerre de 1870-1871, il offrit au gouvernement de la défense nationale le double appui de son expérience d'ancien officier d'artillerie et de sa parfaite maîtrise de l'anglais : il fut chargé d'aller, avec Pouyer-Quertier, acheter des canons

outre Manche, pour une batterie d'artillerie mobilisée, avec laquelle il fit ensuite campagne comme capitaine. Après la guerre, la politique l'attira tout naturellement, et les électeurs républicains de la Seine-Inférieure, qui connaissaient ses capacités et son caractère, l'envoyèrent dès le 20 février 1876 à la Chambre des députés. Il ne tarda pas à se signaler là par son jugement sûr et ferme et par sa force de travail. Réélu quatre fois, notamment avec les 363, dont il fit partie, il passa ensuite au Sénat en janvier 1891. Il y a siégé jusqu'à ses derniers jours, déployant une inlassable activité et s'occupant de préférence, après les problèmes économiques vers lesquels le porta d'abord sa compétence d'industriel, des questions militaires qui l'intéressaient tout spécialement. Qu'il prît part à une discussion de tarifs douaniers ou de barêmes de chemins de fer, à un débat touchant la législation ouvrière, ou aux enquêtes de la commission de l'armée qui le choisit durant plusieurs années pour rapporteur, son sens droit, sa conscience scrupuleuse, son souci de ne jamais parler que de ce qu'il savait, la solidité de son argumentation lui attiraient l'estime de ses collègues et le respect même de ses adversaires. Élu en 1896 président de la Chambre de commerce de Rouen, dont il était membre depuis 1872, et dévoué aux intérêts de sa ville natale qu'il voyait avec joie prendre un rapide essor, il ne jugea pourtant pas la mesure pleine. Il s'éprit tout d'un coup d'une belle ardeur pour l'histoire, comme si, de contribuer à la faire et à en tisser la trame au jour le jour, le poussait à en étudier les secrets aux époques antérieures.

A cet homme d'action que passionnaient les problèmes de la politique, de la diplomatie et de la guerre, il fallait un vaste sujet, où il pût à la fois utiliser ses compétences et apporter vraiment du nouveau. Il choisit le milieu du XVIIIe siècle et résolut d'expliquer, à travers les péripéties de la guerre de Sept ans, les ressorts cachés de la politique de Louis XV, de son alliée Marie-Thérèse d'Autriche, de ses ennemis, le roi de Prusse Frédéric II et le gouvernement anglais. Quand le premier volume parut, en 1896, sur *Louis XV et le renversement des alliances (1754-1756)*, il fut aussitôt très remarqué : n'y trouvait-on pas, outre la connaissance des documents français qui suffisait à certains historiens, celle des documents anglais, allemands et autrichiens, indispensable pour comprendre avec impartialité et exposer avec autorité? L'*Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept ans* commença ensuite à paraître, et quatre volumes se succédèrent de 1899 à 1907, solidement documentés et apportant des clartés nouvelles sur cette époque trouble, qu'on est encore loin en Allemagne, comme en France et en Angleterre, de juger avec la rigueur scientifique désirable. Le British Museum et le Record Office, mis particulièrement à contribution, ont donné une très riche moisson d'inédit et quantité de négociations ou d'opérations militaires (notamment la fameuse convention de Closterseven en 1757 et la rentrée en ligne des Anglo-Hanovriens) ont été expliquées pour la première fois d'une manière satisfaisante. Deux volumes restent

encore à paraître. Du moins, l'infatigable travailleur a eu la satisfaction d'en achever à peu près la rédaction avant sa mort, et l'un de ses fils accomplira la pieuse mission de les publier, pour compléter l'œuvre paternelle[1].

Richard Waddington avait gardé de ses origines et de son éducation à demi anglaises certaines habitudes de vie et de pensée. Il n'en était pas moins tout à fait Français, et c'est à notre pays qu'il a consacré sans trêve ni repos la meilleure partie de ses forces. Il ne restait jamais oisif et ne se ménageait jamais. Ceux-là le savent qui, comme moi, l'ont souvent vu à l'œuvre et ont pu admirer de près la puissance de travail qui lui permettait de veiller chaque nuit sous sa lampe jusqu'à deux heures du matin. Doit-on regretter qu'il n'ait pas pris à temps un repos qui l'eût conservé des années encore à l'affection des siens et au service de la patrie? Je ne sais, car il a été de ceux qui meurent debout : il a eu l'existence la plus remplie et la fin la plus belle, conservant jusqu'au bout ses multiples fonctions, sans défaillir, et restant, même dans sa dernière maladie, en pleine possession de ses facultés, sans déchoir. Albert WADDINGTON.

— Le 22 juillet, est mort M. Edmond LEPELLETIER, âgé de soixante-sept ans. Edmond-Adolphe de Bouhelier-Lepelletier, né à Paris en 1846, était un journaliste de talent qui avait été mêlé de près au mouvement littéraire et politique pendant ces cinquante dernières années. Dans une bonne biographie du poète Verlaine (1908), il avait écrit des pages intéressantes et fidèles sur l'insurrection communale à Paris en 1871; ce n'était qu'une ébauche d'une grande *Histoire de la Commune* qu'il laisse inachevée après en avoir donné le premier volume (1910).

— C'est avec un vif regret que nous devons annoncer la mort, survenue le 22 juillet, de M. Jean-Paul, dit Adhémar ESMEIN, professeur à l'École de droit de Paris, maître de conférences à l'École des Hautes-Études et président de la cinquième section (sciences religieuse) de cette École, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il était né à Touverac (Charente), le 1er février 1848. Ses articles, mémoires et livres relatifs à l'histoire du droit sont nombreux, variés, remarquables par l'étendue des recherches, la finesse et la pénétration des aperçus : *Histoire de la procédure criminelle en France depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours* (1881); *Études sur les contrats dans le très ancien droit français* (1883); *Études sur l'histoire du droit canonique privé; le Mariage en droit canonique* (2 vol., 1891); *l'Œuvre d'Irnerius* (1895); *le Serment des inculpés en droit canonique* (1896); *les Ordalies dans l'Église gallicane au IXe siècle* (1891-1899); *la Théorie de l'intervention internationale chez quelques publicistes français du XVIe siècle* (1900); *Saint Cybard, patron d'Angoulême, histoire et légende* (1906); *le*

1. Il espère pouvoir faire paraître le tome V à la fin de cette année et le tome VI en 1914.

Jugement de Daniel (1908). A l'usage des étudiants, il a rédigé d'excellents précis que plusieurs éditions successives lui permirent d'améliorer : *Cours élémentaire et histoire de droit français* (1892); *Éléments de droit constitutionnel français et comparé* (1899); *Précis élémentaire d'histoire du droit français. Révolution, Consulat et Empire* (1908). Il a touché encore à bien d'autres sujets : au droit municipal de Rome, à l'histoire de la Révolution française (étude sur Gouverneur Morris, 1906), au folk-lore, à Jeanne d'Arc et à l'histoire contemporaine.

— M. Émile Ollivier, ancien président du Conseil et membre de l'Académie française, est mort le 20 août à l'âge de quatre-vingt-huit ans; il était né à Marseille en 1825. Son rôle politique est connu; on sait que ce républicain de 1848, abandonnant les intransigeants de son parti, se rallia au régime impérial et que la confiance, l'amitié de l'empereur Napoléon III lui permirent de constituer le 2 janvier 1870 un ministère dit libéral; on sait aussi la part qu'il prit à la néfaste déclaration de guerre à la Prusse. Les terribles responsabilités qu'il ne craignit pas alors d'assumer ne le détournèrent pas d'entreprendre plus tard la difficile apologie de sa politique intérieure et extérieure. Habile écrivain autant qu'éloquent avocat, il fit l'histoire du *Ministère du 2 janvier* (1875); puis, avec une ardeur que l'âge n'affaiblit pas, il donna successivement quinze volumes de récits et de souvenirs sur l'*Empire libéral*. Le tome XVI, sur la *Guerre de 1870*, est en cours de publication dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il y fait preuve de lectures étendues, d'une intelligence déliée, mais le plaidoyer personnel qui s'y mêle fatalement, sans qu'on y voie percer le moindre sentiment de regret, de remords ou d'humilité, s'il échauffe le récit, en rabaisse trop souvent la grandeur. Son témoignage, qui est à coup sûr d'une rare valeur, sera vivement discuté. Ch. B.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis au concours, pour le « prix ordinaire » à décerner en 1916, une étude sur la fabrication et le commerce des draps dans une région de la France au moyen âge. La valeur du prix est de 2,000 fr.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen a mis au concours pour le prix Lair une étude sur l'histoire d'une ville normande pendant la Révolution, de 1789 à 1799; les travaux manuscrits devront être envoyés au secrétaire de l'Académie, au plus tard le 30 juin 1915.

Allemagne. — La 38e assemblée générale de la direction centrale des *Monumenta Germaniae historica* a eu lieu à Berlin du 10 au 12 avril. Reinhold Koser, chargé du rapport, rend compte des travaux parus dans l'année : ce sont, dans la section des *Scriptores*, le tome XXXII, IIIe partie (chronique de frère Salimbene) avec les tables générales; dans les *Scriptores ad usum scholarum*, les *Gesta Friderici I* d'Otton et de Rahewin; les chroniques d'Otton de Saint-Blaise et le *Liber de coronatione Karoli IV* de Jean Porte d'Annonay. 10 volumes in-4° et 1 volume in-8° sont en cours d'impression. Nous

signalons les suivants : Krammer prépare la publication de la *Lex salica;* Richard Salomon celle du *Capitulare de imaginibus (libri carolini);* Schwalm continue le t. V et commence le t. VI des *Constitutiones et Acta publica;* Taugl et Müller s'occupent de l'édition des diplômes de Louis le Pieux; Perels prépare celle des lettres d'Hadrien II et d'Anastase le Bibliothécaire; Caspar poursuit celle du registre du pape Jean VIII, etc.

— Les études préparatoires à la publication du *Corpus des diplômes grecs*, dirigée par l'Association internationale des académies, ont été poussées avec activité par l'Académie de Munich. Des répertoires préliminaires ont été dressés (répertoire des expéditeurs par ordre chronologique, des destinataires par lettre alphabétique, des dépôts actuels et lieux d'émission). Enfin, à la suite de missions fructueuses entreprises par le docteur Paul Marc, directeur de la *Byzantinische Zeitschrift*, et W. Hengstenberg au monastère de Saint-Jean de Patmos, et avec le concours de plusieurs savants, une précieuse collection de photographies d'originaux a pu être réunie. L'Académie de Munich se propose de publier un album de vingt planches de facsimilés choisis parmi les pièces les plus intéressantes. Le prix de l'exemplaire sera de trente marks, mais la publication n'est possible que si un chiffre suffisant de souscripteurs est réuni. Un spécimen a déjà été publié; il est la reproduction en grandeur réelle d'un fragment du chrysobulle de Nicéphore Botaneiates en faveur de Patmos (1079); c'est un magnifique exemple de l'écriture de la chancellerie impériale. Voici d'ailleurs la liste des planches : I-III. Chrysobulles de Nicéphore Botoniates (1079) et d'Alexis Comnène (1085), en réduction, et fragment du premier en grandeur réelle (Patmos). — IV. Isaac II (1186) et Alexis III (1197) (Patmos). — V-VI. Isaac II (1188 et 1191) (Gênes). — VII. Michel Paléologue (1259) (Patmos). — VIII. Michel Paléologue (1277) (Venise). — IX. Andronic II : deux fragments pour Patmos (1292) et Venise (1324). — X. Andronic III (1326 et 1331) (Patmos). — XI. Andronic III (1329) (Patmos). — XII-XIII. Jean V (1337 et 1362) (Venise). — XIV-XV. Manuel II (1406 et 1418). — XVI-XVII. Jean VIII (1436 et 1447) (Venise). — XVIII. Spécimens de mandements impériaux en petit format. — XIX. Andronic III (1329) (Athos). — XX. Michel VIII ou l'un des deux Andronic (Athos).

Cette publication rendra à la fois des services à la science diplomatique byzantine, qui est en voie de constitution, et aussi à l'enseignement de cette diplomatique, qui ne dispose à l'heure actuelle que d'un petit nombre de spécimens dispersés dans des collections souvent peu accessibles. L'initiative de l'Académie de Munich sera donc accueillie avec plaisir par les byzantinistes. L. B.

Le gérant : R. Lisbonne.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

225

RECHERCHES

SUR LA

GARDE IMPÉRIALE

ET SUR LE

CORPS D'OFFICIERS DE L'ARMÉE ROMAINE

AUX IVe ET Ve SIÈCLES.

L'histoire de la garde impériale et du corps d'officiers de l'armée romaine après l'époque de Dioclétien est très mal connue. Des savants estimés ou illustres ont écrit sur le sujet des travaux obscurs, semés de conjectures et parfois de contradictions, qu'on abandonne avec l'impression d'avoir appris peu de chose et d'avoir mal entendu les textes qu'on a lus. Ce n'est certes pas que les textes fassent défaut. Le IVe et le Ve siècle nous ont laissé l'ouvrage d'Ammien, qui est le meilleur historien militaire de la littérature latine, le livre technique de Végèce sur l'art de la guerre et l'organisation de l'armée, le Code théodosien et la Notice des dignités; on peut beaucoup apprendre des inscriptions du temps, bien que moins nombreuses qu'aux précédents siècles et plus rarement datées; il y a enfin beaucoup de traits à recueillir dans la masse des auteurs divers de cette longue période. Mais ces documents ont dérouté les érudits par une terminologie nouvelle. On y trouve des mots tels que *Protectores*, *Domestici*, *Scholae*, les mots de *Ducenarii*, de *Senatores*, de *Notarii* pris dans une acception militaire, et l'on s'étonne de n'y plus trouver des mots qui semblaient indispensables à la langue de l'armée, tels que *Centuriones* et *Primi ordines*. En bonne méthode, il fallait s'appliquer d'abord à définir ces mots nouveaux et les collectivités qu'ils désignent, et pour l'un d'eux, qui a varié, déterminer son sens aux diverses époques. C'est à peu près là tout l'objet du présent travail. Le lecteur jugera

d'abord qu'on y traite des questions étroites et sans portée. Mais il verra le sujet s'élargir un peu par la suite; plusieurs obscurités de textes lui paraîtront s'éclaircir d'elles-mêmes, et il se trouvera peut-être mieux préparé à se former une idée de l'organisation militaire que les derniers empereurs ont léguée aux premiers rois barbares du monde romain[1].

I.

La contradiction des textes.

Le titre *De domesticis et protectoribus* (VI, 24) du Code théodosien nous fait connaître deux catégories de militaires romains qui portaient le titre de *protectores*. La première, qui était hiérarchiquement supérieure à la seconde, était celle des *protectores domestici*, ordinairement appelés *domestici*[2]. La seconde était celle des simples *protectores*.

1. Les travaux modernes importants sur le sujet que j'étudie sont les suivants : C. Jullian, *De protectoribus et domesticis Augustorum*. Paris, 1883, et *Notes sur l'armée romaine au IVe siècle à propos des protectores Augustorum*, dans *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, nouv. sér., t. I, 1884, p. 59. — Th. Mommsen, *Protectores Augusti*, dans *Ephemeris Epigraphica*, t. V, Roma, 1884, p. 121-141. C'est de ces trois mémoires qu'est tirée la matière des chapitres ou paragraphes sur le sujet que donnent les manuels ou répertoires d'institutions romaines. Le copieux article *Protectores* de M. Besnier, dans le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, fournit un complément de documentation, mais non des vues nouvelles. — Otto Seeck, *Das deutsche Gefolgswesen auf rœmischem Boden*, dans *Zeitschr. f. Rechtsgesch.*, Röm. Abt., t. XVII, 1896, p. 97 (conjectural), et *Geschichte des Untergangs der griechisch-rœmischen Welt*, t. II, Berlin, 1902, chap. I, *Der Kaiser und seine Offiziere*. — Une inscription nouvelle a été publiée par H. Grégoire, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 38 (clair exposé de la théorie de Mommsen sur la coupure qui se présenterait dans l'histoire des *Protectores*). Une autre, de première importance, par A. von Domaszewski, *Die Rangordnung des rœmischen Heeres*, Sonderabdruck aus *Bonner Jahrbuecher*, Heft 117, Bonn, 1908. Cet ouvrage magistral m'a rendu plus de services qu'aucun autre. — Sur l'armée du IVe siècle en général, le travail fondamental reste celui de Mommsen, *Das rœmische Militærwesen seit Diokletian*, dans *Hermes*, t. XXIV, 1889, p. 195-279.

2. Tous les textes sont d'accord sur ce point que les appellations de *protector domesticus* et de *domesticus* sont rigoureusement équivalentes. Voir les textes d'Ammien cités ci-après, p. 228, et *Cod. theod.* VI, 24, 8 et 9 : « Devotissimis domesticis, devotissimis nuper protectoribus domesticis. » — Il n'y aura pas lieu de distinguer, par la suite, les mentions des *domestici* et des *protectores domestici*.

Le fait que ces deux milices, l'une et l'autre fort honorées et privilégiées, étaient distinctes, a été souvent constaté et ne peut être mis en doute. La rubrique même *De domesticis et protectoribus*, qui se retrouve au Code justinien (XII, 17), marque bien que les deux mots de *domesticus* et de *protector* n'étaient pas équivalents. Et l'on n'a qu'à lire le titre VI, 24 du Code théodosien à partir de la loi 4, qui est datée de l'an 387, pour s'assurer que les deux noms désignaient bien deux milices différentes. Les lois 4 (an 387) et 7 (an 414) visent les *domestici ac* (*atque*) *protectores*. Par la loi 9, du 18 décembre 416, les empereurs accordent aux *protectores* un privilège que les *domestici* possédaient depuis longtemps et qui venait d'être précisé en leur faveur (la loi 9 le rappelle) par la loi 8, du 17 novembre 416. Les lois 7 à 11 nous fournissent de plus une donnée qui est à relever dès à présent : les *domestici* d'une part, les *protectores* de l'autre, étaient classés sur un tableau appelé *ordo* ou *matricula*[1], sur lequel ils avançaient soit à l'ancienneté soit au choix. Le militaire inscrit le premier au tableau était appelé de part et d'autre *primicerius* (*domesticorum* ou *protectorum*), les dix suivants *decemprimi*. Les deux primiciers et les deux séries de *decemprimi* portaient le titre de clarissimes et avaient le droit de siéger au Sénat. Il est parfaitement clair que les deux tableaux étaient distincts.

Or d'autres textes donnent lieu à une constatation qui contredit expressément les données du titre VI, 24 du Code : dans l'usage courant et même dans le langage technique de l'armée, à la fin du IVe siècle, les deux termes de *domestici* et de *protectores* étaient synonymes et désignaient une seule et même catégorie de personnes.

L'ouvrage d'Ammien Marcellin appartient à la même époque que les plus anciennes des lois qui viennent d'être examinées : le premier des livres subsistants, qui est le livre XIV, a été publié peu après 383; le livre XXV au plus tard en 391, les derniers livres un peu après la mort de Théodose[2]. Pourtant, *protector* et *domesticus* y sont deux appellations interchangeables. Ammien qualifie successivement Jovien, à la veille de son avènement à l'Empire, de *protector domesticus*, de *domesticus* et de *protec-*

1. *Cod. theod.* VI, 24, 7 : « Ordine militiae... per matriculae ordinem. »
2. *Real-Encyklopädie* de Pauly-Wissowa, art. *Ammianus* de Seeck.

tor[1]. Ailleurs, deux personnages sont appelés d'abord *protector domesticus cum collega*, puis *protectores*[2]. En examinant tous les passages de l'histoire d'Ammien où il est question de *domestici*[3] et de *protectores*[4], je ne puis découvrir aucune différence d'origine, de rang ni de fonction entre les deux séries de personnages. Pour Ammien, tous les *domestici* sont *protectores* et tous les *protectores* sont *domestici*.

Ammien se serait-il exprimé d'une manière inexacte? Mais il était lui-même ancien officier, il avait été *protector domesticus* au temps de Constance, de Julien et de Valentinien. Il connaissait l'armée de son temps, et donnait à coup sûr leur sens exact aux expressions techniques de la langue militaire. En outre, d'autres textes lui donnent raison, et nous feraient croire, s'il ne nous l'avait appris, que les *domestici* n'étaient pas distincts des *protectores*. On sait par une loi de 381 que les notaires impériaux, à part leurs deux chefs de tableau, le *primicerius* et le *secundicerius*, qui étaient hors classe, étaient divisés en deux classes : les *tribuni et notarii* et les *domestici et notarii*[5]. Or une inscription nous fait connaître un Fl. Vitalis v. c., protector et notarius[6]. Ce Fl. Vitalis appartenait évidemment à notre seconde classe, car le *protector* comme le *domesticus* était inférieur au tribun et il n'y a jamais eu de troisième classe de *notarii*. On verra plus loin que, dans les *cursus* militaires du ive et du ve siècle, les deux titres de *protector* ou de *domesticus* occupent exactement la même place. Le *miles* devient ici *protector*, là *domesticus*, puis il est promu au rang d'officier supérieur, avec le titre de *praepositus*, de *praefectus* ou de tribun. Que l'on compare encore deux textes très importants,

1. Ammien, XXI, 16, 20 : « etiam tum protector domesticus » (en 361); XXV, 5, 4 : « domesticorum ordinis primus » (en 363); XXV, 5, 8 : « adhuc protectorem » (en 363). La remarque est de M. Jullian, *De prot.*, p. 17.

2. Ammien, XV, 3, 10; 11.

3. XIV, 10, 2; XV, 3, 10; XV, 5, 22; XV, 6, 1; XVIII, 8, 11; XXI, 16, 20; XXV, 5, 4; XXV, 10, 9; XXVI, 5, 3; XXVI, 5, 14; XXVII, 10, 16; XXVIII, 6, 21; XXIX, 5, 7; XXX, 2, 11. Soit quatorze exemples.

4. XIV, 7, 9; XIV, 7, 12; XIV, 7, 19; XV, 3, 11; XVIII, 3, 5; XVIII, 5, 1; XVIII, 7, 6; XVIII, 9, 3; XIX, 9, 2; XXV, 5, 8; XXVI, 10, 1; XXIX, 3, 8; XXIX, 5, 7; XXX, 7, 2. Soit quatorze exemples. — Je m'étais attendu à constater dans les derniers livres d'Ammien un changement dans l'emploi de ces mots; mes recherches en ce sens n'ont abouti à rien.

5. *Cod. theod.* VI, 10, 2, de 381.

6. *C. I. L.*, XI, 830 (n° 34, Mommsen).

qui sont comme deux résumés de l'organisation militaire du IVe siècle. Ammien Marcellin, dans son récit de la prise d'Amida par les Perses en 359, nous apprend ce qui advint des officiers de la garnison. Or il mentionne successivement : 1° le comte qui commandait la place ; 2° les tribuns ; 3° les *protectores*[1]. On lit d'autre part dans le livre de Végèce, composé aux environs de 430[2] : « Un général en chef doit savoir nominativement, autant que faire se peut, ce qu'on peut demander à la guerre à chaque comte, à chaque tribun, à chaque *domesticus*, à chaque troupier[3]. » Les trois premières catégories de militaires désignées ici sont manifestement identiques aux trois classes d'officiers d'Ammien, et Végèce appelle *domestici* les officiers qu'Ammien appelait *protectores*.

Ainsi la contradiction de nos textes est nette : d'une part, les *protectores* ne sont pas les *domestici* et leur sont inférieurs ; d'autre part, *protectores* et *domestici* sont une seule et même catégorie de personnes. Pourtant, nos textes doivent dire vrai de part et d'autre. La contradiction qui nous étonne, et qui fait toute la difficulté des petits problèmes que j'ai à examiner, ne peut être qu'apparente. Elle se résoudra quand nous aurons rendu compte de la signification des deux mots de *domesticus* et de *protector* dans nos divers documents.

Dès maintenant, une précaution s'impose. Si les deux appellations de *domesticus* et de *protector* sont nettement opposées, à partir de l'an 387, dans le titre VI, 24 du Code théodosien, on les voit souvent, dans le Code même, juxtaposées d'une manière ambiguë. Plusieurs lois mentionnent les *domestici seu protectores* (*Cod. theod.* XII, 1, 38, an 346), ou les *domestici aut protectores* (VIII, 8, 4, an 386), ou les *protec-*

1. Ammien, XIX, 9, 2 : « Inter haec tamen funera direptionesque civitatis excisae, Aeliano comite et tribunis... patibulis sceleste suffixis, Iacobus et Caesius, numerarii apparitionis magistri equitum aliique protectores post terga vinctis manibus ducebantur. » — Jacobus et Caesius étaient des camarades d'Ammien ; ils appartenaient comme lui-même à l'état-major d'Ursicin : c'est pourquoi il les a désignés nommément.

2. O. Seeck, *Die Zeit des Vegetius*, dans *Hermes*, t. XI, 1876, p. 61 et suiv. Le livre I paraît avoir été écrit au commencement du règne de Valentinien III (423-455) ; les trois autres un peu plus tard, mais encore dans les dix premières années du règne. Peu importerait ici que l'ouvrage fût plus ancien de quelque dix ans.

3. Végèce, *De re militari*, III, 10, p. 89, 15 Lang : « Sciat etiam [dux], si potest fieri, nominatim, quis comes, quis tribunus, quis domesticus, quis contubernalis quantum possit in bello. »

tores aut domestici (XII, 1, 88, an 382; VII, 21, 3, an 396), ou les *protectores vel domestici* (XII, 1, 153, an 397; VII, 4, 27, an 406). Il se pourrait que dans ces textes de lois les deux mots fussent employés comme des synonymes, conformément à l'usage d'Ammien[1]. On doit s'attendre à constater que la terminologie légale, sur le point qui nous occupe, a manqué de clarté ou de fixité. Il y a lieu de borner provisoirement notre recherche à ce titre *De domesticis et protectoribus* (VI, 24) du Code qui est seul à attester clairement la distinction des deux milices. Que sait-on des militaires qui, dans ce titre, sont appelés les simples *protectores* et opposés aux *protectores domestici?*

II.

Que les « protectores » du titre Cod. theod. VI, 24 sont des cavaliers des « scholae » palatines.

Nous possédons un tableau général des offices, services et corps civils et militaires du bas Empire, la Notice des dignités. On a prouvé que la Notice n'était pas, comme on l'avait d'abord pensé, un almanach impérial, rédigé d'un seul coup et destiné au public, mais un répertoire que les bureaux du primicier des notaires réservaient à leur usage propre et tenaient à jour par des corrections, des surcharges et des remaniements[2]. L'exemplaire d'où procèdent nos manuscrits appartenait au primicier des notaires de l'Occident; il a passé, avec les bureaux du gouvernement, de Milan à Ravenne. On y trouve, dans la partie Occident, des mentions de dates très diverses, les unes remontant au règne du premier Théodose, les autres contemporaines de Valentinien III (423-455)[3]. Dans la partie Orient, que les bureaux de Milan ou de Ravenne ne prenaient pas soin de mettre au courant, il n'y a presque pas d'articles qui aient été inscrits

1. Mommsen (*Prot. Aug.*, p. 132) l'admet pour le texte XII, 1, 38, où M. Jullian (*De prot.*, p. 69) entend *seu* au sens disjonctif. Il est bien difficile que la phrase *nonnulli domesticorum seu protectorum se consortio coptarunt* vise deux *consortia* distincts. La synonymie, ici, est probable à première lecture; on pourra montrer qu'elle est certaine.

2. O. Seeck, *Die Zeit des Vegetius*, dans *Hermes*, t. XI, 1876, p. 71 et suiv.

3. Au texte *Occ.*, VII, 36, p. 34 Boecking, est cité un corps de *Placidi Valentiniani felices*. Le seul des Valentiniens qui ait porté le nom de Placidus est Valentinien III.

après le règne de Théodose[1]. Dans l'ensemble, la notice de l'Orient est de l'extrême fin du IVe siècle, la notice de l'Occident de 400-450.

Or si les *domestici* figurent, comme il convient, dans chacune des deux parties de la Notice, les simples *protectores* n'y sont inscrits, au moins sous ce nom, de part ni d'autre. Il est pourtant impossible qu'ils y aient été oubliés, et oubliés deux fois. Force est donc de penser qu'on les a inscrits sous un autre nom. Quel est ce nom?

Ce petit problème, dont la solution nous permettra des constatations utiles, a été examiné presque au même moment par M. Jullian en France et par Mommsen en Allemagne. Les deux savants ont proposé à ce sujet la même hypothèse, à savoir que les *protectores* du Code étaient identiques aux *domestici pedites* de la Notice[2]. M. Jullian a fort bien vu que son hypothèse se heurtait à une difficulté : deux lois de 416 nous apprennent que les simples *protectores*, à cette date, n'étaient pas appelés *domestici*. On ne peut donc les identifier aux *domestici pedites* de la Notice qu'à condition : 1° de rejeter la Notice, ou du moins les deux articles de la Notice où sont mentionnés les *domestici*, après l'an 416, ce qui est fort admissible; 2° de supposer que, peu après l'an 416, les simples *protectores* reçurent le titre de *domestici*. Or les *protectores* ont subsisté, en gardant leur nom et en restant distincts des *domestici*, longtemps après l'an 416; à preuve la rubrique *De domesticis et protectoribus* des

1. Aucun après 397, dit même M. Seeck. Il y a là peut-être une affirmation trop absolue. En Orient comme en Occident, l'ancienne *schola* unique des *domestici* est remplacée dans la Notice par les deux *scholae* des *domestici equites* et des *domestici pedites*. M. Seeck lui-même (Pauly-Wissowa, *Real-Encyklopädie*, t. IV, p. 648, s. v. *Comites*, 25) suppose que cette division a été inaugurée en Occident en 409, quand il fallut nommer Ataulf comte des domestiques. Elle n'est guère antérieure en Orient, où elle n'est attestée par ailleurs qu'en 416 (*Cod. theod.* VI, 25, 1).

2. Jullian, *De prot.*, p. 17; Mommsen, *Prot. Aug.*, p. 131-132, plus sommaire et très obscur, complique l'hypothèse en supposant, tout à fait gratuitement et malgré Ammien, XXV, 10, 9, que les *protectores* fantassins étaient sortis du rang, que les *domestici* montés étaient des fils de famille. L'hypothèse que j'examine, très ingénieuse, répond au besoin d'expliquer comment les *protectores* peuvent être à la fois autre chose et la même chose que les *domestici*. La rencontre des deux savants sur la même hypothèse a fait croire à tort que l'un d'eux s'était inspiré du projet de mémoire de l'autre (Jullian, *Notes*, p. 59, n. 1). L'hypothèse appartenait à Panciroli, éditeur de la Notice en 1593, et elle était citée par Bœcking (*Not. Dig.*, t. II, p. 397).

deux Codes, lesquels ont été publiés en 438 et en 536, et la loi *Cod. just.* XII, 17, 2, qui reproduit une loi de 432 du Code théodosien[1] en y ajoutant, à côté des *domestici*, la mention des simples *protectores*. Au surplus, on va voir que l'existence des simples *protectores* au temps de Justin et de Justinien est plusieurs fois attestée. Nous ne savons jusqu'à présent des *protectores* du titre *Cod. theod.* VI, 24 qu'une chose, c'est qu'ils étaient différents des *domestici* : rien n'était moins indiqué que de les identifier à des *domestici* de la Notice, et il faut chercher autre chose.

On n'avait qu'à lire jusqu'au bout le titre VI, 24 du Code, pour y trouver indiquée la solution du petit problème qui nous occupe. Qu'on examine l'ensemble des trois lois, 8, 9 et 10, de ce titre :

Loi 8 (17 novembre 416). — Le chef du tableau ou *primicerius* des *domestici* et les dix *domestici* qui viennent après lui au tableau entrent au Sénat et y prennent rang parmi les consulaires. Les vacances qui se produiront dans le nombre de ces onze *domestici* sénateurs ne seront comblées que par des promotions à l'ancienneté. Les sénateurs de cette origine ne seront pas sujets aux impositions sénatoriales.

Loi 9 (4 décembre 416). — Le même privilège est accordé aux simples *protectores*.

Loi 10 (16 mars 427). — Praeter primicerios protectorum domesticorum decem primi scholarum[2], cum ad huius vocabuli dignitatem devote ac strenue militando pervenerint, statim clarissimatus honore decorati inter allectos veluti ex-consularibus esse mereantur ita, ut et a senatoriis functionibus penitus habeantur inmunes, nulloque extrinsecus onere praegraventur.

La loi de 427 paraît n'avoir pour objet que de fixer l'interprétation des deux lois de 416 ; elle prescrit, semble-t-il, que les *decemprimi* des deux tableaux, tant *protectores* que *domestici*,

1. *Cod. theod.* VI, 24, 11.

2. Le texte est peut-être tronqué. On pourrait alors lire *protectorum domesticorum decem primi et decem primi scholarum*. Mais il est plus vraisemblable qu'en 427 les *domestici senatores* étaient tous communément appelés *primicerii ;* le texte serait alors intelligible tel quel. La loi *Cod. Iust.* XII, 29, 2 paraît en effet prouver qu'en 474 au lieu de *decem primi scholarum* on disait *primicerii scholarum*. De même dans le corps des *decani*, en 416, on compte quatre *primicerii* (*Cod. theod.* VI, 33, 1).

seront exempts absolument des contributions sénatoriales, y compris tous leurs compléments. Il sera arrivé que des sénateurs de l'un ou de l'autre genre fussent invités à s'acquitter de certains versements accessoires qui étaient demandés aux sénateurs. L'empereur dispose ici qu'à l'avenir les deux catégories de sénateurs visées seront exemptes de l'accessoire comme du principal des contributions sénatoriales: la loi nouvelle n'a de sens et de portée que par les mots *penitus* et *nullo extrinsecus onere*.

De quelque manière qu'on entende la loi, il semble que les *decemprimi scholarum* qu'elle vise ne puissent qu'être identiques aux *decemprimi protectorum* de la loi précédente. Or le mot *scholae* dans les lois de ce temps, quand il est employé au pluriel et sans déterminatif, désigne toujours les *scholae* palatines[1]. Si donc notre interprétation de la loi de 427 est fondée, les simples *protectores* qui, dans le titre VI, 24 du Code, sont opposés aux *protectores domestici*, seraient des hommes des *scholae* ou *scholares*[2]. Ces *scholae* étaient les régiments de cavalerie de la garde. La Notice des dignités en énumère douze, dont sept en Orient[3]. Dix d'entre eux portaient, avec des numéros et des qualificatifs divers, le nom de corps d'écuyers (*Scutarii*), deux le nom d'*Armaturae*. Ces corps d'élite, recherchés et privilégiés, étaient placés en dehors et au-dessus de toutes les forces armées de l'Empire. Ils étaient soustraits à l'autorité des généraux en chef, les maîtres de la cavalerie et de la milice, et les tribuns qui les commandaient avaient pour chef commun le *Magister Officiorum*[4].

Nos simples *protectores* du titre *Cod. theod.* VI, 24 sont-ils des cavaliers des *scholae?* Le texte de la loi qui nous l'a fait

1. *Cod. theod.*, VII, 4, 23; VI, 13, 1; XIV, 17, 8; 10; 11; 12.

2. Je ne dis pas les *scholares*. Le seul fait attesté serait en effet que les *decem primi protectorum* étaient identiques aux *decem primi scholarum*. Ceci s'entendrait fort bien si les *protectores* ne formaient que la classe supérieure des *scholares*.

3. *Not. Dig.*, *Or.*, X : « Schola Scutariorum prima; S. Scutariorum secunda; S. Gentilium seniorum; S. Scutariorum Clibanariorum; S. Armaturarum iuniorum; S. Gentilium iuniorum. » — *Occ.*, VIII : « S. Scutariorum prima; S. Scutariorum secunda; S. Armaturarum seniorum; S. Gentilium seniorum; S. Scutariorum tertia. » — Le nom complet des *Gentiles* était *Scutarii Gentiles* (Ammien, XX, 2, 5, où la leçon du ms. est évidemment à conserver).

4. *Not. Dig.*, aux deux mêmes chapitres. Cf. Mommsen, article cité, *Hermes*, t. XXIV, p. 221-225.

supposer n'est pas clair et pourrait sur ce point nous tromper. L'identification que cette loi nous a suggérée resterait conjecturale si l'on n'en pouvait trouver la confirmation dans d'autres textes.

La loi *Cod. theod.* VI, 24, 9, nous apprend que les simples *protectores* du titre *Cod. theod.* VI, 24 étaient de véritables gardes du corps, chargés d'assurer la défense personnelle des princes[1]. Or les récits des historiens du IVe siècle ne nous font pas connaître d'autres corps de la garde que les *scholae*. C'étaient des *scholares* qui servaient de gardes à l'empereur Constant et qui, à l'exception d'un seul, l'abandonnèrent quand les meurtriers dépêchés par Magnence l'eurent rejoint à Elne[2]. Quand Constance fit son entrée triomphale à Rome en 356, les cavaliers d'escorte qui entouraient son char étaient des écuyers, c'est-à-dire des *scholares*[3]. Trois ans plus tard, sur les bords du Danube,

1. *Cod. theod.* VI, 24, 9 (a. 416) : « Devotissimos protectores, qui armatam militiam subeuntes non solum defendendi corporis sui, verum etiam protegendi lateris nostri sollicitudinem patiuntur, unde etiam protectorum nomen sortiti sunt... »

2. Ammien, XV, 5, 16 : « Laniogaisus, quem dum militaret candidatus solum adfuisse morituro Constanti supra rettulimus. » — Ammien appelle les gardes du prince *candidati* dans quatre cas : à propos de la mort de Constant, de la mort de Julien (XXV, 3, 5), de la mort de Valens (XXXI, 13, 14; 16; les gardes, les trois fois, avaient manqué de fidélité ou de courage), de la trahison supposée de quelques *scholares* après la bataille d'Andrinople (XXXI, 15, 8); on pourrait croire qu'il y avait dans cette appellation une intention ironique ou défavorable. Dans Ammien, il me paraît clair que les *candidati* sont les *scutarii* ou même les *scholares* en général, car Julien n'avait pas d'autres gardes, et on ne supposera pas que les empereurs eussent une garde spéciale pour les jours où ils se faisaient tuer. Le mot fait d'ailleurs allusion au surtout de toile blanche que portaient les *scholares* (Claudien, *De nuptiis Honori Aug.*, 295, *candidus exercitus;* Jérôme, *Ep.* LX, 9, *sub candenti lino*, à propos de saint Martin qui servait dans les *scholae*), et certainement aussi au rang de sous-officiers qu'avaient tous ces cavaliers. Les *principales* de l'armée, ou tout au moins certains d'entre eux, jouissaient, depuis Septime Sévère, de l'*athata decursio* (von Domaszewski, *Die Rangordnung*, p. 81; mais rien ne prouve que Gallien ait accordé ce privilège à tous les soldats), et l'on appelait *candidati*, au IIIe siècle, des *principales* qui pouvaient prétendre au centurionat (*Ibid.*, p. 33, 42, 53). Ainsi s'explique la loi de Justin, *Cod. Iust.*, XII, 34, 5, § 4 : *binas militias simul compositas et sociali nexus consortio... ut in viris dicatissimis scholaribus atque candidatis fieri moris est.* Il y avait des *candidati* ailleurs que dans les *scholae;* mais les *scholae* étaient au IVe siècle, à la différence de tous les autres corps, entièrement formées de *candidati*.

3. Ammien, XV, 10, 18. Il n'y a de nommés que les *clibanarii;* mais les soldats de l'escorte mentionnés aussitôt avant, comme plus proches encore de la personne impériale, avaient des lances à pointes dorées; or, les lances

des Sarmates l'ayant assailli à l'improviste et par trahison, Constance dut son salut à ces mêmes écuyers[1]. Quand le César Gallus lui fut devenu suspect, Constance lui ôta sous des prétextes tous ses *numeri*, mais lui laissa ses *scholae*, un empereur ne pouvant se passer d'une garde impériale[2]. Julien César, même en son palais et dans l'intervalle de ses campagnes, avait également des écuyers pour gardes[3]. Il les emmena plus tard en Orient, et son escorte, pendant sa campagne de Perse, fut invariablement tirée de leurs escadrons[4]. C'étaient encore des *scholae* qui entouraient l'empereur Valens à son dernier jour, sur le champ de bataille d'Andrinople[5]. L'historien Zosime a raison de dire, à propos de Julien, que les écuyers avaient pour fonction propre d'escorter les souverains[6]. Ammien, dans toute son histoire, appelle les écuyers du nom d'*Armigeri principis*, et Rutilius Namatianus, dans un poème composé en 416, désigne les *scholae* par la périphrase *armigerae principis excubiae*[7].

dorées et les boucliers dorés (Jullian, *De prot.*, p. 77) étaient l'insigne des *protectores* byzantins, lesquels ne sont, comme on va voir, que les premiers des *scutarii*. Au surplus, la *schola Scutariorum prima*, étant hiérarchiquement supérieure à la *schola Clibanariorum*, a dû se trouver plus proche du prince dans le défilé.

1. Ammien, XIX, 11, 12 : « Stipatores tamen pauci, dum ignis more inundantes conabantur arcere... interierunt »; 16 : « Mors tamen eminuit inter alios Cellae, Scutariorum tribuni, qui inter confligendi exordia... » — Ce Cella commandait les *stipatores*, qui avaient seuls tenu ferme au début du combat; ceux-ci étaient donc des *scutarii*.

2. Ammien, XIV, 7, 9 : « solisque scholis iussit esse palatinis et protectorum cum Scutariis et Gentilibus » (on reviendra sur ce texte).

3. Ammien, XIV, 10, 21 : « Maurus... dum inter armigeros eius militaret ac regiam custodiret. » — Or *Armiger principis*, pour Ammien, est l'équivalent de *Scutarius*. Un même personnage est désigné par les mots : *quidam inter armigeros principis militans*, puis par les mots : *punito scutario traditore* (XXXI, 10, 3; 20). Ce texte suppose qu'il n'y a pas d'autres *armigeri principis* que les *scutarii*.

4. Ammien, XXIII, 3, 8, et XXIV, 3, 2 : « cum armigera manu; » XXIV, 5, 6 : « vulnerato armigero qui lateri eius haerebat; » XXV, 3, 5 : des *candidati* entourent Julien à son dernier combat.

5. Ammien, XXXI, 13, 8 : « desertus ab armigeris principis »; 14 : « cum candidatis ac spadonibus paucis »; 16 : « quidam de candidatis. »

6. Zosime, III, 29 : ὁ τῶν περὶ τὴν αὐλὴν ἡγούμενος τάξεων, ὃν καλοῦσι Ῥωμαῖοι μάγιστρον... τῶν ἀμφὶ τὸν βασιλέα ταγμάτων, οὓς Σκουταρίους προσαγορεύουσιν. Cf. II, 25.

7. Rutilius Namatianus, *De reditu suo*, I, 563-564 : « Officiis regerem cum tecta magister, Armigerasque pii principis excubias. » — Le *magister officiorum* n'a sous ses ordres aucun corps armé autre que les *scholae*.

Ce mot d'*excubiae* atteste que, sous Honorius aussi bien que sous Julien, les *scholae* formaient la garde du prince en temps de paix comme en temps de guerre.

Ainsi la fonction qui appartenait aux écuyers et qui, d'après les historiens, n'appartenait qu'à eux, est celle même que la loi *Cod. theod.* VI, 24, 9 attribue aux *protectores* non *domestici*. Il est vrai qu'Ammien ne donne jamais le nom de *protectores* aux écuyers, et que les militaires qu'il appelle *protectores* ne font jamais fonction de gardes du corps. Mais on aperçoit dès maintenant et l'on verra plus clairement encore que les *protectores* d'Ammien ne sont pas les *protectores* du titre VI, 24 du Code.

Il est d'autant plus indiqué de voir dans les simples *protectores* de notre titre VI, 24 des cavaliers des *scholae*, que si ces *protectores* semblent manquer à la Notice des dignités, les *scholares*, par contre, manquent au Code théodosien. Ils y sont, à vrai dire, mentionnés plusieurs fois incidemment[1]. Mais les corps armés auxquels était confié le salut de l'empereur jouissaient assurément, comme tout ce qui approchait la personne sacrée du prince, d'avantages et d'honneurs exceptionnels, et leurs privilèges devraient être réunis dans un titre spécial du Code. Si le titre VI, 24 ne concernait pas les *scholae*, le Code devrait contenir un titre *De scholis*[2].

Les onze militaires inscrits en tête du tableau de nos simples *protectores* jouissaient, d'après la loi VI, 24, 9 du Code, de la dignité sénatoriale. Cette loi est datée de 416. Or une loi de Théodose II, datée de 441, nous apprend que la première classe des *scholares* était la classe des *sénateurs*[3]. Deux de ces *scho-*

1. *Cod. theod.*, XII, 1, 38 (346); XIV, 7, 8 à 12 (389-393); VII, 4, 23 (396); XI, 18, 1 (409); VI, 13, 1 (413); VII, 4, 34 (414); VI, 24, 10 (427).

2. Le titre *De privilegiis scholarum* existe au Code justinien (XII, 29). De là une objection à prévoir, car le Code justinien a d'autre part un titre *De domesticis et protectoribus* (XII, 17); se peut-il que ces deux titres fassent double emploi? L'objection sera levée quand on aura reconnu qu'au temps de Justinien, il n'y avait qu'une des sept *scholae* dont les cavaliers fussent titrés *protectores*.

3. Theodosii II *Leg. Nov.*, XXI (cf. *Cod. Iust.*, I, 31, 3) : « Comitibus scholarum verberandi regradandive senatores ac ducenarios licentiam denegamus. » — Dans la rubrique de cette loi, les mots *et de domesticis eorum* que donnent une partie des mss. sont une addition inepte; toute la seconde partie de la loi concerne les conditions de l'accès des *scholares* à l'*ordo domesticorum*.

lares de haut rang nous sont connus par des inscriptions : ce sont Fl. Maximinus scutarius sinator[1], dont l'épitaphe a été trouvée à Nicomédie, et ...tinus scutare scola prima senator[2], qui a été enterré à Rome. Voilà deux écuyers qui sont parvenus au Sénat. Ils sont restés écuyers en devenant sénateurs, et l'on voit bien qu'il y a un lien entre leur qualité d'écuyers et leur dignité de sénateurs. A quelle époque les *scholares* ont-ils obtenu le privilège d'entrer au Sénat à un certain degré d'avancement dans leur carrière, et les documents de ce privilège ont-ils subsisté? Ou bien ce privilège ne figure pas aux Codes, ou bien il faut le reconnaître dans notre loi *Cod. theod.* VI, 24, 9, et les *scutarii* sénateurs sont les *decemprimi protectorum* de cette loi.

Les éditeurs du *Corpus* ont rapproché de l'inscription de Maximinus les deux inscriptions de Fl. sindia senator de numero Herulorum seniorum[3] et de Amabilis senator de numero Bis-Electorum[4]. Mais ces deux textes sont libellés autrement que les inscriptions de nos deux *Scutarii senatores*, et le cas des deux nouveaux dignitaires n'est pas le même. Ils ne sont pas sénateurs en tant qu'ils appartiennent aux *numeri* des Hérules et des Bis-Electi, ce qui serait inexplicable. Leur situation militaire, sauf leur rang supérieur au tableau des *domestici*, est celle des personnages qui se titrent *domesticus de numero N.*, c'est-à-dire de tous les *domestici* qui servent comme officiers de troupe. Ils comptent parmi les *decemprimi domesticorum*, et sont sénateurs dans les conditions visées par les lois *Cod. theod.* VI, 24, 7 et 8.

S'il n'existe, à part la loi *Cod. theod.* VI, 24, 10, qui n'est pas explicite, aucun texte du IVe ou du Ve siècle qui attribue expressément le titre de *protectores* à des *scholares*, il nous est du moins clairement attesté qu'au temps de Justinien les cavaliers de l'une des *scholae* portaient ce titre. On lit dans le

1. *C. I. L.*, III, 14188, bilingue. La remarque que fait l'éditeur, qu'il y avait à Nicomédie une fabrique de cuirasses (*clibanaria*), est hors de propos, *scutarius* n'ayant jamais voulu dire : directeur d'une *clibanaria*.

2. *C. I. L.*, VI, 32948. Cette page du *Corpus* montre combien l'histoire des *scholae* a été mal étudiée. On y a réuni, sous la rubrique *scholastici* (qui ne s'applique nullement aux *scholares*), des épitaphes de cavaliers de la garde et de professeurs de grammaire ou de rhétorique.

3. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, 2796.

4. *C. I. L.*, VIII, 17414. Voir encore *C. I. L.*, XI, 1693 (= Dessau, 2806) : *Macrobis primicerius primi Theodosianorum numeri*, où *primicerius* veut dire *primicerius domesticorum*.

lexique de termes militaires que Jean Lydus a inséré dans son traité des *Magistratures* : πριμοσκουτάριοι· ὑπερασπισταί, οἱ νῦν λεγόμενοι προτίκτορες[1]. Ainsi, vers 540, on appelait *protectores* les « primoscutarii », c'est-à-dire les cavaliers de la *schola prima Scutariorum*. Le poète Coripp n'entend pas autrement le mot *protectores*. Il décrit, dans son poème *A la gloire de Justin II*, une revue des corps palatins soumis au maître des offices :

> Acciti proceres omnes; schola quaeque palati est
> Iussa suis adstare locis. Iamque ordine certo
> Turba decanorum, cursorum in rebus agentum,
> Cumque palatinis stans candida turba tribunis,
> Et protectorum numerus, mandante magistro[2].

Quatre corps sont énumérés ici dans leur ordre (*ordine certo, suis locis*), un ordre de dignité ascendante. Les deux premiers, *decani* et *agentes in rebus*, sont des corps civils[3]. La *candida turba*, commandée par des tribuns palatins soumis eux-mêmes au maître des offices, ne peut être que l'ensemble des *scholae*, qui portaient un uniforme ou un surtout de toile blanche, et que Claudien appelait *candidus exercitus*[4]. Enfin le *numerus protectorum*, qui appartient certainement aux *scholae* (le maître des offices n'a sous ses ordres aucune autre troupe armée), et qui est pourtant supérieur aux autres *scholae*, est la *schola* qui a le pas sur les autres, la *schola prima Scutariorum*.

1. Johannes Lydus, *De Magistratibus*, I, 46, p. 158 Bekker. Le mot νῦν signifie-t-il que le titre de *protector* n'était réservé que depuis peu à la *schola prima?* Il se peut qu'au ve siècle les *protectores* fussent répartis entre les diverses *scholae;* la loi *Cod. Iust.* XII, 29, 2, datée de 474, permet de le supposer.

2. Coripp, *In laudem Iustini*, III, 158-162.

3. Pour les *decani*, voir *Cod. Iust.*, XII, 26, 1-2. Au livre XII du Code justinien, *De dignitatibus*, les *decani* viennent après les *agentes in rebus* (titre XX) et après les *protectores* (XVII), mais avant les *scholares* ordinaires (XXIX). Ou bien l'ordre des préséances a été modifié entre 534 et 570, ou plutôt Coripp a classé d'une part les corps civils, d'autre part les corps militaires. — Comme il n'y a jamais eu d'officiers appelés *cursores* et que les *agentes in rebus* étaient préposés au *cursus publicus* (*Cod. theod.*, VI, 29, 7; 8, etc.), il faut lire *cursorum in rebus agentum*.

4. S. Jérôme, *Ep.*, 60, 9 : « In palatii militia, sub chlamyde et candenti lino » (allusion à saint Martin, qui servait dans les *scholae*). — Claudien, *De nupt. Honori Aug.*, 295. — On se rappelle que, dans les deux parties de la *Notitia dignitatum*, la *Schola prima Scutariorum* est placée en tête de la liste des *scholae;* elle avait certainement le pas sur les autres.

Quand les émeutiers de la sédition Nika (532) mirent le feu au palais impérial, l'incendie détruisit un grand vestibule en saillie qu'on appelait la Chalcé, et gagna la façade d'un corps de logis attenant qui servait de casernement aux gardes. Trois des historiens de la sédition[1] ont cité le fait. Malalas (en 570-580) écrit : « La Chalcé du palais brûla jusqu'au logis des *scholae.* » L'auteur de la *Chronique pascale* (en 670-680) : « Ils mirent le feu au vestibule au toit de bronze, lequel brûla avec le portique des *scholares*, des *protectores* et des *candidati.* » Théophane, vers 810 : « Ils mirent le feu au vestibule du palais et au logis des *protectores*[2]. » La comparaison des trois textes prouve encore que les *protectores* faisaient partie des *scholae*[3].

A vrai dire, il n'est pas sûr que le titre de *protectores* fût réservé dès le début du ve siècle, comme il l'était au temps de Justinien et de Justin, aux cavaliers de la *schola prima Scutariorum.* Une loi des empereurs Léon et Zénon, datée de 474, laisserait croire que les *protectores* étaient alors répartis entre les diverses *scholae*[4]; l'organisation des corps de la garde a pu être modifiée au cours du ve siècle[5]. Il nous suffit de savoir qu'au début du

1. Les autres, énumérés par M. Ch. Diehl (*Justinien*, Paris, 1901, p. 457, n. 2), et notamment le premier Théophane, ne mentionnent pas la Chalcé et la caserne. Il est clair d'ailleurs que les sept *scholae* (3,500 chevaux) ne pouvaient être logées au complet dans le bâtiment incendié.

2. Malalas, XVIII, p. 474 Dindorf. — *Chronicon paschale*, ann. 532, p. 621 Dindorf. — Théophane, *Chronographia*, 157 A, t. I, p. 283 Classen. Les rapports de parenté qui relient ces trois textes importent peu ici : les trois auteurs sont byzantins et connaissent l'édifice en question, ils l'auront désigné par son nom usuel.

3. L'auteur de la *Chronique pascale* paraît se tromper en supposant qu'en 532 il y avait dans les *scholae* des *protectores*, des *scholares* proprement dits et des *candidati.* Le mot *candidati* s'applique au IVe siècle à tous les *scholares;* au VIe siècle, le texte de Corippe cité tout à l'heure prouve que ce nom était donné à tous les *scholares* autres que les *scutarii scholae primae.* Au VIIe siècle seulement, les *scholae* VIe et VIIe étaient appelées *candidati seniores* et *candidati iuniores* (*Chron. pasch.*, *Ol.* CCLV et CCLVI, p. 501-502 Dindorf).

4. *Cod. iust.* XII, 29, 2 : « ... qui in singulis scholis militant quique post emensa stipendiorum curricula ad primiceriorum gradum pervenerint, et adorata nostrae divinitatis purpura virorum clarissimorum comitum meruerint dignitatem... » — *Singulis scholis* peut aussi signifier qu'on passait d'une *schola* à l'autre, suivant un ordre hiérarchique. La loi nous apprend d'ailleurs qu'en 474 les *decemprimi scholarum* (appelés *primiceriii*) étaient, non plus *vv. cc. consulares*, mais *vv. cc. comites.*

5. Leur recrutement a changé. Anastase (491-518) y a fait prédominer l'élément isaurien (Procope, *Hist. Arc.*, 6).

ve siècle les militaires que les lois appelaient *protectores* et opposaient aux *protectores domestici* étaient des cavaliers des *scholae*. Or ce point me paraît établi d'une part par la loi *Cod. theod.* VI, 24, 10, où *decemprimi scholarum* ne peut signifier que *decemprimi protectorum ;* d'autre part, par la comparaison des titres *De domesticis et protectoribus* des deux codes. Les mots *domestici* et *protectores* ont certainement le même sens dans ces deux séries de lois, dont l'une reproduit en partie l'autre; ainsi les *protectores* du titre *Cod. theod.* VI, 24 sont des cavaliers des *scholae* comme les *protectores* du titre *Cod. just.* XII, 17[1].

Il est arrivé que les soldats qui servaient en fait de gardes du corps aux princes ont, à un moment, reçu le titre de *protectores*[2]. Mais ce titre ne leur avait pas toujours appartenu. On lit dans Lactance que le pâtre Daïa, neveu de Galère, « à peine enlevé à ses troupeaux et à ses forêts, devint d'emblée écuyer, presque aussitôt *protector*, bientôt tribun, et dès le lendemain César »[3]; ainsi aux environs de l'an 293, c'est-à-dire au temps où Galère put faire de son neveu un écuyer, puis un *protector*, et même en 314-320, c'est-à-dire au temps où Lactance écrivait, *protector* s'opposait à *scutarius* aussi bien que *tribunus* à *protector ;* il ne semble pas possible qu'il y eût alors de *scutarii protectores*. Il n'y avait pas davantage de cavaliers des *scholae* qui fussent *protectores* en 346, puisqu'à cette date la loi *Cod. theod.* XII, 1, 38 énumère, comme deux catégories distinctes de personnes : 1° les *domestici seu protectores*, les deux mots étant pris comme synonymes; 2° les *scholares*. Les *protectores* de 346 ne faisaient certainement pas partie de la *scholaris militia*[4].

1. Il n'y a pas doute que les *protectores* du titre *Cod. iust.* XII, 17 ne soient les *primoscutarii* de Jean Lydus et le *numerus protectorum* de Corippe, qui a le pas sur la *schola agentum in rebus* (*Cod. iust.*, XII, 20). Or la rubrique et deux lois sur quatre de ce titre sont empruntées au titre *Cod. theod.* VI, 24. De plus, le titre *De domesticis et protectoribus* est, dans l'un et l'autre Code, précédé du titre *De decurionibus et silentiariis* et suivi du titre *De praepositis tabarum*. On sait qu'aux deux livres *De dignitatibus* des deux Codes les dignités sont classées suivant l'ordre des préséances.

2. C'est ce que constate la loi *Cod. theod.* VI, 24, 9 de 416 : « unde etiam protectorum nomen sortiti sunt. »

3. Lactance, *De morte persec.*, 19 : « Daïa vero sublatus nuper a pecoribus et silvis, statim scutarius, continuo protector, mox tribunus, postridie Caesar. »

4. *Cod. theod.*, XII, 1, 38 : « Quoniam nonnulli curiis derelictis domestico-

La plus ancienne loi du titre *Cod. theod.* VI, 24 qui mentionne sans contredit ces *protectores* non *domestici* que nous avons reconnus être des cavaliers des *scholae*, est datée de l'an 387. Il est impossible que des *scholares* aient été officiellement appelés *protectores* beaucoup avant cette date. Ammien Marcellin, en effet, ignore complètement cet emploi du terme de *protectores*, et ne connaît d'autres *protectores* que les *protectores domestici*[1]. On doit admettre par suite qu'au temps où il écrivait, c'est-à-dire entre l'an 380 et l'an 400, l'armée et le public n'avaient pas pris l'habitude de donner ce titre à des cavaliers des *scholae*. Nous aurons même à nous demander si toutes les lois du Code théodosien où le mot *protectores* désigne des écuyers de la garde nous ont été transmises dans leur forme originale, ou si le texte des plus anciennes de ces lois n'a pas été retouché au moment d'être inséré au Code, et adapté à une terminologie officielle récente. On peut admettre ici provisoirement que le titre de *protectores* (avec les avantages qui en étaient inséparables) n'a été accordé à une partie des écuyers que sous le règne de Théodose au plus tôt. Pour prévenir les confusions, nous donnerons ici aux simples *protectores* du titre *Cod. theod.* VI, 24 le titre de *nouveaux protectores*.

rum seu protectorum se consortio copularunt, scholari etiam quidem nomen dederunt militiae aut palatinis sunt officiis adgregati... » (ils seront rendus à leurs curies, à moins qu'ils n'aient effectivement servi pendant cinq ans). — La synonymie de *domesticus* et de *protector* est déjà rendue probable par le singulier *consortium;* en outre, d'après ce qui vient d'être dit, des *protectores* qui ne seraient pas *domestici* seraient des *schotares*, et la loi oppose ces *protectores* aux *schotares*. — Les dispositions de la loi *Cod. theod.* XII, 1, 38 sont renouvelées par la loi 88 du même titre, datée de 382. Je crois bien que dans cette dernière loi les mots *protectores aut domesticos* ne désignent encore qu'une seule catégorie de personnes.

1. Il est question à la fois, dans deux passages d'Ammien, d'un *protector domesticus* et d'un *scutarius :* XXVI, 5, 14 : « Sollicitusque super Africa, ne repente perrumperetur, Neoterium... tunc notarium ad eandem tuendam ire disposuit, et Masaucionem domesticum protectorem,... hisque scutarium adiunxit Gaudentium, olim sibi cognitum et fidelem. » — XXVII, 10, 16 : « In hac dimicatione nostri quoque oppetiere non contemnendi, inter quos Valerianus fuit domesticorum omnium primus, et Natuspardo quidam scutarius, exsertus ita bellator, etc. » — Ammien ne donne pas aux deux *scutarii*, qui pourtant étaient certainement en belle place sur leur tableau, le titre de *protectores*. Il est facile aussi de voir que, des divers *protectores* dont il parle, aucun ne faisait fonction de garde du corps.

III.

Que les « domestici » du titre Cod. theod. VI, 24 sont les anciens « protectores » (*« protectores » ou « domestici » d'Ammien*).

Les militaires qu'Ammien appelle indifféremment *protectores*, *protectores domestici* ou *domestici*, n'étant pas les *protectores* du titre *Cod. theod.* VI, 24, sont évidemment les *protectores domestici* ou *domestici* de ce titre, et plus généralement du Code[1]. Cette identification est vérifiée par plusieurs textes déjà cités. Végèce appelle *domestici* la même catégorie de militaires qu'Ammien, dans son récit de la prise d'Amida, désigne du nom de *protectores*. Le *protector et notarius* d'une inscription de Modène a certainement compté dans la classe de notaires impériaux que le Code appelle *domestici et notarii*[2]. Enfin, dans les *cursus* militaires qui nous restent à étudier, les deux titres de *protector* et de *domesticus* apparaissent comme rigoureusement équivalents. Un soldat du IVe ou du Ve siècle qui fait carrière n'a pas deux voies à suivre : de *miles* il devient *protector* ou *domesticus* (jamais l'un, puis l'autre); de *protector* ou *domesticus* il devient tribun (ou *praefectus*, ou *praepositus*); de tribun il devient comte. Dans l'ensemble de ces *cursus* comme dans Ammien, *domesticus* et *protector* sont des termes synonymes.

On vient de voir qu'au texte *Cod. theod.* XII, 1, 38 de l'an 346, les mots *protectorum seu domesticorum* désignaient une seule classe de personnes; le *seu* n'y est pas disjonctif, mais explicatif[3]. Ainsi les *domestici* du Code, d'Ammien et des inscriptions sont encore identiques aux anciens *protectores* du Code, ceux que nous appelons provisoirement les *protectores* d'avant Théodose; on retrouve dans la langue du Code cette synonymie des mots *protector* et *domesticus* qu'on avait constatée dans Ammien. Sur l'emploi des deux appellations, il n'y a

1. Les deux mots *protector domesticus* forment une expression trop déterminée pour qu'on ait à craindre qu'elle n'ait eu deux significations. D'autre part, après qu'on a reconnu que l'appellation de *protector* avait eu deux sens, toute contradiction cesse entre les documents.

2. Voir ci-dessus, p. 228.

3. Ci-dessus, p. 240, n. 4.

pas désaccord entre Ammien d'une part et le Code de l'autre, mais entre le Code et le Code lui-même.

Ce qui apparaît encore clairement, c'est que, des deux synonymes *protector* et *domesticus*, le premier a été le plus anciennement employé. Au Code théodosien, les *protectores* sont souvent mentionnés à partir des années 313-315, et l'on connaît plusieurs *protectores* par des inscriptions du IIIe siècle[1]. Les *domestici* n'apparaissent au Code et dans nos autres textes que plus tard : d'abord dans la loi de 346 qui vient d'être citée, puis dans une série de lois qui part de l'an 362[2]. Vers le milieu du IVe siècle, on a commencé, pour des raisons sur lesquelles on ne pourra présenter qu'une hypothèse, à donner aux *protectores* le nom de *protectores domestici*, qui s'abrégeait en *domestici*. Les trois appellations s'employaient indifféremment au temps d'Ammien ; au VIe siècle et déjà même au temps de Végèce, on ne disait guère que *domesticus*. Le nom de *protector* a dû être tout à fait abandonné par les militaires de ce rang quand il fut attribué par l'usage à leurs inférieurs, les premiers cavaliers des *scholae*.

IV.

Que les anciens « protectores », appelés plus tard « domestici », étaient simplement des centurions.

Quelle était dans l'état romain la fonction de ces *protectores* qui ont été appelés ensuite *domestici?* Mommsen a déjà observé qu'aucun texte ne les montre ni réunis en un corps combattant, ni remplissant auprès des princes la fonction de garde du corps

1. *Cod. theod.*, VII, 21, 1 (313-315); VII, 20, 4 (325); VII, 22, 2 (326); VIII, 7, 2 (326?); VII, 20, 5 (328?); VII, 22, 5 (333); XII, 1, 38 (346); VII, 21, 2 (353); VII, 20, 8 (364); VIII, 5, 30 (368); XIII, 1, 7 (369). Je n'ai pas à citer ici les textes postérieurs à l'avènement de Théodose (379). — Les inscriptions seront citées plus loin.

2. *Cod. theod.*, VI, 24, 1 (362); VI, 24, 2 (362); VI, 24, 3 (364); VIII, 7, 9 (366); XII, 1, 88 (382); VIII, 5, 49 (386); VIII, 8, 4 (386); VI, 24, 4 (387); VI, 24, 5 (393); VI, 24, 6 (395); VII, 21, 3 (396); XII, 1, 153 (397); VII, 4, 27 (406); VI, 24, 7 (414); VI, 24, 8 et 9 (416); VI, 24, 11 (432); VIII, 1, 17 (433). Voir encore *Cod. Iust.*, XII, 17, 3 (cf. *Nov.* XXI de Théodose II); II, 7, 25, § 3 (519); XII, 17, 3 (après 527). Ce relevé et le précédent ont été faits par Mommsen, *Prot. Aug.*, p. 431-432; j'ai fondu en une deux séries distinctes de lois qu'il a établies : *protectores domestici* d'une part, *domestici* de l'autre, les deux termes étant équivalents dans tous ces cas.

que semblerait leur assigner leur titre[1]. On sait bien qu'ils ont tenu une place importante dans l'histoire du IVe siècle[2]. Il en est question vingt-huit fois dans Ammien et plus souvent encore dans les textes juridiques. Les inscriptions qu'ils nous ont laissées sont dix fois plus nombreuses que celles des *scholares*, et leur diversité d'origine prouve qu'il y avait des *protectores* dans toutes les parties de l'Empire. Il est surtout frappant de voir que les officiers supérieurs et les généraux du bas Empire dont la carrière nous est connue ont tous porté le titre de *protector* ou de *domesticus*. Mais on ne sait pas à quoi les *protectores* servaient. On suppose, il est vrai qu'ils formaient la garde du prince; on imagine même que cette garde était analogue à celle des princes germains, et l'on croit reconnaître que les institutions militaires du bas Empire reposaient sur la *fidélité* et le *Gefolgswesen* du droit coutumier germanique[3]. Mais les preuves que l'on allègue à l'appui de ces hypothèses sont fragiles. Plusieurs savants reconnaissent que l'institution des *protectores* reste très obscure[4]. Oublions un moment tout ce que les livres modernes nous ont appris à ce sujet et mettons-nous en face des textes seuls, comme s'ils n'avaient jamais été lus.

Le premier auteur à consulter est Végèce, le théoricien militaire du bas Empire. Le mot *protectores* ne se rencontre pas dans son livre, mais on y trouve, ce qui revient au même, une mention des *domestici*. La phrase a déjà été citée : « Sciat etiam (dux), si potest fieri, nominatim, quis comes, quis tribunus, quis

1. Mommsen, *Hermes*, t. XXIV, p. 222, n. 1.

2. Jullian, *De prot.*, p. 52 : « Magna pars historiae romanae a Diocletiano protectores fuerunt. »

3. L'hypothèse de l'origine germanique de l'institution a été proposée d'abord, comme le remarque Guilhiermoz (*Essai sur l'origine de la noblesse en France*, Paris, 1902, p. 65, n. 76), par H. Brunner (*Forschungen zur Gesch. des deutschen und franzœsischen Rechtes*, p. 76, 84-87, et *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, p. 99). Elle a été développée par O. Seeck (*Das deutsche Gefolgswesen*, déjà cité). Von Domaszewski, tout en convenant que l'institution des *protectores* est très obscure, écrit sans ambages (*Die Rangordnung*, p. 192) : « Dans un monde qui s'écroulait, Gallien a recouru à cette fidélité germanique qu'il avait appris à admirer chez ses ennemis, comme au seul principe capable de régénérer son armée. »

4. H. Grégoire, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 38, « l'épineuse question des *protectores* ». — Von Domaszewski, *Die Rangordnung*, p. 188 : « Pour la première fois, il se fait ainsi un peu de lumière sur l'institution des *protectores*. » Remarquer aussi l'embarras de Mommsen à l'endroit cité ci-dessus (et encore de L. Homo, *Essai sur... Aurélien*, 1904, p. 206).

domesticus, quis contubernalis quantum possit in bello[1]. » Il est clair que pour Végèce l'ensemble des militaires de ces quatre ordres : comtes, tribuns, *domestici*, troupiers, représente la totalité d'une armée.

On a vu de même qu'Ammien, voulant nous apprendre ce qui advint de la garnison d'Armida à la chute de cette place, mentionne successivement : 1° le comte qui commandait la place; 2° les tribuns; 3° les *protectores*[2].

Ammien dit encore que Gratien le Vieux, qui fut le père de Théodose, étant entré dans l'armée comme simple soldat, passa par la dignité de *protector*, puis par la dignité de tribun, et devint enfin comte[3].

Il résulte de ce texte que le protectorat est une dignité militaire, dans le même sens que le tribunat ou la *comitiva*. Ce mot de dignité n'équivaut pas exactement à notre mot de grade, car il y a des degrés dans la *comitiva* militaire[4], et les tribuns sont dits les uns *maiores*, les autres *minores*, et il y a parmi eux toute une hiérarchie[5]. En outre, dans la phrase de Végèce, *tribun* est un nom générique qui désigne tous les officiers de rang intermédiaire entre les comtes et les *domestici*. Végèce y comprend certainement les préfets d'ailes et de légions (ou plutôt de détachements de légions), et les préfets ou préposés de *numeri*[6]; les *praepositi*, dès le temps de Théodose, étaient

1. Végèce, *De re milit.*, III, 10, p. 89, 15 Lang.

2. Ammien, XIX, 9, 2.

3. Ammien, XXX, 7, 3 : « ... post dignitatem protectoris atque tribuni comes praefuit rei castrensi per Africam. »

4. Il y a, dès le temps de Constantin, des comtes *ordinis primi*, *secundi* et *tertii* (Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 1). Plus tard, on compta quatre degrés dans la *comitiva* (*Nov. Valentiniani*, VI, 3). Parmi les comtes militaires, il y a des différences de grade très marquées. Un *magister militum* est encore un *comes* (Ammien, XVIII, 8, 6; Paulin de Milan, *Vita Ambrosii*, 30). La *comitiva* est une des grandes divisions, la plus haute, de la carrière militaire (Paulin de Nole, *Ep.* XXV, 8, *de comitiva incipis militare*).

5. Lactance, *De morte pers.*, 18, 10 : « a Diocletiano factus tribunus ordinis primi. » — Les tribuns de *scholae* étaient de beaucoup les supérieurs des tribuns de *numeri*, les *tribuni et notarii* supérieurs encore aux tribuns de *scholae* (Ammien, XIV, 2, 21). Au ve siècle, on voit attestée une cause nouvelle (?) d'inégalité : les tribuns nommés au choix étaient dits *tribuni maiores*, les tribuns nommés à l'ancienneté *tribuni minores* (Végèce, II, 7).

6. Dans la *Notitia*, les corps de troupes ou unités militaires ont pour chefs : les cohortes, des tribuns; les ailes et les légions (celles-ci ont presque toujours ou toujours été sectionnées), des préfets; beaucoup de *numeri* (au sens du IVe siècle; cf. Mommsen, *Hermes*, t. XXIV, p. 196) et peut-être les *cunei*, des

presque assimilés aux tribuns[1]. Il pourrait y avoir de même des différences de grade entre les *protectores*. Les trois dignités de *protector* (ou *domesticus*), de tribun et de comte marquent les trois divisions de la carrrière d'un officier : elles répondent aux trois catégories modernes des officiers subalternes, supérieurs et généraux. Au-dessous d'eux, il n'y a que la troupe (*contubernales)*, laquelle comprend les gradés inférieurs.

Les officiers subalternes, qui sont inférieurs aux tribuns, mais placés au-dessus de la troupe, n'apparaissent plus jamais dans Végèce sous le nom de *domestici*. Il est pourtant invraisemblable qu'un traité de l'art militaire ne mentionne qu'une fois les officiers subalternes. Végèce doit parler d'eux ailleurs en les désignant par un autre mot. On a d'autant plus de raison de s'y attendre que *domesticus* nous a paru être chez lui un terme générique qui comprenait plusieurs grades.

Or, il ne nomme que deux grades[2] qui répondent aux conditions données : celui des *centenarii*, qui commandent, dit-il, une centurie et sont les successeurs des simples centurions d'autrefois, et celui des *ducenarii*, qui commandent deux centuries[3].

praepositi. Ces trois genres d'officiers supérieurs appartiennent à une même classe; ils ont, sinon le même grade, la même *dignité* militaire.

1. *Cod. theod.*, XII, 1, 113 : « Viris clarissimis ducibus tribunis praepositis »; VII, 20, 3 : « tribunatus praepositurasque »; VI, 18, 1 : « tribunos vel praepositos militares » (cf. Jullian, *Notes*, p. 74). — Quand Ammien écrit que les plus anciens *domestici* de l'état-major d'Ursicin furent promus à des commandements de corps (*ad regendos numeros*, XVI, 10, 21), il veut dire qu'ils furent nommés soit *praepositi*, soit *tribuni*. Quant aux *praefecti*, il se peut qu'ils aient tous eu le grade de tribuns.

2. Il nomme aussi les *vicarii* et les *principia*, III, 4 : « tribunorum vel vicariorum necnon etiam principiorum... severitate teneantur... Dux autem esse debet adtentus ut in omnibus legionibus sive auxiliis vel vexillationibus a tribunis vicariis principiisque, si qui turbulenti vel seditiosi sint milites... pro rerum veritate cognoscat. » — Les *vicarii* sont des officiers qui remplacent les chefs de corps; les *principia* sont aussi des chefs de corps ou de détachements. Nous le savons par Ammien (XXV, 8, 16 : « cum tribunis principiisque »; XXVIII, 6, 17, un comte envoie des ordres *numerorum principiis*) et par le même texte de Végèce : c'est évidemment le chef de corps ou de détachement qui renseigne le général en chef sur l'état moral de sa troupe. Les deux titres de *vicarii* et de *principia* marquent un commandement temporaire, non pas un grade.

3. Végèce, II, 8 : « Item primus hastatus duas centurias id est cc homines ducebat in acie secunda, quem nunc ducenarium vocant... Erant etiam centuriones, qui singulas centurias curabant, qui nunc centenarii vocantur. » Cf. II, 13 : « Centuriones insuper, qui nunc centenarii vocantur. » — Au premier de ces deux textes, *duas centurias* est inexact : un centurion ne com-

Il ajoute que le *ducenarius* de son temps est le successeur du *primus hastatus* d'autrefois, lequel était l'un des six centurions de première classe de sa légion[1]. On voit à le lire que les *ducenarii* représentent seuls, dans les légions et les cohortes isolées du ve siècle, la première classe de l'ancien centurionat, c'est-à-dire les *primi ordines* ou centurions de premières cohortes.

Ainsi les *domestici* de Végèce, c'est-à-dire les anciens *protectores*, doivent être les *centenarii* et les *ducenarii*. Ceux-ci en effet ne sont ni des *contubernales*[2], ni des *tribuni* ou chefs de corps, car un corps, cohorte ou *numerus*, comprend toujours plusieurs centuries. Les *centenarii* et *ducenarii* sont placés justement au-dessus de la troupe et au-dessous des chefs de corps. Et l'énumération de Végèce : *quis comes*, *quis tribunus*, *quis domesticus*, *quis contubernalis*, veut évidemment être complète, et signifie que le général en chef doit connaître tout son monde sans exception. Les *centenarii* et *ducenarii* ne peuvent avoir place dans la hiérarchie ainsi résumée qu'à l'étage des *domestici*.

Cette déduction est confirmée d'abord, d'une manière indirecte, par le fait que le tableau des nouveaux *protectores*, ceux qui ne servaient pas dans la troupe et étaient des cavaliers des *scholae*, était divisé en trois classes : 1° les *senatores ;* 2° les *ducenarii ;* 3° les *centenarii*. Il y a grande apparence que cette organisation était imitée de celle des anciens *protectores*, qui étaient devenus les *domestici*, et qu'à part les sénateurs qui formaient la tête de leur ordre, les anciens *protectores* étaient divisés, eux aussi, en *ducenarii* et *centenarii*, comme nous l'avait fait croire le texte de Végèce.

Dans toutes les carrières de soldats du bas Empire qui nous

mandait jamais qu'une centurie; mais les centurions de première classe (*primi ordines* ou *ordinarii*), c'est-à-dire les centurions de la première cohorte de chaque légion, avaient, sauf le dernier d'entre eux, des centuries renforcées. On sait que les premières cohortes étaient à cinq centuries (au lieu de six), lesquelles comptaient respectivement 400, 200, 150, 150 et 100 hommes (voir von Domaszewski, *Die Rangordnung*, p. 28). Le *primus hastatus* ou *hastatus* commandait la troisième (*ibid.*, p. 93). Mais l'erreur que commet Végèce doit s'expliquer par l'usage de son temps, où le *ducenarius* aura commandé en effet deux centuries.

1. Von Domaszewski, p. 93. Il y a dans chaque première cohorte deux *primipites*, dont l'un est généralement détaché et n'a pas de centurie, un *princeps*, un *primus hastatus* (souvent appelé *hastatus* tout court), un *princeps posterior* et un *hastatus posterior in cohorte prima*.

2. Après avoir parlé des centuries et de leurs chefs, Végèce ajoute (II, 13) :

sont connues, la dignité de *protector* ou de *domesticus* a précédé la dignité de tribun. On verra plus loin qu'il n'y a aucune exception à cette règle : le *miles* ne peut devenir officier supérieur qu'en passant par l'état de *protector* ou, comme on a dit plus tard, de *domesticus*. Or saint Jérôme énumère, dans un livre écrit en 399, la série complète des grades qu'avait traversés un tribun de cavalerie quand il avait eu tous ses avancements à l'ancienneté et n'avait enjambé aucun des degrés de la filière[1]. On remarquera que les grades tout à fait inférieurs avaient dans la cavalerie des noms spéciaux :

« Finge aliquem tribuniciae potestatis suo vitio regradatum per singula militiae equestris officia ad tironis vocabulum devolutum : numquid ex Tribuno statim fit Tiro? Non, sed ante Primicerius, deinde Senator, Ducenarius, Centenarius, Biarchus, Circitor, Eques, dein Tiro[2]. »

A quel moment de sa carrière le soldat qui passait par tous ces grades était-il *domesticus?* Végèce nous l'a appris : on était *domesticus* quand on était sorti de la troupe et qu'on n'était pas encore tribun. Or, ici le *circitor* et le *biarchus* sont encore dans la troupe, le *biarchus* de cavalerie n'étant pas supérieur au *decanus* d'infanterie. Ainsi le *centenarius*, le *ducenarius*, le *senator* et le *primicerius* sont des *domestici*. Et nous savons en effet par ailleurs que les *decemprimi domesticorum* portaient le titre de sénateurs, et qu'au-dessus d'eux le chef du tableau était appelé *primicerius*[3]. Il y avait donc bien trois

« Rursus ipsae centuriae in contubernia divisae sunt, ut decem militibus... praeesset decanus, qui caput contubernii est. »

1. En effet, on devenait tribun soit au choix (*per epistolam sacram*), soit à l'ancienneté (*ex labore*, Végèce, II, 7). Ce n'est que dans le second cas que l'on avait à gagner la tête du tableau des *domestici*. Ammien en donne un exemple (XVIII, 3-5) : *Valentinus ex primicerio protectorum tribunus*. Mais les *protectores* promus tribuns au choix n'étaient ni des *primicerii*, ni nécessairement des *senatores* (Ammien, XVI, 10, 21).

2. Saint Jérôme, *Contra Joannem Hieros.* 19 (Migne, XXIII, 370). M. Seeck (*Gesch. des Untergangs*, t. II, p. 486) croit qu'il s'agit d'un officier qui aurait fait carrière dans « les corps de troupe de *protectores*, *domestici* et *scholares* ». Le texte ne dit pas cela; il s'agit d'un tribun de cavalerie quelconque; d'ailleurs, il n'y a jamais eu de troupe formée d'anciens *protectores* ou de *domestici*. — *Biarchus* et *Circitor* sont des termes étrangers à la langue militaire des IIe et IIIe siècles. Ils semblent correspondre aux termes de *duplicarius* et *sesquiplicarius* de l'ancienne armée (von Domaszewski, *Die Rangordnung*, p. 51) et désignent sûrement des *principales*. Le *circitor* a deux chevaux (*Cod. theod.*, VII, 22, 2); le *sesquiplicarius* les avait aussi (Dessau, 2529).

3. *Cod. theod.*, VI, 24, 7, de l'an 414. Ce n'est certainement pas cette loi

classes de *domestici*, à savoir, dans l'ordre descendant, les *senatores* (un *primicerius* et dix *decemprimi*), les *ducenarii* et les *centenarii*.

Il faut voir tout de suite si les inscriptions vérifient les conclusions que nous avons tirées de quelques textes littéraires. La classe supérieure des onze sénateurs est représentée par les trois inscriptions :

C. I. L., XI, 1693 (Dessau 2806) : B. M. Hic requiescit in pace Macrobis primicerius primi Thodosianorum numeri, qui vixet annis pl(us) m(inus) quinquaginta tantum, depositus est sb[1] idus Maias, sex(to) p. c. Basili iun. v. c., ind. decima[2].

Dessau 2796, Concordia : Fl. Sindia senator de numero Herulorum seniorum.

C. I. L., VIII, 17414 : Amabilis senator de numero Bis-Electorum[3].

Ces trois personnages ont été intitulés, l'un *primicerius* et non *primicerius domesticorum*, les autres *senatores* tout court. C'est que les *decemprimi* ne pouvaient être flattés par le titre de *domestici*, qui leur était commun avec de jeunes officiers de grade très inférieur. De même dans notre armée d'aujourd'hui, le titre de sous-officier étant commun à des gradés de plusieurs échelons, du brigadier-fourrier à l'adjudant, un brigadier-fourrier se l'entend donner avec plaisir, tandis qu'un adjudant en prend offense. La mention : *de numero N.*, qui figure sur les deux inscriptions de Sindia et d'Amabilis, atteste qu'ils n'étaient pas chefs de leurs *numeri*, mais officiers subalternes, ou, comme dit Végèce, *domestici*.

Les inscriptions de *protectores* et de *domestici*, à part les

qui a institué le privilège des *decemprimi* : elle a pour objet de spécifier que les vacances, dans le groupe des *decemprimi*, ne seront comblées qu'à l'ancienneté. Un papyrus de l'an 359, publié par Wilcken dans *Hermes*, t. XIX, 1884, p. 418, mentionne un *Fl. Agemundus, senator numeri auxiliarium Constantiacorum, sub Vario tribuno.*

1. C'est-à-dire VIII.

2. C'est-à-dire en 547 ap. J.-C.

3. Cette dernière inscription est peut-être d'époque byzantine comme celle de Macrobis (celle de Fl. Sindia est plutôt du ve siècle), la *Notice* de l'Occident (VII, p. 33 Boecking) comptant les *Heruli seniores* parmi les *numeri* casernés en Italie. Mais le titre *Cod. just.* XII, 17 montre que la législation du ve et même du ive siècle sur les *domestici* restait en vigueur au temps de Justinien. Ajouter à ces trois inscriptions le papyrus de l'an 359 qui vient d'être cité en note.

trois qui viennent d'être citées, se divisent en deux classes : celle des *protectores ducenarii* et celle des *protectores* sans épithète. La première est, comme on devait s'y attendre, la moins nombreuse[1] :

C. I. L., III, 14165, n° 1 : Aur. Vict(ori), duc(enario) prot(ectori)... Aurel. Baia duc(enarius) prot(ector), fratri pientissimo.

Ibid., V, 5833 (n° 41, Mommsen) : ... senui... ducenario prot[ectori].

Ibid., XII, 2576 (n° 22, Mommsen) : Aurelius Romanus protector ducenarius.

Ibid., III, 6439 (n° 39, Mommsen) : Raus... Hatena pro(tector) duc(enarius).

Il est arrivé que les *protectores ducenarii* fussent appelés simplement *ducenarii*, comme les *domestici senatores* s'intitulaient *senatores* tout court, et pour la même raison[2] :

C. I. L., III, 14704 : L. Victo(rin)o ducena(rio e)x vexill(atio)n(e) Equitum...

Ibid., V, 8759, Concordia : Fl. Savinus, ducenarius de numero Batavorum seniorum.

Rev. publ. ép., a. 1890, n° 147, Concordia : Fl. Fasta, duce(narius) de Batavis equ(itibus) sen(ioribus).

Ibid., n° 148, Concordia : Fl. Bastemodus, ducenarius d(e) n(umero) Erulorum seni(orum).

Ibid., a. 1891, n° 104, Concordia : Fl. Cascinivo ducenario ex numero Armaturarum[3].

1. Beaucoup des inscriptions qui vont être citées figurent au *Corpus* épigraphique des *protectores* que Mommsen a dressé, *Ephem. Epigr.*, t. V, p. 122, n°s 19 à 47 (les n°s 1 à 18 ne sont pas à étudier en ce moment), p. 141, n°s 54 à 64, et p. 647. Il faut rayer de ce *Corpus* les n°s : 10 (cf. Dessau, n° 2090 = *C. I. L.*, VI, 2256); 16 (cf. Marquardt, *l'Organisation militaire des Romains*, trad. fr., p. 367, n. 6); 37, où la restitution *in pr(otectoribus)* est improbable. Enfin, au n° 4, Bormann (*C. I. L.*, XI, 4082) abandonne la lecture *Gallieni invicti;* l'inscription n'est plus datée et cesse d'être instructive. — Il n'est pas sûr qu'aucune de nos quatre inscriptions de *protectores ducenarii* ne soit du IIIe siècle.

2. Ainsi s'explique le fait qu'on ne lit jamais sur les inscriptions la mention *domesticus ducenarius*.

3. Il faut faire une réserve sur les *ducenarii* de Concordia : il peut y avoir parmi eux des officiers d'Odoacre ou des rois goths. Or le titre de *domesticus*, dans le royaume goth d'Italie comme dans la Gaule mérovingienne, avait changé de sens et désignait un personnage de très haut rang, supérieur aux tribuns et même aux comtes (Cassiodore, *Var.*, X, 11, 3, et X, 12, 2; Fustel de Coulanges, *la Monarchie franque*, p. 158). Aussi trouve-t-on dans les ins-

Le plus grand nombre de nos inscriptions nous fait connaître de simples *protectores* ou de simples *domestici*. Les uns et les autres ne peuvent avoir appartenu qu'à la troisième classe de leur ordre, qui était nécessairement la plus nombreuse. C'étaient des *protectores centenarii*. En effet, nous savons par Végèce et par saint Jérôme qu'il y avait des *domestici centenarii*, deux fois plus nombreux, à ce qu'il semble, que les *ducenarii*[1], et il n'existe (au moins du IVe siècle) aucune inscription où des *protectores* ou *domestici* soient qualifiés de *centenarii*. Il paraît évident que les *protectores* et *domestici* de la troisième classe s'intitulaient *protectores* tout court.

Il est inutile de reproduire ici toutes les inscriptions de simples *protectores* qui nous sont parvenues. Le lecteur se reportera au recueil de Mommsen, nos 23 (VI, 32939), 24[2], 25, 27, 28 (XIII, 3681)[3], 29, 30, 31, 32 (VI, 32941), 33, 34, 35 (XIII, 3682), 37 (VI, 32943), 42, 43, 44, 45, 47, 54 à 64, 54 *bis* (VI, 32940), et 55 *bis*[4]. Il faut ajouter à cette liste les inscriptions suivantes :

C. I. L., VI, 32944 : Macedonio sag(i)t(tario), scole domest(icorum) ped(i)t(um), vixit annos p. m. XXX.

criptions de l'Italie royale des centeniers de *numeri*, alors que sous l'Empire il n'y en a point. Ainsi les *ducenarii* d'Odoacre et de Théodoric n'ont jamais porté le titre de *domestici*. — Des *ducenarii* cités par Mommsen, nos 49 à 53, un seul peut avoir été *protector ducenarius*, c'est le n° 52 (*C. I. L.*, XII, 149), *Iunius Marinus v. e. ex ducenario;* à moins toutefois qu'il n'ait été *ducenarius* avant le règne de Claude. C'est un officier du IIIe siècle. Dans les quatre autres cas, *ducenarius* a un sens différent et désigne soit un fonctionnaire civil, soit un *dux ducenarius*. Je reviendrai sur ce point.

1. Végèce dit en effet que le *ducenarius* commandait deux centuries, le *centenarius* une seule.

2. Inscription datée de 519 et qui prouve qu'au temps de Justin encore un officier de troupe pouvait s'intituler *protector* au lieu de *domesticus*. Car ce personnage, qui servait dans un *numerus Martensium*, n'était certainement pas un nouveau *protector* ou *scholaris*. Au contraire, l'inscription n° 39, datée de 478, pourrait concerner soit un *domesticus*, soit un *scholaris*.

3. La restitution de Mommsen : *Fl. Gabso p[ro]tector domestic[us e]x tribu[no]*, est certainement fausse. Il faut lire sans doute : ... *protector domesticus a(nnos) X, tribunus* [*annos*...]. Dès lors, ce personnage a dû être successivement *centenarius* et *ducenarius*. Il en est de même des nos 29, 30 et 37.

4. Du *Corpus* de Mommsen, je supprime tous les personnages qualifiés *ex prot.* En effet, ce peuvent être d'anciens soldats qui ont été licenciés avec le titre de *ex protectore* et qui n'ont jamais exercé les fonctions du grade. Ce sont les nos 19 (*C. I. L.*, III, 9861), 20, 21, 36, 40, 46 (VI, 32943). Ajouter *C. I. L.*, III, 14594, *Fl. Martialis ex protectoribus vixit annos centum*, et *Rev. publ. ép.*, 1907, n° 48. Je reviendrai sur ces *protectores* honoraires.

C. I. L., VI, 32947 : ... prot(ector) do(mesticus), v(ixit) a(nnos) XL.

Ibid., III, 12900 : ... atiani pr(otectoris d)omestici.

Ibid., III, 14412, n° 4 : M. Bitianus prot(ector) domes(ticus).

Ibid., XIII, 8274, Cologne (Dessau 2784) : Viatorinus protector mi(li)tavit annos triginta, occissus in barbarico iuxta Divitia a Franco, vicarius Divite(n)si(um) m(emoriam posuit?).

Rev. publ. ép., 1897, n° 4 : Σευῆρος Οὐαβιέλου προτ(ήκτωρ), [κ]ώμ.(η)ς Καπαραζίζων.

Ibid., 1910, n° 171 : Sabinianus pro(tec)tor, ortus in provincia Dardania, reg(ionis) Ulpiane Dasa, qui vixit an. L.

Mommsen a enfin cité[1] des papyrus ravennates des VIe-VIIe siècles qui mentionnent les *domestici :*

Johannes dom(esti)c(us) num(eri) Dac(orum)
Sergius domestic(us) num(eri) Armeniorum
...tinus v. c. dom(esti)c(us) num(eri) fel(icium) Let(orum?)
Apolenaris v. c. dom(esti)c(us) num(eri) Inv(ictorum).

Les *protectores* et *domestici* de ces textes (à l'exception toutefois des *cursus* où figure une promotion à un grade supérieur) sont à compter comme de simples *centenarii*[2], c'est-à-dire de simples centurions, alors que les *protectores ducenarii* de tout à l'heure étaient des centurions de première classe, ce qu'on eût appelé au IIIe siècle des *primi ordines*. Un des sujets d'étonnement que les inscriptions militaires du bas Empire ont donnés aux érudits, c'est qu'on n'y trouve plus de centurions. La dernière épitaphe d'un centurion de légion romaine serait, dit M. Seeck, du temps de Constantin ou de Constance Chlore[3]. On ne trouve plus par la suite, avant la fin de l'Empire, que les deux épitaphes d'un centurion ou centenier de cohorte prétorienne et d'un centenier de la *schola gentilium*[4]. Les savants tiennent aujourd'hui pour établi que les cohortes et les *numeri*

1. *Ephem. Epigr.*, t. V, p. 648.

2. Au moins d'une façon générale. Je n'oserais pas affirmer que dans une inscription sommaire un *ducenarius* n'ait jamais été appelé *protector* ou *domesticus*. — N'y a-t-il pas d'inscriptions de *protectores centenarii?* Nous en verrons plus loin une série; mais toutes semblent antérieures à Constantin, et je remets à plus loin l'étude de l'origine de l'institution.

3. Un centurion de la légion africaine *secunde Flavie virtutis*, dans *Rev. publ. ép.*, 1890, n° 127. Voir Seeck, *Gesch. des Untergangs*, t. II, p. 476.

4. *C. I. L.*, XIV, 231, datée de 386; XIII, 8331. C'est sans doute une particularité des cohortes prétoriennes et des *scholae* que les officiers subalternes y étaient appelés *centenarii* et *ducenarii;* je reviendrai sur ce point. — On a

n'avaient plus de centurions[1]. On a même vu dans la disparition du centurionat l'une des causes de la décadence militaire et de l'effondrement final de l'Empire romain[2]. Pourtant, si Végèce est mauvais archéologue, il connaît du moins l'armée de son temps aussi bien que le premier venu connaît aujourd'hui l'organisation militaire de son pays; et il affirme que les corps à pied y étaient divisés en centuries, commandées par des centeniers. Ammien, qui est un ancien officier, assure que les rassemblements de corps se faisaient par manipules et par centuries; il les a vus se faire des centaines de fois[3]. Une loi de 331 mentionne encore les centurions[4]; Ammien parle une fois d'un *centurio*, une autre fois d'un *hastatus*[5], c'est-à-dire encore d'un centurion. Au reste, une armée qui n'aurait pas eu de centurions ou d'officiers d'un grade analogue, et où les caporaux auraient eu pour supérieurs immédiats des chefs de bataillons ou des colonels, n'aurait jamais été qu'un troupeau. Les centurions ont certainement subsisté, et comme il a bien dû y en avoir quelque cent mille rien qu'au IVe siècle, il n'était pas possible qu'ils n'eussent pas laissé trace dans les inscriptions. Les textes que nous avons examinés jusqu'à présent semblent prouver que les centurions avaient simplement changé de titre, et qu'on les appelait *protectores* et plus tard *domestici*.

V.

L'hypothèse d'un corps armé des « protectores ».

L'idée que les *protectores* étaient simplement les centurions du bas Empire, bien qu'elle nous ait paru sortir d'elle-même des

trouvé au cimetière militaire de Concordia (Porto Gruaro, Veneto) plusieurs épitaphes de centeniers de *numeri;* elles paraissent toutes (l'une l'est certainement) du temps de l'Italie royale : *C. I. L.*, V, 8740 (Dessau, 2798), 8745, 8758. Etc. On a vu qu'au temps des Goths le mot *domesticus* avait changé de sens.

1. Mommsen, *Hermes*, t. XXIV, p. 271.

2. Seeck, *Gesch. des Untergangs*, t. II, p. 31.

3. Ammien, XVII, 13, 25; XXI, 13, 9; XXIII, 5, 15; XXIV, 6, 9; XXV, 3, 4; XXVI, 2, 3; XXVII, 10, 10 (voir l'étrange remarque de Mommsen, *Hermes*, t. XXIV, p. 271, n. 1). — Le manipule est certainement commandé par un *ducenarius*.

4. *Cod. theod.*, I, 16, 7. Quant aux centurions de la loi XII, 15, 1, de 399, ce ne sont plus des officiers de l'armée; ils semblent former une corporation de *mancipes*.

5. Ammien, XVIII, 6, 21; XX, 4, 18.

textes, a de quoi surprendre. Il est temps de se souvenir que des savants ont lu et interprété nos textes et nos inscriptions. Or, ils tiennent pour certain que les *protectores* et les *domestici* étaient des gardes du corps, et formaient un corps armé distinct[1]. Avant d'aller plus loin et de chercher si notre solution du problème est contredite ou confirmée par les documents qui nous restent à étudier, il faut examiner les textes sur lesquels se fonde l'hypothèse d'un corps de *protectores* et de *domestici*.

Les *protectores*, nous dit-on, ne servaient pas dans les armées, mais au palais et autour de la personne de l'empereur[2]. Un texte invoqué à l'appui de cette affirmation est un rescrit d'Honorius, adressé en 408 au comte des domestiques : « Eos qui catholicae sectae sunt inimici, intra palatium militare prohibemus. » Cette loi signifie qu'il y avait des *domestici* servant dans le palais[3], mais il est insoutenable qu'ils n'aient pas servi ailleurs. Ceux qui comptaient dans les corps de la résidence impériale étaient appelés *domestici praesentales*[4] : ce titre prouve à lui seul que d'autres *domestici* étaient employés dans les provinces, et des inscriptions découvertes dans toutes les parties de l'Empire le confirment. On connaît plusieurs *domestici* et *protectores* dont le nom est suivi dans les inscriptions de la mention *de numero N.*, et sur des papyrus ravennates six de ces officiers s'intitulent *domesticus numeri Armeniorum*, *numeri Invictorum*, etc. Ammien parle, comme on verra, de *protectores* qui servaient dans les camps, les garnisons, les états-majors de généraux; lui-même, pendant les dix années (353-363) où sa carrière de *protector domesticus* nous est connue, n'a jamais servi dans les résidences impériales. Honorius

1. Travaux déjà cités de Mommsen, de M. Jullian, de M. Besnier; Marquardt, *l'Organisation militaire chez les Romains*, trad. fr., Paris, 1891, p. 366; L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904, p. 206, etc. — Cependant, Mommsen a eu des scrupules. Il écrit (*Hermes*, t. XXIV, p. 222, n. 1) : « Les *domestici* et *protectores* sont un corps d'officiers et ne sont pas employés comme corps de troupe. » De même M. Jullian, à certains endroits de ses *Notes sur l'armée romaine*, p. 65, surtout p. 73, est amené très près de la solution qui nous paraît s'imposer. M. von Domaszewski y a touché de plus près encore (*Die Rangordnung*, p. 188); à la fin du IIIe siècle, dit-il, « tous les centurions de l'armée d'Italie étaient *protectores* ».

2. Jullian, *De prot.*, p. 24.

3. On n'en eût pas douté; il y en avait qui étaient *notarii*, d'autres qui étaient officiers de la garde, d'autres *stratores*, etc. — La loi est au *Cod. theod.*, XVI, 5, 42.

4. *Cod. theod.*, VI, 24, 1; *Cod. justin.*, II, 7, 25, § 3, et XII, 17, 4.

n'a pas entendu rayer les *domestici* non catholiques du tableau, mais exclure ces dissidents de la faveur de servir au palais.

On allègue encore la loi *Cod. theod.* VI, 24, 8, qui attribue expressément aux *protectores* le soin de défendre la vie de l'empereur. Mais cette loi, déjà connue du lecteur, appartient au titre *De domesticis et protectoribus* du Code, où le mot *protectores* désigne toujours des *scholares*. Elle ne concerne que les nouveaux *protectores* et ne prouve rien quant aux anciens *protectores* ou *protectores domestici*. C'est à ce texte, et à la confusion qui a été introduite dans la terminologie légale quand les *scholares* reçurent un titre réservé jusqu'alors à une tout autre catégorie de militaires, qu'il faut imputer les erreurs que les érudits ont commises à ce sujet.

Un autre argument est tiré du mot même de *protector*, et du mot *protexit* qui a sur une inscription le sens de *protector fuit*[1]. Faut-il parler d'un argument, ou d'une méprise? Le titre commun à tous les généraux était *comes*, qui veut dire « compagnon d'Auguste ». Pourtant les généraux n'avaient pas pour fonction d'accompagner l'empereur. On sait aussi que les troupes dites *comitatenses* n'appartenaient pas toutes au *comitatus* ou quartier général du prince, ni les corps dits palatins au palais. On n'a jamais le droit, à cette époque, de conclure du titre à la fonction. Les *protectores* pourraient fort bien n'avoir pas plus protégé l'empereur que les comtes ne l'accompagnaient. Quant au verbe *protegere*, simple substitut de *protectorem esse*, il ne prouve rien de plus que le nom de *protector*.

On croit reconnaître des *protectores* ou des *domestici* sur les bas-reliefs où des empereurs figurent entourés de cavaliers d'escorte. Mais il n'y a là qu'une conjecture. Ces cavaliers appartenaient aux seuls corps auxquels les textes attribuent la fonction d'escorter les empereurs, c'est-à-dire aux *scholae*, et plus spécialement sans doute à la *schola scutariorum prima*.

Deux passages de la *Vie de Caracalla*, qui est attribuée à Spartien et figure dans l'*Histoire Auguste*, paraîtront favorables à l'hypothèse d'une garde des *protectores*. On lit dans ce livre que Caracalla fit un jour naufrage en passant de Thrace en Asie, et « parvint tout juste à descendre dans une chaloupe avec ses *protectores* ». Et plus loin : « Il fut tué à mi-chemin entre Carrhes et Édesse, comme il venait de mettre pied à terre pour

1. *C. I. L.*, III, 6194 (n° 43 de Mommsen).

soulager sa vessie, et se trouvait au milieu de *protectores* qui avaient conjuré sa mort[1]. » — Il est sûr que le mot *protectores* fait anachronisme dans les deux cas : il n'y avait pas, au temps de Caracalla, de militaires ainsi appelés. Mais l'anachronisme n'ôte pas au texte sa valeur : l'auteur du livre, ou du moins des deux phrases[2], a donné au mot le sens qu'on lui donnait de son temps, c'est-à-dire à un moment indéterminé du IVe siècle, et il nous importe de savoir comment il l'entendait.

Il semblera d'abord que les *protectores* du pseudo-Spartien sont des gardes. Après examen, on jugera plus probable que, dans les deux scènes, les personnages ainsi désignés sont des centurions.

Tous les empereurs, du Ier au IIIe siècle, ont eu des centurions d'ordonnance qui portaient ou exécutaient leurs ordres de cabinet[3]. Caracalla avait fait des siens ses meilleurs amis. « Il prenait », dit Dion, « des affranchis ou même des esclaves scythes ou celtes..., il en faisait sa société, se fiant, disait-il, à eux plus qu'aux soldats; il leur distribuait des grades, des centurionats, et les appelait ses lions... Il eut beaucoup de ces lions et en gardait toujours quelques-uns auprès de lui[4]. » C'est bien un groupe de ces officiers d'ordonnance qui doit s'être embarqué avec lui dans la chaloupe, plutôt que des soldats de la garde.

Quant à la scène du meurtre, elle fait suite à quelques phrases

1. *Hist. Augusta*, XIII, 5, 8; XIII, 7, 1-2. Ce sont les seuls passages de l'*Histoire Auguste* où se trouve le mot *protector*.

2. Le contexte paraît, comme l'a indiqué l'éditeur Peter, tout lardé d'interpolations. La seconde des deux phrases répète sur un point et contredit sur un autre une phrase précédente (6, 6) : « Cum... hibernaret Hedessae atque inde Carras... venisset,... cum ad requisita naturae discessisset,... interemptus est. » Si pauvre écrivain que soit l'auteur de cette *Vie*, il est difficile qu'il ait écrit à la suite les phrases 6, 6 et 7, 1. Il y a là de ces retouches qui font croire à deux ou plusieurs rédactions successives de l'*Histoire Auguste*. Sur les problèmes que soulève ce recueil, voir M. Schanz, *Gesch. der röm. Litteratur*, IV, 1. Munich, 1904, p. 47 et suiv. Dans l'hypothèse la plus favorable, la *Vie de Caracalla* serait du temps de Constantin, auquel est dédiée la *Vie de Géta* qui porte le nom du même Spartien. Mais il est surprenant que les *Vies* des deux frères soient du même auteur et qu'il n'y ait dans aucune des deux de référence à l'autre.

3. Von Domaszewski, *Die Rangordnung*, p. 99-105. Dans Tacite, les centurions du *praetorium* impérial reviennent très souvent; ainsi les ordres impériaux de meurtre ou d'arrestation leur sont toujours confiés.

4. Dion Cassius, LXXVIII, 6. Cf. von Domaszewski, *ibid.*, p. 104-105, sur la brillante carrière que firent quelques-uns de ces centurions d'ordonnance de Caracalla.

relatives au complot qu'avait formé le préfet du prétoire Macrin. « Les complices furent Nemesianus et son frère Apollinaris, le préfet de la seconde légion parthique Recianus et N. (?), commandant des *Equites extraordinarii*[1]; étaient de connivence Marcius Agrippa, commandant de la flotte, et quantité d'officiers (*plerique officialium*) gagnés par Martialis ». Comme il n'est pas dit qu'aucun soldat fût du complot, les *protectores* conjurés devaient être eux aussi des officiers.

Il est vrai que la phrase qui nous occupe a tout l'air d'une interpolation et doit donc être interprétée isolément. Or on doit croire que l'auteur compte parmi les *protectores* conjurés l'assassin lui-même, qui fut le *strator* Martialis, et ce *strator* Martialis était centurion[2]. Hérodien nous apprend que le « centurion des gardes du corps » Martialis, sitôt le coup porté, monta à cheval et prit le large, mais fut poursuivi et percé de traits par les cavaliers germains qui servaient de gardes du corps au prince[3]. Le fait du châtiment immédiat du meurtrier attestait bien la fidélité des gardes, et il n'est pas probable qu'aucune relation de l'événement ait fait d'eux les complices du régicide.

Ainsi les deux passages de l'*Histoire Auguste* s'expliquent aussi bien et mieux si l'on donne au mot *protectores* le sens de centurions, et cette interprétation s'imposerait si l'on avait par ailleurs des raisons suffisantes de croire que le mot désignât au IVe siècle les centurions.

Il y a pourtant deux auteurs contemporains de Constantin qui ont bien employé le mot *protector* au sens de garde du corps. Lactance fait un crime à Maximin Daïa de n'avoir eu de faveurs que pour ses soldats barbares. Daïa n'avait guère dans son escorte (*fere nullus stipator*), assure-t-il, que des Goths tirés d'une certaine peuplade récemment cantonnée dans l'Empire. *His satellitibus et protectoribus cinctus Orientem ludibrio*

1. Garde barbare instituée par Caracalla, dit von Domaszewski, *ibid.*, p. 107. Il renvoie à un article que je n'ai pu voir, *Rheinisches Musæum*, t. LVII, p. 506.

2. Hérodien, IV, 13, 1; 6. Von Domaszewski ne cite d'autre *strator imperatoris* qu'un ancien primipile; l'exemple de Martialis montre que le titre a été porté par de simples centurions.

3. Le récit, écrit à une vingtaine d'années de l'événement (vers 240), doit avoir pour source la *Vie de Caracalla* de Marius Maximus; celui-ci écrivait un peu après le règne d'Elagabal (218-222), dont la *Vie* était la dernière de ses *Vies d'empereurs* (Schanz, *ouvr. cité*, p. 52).

habuit. Le mot *protectoribus* semble n'être ici qu'un synonyme emphatique de *satellitibus*[1]. — Le sens du mot est encore plus manifeste dans une phrase de l'*Astrologie* de Maternus : « In horoscopio Mercurius et Venus constituti in diurna genitura faciunt scutarios vel protectores imperatorum, vel qui proprio excubitu salutem principis servent[2]. » L'auteur a évidemment fait ici de *protectores* un équivalent de *scutarii*.

Les deux textes sont pourtant conciliables avec l'interprétation que j'ai proposée du terme légal de *protector*. Supposons qu'il soit prouvé que dans la langue officielle du temps *protector* voulait dire centurion. C'était là une signification adventice du mot, qui gardait par ailleurs son sens étymologique de *défenseur* ou de *garde*. Les écuyers, qui étaient en fait les gardes du corps des princes, ont dit de bonne heure : « Les vrais *protectores*, c'est nous ». Bien avant qu'une partie d'entre eux obtînt du gouvernement impérial ce titre et la qualité d'officiers qui lui était attachée, des particuliers les ont quelquefois appelés *protectores* par complaisance ou par emphase. Lactance et Maternus ont d'ailleurs, aux deux passages qu'on vient de lire, prévenu toute confusion dans l'esprit du lecteur en accouplant au mot *protectores* les synonymes *satellites* ou *scutarii*. Le mot *protector* n'était pas plus ambigu que le mot *comes*, qui voulait dire *comte*, mais était employé quelquefois au sens étymologique de compagnon de l'empereur[3].

Ainsi rien ne prouve qu'il ait existé une garde des *protectores* avant le moment où ce titre fut accordé aux premiers des *scholares*, c'est-à-dire avant l'extrême fin du IVe siècle ou peut-être plus tard encore. On est d'ailleurs forcé de convenir qu'aucun texte ne nous montre jamais cette garde réunie, et que par un hasard extraordinaire, dans toutes les occasions connues de

1. Lactance, *De morte persecutorum*, 38, 6-7. — A vrai dire, il y avait dans la garde des empereurs (voir plus loin) des officiers qui avaient rang de *protectores* (*centenarii* et *ducenarii*). C'est sans doute à ces officiers, plutôt qu'aux simples cavaliers de sa garde, que Daïa mariait d'autorité, comme Lactance vient de le dire, les filles des meilleures familles (38, 5). — Pourtant l'alliance de mots du texte fait bien croire que *protectoribus* est un équivalent outré de *satellitibus*.

2. Firmici Materni *Peri matheseos*, III, 12, 1. — Le livre a été écrit en 334-337 (Schanz, *ouvr. cité*, t. IV, 1, p. 120).

3. A la même page de Lactance, *De mort. pers.*, 38, 5, les mots *comites eius* (i. e. *Maximini*) désignent les *stipatores* de l'empereur. Cependant personne, pour avoir lu ce texte, ne doutera que le *comes Augusti* ne fût, dès l'époque de Lactance, un haut dignitaire.

nous où elle aurait dû remplir son office, elle y fut suppléée par les *scholae* palatines. L'ensemble des anciens *protectores* ou des *domestici* est souvent appelé *schola*[1], mot ambigu qui désigne bien des corps de troupes dans le cas des *scholae* de la garde, mais qui peut désigner un corps d'officiers impériaux (*schola agentum in rebus*, civile; *schola notariorum*, militaire), ou encore la réunion des militaires d'un même grade ou d'une même fonction, et, par suite, le grade même de ces militaires[2]. Au lieu de *schola domesticorum*, on dit aussi *ordo domesticorum*[3] ou *consortium domesticorum*[4], et ces termes s'appliqueraient mal à des corps combattants. L'hypothèse d'un corps armé des anciens *protectores* est encore condamnée, outre les deux textes de Végèce et d'Ammien qui ont servi de

1. *Scola* unique jusqu'au ve siècle, où la Notice des dignités nous la montre scindée en *scola domesticorum equitum* et *scola domesticorum peditum*. Voir *C. I. L.*, III, 371 : *militavit in scola protectorum; Cod. theod.*, VI, 24, 3 : *protectorum domesticorum schola comprehensos;* Ammien, XXVI, 5, 3 : *domesticorum praefuit scholae.*

2. L'histoire de ce terme militaire pourrait être résumée à peu près comme il suit : 1° M. von Domaszewski a montré (*Die Religion des roem. Heeres.* Trèves, 1895, p. 78) que le mot *schola* a d'abord désigné la niche où chaque catégorie de *principales*, dans un même corps, logeait ses dieux propres. — 2° Un premier sens dérivé a été : lieu de réunion, salle ou casino, de certains *principales*. Ainsi *C. I. L.*, III, 3524 (a. 229); 7631; VI, 215; VIII, 2554. — 3° Troisième signification : collège des *principales* d'un même rang et d'un même emploi : *C. I. L.*, VI, 31122; 32965, etc. Voir R. Cagnat, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVIII, 1 (1909), p. 261. — 4° Un sens à peine distinct du troisième est celui de *grade*, degré de la filière dans tous les genres d'avancement. Ainsi *Cod. theod.*, VII, 13, 19; Ammien, XXV, 10, 8 : *capita scholarum*, les chefs de grades; Végèce, II, 21, p. 54, 3 Lang, cf. p. 53, 24; Anonymus *De rebus belticis* (*Notitia dignitatum*, éd. Panciroli, 1623, p. 28) : « Quod si numerosior miles de sequentibus scholis. » Le texte de Végèce a ceci de remarquable que le mot *schola* y désigne, non plus des grades de *principales*, mais des degrés du centurionat. — 5° Le sens de « régiment de cavalerie de la garde » doit dériver du sens n° 3. En effet, ces régiments étaient, au début, recrutés au choix parmi les cavaliers éprouvés des autres corps montés. Les simples *scutarii* étaient tous des *principales;* nous dirions qu'ils avaient tous rang de sous-officiers. Le corps qu'ils formaient aura par suite été appelé non pas *ala* (une *ala* comprenait des *tirones* et de simples *equites*), mais *schola*, mot qui désignait un groupement de sous-officiers.

3. Ammien, XXV, 5, 4 : « Iovianus, domesticorum ordinis primus. »

4. *Cod. theod.*, XII, 1, 38 : « Domesticorum seu protectorum consortio. » — Ammien, XXV, 10, 9 : « Vitalianus domesticorum consortio iungitur » (Vitalianus, qui doit avoir été l'un des envoyés de l'armée de Gaule, est promu *domesticus*). Cf. XXVI, 6, 1 : « consortium comitum. » — Par contre, au texte XVI, 10, 21, *consortium* ne désigne que l'état-major d'Ursicin (cf. *Cod. theod.*, VIII, 1, 14 : « Numerariorum consortia »).

point de départ à notre présente recherche, par les inscriptions et les papyrus où un ancien *protector* ou un *domesticus* prend le titre de *protector de numero N.*, *domesticus numeri N.* Tous ces officiers servaient certainement en sous-ordre dans des *numeri*, et telle n'est pas la fonction d'un garde du corps. Il est enfin très remarquable que sur une centaine d'inscriptions que nous ont laissées les anciens *protectores* et les *domestici*, aucune ne mentionne un gradé quelconque des régiments que l'on imagine. J'ai réuni, par contre, douze inscriptions de militaires ayant servi dans les *scholae*[1] : trois d'entre elles nous font connaître un sous-officier (*biarchus*) et deux officiers (un *centenarius*, un *ducenarius*)[2]. Croit-on que les régiments de *protectores* ou de *domestici* aient marché au combat ou figuré à la parade sans officiers ni sous-officiers?

Il est donc permis de poursuivre notre recherche dans la voie où nous étions engagés. L'identification de l'ordre des anciens *protectores* ou des *domestici* avec le corps des centurions n'est encore qu'une théorie, car nous ne l'avons déduite que d'un petit nombre de textes. Il faut voir si cette théorie s'accorde avec tout ce que les documents nous apprennent de la place des *protectores* dans la hiérarchie militaire, de leurs emplois divers, de l'origine de leur titre[3].

E.-CH. BABUT.

(Sera continué.)

1. *C. I. L.*, III, 14188, 14207[9]; V, 4369, 6726; VI, 32948, 32949, 32950, 32951; XIII, 8330, 8331. *Rev. des publ. ép.*, 1891, n° 104; 1903, n° 82.

2. *C. I. L.*, VI, 32949 : « Eucaridus scut. scol. secund. qui militavet an. p. m. XIX, biarcus, qui vixit an. p. m. XXXV... » — XIII, 8331 : « Emeterius c(e)nt(enarius) ex numer. Gentil. qui vixit ann. quinquaginta, militavit p. m. XXV. » — *Rev. des publ. ép.*, 1891, n° 104 : « Fl. Cascinivo, ducenario ex numero Armaturarum, qui vixit annis XLIII et militavit an. XXIII... » — On ne connaît pas d'autres *numeri* d'*Armaturae* et de *Gentiles* que les deux *scholae* de ce nom; on ne peut penser aux *laeti gentiles Suevi*, aux *Sarmatae gentiles*, aux *Taifali gentiles* de la Notice des dignités, qui ne pouvaient être appelés *Gentiles* tout court.

3. Aux inscriptions citées p. 249, ajouter l'inscription byzantine *C. I. L.*, VI, 32970 : *Vitaliani, primicerii et autenta numeri (Felicum) Theodosiac(orum).* — *Autenta*, génitif de αὐθέντης, veut dire : commandant. Le personnage est un officier subalterne, faisant fonction de chef de *numerus*.

LE

CARDINAL DE NOAILLES

ET

L'ADMINISTRATION DU DIOCÈSE DE PARIS

(1695-1729).

Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris pendant près de trente-cinq ans, à une époque où les querelles théologiques furent au premier plan de la vie sociale, n'a pas manqué d'avoir ses historiens. On a brossé plus d'une fois la fresque de cette mêlée d'idées et d'événements où jansénisme, gallicanisme, ultramontanisme se mesurent et s'entre-choquent[1]. Moins connue est l'administration intérieure du diocèse pendant son épiscopat; elle apparaît à peine dans l'ouvrage de M. E. de Barthélemy sur le *Cardinal de Noailles*, écrit uniquement d'après sa correspondance conservée à la Bibliothèque nationale[2], et qui s'en tient aux querelles religieuses et doctrinaires. Les documents conservés aux archives de l'Assistance publique, provenant du legs fait par Noailles à l'Hôtel-Dieu, composés de comptes, de papiers personnels, de notes de l'officialité et des pièces les plus diverses[3], nous permettent, complétés par d'autres

1. Cf. P. de Crousaz-Crétet, *l'Église et l'État ou les deux puissances au XVIIIe siècle (1715-1789)*. Paris, 1894, in-8°; L. Mention, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté, de 1682 à 1705*. Paris, 1893, in-12; Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*. Paris, 1894, 2 vol. in-8°; Le Roy, *la France et Rome de 1700 à 1715*. Paris, Perrin, 1905, in-8°.

2. Bibl. nat., mss. fr. 23206 à 23229, et aussi 20401 à 21404, 23099, 28103.

3. Voir M. Fosseyeux, *Inventaire sommaire des papiers du cardinal de Noailles conservés aux archives de l'Assistance publique*, dans le *Bibliographe moderne*, janvier-juillet 1913.

plus connus, d'esquisser ce chapitre de l'administration du diocèse de Paris, de 1695 à 1729, qui n'a été jusqu'à présent l'objet d'aucune étude[1].

Les fonctions et les titres de l'archevêque de Paris.

C'est le 19 août 1695 que Louis-Antoine de Noailles, ancien évêque de Cahors (1679), puis de Châlons (1680), fut choisi par le roi pour le siège de Paris, grâce à la protection toute-puissante de Mme de Maintenon, soutenue par les Pères Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions étrangères[2], à l'insu du P. La Chaise et des Jésuites, qui ne lui pardonnèrent jamais d'avoir obtenu cette faveur[3].

Quatre mois plus tard, le 25 décembre 1695, il était remplacé dans son évêché de Châlons par son plus jeune frère, Jean-Baptiste-Louis-Gaston, qui était alors au séminaire de Saint-Sulpice, et pourvu depuis 1693 de l'abbaye de Montieramey (Aube). C'est lui-même qui le sacra le 20 mai 1696. Le jeune Noailles avait rendu son abbaye en recevant l'évêché de Châlons[4], mais il bénéficia de la « dômerie » d'Aubrac que lui céda son frère aîné. Les bénéfices ainsi ne sortaient pas de la famille. Il se démit d'ailleurs de cette « dômerie » en 1706, en échange de l'abbaye d'Hautvillers (Marne)[5]. Il mourut neuf ans avant son frère, en 1720, méritant ce jugement de Saint-Simon[6] : « C'était un prélat d'un grand exemple, d'une rare piété et d'une grande fermeté contre la bulle *Unigenitus*. Son savoir et ses lumières étaient médiocres. »

1. Une étude a été faite pour une période antérieure et d'ailleurs n'a pas été publiée : Leguay, *l'Archevêque de Paris H. de Champvallon, dans l'administration de son diocèse* (Positions de thèses du diplôme d'études supérieures de l'Université de Paris, 1909).

2. Ils alternaient ces fonctions tous les trois ans. Ils firent tous deux en collaboration plusieurs ouvrages hostiles aux Jésuites. Ils avaient dressé, avec Mme de Maintenon, le règlement de la maison de Saint-Cyr.

3. Sur les difficultés que fit L.-A. de Noailles pour accepter, et sur les instances de Mme de Maintenon, voir *Correspondance de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 11-12.

4. Voir papiers du P. Léonard, Arch. nat., MM 826, et *Mercure*, décembre 1695, p. 304-306.

5. Né le 7 juillet 1669, J.-B.-L.-G. de Noailles mourut le 17 septembre 1720. Le bénéfice d'Aubrac, dont il s'était démis, fut donné en 1707 à C.-B. Hervé, ancien évêque de Gap, puis en 1723 à l'archevêque de Paris, Vintimille du Luc.

6. *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XVII, p. 132.

Le 22 juillet 1700, L.-A. de Noailles reçut du roi la barrette de cardinal, apportée par l'abbé de Barrière, camérier d'honneur du pape ; la promotion avait eu lieu le 21 juin et comprenait le cardinal de Lamberg, évêque de Passau, pour l'Empire, et le cardinal Borgia, pour l'Espagne ; le 28 juin, un courrier de M. de Monaco, chargé de présenter la nomination au pape, en avait apporté la nouvelle[1]. Dès le 1er juillet, au retour de sa promenade de Marly, le roi trouva le nouveau cardinal qui l'attendait à Versailles, dans son appartement, et qui lui présenta sa calotte. « Le roi », nous dit Saint-Simon[2], « la lui mit sur la tête avec force gracieusetés. » La remise officielle fut faite le 22 juillet. Le cérémonial en était réglé d'avance. Le nouveau cardinal devait se présenter devant le roi en soutane et camail de moire violette, avec le rochet sous son camail et sur la tête la calotte apportée par le courrier. Il ne s'habillait de rouge qu'après la cérémonie pour aller remercier le roi et rendre visite à la famille royale.

Ce fut en qualité de cardinal que Noailles présida, le mois suivant, à partir du 26 août, l'assemblée du clergé qui s'était ouverte d'abord sous la présidence de C.-M. Le Tellier, archevêque de Reims ; il prit même ses repas chez ce dernier, n'ayant pas emmené ses gens à Saint-Germain ; mais, le 26 septembre, il se dédommagea en traitant magnifiquement les députés à sa maison de Conflans[3].

Il ne s'agissait d'ailleurs que d'une petite assemblée, une de celles où chaque province n'envoyait qu'un député de chaque ordre[4] ; mais il eut encore à présider les assemblées extraordinaires de 1701, de 1702, et la grande assemblée de 1705, où furent traitées diverses questions de morale et de discipline spirituelles, enfin celle de 1711, qui dura du 17 juin au 12 juillet[5]. Ce fut la dernière. En 1715 il était en disgrâce et l'assemblée fut présidée par l'archevêque de Narbonne, Le Goux de La Berchère.

1. Voir Dangeau, *Journal*, t. VII, p. 344 ; Sourches, *Mémoires*, t. VI, p. 275 ; *Gazette* de 1700, p. 380 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° LX.

2. *Mémoires*, éd. des *Grands Écrivains*, t. VII, p. 151 (sauf indication contraire, c'est toujours cette édition que nous citerons).

3. *Gazette d'Amsterdam*, nos LXX à LXXIX.

4. Sur les différences de ces assemblées, voir Bourlon, *les Assemblées du clergé de France*, 1906, in-12, et Caus, *Organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV*. Paris, 1910, in-8°.

5. Le discours d'ouverture de Noailles se trouve dans la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé*, col. 1176-1181.

Ces présidences n'allaient pas sans entraîner force frais et maints ennuis. Le cardinal s'en plaint plus d'une fois dans ses lettres à son frère l'évêque de Châlons[1]. En 1705, notamment, le P. La Chaise ne manqua pas, suivant la savoureuse expression de Saint-Simon[2], de lui susciter « toutes sortes de dégoûts »; il le fit brouiller avec Mailly, archevêque d'Arles, très jaloux de sa faveur, et qui finit par obtenir, en 1710, le siège de Reims, avec l'appui de Mme de Maintenon. Ses fonctions devaient l'appeler encore à d'autres offices, en particulier au conclave de 1700, où fut élu pape Clément XI Albane. Parti le 15 octobre 1700, il arriva à Rome le 6 novembre; le conclave s'ouvrit le 14 novembre. Il y retrouva ses confrères du sacré collège, d'Estrées, Camus, Janson, Arquier, Bouillon. Il était accompagné comme conclaviste par l'abbé Renaudot, le théologien, qui nous a laissé un récit détaillé de son séjour à Rome[3]. Noailles y conserva ses habitudes de piété; il disait sa messe tous les matins de bonne heure. Avant d'entrer au conclave, il alla à pied prier au tombeau d'Innocent XII, « ce qui édifia », nous dit Renaudot, lequel ne manque pas de rapporter les grands éloges adressés à son protecteur. Noailles repartit le 7 janvier 1701 pour Paris.

Ce ne fut pas à lui, mais au cardinal de Bouillon, en qualité de vice-doyen du sacré collège, qu'échut l'honneur de célébrer le grand jubilé du renouvellement du siècle, en 1700[4], par l'ouverture de la « porte sainte » (porte de Saint-Pierre), qui eut lieu aux premières vêpres de la fête de Noël. Mais Noailles fut appelé à organiser dans son diocèse les fêtes jubilaires qui eurent lieu au printemps de 1701, puis, vingt-huit ans après, en 1729[5].

Le jubilé commençait le matin du premier jour d'avril et finissait le soir du dernier jour de mai. Dans l'espace de ces deux mois, il fallait, pour gagner les indulgences, visiter chaque jour, pendant quinze jours de suite autant que possible, les églises désignées par le mandement comme station du jubilé, puis faire

1. Bibl. nat., mss. fr. 23215, p. 72, 317; 23225, p. 266; 23206, p. 79.

2. *Mémoires*, t. XIII, p. 272.

3. Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 7498. Voir aussi Antoine Villiers, *l'Abbé E. Renaudot*. Paris, Lecoffre, 1904, in-8°, p. 110.

4. On fit à cette occasion frapper des médailles et faire des estampes et tableaux.

5. Ce dernier jubilé fut accordé par bref du Saint-Siège du 13 novembre 1728. Il aurait dû avoir lieu en 1725, car il y avait quatre jubilés par siècle.

une confession générale à un prêtre approuvé par l'ordinaire et communier. Ces quinze jours étaient réduits à cinq jours pour les chapitres, paroisses, congrégations, collèges, confréries; quant aux communautés cloîtrées, aux maisons d'orphelins, aux hôpitaux, leurs supérieurs spirituels recevaient le pouvoir « de leur assigner les stations et les autres œuvres dont ils les jugeraient capables pour gagner le jubilé ». D'ailleurs, bien que le bref pontifical ne prescrivît point d'aumônes, l'archevêque ne manquait pas dans son mandement de recommander particulièrement aux fidèles l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général, les Enfants-Trouvés, les pauvres de leur famille et les Charités de leur paroisse[1].

En dehors des jubilés d'année sainte, il y avait, entre temps, des jubilés accordés par les souverains pontifes, à l'occasion de divers événements. C'est ainsi qu'un jubilé fut décrété en 1707 par Clément XI « afin d'implorer le secours divin pour la paix entre les princes chrétiens et pour les autres nécessités présentes de l'Église catholique »[2].

Pendant les fêtes jubilaires se déroulaient des processions, auxquelles prenaient part un nombreux clergé et le personnel de tous les établissements hospitaliers. Voici, par exemple, pour 1729, l'ordre de la procession de la Salpêtrière, de Bicêtre et de la Pitié[3]. En tête, les trois bannières de chaque maison, précédées de trois suisses; ensuite, les pauvres, quatre par quatre, garçons, hommes, femmes, filles, les « officières », le clergé, les administrateurs et les officiers des trois maisons et, pour fermer le cortège, trois suisses et quatre hallebardiers; de plus, des archers de robe courte flanquaient la procession pour maintenir l'ordre. L'itinéraire était le suivant : départ à une heure de la Salpêtrière, la rue Poliveau, la rue du Jardin-du-Roi, la Pitié, la rue Saint-Victor, la place Maubert, la rue Galande,

1. Voir les différentes instructions pour le jubilé, notamment dans Recueil factice 56585 de la bibliothèque Mazarine.

2. Il se célébrait à Notre-Dame des *Te Deum* pour les principaux événements du règne. Citons ceux du 23 août 1697, pour la prise de Barcelone; du 16 novembre 1697, pour la paix entre la France et l'Espagne; du 8 janvier 1698, pour la paix de Ryswick; du 4 octobre 1703, pour la victoire de Hochstætt; du 25 novembre 1707, pour la prise de Lérida; du 12 février 1711, pour la prise de Girone; du 7 août 1712, pour la victoire de Denain; du 25 mai 1713, pour la signature de la paix d'Utrecht.

3. *Code de l'Hôpital général.* Paris, Thiboust, 1786, in-4°, p. 290.

le Petit-Pont, la rue Neuve-Notre-Dame, entrée à Notre-Dame par la porte de droite, tour du chœur du côté de l'archevêché, et sortie par la porte du cadran, du côté du cloître Notre-Dame; retour par les rues Saint-Christophe, de la Calendre, de la Baillerie, Saint-Michel, Saint-André-des-Arts, Hautefeuille, arrêt à l'église des Cordeliers, dont on faisait le tour, puis rue de l'Observance, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, nouveaux arrêts aux Jacobins, à Sainte-Geneviève, enfin rentrée à la Salpêtrière. Le jubilé avait commencé le 1er avril. « Les processions courent les rues avec grand concours de peuple », écrit Barbier[1], « même de femmes de qualité qui suivent à pied, troussées, et un cortège de laquais. On a été bien et suffisamment mouillé cette semaine. Le roi fait ses quatre stations à pied, à Versailles, tout au milieu des crottes. »

Noailles fut élu en 1704 « supérieur » de Navarre et en 1710 « proviseur » de Sorbonne. Aux élections de « proviseur » assistaient non seulement le recteur et les principaux membres de l'Université, mais encore l'archidiacre et le chancelier de Notre-Dame. C'étaient toujours de très hauts dignitaires de l'Église qui étaient choisis. En qualité de proviseur, Noailles avait à rendre des jugements concernant la discipline des membres de la « société » de Sorbonne; ainsi, en 1722[2], il prescrit à Des Rollands de Reauville, clerc du diocèse d'Aix et bachelier de la maison de Sorbonne, de remplir les formalités d'usage avant de se parer du titre de *Socius*.

Il avait à prendre des mesures d'un intérêt plus général. En 1721, il nomma, sur la demande de la Faculté de théologie, une commission chargée d'examiner la situation des fondations en vue d'une réduction, à cause de la diminution des rentes : l'ensemble de ces fondations, messes, obits, processions, s'élevait à 29,922 livres qui ne rapportaient plus, en 1721, que 748 livres, alors que la Faculté dépensait tous les ans 3,000 livres pour l'exécution de la totalité des fondations, le taux de l'intérêt étant tombé du denier 12 au denier 20 en 1680, au denier 25 en 1714 et au denier 40 en 1721 ; la réduction des fondations fut autorisée, comme d'ailleurs dans beaucoup de paroisses de Paris[3].

1. *Journal*, t. II, p. 67.

2. Arch. nat., M 74, n° 52 : jugement du 30 janvier 1722.

3. Arch. nat., S 6193 : acte du 21 juin 1721. La commission se composait de F. Thomassin, curé de Saint-Pierre-des-Arcis; Nic. Faquet, chanoine du Saint-

L'archevêque avait encore d'autres titres et ses fonctions étaient multiples. D'après l'édit de 1695, il était président né des bureaux de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général, dont les assemblées générales avaient lieu à l'archevêché[1]. C'est également à l'archevêché que se tenaient tous les ans avant le carême, en présence du lieutenant général de police, les assemblées où se fixait le prix de la viande, des œufs et des volailles, annoncé par un mandement spécial.

Pour l'aider dans sa besogne et lui préparer ses mandements, Noailles avait des hommes de confiance. Les trois plus connus sont les abbés de Beaufort, Dorsanne et Boileau. Il y a peu de chose à dire sur l'abbé de Beaufort, son confesseur, qui publia à Châlons quelques ouvrages de piété. Plus connu est l'abbé Antoine Dorsanne, successivement archidiacre de Josas, official, grand chantre et grand vicaire, auteur d'un *Journal* (1711-1728) publié en 1753, qui contient des renseignements précieux pour l'histoire religieuse de l'époque. Dorsanne, commensal habituel du cardinal, habitait l'archevêché; il ne le quitta qu'en 1728 pour se retirer aux Incurables, où il mourut presqu'aussitôt après, le 13 novembre 1728. Ennemi des Jésuites, il avait été, après la mort de Louis XIV, secrétaire du Conseil de conscience.

A l'archevêché également demeurait l'abbé Jean-Jacques Boileau, appelé couramment Boileau « de l'archevêché » pour le distinguer des deux autres abbés Boileau, habitant Paris, Charles Boileau, prédicateur de la cour et académicien, le Boileau « Bontemps » des lettres de Racine, et Jacques Boileau, frère de Boileau-Despréaux, chanoine de la Sainte-Chapelle, puis doyen de la Faculté de théologie, connu à cause de sa taille sous l'appellation « de petit docteur ». Boileau de l'archevêché, secrétaire intime de Noailles[2], passait pour rédiger ses mandements. Docteur en théologie, il possédait une grande érudition et avait publié plusieurs ouvrages de piété[3]. « C'était », dit Saint-

Sépulcre; J.-B. Quinot, bibliothécaire du collège Mazarin; de Rizaucourt, J. Favart, Herlau, J. Jollain, syndic de la Faculté, et Charton, doyen, tous docteurs des maisons de Sorbonne ou de Navarre.

1. Arch. de l'Assistance publique, Délib. du Bureau de l'Hôtel-Dieu, *passim*.

2. Le secrétaire de l'archevêché avait le droit de prendre trois livres par « lettre de visa » établie pour la jouissance des bénéfices accordés en cour de Rome (article 2 de l'édit de 1695), mais sous Noailles ces lettres furent toujours délivrées gratuitement.

3. Né en Agenais vers 1649, mort le 10 mars 1735. Voir Tamizey de Lar-

Simon[1], « un homme sauvage qui se barricadait dans sa chambre et qui n'ouvrait qu'à ceux qui avaient le signal de lui de frapper un certain nombre de coups et encore à certaines heures. Il ne sortait de ce repaire que pour aller à l'église et chez Monsieur l'archevêque, travaillait obscurément, vivait en pénitent fort solitaire, avait une plume belle, forte, éloquente et beaucoup de suite et de justesse. » Malgré ses services appréciés, il fut dénoncé pour être l'auteur d'un libelle, paru à la fin de 1698[2] et brûlé par arrêt du Parlement. Disgracié, il fut pourvu sans bruit d'un canonicat à l'église Saint-Honoré, « l'une des quatre filles de l'archevêché », dont le revenu était de 5,000 livres, année commune, avec logement dans le cloître.

A l'archevêché habita aussi jusqu'à sa mort, qui survint à soixante-cinq ans, le 22 mai 1697, la mère du cardinal, la duchesse de Noailles, qui, après son veuvage, s'était retirée d'abord à Châlons auprès de son fils et l'avait suivi à Paris. Dangeau[3], Saint-Simon, même l'abbé Le Gendre, lui attribuent une grande influence, ainsi qu'à son fils aîné, le maréchal, sur l'esprit de l'archevêque, dont elle avait fait son directeur, et à qui, tous les soirs de la vie, elle allait se confesser. Car cette ancienne dame d'atour de la reine-mère était très pieuse[4], « quoique enfoncée dans la cour et dans le plus grand monde »[5].

roque, *Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé J.-J. Boileau*, 1877, et une notice de Sainte-Beuve, sur lui et ses deux homonymes, au t. VI, p. 59, de *Port-Royal*, et abbé Durengues, *Monsieur Boileau de l'archevêché (1649-1735)*, dans *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1908, p. 1 à 334.

1. *Mémoires*, t. VI, p. 102.

2. Il s'agit du *Problème ecclésiastique*, proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché : qui doit-on croire, de messire Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de messire Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696? Libelle janséniste, « écrit d'autant plus dangereux », dit l'abbé Le Gendre (*Mémoires*, p. 242), « qu'il est composé avec un grand sens, qu'il n'y a ni injure, ni emportement et que l'auteur semble ne prendre aucun parti ». D'après l'abbé Vacant, *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1890, t. LXI, p. 411, et t. LXII, p. 34-50 et 131-150, l'abbé Boileau ne serait pas l'auteur du *Problème*, qui doit être attribué au bénédictin D. Hilarion Monnier. Voir aussi Gazier, *Rev. histor.*, t. VI, 1878, p. 473-474.

3. *Mémoires*, p. 216. Voir son éloge dans le *Mercure* d'août 1695, p. 288-289.

4. Voir quelques-unes de ses méditations à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 6920, fol. 34-85, et Aublant, *Billet imprimé envoyé à l'occasion de la mort de Mme la duchesse de Noailles, mère de L.-A. de Noailles, archevêque de Paris (1697)*, dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1903, p. 81-83.

5. Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 111.

Sa sœur, veuve de Jean Tambonneau, président à la Chambre des comptes, « la vieille Tambonneau », comme l'appelle Saint-Simon, quoique richement meublée dans son hôtel de la rue de l'Université[1], « où elle voyait la meilleure et la plus importante compagnie de la cour et de la ville », s'était retirée, à l'exemple de la chancelière d'Aligre, dans la maison des Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine[2], où elle mourut en 1700, à quatre-vingts ans, ayant sans doute appelé sur cet établissement les bénédictions de son neveu, qui ne l'oublia pas dans son testament.

Le 2 octobre 1708, le cardinal perdit celui à qui, plus encore peut-être qu'à Mme de Maintenon[3], il devait le siège de Paris, son frère, le maréchal. Celui-ci mourut à Versailles, au château, d'une maladie brusque et courte, si bien qu'il ne put même pas recevoir le saint viatique que lui avait apporté son frère, nous disent Sourches et Saint-Simon[4] : du moins, il avait eu, pour assister à ses derniers moments, toute sa famille et toute la cour « qu'il avait tant aimée ». Le 5 octobre, son corps fut transféré aux Capucins de Paris et, de là, le 3 décembre, à l'église Notre-Dame, pour y reposer dans le caveau construit pour le cardinal et sa famille[5].

Il pouvait arriver, quand le prélat qui avait le titre de grand aumônier se trouvait plus ou moins en disgrâce, comme ce fut le cas du cardinal de Bouillon, en 1700, à la suite des affaires de Fénelon, que l'archevêque de Paris officiât à Versailles dans la chapelle royale, exempte de la juridiction de l'ordinaire[6]. Noailles y officia avec sa croix archiépiscopale, en 1698 et en 1700, à la Chandeleur, pour la messe de l'ordre du Saint-Esprit,

1. L'hôtel Tambonneau se trouvait sur l'emplacement où a été ouvert en 1844 la rue du Pré-aux-Clercs (Lefeuve, *Anciennes maisons de Paris*, t. V, p. 394-395).

2. Sur cette maison, voir l'étude de M. Lambeau, en annexe aux *Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris*, 1905.

3. « Le maréchal lui avait fait obtenir l'archevêché et resta toujours son principal oracle » (Le Gendre, *Mémoires*, p. 216).

4. *Mémoires* de Sourches, p. 190-191. Voir aussi le récit de sa fin dans une lettre de Mme de Maintenon à la princesse des Ursins (*Recueil Bossange*, t. I, p. 329).

5. Dangeau, *op. cit.*, p. 277, et Jal, *Dictionnaire critique*, p. 914.

6. V.-G. du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la France ou les Antiquités et recherches de la chapelle et oratoire du roi de France*, 1647, et l'abbé Oroux, même ouvrage, 1776.

dont il était commandeur, et le 5 juin 1710 pour bénir la nouvelle chapelle[1], malgré l'opposition du cardinal de Janson, grand aumônier.

Par contre, après avoir prêté serment au Parlement comme archevêque le 9 mai 1696, il s'abstint de venir aux séances, une fois cardinal; il n'y pouvait prendre sa place qu'au rang de l'ancienneté de sa pairie et il se trouvait être le dernier des ducs et pairs : ce n'est, en effet, que le 18 août 1690 que fut enregistré l'édit d'avril 1674, accordant, à titre héréditaire, le duché-pairie de Saint-Cloud à l'archevêché de Paris[2].

Dangeau et Saint-Simon nous relatent encore comme une somptueuse cérémonie la messe dite le 26 avril 1706 par le cardinal, en présence du roi et de Mme de Maintenon, dans la nouvelle église des Invalides, qui passait, quoiqu'encore inachevée, pour la plus belle de France[3].

Il se faisait également des cérémonies solennelles dans la chapelle de l'archevêché. C'est ainsi que Noailles, assisté de l'évêque de Blois, y sacra, le 18 mai 1710, Mérinville, nommé évêque de Troyes à la mort de Godet des Marais.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter toutes les intrigues ourdies par le P. Tellier contre Noailles, ni ses différends avec les évêques de Luçon et de La Rochelle qui faillirent brouiller l'archevêque avec la cour[4]. Saint-Simon en fut tellement révolté que, malgré « l'éloignement » qu'il avait ressenti pour le cardinal, devant sa déplorable faiblesse dans les affaires de Port-Royal[5], il alla le trouver un matin à l'archevêché, à son audience, pour lui témoigner la part qu'il prenait aux peines qu'on lui faisait. « Il fut extrêmement touché de ma visite », dit-il[6], « et beaucoup aussi du peu de ménagement que j'y

1. Dangeau, *op. cit.*, t. VI, p. 288; t. VII, p. 242; Saint-Simon, t. VII, p. 12; t. X, p. 42. Sur cette nouvelle chapelle du palais, voir Dussieux, *le Château de Versailles*, t. II, p. 110-112.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, t. X, p. 48, et de Luynes, *Mémoires*, t. V, p. 82.

3. Voir R. Burnand, *l'Hôtel royal des Invalides*, 1912.

4. Voir la bibliographie de la question dans l'abbé Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 133. Cette affaire fut transmise pour étude au Dauphin. Puis, après sa mort, les deux évêques en appelèrent au pape au commencement de 1712.

5. Outre l'ouvrage de Barthélemy et Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI, voir Le Roy, *op. cit.*, ch. VI, et *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, publiée par Depping, t. IV, p. 267-269.

6. *Mémoires*, t. XXII, p. 211 (nous sommes en 1711).

apportais en me montrant chez lui à une heure si publique. Il me témoigna combien il sentait l'un et l'autre. Il entra fort avant en matière avec moi et de ce moment naquit une liaison entre nous, qui s'est toujours étrécie et qui n'a fini qu'avec lui. » Les Jésuites firent si bien que bientôt Noailles tomba en disgrâce et fut exclu de la cour. Il riposta en les interdisant, sauf quatre, les PP. Gaillard, La Rue, Lignières et du Trévoux. C'est alors, en 1715, que les Jésuites ourdirent un complot pour l'enlever et l'envoyer à Rome.

Ce complot fut prévenu par Mlle Le Verno de Chausserais. Ancienne fille d'honneur de Madame, et jadis courtisée par Louis XIV, elle n'avait point cessé de correspondre avec lui, de le voir à Versailles et chez elle-même, dans sa petite maison du bois de Boulogne[1]. C'était Bloin, le premier valet de chambre, qui transmettait ses lettres et messages et qui l'introduisait au palais « par les derrières, dans le plus grand secret ». Son intimité avec la duchesse de Ventadour, chez qui fréquentaient les Rohan, la mit au courant des projets molinistes. « Ils eurent l'imprudence », dit Saint-Simon[2], « de parler devant elle de celui de faire enlever le cardinal allant à Conflans par ordre du roi et de l'envoyer tout de suite à Rome, qui n'attendait que cela pour le déposer de son siège et le priver de la pourpre. La mine était chargée, où chacun devait faire son personnage, et le P. Tellier le principal. » Dès qu'elle fut au courant, Mlle de Chausserais réussit à approcher Louis XIV qui, le matin même, s'était entretenu avec son confesseur de cette affaire. Adroitement, elle le gagna à la cause du cardinal. Puis elle alla passer la soirée chez Mme de Ventadour, où elle rencontra les Rohan, qui se croyaient sûrs du succès. Elle avait déjà prévenu le cardinal du péril qu'il courait s'il sortait de Paris. Elle lui donna en outre rendez-vous à quatre heures, la nuit même, dans un recoin de la cour de l'ar-

1. Elle avait acheté la propriété de M. d'Armenonville qu'elle paya un million (E. de Barthélemy, *les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 92), puis, en 1720, elle acquit le petit hôtel de Noailles, près des Jacobins de la rue Saint-Honoré (Buvat, *Journal de la régence*, t. II, p. 15). Sur Mlle Le Petit de Verno de Chausserais, dite « la Sybille du bois de Boulogne », voir un article dans *Bull. de la Société d'Auteuil et Passy*, 1909. Elle fit de l'Hôtel-Dieu son légataire universel (Arch. de l'Assistance publique, dons et legs, 1 carton).

2. *Mémoires*, t. XVIII, p. 380, 419. Voir aussi Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, p. 85.

chevèché, « dans un méchant lieu nu et ouvert », dit toujours Saint-Simon, « où il n'y avait rien et où on n'entrait point », et elle lui conta tout ce qu'elle avait appris. Le soir même, elle trouva, chez Mme de Ventadour, les Rohan tout déconfits et leur fit raconter l'aventure qu'elle avait déjouée. Elle avait consigné ce rôle dans ses *Mémoires* qu'elle détruisit avant sa mort; elle l'avait maintes fois raconté à son confesseur, l'abbé d'Andigné, qui s'en porta garant auprès de Saint-Simon. D'ailleurs, tout cela est confirmé par l'avocat général Joly de Fleury dans ses *Mémoires*[1] et raconté également par Duclos[2].

Il faudrait encore, pour ne citer que les événements se rapportant à sa vie intime, raconter, d'après Saint-Simon[3], cette fameuse journée du 26 août 1715, où Noailles fut écarté du lit du roi mourant par les intrigues de Bissy et de Rohan.

Du moins le régent, grâce à l'influence de Saint-Simon, fit cesser la disgrâce où était tombé Noailles et, la même année 1715, l'archevêque de Paris était nommé chef du Conseil de conscience[4], où il prenait pour secrétaire le fidèle Dorsanne, en même temps que lui était remise la feuille des bénéfices. Il ne fut remplacé à la direction de ce Conseil qu'en 1723 par Fleury.

Le palais archiépiscopal.

Depuis l'édit d'avril 1674, supprimant sa justice temporelle, l'archevêque de Paris, qui avait reçu comme compensation une rente de 10,000 livres par lettres patentes du 11 novembre 1674[5], portée à 16,000 livres par lettres d'avril 1681, n'avait conservé le droit de haute justice[6] que dans son palais et dépendances :

1. Voir Le Roy, *la France et Rome de 1700 à 1715*. Paris, Perrin, in-8°, p. 660.

2. *Mémoires*, col. Petitot et Monmerqué, t. LXXVI, p. 148.

3. Éd. Chéruel, t. XI, p. 454.

4. Saint-Simon (éd. Chéruel), t. XI, p. 255; t. XII, p. 226; t. XVI, p. 104, et les procès-verbaux de ce Conseil à la Bibliothèque nationale, coll. Joly de Fleury, 1468-1475, ce qui s'explique par la présence dans ce Conseil de l'avocat Joly de Fleury. Ce Conseil avait pour attributions : « les matières de Rome, les affaires de divers diocèses de nature à avoir besoin de la main du roi, celles des divers ordres et communautés qui pouvoient passer pour majeures, certaines matières bénéficiales et particulières. »

5. Il avait été également déchargé de la contribution annuelle de 3,000 livres qu'il devait en sa qualité de haut justicier pour l'entretien des Enfants Trouvés.

6. Sur ce droit au moyen âge, voir Tanon, *Histoire des justices des anciennes*

« Toute l'étendue de l'hôtel archiépiscopal, jardins et yssue, cour d'église et dépendance du tout sont du territoire de l'ancienne justice dudit archevêché, dans lequel territoire toute haute justice luy a esté conservée, par édit du mois d'avril dernier, attendu que si les officiers royaux avaient droit d'y entrer, les archevêques de Paris, dans les fonctions les plus sacrées de leur ministère, seraient exposés à de grands inconvénients[1]. » Le chapitre d'ailleurs avait conservé la même faveur dans le cloître et dans ses seigneuries hors Paris[2].

L'archevêché restait ainsi comme une enclave, dans la Cité, entre la cathédrale, la rivière et la rue du Port-l'Évêque. Le long de cette rue, dans la première cour de ce palais, on avait construit en 1666 des bâtiments[3] avec des appartements loués de 800 à 500 livres; il y avait également huit boutiques louées rue du Port-l'Évêque, ainsi qu'un jardin clos de murs, de onze toises sur sept, entre la ruelle qui descendait à la rivière, le chantier et la maison où demeurait le chevecier et trésorier de la cathédrale[4].

Le palais archiépiscopal datait de Maurice de Sully qui l'avait reconstruit en même temps que la cathédrale : « Chaque fois », écrit Viollet-le-Duc, « que la cathédrale se rebâtit à neuf, il est rare que le palais épiscopal ne soit point reconstruit en même temps. » Il ajoute que le bâtiment refait n'était pas entièrement neuf, mais que Maurice se proposa surtout d'agrandir et d'exhausser l'ancien palais gallo-romain, dont il dut conserver une partie, la grande salle[5]. Ces constructions, faites entre 1168 et 1176, comprenaient un rez-de-chaussée, un étage supérieur,

églises et communautés monastiques de Paris. Paris, Larose, 1883, in-8°, p. 150 et suiv.

1. Lettres patentes de 1674.

2. Voir diverses sentences, Arch. nat., Z² 3111 et 3112.

3. Ces bâtiments, qui avaient coûté 31,000 livres, avaient été payés avec le prix de l'hôtel de Gondi, à Saint-Cloud, vendu par les héritiers de l'archevêque J.-F. de Gondi (Bibl. hist. de la ville de Paris, ms. 26823, Inventaire des titres de l'archevêché en 1758).

4. Détail curieux à noter, ce n'est pas Notre-Dame, mais Sainte-Marine qui était la paroisse de l'archevêché; c'est le curé de cette église qui faisait les mariages ordonnés par l'officialité (Piganiol, t. I, p. 396).

5. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VIII, Palais épiscopal, p. 14 : « L'évêché de Paris, reconstruit par l'évêque Maurice de Sully, ne faisait que remplacer un palais plus ancien dont les fondations, découvertes par nous en 1845 et 1846, peuvent passer pour une structure gallo-romaine ».

un donjon et, à l'extrémité orientale, une chapelle; auprès du palais s'étendait la cour, *curia;* enfin, Maurice de Sully avait élevé également des constructions accessoires, une galerie reliant le palais et la troisième travée du chœur[1], des dépendances occupées par les officiers et les gens de l'évêque[2].

Puis, au xve siècle, on avait édifié de nouveaux bâtiments dans la deuxième cour. Ce sont ces derniers qui furent agrandis et transformés par Noailles; ils donnèrent à l'archevêché l'aspect définitif qu'il devait garder à peu près jusqu'à sa démolition[3]. Pourtant, il faut mentionner, à une date postérieure, le grand escalier à deux rampes, construit en 1772 par Desmaisons pour recevoir le roi dans les cérémonies extraordinaires, et les restaurations faites vers 1786 par l'architecte Poyet.

Parmi les travaux les plus importants entrepris par le cardinal de Noailles se trouve la bibliothèque installée dans une galerie du troisième étage du bâtiment de la première cour. Cette bibliothèque n'était pas celle de l'archevêché, mais une bibliothèque publique, léguée à ses confrères en 1704 par l'avocat Gabriau de Riparfonds[4]; elle fut inaugurée solennellement le 5 mai 1708, en présence de tous les avocats et d'une députation des membres du Parlement; le cardinal célébra la messe dans la chapelle haute de l'archevêché[5], puis se rendit dans la bibliothèque assisté de tout le clergé, et la bénit. Le bâtonnier, M. de Berlize, prononça l'éloge de Riparfonds; dès le lendemain la bibliothèque fut mise à la disposition du public; au dire de Jaillot, en 1775, elle était ouverte deux fois par semaine « aux avocats et aux curieux »[6]. Dans la galerie se

1. Cette galerie, dont parle Du Breul, a depuis servi en partie de salle pour les reliques et les ornements du chapitre.

2. Voir V. Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196). Étude sur l'administration épiscopale pendant la deuxième moitié du XIIe siècle.* Paris (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVI, 1889, p. 237).

3. Voir, outre les diverses gravures représentant l'archevêché, des plans, élévations et coupes du grand escalier à deux rampes, construit par Desmaisons en 1772, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, Top. V^a 255.

4. Gabriau de Riparfonds mourut le 5 décembre 1704; des extraits de son testament, qui figure à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 22592 : mémoires sur quelques bibliothèques de Paris, rassemblés par le P. Léonard de Sainte-Catherine), ont été publiés par Franklin, *les Anciennes bibliothèques de Paris.* Paris, Impr. nationale, in-4°, 1873, t. III, p. 177.

5. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1527.

6. *Quartier de la Cité*, p. 143.

trouvaient une série de portraits de magistrats, presque tous offerts par leurs familles[1]. Cette bibliothèque renfermait surtout des ouvrages de jurisprudence; elle fut vite délaissée[2]; cependant, le catalogue manuscrit en fut dressé en 1768. Le recensement, au moment de sa confiscation, en 1791, accuse 10,000 volumes.

La tour des prisons, située au bout de l'avant-cour, à droite de la porte cochère d'entrée de la grande cour, était élevée de quatre étages et couverte d'ardoises; on y accédait par un petit escalier en vis, avec marches de pierre; il y avait également un cachot noir auquel on descendait par un petit escalier à gauche du vestibule; devant la tour se trouvait le logement du geôlier, élevé de trois étages.

Sur le jardin à droite se trouvaient la salle de la Temporalité et celle de l'Officialité avec la chapelle, garnie de barreaux de fer. Au-dessus de ces deux salles s'étendait une grande pièce voûtée, éclairée sur le jardin par des croisées avec des barreaux de fer et où étaient renfermées les archives de l'archevêché[3].

Dans les prisons de l'Officialité on renfermait non seulement des ecclésiastiques, mais aussi des enfants détenus pour correction, soit sur la demande de leur famille, soit par ordonnance du lieutenant civil. Nous savons, par un arrêt du Parlement du 30 juillet 1699, qu'il y en avait alors vingt et un[4]; ils cau-

1. G. Brice, *Nouvelle description de Paris*, t. IV, p. 260, cite G. Bourdin, Jérôme Bignon, J. Talon, Denis Talon, C.-F. de Lamoignon, J.-O. Joly de Fleury, Mathias Maréchal, Gorillon, J.-M. Ricard, G. Billard, J. Issalis, Bonaventure de Fourcroix, L. Dupré et D. Lebrun.

2. Piganiol, t. I, p. 397, prétend qu'au début il s'y faisait des consultations gratuites toutes les semaines en faveur des plaideurs pauvres et tous les quinze jours des conférences sur la jurisprudence, mais il ajoute : « Il eût été à souhaiter pour l'utilité publique que de si beaux commencements se fussent soutenus avec la même ardeur. »

3. Arch. de l'Assistance publique, cartons Noailles. On sait que les archives et la bibliothèque de l'archevêché ont disparu avec les bâtiments eux-mêmes, lors du sac du 14 février 1831.

4. Bibl. nat., Joly de Fleury, 1309, fol. 13. On recevait les mineurs, dans les prisons de l'Officialité, depuis la fermeture de la prison de la Villeneuve-sur-Gravois, où ils furent détenus de 1674 à 1678; on mettait également des enfants dans les prisons des officialités de Saint-Germain-des-Prés, du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Lazare. Le même volume (fol. 47) contient un « projet d'une maison de correction pour les écoliers et pour les autres enfants libertins et vicieux » dans la maison de Saint-Charles, appartenant aux prêtres de Saint-Lazare et située dans leur enclos.

saient un tel scandale qu'il fut défendu à l'avenir de recevoir les mineurs dans les prisons de l'Officialité, pendant plus de six semaines, sans ordonnance du lieutenant civil.

Tout près de l'archevêché était la maison de la Couche ou des Enfants-Trouvés. Le cardinal ne dédaignait pas de s'y rendre quelquefois; le procès-verbal d'une visite faite le 14 avril 1706 nous a été conservé dans les registres des procès-verbaux de délibérations du bureau des Enfants-Trouvés[1] : « Mgr le cardinal de Nouailles, accompagné de M. l'abbé Dorsanne, supérieur des Enfans Trouvés[2], est venu visiter cette maison, à une heure et demye de relevée. Il a commencé par faire sa prière dans l'église sur un prie-Dieu qui lui avait été préparé, garni d'un tapy de velours rouge et d'un oreiller de mesme estoffe, ensuitte il est entré dans la sacristie, de là il a passé dans l'escolle des enfants qu'il a trouvée très obscure, est montté dans toutes les chambres de messieurs les ecclésiastiques, est venu dans le bureau, est entré dans le magazin à côté où il a trouvé bien peu de jour et ressenty beaucoup de mauvaise odeur, est monté dans touttes les chambres de la maison et jusque sur la terrasse, ensuicte il est descendu dans les chambres des pouparts, où on luy a faict remarquer qu'il en avait été apporté la nuict précédente quatorze, que Son Éminence a veus l'un après l'autre avecq leurs procès-verbaux qu'il s'est faict représenter, et après est descendu dans la chambre des nourices, où il a veu quatre lits dans un petit espace pour y recepvoir quelquefois trente ou quarante qui sont les uns sur les autres et dans un estat digne de compassion. »

Les travaux de Notre-Dame.

Les travaux entrepris à Notre-Dame sous la direction du cardinal de Noailles consistent principalement dans la réfection du chœur, du maître-autel, des chapelles de la Vierge et de saint Denis ou des Martyrs. Les documents contenus dans les cartons de l'Assistance publique complètent ceux qui figurent dans les

1. Arch. de l'Assistance publique des Enfants-Trouvés, reg. 156, fol 58 r°. Sur cette maison, voir Lallemand, *la Maison de La Couche aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, Picard, 1898.

2. L'abbé Dorsanne avait été nommé supérieur du spirituel de la maison par brevet du 26 septembre 1705 (*Ibid.*, fol. 56 v°).

papiers de Robert de Cotte, premier architecte du roi, conservés à la Bibliothèque nationale et inventoriés par M. Pierre Marcel[1].

Les travaux de restauration du chœur furent commencés au mois de septembre 1699, d'après les dessins de J.-H. Mansart approuvés par le roi. Louis XIV et le Dauphin vinrent, le 20 mai 1701, visiter l'état des travaux ; ces derniers furent bientôt interrompus et ne reprirent sous la direction de Robert de Cotte qu'en 1708 ; ils furent terminés seulement en 1714, par son fils Jules de Cotte. Le maître-autel fut rendu au culte par un service solennel le 21 avril 1714. Piganiol[2] nous en a laissé une description enthousiaste, à laquelle sont loin de souscrire les écrivains du XIXe siècle. Robert de Cotte eut comme collaborateurs les sculpteurs Vassé, Coustou, Coysevox, etc. On ne ménagea ni les marbres, ni le bronze. En démolissant l'ancien autel au printemps de 1699, on avait trouvé des reliques et des châsses, dont Piganiol a laissé également la description détaillée, avec la transcription des inscriptions qui les accompagnaient.

Ces inscriptions furent détruites en 1711 lorsqu'on creusa la crypte destinée à servir désormais de sépulture aux archevêques. C'est le 16 mars 1711 qu'on fit la découverte du fameux bas-relief avec inscriptions antiques, dont la transcription se trouve également dans Piganiol[3] : il a fait l'objet de nombreux mémoires où l'érudition ancienne et moderne s'est donné librement carrière[4].

Le cardinal de Noailles fit faire au chevet du chœur une grande niche pour y placer la châsse de saint Marcel. Le nouvel autel de la chapelle de la Vierge fut bénit le 6 mai 1719. « Il est », nous dit Piganiol[5], « de marbre vert campan et taillé en forme de

1. Pierre Marcel, *Inventaire méthodique des papiers de Robert de Cotte.* Paris, Champion, 1906, in-8°. Voir aussi sur les travaux exécutés à Notre-Dame de 1685 à 1727, Arch. nat., O[1] 1690.

2. Piganiol, *op. cit.*, t. I, p. 323 et suiv. Voir aussi, Marcel Aubert, *la Cathédrale Notre-Dame de Paris.* Paris, Longuet, 1909, in-12, p. 33.

3. Piganiol, *op. cit.*, t. I, p. 298 et suiv.

4. Citons ceux de Moreau de Montour, Baudelot, dom B. de Montfaucon, dom Lobineau et plus récemment de M. de Pachtère : *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-8°, 1912. Voir aussi Arch. nat., LL 232-236.

5. Piganiol, *op. cit.*, t. I, p. 353. C'est dans cette chapelle que se trouvait l'autel des paresseux, ainsi nommé parce qu'on y devait dire tous les jours une messe à onze heures du matin pour ceux qui se levaient tard. Un chanoine, Jean Le Moine, avait fondé un emploi de chapelain pour desservir cette chapellenie, qui rapportait au moins 2,000 livres par an, mais dont le titre fut

tombeau. Le milieu est orné d'un cartouche, dans lequel est le chiffre de la Vierge; et les pans ou encognures sont enrichis de consoles de bronze, le tout doré moulu. Sur cet autel est un gradin qui porte un tabernacle de bronze d'un dessein (*sic*) très riche et d'une exécution très légère. Au-dessus de ce tabernacle est élevée sur des nuées une statue de marbre blanc de cinq pieds et demi de hauteur[1]. Cette figure représente la sainte Vierge tenant entre ses bras le Libérateur du genre humain; le tout est renfermé par deux groupes de colonnes corinthiennes, entre lesquelles sont des torchères de bronze à quatre branches chacune, qui servent de chandeliers d'une manière très convenable à l'endroit où elles sont placées. Les arrière-corps sont composés de deux pilastres chacun et renferment des bas-reliefs de métail (*sic*) doré qui représentent l'Annonciation et la Visitation... » C'est dans cette chapelle que fut inhumé, selon son désir, le cardinal de Noailles. Au-dessus de sa tombe se trouvaient, au XVIIIe siècle, sept lampes d'argent d'un beau travail, entretenues, au dire de Piganiol, par la ville.

Dans la chapelle de saint Denis, de l'autre côté de la grande porte du chœur, en symétrie avec la précédente, Noailles fit placer, entre autres ornements, une statue du saint, œuvre de Coustou l'aîné.

Noailles fit encore refaire, de 1725 à 1727, par l'appareilleur Claude Pinet, sous les ordres de Boffrand, la voûte du carré du transept, puis la rose méridionale datant du XIIIe siècle, où il fit placer au centre son blason en 1726, enfin restaurer les chapelles de saint Martin et de sainte Anne, qui n'en formèrent plus qu'une, sous le nom de saint Louis, destinée à la sépulture de la maison de Noailles. L'autel fut enrichi des plus beaux marbres travaillés par Tarbé[2]; le pourtour de nuées et de chérubins en « métail doré », œuvre du sculpteur René Fremin; la chapelle était en outre ornée de deux grandes statues en

éteint, nous dit Piganiol, et réuni par le cardinal de Noailles au chœur de l'église pour augmenter les appointements des musiciens qui ne sont point prêtres.

1. Cette Vierge, dont l'exécution avait été confiée à Vassé, dut être refaite, parce que le cardinal de Noailles ne l'avait pas trouvée de dimensions assez imposantes.

2. Et non Tarlet, comme l'écrit Piganiol.

marbre de saint Maurice et de saint Louis, qui sont actuellement dans l'église de Choisy-le-Roi[1].

Des travaux importants furent aussi entrepris dans les autres églises de Paris. La nouvelle église de Saint-Louis-en-l'Ile, commencée en 1700, fut terminée en 1726, et si, à cause de son grand âge, Noailles dut déléguer à la cérémonie de consécration, qui dura de six heures du matin à midi, le 13 juillet 1726, Caulet, évêque de Grenoble, du moins il présida le salut de clôture de l'octave qui suivit cette dédicace; pendant cette octave, il y eut tous les deux jours des processions faites avec le concours des autres paroisses[2]. Ces travaux furent gagés sur l'argent d'une loterie spécialement ouverte à cette fin. Il en fut de même de ceux qui furent entrepris à Saint-Nicolas-du-Chardonnet[3].

Le château de Conflans.

Il reste peu de chose à dire sur le château des archevêques de Paris, à Conflans, après la monographie détaillée qu'en a donnée récemment M. P. Hartmann[4]. Toutefois, ce dernier ne cite qu'en passant les archives de l'Assistance publique; il ne les a pas utilisées.

Acquis le 1er avril 1673[5], pour 95,000 livres, par F. de Harlay, ce château est resté jusqu'à la Révolution la propriété des archevêques de Paris, qui y firent des travaux et remaniements importants. Harlay l'avait presque entièrement reconstruit[6] et lui avait donné, avec ses jardins dessinés par Le Nôtre, cet air seigneurial qui fit, en 1676, l'admiration de Mme de Sévigné[7].

1. C'est par erreur que ces deux statues, transportées au musée des Petits-Augustins pendant la Révolution, sont mentionnées dans la monographie de *Choisy-le-Roi*, publiée sous les auspices du Conseil général (Montévrain, 1902), comme étant l'œuvre du sculpteur Bousseau.

2. Collignon, *Histoire de la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile*. Paris, in-8°, p. 92. Cette reconstitution fut l'œuvre du curé Luillier.

3. Arch. nat., L 716.

4. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XXXV, 1908, p. 1 à 188. Travail fait principalement avec les documents des Archives nationales et les archives du marquis de Nicolaÿ provenant de la famille de Bercy.

5. Arch. nat., S 1129, lettres patentes ratifiant l'acquisition, mai 1673; les droits de lods et ventes payés à M. de Bercy s'élevèrent à 26,916 l. 13 s. 4 d.

6. Piganiol, *op. cit.*, éd. 1765, t. IX, p. 174.

7. *Lettre à Mme de Grignan*, 7 octobre 1676.

Sans y exécuter des travaux aussi considérables que son prédécesseur, Noailles fit refaire le contrefort qui soutient l'aile ouest, du côté de la Seine, en 1709, puis le grand bassin, en 1712[1]. Il soignait particulièrement le jardin, orné d'orangers, de lauriers, de grenadiers, de citronniers, etc., malheureusement vendus à sa mort et adjugés pour 11,000 livres au financier Samuel Bernard, qui compensa son prix avec une créance qu'il avait sur le cardinal. On peut voir, par le procès-verbal de vente fait après le décès de Noailles, que Conflans fut à ce moment dépouillé de tous ses meubles anciens, sauf les tableaux de la galerie considérés comme immobiliers[2].

La discipline du clergé.

L'archevêque avait deux juridictions, l'une pour les affaires ecclésiastiques, l'autre pour celles qui regardaient ses droits seigneuriaux ou ses vassaux. La première était l'Officialité, la seconde la Temporalité ou Bailliage[3]; les officiers de ces deux juridictions tenaient leur séance à l'archevêché[4].

Depuis l'édit de 1695, la juridiction ecclésiastique se trouvait fort restreinte et, pour faire exécuter ses sentences, l'Officialité devait avoir recours à l'autorité laïque. De plus, les jugements rendus par elle devaient être sanctionnés par le pouvoir civil et pouvaient être déclarés « abusifs » par le Parlement[5], dont le rôle devenait de plus en plus important dans les discussions théologiques.

D'autre part, les curés étaient tiraillés, le cas échéant, entre deux officialités rivales, celle du Chapitre et celle de l'Archevê-

1. Voir à ce sujet un procès entre l'archevêque et l'entrepreneur Rennequin (Arch. nat., S 1129, 9e liasse).

2. Arch. nat., LL 38. Bref état et description des meubles appartenant à S. E. Mgr le cardinal de Noailles, qui sont tant à l'archevêché qu'au château de Conflans, fait par le sieur Guilheaumont, marchand tapissier, 27 janvier 1727.

3. Jaillot, *Quartier de la Cité*, p. 140.

4. A la tête de l'Officialité se trouvait l'official, qui devait être licencié en droit canon, d'après la déclaration du 26 janvier 1680; en cas d'absence, il était remplacé par un vice-gérant; il y avait également un promoteur, dont les fonctions étaient analogues à celles du ministère public dans nos tribunaux, et un greffier.

5. Voir article de Chénon, au t. VI (p. 259) de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud.

ché, sans compter que leur patron ou collateur prétendait leur donner des instructions.

Ajoutons qu'il restait dans Paris six asiles exceptés de la juridiction de l'ordinaire : le Temple, Saint-Jean-de-Latran, les Quinze-Vingts, Saint-Symphorien, la Sainte-Chapelle du Palais, Saint-Jean-Baptiste[1].

L'édit de 1695 avait beaucoup adouci la sévérité de la justice ecclésiastique. Les mises en jugement ne pouvaient avoir lieu qu'après trois « monitions » ou avertissements donnés au clerc pour le rappeler à son devoir.

Nous trouvons trace, dans les notes du greffier de l'Officialité, des démêlés du cardinal de Noailles avec les Génovéfains, ou plus exactement avec le P. Le Courayer, auteur de la *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais et sur la succession des évesques de l'Église anglicane* parue en 1723 à Bruxelles. Le P. Le Courayer prenait le contrepied du mémoire de l'abbé Renaudot inséré en 1720 dans la nouvelle édition de l'ouvrage de l'abbé Gould, *la Véritable croyance de l'Église catholique...*, mémoire établissant à nouveau la thèse traditionnelle catholique, à savoir que les ordinations de l'Église anglicane étaient frappées de nullité dans leur principe, parce que l'évêque nommé par Élisabeth au siège de Cantorbéry, Mathieu Parker, n'avait pas été vraiment consacré. Attaqué, réfuté par les *Mémoires* de Trévoux, par Dom Gervaise, par le P. Le Quiers, par le P. Hardouin[2], il ne s'avoua pas vaincu et fit paraître diverses *Défenses* à sa *Dissertation*, auxquelles il fut répondu par de nouvelles « réfutations » et « dénonciations »; une assemblée de prélats, réunie le 22 août 1727 au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, censura les livres du P. Le Courayer, et le cardinal de Noailles le condamna dans un mandement du 6 septembre, suivi d'une longue *Instruction pastorale pour exposer les motifs dogmatiques de cette condamnation*[3]. Le P. Le Courayer signa bien le 30 octobre un acte de soumission; mais cet acte fut

1. Les juridictions parisiennes spéciales étaient les suivantes : le Grand Conseil, la Cour des Monnaies, la Chambre générale des décimes, la Chambre du trésor, la Connétablie, la Maréchaussée, la Varenne du Louvre, la Grande Prévôté.

2. Voir abbé Féret, *l'Abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*. Paris, Champion, 1883, in-8°, t. II, p. 289.

3. Bibliothèque Sainte-Geneviève, recueil D 1580 [137] (in-4°).

considéré comme trop vague et insuffisant par le cardinal qui finit par accepter, pour joindre à son *Instruction* rendue publique seulement le 22 décembre, un désaveu qui n'était guère plus net et si peu sincère que le P. Le Courayer partit pour Londres le 23 janvier 1728; arrivé à Calais, il écrivit que sa lâche soumission lui avait été arrachée par la crainte de l'oppression et la menace d'une nouvelle poursuite de la part des évêques et qu'il se trouvait dans la nécessité de la désavouer[1].

Suivant les dispositions de l'article 10 de l'édit d'avril 1695, conformes à la doctrine du concile de Trente, les réguliers devaient avoir l'approbation de l'archevêque pour prêcher dans les églises paroissiales. Par là, l'archevêque pouvait exercer une action sur les couvents qui dans plus d'un cas échappaient à l'autorité diocésaine : neuf seulement, en effet, avaient leurs généraux ou abbés à Paris[2]. Les sermons « fondés » étaient d'ailleurs très nombreux à Paris dans les paroisses et même dans les chapelles des établissements publics ou hospitaliers; aussi les « théologaux », qui dans d'autres diocèses avaient des fonctions très chargées, n'avaient guère que trois ou quatre sermons à faire par an[3].

Le cardinal de Noailles faisait appel fréquemment au lieutenant général de police, — c'était le fameux d'Argenson, — pour les cas graves de discipline ecclésiastique. Il suffit de feuilleter les *Rapports* de ce dernier, publiés par P. Cottin d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale[4], pour en recueillir maints exemples. Le 1er août 1700, on fait avertir le lieutenant de la conduite d'un mauvais prêtre, apostat Récollet, deux fois condamné par sentence de l'Officialité, et qui, après avoir donné sa soumission de se retirer en sa province, est revenu à Paris où il scandalise le public par ses discours et le dérèglement de ses mœurs. D'accord avec le cardinal, d'Argenson le fait enfermer à la maison de force de l'Hôpital général, « seule retraite qui puisse convenir à un tel homme, jusqu'à ce que ses supérieurs

1. Toutes les pièces de ce débat, lettres, etc., se trouvent dans la *Relation historique et apologique des sentiments et de la conduite* du P. Le Courayer, publiée par lui-même en deux volumes, à Amsterdam, en 1729.

2. Voir H. Monin, *l'État de Paris en 1789. Études et documents sur l'ancien régime à Paris*. Paris, 1889, in-8°, p. 24.

3. Pour être pourvu d'une prébende théologale, il fallait être docteur en théologie.

4. Paris, Plon-Nourrit, 1891, in-16.

le revendiquent ». D'Argenson est également en rapports avec l'archevêché au sujet des envois de femmes de qualité pécheresses dans les couvents qui servent de « refuge », chez les Madelonnettes, par exemple, chez les Bénédictines anglaises du Champ-de-l'Alouette, où l'on enferme Mme de Montpouillant[1], à Notre-Dame-des-Prés, « dont le principal revenu consiste à recevoir des pensionnaires sans destination et sans choix, commodes aux galants qui payent et suspectes aux maris inquiets »[2]; à Notre-Dame-de-Liesse, ou même chez les Bernardines du Précieux-Sang, que leurs affaires temporelles peu prospères obligent à recevoir des personnes dont la présence répugne à leur délicatesse.

Pour ouvrir les portes de ces couvents, il faut un ordre exprès de l'archevêque de Paris, d'où parfois de longues et délicates négociations. « Les religieuses qui aiment la règle », écrit d'Argenson, « refusent de se charger des personnes trop décriées[3]. » Mais tout finit par s'arranger, car l'archevêché a besoin de l'appui de la police pour étouffer ou châtier les nombreux scandales qui ne manquent pas d'éclater au sein du clergé. L'Officialité a bien ses prisons, mais elle peut demander l'internement des coupables à la Salpêtrière et le paiement de leur pension sur leurs revenus, ou les envoyer dans un séminaire; de là les interventions fréquentes du lieutenant général de police[4]. N'oublions pas que Paris est le rendez-vous de toutes les brebis galeuses des autres diocèses et que prêtres et moines provinciaux y viennent cacher leurs désordres. On les renvoie autant qu'on le peut à leurs évêques, mais ce n'est pas toujours facile. La police, d'ailleurs, ne fait rien sans consulter l'archevêché, et l'on n'arrête que lorsque le scandale a été trop vif. Nous voyons, d'autre part, l'archevêque recevoir directement les plaintes du chancelier Pontchartrain, par exemple, au sujet d'une évasion arrivée au couvent de la Madeleine[5]. C'était l'archevêque, en effet, qui

1. Il s'agit de la femme du marquis de Montpouillant, habitant la Hollande, qui était venue à Paris sans son autorisation, avec un maître des requêtes nommé Bosc, et que les ducs de Lauzun et de La Force, qui étaient de sa maison, obtinrent de faire enfermer (cf. *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 313).

2. D'Argenson, *Ibid.*, p. 101.

3. *Rapports*, p. 301, et introduction, *la Police du clergé*, p. LXXX.

4. Voir Arsenal, archives de la Bastille, 10171 à 10233 : papiers du premier bureau de la lieutenance générale de police spécialement chargé de la religion.

5. 18 juillet et 8 septembre 1700, cité par Depping, *Correspondance admi-*

réglait le régime des « pensionnaires » envoyées dans les couvents par lettres de cachet du roi[1].

En février 1701, Noailles chassa du diocèse Catherine d'Almayrac, dite sœur Rose, « célèbre béate à extases », suivant l'expression de Saint-Simon[2]; elle logeait au Luxembourg, chez Mme de Vibraye, et avait su capter par de prétendus miracles la confiance de divers personnages en vue, comme l'abbé Boileau, secrétaire du cardinal, M. du Charmel et l'oratorien Duguet[3], alors à l'hôtel de Ménars, sans compter la marquise de Vibraye et Mme de Harlay, femme du conseiller d'État. Après un voyage à la Trappe, elle se retira à Annecy, comme jadis Mme Guyon.

Cette autre « béate » était toujours à la Bastille. Noailles, sollicité par ses amis, obtint, le 21 mars 1703, son élargissement d'abord pour six mois, mais avec permission renouvelable, sous la caution que son fils la représenterait à toute requête et qu'elle ne communiquerait avec personne, ni verbalement, ni par écrit[4]. Elle se retira en Touraine.

L'official avait surtout à sévir contre les prêtres mendiants. En 1701, on dut même les menacer de la prison s'ils ne sortaient pas du diocèse dans les limites de trois jours. Ils étaient particulièrement nombreux aux approches de la Toussaint, sous prétexte de prier pour les défunts. C'étaient pour la plupart des inconnus, et parfois des gens sans aveu, qui déshonoraient l'état ecclésiastique par de véritables scandales[5].

Marcel Fosseyeux.

(Sera continué.)

nistrative sous le règne de Louis XIV, t. IV, p. 79 et suiv. : Affaires religieuses et ecclésiastiques.

1. Voir Funck-Brentano, *les Lettres de cachet à Paris*. Impr. nationale, 1903, in-4°. Introduction.

2. *Mémoires*, t. VIII, p. 79, et en appendice, p. 460-510 : la Béate Rose et ses miracles.

3. J.-J. Duguet, né le 9 décembre 1649, mort le 25 octobre 1733. Voir (Gouget), *Vie de Duguet*, 1741, et Bibl. nat., ms. fr. 23968, fol. 40. Une partie de ses papiers sont à la Mazarine (ms. 1228-1231) et à l'Arsenal (ms. 5362). Paul Chételat, *Étude sur Duguet*, 1877, in-12.

4. Guerrier, *Mme Guyon*, p. 469-490, et Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. IX, p. II et 96-98.

5. Sentences de l'official. Bibliothèque Mazarine 13352.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA RÉFORME EN NORMANDIE

ET

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME A L'UNIVERSITÉ DE CAEN.

Voici l'un des traits les plus surprenants de notre histoire provinciale : c'est que la Normandie, représentée comme un pays essentiellement conservateur, traditionnaliste, attaché aux anciennes croyances, le Normand toujours dépeint comme prudent, circonspect, défiant des nouveautés, aient accueilli avec tant de ferveur la Réforme ; or, il est incontestable que sous François II et Charles IX la Normandie est une des provinces où se sont *dressées* le plus grand nombre d'églises calvinistes ; gentilshommes et paysans accourent, de fort loin parfois, aux prêches des campagnes ; les marchands par milliers chantent les Psaumes à la foire de Guibray ; tout le pays de Caux est gagné à l'Évangile et aussi la plaine de Caen ; les artisans rouennais ont été, dès le début, les plus zélés pour la cause de la Réforme ; dans leur turbulente cité, ils ont hautement proclamé leur foi et à leurs réunions nocturnes se glissent les officiers du roi et les membres du Parlement ; un document nous indique qu'il ne fut bientôt aucun membre du chapitre de l'église métropolitaine qui n'y eût assisté. Dans la seconde capitale de la Normandie, à Caen, les noms des magistrats du présidial, des officiers du Bureau des finances, ceux des grands maîtres maçons de la Renaissance, ceux des professeurs des facultés et des collèges de l'Université se rencontrent sur les registres des pasteurs avec ceux des marchands, et c'est avec un singulier étonnement qu'en tournant les feuillets de ces petits registres, on retrouve les noms de toutes les vieilles familles protestantes d'aujourd'hui et aussi ceux de toutes les vieilles familles catholiques. Un Allemand réformé de ce temps, Bucer, appelle la Normandie une petite Allemagne, voulant dire un pays protestant, et ce nom conviendrait également au Caux, aux environs de Rouen,

à la plaine de Caen, aux villages autour d'Alençon, la troisième capitale de la province et celle peut-être où les idées de la Réforme apparurent le plus tôt avec Marguerite d'Alençon; bientôt ce nom conviendra également au Cotentin, où les idées de la Réforme parurent de bonne heure, mais où les églises calvinistes ne se formèrent qu'assez tard[1].

Quoi qu'il en soit, de l'est à l'ouest, toute la terre normande fut un instant protestante; je ne veux pas dire que tout le monde adhérait à l'Église nouvelle, non certes; sans pouvoir affirmer que les protestants étaient en majorité, tout au moins disposaient-ils d'une minorité assez forte pour imposer en 1562 dans les villes et en grande partie dans les campagnes la suspension de tout culte catholique.

D'où vient l'intensité de ce mouvement de réforme dans un pays considéré de tout temps comme conservateur? Mouvement politique, a-t-on dit : c'est le réveil de la féodalité, du vieil esprit d'indépendance provinciale contre la monarchie; l'explication peut être vraie en partie, elle est vraie pour certaines régions, pour certaines classes, à une certaine date. Dans l'ouest, dans le Cotentin, quand les Aux Épaules, les Sainte-Marie d'Aigneaux, les Briqueville, les Colombières et enfin les Montgomery adhèrent à la Réforme sous François II et Charles IX, c'est qu'ils se révoltent contre une monarchie représentée par une femme et des enfants; surtout ils manifestent la mauvaise humeur de la noblesse belliqueuse et fière contre la faible monarchie qui a signé à Cateau-Cambrésis un traité considéré comme humiliant, puisqu'il livrait une partie des conquêtes de la France; mais cette explication ne vaut pas, j'imagine, pour les artisans de Rouen, pour les professeurs de l'Université de Caen, pour les curés de la campagne d'Alençon; ainsi que leurs paroissiens, ceux-ci ont été gagnés à la Réforme, trente ans, l'espace d'une génération, avant que les Montgomery ou les Sainte-Marie eussent mis flamberge au vent[2].

1. Ce serait une erreur de croire que le Cotentin ait été, comme on l'a dit, le pays d'élection du protestantisme en Normandie; si on l'a cru, c'est tout simplement que l'histoire du protestantisme dans cette contrée a été la première étudiée.

2. Cette idée, que le protestantisme a été répandu par la noblesse rurale, est celle qui a été la première soutenue en Normandie; elle l'a été par des écrivains qui généralisaient les remarques faites dans l'ouest de la province, dans le Cotentin; qui, étudiant la Réforme au moment des guerres de religion, confondaient la Réforme et les guerres de religion, choses très différentes, et ignoraient les lointaines origines, les profondes racines de la Réforme en Normandie.

Mouvement social, a-t-on dit récemment. Ce sont les artisans qui ont tout fait, ce sont eux qui se sont jetés, avides de science, sur les petits livres apportés par les colporteurs suisses, ce sont eux qui fournirent les propagateurs les plus zélés et les premières victimes. La Réforme, mouvement social, fut un mouvement urbain[1]; à l'appui de cette thèse, on pourrait invoquer en Normandie l'exemple de Rouen. Mais qu'on l'examine, cette thèse, à la lumière des documents que nous fournit la province, qu'on essaie de l'appliquer à la Normandie, elle apparaît, au moins ici, comme un paradoxe; la campagne a été aussi pénétrée, aussi agitée par l'esprit de la Réforme que les villes. Nous avons déjà cité le Caux, dont un pasteur disait qu'il n'était point de pays où l'œuvre de l'Évangile fût plus avancée, la campagne d'Alençon; ajoutons celle de Caen, où, dès 1558, les pasteurs remplacèrent les curés qui avaient abandonné Putot, Plumetot, Periers, Soliers et autres bourgs[2]. On n'a que l'embarras du choix pour placer dans la province cette région qu'on appelait, à cause du développement du luthéranisme rural, la petite Allemagne. « Ce district », dit M. Hauser, « était probablement formé des environs de Rouen, car nous trouvons des hérétiques à Anneville, Sotteville, Gisors, Aumale et dans tous les bourgs et villages du voisinage dès 1530 »[3]. En réalité, on pourrait aussi bien indiquer toute autre région rurale.

Ainsi le mouvement en Normandie est tout aussi rural qu'urbain. Et si nous l'examinons dans les villes, il suffit de se reporter aux registres des pasteurs de Caen pour y trouver, je ne dirai pas autant, mais bien plus de bourgeois, d'officiers du roi, de lettrés que d'artisans, et à Rouen ne signale-t-on pas aux réunions nocturnes tenues par les prédicants la présence de parlementaires et de membres du chapitre? Paradoxe encore, ou du moins exagération, la thèse que la Réforme fut un mouvement social; la société

1. Cette thèse a été soutenue avec beaucoup de verve dans un article de M. Hauser qui a paru dans l'*American historical Review*, janvier 1899, puis dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. I, 1899-1900, et a été reproduit dans le très intéressant petit recueil d'*Études sur la Réforme française*, du même auteur (Paris, 1909, p. 83-103). M. Hauser appuie sa thèse sur un certain nombre de faits, mais je dis avec M. Hauser lui-même : « N'exagérons rien cependant. » La question sociale est au second plan dans la Réforme ou au troisième, et au moins en Normandie le mouvement est aussi rural qu'urbain. M. Hauser, dans un autre article de son recueil, reconnaît que la Réforme fut, avant tout, un mouvement religieux.

2. De Bras, *Recherches et antiquités de la ville de Caen*. Caen, 1588, p. 162.

3. Hauser, *op. cit.*, p. 99. Gisors et Aumale sont fort loin de la banlieue de Rouen et furent d'autres centres réformés.

de ce temps-là ne comporte pas un soulèvement des artisans contre des patrons; ils vivent de la même vie, au sein des corporations, maîtres et artisans sont d'ailleurs également gagnés par la Réforme ou également hostiles[1]. Les marchands comptent autant d'adhérents parmi les réformés que les artisans. Venez les entendre chanter les Psaumes à la foire de Guibray en 1560. Contre qui serait dirigé le mouvement social? Contre les abbayes seulement, propriétaires exigeants parce qu'ils sont ruinés par la commende; dans les troubles de 1562, c'est tout ce que l'on peut discerner de social. Les tenanciers des abbayes de Saint-Étienne de Caen, de Troarn se soulèvent pour liquider leurs dettes; mais dans l'ensemble ce soulèvement de 1562 est avant tout iconoclaste et par conséquent religieux[2].

Si la Réforme en Normandie ne fut exclusivement ni un mouvement politique ni un mouvement social, ou si, plus exactement, les explications tirées des faits de la vie politique et sociale ne valent que partiellement, que fut-elle donc? Un mouvement religieux, et j'en vois la première preuve dans le grand nombre de gens d'Église qui en furent les premiers propagateurs et les premières victimes. A Alençon, que d'hommes d'Église autour de la duchesse Marguerite, la sœur de François Ier : Me Michel d'Arande, Caroli, dont elle fait un curé d'Alençon, Louis Caiget, un cordelier, frère André et huit autres ecclésiastiques! Un des premiers martyrs, considéré souvent même, à tort d'ailleurs, comme le premier, est un curé du diocèse de Séez, Étienne Le Court, curé de Condé-sur-Sarthe (1533). Nous notons un cordelier; qui ne sait que cet ordre a été de bonne heure gagné par la Réforme? Combien de religieux quittèrent leur couvent, de religieuses aussi : le vieil et consciencieux annaliste caennais de Bras nous le dit, indigné d'ailleurs de ce qu'il raconte[3]. Que de prêtres et de religieux poursuivis par le promoteur de l'official de Rouen, depuis Pontoise jusqu'à Montivilliers, pour blasphèmes, prédications tendancieuses, pour avoir ouvert la chaire de leur église à des gens suspects, à des cordeliers notamment[4].

1. Il n'est pas à croire que tous les artisans aient été gagnés à la Réforme, loin de là; à Caen, on peut se demander si la réaction catholique n'a pas pris naissance parmi les confréries, les charités qui étaient essentiellement composées d'artisans, mais où ils se trouvèrent mêlés avec des représentants de toutes les classes de la société : ce furent sans doute ces confréries qui sauvèrent le catholicisme.

2. Sur les expéditions dirigées contre Saint-Étienne, voir Ch. de Beaurepaire, *Mélanges de la Société d'histoire de Normandie*, 4e série. Rouen, 1898, in-8°; sur celles dirigées contre Troarn, voir R.-N. Sauvage, *l'Abbaye de Saint-Martin-de-Troarn*. Caen, 1912, in-4°, p. 46-58.

3. De Bras, *op. cit.*, p. 162.

4. Voir la série G des archives de la Seine-Inférieure inventoriée par Ch. de Beaurepaire.

Ce sont les gens d'Église qui ont d'abord propagé la Réforme, et c'est d'ailleurs ce qui explique son succès rapide et sur certains points complet. Qui d'ailleurs plus que les gens d'Église devait sentir la nécessité de la Réforme? Dans les premières années du XVIe siècle, les tentatives de réformation sont nombreuses en Normandie, à la suite du mouvement dirigé par Georges Ier d'Amboise, archevêque de Rouen; les statuts épiscopaux en font foi : statuts de Jean le Veneur à Lisieux, de Jacques de Silly à Séez, de René de Prie, puis de Lodovico Canossa à Bayeux.

Mais la réformation catholique applaudie par les uns ne suffisait pas à tous; fut-elle efficace? Elle ne semble guère avoir été suivie. Il était toujours des gens qui écoutaient tous les bruits venant du dehors, qui lisaient tous les livres que leur envoyaient la Suisse, l'Allemagne ou simplement et tout d'abord la France. Si le mouvement de réforme est religieux, il est aussi intellectuel, et voilà pourquoi, à ce double titre, les Universités, qui étaient d'Église et qui prenaient une part beaucoup plus grande qu'on ne l'a cru aux mouvements intellectuels de leur temps, les Universités, pénétrées par l'esprit de la Renaissance, imprégnées par l'humanisme, ont conçu facilement la Réforme, et, l'ayant conçue, l'ont propagée. Et en Normandie ceci est tout particulièrement vrai de l'Université de Caen.

L'Université de Caen a été profondément pénétrée par la Réforme calviniste; elle fut, dans ses collèges et ses facultés, entre 1560 et 1568, en majorité protestante[1]. Mais il y a lieu de se demander si, avant que le calvinisme eût absorbé toutes les forces, réuni toutes les tendances des Réformés, l'Université n'avait pas contribué à propager les autres manifestations religieuses de la Réforme, à préparer ainsi le succès de la réforme calviniste. Il faut toujours en revenir au mot de M. Ferdinand Buisson : « La Renaissance et la Réforme au début ne font qu'un[2]. »

L'humanisme a en effet frayé la voie à la Réforme; l'étude de l'hébreu et du grec, l'examen des textes ont préparé l'esprit de critique appliqué à la religion. Il faut d'abord rechercher si l'Université n'a pas participé au mouvement fabrisien, cette Réforme française.

1. Voir H. Prentout, *l'Université de Caen et les registres des pasteurs* (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, 1905). Il y aurait lieu de rechercher s'il n'en a pas été de même dans les autres Universités françaises; Bourges, Poitiers, Valence semblent bien avoir été des centres protestants.

2. *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. IV, p. 476.

C'est qu'en effet, comme le disait dès 1846 Merle d'Aubigné : « La réformation n'a point été en France une importation étrangère. Elle est née sur le sol français, elle a germé dans Paris, elle a eu ses premières racines dans l'Université même, cette seconde puissance de la chrétienté. Dieu plaçait les principes de cette œuvre dans le cœur honnête d'hommes de la Picardie et du Dauphiné avant qu'elle eût commencé dans aucun autre pays de la terre... Si l'on ne regarde qu'aux dates, il faut donc le reconnaître, ce n'est ni à la Suisse, ni à l'Allemagne qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette œuvre, bien que seules jusqu'à présent ces deux contrées se la soient disputée. Cette gloire revient à la France. C'est une vérité de fait que nous tenons à établir, parce qu'elle a été jusqu'à présent méconnue[1]. »

Méconnue, elle devait l'être longtemps encore. Cependant, Michelet disait que, cinq ans avant Luther, Lefèvre d'Étaples prêchait en France le luthéranisme. Aujourd'hui, après de nombreux travaux de M. N. Weiss[2], après le magistral ouvrage de M. Doumergue sur Jean Calvin qui a résumé toute cette question des origines de la Réforme française et montré l'importance considérable de Lefèvre d'Étaples[3], la première question qui se pose pour nous est celle-ci : ce mouvement de la préréforme, ce protestantisme fabrisien, pour employer une expression de Doumergue, qui montre que ce terme de fabrisien avait été employé par Béda, le grand ennemi de Lefèvre d'Étaples, ce mouvement a-t-il trouvé des adeptes dans l'Université de Caen[4] ?

L'Université avait de bonne heure manifesté des sentiments d'indépendance à l'égard du pouvoir épiscopal : bien des fois, elle avait eu à lutter contre les évêques de Normandie pour le maintien de ses privilèges[5] ; elle luttait encore à cette date ; son scribe Pierre de Lesnauderie, son syndic Jean Goubey avaient été les défenseurs

1. *Histoire de la Réformation du XVIe siècle*, t. III, p. 49.

2. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, *passim*.

3. *Jean Calvin*. T. I : *la Jeunesse*. Lausanne, 1899. Depuis que cet article a été écrit, M. John Viénot a contesté dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, mars-avril 1913, l'originalité et la priorité de la Réforme fabrisienne ; nous ne nous préoccupons que du point de vue historique : ce qui nous importe, c'est qu'il y ait eu des fabrisiens à l'Université de Caen.

4. La question n'a jamais été étudiée ; dans ma thèse latine, je n'avais fait que l'effleurer ; aujourd'hui le *Catalogue des livres imprimés à Caen* (publié par M. L. Delisle dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIII et XXIV, 1903-1904), donne les éléments d'une enquête à cet égard, enquête que M. L. Delisle d'ailleurs n'a pas faite.

5. Voir ma thèse latine.

zélés des privilèges. Mais avec un curieux personnage trop oublié, Guillaume de La Mare, apparaît un esprit de critique amère contre l'Église, contre les mœurs du clergé.

Guillaume de La Mare est un humaniste de la première heure. Il était né dans le Cotentin en 1451; dans sa première jeunesse, il passa quelque temps à l'Université de Caen; il en fut chassé sans doute par les troubles du règne de Louis XI ou par la peste; il fit ses études à l'Université de Paris, fut secrétaire des archevêques de Reims, Robert et Guillaume Briçonnet, de Guy de Rochefort, chancelier de France; il accompagna Robert Briçonnet dans une ambassade en Allemagne et le chancelier lors de la première expédition d'Italie. Il rentra en Normandie en 1503; il se fit agréger à l'Université de Caen, où il fit ses études de droit; on était alors étudiant à tout âge, et nous avons encore les harangues qu'il avait prononcées pour sa licence et sa thèse magistrale[1]. Le 24 mars 1506, il était élu recteur.

Mais il y a quelque chose de plus intéressant que la carrière universitaire de Guillaume de La Mare, ce sont ses livres. Guillaume de La Mare a beaucoup écrit. En 1513 paraissait, à Paris sans doute, le *Tripertitus in Chimæram conflictus*, où il attaque successivement l'orgueil, *superbia*, la luxure, *libido*, l'avarice, *avaritia*.

« Je tairais les turpitudes des prêtres, quoiqu'elles soient manifestes, si précisément elles n'étaient si publiques et ne dénotaient une absence complète de pudeur[2]. »

Il dénonce les manquements au célibat en termes sanglants; il y revient encore au livre III sur l'avarice, où il signale comme les villes les plus débauchées de France, Avignon, Lyon, Paris et Rouen, puis il s'en prend à l'avarice des évêques. « Garderai-je le silence et muet retiendrai-je ma langue au sujet de la regrettable avarice des évêques et des prélats? Oublieux de leur destinée, de la vie future, ils exercent sur le clergé un pouvoir des plus durs, méprisant le nom de pasteur, gonflés et fiers de leur importance[3]. »

1. Ch. Fierville, *Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de La Mare*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1892, p. 141-242.

2. Probra sacerdotum quamvis manifesta silerem
Ni tam publicitus facerent, nulloque pudore.

3. Siccine pontificum prælatorumque dolendam
Mutus avaritiam lingua reticente silebo?
Quando suæ immemores sortis, vitæque futuræ
In clero imperium, pastoris nomine spreto,
Duriter exercent, tumida gravitate feroces.

Mais Guillaume de La Mare ne se contente pas de ce rappel à la discipline; certains indices donnent à penser qu'il allait plus loin et qu'il se rattachait au groupe des fabrisiens, ce qui ne nous étonnera point de l'ami des Briçonnet, amis eux-mêmes de Lefèvre d'Étaples.

En 1513, l'année même où était édité le *Tripertitus in Chimæram conflictus*, Guillaume de La Mare publiait un autre ouvrage, *les Sylvies*. C'était l'usage alors que toute œuvre de ce genre fût précédée d'épîtres liminaires adressées par l'auteur à ses amis ou par ses amis à l'auteur; ce sont des préfaces écrites le plus souvent en vers latins, quelquefois en prose; elles sont extrêmement précieuses comme indice des relations des écrivains, elles permettent de reconstituer ce que nous appellerions aujourd'hui leur groupe. Or, une des épîtres qui se trouvent en tête des *Sylvies* est adressée par Guillaume de La Mare à Lefèvre d'Étaples; elle est très élogieuse, il le remercie de faire connaître les ouvrages des anciens, d'en publier de nouveaux, il fait des vœux pour le savant, qui est l'honneur et la gloire de l'Université de Paris[1].

A quels ouvrages de Lefèvre d'Étaples Guillaume de La Mare fait-il allusion lorsqu'il lui dit : « Novos cudis libros? » En 1513 parut une seconde édition du *Psalterium Quincuplum*, qui avait été publié pour la première fois en 1509 : c'est le premier ouvrage où l'humaniste qu'avait été jusqu'alors Lefèvre d'Étaples aborde ce qu'il appelle lui-même les études divines : « Pendant longtemps, je me suis attaché aux études humaines et j'ai à peine goûté du bout des lèvres les études divines, car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais déjà une lumière si brillante a frappé mes regards que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur[2]. »

Ce Psautier quintuple eut, on le sait, une grande action sur la pensée de Luther. C'est à la seconde édition de cette œuvre que Guillaume de La Mare fait allusion; mais, comme il emploie le pluriel, il songe sans doute aussi au commentaire de Lefèvre d'Étaples sur les *Épîtres de saint Paul*, qui peut être appelé, selon l'expression d'un historien particulièrement compétent[3], le premier livre

1. Priscorum nobis ignota volumina profers
Atque novos cudis, docte Jacobe, libros.
Vive, precor, felix longum mansurus in ævum
O decus, o studii gloria Parisii.

2. Cité par H. Lemonnier, *Histoire de France* de Lavisse, t. V, 1re partie, p. 342.
3. Doumergue, *op. cit.*, t. I, p. 84.

protestant, et qui parut en 1512. C'est à Saint-Germain-des-Prés, auprès de l'abbé Guillaume Briçonnet, son ami et celui de Guillaume de La Mare, que Lefèvre a écrit son ouvrage. Or, dans ce livre, Lefèvre pose le principe formel de la souveraineté de la parole du Christ, il attaque la justification par les œuvres, il ne voit plus dans les sacrements que des signes. Ainsi, Guillaume de La Mare qui applaudit à l'apparition de ce livre précieux, qui souhaite à Lefèvre d'Étaples de pouvoir continuer ses travaux : « Vive, precor, felix longum mansurus in ævum », partageait vraisemblablement les idées de son ami et sans doute les répandait autour de lui dans le milieu des universitaires caennais. Car nous avons la preuve que Lefèvre d'Étaples avait d'autres amis à Caen. En 1515, une autre édition du *Psalterium Quincuplum* parut à Caen, cette fois, le 15 mai, chez Michel Angier[1]. Or, cette édition, outre une dédicace de Lefèvre d'Étaples à Guillaume Briçonnet, archevêque de Narbonne, ami de Guillaume de La Mare, contient neuf distiques adressés à l'auteur par Pierre des Prez. Ce Pierre des Prez est encore un professeur de l'Université de Caen; entré à la Faculté des arts en 1514, il en fut doyen en 1517 et devint recteur en 1521, l'année de la réforme opérée par le Parlement. C'est un humaniste, il a mis une épître en vers latins en tête d'une édition des *Elegantiæ* d'Agostino Dati de 1525; c'est en même temps un théologien, il recommande en 1517 au clergé un ouvrage sur les cas de conscience, la *Summa Angelica* d'Angelus de Clavasio, dont on connaît trois éditions caennaises[2].

Le début de l'épître qu'il a mise en tête de l'édition caennaise du *Psalterium Quincuplum* est d'un humaniste délicat; la fin est d'un admirateur passionné de la méthode de Lefèvre : « Là éclate l'industrie vigilante de Lefèvre d'Étaples; ses notes rendent toutes choses claires; recherchant la pensée propre du divin prophète, comme un second devin, il redit les paroles sacrées; à la source hébraïque, captant les origines grecques, il nous rend un texte expurgé de la plupart des fautes[3]. »

Ce Pierre des Prez avait de nombreux amis à l'Université de

1. Léopold Delisle, *Catalogue*, n° 336.
2. *Ibid.*, n°s 22, 23, 24; lire *Clavasio* et non *Calvasio*.
3. Réédité par L. Delisle, *op. cit.*, t. II, p. 23 :

Hinc Stapulensis adest vigilans industria Fabri
  Efficiens verbis lucida cuncta suis.
Propria perquirens divini sensa prophete,
  Sacra velut vates verba secundus ait.
Greca sub hebreo libans primordia fonte,
  Tersa locis reparat plurima menda suis.

Caen. Dans une épître à Nicolas Sandebreul, principal du collège Bouet, il présente une édition des *Sermons* de Hugues de Préfleuri[1]. C'est à Renaud Maxienne, principal du célèbre collège du Bois, qu'il adressa sa dédicace du *Quincuplum psalterium*; à André Le Bourgeois, chancelier de l'Université, il offre la *Summa Angelica*. Plus tard, lorsqu'il recommande aux jeunes gens les *Praecepta elegantiæ latinæ* d'Agostino Dati[2], il le fait à la prière de deux de ses amis, qui sont deux des plus fameux latinistes de l'Université, Robert Buisson (Dumus)[3] et Guillaume Guérould, l'éditeur caennais du *De viribus herbarum* de Macer.

Si on ajoute que Pierre des Prez fut grand pénitencier de Lisieux[4], que de Bras, l'annaliste caennais, loue son éloquence[5], on voit qu'il est intéressant de noter ses rapports avec Lefèvre d'Étaples.

Il y a donc eu vers 1515 un noyau de fabrisiens à l'Université de Caen : les Guillaume de La Mare, les Pierre des Prez et leurs amis. Les relations de Lefèvre d'Étaples avec les imprimeurs caennais n'ont point cessé à cette date. Quelques années plus tard, en 1525, chez Pierre Regnault cette fois, à l'enseigne Saint-Pierre, paraît une édition de la *Paraphrasis in quoscumque philosophiæ naturalis libros*[6]; en 1542 y parut encore, après la mort de Lefèvre, l'*Introduction à l'Éthique*, avec une préface de Clichtove[7].

Ces deux éditions sont dues à Clichtove; parmi les amis de Lefèvre d'Étaples, il fut un des plus audacieux. Clichtove, comme Lefèvre d'Étaples, voulait la réforme de l'Église par une meilleure culture du clergé. « L'ignorance », écrivait-il, « s'est introduite dans l'Église de Dieu. Ceux qui se sont employés à chanter les louanges divines sont tombés dans une telle ineptie qu'il s'en trouve un bien petit nombre à comprendre complètement et exactement ce qu'ils lisent ou ce qu'ils chantent. Loin de développer l'esprit religieux, cette inintelligence dessèche les cœurs, refroidit l'âme, énerve le ministère sacré. » Béda disait de Clichtove : « Il montre une audace stupéfiante en parlant du Christ et des faits du Christ. »

Or, Clichtove, comme Lefèvre d'Étaples, avait des relations avec

1. Hugo de Prato Florido, *Sermones de sanctis*, 1511; L. Delisle, *Catalogue*, n° 333.

2. *Ibid.*, n° 138.

3. Sur Dumus, autrement dit Mᵉ Robert Buisson, voir L. Delisle, t. II, p. CIII; sur Guillaume Guérould, *Ibid.*, p. CVIII.

4. L. Delisle, t. VI, p. CV.

5. *Op. cit.*

6. L. Delisle, *Catalogue*, n° 236.

7. *Ibid.*, n° 236 *bis*.

les imprimeurs caennais. Outre les œuvres de son maître que nous avons citées, il édita à Caen les *Elegantiarum praecepta* d'Agostino Dati pour Michel-Girard Angier et Jacquet Berthelot[1]; il y publia aussi ses propres œuvres : en 1518, les *Introductiones in Terminos*[2], et en 1520 une édition du *De vita et de moribus sacerdotum*[3].

Les relations de Clichtove avec les imprimeurs caennais nous sont donc une nouvelle preuve de l'intensité du mouvement fabrisien à Caen. N'oublions pas d'ailleurs que Clichtove comme Lefèvre d'Étaples ne voulut pas se séparer de l'Église catholique; lorsque commença à se faire sentir en France l'action de Luther, il fut un contre-luthérien déterminé; il y eut même chez lui comme une sorte de conversion après 1520; il écrivit *le Culte des saints*, 1523, *l'Anti-Luther*, 1524, *le Sacrement de l'Eucharistie*, 1527. Cet esprit de réforme modérée restant fidèle dans son essence au catholicisme est bien celui qui semble avoir dominé à Caen à cette époque.

Clichtove de Newport nous est une naturelle transition pour parler des rapports de l'Université de Caen avec les savants des Pays-Bas et avec Érasme.

S'il y avait eu à Caen sous Louis XII, à l'aurore de la Réforme, autour de Guillaume de La Mare, un noyau, un groupe de savants humanistes fabrisiens, il est non moins curieux de constater quelques années plus tard un autre groupe en rapport avec Érasme et les savants des Pays-Bas.

Comment les relations se nouèrent-elles? Nous ne savons et nous ne pouvons faire que des inductions. L'évêque de Bayeux, Lodovico Canossa, qui a joué un rôle dans la diplomatie royale, mais qui fut aussi un humaniste et un réformateur, n'aura-t-il pas été le lien entre l'Université de Caen et Érasme? Il devint évêque de Bayeux en 1516[4]; avant même son arrivée dans la ville, il voulut appeler auprès de lui Érasme[5]. Songeait-il à l'installer à l'Univer-

1. *Catalogue*, n° 139.

2. *Catalogue*, n° 109. Cet ouvrage a échappé à l'abbé Clerval, *De Judoci Clichtovei vita et operibus*, Paris, 1894, in-8°, qui donne, p. xx, une liste des œuvres de Clichtove.

3. *Catalogue*, n° 110. Cette édition a également échappé à l'abbé Clerval.

4. Sur Lodovico Canossa, voir É. Picot, *les Italiens en France au XVIe siècle*, dans *Bulletin italien*, t. I, p. 270 et suiv., et Bourdon, *Nouvelles recherches sur Lodovico Canossa, évêque de Bayeux (1516-1531)*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1911, n°s 3 et 4, p. 263.

5. Il lui offrait une rente de 200 ducats (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 385, et Allen, *Erasmi epistolæ*. Oxford, 1910, t. II, p. 383). Érasme refusa. Voir sa lettre du 24 février 1517, dans Allen, *op. cit.*, t. II, p. 483.

sité de Caen? Cela ne paraît pas possible; sans doute, il voulait en faire un de ses familiers. Ce projet ne fut pas réalisé; mais n'en est-il pas resté quelque chose? Certains professeurs de l'Université n'ont-ils pas été dès ce moment-là en rapports avec Érasme?

En tout cas, il reste trace de ces relations dans les livres imprimés à Caen à cette époque et notamment dans deux éditions des *Adagia* d'Érasme qui parurent à Caen chez Michel Angier[1]. Quoiqu'elles ne soient datées ni l'une ni l'autre, les épîtres liminaires qui les accompagnent permettent de les placer à l'époque où l'Université entrait en querelle avec les prélats de Normandie au sujet des nominations aux bénéfices ecclésiastiques, c'est-à-dire aux environs des années 1528, 1529[2].

Il est même permis de se demander, étant donnée l'amitié de Lodovico Canossa pour Érasme, si cette édition des *Adages* n'était pas un acte d'habileté à ce moment-là. Si elle n'est pas dédiée à l'évêque lui-même, elle est adressée à un officier du chapitre, Guilbert de Charpaignes, sous-doyen et chanoine de Bayeux. Or, il est évident que par-dessus la tête du sous-doyen, c'est à l'évêque que l'on s'adresse[3]. Lisons cette lettre[4]. Son auteur, un humaniste délicat, David Jores, salue une réforme dont il sent toute la nécessité. « Mais enfin, comme par une puissance favorable et sous d'heureux auspices, du gouffre de péchés où elle était ensevelie, la sainteté a surnagé. Qui ne respecterait, n'aimerait, ne vénérerait ceux

1. L. Delisle, *Catalogue*, nos 160 et 161.

2. Tout au moins une de ces épîtres, la seconde, adressée au premier président du Parlement de Rouen, est signée par Pierre Lalongny, docteur en chacun droit, *utriusque juris doctoris*. A première vue, on songerait à dater cette épître de 1521, date à laquelle le Parlement de Rouen réforma l'Université de Caen (voir H. Prentout, *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen, 1521*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXII). Mais, en 1521, Pierre Lalongny n'était que licencié, quand les commissaires du Parlement le chargèrent d'enseigner à la Faculté; en 1528, en 1529, l'Université était au fort de sa lutte contre les évêques au sujet des nominations, les prélats de Normandie se refusant à tenir compte du droit de présentation à la moitié des bénéfices vacants dans toute la province que Henri VI, fondateur de l'Université, lui avait accordé pour ses suppôts. L'Université demande alors l'appui des États provinciaux; il n'est pas surprenant qu'elle ait aussi requis celui du premier président du Parlement.

3. Je n'avais pas encore eu connaissance de l'article précité de M. Bourdon quand j'ai fait cette conjecture. Or, je vois dans cet article, p. 283, que Guilbert de Charpaignes, sous-doyen de Bayeux en 1528, fut assurément l'agent le plus actif de Canossa, dont il fut aussi vicaire général.

4. Publiée par M. L. Delisle, *op. cit.*, t. II, p. 56.

qui ont rejeté le vêtement du crime et font briller en leurs âmes une nouvelle splendeur plus vraie que celle qu'ils rejettent[1] ? »

Quel accent de réformateur dans ces lignes ! David Jores s'étend ensuite sur le bonheur du diocèse de Bayeux qui possède un évêque comme Lodovico Canossa. « O heureuse cité et non moins heureux diocèse de Bayeux, à qui les dieux (l'humaniste reparaît) ont donné un très saint évêque qui remplit l'office apostolique en se laissant guider en toutes choses par les meilleurs conseils, qui, dès le premier jour, s'est entouré de toutes parts d'hommes purs et de mœurs irréprochables[2]. » Pour louer son évêque, il a recours à la mythologie. « Car, par Hercule, parcourant récemment au hasard un grand nombre d'endroits de son diocèse, j'ai pu considérer le nouvel aspect des campagnes et des villes, tantôt en particulier, tantôt en public, et j'ai pu constater que tout paraît changé, transformé et ramené au mieux[3]. »

Lodovico Canossa, qui avait édité dès 1518 des statuts de réformation, qui ordonne dès son avènement d'apprendre les prières, l'*Oraison dominicale* et le *Credo* aux fidèles qui l'ignoraient *pour la plupart*[4], est un prélat selon le cœur ou le cerveau d'Érasme, un prélat réformateur qui veut, non les apparences du christianisme, non la splendeur, mais la foi. C'est aussi un prélat selon le cœur de David Jores et des professeurs de l'Université. Il a incarné les tendances de la Renaissance et de la Réforme, mais de la Réforme catholique. Jores est lui-même un homme représentatif d'une époque ; il est peut-être le porte-parole d'un groupe comme Guillaume de La Mare quinze ans plus tôt. Lui aussi a de nombreux amis : en 1526, il présente à la jeunesse studieuse du collège du Bois une édition de l'*Art poétique* d'Horace imprimée par Laurent

1. « At vero, dextro quasi numine felicibusque auspiciis, peccatorum voragine obruta, sanctitas tandem enatavit..... Quis christianismi ferme explosi vindices, qui, exuta antiqui criminis pelle, novum quemdam nitorem animis illinunt verius quam admovent, non colit, amat, veneratur? »

2. « O felicem civitatem pariter ac provinciam Baiocensem cui presulem sanctissimum Dii dederunt, qui apostolicam functionem agit ; optimo consilio omnia faciens, quique propediem candidis viris eisdemque inculpatis moribus circumquaque adjutus. »

3. « Nam, Hercle, nuper forte fortuna hujusce regionis multa loca perlustrans novum tum pagorum tum urbium faciem solitumque vivendi nitorem, partim publice, partim privatim, adeo ut omnia mutata in meliusque redacta videre licet, tantum abest ut vestigia supersint, intuitus sum. »

4. Statuts de réformation de 1518. Dom Bessin, *Concilia Rotomagensis ecclesiæ*. Rouen, 1717, in-fol., pars posterior, p. 244. — La lettre par nous citée montre que les statuts ne sont pas restés lettre morte et qu'il y a eu en effet un véritable effort pour réformer les mœurs du clergé.

Hostingue pour M. Angier[1]. On sait quelle vogue eut alors le *De consolatione philosophiæ* de Boëce. On n'en connaît pas moins de neuf éditions caennaises. David Jores en adresse une en 1529 à ses amis Christophe Pastel et André Blondel, chanoine de Bayeux[2]. L'année suivante, il présente à François Moussu de Mouen une édition de l'*Epithoma* de Guillaume Le Moine, avec six distiques[3], et par une lettre de février 1530 il recommande le Dictionnaire de Guillaume Le Moine[4]. Dans cette lettre, le professeur du collège du Bois se plaint avec véhémence de la barbarie qui avait régné dix ans auparavant à l'Université de Caen; il regarde au delà des frontières et veut qu'on prenne pour modèle les Bretons, c'est-à-dire les Anglais, les réformateurs d'Oxford, et les Germains, c'est-à-dire les savants des Pays-Bas, Érasme et ses amis[5].

« Puissions-nous », s'écrie-t-il, « user du même dessein que Dorpius, qui, à Louvain, au collège du Lys, chassant les insanités des sophistes, ramena d'exil le charme de Plaute. » David Jores fait ici allusion à un fait très précis : en 1508, Dorpius ou Van Dorp, dans le collège du Lys de l'Université de Louvain où la Faculté des arts avait accueilli les philologues et les érudits, faisait jouer par ses élèves l'*Aulularia* de Plaute[6]. Louvain, c'est un des centres de la culture du temps, un des foyers de l'humanisme. Louvain eut des imprimeurs dès 1475. C'est à Louvain qu'a été imprimée l'*Utopie*

1. L. Delisle, *Catalogue*, n° 221.
2. *Ibid.*, n° 60.
3. *Ibid.*, n° 295.
4. Réimprimé par L. Delisle, t. II, p. 51. M. L. Delisle met en tête de cette réimpression : « Lettre de David Jores, de Condé-sur-Vire, probablement principal du collège du Bois à Caen ». La lettre est datée « pædagogio Silvano »: mais les principaux logeaient leurs régents; le principal du collège du Bois était alors Renaud Maxienne qui semble avoir été longtemps à la tête de ce collège; il en était déjà principal au temps de De Bras, en 1517; il l'était encore en 1533; il mourut en 1543; ses héritiers se présentent devant l'Université en octobre (Archives du Calvados, D. 90, fol. 166).
5. N'y a-t-il pas dans ces plaintes, fort exagérées et même injustes, sur la barbarie de l'Université de Caen, une réminiscence d'Érasme qui aime à employer cette expression de barbares. Il est curieux de noter qu'un grand nombre des ouvrages des premiers humanistes chers à Érasme ont été réimprimés à Caen à cette époque. Il n'y eut pas moins de trois éditions caennaises des *Elegantiarum præcepta* d'Agostino Dati, l'une de 1525, les deux autres certainement de la même époque. L'une peut être datée de 1520-1534 et l'autre contient une épître de Pierre des Prez (*Catalogue*, n°s 137, 138, 139); une édition du *De Amore*, de Laurent Valla, 1506 (*Ibid.*, n° 375), de l'*Heculodistichon*, de Faustus Andrelinus, 1523, avec une lettre de Jean Roger, plus tard protestant, à Guillaume Le Rat (*Ibid.*, n° 21), de la *Summularum Petri Hispani expositio*, de Georges de Bruxelles, 1509 (*Ibid.*, n° 85).
6. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. III (Bruxelles, 1907), p. 291.

de Thomas More ; enfin, c'est à Louvain que s'ouvrit le collège des Trois-Langues, et cela dès 1517, l'année même de l'affichage des thèses de Luther à Wittenberg. De cette célèbre institution, François Ier devait s'inspirer plus tard, lors de la fondation du Collège de France. Le nom du collège en indiquait assez l'esprit ; il avait pour objet de développer la connaissance des trois langues savantes : le latin, le grec et l'hébreu, et d'appliquer à l'interprétation des Écritures et de toute théologie les ressources et la méthode de l'érudition[1].

Or, il est remarquable que ce programme fut également réalisé à Caen par une évolution parallèle. Ici comme ailleurs, les collèges de la Faculté des arts constituent l'avant-garde de l'Université. Dès 1517, on enseignait le grec au collège du Bois, le premier centre de l'humanisme à Caen. Le vieil annaliste caennais De Bras nous a conservé le souvenir de cet enseignement : « Et depuis ès années mil cinq cens dix sept, dix huit et dix neuf, je continué mes estudes de grammaire au collège du Bois, duquel estoit principal maistre Regnaud Maxiane, curé de Grengues, et depuis chanoine au Sépulchre. Il avoit souz lui de doctes régents, assavoir : maistre Pierre Despres, autrement De Pratis, du village de Meulles, diocèze de Lisieux, lequel fut depuis docteur en théologie et si grand prédicateur que feu Monsieur de Lisieux, cardinal Le Veneur, le fist son grand vicaire, Jean Goubey de La Tillaye, excellent poète, qui lisoit et instruisoit publiquement le grec, Guillaume Le Moyne, grand phisicien et philosophe, Jean Auvray, arcien, Thomas Basire, gramarien[2]. »

Si ce n'est pas un collège trilingue, c'est déjà un collège où l'on enseigne le grec, et à cette date le fait mérite d'être noté. Plus tard, le collège du Bois tomba un moment en décadence, et l'honneur d'être le collège trilingue échut au collège Bouet. En 1535, un humaniste et juriste, qui fit honneur à l'Université, Tanegui Sorin, écrivant à Guillaume Le Rat, un des hommes les plus remarquables de l'Université de Caen, théologien et orateur qui prêcha devant François Ier, date une épître liminaire qui se trouve en tête d'une édition de la *Summula Raimundi* du collège Bouet, *Ex boetico nostro trilingui collegio*[3]. Nous ne pouvons douter qu'il s'agit des trois langues qu'on appellerait volontiers sacrées : car De Bras nous a conservé les noms des professeurs de ce collège : « Philippe Mustel, bon Hébrieu, professeur en théologie, René le Neuf, Grec. »

1. *Ibid.*, p. 297.
2. De Bras, *op. cit.*, p. 227.
3. *Catalogue*, n° 341, exemplaire appartenant à M. Hettier.

Jean Bertaut, le père du poète, y enseigna la mathématique. De Bras nous dit encore que « trois faisoient lecture publique es Hebreu, Grec et Mathematiques »[1]. Ainsi, il y avait à Caen, à côté des chaires de la Faculté des arts, une réduction du Collège de France dans le collège Bouet. L'idée des savants des Pays-Bas se réalisait donc simultanément à Caen et à Paris[2].

Nous constatons en même temps, aux environs de 1530, à l'Université de Caen, l'existence d'un noyau d'Érasmiens, bons humanistes, curieux des lettres antiques, voulant revivifier l'enseignement de la religion par l'étude des textes, partisans aussi d'une réforme dans l'Église, mais, comme Érasme lui-même, prudents, ne voulant pas se brouiller avec l'Église, applaudissant aux efforts d'un Canossa, mais bien résolus à ne pas se compromettre avec les violents, ni avec les victimes. Dorp, en présence des premiers bûchers, s'écrie, en 1524, « qu'il est bien décidé à rester paisible spectateur de la tragédie qui vient de commencer »[3].

C'est ainsi que s'explique l'attitude des professeurs de l'Université de Caen lorsqu'ils furent accusés de luthéranisme. En 1531, l'Université, dont le recteur est alors ce David Jores, l'éditeur des *Adagia* d'Érasme, proteste véhémentement contre l'accusation d'hérésie dirigée contre elle par le gardien des Cordeliers qui, arrachant des thèses luthériennes affichées sur la porte de leur couvent, les aurait fait partout connaître et les représentait comme émanant de l'Université[4]. Celle-ci l'accusait de répandre ainsi une hérésie qui n'était

1. De Bras, p. 241.

2. M. Bourdon, *op. cit.*, dit que L. Canossa a fondé un cercle d'humanistes antérieur au Collège de France en appelant auprès de lui Toussaint, qui fut plus tard le premier professeur de grec du Collège de France, l'humaniste Germain de Brie ou Brice (Brixius), poète latin et correspondant d'Érasme. La lettre même par laquelle François Ier le demande à l'évêque de Bayeux pour le Collège de France et que M. Omont a publiée (*le Premier professeur de langue grecque au Collège de France, Jacques Toussaint, 1529*, dans *Revue des Études grecques*, t. XVI, 1903, p. 418) montre bien que Toussaint n'était pas à Bayeux comme professeur, c'est un familier de l'évêque : « Et comme depuis quelque temps en çà, vous avez retiré en vostre maison ledict Tusan pour vous servir de luy en l'exercice des lettres. » La lettre est de 1529; il y a peu de temps que Toussaint est auprès de Canossa, l'enseignement du grec à l'Université de Caen est donc bien antérieur au passage de Toussaint dans la « famille » de Lodovico Canossa, celui-ci qui faisait rechercher des manuscrits grecs en Italie, mais qui n'est pas un humaniste, se donnait le luxe d'un professeur de grec, pour son usage personnel. Mais on ne voit pas à Bayeux un collège trilingue. Où serait le professeur d'hébreu? Il y en a eu un à Caen. Auprès de Canossa, il n'y a eu rien de plus, sans doute, qu' « un cercle d'humanistes », comme le dit M. Bourdon.

3. Pirenne, *op. cit.*, p. 338.

4. L'Université tenait ses assemblées générales chez les Mineurs ou Corde-

point encore connue, assertion d'ailleurs difficile à admettre. Mais ce qui importe, c'est que l'Université se défend avec énergie contre le reproche d'hérésie auquel très probablement d'ailleurs les audaces de quelques-uns de ses maîtres ont donné prise. Rouxin s'en tira avec une amende honorable que lui infligea le général de son ordre, Pierre Messier[1].

Chose remarquable, une autre affaire éclata quelques années après, dans des conditions identiques.

Cette fois, le coup vient des Dominicains. En 1538-1539, le 11 mars, par ordre du recteur[2], se tient aux Cordeliers une assemblée des anciens de l'Université, à laquelle comparaissent le prieur et le procureur des Jacobins qu'il a fait convoquer par son bedeau. Le recteur fait alors savoir qu'il a été averti par le syndic général de l'Université qu'un dominicain prêchant au couvent des Jacobins avait produit certaines propositions hérétiques qui, disait-il, avaient été répandues par quelques nouveaux théologiens de cette Université; il y a là un vrai scandale. Ceci entendu, il est résolu d'un consentement unanime qu'il sera ordonné au prieur et au procureur d'apporter dans le délai de trois jours les propositions contre la foi dénoncées par le dominicain et le nom de celui qui les avait propagées, afin que l'Université puisse agir contre les délinquants.

Le 15 mars, les doyens de chaque Faculté et quelques-uns des plus savants se réunirent avec le recteur; le prieur et le procureur sont là; interrogés, ils répondent qu'ils n'ont pu forcer le dominicain à donner les noms par écrit et qu'ils n'ont pas le droit de le faire. Le 17 mars, il y a une assemblée générale des anciens : on

liers; elle y avait le tribunal de son conservateur, le local des Grandes Écoles, aujourd'hui Palais de l'Université, ne suffisant pas à ses besoins. Dès le xve siècle (1483), les Cordeliers voulurent expulser l'Université (voir Bourmont, *la Fondation de l'Université de Caen, son organisation au XVe siècle*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 363), et, en 1528, (Archives du Calvados, *Rectories*, D. 90, p. 70), le gardien des Cordeliers avait eu de nouvelles difficultés avec l'Université au sujet du local de la juridiction des privilèges.

1. Sur cet incident, voir N. Weiss, *Note sommaire sur les débuts de la Réforme en Normandie, 1523-1547*. Rouen, 1911, p. 15 (extrait du *Congrès du Millénaire normand*). M. Weiss a le premier bien marqué « que Rouxin n'est pas accusé d'hérésie, mais d'avoir attaqué l'Université et d'avoir par cela même promulgué des thèses luthériennes et répandu une hérésie qui y fut toujours inconnue et dont le nom même n'était pas encore venu à nos oreilles ». Assertion d'ailleurs manifestement fausse. Dès 1529-1530, Simon Du Bois, recueilli à Alençon par Marguerite, y imprimait des traductions des œuvres de Luther. Il est bien difficile de croire que les professeurs de l'Université, à tout le moins, n'en eussent jamais entendu parler.

2. Ce recteur était Guillaume de Guette, docteur en médecine, 1538-39.

entend le rapport de ceux qui ont été chargés de visiter les livres suspects. Ils n'y ont rien trouvé de contraire à la foi chrétienne et on les restitue à ceux auxquels ils appartiennent. Le syndic général demande qu'une enquête soit faite contre le dominicain qui a accusé l'Université d'hérésie au couvent des Jacobins. Comme le syndic insiste, on charge le conservateur des privilèges ecclésiastiques de poursuivre cette affaire non seulement contre le dominicain, mais contre tous ceux qui attaquent l'Université[1].

Ces procès-verbaux nous laissent l'impression que l'Université est très suspecte, très attaquée, qu'elle aimerait assez à ne pas poursuivre une affaire qui peut amener des révélations désagréables, mais que l'attitude énergique de son procureur-syndic la force à saisir le conservateur des privilèges ecclésiastiques.

Les conservateurs des privilèges ecclésiastiques, il y en avait deux, étaient les évêques de Lisieux et de Coutances, représentés par un docteur dont le parquet se tenait aux Cordeliers[2]. On ne sait s'ils ont agi, mais il semble bien que le bailli, conservateur royal, et l'inquisiteur de la foi aient pris l'affaire en main; car nous voyons que le 17 août 1540 le doyen et la Faculté de théologie de l'Université de Paris sont saisis de certaines propositions que leur ont transmises le lieutenant du bailli et l'inquisiteur de la foi, en demandant s'il y a lieu de les censurer.

La sentence de la Sorbonne nous a conservé ces propositions; relevons-en quelques-unes; elles montrent bien l'esprit dont étaient animés ceux qui les avaient énoncées : « Tu es marri et triste de tes pechez et fais satisfaction. Tu n'y fais rien, mais Dieu fait tout. » Et cette autre proposition qui reprend plus énergiquement la même idée : « Voyez un prince infidèle qui oyt la prédication de l'Évangile, il reçoit en lui l'esprit de Dieu. Il est fait enfant de Dieu. Et toi aussi quand tu es en péché mortel en oyant la parole de Dieu. — Un homme infidèle qui oyt la prédication de l'Évangile et croyt en icelle est justifié et fait enfant de Dieu par l'esprit de Dieu qui le reçoit en la foi qu'il a en l'Évangile. Le sacrement de l'autel n'est pas un signe, non plus que le sacrement de batême[3]. »

Ainsi, justification par la foi sans les œuvres, suppression des sacrements, voilà les nouveautés hardies qui étaient alors prêchées à Caen et sans doute par des professeurs de la Faculté de théologie : car la Faculté ayant rendu son arrêt le fait porter à l'Université de

1. Archives du Calvados, D. 90, fol. 139.
2. Bourmont, *op. cit.*, p. 377.
3. D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*. Lutetiæ Parisiorum 1728, 3 vol. in-fol., t. II, p. 130-131.

Caen par un messager sûr[1]. L'Université de Caen devait être en tout cas bien suspecte puisque l'inquisiteur et le bailli, au lieu de s'adresser à la Faculté de théologie pour faire condamner les propositions, eurent recours à la Sorbonne.

L'Université sera de nouveau attaquée en 1544. Le procureur, Me Pierre Baratte, se plaint alors du scandale qui s'est élevé parmi toute la ville : « Une fable, une farce a été jouée par les rues de la ville, dans laquelle se trouve un certain personnage que l'on appelle l'hérésie, qui est représenté comme la mère de la ville et de l'Université et élève ses fils dans la manière la plus abominable et les instruit dans le mépris des constitutions les plus saintes de l'Église et les préceptes du Dieu tout-puissant. » On demande à Me Éloi du Mont, régent au collège du Mont, s'il ne serait pas l'auteur de cette fable ; il nie d'abord. Pressé par Me Baratte, il finit par avouer et dit : « Vidi et composui. » L'Université décide que la fable sera portée au recteur qui la remettra au promoteur[2].

A la séance du 25 janvier, le procureur général revient à la charge et dénonce Jean du Vergier, docteur et doyen de la Faculté de théologie, comme ayant approuvé et signé cette farce. Celui-ci ne se dérobe pas, il déclare qu'il l'a signée avec le consentement de plusieurs docteurs de la Faculté. L'assemblée décrète que Jean du Vergier sera poursuivi rigoureusement par le procureur. Mais l'affaire se complique de difficultés avec le vicaire de l'évêque de Bayeux ; celui-ci, un Italien, Agostino Trivulzi, était alors représenté par un de ses compatriotes, Jean-Baptiste de Paschia, qui défendit à Du Vergier, sous peine d'excommunication, de répondre à Me Baratte au sujet de cette farce. L'Université avait en ce moment-là maille à partir avec

1. Oursel, *Notes pour servir à l'histoire de la Réforme en Normandie au temps de François Ier, principalement dans le diocèse de Rouen* (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1912). M. Oursel n'a vu que la suite de cette affaire devant la Sorbonne, mais je croirais volontiers qu'il y a un lien entre les délibérations de l'Université de Caen de mars 1539 et les censures de la Faculté de théologie de Paris de 1540. — Maintenant, quel docteur vise cette censure? M. Oursel fait une conjecture intéressante. Il se demande s'il ne s'agit pas d'un certain Bertelot, de Caen, dont Calvin faisait grand cas, et qu'il recommandait chaudement à Farel, le 19 février 1541. « Est quidam Cadomensis theologus Bertelothus qui pene ex medio incendio se proripuit. Nam effigies ejus exusta fuit. » *Calvini Opera*, éd. Baum, t. XI, n° 177, col. 157-158. Je trouve en effet un Nicolaus Berthelot parmi les étudiants qui ont prêté le serment devant le recteur en 1533 (Archives du Calvados, D. 90, fol. 100), mais sans que nous puissions affirmer qu'il ait été un des théologiens désignés par le Dominicain en 1539, ni l'auteur des propositions censurées par la Sorbonne en 1540, encore que cela soit assez probable.

2. *Rectories*, t. II, fol. 155. Archives du Calvados, D. 90.

le vicaire épiscopal qui extorquait de l'argent aux curés suppôts de l'Université parce qu'ils ne résidaient point dans leurs bénéfices[1]. Elle ordonna à son procureur de poursuivre l'affaire avec énergie.

L'Université n'a point le goût du bûcher; de bonne foi peut-être, elle croit encore à la possibilité d'une réforme catholique et proclame son orthodoxie. Mais elle se montre très indépendante à l'égard de l'évêque. En 1551, elle s'oppose encore à l'inspection des collèges dont l'évêque de Bayeux a chargé le doyen de la chrétienté[2].

Quelques années plus tard, une nouvelle ère s'ouvrira avec la constitution de l'Église calviniste et les membres de l'Université figureront en grand nombre sur les registres des Pasteurs.

Mais précisément pour comprendre cette adhésion de la majorité des professeurs de l'Université au calvinisme, pour comprendre le projet formé en 1564 par les protestants de faire de cette Université une fille de l'Académie de Genève[3], il n'était pas inutile de voir quelles profondes racines les idées de la Réforme avaient jetées dans cette Université et dans ses collèges dès le commencement du siècle.

Fabrisiens d'abord, Érasmiens ensuite, désireux alors de garder l'orthodoxie, ces professeurs de l'Université n'en avaient pas moins habitué les esprits à l'idée d'une réforme; elle dépassa leurs rêves les plus audacieux; mais ils y avaient préparé leurs étudiants, leurs amis; ils avaient formé ces membres du clergé, ces professeurs, ces médecins, ces officiers du roi, ces conseillers au bailliage, au présidial, ces généraux des finances, ces marchands, ces échevins qui devaient se retrouver si nombreux un jour sur les registres des Pasteurs.

De tout temps, c'est dans les collèges ou dans les écoles que se fait l'avenir d'une nation. Dans les collèges de l'Université de Caen

1. *Ibid.*, fol. 156.

2. Archives du Calvados, D. 66, fol. 256. Le recteur est alors Gilles de Housteville, un des maîtres les plus remarquables de l'Université, un écrivain, un pédagogue, et un réformé. Il publia chez les frères Philippe, imprimeurs protestants de Caen, le *Litterarum carminumque ratio*, Cadomi, 1556, un choix d'épigrammes de Martial (L. Delisle, *op. cit.*, t. II, p. LXXIV), et les *Christiana disticha*, édités chez Robert Macé. Voir, sur Gilles de Housteville, H. Prentout, *l'Université de Caen et les registres des Pasteurs, 1560-1568* (*Bulletin de la Société du Protestantisme*, 1905, LIV° année, p. 436-437). Notons encore en février 1554 une émeute d'étudiants ou plutôt des écoliers de collège qui brisèrent les vitres des Cordeliers. Mais nous ne pouvons savoir si elle eut des causes religieuses, rien n'en transpire dans le procès-verbal d'inspection des collèges, dressé par le recteur Pierre Pinson, qui fut plus tard ministre de l'Église de Caen (Archives du Calvados, D. 90).

3. H. Prentout, *Genève et Caen; De Bèze, Antoine Le Chevalier et l'Université de Caen.*

s'était élaborée la crise future et ainsi s'explique ce mystère d'une Normandie traditionnaliste et défiante des nouveautés qui en 1560 se révèle subitement et pour une si grande part calviniste.

Rappelons-nous aussi que le clergé ne se forme pas alors dans les séminaires, mais auprès des Universités ; par la volonté de Henri VI et par celle de François Ier, le clergé normand se recrute pour sa partie la plus intelligente parmi les suppôts de l'Université gagnés aux idées nouvelles. Et comment le peuple se serait-il défié de ces prêtres, de leur parole tombée de la chaire de vérité?

Voilà la véritable explication de la diffusion des idées de la Réforme ; elle est là bien plutôt que dans un mouvement politique social, économique qui y aurait trouvé satisfaction ; non qu'il faille nier les transformations politiques, économiques ou sociales de ce siècle, l'abaissement de la noblesse, les progrès de la bourgeoisie, la révolution économique ; mais elles ne suffisent pas à expliquer la Réforme qui fut avant tout un mouvement religieux ou, si l'on aime mieux, intellectuel. Intellectuel d'abord par le fait de sa naissance au sein des Universités, dont le rôle a été plus grand qu'on ne veut bien le dire dans toutes les grandes crises de la France moderne ; il est aussi religieux : les humanistes veulent une religion éclairée, dégagée des superstitions, se revivifiant à l'étude des textes, et c'est le clergé qui a répandu ces idées. On voit quelle est, pour l'histoire de la Réforme, l'importance capitale des constatations que nous avons faites en étudiant l'Université de Caen et ses maîtres, ces maîtres et leurs livres.

H. Prentout.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

RÉVOLUTION.

En commençant ce Bulletin, selon notre habitude, par l'énumération des volumes nouveaux publiés par la Commission de l'histoire économique de la Révolution, nous avons à mentionner tout d'abord le quatrième et dernier volume des *Cahiers des doléances de la sénéchaussée de Rennes*[1], publiés par M. Henri Sée et M. André Lesort. Il contient les cahiers d'une cinquantaine de paroisses de l'évêché de Tréguier, ceux du bas clergé des cinq diocèses[2] et le cahier général de la sénéchaussée. Les éditeurs ont donné en appendice les délibérations et l'arrêté de la municipalité de Nantes du 4 novembre 1788, une bibliographie bien fournie (p. 327-338) et quatre pages d'additions et de corrections. Un index copieux des noms de lieux, de personnes et des matières (p. 343-566) termine cette publication déjà plusieurs fois mentionnée ici et qui fait honneur à ses auteurs. M. Léonce Cathelineau a mis au jour les *Cahiers des doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint-Maixent et des communautés et corporations de ces deux villes*[3]. Il les a fait précéder d'une introduction historique, géographique, économique dans laquelle il constate une fois de plus l'extrême confusion dans les limites des juridictions de France avant la Révolution[4]. Sur les 111 cahiers mentionnés dans les procès-verbaux, M. Cathelineau n'en a retrouvé que 99 aux archives dépar-

1. *Cahiers des doléances de la sénéchaussée de Rennes*, publiés et annotés par Henri Sée et André Lesort. T. IV : *Évêché de Tréguier, etc.* Rennes, impr. Oberthur, 1912, 571 p., in-8°.

2. Parmi les demandes du bas clergé, à noter l'article I, demandant que « la religion catholique, la seule vraie, soit aussi la seule publiquement professée dans le royaume », et l'article V, qui parle de « l'élection » des évêques (p. 293).

3. *Cahiers des doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint-Maixent et des corporations et communautés, etc.*, publiés par Léonce Cathelineau. Niort, impr. Clouzot, 1912, XLI-463 p., in-8°, carte.

4. M. Cathelineau déclare impossible « de donner une carte rigoureusement exacte des paroisses » appartenant à ces deux sénéchaussées.

tementales de Niort; des archives particulières lui en ont fourni quelques autres; la plupart étaient encore inédits[1] et quelques-uns, tout au moins, se distinguent par l'originalité de leurs revendications[2]. A la suite des cahiers locaux se trouvent les *Cahiers du tiers état* des deux sénéchaussées (p. 371-421). Le volume se termine par une table des matières, des noms de lieux et de personnes. M. Charles Étienne, professeur au collège de Toul, nous a donné les *Cahiers des doléances du bailliage de Dieuze*[3]. Les cahiers généraux du clergé et du tiers état avaient déjà été publiés; les autres documents, empruntés aux archives de Meurthe-et-Moselle, étaient encore inédits. Ils sont classés ici dans l'ordre alphabétique des communes. On y peut relever une antipathie marquée contre les Juifs, cette « nation frauduleuse » qui mérite « l'horreur et l'abomination » de tous ceux qui les approchent (p. 169, 351, etc.)[4]. Ce qui est plus curieux encore, c'est que les signataires de certains cahiers, parlant de l'administration de la justice, déclarent « envier le sort des petits États de l'Empire qui nous environnent » (p. 178). D'autres protestent contre les usurpations de leurs seigneurs territoriaux, « étant plutôt sujets libres de Votre Majesté que des sujets esclaves des seigneurs » (p. 301)[5]. Aux *Cahiers généraux des trois ordres* (p. 398-425), l'éditeur a joint un document assez curieux, les pouvoirs et instructions donnés par le comte de Custine, le futur général Moustache.

Dans la série des travaux relatifs à la vente des biens nationaux,

1. L'éditeur croit à l'*originalité* de la plupart des cahiers; il affirme qu'ils sont « le miroir fidèle des institutions et des aspirations » (p. XIX). Il accorde pourtant qu'un modèle de cahier a été distribué dans nombre de paroisses.

2. Tel celui de Bret, hameau de 185 habitants, qui demande que « les femmes, veuves et filles séduites, dont les enfants ne vivent presque jamais jusqu'à six mois, soient gardées jusqu'au temps de la délivrance et qu'on veille à la conservation de leurs fruits qu'elles sont soupçonnées de laisser périr, les regardant comme l'étendard de leur ignominie » (p. 106). Le même cahier déclare que « l'éducation des jeunes filles, qui doivent être un jour la portion la plus chérie et la plus respectée de la société, demande la plus grande délicatesse ... et que celle-ci ne peut prendre naissance dans les écoles où les deux sexes sont confondus ».

3. *Cahiers des doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy.* 1re série : *Meurthe-et-Moselle.* T. II : *Cahiers du bailliage de Dieuze,* publiés par M. Ch. Étienne. Nancy, Berger-Levrault, 1912, VII-442 p., in-8°. — Le t. I renfermait les cahiers du bailliage de Vic.

4. Si l'on comprend l'antipathie des bailliages lorrains alors dévorés par l'usure juive, on se demande d'où provient le même sentiment de haine à l'égard des paisibles anabaptistes déclarés « répugnants » (p. 180).

5. Le cahier de Rodalbe demande la suppression des intendants et subdélégués et que l'on confie l'administration aux États de la province.

nous mentionnerons d'abord le second volume de l'excellent recueil de MM. Marion, Benzacar et Caudrillier pour le *Département de la Gironde*[1]; nous avons parlé plus longuement déjà du premier, consacré au district de Bordeaux. Le deuxième embrasse les opérations dans ceux de Bazas (p. 1-41), de Cadillac (p. 42-173), La Réole (p. 174-265), Lesparre (p. 268-327) et Libourne (p. 328-528). Deux tables alphabétiques, l'une des noms de lieux et des biens fonciers et l'autre des noms de personnes et des établissements (p. 529-644), terminent cet ouvrage qui, par sa bonne méthode critique et la prudence de ses conclusions générales, peut servir de guide et de modèle à ceux qui étudient cette matière infiniment délicate. C'est le second volume aussi d'un travail déjà signalé que nous rencontrons dans la série des documents relatifs aux subsistances : celui de M. Ch. Lorain sur les *Subsistances en céréales dans le district de Chaumont de 1788 à l'an V*[2]. Il renferme l'introduction générale à tout l'ouvrage, introduction divisée en cinq chapitres qui traitent successivement de la formation du district, de son état économique de 1788 à 1797, et fournissent les renseignements nécessaires sur les marchés du pays, sur l'approvisionnement forcé des armées, etc. Un paragraphe spécial est consacré aux sources du recueil, aux dépôts publics qui en ont fourni les documents, archives de la Marne, de la Haute-Marne, du palais de justice de Chaumont et de diverses autres communes. Les textes de ce second tome, donnés soit *in extenso*, soit sous forme de régestes, commencent, avec le n° 1206, par l'établissement du Comité des subsistances à Chaumont, en septembre 1793, et s'arrêtent (avec le n° 3391) en août 1797[3].

M. Aulard nous a donné le vingt-deuxième volume du *Recueil des actes du Comité de Salut public*, qui embrasse l'activité de ce dernier et la correspondance des représentants en mission du 12 avril au 9 mai 1795[4]. Les lettres des conventionnels sont en

1. *Département de la Gironde. Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par M. Marion, J. Benzacar, Caudrillier. T. II : *Districts de Bazas, Cadillac, La Réole, etc.* Bordeaux, impr. Cadoret, 1912, 646 p., in-8°.

2. *Département de la Haute-Marne. Les subsistances en céréales dans le district de Chaumont de 1788 à l'an V*, documents publiés par Ch. Lorain, aumônier du lycée de Vesoul, t. I. Chaumont, impr. Cavaniol, 1911, LXVII-863 p., in-8°, carte.

3. Nous signalerons, entre autres, le rapport du commissaire du Directoire près l'administration centrale, de février 1796, déclarant qu'il n'a plus de pain pour nourrir les détenus des prisons, que les nourrices rapportent les « orphelins de la patrie », refusant de les garder plus longtemps si on ne les paie en grains ou en argent (p. 493). — P. LIII, lire *Luckner* pour *Luchner*.

4. *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance des*

général plus intéressantes que les délibérations du Comité lui-même; nous citerons, par exemple, les rapports de Baudran (13 avril), de Brüe (3 mai), de Topsent (4 mai) sur l'état des affaires dans l'ouest et les chouans; ceux de Gillet et Talot à Bonn, de Dubois à Cologne, de Merlin de Douai sur les affaires d'Allemagne; celui de Poultier sur « les maux incalculables causés par le vandalisme financier de Cambon »; celui de Boisset sur les massacres de Lyon (5 mai), etc. On peut relever encore le mot de Merlin de Thionville, vrai peut-être alors, mais auquel le Dix-huit brumaire devait donner plus tard un démenti catégorique : « L'esprit de l'armée est excellent; là est la République » (19 avril)[1].

M. Pierre Caron, auquel nous devons déjà tant de travaux utiles, a publié pour la *Société de l'histoire de la Révolution française* l'inventaire des *Papiers des Comités militaires des Assemblées révolutionnaires*[2] pour autant qu'ils ont été conservés. Les quatre Comités successivement organisés par la Constituante, la Législative et la Convention ont fonctionné plus ou moins régulièrement du 2 octobre 1789 au 13 octobre 1795. M. Caron a placé en tête de son inventaire sommaire une notice assez détaillée sur l'activité de ces commissions, dans la mesure du possible, les procès-verbaux du temps de la Constituante ayant totalement disparu, ainsi qu'une partie des correspondances du Comité de la Législative[3]. La Commission des documents économiques a fait paraître également un très utile recueil, intitulé *Le Commerce*[4], qui rendra de bons services aux travailleurs. On y trouve tout d'abord une *Instruction* rédigée par ladite commission pour la publication des documents relatifs au commerce de la France pendant la Révolution; puis un mémoire concis, mais complet, de M. Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales, sur la législation et l'administration du commerce de 1788 à l'an XII. Le gros du volume (p. 29-337) est formé par un choix des principaux textes

représentants en mission, publiés par F.-A. Aulard, t. XXII. Paris, Impr. nationale, 1912, 868 p., gr. in-8°.

1. P. 16, lire sans doute *Veduwe* pour *Vedurwe*. — P. 38, lire *Darlein* pour *Darlheim*. — P. 687, lire *Wehrlen* pour *Wehrlear*.

2. *Les papiers des Comités militaires de la Constituante, de la Législative et de la Convention (1789-an IV)*, par Pierre Caron. Paris, E. Cornély, 1912, xlv-146 p., in-8°.

3. M. Caron a joint en appendice une note sur les commissaires de l'Assemblée législative envoyés aux armées en août-septembre 1792.

4. *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Le commerce, instructions, recueil de textes et notes.* Paris, Impr. nationale, 1912, 342 p., in-8°.

législatifs et des règlements administratifs édictés pour cette période; M. Schmidt y a joint une notice sur les sources pour l'histoire du commerce français durant l'époque révolutionnaire qu'on peut trouver aux Archives nationales[1]. C'est également un instrument de travail pratique que nous offrent MM. L. Cahen et R. Guyot dans leur volume *l'Œuvre législative de la Révolution*[2]. Tous ceux qui n'ont pas sous la main le *Bulletin des lois* et d'autres recueils officiels volumineux leur seront reconnaissants de la peine qu'ils ont prise, car le livre comble vraiment, comme le dit la préface, une « lacune de l'outillage historique ». On n'y trouve pas, bien entendu, la reproduction complète de la législation révolutionnaire; mais je ne vois pas qu'on ait oublié aucun texte de loi, aucun décret vraiment important pour l'historien. Les auteurs ont groupé ces textes non pas dans l'ordre chronologique général, mais par rubriques systématiques, ce qui facilitera beaucoup les recherches des travailleurs : œuvre politique et constitutionnelle, œuvre administrative, œuvre diplomatique et militaire, œuvre économique et sociale, avec toutes les subdivisions nécessaires.

Avec l'ouvrage de M. G. Gautherot sur *la Démocratie révolutionnaire, de la Constituante à la Convention*[3], nous quittons le domaine de la science désintéressée pour entrer en plein dans la tourmente des passions et des luttes politiques d'autrefois et d'aujourd'hui. Ce volume est une suite au livre du « professeur d'histoire révolutionnaire à l'Institut catholique », *l'Assemblée Constituante et le philosophisme révolutionnaire*, dont nous parlions ici l'année dernière. A vrai dire, l'auteur n'apporte aucune contribution nouvelle à l'histoire de cette époque; il déclare lui-même « devoir aux plus récents historiens de la Révolution presque toute la substance de son livre ». Mais il éprouve le besoin de « flétrir sans indulgence » tous « les tristes législateurs qui livrèrent la France au terrorisme », non pas seulement les « féroces » conventionnels, mais les députés de la Législative avant le 10 août. « Lorsqu'il s'agit de pareils hommes, l'indignation fait partie de l'équité. » Alors même qu'on serait tenté de lui donner raison sur certains points de son récit, M. Gautherot réussit à détruire l'effet de ses observations cri-

1. P. 58, lire *Waldhambach, Schlettenbach, Bruchweiler, Erlenbach, Bundenthal* pour *Waldambach, Schelettenbach, Bruschweiler, Etenbach, Brundenthal.*

2. L. Cahen et Raymond Guyot, *l'Œuvre législative de la Révolution.* Paris, Félix Alcan, 1913, III-486 p., in-8°.

3. Gustave Gautherot, professeur d'histoire révolutionnaire à l'Institut catholique, *la Démocratie révolutionnaire de la Constituante à la Convention.* Paris, Beauchesne, 1912, XI-438 p., in-8°.

tiques par la véhémence de ses attaques et de trop fréquentes allusions, qu'il voudrait rendre piquantes, aux querelles actuelles[1].

M. Edmond Seligmann nous donne la suite de son travail sur *la Justice en France pendant la Révolution*[2]. Dans ce second volume, il raconte l'institution de la Haute-Cour, la fuite de Varennes, la journée du Champ-de-Mars, la journée du 10 août, la création du tribunal du 17 août, les massacres de septembre, le renouvellement des corps judiciaires, le procès de Louis XVI et l'établissement du tribunal révolutionnaire par la loi du 10 mars 1793. Selon M. Seligmann, ce dernier « a été dans son principe une institution légitime et même nécessaire » (p. 520) et « réalisait dans un instant critique une aspiration de la défense nationale ». La narration est vivante[3] et généralement bien documentée, mais on ne peut s'empêcher de trouver, en parcourant le volume, qu'il s'y trouve trop de développements assez étrangers au sujet lui-même (fuite de Varennes, révolution du 10 août, massacres de septembre, etc.). L'auteur a joint à son récit quelques appendices et une bibliographie[4]. M. George Mallet a consacré sa thèse de docteur en droit à *la Politique financière des Jacobins*[5]. On désirerait y trouver une préface indiquant plus nettement les intentions et le plan de l'auteur auquel les ouvrages de MM. Stourm, Aulard[6], Gomel, André Lichtenberger, etc., ont fourni la majeure partie des matériaux utilisés dans son travail. Les premiers chapitres nous entretiennent des finances de l'ancien régime, des ressources du royaume, du Club breton, du Club des Jacobins, etc., et c'est seulement à la page 357 que nous abordons enfin le sujet proprement dit; ce chapitre, sur lequel aurait dû se concentrer l'effort de l'auteur, est pré-

1. « Lorsque Robespierre régna ... sur les cadavres de ses anciens complices et de dizaines de milliers d'innocents, il ne fit qu'appliquer les grands principes de 1789 » (p. 140). Danton est « un Gambetta jacobin » (p. 129), Marat « un métèque » (p. 279), etc.

2. Edm. Seligmann, avocat à la Cour d'appel de Paris, *la Justice en France pendant la Révolution (1791-1793)*, t. II. Paris, Plon-Nourrit, 1913, IV-655 p., in-8°. Sur le t. I, voir *Rev. hist.*, vol. LXXIX, p. 121.

3. Pourtant le style est parfois légèrement bizarre, comme par exemple p. 85 : « Le 10 août, comme le 14 juillet, constitue une des sources chaudes du droit public moderne. »

4. P. 19, les agents du cardinal de Rohan s'appelaient *Dufresnay* et non *Defrenay*. — P. 20, l'abbé Zipp était curé de *Schierrhein* et non de *Schenk*. — P. 175, lire *Maillardoz* pour *Maillardor*.

5. Marc-George Mallet, *la Politique financière des Jacobins*. Paris, Arthur Rousseau, 1913, 449 p., in-8°.

6. Nous apprenons qu'il a publié sur la Société « six recueils de documents » (p. 111).

cisément de tous le plus court! Le défaut majeur de son travail, en dehors du manque de proportions, c'est la confusion perpétuelle qui s'y produit sur le nom même des Jacobins, qui s'applique successivement à des esprits très dissemblables[1], les Jacobins de 1790 n'ayant qu'une ressemblance lointaine avec ceux de 1794. Dans sa *Conclusion*, M. Mallet énonce une série de vérités qu'on peut qualifier de truismes; il nous apprend que les termes de Montagnards et de Jacobins ne sont pas identiques; que les Jacobins ont eu parfois de bonnes idées; que la Constituante a réalisé des progrès considérables; que les conventionnels ont été gouvernés par les circonstances plus qu'ils ne les ont gouvernées; qu'on doit rendre hommage au désintéressement d'un grand nombre d'entre eux et à l'énergie de leurs sentiments patriotiques. Mais qui donc, sauf quelques réactionnaires irréconciliables, songe encore à nier tout cela[2]?

Avant de passer aux monographies spéciales, nous devons mentionner encore plusieurs de ces recueils d'articles publiés dans les revues ou les journaux; ils sont de plus en plus à la mode et renferment des études intéressantes sur l'histoire de la Révolution. Voici tout d'abord la *sixième* série des *Études d'histoire* de M. Arthur Chuquet[3], qui ne sont pas toutes de notre compétence directe, mais que nous recommandons toutes à l'attention de nos lecteurs, en signalant en particulier celles sur *les Écrivains allemands et la Révolution française*, sur *Paris au printemps de 1796*, d'après les *Souvenirs* du Hambourgeois J.-L. Meyer, la note sur *Bonaparte à Paris en 1793* et l'étude critique sur la bataille de *Hohenlinden*. A ces récits si bien documentés, M. Chuquet a joint encore, selon sa très louable habitude, sous le titre d'*Annexes*, toute une série de pièces inédites. C'est le *septième* volume de ses *Études et leçons sur la Révolution française* que met au jour M. Alphonse Aulard[4]. La première et la plus longue de ces études est consacrée à *la Féodalité sous Louis XVI*; l'auteur conclut que, si pour les classes rurales les charges du régime féodal ne s'étaient peut-être pas réellement accrues sous ce monarque, elles en souffraient plus que par le passé. Mentionnons encore le travail sur *la*

1. Ainsi l'on ne doit pas appeler le marquis de Sillery « un député jacobin », encore qu'il ait été membre de la fameuse Société.

2. On sera moins d'accord avec l'auteur quand il affirme qu'un des mérites des Jacobins c'est d'avoir « permis la réalisation de la belle épopée napoléonienne » (p. 135).

3. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, *Études d'histoire*, 6e série. Paris, Fontemoing, 1913, 394 p., in-18.

4. *Études et leçons sur la Révolution française*, par Alphonse Aulard, professeur à l'Université de Paris, 7e série. Paris, Félix Alcan, 1913, 282 p., in-18.

Création des départements, celui sur *les Derniers Jacobins* et l'étude si instructive et si curieuse sur *la Centralisation napoléonienne et les préfets du premier Empire*, bien qu'elle soit, à vrai dire, en dehors de notre domaine[1]. M. Georges Lenôtre nous a fourni, lui aussi, sous le titre un peu mystérieux *Bleus, Blancs et Rouges*[2], une nouvelle série d'histoires révolutionnaires dont les héros et les héroïnes relèvent en partie de la cour d'assises plus que de l'histoire proprement dite. L'auteur nous y raconte avec sa verve imaginative habituelle les aventures tragiques du maître d'hôtel Pierre Taupin, de Tréguier, d'Angélique de Mellier, qu'essaya de sauver Marceau, de l'empoisonneuse Adélaïde de la Chauvinière, du curé Jumel épousant à Tulle la déesse Raison, etc.[3]. C'est un peu le même défaut de trop de mise en scène qu'on pourrait reprocher au volume d'études révolutionnaires que nous offre M. Raoul Arnaud, intitulé *Sous la rafale*[4]. Le biographe de Fréron fils, le terroriste et le thermidorien, nous y présente trois vies de femmes. La plus détaillée de ces biographies (elle compte près de 200 pages), la plus intéressante aussi au point de vue historique, est celle de Mme de Lafayette, modèle de dévouement conjugal au milieu de la crise terroriste d'abord, puis dans les cachots d'Olmütz, où elle voulut rejoindre le général, prisonnier de l'Autriche. La seconde nous fait connaître le triste sort d'Armande de Troussebois, comtesse de Bellescize, qui, ne pouvant sauver son époux de la guillotine, se dénonça elle-même au tribunal révolutionnaire afin de le suivre sur l'échafaud. L'héroïne du troisième épisode de la Terreur, la Nîmoise Suzanne Chabaud-Latour, plus heureuse, parvint à arracher à une mort certaine son frère, compromis dans le mouvement fédéraliste du Midi.

1. On trouvera aussi dans ce volume la notice autobiographique *Vingt-cinq années d'enseignement de l'histoire de la Révolution française à la Sorbonne (1886-1911)* et le rapport présenté par l'infatigable professeur, en février 1913, au Congrès des Comités départementaux sur l'histoire économique de la Révolution.

2. G. Lenôtre, *Bleus, Blancs et Rouges, récits d'histoire révolutionnaire*, d'après des documents inédits. Paris, Perrin et Cie, 1913, xxiv-389 p., in-18, planches.

3. Malgré la véhémente protestation que M. Lenôtre adresse à ses détracteurs, qui incriminent sa façon de narrer par colloques et dialogues intimes (p. vii-viii), et bien qu'il affirme, — avec raison sans doute, — que le grand public lui sait gré de ces allures « pittoresques », il faudra bien qu'il se résigne à ne pas contenter à la fois, par l'emploi de cette méthode, et ce public et la critique scientifique.

4. *Études d'histoire révolutionnaire*, d'après des documents inédits. *Sous la rafale*, par Raoul Arnaud. Paris, Perrin et Cie, 1913, 390 p., in-18, portrait.

Après tant d'autres, M. Louis Barthou n'a pu résister à l'attrait puissant qu'exerce toujours encore sur nous la figure du plus grand orateur de la Révolution. Son *Mirabeau*[1], sans nous révéler rien de bien nouveau dans le domaine des faits, est un résumé impartial et très brillamment écrit de la vie plus qu'orageuse du jeune homme, des ambitions de l'homme mûr, de ses triomphes passagers, de l'impopularité profonde, sinon durable, qui frappa sa mémoire, quand la France apprit après le 10 août que le grand tribun s'était vendu à Louis XVI. M. Barthou, rendant pleinement justice à son merveilleux talent, ne cache ni les vices dont il fut l'esclave jusqu'au bout, ni tous les secours qu'il tirait de l'exploitation sans scrupules d'une équipe de collaborateurs distingués. Peut-être s'exagère-t-il l'importance de Mirabeau comme homme d'État. Mirabeau ne pouvait pas l'être, parce qu'il n'était pas assez pondéré d'abord, ni surtout assez respecté! Suspect à la gauche qui le pressentait trop rallié, suspect à la droite qui détestait en lui le tribun fougueux hostile à l'Église, suspect à la royauté qui le stipendiait et craignait pourtant d'être trahie par lui, il n'avait pas le point d'appui d'une conscience intègre et la mort fut assurément un bonheur pour lui, car, s'il avait vécu deux ans de plus, il aurait été forcé d'émigrer ou aurait gravi les marches de la guillotine. Une autre biographie que nous apporte M. Eugène Welwert, sous le titre légèrement impropre de *Mémoires de Théodore de Lameth*[2], nous donne des détails curieux, en partie nouveaux, sur l'époque révolutionnaire. Ce ne sont, à vrai dire, que des notes assez informes ou des fragments biographiques rédigés à différentes dates d'une vie qui se prolongea jusqu'à la quatre-vingt-dix-neuvième année. Officier supérieur, frère cadet de Charles et d'Alexandre de Lameth, les constituants bien connus, Théodore fut membre de la Législative; libéral et frondeur, mais sincèrement monarchiste[3], il dut se sauver en Suisse pendant la Terreur et plus tard Bonaparte refusa ses services. Il est mort en 1854 seulement, sourd et presque aveugle, un des tout derniers témoins de l'époque révolutionnaire. Ses papiers, confiés à M. Soulice, archiviste et bibliothécaire à Pau, ont été déposés en 1883 à la Bibliothèque nationale. C'est là que M. Wel-

1. *Figures du passé. Mirabeau*, par Louis Barthou. Paris, Hachette, 1913, 324 p., in-8°, portrait et planches.

2. Théodore de Lameth, *Mémoires*, publiés avec introduction et notes par Eugène Welwert. Paris, Fontemoing, XXIII-329 p., in-8°, portrait.

3. Encore peut-on se demander si dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale certaines effusions de royalisme bourbonnien sont datées. Furent-elles rédigées sous la Restauration ou déjà auparavant?

wert en a pris des extraits qu'il a classés et dont il a essayé de faire un tout, bien qu'on y sente l'écho d'époques très diverses[1], soit qu'il s'agisse de souvenirs lointains, oblitérés déjà, soit qu'on y rencontre des renseignements notés immédiatement, mais troublés par les passions du moment[2]. On devra donc utiliser les dépositions de ce témoin nouveau avec quelque prudence, mais il est certain qu'on y trouve nombre de détails typiques pour l'histoire et surtout pour la chronique de l'époque[3]. Ce volume enrichit donc la littérature historique de notre période. On ne saurait dire la même chose du livre que M. le général DE PIÉPAPE a consacré aux trois derniers Condé[4]. Tout d'abord, le titre n'est pas absolument exact, puisque l'auteur, s'arrêtant en 1804, néglige les vingt-six dernières années de cette « fin d'une race » ; mais surtout, venant après MM. Boulay de la Meurthe, Ernest Daudet, Welschinger, Caudrillier, etc., son récit ne nous apprend absolument rien de neuf et, outre qu'il est rédigé dans un style un peu vieillot[5], il est défiguré par un certain nombre d'erreurs qui témoignent d'une familiarité insuffisante avec les alentours de son sujet[6]. Très attaché à l'ancien régime, si bien

1. Certains fragments des *Mémoires* datent seulement du règne de Louis-Philippe.

2. Ainsi, par exemple, ce qu'il raconte, p. 170-171, d'un député du *Haut-Rhin* qui aurait adressé à la reine Marie-Antoinette « les plus dégoûtantes injures ». Cet homme, « d'une taille et d'une grosseur monstrueuse », se serait poignardé plus tard pour échapper à l'échafaud. Le seul député alsacien auquel puisse s'appliquer ce dernier détail, c'est Philippe Ruhl; seulement, Ruhl était député du *Bas-Rhin*, chétif et cassé, longtemps haut fonctionnaire d'une petite cour allemande, parfaitement incapable d'insulter une femme ou d'employer des « injures dégoûtantes ». Que reste-t-il alors de toute l'anecdote?

3. Lameth n'est pas seul à se tromper. — P. 269, M. Welwert appelle Frédéric de Dietrich, le maire de Strasbourg, « un homme de principes douteux qui venait de débattre au sein de l'assemblée municipale la question de savoir s'il ne valait pas mieux ouvrir les portes aux Autrichiens ». Comment a-t-il pu répéter cette calomnie stupide des Laveaux, des Philibert Simond et des Euloge Schneider?

4. *Histoire des princes de Condé au XVIIIe siècle. La fin d'une race. Les trois derniers Condé*, par le général de Piépape. Paris, Plon-Nourrit, 1913, IV-523 p., in-8°, portraits.

5. P. 55. Mme de Monaco, une « sirène de la source » de Plombières, « fixa ce brillant papillon » (Condé). — P. 90. « Son père demeurait dans les eaux de sa maîtresse. » — P. 93. Des passions trop précoces lui ont imprimé sur le front « le stigmate des cœurs blasés ». — P. 102. « Il continua de vivre en dehors de sa femme. » — P. 120. La princesse Louise, s'amourachant de M. de la Gervaisais, est « une pauvre folle qui danse sur un volcan », etc.

6. Il n'y a jamais eu de *duc* de Hesse-Rothenbourg (p. 5). — Le « cardinal Collier » n'était pas de l'Académie française en 1761 (p. 85). — La duchesse d'Orléans ne s'est pas retirée à Strasbourg pendant la Révolution (p. 106). — L'au-

que, dès 1788, il voit « monter avec effroi le flot de la démagogie » (p. 84), l'auteur aurait dû confier son texte à quelque reviseur prudent qui en aurait écarté des anachronismes aussi violents que celui du cardinal de Rohan, venant à cheval de Strasbourg et d'Ettenheim pour visiter Condé (en 1795!), ou de l'empereur Paul Ier, apparaissant pour la première fois, en 1799, comme auxiliaire de Léopold II (mort en 1792!)[1]. Quant aux noms propres et aux noms de lieu étrangers, ils sont maltraités avec le sans-gêne lamentable que nous avons dû signaler, trop souvent déjà, dans maint écrit de nos historiens français[2]. M. le comte Boulay de la Meurthe vient d'ajouter à son grand recueil de la *Correspondance du duc d'Enghien*[3] un quatrième volume, comme *supplément* général, glanes consciencieuses d'un éditeur désireux de rendre plus complet son dossier sur le dernier des Condé, sur les dernières années de sa vie surtout et sur sa mort. L'intéressante préface nous raconte les vicissitudes des archives de l'armée de Condé. Le supplément lui-même ne pouvait guère nous révéler des choses bien nouvelles après tous les documents déjà réunis par M. Boulay de la Meurthe; on peut y relever cependant quelques indications curieuses sur le manque absolu de sympathie entre le prince de Condé et son petit-fils, qui se plaint de sa « froideur glaciale », sur la résignation singulière d'Enghien à quitter sa maîtresse, Charlotte de Rohan, pour un « établissement convenable et avantageux » (p. 88). A côté des procès-verbaux d'exhumation dressés à Vincennes en 1816 et des détails sur le monument du malheureux prince qu'on fit disparaître après le coup d'État de 1851, on trouvera en appendice le *Journal*

teur n'a certainement jamais vu le Rhin, ni à Strasbourg ni à Cologne, puisqu'il fait haranguer les soldats républicains par le gros Monsieur, « avec sa présence d'esprit habituelle » et en « leur montrant sa poitrine découverte », d'une rive à l'autre du grand fleuve (p. 159). — Il n'y avait pas de *grand-duc* de Bade en *1803*, ni d'*Électeur* de Bade en *1795* (p. 214).

1. P. 215 et p. 305. — On peut presque placer au même rang la phrase suivante : « Débarqué le 21 août d'un bateau anglais, *Moreau* se cacha dans Paris avec quatre officiers partis de Londres : Pichegru, Willot, Danican et Viomesnil (p. 395).

2. Lire, par exemple, *La Morlière*, *Demougé*, *Kospoth*, *Villingen*, *Lubomirski*, *Bühl*, *Gazan*, *Strohl*, *d'Eymar*, etc., pour *La Mortière*, *Demongé*, *Rospoth*, *Willingen*, *Lubrominski*, *Buth*, *Gazau*, *Stohl*, *Desmarets*, etc... L'auteur parle d'un *landammann* suisse à propos de Fribourg-*en-Brisgau*, qu'il confond avec la cité *helvétique* de ce nom (p. 404). Ailleurs, il parle de *Pfortzheim* en *Alsace*, voulant parler sans doute de *Booftzheim* (p. 443).

3. *Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort*, par le comte Boulay de la Meurthe, t. IV (supplément). Paris, A. Picard et fils, 1913, xxvi-296 p., in-8°.

de la campagne de 1796 rédigé par le duc en seize chapitres. Il n'est guère probable qu'après les recherches prolongées de l'éditeur le dossier de ce procès célèbre s'enrichisse encore de pièces importantes; il est, grâce à M. Boulay de la Meurthe, assez complet pour qu'on puisse juger dorénavant, d'une manière impartiale, et la victime et celui qui l'envoya au supplice[1].

Nicolas François, qui se créa lui-même *François de Neufchâteau* et dont Napoléon fit un comte, mériterait à peine que l'histoire s'arrêtât à sa personne si sa carrière politique n'illustrait pas admirablement les métamorphoses successives de l'opinion publique de son temps. Il a trouvé en M. Jean Lhomer un biographe qui a su faire court et n'est point porté d'ailleurs à trop exagérer son importance ni à surfaire ses mérites[2]. Élève des Jésuites, petit prodige loué par Voltaire, homme de lettres et robin, un des amants de Sophie Arnould, procureur général au Conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue, député anticlérical à la Législative[3], auteur de *Paméla*, drame un moment célèbre, il sut toujours profiter des circonstances pour se pousser plus haut. S'il fut enfermé pendant la Terreur comme modéré, cela lui valut plus tard de nouveaux succès; il n'est pas un des gouvernements successifs de la France qu'il n'ait servi aussi longtemps qu'on a voulu de lui. Comme ministre du Directoire, il fut le propagateur des fêtes civiques; comme président du Sénat, il encensait l'empereur à tour de bras tout en rédigeant des recettes culinaires. Louis XVIII n'ayant pas voulu de son dévouement qui osait s'offrir[4], il est mort comme il avait débuté, rimant des madrigaux et des poèmes. Cet arriviste prudent, qui n'eut jamais de convictions incommodes, n'est pas pour inspirer des sympathies bien profondes, si ce n'est peut-être aux agriculteurs de France dont il encouragea les travaux.

C'est à la littérature de l'émigration qu'appartiennent *les Mémoires de la marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars*[5], édités par son

1. Il n'y a aucune raison pour substituer (p. 154) le nom d'*Ichtersheim* à celui d'*Ichtratzheim* (II, 237). L'un est la forme plus moderne, l'autre plus archaïque du même nom de famille.

2. *Un homme politique lorrain. François de Neufchâteau (1750-1828)*, d'après des documents inédits par Jean Lhomer. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1913, VIII-229 p., in-18, portrait.

3. Un *lapsus* de l'auteur le fait élire à l'Assemblée législative le 3 septembre *1793* (p. 61).

4. Malgré la fable ignoble du *Porc et de la Panthère* qu'il avait écrite autrefois contre Louis XVI et Marie-Antoinette.

5. *Mémoires de la marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars, suivis des Mémoires inédits du duc d'Escars*, publiés par son arrière-petit-fils, le colo-

arrière-petit-fils, M. le colonel marquis DE NADAILLAC. Née en 1761, morte en 1842 seulement, Rosalie-Thérèse de Rancher avait épousé en 1784 le marquis de Nadaillac[1], et « quand les États généraux eurent allumé le feu qui a embrasé le monde », les deux époux firent comme toute la noblesse « digne de descendre des anciens croisés » : ils émigrèrent en mai 1791. La jeune femme fit sensation à Aix-la-Chapelle, Mayence et Cologne et, si le portrait flatteur qu'elle trace elle-même de sa personne est fidèle (p. 29), on s'explique assez ses succès. Devant l'invasion française, le couple s'enfuit en Angleterre, où M. de Nadaillac meurt en 1794. Sa veuve se rend alors à Berlin, où elle est fort bien reçue par le roi Frédéric-Guillaume II, qu'elle compare en échange à Achille et Agamemnon (p. 36) ; elle assiste, presque seule avec la maîtresse en titre, la comtesse de Lichtenau, aux derniers instants du monarque. C'est à Berlin aussi qu'elle épouse en 1798 le baron d'Escars, dont la Restauration devait faire un duc et pair. Elle put rentrer en France après brumaire, mais, en 1806, « le bigame Buonaparte » la fit arrêter et conduire aux îles Sainte-Marguerite. Pourtant, le « monstre » lui permit bientôt après de s'établir à Nice, où elle fréquenta (bien malgré elle, à ce qu'elle affirme) la princesse Pauline Borghèse, à laquelle elle donne pour amants ses deux frères, Lucien et Napoléon, et « dont aucun mot ne peut exprimer l'infamie de ses mœurs » (p. 199). Revenue au château de La Ferrière, elle y rédigea ses mémoires en 1811 et les y cacha, alors que « la crainte unie à la bassesse » tenait « la France dans le plus morne silence » (p. 206). Ils se terminent par le vœu que sa postérité « puisse vivre catholique sous les lois de la maison de Bourbon ». En appendice, l'éditeur a joint quelques chapitres des *Mémoires du duc d'Escars (1793-1812)*, d'après un manuscrit plus complet que celui d'après lequel ils furent publiés déjà en 1890. La valeur historique de ces souvenirs d'émigration au dehors et à l'intérieur n'est pas précisément très grande, mais la duchesse raconte les siens avec une certaine verve et s'y montre bonne pour ses amis, assez méchante pour ceux qui s'étaient permis de changer la face du monde et tout particulièrement pour son persécuteur, « le jacobin Buonaparte »[2].

nel marquis de Nadaillac. Paris, Émile-Paul, 1912, XVIII-360 p., in-8°, portraits.

1. P. VII, il est dit qu'elle se maria en 1784 et, p. 9, c'est l'année 1783 qui est indiquée.

2. Noms propres et noms de lieux sont également maltraités; quand les éditeurs de textes inédits se résigneront-ils à remplir là-dessus le plus élémen-

L'histoire religieuse de la période révolutionnaire est représentée par plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons en première ligne la nouvelle édition du livre de M. l'abbé Sicard sur *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*[1]. L'auteur déclare dans sa préface que, voulant laisser à son travail « le calme, l'impartialité et l'intérêt permanent de l'histoire », il n'a jamais « cherché ni fait lui-même les rapprochements inévitables avec des événements contemporains » (p. 9). Nous constatons avec plaisir que M. Sicard écrit d'ordinaire avec une modération très louable et qu'il se tient presque toujours dans les limites d'une discussion courtoise[2], mais son travail n'en est pas moins, au fond, un réquisitoire contre l'éducation morale et civique conçue par le XVIIIe siècle, préconisée par le XIXe et que le XXe essaie d'introduire enfin dans le domaine des faits[3]. Entièrement d'accord avec l'auteur pour reconnaître l'importance des idées religieuses dans l'éducation de la jeunesse, nous comprenons pourtant que de grands esprits veuillent assurer aux générations futures une éducation civique, libérée de tout joug confessionnel et qu'ils ne croient avoir besoin ni des dogmes ni des rites ecclésiastiques pour leur inculquer l'altruisme agissant qui doit constituer la base de l'activité des citoyens. Au point de vue purement historique, nous croyons que l'auteur se trompe en déclarant que jusqu'en 1789 les universités et les congrégations enseignantes ont fait, « avec l'accent d'une foi profonde, de l'enseignement un véritable sacerdoce ». Dès la fin du XVIIe siècle, la duchesse d'Orléans écrivait, — il le rappelle lui-même, — que

taire des devoirs? — Lire p. x : *Wendhoff* pour *Weudhoff;* p. XIV : *Teplitz* pour *Treplitz;* p. 2 : *Paulmy* pour *Paulny;* p. 49 : *Doenhof* pour *D'Aenhof;* p. 74 : *Oderbruch* pour *Oderbrusch;* p. 80 : *Ansbach* pour *Ausbach;* p. 116 : *Blankenbourg* pour *Blakenbourg;* p. 136 : *Vietinghoff* pour *Wiktinghoff;* p. 148 : *Volhynie* pour *Volkinie:* p. 149 : *Rovigo* pour *Ravigo;* p. 154 : *Consalvi* pour *Gonzalvi;* p. 159 : *Frénilly* pour *Frémilly;* p. 176 : *Charles IV* pour *Charles VI;* p. 216 : *Armfelt* pour *Arenfeldt.* — P. 207, on lit *le Kleinsite* (de Prague) au lieu de *la Kleinseite.* — P. 221, le copiste a confondu *morning* (matin) avec *mourning* (deuil), etc.

1. Abbé Auguste Sicard, *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution (1700-1808).* Nouvelle édition, Paris, Lecoffre, 1913, IX-492 p., in-8°.

2. Ainsi l'auteur nous dira, p. 213 : « Ce qui fait la grandeur de 1789, c'est l'élan avec lequel tout le peuple se porte à la conquête du bonheur par la conquête de la liberté. » Ailleurs, cependant, il appellera par exemple Danton « un misérable » (p. 259).

3. Nous regrettons seulement que M. l'abbé Sicard ait un peu trop sacrifié à la rhétorique; il y a trop d'apostrophes, par exemple p. 291 : « O cendres de Malés! » — P. 333 : « O rhéteur, o bourreau, tu es vraiment trop grotesque! » — P. 527 : « Ah! gare aux idéologues, » etc.

« tous les jeunes hommes voulaient être athées » (p. 130) et, en 1726, le bon Rollin se lamentait sur « le torrent d'impiété et de libertinage qui se répand partout » (p. 137). La vérité me semble être que ces prêtres n'avaient plus de prise sur les intelligences, et beaucoup d'entre eux plus aucune foi en leur mission. Si l'effort de laïcisation échoua pour lors, comme l'auteur le déclare avec raison, ce n'est pas une raison pour que « les gouvernements modernes qui veulent une morale sans religion » soient condamnés à ne pas réussir, et le défi que leur porte M. Sicard, d'être plus heureux que la Révolution (p. 571), en leur prédisant « qu'ils échoueront devant la résistance des familles » (p. 580), est peut-être téméraire[1]. Le volume de son *Histoire générale de l'Église* que M. l'abbé Mourret[2] intitule *l'Église et la Révolution*, est le septième de tout l'ouvrage. Il ne s'y borne pas d'ailleurs à raconter la période révolutionnaire proprement dite, car, des trois divisions du tome VIII, la première nous raconte les efforts de la papauté pour « préserver les nations chrétiennes minées par l'esprit de doute et d'impiété » (1775-1789); la seconde décrit les « persécutions subies par l'église dans ses biens et son culte par la Révolution déchaînée » (1789-1799); la troisième, enfin, nous dépeint le renouveau religieux au lendemain de la tourmente (1800-1823). Cette dernière doit rester naturellement étrangère à ce Bulletin. L'auteur déclare souscrire, « dans une certaine mesure », à la conclusion de Joseph de Maistre que la Révolution « est satanique par essence », et c'est à ce point de vue qu'il juge les hommes et les choses, tout en faisant parfois un effort louable pour les expliquer. M. Mouret fait preuve aussi dans son exposé d'un talent narratif incontestable, mais on ne peut guère signaler dans son travail des recherches originales et il se borne à résumer les auteurs bien pensants[3]. On trouvera, par contre, des renseignements nouveaux et précis, sur un point spécial,

1. Il y a aussi trop de théories sur l'éducation dans ce livre et pas assez de faits précis. Quant à certains de ces *faits*, ils sont sujets à caution. Il est permis de sourire devant l'éloge de Chateaubriand, ramené à Dieu « par son cœur », où continueront pourtant à loger tant de grandes dames et de grisettes, ou devant « les convictions du chrétien » Bonaparte. C'est une forte exagération de dire que « les Écoles centrales restèrent désertes » (p. 276).

2. *Histoire générale de l'Église*, par Ferdinand Mourret, professeur d'histoire au séminaire de Saint-Sulpice. T. VII : *l'Église et la Révolution*. Paris, Bloud et Cie, 1913, 534 p., in-8°. Des volumes traitant des périodes antérieures, seuls deux ou trois ont paru.

3. Il n'y a guère lieu de relever quelques menues erreurs du récit. — P. 179, il est question d'un *empereur d'Autriche* en 1790. — P. 22, Euloge Schneider est mentionné comme accusateur public au tribunal criminel du *Haut-Rhin*, *etc.*

dans le travail collectif de M. l'abbé SEVESTRE et de ses collaborateurs sur *la Déportation du clergé pendant la Révolution*[1]. Seulement, le titre est bien trop vaste, car il ne s'agit, dans le présent volume, que des ecclésiastiques insermentés embarqués depuis le mois d'août 1792 jusqu'en mars 1793 dans un certain nombre de ports de France. M. Sevestre nous fournit (p. 1-186) les listes alphabétiques des prêtres déportés à Boulogne-sur-Mer, au Tréport, à Granville, à Dieppe et à Agde (Hérault). En appendice, les auteurs ont placé les listes des ecclésiastiques déportés ou émigrés de Dunkerque, de Bernières (Calvados), des Sables-d'Olonne et de quelques autres points d'où leur sont parvenus des renseignements épars, particulièrement du Havre. L'ensemble de ces relevés fournit un ensemble de 3,666 ecclésiastiques embarqués, ce qui ne constitue évidemment que la plus faible partie des victimes de cette mesure révolutionnaire. Beaucoup sont partis isolément et ont gagné les îles normandes, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, sans être portés sur ces listes d'embarquement, et beaucoup plus encore ont quitté le pays par voie de terre, pour l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse. Pour un certain nombre des déportés, les éditeurs ont pu ajouter des indications biographiques sommaires ; malgré les lacunes inévitables, que personne ne songera d'ailleurs à reprocher aux auteurs, c'est une publication fournissant des données nouvelles en abondance et par suite utile.

Parmi les ouvrages relatifs à l'histoire militaire, nous mentionnerons d'abord le troisième volume de la collection de lettres et de notes relatives à Hoche et Desaix, Kléber et Marceau, que nous devons à M. Arthur CHUQUET. Ce dernier volume des *Quatre généraux de la Révolution*[2] ne comprend pas moins de 502 pièces nouvelles, ajoutées à toutes celles que le savant professeur au Collège de France nous a déjà données dans les tomes précédents. Sur ce nombre, 194 se rapportent à Hoche (1793-1797), 254 à Desaix (1793-1797), 38 à Kléber (1794-1798) et 14 à Marceau (1792-1797). Il en est qui n'ont pas grande importance, mais beaucoup présentent de l'intérêt, soit pour l'histoire des guerres d'alors,

1. *La Déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution. Registres des ecclésiastiques insermentés embarqués dans les principaux ports de France (août 1792-mars 1793)*, publiées et annotées par Émile Sevestre, licencié ès lettres, le lieutenant Eude, Ed. Le Corbeiller. Paris, Paul Catin, 1913, XXXII-280 p., in-8°.

2. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, *Quatre généraux de la Révolution. Hoche et Desaix, Kléber et Marceau, lettres et notes inédites.* 3e série. Paris, Fontemoing, 1912, 452 p., in-8°.

soit pour la psychologie de ces soldats illustres. A ces correspondances, rapports, ordres de service, etc., M. Chuquet a joint une vingtaine d'annexes historiques et biographiques, se rapportant également, d'une façon plus ou moins directe, aux quatre grands généraux de l'ère républicaine. Nous devons encore au même auteur une biographie complète et détaillée du *Général Dagobert*[1], rédigée d'après des papiers de familles et de nombreux documents d'archives. M. Chuquet y a retracé, avec son talent habituel et dans un style sobre et précis, la carrière de ce soldat d'ancien régime, issu de petite noblesse normande, qui combattit si vaillamment pour le régime nouveau, principalement sur la frontière pyrénéenne, jusqu'à ce qu'il mourût à Puycerda, le 18 avril 1794. M. Chuquet n'a nullement entendu composer le panégyrique de cet homme brave qui fut aussi un brave homme, mais, en racontant la vie du « vieux Dagobert », il a joint à ses nombreux travaux précédents une belle page de notre histoire militaire, claire, complète et supérieurement impartiale. Les *Souvenirs de Edme de La Chapelle de Béarnés*[2], publiés par M. de Gérard de Barry, nous conduisent dans le camp opposé, *De Bergerac à Quiberon*, en passant par Lyon, la Suisse et l'Allemagne. Né en 1743, lieutenant-colonel du régiment de Guyenne en 1788, Edme de La Chapelle figura dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, prit part, sous un nom supposé, à l'insurrection lyonnaise, servit dans l'armée de Condé, passa en Angleterre où il rédigea ces mémoires, partit ensuite avec le régiment d'Hervilly pour Quiberon, fut pris le 21 juillet au Fort-Neuf et fusillé quelques jours plus tard. Son récit, quoique assez court, intéresse par ses souvenirs personnels sur le 10 août, sur le siège de Lyon et sur sa fuite périlleuse en Suisse. On y trouve aussi quelques détails curieux sur les mœurs des paysans allemands d'alors. L'éditeur a malheureusement fort maltraité les noms géographiques non seulement dans le texte, mais aussi dans les notes[3].

L'histoire provinciale et départementale s'est enrichie de plusieurs travaux très méritoires, dont quelques-uns, plus anciens déjà, ne nous sont parvenus que récemment. M. le docteur Lesueur a basé

1. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, *le Général Dagobert (1736-1794)*. Paris, Fontemoing, 1912, II-472 p., in-8°, portraits.

2. *De Bergerac à Quiberon (1789-1795). Souvenirs de Edme de La Chapelle de Béarnes, lieutenant-colonel, etc.* Introduction et notes par le vicomte G. de Gérard du Barry. Paris, Plon-Nourrit, 1913, XLIII-254 p., in-18, portraits.

3. Voir par exemple p. 230, 231, 233, 237, 238, 248, etc.

son étude sur *l'Assemblée de département de Blois et Romorantin*[1] sur l'examen consciencieux des registres des procès-verbaux de ladite assemblée et sur la correspondance de son bureau intermédiaire, de 1787 à 1790, conservés aux archives de Loir-et-Cher, et sur d'autres pièces trouvées aux Archives nationales ou à celles du Loiret. C'est un travail solide et bien documenté, où l'auteur examine tour à tour, en onze chapitres, les questions administratives, financières, économiques du ressort de ces administrations créées en 1787, qui préparèrent, dans une certaine mesure, la rénovation politique du pays. M. H. Mettrier a consacré une monographie très intéressante à *la Formation du département de la Haute-Marne*[2], d'après les dossiers des Archives nationales, départementales et locales et d'après les sources imprimées contemporaines. L'auteur nous fait assister à la création de ce département taillé dans la Champagne méridionale, non sans tiraillements prolongés avec les représentants des provinces voisines, Bourgogne, Lorraine et Franche-Comté, et non sans conflits parfois aigus entre les districts et les localités du département futur[3]. M. Mettrier nous raconte en détail ces querelles, pas très édifiantes, avec calme et non sans un certain humour latent, surtout avec le désir évident d'être équitable envers tous. Son livre est non seulement une bonne étude de géographie politique, comme il l'appelle, il est aussi l'œuvre d'un observateur avisé des faiblesses humaines. Occupé à réunir les matériaux pour le quatrième volume de sa monumentale *Histoire de Nancy*, M. Christian Pfister nous donne un recueil de documents sur *les Assemblées électorales dans le département de la Meurthe*[4], *le district et la ville de Nancy*. On y trouvera les procès-

1. Dr F. Lesueur, *l'Assemblée de département de Blois et Romorantin et son bureau intermédiaire (1787-1790)*. Blois, impr. Migault, 1910, 385 p., in-8° (c'est un tirage à part des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. XX).

2. H. Mettrier, *la Formation du département de la Haute-Marne en 1790*. Étude de géographie politique. Chaumont, impr. Andriot-Moissonnier, 1911, XXVIII-392 p., in-8°, cartes. — Ce travail a été publié d'abord sous les auspices de la *Société historique et archéologique de Langres*.

3. On y verra surtout la lutte épique entre Chaumont et Langres pour l'administration départementale, qui amena, en août 1792, une véritable expédition de ceux de Langres contre leurs rivaux préférés.

4. *Les Assemblées électorales dans le département de la Meurthe, le district, les cantons et la ville de Nancy*, procès-verbaux originaux publiés par Christian Pfister. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, XXX-405 p., in-8° (ce travail forme le t. XXX du *Recueil des documents pour l'histoire de Lorraine*).

verbaux de toutes les assemblées primaires et autres relatives aux élections de députés, d'administrateurs départementaux et municipaux, de juges et de fonctionnaires divers, de septembre 1789 à avril 1799. L'érudit éditeur n'a pas seulement annoté ces textes, pour la plupart inédits, en les commentant avec sa lucidité et son impartialité ordinaires, mais il y a joint encore le tableau alphabétique de tous les citoyens élus dans ces assemblées électorales, jusqu'à la veille de brumaire, comme aussi de tous les fonctionnaires de Nancy pour la période révolutionnaire. Ce travail, quoique les notices biographiques individuelles soient forcément bien sommaires, rendra de précieux services aux travailleurs qui s'occupent de l'histoire départementale et locale de cette époque. M. E. Tambour a réuni dans ses *Études sur la Révolution dans le département de Seine-et-Oise*[1] six mémoires, publiés en partie déjà dans la *Revue de l'histoire de Versailles*, qui se rapportent tous à des individualités ou à des localités de ce département et se placent chronologiquement presque tous à l'époque du Directoire. La plus intéressante de ces études, au point de vue historique, en même temps que la plus étendue, concerne les rapports entre l'administration centrale du département et le Directoire qui se trouvèrent le plus souvent alors en un état de luttes continuelles. Dans *Un politicien de village*, M. Tambour nous raconte les avatars curieux d'un aventurier, Delaine d'Envers, commissaire du Directoire à Ablis; mais on trouvera peut-être que 110 pages c'est beaucoup pour un pareil fantoche. On lira, par contre, avec plaisir l'étude sur *Benjamin Constant à Luzarches*, l'endroit où le déjà célèbre publiciste cherchait un tremplin à succès électoraux et où il recevait Mme de Staël; c'est une bonne étude psychologique sur ce personnage si compliqué, toujours las de lui-même. On peut citer encore la notice sur le curé Jacques Guillemeteau, versificateur plus ou moins toqué, que ses poésies adressées à la famille royale menèrent à l'échafaud. L'auteur raconte avec agrément, mais, « afin de ne pas multiplier *outre mesure* les références », il s'est abstenu de tout renvoi aux cotes des archives départementales (p. 6). Sans mettre en doute le moins du monde l'exactitude de ses recherches et de ses citations, il faut bien qualifier ce procédé de regrettable pour un ouvrage à prétentions scientifiques. C'est enfin vers les régions du centre que nous conduit M. Eugène Le Brun dans ses *Trois vic-*

1. E. Tambour, *Études sur la Révolution dans le département de Seine-et-Oise*. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1913, XII-438 p., in-8°.

times de la Terreur en Bourbonnais. Sur la dernière charrette[1]. Il nous y raconte l'histoire de trois malheureux (Sébastien Alarose de la Bresne, trésorier de France, Antoine L'huillier de Seneval, procureur du prince de Condé, et François Sallé de Panessières, propriétaire) qui furent guillotinés, avec une quarantaine d'autres, sur la place du Trône, le 9 thermidor au soir, alors que Robespierre avait été déjà mis hors la loi. Le tribunal révolutionnaire les avait condamnés à mort « pour avoir tenté d'exciter à la guerre civile par la famine ».

Il nous reste à mentionner la suite d'un ouvrage important déjà signalé dans notre dernier Bulletin; c'est le second volume des correspondances et documents réunis par MM. P. Montarlot et L. Pingaud sur *le Congrès de Rastatt*[2]. Ce tome II renferme la correspondance des envoyés français depuis la fin de septembre 1798; ni par le ton ni par les idées elle n'est de nature à nous donner une opinion très favorable de leurs capacités politiques. Mais ce sont surtout les lettres particulières de Jean Debry, à Treilhard, à Quinette, à Merlin, qui sont curieuses par leur laisser aller. Les négociations traînent en longueur jusqu'à ce qu'en réponse au *conclusum* de la députation de l'Empire (4 décembre) nos diplomates réclament une « réponse catégorique et satisfaisante dans les six jours »; mais cet ultimatum du 6 décembre n'empêche pas les pourparlers de continuer avec la même lenteur, les représentants du Directoire se berçant toujours encore de l'illusion de faire plier la diplomatie germanique[3], alors que déjà l'empereur François II était prêt à reprendre la lutte. Le nouveau volume s'arrête à la date du 20 février 1799[4].

Rod. Reuss.

1. Eugène Le Brun, associé à la Société nationale des Antiquaires de France, *Trois victimes de la Terreur en Bourbonnais. Sur la dernière charrette.* Paris, Champion; Moulins, Grégoire, 1913, III-59 p., in-8°, portraits.

2. *Le Congrès de Rastatt (11 juin 1798-28 avril 1799).* Correspondance et documents publiés par MM. P. Montarlot et L. Pingaud, t. III. Paris, A. Picard et fils, 1912, 407 p., in-8°, portrait.

3. Cependant, dès le 8 février, Debry avouait à Treilhard que peu de personnes croyaient encore à la paix, et il parlait de la « sombre et morne inquiétude » qui se répand. Et, le 19 février, il écrit : « Nous nous tenons ici le pied à l'étrier; quand vous direz : à cheval! nous monterons » (p. 401).

4. P. 270, le célèbre jurisconsulte Koch ne s'appelait pas *Chrétien-Guillaume*, mais *Christophe-Guillaume.* — P. 393, il faut lire *Linange-Gunlersblum* au lieu de *Linange-Gunsterblum.*

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

MOYEN ÂGE.

(Suite et fin[1]*.)*

Histoire locale. — Si nous passons à l'histoire des divers états, il nous faut signaler un de ces utiles répertoires que l'historien, qui ne se consacre pas de façon spéciale à l'histoire locale, accueille avec une spéciale reconnaissance. Il y a quinze ans que fut publié le premier volume de ce travail : *Les anciens territoires du district de Lorraine;* il était consacré au cercle de Bourgogne et à celui du Haut-Rhin; voici que paraît le second volume[2] dont le premier fascicule se rapporte à l'évêché de Metz, le second, de beaucoup le plus considérable, aux deux duchés de Lorraine et de Bar; — on passe tour à tour en revue les domaines, les fiefs et les biens ecclésiastiques; — le troisième fascicule au pays messin, y compris le ban de la ville de Metz. Les mots du titre : « d'après l'état au 1er janvier 1648 », donnent une fausse idée du contenu du volume; en réalité, les auteurs font sans cesse allusion au développement historique de ces domaines; parfois même ils traitent cette question à fond. Une masse de documents a été mise en œuvre et le travail est en général bien ordonné, quoiqu'il ne soit pas partout également approfondi. L'absence de preuves est d'autant plus regrettable qu'on ne s'est pas borné à consulter les documents imprimés (les principaux sont indiqués dans l'ouvrage : *Das Reichsland Elsass-Lothringen, Landes- und Ortsbeschreibung*); on a dépouillé les archives de la Lorraine à Metz, celles de Luxembourg et de Carlsruhe, et l'abbé Paulus a réuni pour ce travail une série de notices à la Bibliothèque nationale de Paris.

M. Paul Richter[3] s'est livré à de nombreuses recherches sur la

1. Voir *Revue historique*, 1912, t. CXI, p. 96-116. Une indisposition de l'auteur a retardé la publication de cette deuxième partie.

2. *Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen (mit Einschluss der zum Oberrheinischen Kreise gehörigen Gebiete im Bezirke Unter-Elsass) nach dem Stande vom 1. Januar 1648*, herausg. vom Statistischen Büreau für Elsass-Lothringen. II. Teil : *Mit Ortsverzeichnis und einer Karte*. Strassburg, Druck von Du Mont Schauberg, in Kommission bei F. Bull, 1909, in-8°, VI-959 p.

3. *Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung*. Heft 17 : *Die Kurtrierische Kanzlei im spätern Mittelalter*, von Archivrat Dr. Paul Richter. Leipzig, Hinzel, 1911, in-8°, 123 p.

chancellerie des archevêques de Trèves pendant les derniers siècles du moyen âge, et il nous en expose les résultats de façon très claire. Il nous montre d'abord quelle était la situation des chapelains à la chancellerie archiépiscopale aux XIIIe et XIVe siècles (voir son appendice A); puis, dans deux chapitres séparés, il nous indique l'organisation de la chancellerie au XIVe et au XVe siècle. Déjà au temps de l'archevêque Baudouin (1307-1354), les chapelains qui étaient entendus aux affaires avaient pris une certaine importance et le *cancellarius* (*protonotarius*) était à la tête de la chancellerie. Un registre de cette chancellerie, qui avait d'ailleurs déjà été signalé, est publié par Richter pour la première fois. Un relevé des taxes de la chancellerie de l'année 1426 et un recueil des coutumes de cette chancellerie (appendices B et C) ont beaucoup servi à l'auteur. Une ordonnance de chancellerie de 1489 montre comment cette organisation ecclésiastique devint peu à peu temporelle. L'auteur nous fait connaître la plupart des anciens registres, celui qui remonte au XIIe siècle, ceux de Baudouin, ceux qui sont postérieurs jusqu'à la fin du moyen âge. On regrette toutefois qu'il n'ait pas mentionné, p. 7 (voir aussi p. 122 et suiv.), les « Ingrossaturbücher » qui se trouvent aux archives de Würzbourg : ce sont bien des registres et ils remontent à l'année de la mort de Baudouin.

Il y a quatre ans, le doyen des historiens bavarois, L. von Röckinger, a publié[1] le manuscrit de Munich qu'il avait découvert il y a quelque cinquante ans et dans lequel il avait cru reconnaître la première rédaction de l'ancien droit de la Haute-Bavière, de l'empereur Louis. Il met en regard de ce recueil les articles de la seconde rédaction du 7 janvier 1346, et une table montre les rapports de l'ancien texte avec les statuts municipaux et le nouveau recueil de droit. Röckinger prétend que le vieux recueil date au plus tard de 1336 et que le statut municipal remonterait à la même époque; il n'admet pas que ce statut, au moins en ses articles originaux, ait été rédigé avant le nouveau recueil. — Malheureusement, les bases mêmes de ce travail ont été ébranlées. Dans une dissertation fort adroitement conduite, Riedner[2] démontre qu'il n'est pas admissible que le codex de Munich contienne l'ancien recueil de droit. Il ne s'agit là que d'un projet; l'ancien recueil a disparu et jusqu'ici il n'a pas été retrouvé. L'au-

1. *Abhandlungen der Historischen Klasse der Kgl. Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 24. Band. München, 1909, 3. Abteilung, p. 461-563, in-4°.

2. *Die Rechtsbücher Ludwigs des Bayern. Untersuchungen zur äusseren Geschichte der bayerischen Landesgesetzgebung*, von Dr. Otto Riedner. Heidelberg, C. Winters Universitätsbuchhandlung, 1911, in-8°, 140 p. (*Deutschrechtliche Beiträge*, herausg. von K. Beyerle, Band 6, Heft 3).

teur montre ensuite par des arguments nouveaux que le statut municipal a pour fondement le vieux recueil perdu. Puis il arrive à ce résultat, qui peut surprendre, que le statut municipal n'a été en fait que le statut de Munich; par privilège spécial, il a été étendu à deux autres petites cités et authentiqué par le sceau impérial. Riedner cherche finalement à déterminer la forme primitive, les additions postérieures et les sources de ce statut munichois. Il fixe à l'année 1335 environ la date de l'ancien recueil de droit (aujourd'hui perdu), à 1340 celle du statut municipal.

M. R. Steinert[1] nous montre comment s'est formé le territoire de Mühlhausen en Thuringe et met ainsi en lumière la politique suivie par cette ville impériale. Les fonctionnaires impériaux sont chassés et leurs biens confisqués; les biens d'Empire sont systématiquement acquis par la cité; les possessions du clergé sont usurpées; puis, à partir de la fin du moyen âge, le domaine s'accroit par achats ou par prises en gage. L'exposé est un peu sommaire; l'auteur n'indique pas assez quels étaient les rapports de la ville avec les puissances voisines; les questions de droit, qui sont si importantes pour le médiéviste, ne sont pas toujours exposées avec assez de clarté. Mais, en somme, Steinert a surtout voulu nous montrer comment ces territoires étaient administrés; il nous indique fort bien la situation juridique et les obligations des habitants de ces territoires, les « sujets »; il prouve que vers 1500 leur condition se rapprochait beaucoup de celle des bourgeois de Mühlhausen; pourtant, s'ils jouissaient de la liberté personnelle, ils étaient tenus envers les bourgeois à des services spéciaux, à des redevances en argent et en nature, semblables à ceux qu'un sujet doit payer à ses seigneurs. La constitution des villages, dont chacun avait une organisation pareille, favorisait les *Ackerleute*, c'est-à-dire les paysans qui cultivaient leurs terres avec des chevaux, au détriment des *Hintersiedler* qui n'avaient point de chevaux et à qui furent assimilés les immigrés qui n'avaient point de terres et qui louaient leurs services, les *Einmieter*. Sur les droits d'usage de la communauté, ses attributions, que la ville surveillait étroitement, sur les pouvoirs des autorités du village, Steinert donne les détails les plus circonstanciés, et nous avons là une image fidèle de la situation des paysans dans un petit territoire à la fin du moyen âge. Un dernier chapitre, fait presque exclusivement avec des pièces d'ar-

1. *Das Territorium der Reichsstadt Mühlhausen i. Th. Forschungen zur Erwerbung, Verwaltung und Verfassung der Mühlhäuser Dörfer*, von Dr. phil. Raimund Steinert. Leipzig, Quelle und Meyer, 1910, in-8°, xv-98 p. (*Leipziger Hist. Abhandlungen*, hg. von E. Brandenburg. G. Seeliger, U. Wilcken. Heft 23).

chives, comme le reste du volume, montre la condition de ces sujets depuis le début du XVIe siècle jusqu'à la chute de la ville impériale.

BRETHOLZ[1] qui, dans l'intervalle, nous a donné un exposé de l'histoire de la Bohême, — nous aurons à y revenir, — raconte dans un beau volume l'histoire de la ville de Brünn jusqu'à la mort du margrave Josse. Brünn, que Cosmas nomme pour la première fois, se distingua comme résidence princière, surtout depuis que la Moravie était devenue un margraviat indépendant (1197). Dès les trente premières années du XIIIe siècle, nous constatons la prospérité de sa bourgeoisie; de l'année 1243 date sa première charte municipale reproduite en fac-similé : au droit du pays morave se substitua pour la bourgeoisie de Brünn le droit urbain allemand. Au point de vue ecclésiastique, il y eut l'une à côté de l'autre une paroisse allemande et une paroisse slave jusqu'en l'année 1293 où une division territoriale remplaça l'ancienne division ethnique, et à ce propos il faut remarquer que Bretholz rectifie très souvent les assertions des précédents historiens sur la fondation d'églises ou de monastères au temps des Premyslides. Les premiers rapports de Brünn avec la famille de Luxembourg sont éclaircis par les anciens livres de compte. Le margrave Jean, qui résida à Brünn depuis 1350, a mis souvent à contribution les finances des bourgeois. Le juge qui avec les jurés administrait la ville était alors encore nommé par le margrave; dès que ce juge fut élu par la bourgeoisie (1372), la première place fut prise par le bourgmestre, qui est mentionné pour la première fois en 1340 avec le titre de *magister consulum*. L'administration de la cité est décrite en détail à l'aide des chartes et des registres urbains. A cette connaissance des archives se joint la parfaite connaissance de la topographie; Bretholz a reconstitué de façon remarquable le plan de la ville au XIVe siècle. Dans le chapitre très intéressant consacré à l'industrie et au commerce, il a relevé les noms de tous les métiers qu'il a trouvés dans les livres de compte; on y remarquera les détails sur la tribu des écrivains, — *cecha scriptorum*, — qui est particulière à la ville de Brünn (p. 230 et suiv.), l'ordonnance sur les bouchers, la sentence arbitrale de l'année 1348 entre les tondeurs et les tisserands, l'ordonnance en latin sur les médecins et les apothicaires de la première moitié du XVIe siècle qui, malheureusement, nous est parvenue de façon incomplète (p. 248; imprimée p. 423). Peut-être tous ces renseignements sur les artisans sont-ils trop mor-

1. B. Bretholz, *Geschichte der Stadt Brünn*, herausgegeben vom deutschen Verein für die Geschichte Mährens und Schlesiens. I Band bis 1411. Brünn, Verlag des Vereines, 1911, in-8°, XIII-445 p.

celés, pas assez ramassés en un tableau d'ensemble; le mot *pachen* qu'on a fait suivre p. 259 d'un point d'interrogation signifie jambon ou lard. Un autre chapitre est consacré aux revenus et aux dépenses de la ville; nous attirons l'attention sur les emprunts à courts termes (*Tuchanleihe*), sur le budget de l'année 1343, sur l'accroissement des dettes de la ville dans le dernier tiers du XIVe siècle. La situation de Brünn empira encore à la suite de la guerre fratricide entre Josse et Procope, et la guerre des Hussites porta à la cité un coup presque fatal. La vivante image que Bretholz donne de la bourgeoisie, de ses occupations et de ses mœurs se réfère à l'époque antérieure à Josse; il est tout à fait significatif que les comptes municipaux cessent l'année même de la mort du margrave Jean (1375). La langue usuelle des habitants de Brünn est l'allemand; c'est en allemand qu'est rendue la justice pour les nombreux villages qui ont à Brünn leur siège judiciaire. La communauté juive de Brünn devait être considérable dès l'année 1268, comme le montre l'ordonnance sur les Juifs d'Ottokar II; elle grandit encore sous Charles IV qui, pour des raisons financières, favorisa la réception des Juifs; les livres urbains nous font bien connaître les opérations de banque auxquelles les Israélites se livraient. On peut reprocher à l'auteur de reproduire ici comme ailleurs de façon trop littérale le texte des documents, ce qui rend parfois la lecture du volume un peu pénible. Le chapitre final passe en revue les nombreuses sources de l'histoire de la ville jusqu'au début du XVe siècle.

Histoire du droit et des institutions. Histoire économique. — Le manuel de l'histoire du droit du baron von Schwerin[1] est l'exposé systématique d'un juriste, dont l'attention se porte surtout sur le droit privé; avec ses formules nettes, il peut être très utile à l'historien. Sur les principes généraux du droit privé, sur l'ordonnance judiciaire, sur les personnes au sens juridique, il donne des détails substantiels que l'on ne s'attendrait pas à trouver en un manuel. Le livre contient des réflexions originales et atteste un véritable sens historique.

L'histoire de l'élection des rois allemands ne cesse d'occuper les chercheurs. Aussi la collection de textes fort bien choisis que M. Krammer vient de réunir sur cette élection et sur le collège des princes électeurs est-elle la bienvenue[2]; le recueil sera utile à

1. Claudius Frhr. v. Schwerin, *Deutsche Rechtsgeschichte*. Leipzig u. Berlin, Teubner, 1912, in-8°, VI-152 p. (*Grundriss der Geschichtswissenschaft*, hg. v. A. Meister, Band 2, Abteilung 5); prix : 3 m.

2. *Quellen zur Geschichte der deutschen Königswahl und des Kurfürsten-*

l'historien qui veut chercher rapidement une citation ; il servira surtout aux exercices des séminaires historiques. En deux petits volumes, on trouve presque tous les témoignages importants des chroniqueurs et des chartes sur le choix et le couronnement du roi, sur la confirmation du pape, sur l'origine du collège électoral. La collection commence avec l'élection de Conrad Ier et se termine avec la bulle d'or dont la plus grande partie est ici reproduite. De-ci de-là, on peut signaler une lacune. Parmi les sources sur l'élection de Lothaire III (t. I, p. 20 et suiv.), la plus importante a été omise : c'est un passage de la chronique impériale de Ratisbonne (vers 16957 et suiv.); pour la double élection de 1314 (t. II, p. 57 et suiv.), on ne renvoie pas au traité de Cologne avec le palatin Rodolphe du 12 mai (*Mon. Germ.*, *Constitutiones*, t. V, p. 37, n° 35). Krammer déclare (t. II, p. 44, n. 1) que, « pour des motifs importants », il ne croit pas que Dante soit l'auteur du traité : *De monarchia*. Cette note excitera de l'émotion chez les érudits qui s'occupent de Dante; mais Krammer me permettra de rester sceptique.

Le livre de Krüger passe en revue les principes qui présidèrent à la nomination des rois allemands depuis l'élection de Conrad Ier jusqu'à la mort de Henri III (911-1056)[1]. Après une introduction générale où sont passées en revue les conditions de l'éligibilité, viennent des études sur chaque élection séparée. Elles méritent d'être prises en considération, bien qu'elles n'aient pas toutes le même mérite et que toutes ne nous apportent point de détails nouveaux. Je signalerai comme les pages les plus remarquables celles qui concernent les élections de Henri II et de Conrad II. Pour l'élection de Henri Ier, les critiques que Krüger adresse à ses prédécesseurs ne sont pas sans fondement; mais sa propre solution ne peut pas nous satisfaire, parce que de parti pris il laisse de côté un certain nombre de témoignages, au lieu de les critiquer. Dans l'introduction, il ne distingue pas assez entre les témoignages de l'époque carolingienne, de la plus ancienne époque impériale et de la période postérieure. Il me paraît aussi qu'il exa-

kollegs, hg. v. Mario Krammer. Heft 1 : *Zur Entwicklung der Königswahl, vom X. bis zum XIII. Jahrhundert;* Heft 2 : *Königswahl und Kurfürstenkolleg, von Rudolf von Habsburg bis zur Goldenen Bulle.* Leipzig und Berlin, Teubner, 1911-1912, in-8°, x-96, vii-160 p.

1. Johannes Krüger, *Grundsätze und Anschauungen bei den Erhebungen der deutschen Könige in der Zeit von 911-1056.* Breslau, Marcus, 1911, in-8°, xvi-144 p. (*Untersuchungen zur Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, hg. von Otto Gierke, 110. Heft).

gère la portée de l'idée d'hérédité, et quand O. Gierke, dans une lettre imprimée à la fin du volume, remarque entre autres choses (p. 144) : « En aucun temps n'a triomphé une véritable hérédité », il fait une critique tout à fait juste des idées de Krüger.

Stutz a déterminé quels étaient les droits de l'archevêque de Mayence dans l'élection des rois allemands[1], et son livre atteste une connaissance approfondie des sources et de la bibliographie. La rigueur juridique des recherches et de l'exposition oblige le lecteur à réfléchir même là où sont seulement répétés des faits connus ou confirmées d'anciennes vérités. Stutz s'est surtout efforcé de mettre en pleine lumière le rapport étroit entre l'élection et le couronnement; il a montré comment du droit de couronner le roi est sorti le droit d'élection tant pour l'archevêque de Mayence que pour les autres électeurs ecclésiastiques. Si les clercs se sont mêlés de l'élection, n'est-ce pas que le sacre et le couronnement étaient précédés d'une confirmation de l'élection, d'une sorte d'élection rituelle, quand l'archevêque consécrateur demandait l'assentiment de la foule? « Un pont fut ainsi jeté entre l'élection, affaire temporelle, et le sacre, affaire spirituelle. » Mais il faut observer que dès l'origine le haut clergé et en particulier l'archevêque de Mayence avaient sur les élections une grande influence, et Stutz est obligé d'en convenir lui-même. L'auteur a repris pour son propre compte l'histoire de la première voix de l'archevêque de Mayence, dont on trouve mention tout d'abord lors de l'élection de Conrad et en dernier lieu en 1257, et il a poussé ses recherches plus loin que ses devanciers. Mais il a surtout tenu à prouver que par la bulle d'or Mayence obtint la prérogative très importante de la dernière voix. Sur ce point sa démonstration est manquée; sans compter que, pendant quatre cents années, ce prétendu droit n'eut jamais occasion de se manifester (cf. les observations de S. Rietschel dans la *Zeitschrift der Savignystiftung*. Germanist. Abteilung, 1911, p. 444, celles de Wenck dans la *Theolog. Literaturzeitung*, du 16 septembre 1911, et de Vogt dans l'*Historische Zeitschrift*, t. CX (1913), p. 111).

Le célèbre livre de Julius Ficker sur l'état des princes d'Empire vient de recevoir une suite. Puntschart a publié la première partie du second volume[2], cinquante années après l'apparition du premier, d'après les papiers de Ficker, auxquels il a ajouté beaucoup de déve-

1. *Der Erzbischof von Mainz und die deutsche Königswahl. Ein Beitrag zur deutschen Rechts- und Verfassungsgeschichte*, von Dr. Ulrich Stutz, ö Professor in Bonn. Weimar, Böhlaus Nachfolger, 1910, in-8°, XII-141 p.

2. *Vom Reichsfürstenstande. Forschungen zur Geschichte der Reichsver-*

loppements. La disposition de l'ouvrage est la même que précédemment : ce sont une série d'études détachées, chacune très fouillée et sagement conduite; mais elles ne sont pas reliées de façon à former une synthèse. Le présent fascicule traite des relations des princes avec le roi et le royaume. Le chapitre sur le droit d'élection au XIIe siècle n'apporte que peu de renseignements nouveaux; celui sur la concentration de ce droit dans le collège électoral, aucun. Plus riches en résultats ont été les recherches sur les différences entre les princes allemands et non allemands, particulièrement les princes italiens. Les assertions de l'auteur sur l'éligibilité des princes allemands appellent de sérieuses objections; l'éligibilité ne nous paraît pas être un droit des princes. Dans le chapitre sur le conseil du royaume, — *Reichshofrat*, — ont été réunis une série de textes instructifs, particulièrement des XIIIe et XIVe siècles; ceux sur l'assentiment que le roi demande aux princes renferment une série de faits particuliers bien examinés, sans que s'en dégagent des règles sûres; l'auteur a pourtant démontré que les princes ont repoussé certaines décisions royales. Les anciennes recherches de Ficker sur les lettres de jussion sont ici complétées; il est démontré que ce droit appartient exclusivement aux princes, comme celui d'apposer leur sceau à côté du sceau royal. On voit de la sorte combien l'influence des princes a été grande sur les affaires générales du royaume, particulièrement dans la première moitié du XIIIe siècle. Les recherches sur le rôle judiciaire des princes rappellent en partie celles du livre de Franklin sur le tribunal du royaume, mais les dépassent souvent, particulièrement en ce qui concerne la représentation du roi à ce tribunal, — Ficker prouve que très vraisemblablement jusqu'au courant du XIIIe siècle le roi a toujours siégé personnellement à ce tribunal pour les affaires princières, — de même en ce qui concerne le rôle des assesseurs. Nous devons aussi attirer l'attention sur le chapitre qui concerne les *ministeriales;* l'auteur montre fort bien comment les *ministeriales* des églises furent assimilés à ceux du royaume et comment ceux des princes prirent une importance croissante. Nous passons ensuite aux fonctions de cour; sans doute on trouve quelques-unes de ces fonctions aux mains des prélats ou des abbés, plus souvent encore aux mains des comtes ou des magnats; mais les princes qui en sont revêtus ont des privilèges qui manquent aux autres. Jusqu'à quel point les princes du royaume étaient-ils tenus de prendre part aux expéditions impériales? C'est une question importante et difficile

fassung zunächst im 12. und 13. Jahrhunderte, von Julius Ficker. 2. Band, hg. und bearbeitet von Paul Puntschart, I. Teil. Innsbruck, Wagner, 1911, in-8°, XLIX-415 p.

qui est traitée dans le chapitre le plus étendu du volume (p. 286-408). Seuls les détenteurs de fief ou les serviteurs de roi devaient le service militaire; les propriétaires d'alleux en étaient exempts. Les évêques et les abbés royaux étaient soumis à ce service; mais les abbayes en furent souvent exemptes. L'auteur observe bien la différence entre les expéditions en deçà et au delà des Alpes, entre l'expédition romaine proprement dite et les autres expéditions italiennes; son exposé sur l'expédition de Rome est tout à fait minutieux : le service des vassaux au delà des Alpes se limita peu à peu à la seule expédition de Rome pour le couronnement impérial. Le volume se termine par des recherches très consciencieuses sur les obligations des grands et des villes tant de l'Italie (on définit exactement le *fodrum*) que du royaume d'Arles.

On a exagéré jusqu'à présent le nombre et l'importance des assemblées provinciales allemandes du IXe au XIIe siècle; c'est ce que démontre ROSENSTOCK[1] dans une substantielle étude. En réalité, les provinces où se tenaient des réunions de comtes ou d'autres détenteurs de la justice étaient d'étendue médiocre. Pourtant, on trouve de telles assemblées en Saxe aux Xe et XIe siècles, et elles ne laissèrent pas de contribuer au maintien de la paix. En Bavière, plusieurs juges se réunissaient dès l'époque carolingienne pour poursuivre les criminels aux confins de deux comtés. Mais ces assemblées n'ont eu aucun rôle après le XIe siècle dans le mouvement pour la paix de Dieu ou le *landfrieden* : le soin d'établir cette paix appartenait au juge du pays. C'est à tort, comme l'auteur le démontre fort bien, qu'on a expliqué par le pouvoir de juger en cas d'infraction du *landfrieden* l'origine du duché de l'évêque de Würzbourg ou celle du duché de l'archevêque de Cologne au pays des Ripuaires. Ce problème d'origine n'est pas encore résolu; mais il faudra désormais tenir compte des observations de Rosenstock. Le livre, très soigné, est malheureusement de lecture difficile. L'auteur a rendu service, en attirant l'attention sur quelques diplômes jusqu'ici assez négligés.

Il faut lire le travail tout à fait curieux de SAMANEK[2], bien que la forme en soit obscure jusqu'à devenir incompréhensible. Il traite de la formation du conseil de la couronne en Allemagne à l'époque

1. *Herzogsgewalt und Friedensschutz. Deutsche Provinzialversammlungen des 9.-12. Jahrhunderts*, von Dr. Eugen Rosenstock. Breslau, Marcus, 1910, in-8°, XIV-205 p. (*Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, hg. von Gierke, 104. Heft).

2. *Kronrat und Reichsherrschaft im 13. und 14. Jahrhundert*, von Dr. Vincenz Samanek. Berlin et Leipzig, Rothschild, 1910, in-8°, X-203 p. (*Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte*, hg. von von Below, Finke, Meinecke, Heft 18). — Cf. les observations de Samanek dans les *Mitteilungen*

des Hohenstaufen et de son rôle au XIVe siècle, à une époque où son importance grandit avec les devoirs mêmes du gouvernement. Au début, il n'y avait point de conseil proprement dit : le roi se bornait à réunir, pour chaque cas déterminé, les familiers qui étaient à la cour; mais, à partir de Frédéric II, d'abord en Sicile, puis dans la partie de l'Italie soumise à l'Empire, le conseil apparait comme un organe régulier. De même, selon Samanek, le conseil de Henri VII, au moment de son expédition en Italie, aurait été un corps véritablement constitué; il se serait formé à l'imitation du conseil français, sans pouvoir être considéré comme une suite de celui de Frédéric II. Pourtant l'auteur ne prouve pas que ce conseil ait eu une véritable indépendance, agissant en dehors du roi; puis ce qu'il dit sur le conseil de Charles IV demeure hypothétique. Toutefois l'historien pourra tirer quelque fruit de ses observations.

Hans SPANGENBERG[1] a montré à grands traits, dans un travail d'ensemble qui est écrit avec beaucoup d'agrément, comment de l'Allemagne féodale sont sortis les états allemands. Sans doute les recherches scientifiques ne sont pas encore assez avancées pour que le sujet pût être traité à fond; pourtant les principales conclusions de l'auteur paraissent justes, et comme il ne se contente pas de mettre à profit avec adresse les travaux d'autrui, comme il nous apporte les résultats de ses propres recherches, son livre est le bienvenu et en suscitera sans doute d'autres. Beaucoup d'observations fines mériteraient d'être relevées; il est seulement dommage que l'auteur se soit très peu occupé des territoires ecclésiastiques, sans doute parce que des travaux spéciaux sur ces territoires font jusqu'à présent presque défaut.

Nous pouvons passer rapidement sur le travail de POETSCH[2], *le Ban d'Empire*, puisqu'il se rapporte surtout à l'époque moderne, particulièrement aux XVIe et XVIIe siècles. Pourtant, sur certaines questions, ses recherches vont plus loin que celles de Franklin et d'autres érudits. L'auteur distingue deux bans : le ban simple, qui ne serait qu'un moyen de procédure pour forcer le délinquant à

d. Instit. f. österr. Gesch., t. 32 (1911), p. 174, celles de F. Kern, *Gött. Gel. Anzeigen*, 1911, nr. 7, et celles de Niese, *Histor. Zeitschr.*, t. 109 (1912), p. 542 et suiv.

1. *Vom Lehnsstaat zum Ständestaat*, von Hans Spangenberg. Münich et Berlin, Oldenbourg, 1912, in-8°, XII-207 p. (*Historische Bibliothek*, hg. von d. Redaktion der *Histor. Zeitschr.*, t. 29).

2. *Die Reichsacht im Mittelalter und besonders in der neueren Zeit*, von Dr. jur. Joseph Poetsch. Breslau, Marcus, 1911, in-8°, VIII-261 p. (*Untersuchungen*, hg. von Giercke, 105 Heft).

comparaître en justice, et le ban d'Empire, qui met véritablement le coupable hors la loi et qui est une pénalité. Nous avouons que cette distinction ne nous paraît pas fondée. On regrette que pour le moyen âge les sources ne soient pas indiquées avec plus de soin; p. 47, l'auteur a mêlé les articles de deux *landfrieden* différents.

L'histoire de l'Allemagne à la fin du moyen âge a été toujours négligée; aussi accueillons-nous avec satisfaction le travail de Sieber[1] sur l'histoire de la matricule du royaume, bien que l'auteur n'ait pas épuisé et n'ait pas prétendu épuiser le sujet. Il passe en revue les divers registres, depuis le premier, celui de Nuremberg, confectionné pendant la guerre des Hussites, jusqu'à celui de Worms de 1521, dont la rédaction resta définitive. La matricule de Constance de 1507 a servi de modèle à celle de Worms; aussi Sieber y voit, comme Ranke, une tentative importante pour régler définitivement le service militaire. L'établissement de la matricule est une étape importante dans l'histoire du conflit entre l'Empereur et les états. Les états avaient en diverses occasions fixé eux-mêmes le chiffre de la contribution; ils n'avaient répondu que partiellement aux demandes de l'Empereur; les princes et les seigneurs avaient refusé de l'argent en échange du service, tandis que les villes avaient souvent préféré se décharger de leurs obligations en payant une certaine somme. Quelques états s'étaient soustraits à tout service, ce que l'Empereur avait parfois été contraint de reconnaître, et quand on établit la matricule, on savait bien qu'un certain nombre de princes, de seigneurs et de villes ne voudraient rien fournir. Il faut d'ailleurs reconnaître que Frédéric III et Maximilien avaient employé souvent à d'autres usages l'argent voté pour la levée de l'armée. La matricule est divisée par conditions sociales; l'auteur s'efforce de montrer les obligations de chaque condition; mais comme il y a certainement dans les listes des lacunes, il ne réussit pas toujours.

Le savant de Zurich, Georges Caro[2], qui vient de mourir encore jeune, avait réuni quelques dissertations qui méritaient d'être publiées en volume sous le titre : *Nouveaux essais sur l'histoire économique et l'histoire constitutionnelle allemande*. Des six études qui composent le livre, la première (Problèmes de l'histoire agraire allemande) et les trois dernières (Histoire de la seigneurie foncière et de

1. *Zur Geschichte des Reichsmatrikelwesens im ausgehenden Mittelalter (1422-1521)*, von Johannes Sieber. Leipzig, Quelle und Meyer, 1910, in-8°, 106 p. (*Leipziger Historische Abhandlungen*, Heft 24).

2. *Neue Beiträge zur deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte. Gesammelte Aufsätze*, von Georg Caro. Leipzig, Veit et Cie, 1911, in-8°, VI-156 p.

la vouerie, d'après les documents de Saint-Gall; Histoire de la seigneurie foncière dans l'Italie du Nord; Propriétés des citadins à la campagne au moyen âge) avaient déjà paru dans des revues. Des deux publiées ici pour la première fois, l'une traite des relations entre la seigneurie foncière et l'État et reproduit en grande partie les idées de Caro déjà exprimées dans les *Deutsche Geschichtsblätter*, t. IX (1908); il pense, — et c'est son idée de prédilection, — que le *mansus* désigne seulement un bien dépendant d'un seigneur foncier, et il donne à cette observation une portée générale qu'elle ne saurait avoir; pourtant ses observations sur l'immunité méritent attention. Le second travail inédit a pour titre : *le Monastère de Saint-Gall et ses chartes du Xe au XIIIe siècle*; il y montre comment, du nombre et des espèces des chartes, on peut tirer des conclusions sur l'histoire même du monastère; ainsi il prouve, — et le fait ne saurait surprendre, — qu'au XIIIe siècle les ventes sont plus nombreuses que les achats, et qu'à la même époque les engagements de biens dont auparavant on ne trouvait aucune trace sont nombreux.

Sans doute, il ne paraîtra jamais plus un livre aussi extraordinaire sur la communauté des marches dans le haut moyen âge que celui de GROSCH[1], dédié à G. von Below. Et il est singulier qu'un livre, rempli d'abstractions vagues et d'inexactitudes, soit mis sous le patronage d'un savant qui se distingue par ses observations concrètes, la netteté de ses vues et la minutieuse observation du détail. Le livre ne traite pas seulement de la signification de la communauté des marches et du système des grands domaines; il s'occupe des artisans dépendant du propriétaire et des artisans libres; il contient à la fin un petit chapitre sur le commerce et les marchés. L'auteur n'apporte pas le résultat de recherches personnelles; il expose des faits déjà connus et encore à côté de beaucoup d'excellentes choses il introduit de nombreuses erreurs. A quelle catégorie de lecteurs prétend-il donc s'adresser? Il n'indique jamais ses sources et il paraît s'en vanter. Les problèmes sont souvent mêlés et éludés; quand Grosch parle du manse, il ne se soucie en aucune façon des difficultés qui préoccupent la critique actuelle. Ailleurs, il enfonce à grand fracas les portes ouvertes, par exemple quand, p. 75, il fait l'extraordinaire remarque qu'on (quel est cet *on?*) n'avait pas montré la coexistence de grandes propriétés et de propriétés de paysans, ou quand il affirme, p. 83, qu'il est admis comme une « fable convenue » que le

1. *Markgenossenschaft und Grossgrundherrschaft im früheren Mittelalter. Eine staats- und rechtsgeschichtliche Untersuchung*, von Georg Grosch. Berlin, Ebering, 1911, in-8°, 189 p. (*Historische Studien*, Heft 96).

haut moyen âge a ignoré la différence entre le droit public et le droit privé. Il est dommage que l'auteur qui a du talent ait perdu son temps à écrire ce livre inutile.

Tout autre est l'ouvrage de WEIMANN[1] sur les communautés des marches et des forêts dans le Bas-Rhin, qui conduit à des résultats presque tous sûrs et précis. L'auteur montre que, contrairement à une opinion qui s'est répandue récemment, dans le Bas-Rhin, des deux côtés du fleuve, sont mentionnées dès la fin du moyen âge de grandes marches, composées de plusieurs communautés de paysans, villages ou paroisses. Ces grandes marches doivent se distinguer des marches de villages avec lesquelles elles coexistent. La théorie de Rübel, d'après laquelle l'État aurait délimité les marches à l'époque franque, doit être rejetée pour les pays du Bas-Rhin. Weimann admet du reste fort justement qu'en d'autres pays on trouvait à l'époque franque à la fois de grandes marches et des marches de villages. Ces marches ont été constituées exclusivement pour l'exploitation du sol; elles n'ont rien de commun avec les centaines. La distinction entre les communautés des marches et les communautés des forêts n'est pas très nette, puisqu'entre ces deux communautés il y eut beaucoup d'intermédiaires. On trouve trace des secondes dès le IXe siècle; mais les premières apparaissent seulement, du moins pour le Bas-Rhin, à la fin du moyen âge. L'auteur examine en détail à la fois les droits de la communauté (ordonnances sur les forêts et les pâturages), les droits tant réels que personnels des individus, les privilèges des grands et la situation des petits (manants, locataires, individus sans aucune terre). La libre propriété des marches a subi plus d'une atteinte au cours du moyen âge par la formation des seigneuries; pourtant les marches ne se sont pas absorbées dans la seigneurie. Le dernier chapitre traite des droits réciproques des seigneurs et de la communauté sur les biens communaux (*allmend*), des relations des seigneurs et des membres de la communauté. La part que le seigneur territorial acquit sur l'administration, la justice et finalement sur les revenus varia beaucoup; mais souvent et jusqu'à la fin du moyen âge la communauté conserva d'importants droits judiciaires.

Walther MÜLLER[2], dans une dissertation intéressante, s'occupe

1. *Die Mark- und Walderbengenossenschaften des Niederrheins*, von Dr. Karl Weimann. Breslau, Marcus, 1911, in-8°, 160 p. (*Untersuchungen*, hg. von Giercke, Heft 106).

2. *Zur Frage des Ursprungs der mittelalterlichen Zünfte*, von Walther Müller. Leipzig, Quelle et Meyer, 1910, in-8°, XII-92 p. (*Leipziger Historische Abhandlungen*, Heft 22).

de la question si controversée de l'origine des corporations du moyen âge. Il passe d'abord en revue les principaux ouvrages sur le sujet, en donnant une trop grande place aux théories d'Eberstadt; puis il montre la situation économique et la situation juridique des artisans dans le haut moyen âge. Il insiste sur la grande importance des ouvriers qui sont censitaires d'un seigneur, mais qui ont le droit de vendre directement leurs produits; il pense avec Seeliger qu'ils vivaient sous le droit domanial. Contrairement à l'opinion de G. von Below, il recherche l'origine des corporations dans l'ancienne organisation domaniale; il voit dans les offices des ouvriers domaniaux les plus anciennes corporations; mais il accorde qu'à côté d'eux se formèrent dès le XIIe siècle de nouvelles corporations par libre association. G. von Below a donné son opinion sur cette théorie dans la *Historische Zeitschrift*, t. CVII, p. 587 et suiv.; voir aussi son article, *Ibid.*, t. CIX, p. 23 et suiv.

Le travail d'ECKERT[1] sur le commerce des merciers se limite à deux villes souabes, Augsbourg et Ulm, et à deux villes rhénanes, Strasbourg et Worms. L'auteur recherche à quelle époque apparaissent les merciers (pour la première fois à Worms, en 1221), quand se formèrent leurs corporations, quelles furent leur situation personnelle et leur importance sociale. Mais il s'occupe surtout des objets et du fonctionnement de leur commerce. Il indique les marchandises que les merciers pouvaient vendre : c'étaient les marchandises d'importation qu'ils écoulaient en détail; mais les merciers se heurtèrent aux prétentions d'autres métiers, comme Eckert le montre par des nouveaux exemples. Il nous donne de curieux détails sur le commerce en gros des merciers voyageurs, sur leur participation aux foires et aux marchés, sur l'importation des marchandises. A propos du commerce en gros, il se rallie à la thèse de von Below; il combat avec énergie celle de Keutgen, qui a soutenu que les *kauflute* mentionnés dans le second droit municipal d'Augsbourg n'étaient ni des merciers, ni des intermédiaires, par suite point de petits marchands, mais exclusivement des marchands en gros (cf. les observations d'Uhlirz dans la *Historische Zeitschrift*, t. CX, p. 576 et suiv.).

Le travail de VOGEL[2] sur la douane de la ville de Fribourg-en-

1. *Die Krämer in süddeutschen Städten bis zum Ausgang des Mittelalters*, von Heinrich Eckert. Berlin et Leipzig, Rothschild, 1910, in-8°, XI-89 p. (*Abhandlungen zur mittleren und neueren Gesch.*, Heft 16).

2. *Geschichte des Zollwesens der Stadt Freiburg-i.-Br., bis zum Ende des 16. Jahrhunderts*, von Karl Vogel. *Ibid.*, 1911, in-8°, 125 p. (Même collection, Heft 34).

Brisgau est une réunion d'études de détail utiles, mais dont le lien n'apparaît pas toujours. Par le statut de la cité, les bourgeois sont affranchis du droit de douane appartenant au seigneur. Mais, au début du XIVe siècle, on trouve pour la première fois mention d'un droit de douane municipal et, dans ses luttes avec le comte, la ville finit par s'emparer des anciens droits seigneuriaux; dans les dernières années du règne de Charles IV, elle lève régulièrement les droits de douane; mais une partie fut revendiquée par les nouveaux seigneurs (depuis 1368), les Habsbourg. Dans le même XIVe siècle, la ville étendit ses droits de douane à un plus vaste rayon; à la fin du siècle, elle les leva sur toutes les routes de la Forêt-Noire. Ces droits qui, au début, avaient le caractère d'une caution, devinrent peu à peu de véritables impôts; du reste, les diverses espèces de droits douaniers peuvent difficilement se différencier. Fort instructif est le chapitre où sont passés en revue les objets soumis à la douane et surtout celui sur le fonctionnement de cette administration, les employés, les lieux où l'impôt est levé, la manière dont il est levé, les peines qui frappent les fraudeurs.

H. Bächtold[1] vient de consacrer au commerce de l'Allemagne du Nord au XIIe siècle et au début du XIIIe un remarquable ouvrage qui se distingue par une heureuse union d'intelligence historique et de connaissances géographiques. L'auteur part des embouchures du Rhin. Là, à côté de Zutphen et de la Gueldre et encore davantage se distingue Utrecht qui est le théâtre d'un commerce actif particulièrement avec Cologne : c'est la seule grande place de commerce qui assurât les communications avec le nord-ouest de l'Europe et l'Allemagne. Sur le Waal, Tiel prit une grande importance aux Xe et XIe siècles; mais, au XIIe siècle, la décadence commença; pourtant ce commerce ne fut pas anéanti par les comtes de Hollande, comme on le prétend souvent. Selon Bächtold, la partie du fleuve de Duisbourg au delta n'aurait eu qu'une importance commerciale médiocre, bien que là se fussent trouvés des marchés florissants comme Wesel, Xanten, Rees. De Duisbourg à Cologne apparaît avec toute sa supériorité la ville de Cologne. Le tableau que l'auteur trace sur les relations de la ville avec le nord, le centre et le sud de l'Allemagne est des plus animés. Sur la rive gauche du Rhin, Aix-la-Chapelle est comme une petite image de Cologne; comme Cologne, elle prend part au commerce du Danube. Le commerce des villes de la Meuse, Dinant, Namur, Huy, Liège, est alimenté par l'industrie du fer et par les

1. *Der norddeutsche Handel im 12. und beginnenden 13. Jahrhundert*, von Dr. Hermann Bächtold. Berlin et Leipzig, Rothschild, 1910, in-8°, 314 p. (*Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, Heft 21).

tissus; les marchands allaient, par Cologne, à travers la Saxe, jusqu'aux mines du Harz. Dans le district entre la Meuse et l'Escaut, les commerçants d'Anvers pénétraient déjà alors au moins jusqu'à l'Allemagne centrale. En Westphalie, on trouve trace d'une vie commerciale même dans la montagne; dans la plaine, avec les villes de Dortmund, Soest et Munster, le commerce extérieur est très actif. Le commerce intérieur est dirigé surtout du côté du Rhin; mais ici Bächtold met en garde contre les exagérations des précédents historiens. La ville principale du pays du Harz, Goslar, de même que Hildesheim, était en communication avec Cologne, tandis que les marchands du Weser inférieur (Hameln, Minden) se rendaient de préférence à Brême. Nous ne savons presque rien des relations de Magdebourg avec les pays de l'ouest, contrairement aux allégations des récents historiens; mais les rapports entre la marche de Brandebourg et la Flandre par Hambourg sont fréquents, ce qui s'explique en grande partie par l'immigration des Flamands dans la marche. Hambourg apparaît dès la fin du XIIe siècle comme un port marchand. La partie du livre de Bächtold consacrée au commerce extérieur traite surtout, comme il est naturel, des relations avec la Flandre et l'Angleterre. Ce sont les pays du Rhin qui ont avec l'Angleterre les rapports les plus nombreux, d'abord les pays de l'embouchure, puis, à partir de 1150, Cologne qui désormais l'a emporté sur Tiel. On nous décrit aussi en grand détail les relations avec les pays du nord-est, les débuts du commerce avec la Russie, les rapports de Riga avec l'intérieur de la Russie, et ici l'auteur est en général d'accord avec les précédents travaux. Dans le chapitre sur les relations commerciales entre la mer Baltique avec l'Allemagne du nord-ouest et la mer du Nord, qui ont une si grande importance pour l'histoire de la hanse, M. Bächtold traite un sujet déjà connu; mais bien des détails sont indiqués par lui de façon plus précise; on remarquera ses observations sur les relations de la Westphalie (Soest) avec la mer Baltique, et ainsi est éclairée, du point de vue commercial, l'histoire des origines de Lubeck.

L'histoire du commerce de la Moldavie depuis les origines jusqu'à la fin du XVIe siècle, que NISTOR[1] nous raconte d'après les sources, intéresse aussi l'histoire d'Allemagne, puisque les Allemands prenaient une part active à ce commerce. Le travail de Nistor complète son livre paru en 1911 sur les relations commerciales de la Moldavie aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Il nous donne de curieux détails sur

1. *Handel und Wandel in der Moldau bis zum Ende des 16. Jahrhunderts, nach den Quellen dargestelll*, von Dr. I. Nistor, Privatdozent an der Universität Wien. Czernowitz, Pardini, 1912, in-8°, XIII-200 p.

les voies de terre et d'eau et sur leur importance économique et stratégique, sur la manière dont les personnes, les marchandises et les nouvelles circulaient. Dans le chapitre sur les marchands, il montre que le voïvode lui-même, ainsi que le grand propriétaire laïque ou ecclésiastique, exerçaient parfois le commerce, mais que le premier rôle appartient ici aux villes, dont beaucoup étaient d'origine allemande. Il insiste sur l'activité commerciale que déployèrent les Roumains; à partir du xve siècle, ils ont le premier rang, à côté des Allemands et des Arméniens. Dès l'année 1380 environ, on trouve des renseignements sur les marchandises échangées. En décrivant la juridiction commerciale, l'auteur montre comment la constitution des villes allemandes s'est appliquée aux villes de la Moldavie. Le chapitre sur les monnaies, les poids et les mesures fournit beaucoup de détails nouveaux. Le chapitre final sur les objets de commerce prouve qu'il y avait en Moldavie abondance de matières premières, mais manque d'industrie; les Allemands importaient particulièrement de la laine et du lin.

Droit ecclésiastique. — Au nombre des ouvrages rentrant dans cette catégorie, le plus important et par son sujet et par les résultats est certainement celui d'A. Schulte[1] sur la noblesse et l'église allemande; il constitue même une étude remarquable de l'histoire sociale allemande. Sans doute un tiers du volume est formé de dissertations détachées; l'ouvrage lui-même ressemble par endroits à une dissertation où les questions chevauchent les unes sur les autres : on se croirait parfois transporté en un séminaire historique. L'auteur se met aussi trop en scène, disant dans le texte même ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait (voir p. 95, 184; p. 163, il écrit : « Je laisse de côté l'évêché de Minden; il touche à des territoires dont jamais je n'ai eu à m'occuper »). Mais ce sont là des taches légères, et il faut reconnaître que l'œuvre pose avec vigueur le problème, résout une foule de difficultés et a déjà exercé une grande influence. Que l'église allemande ait été une église aristocratique, c'est là un fait qui est désormais scientifiquement démontré. On savait bien déjà qu'il existait à la fin du moyen âge des collégiales et des monastères indépendants; mais Schulte a le premier prouvé que de tels établissements religieux, réservés à la noblesse, remontaient au début du moyen âge, même à la période mérovingienne. Il est amené à examiner les questions

1. *Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter. Studien zur Sozial-Rechts- und Kirchengeschichte*, von Aloys Schulte. Stuttgart, Enke, 1910, in-8°, xii-460 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, hg. v. Ulrich Stutz. 63 und 64 Heft).

si controversées des classes différentes de la noblesse allemande, de l'origine des *ministeriales*; contrairement aux théories récentes, il s'en tient avec raison à l'ancienne opinion que les *ministeriales* sortaient pour la plus grande partie de la classe des non-libres. Il démontre aussi que non seulement les ordres militaires et les moines mendiants, mais même les Cisterciens, les religieux de Prémontré et les monastères réformés du XIe siècle n'avaient pas de *ministeriales*; leurs rapports avec le royaume furent par suite tout autres que ceux des collégiales et des monastères indépendants qui étaient soumis au service militaire. Schulte insiste sur les pertes que l'église a fait subir à la noblesse : qu'on consulte son chapitre sur la haute noblesse et le célibat. En moyenne, dans une famille noble, sur soixante et un mariés, on trouve trente-neuf célibataires, et cette intrusion de la noblesse dans l'église n'a pas seulement nui à l'église, mais aussi à la noblesse, dont certaines familles ont été anéanties[1].

Parmi les études spéciales, il faut mentionner le travail de BRACKMANN[2] sur les relations de la curie avec la province ecclésiastique de Salzbourg jusqu'à la fin du XIIe siècle : ses recherches pour la *Germania pontificia* l'ont conduit à écrire ce volume. Jusqu'à l'époque de la querelle des investitures, les privilèges pontificaux n'eurent dans cette province qu'une médiocre importance. La réforme de Hirsau favorisa la politique des papes à l'égard des monastères, qui était aussi dictée par des ambitions temporelles : non seulement les monastères fondés vers 1100, mais encore les anciens couvents reçurent, sous l'influence de la réforme monastique souabe, des privilèges pontificaux qui leur accordaient une série de droits et refoulaient les privilèges royaux. Mais, — et c'est le résultat principal des recherches pénétrantes de Brackmann, — la réforme de Hirsau n'a pas fait de ces monastères des monastères pontificaux. Conrad de Salzbourg a fondé et réformé des monastères dans les diocèses de Salzbourg, Passau et Freising; mais cet archevêque, tout rempli de la pensée de la réforme, a soumis ses créations non au pape,

1. Qu'il nous soit permis de citer ici la dissertation de Karl Rauch consacrée surtout au XVIIIe siècle, mais où l'on trouvera aussi quelques observations sur la noblesse au moyen âge : *Stiftsmässigkeit und Stiftsfähigkeit in ihrer begrifflichen Abgrenzung. Ein Rechtsgutachten, zugleich ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Adelsrechts.* Weimar, Böhlaus Nachfolger, 1910, in-8°, 24 p. (Tirage à part de la *Festschrift Heinrich Brunner zum 70 Geburtstag dargebracht von Schülern und Verehrern.*)

2. *Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia*, von Albert Brackmann. I : *Die Kurie und die Salzburger Kirchenprovinz.* Berlin, Weidmann, 1912, in-8°, XIV-270 p.; prix, 8 m.

mais au chapitre de Salzbourg; Otton de Bamberg relia de la façon la plus étroite les monastères qu'il fonda à son évêché et telle fut aussi la conduite d'Otton de Freising. Encore au milieu du XIIe siècle, les monastères épiscopaux étaient en grande majorité. Les bulles pontificales en leur faveur sont assez peu nombreuses, et elles contiennent simplement la confirmation des domaines ou de la règle du couvent ou de la liberté d'élection de l'abbé. Jusque vers 1150, la curie n'a pas réussi à l'emporter sur les évêques et à s'approprier leurs monastères. Les évêques ont conservé leurs droits diocésains essentiels sur les monastères; seulement quelques droits spéciaux ont été donnés par la curie à des monastères épiscopaux, par exemple l'exemption de l'interdit. Sans doute le nombre des monastères qui paient un cens à la curie est plus grand dans la première moitié du XIIe siècle qu'au XIe siècle; mais les privilèges pontificaux qui dépassent l'ancienne formule sont rares; dans le seul privilège d'Innocent II de 1140 pour Saint-Paul-de-Lavant, il est question en termes clairs et précis de l'exemption. Et on s'explique que la curie n'ait pas poussé les choses plus loin, à cause des relations étroites entre l'épiscopat et les monastères. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, parmi les monastères nouveaux un petit nombre sont soumis au pape, bien que les archevêques Eberhard et Conrad II aient été partisans du souverain pontife; c'est à peine si les privilèges du Saint-Siège en faveur des monastères épiscopaux ont quelque peu étendu les prérogatives romaines. Mais pour les autres monastères non soumis au pape ces prérogatives augmentent : ils ont besoin de la protection pontificale. Nous sommes obligés de passer vite sur les seconde et troisième parties du travail de Brackmann. La seconde contient des recherches sur les actes faux des diocèses de Salzbourg, Passau, Ratisbonne et Freising, qui peuvent servir non seulement à la diplomatique, mais à l'histoire de ces monastères; la troisième renferme, outre un certain nombre d'appendices, une série de bulles inédites.

Dans son livre comme dans un compte-rendu étendu (*Götting. gelehrte Anzeigen*, 1913, n° 5), Brackmann s'occupe de l'important travail de SCHREIBER[1] qui, pour la première fois, traite d'une façon détaillée des relations de la curie avec les monastères au

1. *Kurie und Kloster im 12. Jahrhundert. Studien zur Privilegierung, Verfassung und besonders zum Eigenkirchenwesen der vorfranziskanischen Orden vornehmlich auf Grund der Papsturkunden von Paschalis II. bis auf Lucius III. (1099-1181)*, von Dr. Georg Schreiber, prêtre du diocèse de Hildesheim, 2 vol. in-8°, XXXIV-296, VI-463 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, hg. v. Stutz, 65-66, 67-68).

XIIe siècle. Nous ne pouvons point passer ce livre sous silence, bien qu'il ne soit pas limité à l'église allemande. L'auteur a examiné avec soin toutes les bulles des papes en faveur des ordres religieux ou de monastères isolés depuis le pontificat de Pascal II jusqu'à celui de Lucius III. Il montre comment peu à peu la protection pontificale sur les monastères a remplacé la protection royale; il cherche à déterminer la situation juridique des monastères recommandés au pape, qu'il voudrait faire appeler les monastères propres du pape (*Eigenkirche*), et des monastères exempts, c'est-à-dire soustraits à la juridiction de l'ordinaire. Dans un chapitre intéressant sur les relations du monastère avec l'évêque diocésain, il raconte les querelles entre les abbayes non exemptes avec l'évêque tant au sujet de la juridiction que des redevances exigées par le prélat; il expose les voies et moyens que la curie inventa pour protéger l'abbaye contre l'épiscopat. Il examine aussi la question si controversée des dîmes et il nous apporte à ce sujet quelques faits nouveaux. Tandis que, dans la première moitié du XIIe siècle, la papauté reconnaissait de façon générale l'exemption de la dîme aux monastères, Hadrien IV l'a limitée aux dîmes novales. Il en fut de même d'Alexandre III qui a pourtant reconnu une exemption totale aux Cisterciens et aux ordres militaires. La plus grande partie du second volume est consacrée aux églises propres des monastères, à leur origine, leur situation, la politique suivie à leur égard par la papauté et l'épiscopat. Nous signalons les passages sur le nombre de ces églises, qu'on trouve surtout dans l'ordre bénédictin ou chez les Augustins, sur l'obligation des monastères de payer un cens pour ces églises à l'évêque, sur les dîmes leur afférant, les oblations des fidèles, les privilèges d'enterrement qui provoquèrent déjà alors maint conflit avec le clergé paroissial et l'évêque : dès l'époque d'Alexandre III, les évêques furent contraints de reconnaître le droit d'enterrement aux églises des Bénédictins. La situation des prêtres de ces églises était en général difficile ; à cause de la modicité de leurs revenus, ils entrèrent souvent en lutte avec le monastère. Schreiber nous donne à ce sujet toute une série de détails ; il montre comment la curie intervint en faveur de ces prêtres et reconnut aux évêques le droit de se faire rendre compte des revenus qui leur étaient affectés. En effet, ces églises des monastères continuèrent de dépendre de l'évêque. Le chiffre des églises privées exemptes n'est pas considérable ; ce sont particulièrement celles d'anciens couvents italiens. Du chapitre sur la situation matérielle des monastères il résulte que la curie n'a jamais reconnu à l'évêque le droit de disposer des biens des abbayes exemptes, mais que l'évêque ne s'en fit point faute. Par des dona-

tions et des privilèges d'indulgence, la curie a augmenté la fortune des monastères exempts ; mais elle n'a pas été à même d'empêcher la décadence des monastères bénédictins. La curie a reconnu la vouerie des monastères; elle a même toléré qu'elle devint héréditaire; mais elle a cherché à arrêter les usurpations des voués. Elle est intervenue pour régler les relations des censitaires avec le monastère. Mais à ce point de vue les bulles ne sauraient nous donner une image fidèle de la réalité.

Parmi les nombreux travaux sur les chapitres allemands qui ont paru dans les dernières années, nous devons mentionner le livre de Bastgen[1] sur le chapitre de Trèves; il est toutefois regrettable que l'auteur ait traité presque exclusivement de la période du moyen âge. Sans doute, il doit souvent répéter les mêmes faits qui se retrouvent dans l'histoire des autres chapitres; pourtant ses recherches fondées sur l'étude des documents d'archives nous font connaître aussi beaucoup de faits nouveaux. Le chapitre sur l'admission dans le chapitre contient plus de renseignements que les ouvrages similaires : l'auteur touche ici à la question de la provision pontificale. Notons aussi ce qu'il dit des obligations des chanoines pour la célébration du service divin et des anniversaires. Il nous donne des renseignements plus abondants qu'ailleurs sur les vicaires, les chapelains et autres bénéficiers ou serviteurs du chapitre. Ce qu'il nous expose des attributions du chapitre général, sur son droit de justice, sur les peines qu'il prononce est bien venu. Il nous montre aussi la manière dont le chapitre exploite ses domaines, particulièrement ses vignobles, et il épuise le sujet pour le XIIIe siècle. Le dernier chapitre sur le droit de consentement et d'élection des chanoines est à la fois trop court et trop long; pourtant il rectifie ou complète les travaux précédents sur la nomination et l'installation de l'archevêque.

L'abbaye de Saint-Vit d'Ellwangen (sur la rive droite de la Jagst supérieure) a subi dès le milieu du XIVe siècle les destinées qui frappèrent si souvent les anciens monastères bénédictins réservés à la noblesse. Ses revenus diminuèrent sans cesse; puis toutes sortes de malheurs la frappèrent, entre autres un grand incendie qui la détruisit en 1443, et on songea à la transformer en une collégiale seigneuriale. La réforme de Melk et de Bursfeld n'eut ici qu'une influence passagère, et l'évêque réformateur d'Augsbourg, le cardinal Pierre

1. *Die Geschichte des Trierer Domkapitels im Mittelalter*, von Hubert Bastgen. Paderborn, Schöningh, 1910, in-8°, VIII-335 p. (*Görresgesellschaft zur Pflege der Wissenschaft im katholischen Deutschland, Sektion für Rechts- und Sozialwissenschaft*, 7. Heft).

de Schaumbourg, ne réussit point dans sa tentative. En 1460, le monastère fut sécularisé et devint une collégiale de chanoines. ZELLER[1] nous expose la constitution du monastère et celle de la collégiale. Il insiste sur la situation juridique de la maison. Le monastère, dont les moines appartenaient en général à des familles de *ministeriales*, jouissait de l'exemption; la collégiale garda ce privilège. L'auteur nous montre aussi quels étaient les droits du prévôt princier et des membres du chapitre. On est un peu étonné de trouver en tête du volume un recueil de statuts, de chartes, de diplômes et toutes sortes de documents sur l'histoire du monastère, qu'on place d'ordinaire à la fin.

Nous ajoutons pour finir quelques mots sur la petite étude dans laquelle KÖSTLER[2] suit, à travers le droit romain, le droit franc et le droit canon, la peine du retrait de la protection, la disgrâce. D'après lui, elle apparaît pour la première fois en 380 dans le Code théodosien; elle signifie : la disgrâce de Dieu; punir le criminel, c'est pour l'empereur détourner de lui la colère divine. Sans doute, cette peine a une relation étroite avec la peine franque du retrait de la protection et Köstler ne le nie pas; mais le retrait du *mundium* royal n'est pas seulement la peine prononcée pour atteinte à ce *mundium*; il faut faire intervenir ici, comme chez les Byzantins, l'idée de la colère de Dieu. Pourtant l'auteur doit accorder que les racines de cette institution plongent dans le droit germanique et que le droit romain n'a ici qu'une importance secondaire. D'abord, l'église ignorait cette peine; au XIe siècle, la papauté l'a empruntée au droit germanique. La formule devint chez elle : *indignatio Dei et sanctorum Petri et Pauli apostolorum* et la formule eut, à partir du XIIe siècle, une influence sur la formule laïque; elle a fini par passer tout entière dans les diplômes royaux et les chartes princières et elle s'est répandue dans presque tout l'Occident.

F. VIGENER.

1. *Die Umwandlung des Benediktinerklosters Ellwangen in ein weltliches Chorherrstift (1460) und die kirchliche Verfassung des Stifts. Texte und Darstellung*, von Dr. Joseph Zeller. Stuttgart, Kohlhammer, 1910, in-8°, XVI-571 p. (*Württembergische Geschichtsquellen*, hg. von der Württ. Kommission für Landesgeschichte, 10 Band).

2. *Huldentzug als Strafe. Eine kirchenrechtliche Untersuchung mit Berücksichtigung des römischen und des deutschen Rechtes*, von Rudolf Köstler. Stuttgart, Enke, 1910, in-8°, XV-118 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, hg. von Stutz, 62. Heft).

HISTOIRE D'ESPAGNE.

(Années 1909-1912.)

Documents. — L'effort que nous avons signalé dans le t. XCVII de cette *Revue*, en rendant compte de la production historique en Espagne, continue. Très nombreux sont les livres publiés dans les cinq dernières années, qui sont appuyés sur des documents; nombreux encore sont les documents qui paraissent dans les revues. En même temps, on peut remarquer l'apparition de recueils méthodiques attestant ce qu'on pourrait appeler le réveil de l'histoire régionale. L'essor de la production a été enfin stimulé par la célébration de certaines dates historiques célèbres, comme celle du centenaire des Cortès de Cadix et de la guerre de l'Indépendance. D'autre part, on peut signaler dans la période couverte par ce Bulletin une plus grande attention vers les études américanistes, et la création par l'État d'un « Centre d'études historiques » a produit déjà quelques travaux estimables.

Les anciens recueils de documents ont pour la plupart continué de progresser.

En premier lieu, les Actes des Cortès de Castille publiés par ordre de la Chambre des députés[1] se sont augmentés de huit volumes (tomes XXVII à XXXIV) qui vont de décembre 1611 à la fin d'octobre 1619.

L'Académie de l'histoire a publié les tomes XI à XV des Actes des Cortès[2]; ils concernent les Cortès de Catalogne et comprennent les actes qui furent promulgués à Barcelone, Tortosa, Montblaude San Cucufate, etc., dans le premier tiers du xve siècle.

La collection dite des « Sources pour l'histoire de Castille », publiée par les PP. Bénédictins[3], a été augmentée de deux volumes, comprenant : l'un le *Cartulario del Infantado de Covarrubias*, l'autre le *Becerro Gótico de Cardeña*; ils ont été publiés tous

1. *Actas de las Cortes de Castilla publicadas por acuerdo del Congreso de los Diputados*, tomos XXVII al XXXIV. Le tome XXXIV a été publié à Madrid en 1910. La collection complète doit parvenir jusqu'en 1713.

2. *Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia y Principado de Cataluña*, t. XII et suiv.

3. *Coleccion diplomatica de San Salvador del Moral*; tomo II : *Cartulario del Infantado de Covarrubias*, por el P. Luciano Serrano. Valladolid, 1908, CXXXI-401 p.; tomo III : *Fuentes para la historia de Castilla, Becerro Gótico de Cardeña*, por L. Serrano. Madrid, 1910, XLVII-417 p.

deux par le P. Luciano Serrano, avec le même soin qu'il avait mis à reproduire le *Cartulario de San Salvador del Moral.*

Le recueil, dirigé par le professeur Ibarra, de documents pour l'histoire de l'Aragon s'est accru de cinq nouveaux volumes (tomes II à VII). Le tome III[1] a été édité, avec une introduction et des notes, par le professeur Salarrullana de Dios; il renferme des documents (56 au total) relatifs au règne de Sancho Ramirez (1063-1094) qui proviennent du monastère de Saint-Jean-de-la-Peña. L'éditeur énumère les sources où il a puisé pour son travail. Le tome IV, édité par M. Hora Gando, est le premier des Ordonnances de la ville de Saragosse, complétées dans le tome V, qui renferme les Ordonnances de Jaime II, de Juan Ier et de Fernand Ier jusqu'à Alfonse V[2]. Le tome VI, publié par R. del Arco[3], est relatif aux anciens corps de métiers de Huesca, avec les ordonnances et documents qui s'y rattachent; le tome VII, par le P. Longás Bartibás[4], s'occupe de la représentation aragonaise dans la junte centrale supérieure, du 25 septembre 1808 au 25 janvier 1810; ce dernier volume contient des faits d'un haut intérêt pour l'étude de la guerre de l'Indépendance et du mouvement politique à la même époque.

L'ancien royaume d'Aragon a été favorisé par d'autres publications. Outre le beau livre de Heinrich Finke, *Acta Aragonensia*[5], Giuseppe La Mantia[6] a fait connaître vingt-trois documents originaux qui se rattachent aux relations d'Alphonse III d'Aragon et de la Sicile; le professeur Éduardo Ibarra a publié au tome III des « Annales de

1. *Coleccion de documentos para el estudio de la Historia de Aragon;* t. III : *Sancho Ramirez* (volumen I) *desde 1063 hasta 1094 años.* Documentos reales procedentes de San Juan de la Peña, por José Salarrullana de Dios. Zaragoza, 1907, xviii-267 p.

2. *Coleccion documentos Historia de Aragon;* t. IV et V : *Ordinaciones de la ciudad de Zaragoza,* por Manuel Morá Gaudó. Saragosse, 1908, 2 vol.; t. I, 310-xiii p.: t. II, 664 p.

3. *Coleccion documentos Historia Aragon;* t. VI : *Antiguos gremios de Huesca. Ordinaciones. Documentos,* por Ricardo del Arco. Zaragoza, 1911, xviii-269 p.

4. *Coleccion documentos Historia Aragon;* t. VII : *la Representacion aragonesa en la Junta Central Suprema (25 sep. 1808-29 Enero 1810),* por Pedro Longas Bartibas. Zaragoza, 1912, xxxvii-255 p.

5. Heinrich Finke, *Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondez Jaymes II (1291-1327).* Berlin, 1908, 1 vol. en 2 tomes, cxc-975 p. Cf. *Rev. hist.*, t. C, p. 186.

6. Giuseppe La Mantia, *Documenti su le relazioni del Re Alfonso III di Aragona con la Sicilia (1285-1291).* Barcelona, Anuari d'estudis.

la Commission pour l'extension des études » des notes pour un catalogue d'actes aragonais tirés des archives d'Italie[1].

M. Garcia Arista y Rivera[2] a commencé la publication de documents sur le siège de Saragosse par l'armée française en 1808-1809. M. Rubió y Lluch[3] a fait connaître cinq cent douze documents sur l'histoire de la civilisation catalane au moyen âge, publiés avec l'exactitude dont l'auteur a fait preuve dans tous ses ouvrages; M. Miret y Sans a aussi publié[4] des documents en langue catalane qui se rattachent à la haute vallée du Sègre pendant les XIe et XIIe siècles.

L'érudit bien connu par ses travaux sur l'histoire galicienne, M. Andrès Martinez Salazar[5], a fait connaître plusieurs documents des XIIIe-XVIe siècles; ils sont très utiles pour l'étude historique et philologique de la Galicie et de son dialecte; mais il y manque un glossaire. Ils comprennent un total de soixante-douze documents, qui proviennent en grand nombre du monastère de Monfero. A Badajoz, la rédaction de l'*Archivo Extremeño* a fait paraître le tome I des documents historiques se rattachant à cette région[6]; le Conseil municipal de Madrid[7] a fait imprimer, sous la direction de l'archiviste, M. T. D. Palacio, le tome III des documents de ses archives : il se rapporte aux années 1441 à 1500.

Dans la très intéressante collection des *Monumenta historica Societatis Jesu a patribus ejusdem Societatis edita*, ont paru les tomes XXXI à XXXIV; ils comprennent les *Epistolae P. Alphonsi Salmeronis* (tome II, 1565-1585[8]) et la suite des *Monumenta Ignaciana*[9].

1. Eduardo Ibarra, *Documentos aragoneses en los archivos de Italia. Apuntes para un inventario*. T. III : *Anales Junta Ampliacion Estudios*. Madrid.

2. *Documentos del ejercito francés sitiador de Zaragoza (1808-1809)*, exhumados por el Dr G. Garcia Arista Rivera. Zaragoza, 1910, 349 p.

3. *Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval*, publicats per Antoni Rubió y Lluch (Anuari d'estudis catalans). Barcelona, 1908, XXXVI-486 p.

4. Joaquin Miret y Sans, *Documents en langue catalane (haute vallée du Sègre, XIe-XIIe siècles)*. Paris, 1908 (extrait de la *Revue hispanique*).

5. Andrès Martinez Salazar, *Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI*. Coruña, 1911, 186 p.

6. *Documentos históricos referentes à Extremadura*, coleccionados por la Redaccion del *Archivo Extremeño*, t. I. Badajoz, 1910, 362 p.

7. *Documentos del Archivo general de la villa de Madrid*, t. III, ano 1907, 581 p.

8. *Monumenta historica Societatis Jesu*. T. XXXII : *Epistolæ P. Alphonsi Salmeronis, Societatis Jesu, ex autographis vel originalibus exemplis potissimum depromptæ, a patribus ejusdem Societatis nunc primum editæ*. T. II : *1565-1585*.

9. *Monumenta historica Societatis Jesu*. T. XXXI, XXXIII et XXXIV : *Mona-*

La « Nouvelle Bibliothèque d'auteurs espagnols », complément et, dans une certaine mesure, revision améliorée de la collection très connue de Rivadeneyra, a commencé dans son tome VIII l'Histoire de l'ordre de Saint-Jérôme, par Fray José de Sigüenza[1], œuvre qui finit au tome XII de la même collection. Ces deux volumes ont été préparés par feu M. Juan Catalina y Garcia, membre de l'Académie de l'histoire, historien qui donnait volontiers à ses travaux un cadre étroitement régional ; en quoi il s'harmonisait parfaitement avec son compatriote, le frère José de Sigüenza.

Un autre érudit et académicien illustre, décédé lui aussi il n'y a pas longtemps, M. Antonio Rodriguez Villa[2], avait étudié avec passion l'époque de la grandeur espagnole et des personnages qui la représentent le mieux. Il avait formé le projet d'écrire une biographie critique et complète du Grand Capitaine ; il ne put en publier que les sources. Ce sont quatre chroniques : deux qui se rapportent à la conquête du royaume de Naples (dont une, jusqu'alors inédite, provient des archives municipales de Montilla), celle de Paul Jove et, enfin, celle d'Hernan Perez del Pulgar ; elles ont été publiées avec le soin auquel nous avait habitués l'érudit académicien.

Un jeune historien, M. Serrano Sanz[3], a fait imprimer dans les tomes XIII et XIV de la même collection l'histoire apologétique des Indes par Fray Bartolomé de las Casas, et dans le tome XV[4] les œuvres de plusieurs autres historiens des Indes ; ce sont : la Guerre de Quito par Cieza de Leon ; la Journée de la rivière Marañon par Toribio de Ortiguera ; la Journée d'Omagua et de Dorado et, pour finir, la description du Pérou, de Tucuman, du Rio de la Plata et du Chili, par Fray Reginaldo de Lizárraga. Aux études américaines se rapporte encore l'œuvre entreprise par la « Société de publications

menta Ignaciana. Sancti Ignatii de Loyola epistolæ et instructiones. Matriti, 1907-1908.

1. *Historia de la Orden de San Jeronimo*, por Fr. José de Sigüenza ; publ. p. D. Juan Catalina y Garcia, t. I et II. Madrid, 1907 et 1908, LII-688 p. (Nueva bibl. de autores españoles, t. VIII et XII).

2. *Cronicas del Gran Capitan*, por Antonio Rodriguez Villa. Madrid, 1908, LXXI-612 p. (t. X de la *N. B. A. E.*).

3. *Historiadores de Indias*. T. I : *Apologetica historia de las Indias*, por Fr. Bartolome de las Casas ; publ. p. M. Serrano Sanz. Madrid, 1909, 704 p. (t. XIII et XIV de la *N. B. A. E.*).

4. *Historiadores de Indias*. T. II : *Guerra de Quito*, de Pedro Cieza de Leon ; *Jornada del Rio Marañon*, de Toribio de Ortiguera ; *Jornada de Omagua y Dorado*, *Descripcion del Perú*, *Tucuman*, *Rio de la Plata y Chile*, de Fray Reginaldo de Lizàrraga ; publ. p. M. Serrano Sanz. Madrid, 1909 (t. XV de la *N. B. A. E.*).

historiques[1] » qui a décidé de dresser le catalogue méthodique et raisonné de tous les documents conservés dans les archives des Indes. Six volumes (le dernier contient l'index) ont paru ; ils comprennent des extraits de documents relatifs à l'indépendance de l'Amérique. Ces volumes sont signés par l'archiviste, M. Torres Lanzas. En dernier lieu, la « Collection d'écrivains castillans[2] » a publié, traduite du latin en castillan, la Guerre de Grenade, d'Alonço de Palencia ; traduction faite avec un soin minutieux par M. Paz y Melia. L'Académie royale d'histoire a fait paraître aussi une nouvelle édition de la Guerre de Catalogne, par Melo[3].

Dans un autre ordre d'études, le marquis d'Olivart[4] continue son recueil de traités internationaux ; le tome XIV comprend les années 1902-1904. MM. Gomez[5] Bardaji et Ostiz de Burgos publient les « Annales parlementaires », qui peuvent servir de complément à l'« Année politique » ; ont paru les législatures des Cortès de 1907 à 1910. C'est un résumé utile pour la connaissance de notre activité politique actuelle. M. Valverde y Perales[6] continue, avec une certaine lenteur, la publication des ordonnances relatives à la ville de Baena (Cordoue) ; elles appartiennent au xve et au xvie siècle. Enfin, nous citerons les deux volumes de documents sur les évêques d'Asturica par M. Rodriguez Lopez[7], ces documents sont pris dans les archives cathédrales d'Astorga ; mais ils étaient presque tous déjà connus et l'ouvrage manque d'originalité.

Bibliographies et Catalogues. — Comme nous en avions déjà fait la remarque, les bibliographies publiées depuis 1907 ont continué de se confiner dans un domaine restreint ; elles se rapportent pour la plupart non point à un sujet, à un ordre spécial d'études, mais à une région, à une bibliothèque ou à un musée. Mentionnons les principales.

1. Pedro Torres Lanzas, *Independencia de America. Catálogo de documentos del Archivo de Indias*, 6 vol. Madrid, 1912 (Sociedad de publicaciones historicas).

2. Alonso de Palencia, *Guerra de Granada. Traduida del latin al castellano*, por H. Paz Melia. Madrid, 1909.

3. F. Manuel de Melo, *Guerra de Cataluña*. Madrid, 1912, lxiii-346 p. (Biblioteca selecta de clasicos castellanos).

4. Marquis d'Olivart, *Coleccion de los tradados, documentos y convenios internacionales, etc.*, t. XIV, 1902-1904. Madrid, 1911.

5. J.-J. Gomez Bardaji y José Ortiz de Burgos, *Anales Parlamentarios*. Madrid, 1911.

6. Francisco Valverde y Perales, *Antiguas ordenanzas de la villa de Baena, siglos XV y XVI*. Cordoba, 1907 et suiv.

7. Pedro Rodriguez Lopez, *Episcopologio asturicense*, t. I et II. Madrid, 1907, xiv-520 et 648 p.

L'érudit archiviste feu Cristobal Perez Pastor[1] a fait paraître le tome III de sa *Bibliographie madrilène* (années 1621-1625); il annonce lui-même qu'il croit son ouvrage terminé, parce que, dit-il, il sent « fléchir sa santé ». Les moines Augustins de l'Escurial ont entrepris de cataloguer les manuscrits latins de la bibliothèque du monastère. Le P. Guillermo Antolin a publié[2] deux tomes très détaillés et supérieurs aux catalogues déjà connus, parce qu'il s'appuie sur les ouvrages antérieurs en les améliorant. Ce catalogue est accompagné d'un index des noms d'auteurs, de copistes et de possesseurs illustres de ces manuscrits.

Le bibliothécaire du roi, M. le comte de las Navas[3], a aussi commencé le catalogue de la richissime bibliothèque particulière du Palais qui contient plus de cent mille volumes. Deux tomes soigneusement édités ont déjà paru.

Les fêtes du centenaire de la guerre de l'Indépendance ont fourni à l'érudit militaire, mort à Melilla, Ibañez Marin[4], l'occasion de publier la bibliographie de cette guerre; en quatre-vingts pages, l'auteur a réuni ce qu'il y a de plus important à signaler.

Un autre érudit, M. Gomez Imaz[5], a donné le catalogue des journaux pendant cette même guerre. Ils concernent particulièrement la Castille; en reproduisant des articles qui font le mieux connaître la physionomie des publications périodiques, il a fait vraiment un recueil d'un haut intérêt, que l'Académie espagnole a eu raison de faire éditer.

La « Revue des Archives, des Bibliothèques et des Musées » a terminé la publication, paginée à part, du catalogue des manuscrits ayant appartenu à Pascual de Gayangos[6] et du très utile catalogue d'Octavio de Toledo[7] concernant la bibliothèque capitulaire

1. Cristobal Perez Pastor, *Bibliografía madrileña o descripción de las obras impresas en Madrid*. Parte tercera : 1621 al 1625. Madrid, 1907.

2. P. Guillermo Antolín, *Catálogo de los códices latinos de la Real Biblioteca del Escorial*, t. I et II. Madrid, 1910 et 1911, 576 p.

3. *Catálogo de la Real Biblioteca*, par le comte de las Navas, 2 vol. Madrid, 1911.

4. José Ibañez Marín, *Bibliografía de la guerra de la Independencia*. Madrid, 1908, 80 p.

5. Manuel Gomez Imaz, *Los periódicos durante la guerra de la Independencia*. Madrid, 1910.

6. Pedro Roca, *Catálogo de los manuscritos que pertenecieron a D. Pascual Gayangos existentes en la biblioteca Nacional*. Madrid, 1910.

7. José Octavio de Toledo, *Catálogo de la librería del Cabildo Toledano*. Madrid, 1908, 127 p.

de Tolède. Le catalogue de la collection de tableaux appartenant au duc d'Albe a été donné par M. Barcia; il contient de très belles gravures[1]. M. Juan M. Sanchez[2] a publié la bibliographie saragossaine du xve siècle et M. Domingo Gascon[3] a fait connaître, en cataloguant plus de 120 livres, la bibliographie des amants de Teruel : il y résume tout ce qui a été déjà écrit à leur sujet. Le même M. Gascon a fait imprimer une relation sur les écrivains de Teruel[4]. Eduardo Génovès y Olmos[5] a dressé le catalogue descriptif des ouvrages imprimés en dialecte valencien, depuis 1474 jusqu'à 1700. M. Serrano y Morales[6], poursuivant ses études de bibliographie valencienne, a composé un travail sur les bibliothèques de Juan Chivart et Don Salvador Sastre. Le catalogue de brochures et de livres étrangers dressé par la veuve de Rico[7] est intéressant pour les bibliophiles, et encore plus celui de P. Vindel[8] concernant les livres rares et curieux, qui a paru récemment. M. Fiter[9] fait imprimer le catalogue de l'exposition historique de la guerre de l'Indépendance en Catalogne. Ces catalogues, aussi bien que ceux des sections artistiques des expositions de Valence, de Saragosse et de Santiago, ont de l'importance pour l'histoire de l'art espagnol. Parmi les catalogues des musées, je dois signaler celui de M. Barron[10], sur la section de sculpture du musée du Prado, le nouveau catalogue général du même musée[11] et le tome I du catalogue du musée de reproductions artistiques; il est consacré à l'art grec et oriental[12]. M. Carlos

1. M. Angel Barcia, *Catálogo de la colección de pinturas del Exmo Sr. Duque de Berwickz y de Alba*. Madrid, 1911, in-fol., xvi-273 p.

2. M. Juan Sanchez, *Bibliografía zaragozana del siglo XV*. Madrid, 1908.

3. Domingo Gascon, *Los Amantes de Teruel. Bibliografía de los Amantes*. Madrid, 1908.

4. Domingo Gascon y Guimbero, *Relación de escritores turolenses*. Saragosse, 1908.

5. Eduardo Génovès y Olmos, *Catalech descriptiu de les obres impreses en llengua valenciana desde 1474 fins 1700*. Valencia, 1911, 290 p.

6. José Enrique Serrano y Morales, *Bibliotecas de Juan Chivat y de D. Salvador Sastre*. Valencia, 1908.

7. Viuda de Rico, *Catálogo de libros y folletos raros, reimpresiones, reproducciones, etc., que se venden en la librería de Bibliofilos españoles*. Madrid, 1908.

8. P. Vindel, *Catálogo de libros preciosos impresos y manuscritos. Indice*. Madrid, 1911.

9. Joseph Fiter, *La exposición histórica de la guerra de la Independencia a Catalunya*. Barcelona, 1908.

10. Eduardo Barron, *Catálogo de la escultura* (M. Nacional). Madrid, 1909.

11. P. Madrazo, *Catálogo de los cuadros del Museo del Prado*. Madrid, 1910.

12. *Catálogo del Museo de Reproducciones artísticas*. Vol. I : *Arte oriental y arte griego*. Madrid, 1909.

M. Trelles[1] a publié deux volumes de bibliographie cubaine; l'un se rapportant aux XVIIe et XVIIIe siècles, et le deuxième au commencement du XIXe siècle (1826-1840), tous deux intéressants pour l'histoire espagnole. M. Figarola Caneda[2], en utilisant la cartographie du British Museum, a composé un catalogue chronologique des plans et des cartes relatifs à l'île de Cuba du XVIe au XIXe siècle. Bien que daté de 1906, il appartient à la période de ce Bulletin. Une bibliographie de l'histoire des Philippines en trois volumes (années 1524-1905) a été rédigée par M. Wenceslas E. Retana[3]. Pour finir avec ce groupe de publications, M. Pacheco de Leyva[4] a rédigé le catalogue des ouvrages appartenant à M. de La Iglesia et dont celui-ci a fait cadeau à l'Académie de l'histoire; on y trouve une copieuse bibliographie sur Charles-Quint.

Histoire ancienne. — Dans ce paragraphe, où les études archéologiques et historiques se confondent, nous n'avons que quelques brochures à signaler.

M. A. Blazquez[5] a étudié le Périple d'Himilcon. Il s'est proposé de reconstituer la description faite par l'auteur carthaginois des côtes espagnoles depuis le cap Saint-Vincent jusqu'à Gibraltar, en utilisant le poème de Rufus Festus Aviennus, *Ora maritima*. Du même genre est l'étude du professeur Alemany Bolufer[6], qui traite de la géographie de la Péninsule Ibérique, d'après les textes des anciens écrivains grecs et latins.

Dans le domaine de la préhistoire celtibérique, le marquis de Cerralbo[7] a fait de remarquables études et des découvertes archéologiques dans le bassin du haut Jalon (affluent de l'Èbre); M. Cas-

1. Carlos M. Trelles, *Ensayos de Bibliografía cubana de los siglos XVII y XVIII*. — Du même : *Bibliografía cubana del siglo XIX*. T. II : *1826-1840*. La Havane, 1908 et 1909.

2. Figarola Caneda, *Cartografía Cubana del British Museum*. La Havane, 1909.

3. *Aparato bibliográfico de la Historia general de Filipinas deducido de la colección que posee en Barcelona la Compañia general de Tabacos de dichas islas*, por W.-S. Retana. T. I : *1524-1800;* t. II : *1821-1826;* t. III : *1811-1905*. Madrid, 1906.

4. Enrique Pacheco de Leyva, *Bibliografía de Carlos V. Catalogo de las obras de D. Francisco La Iglesia*. Madrid, 1911, 51 p.

5. Antonio Blazquez y Delgado-Aguilera, *El periplo de Himilcon (siglo IV antes de la Era Cristiana) segun el poema de Rufo Avieno titulado Ora maritima*. Madrid, 1909, 55 p.

6. José Alemany y Bolufer, *la Geografía de la Peninsula Iberica en los textos de los escritores griegos y latinos*. Madrid, 1911, 219 p.

7. Enrique Aguilera y Gamboa, *El Alto Jalon : descubrimientos arqueologicos*. Madrid, 1909.

TILLO LOPEZ a étudié les « castros » galiciens[1]; M. ROMAN Y CALVET, l'archéologie primitive des îles Pythiuses[2]; M. FOLACHE Y OROZCO, la protohistoire d'Almeria[3]; M. PIJOAN, la céramique ibérique du royaume d'Aragon[4], et l'architecte PUIG Y CADAFALCH[5] a fait connaître, dans un livre très bien illustré, les fouilles et découvertes récemment faites à Ampurias. Dans une brochure qui porte la signature de FIGUEROA Y TORRES, comte DE ROMANONES[6], sont étudiées avec un certain nombre de détails les ruines de Termes, ville ancienne très importante, centre, à ce qu'il paraît, de la Confédération des *Arevacos*. Ajoutons l'ouvrage de CABRÉ AGUILÓ[7], en collaboration avec l'abbé BREUIL, sur les peintures rupestres de la vallée inférieure de l'Èbre, et les promenades archéologiques de Pierre PARIS[8], dans lesquelles il parle des principaux centres archéologiques de l'Espagne.

MOYEN ÂGE. — Le groupe d'arabisants constitué jadis sous la direction de M. Codera n'a cessé de donner des preuves de vitalité; les professeurs RIVERA et ASIN ont publié[9] les manuscrits arabes que possède la bibliothèque du Comité d'extension des études et qui proviennent de la trouvaille d'Almonacid; soixante-trois manuscrits au total, de sujets et de provenance divers et beaucoup de feuilles volantes dont il est presque impossible de retrouver l'origine.

M. E. SAAVEDRA[10] a fait une bonne synthèse du règne d'Abderraman Ier. On a aussi publié dans les Annales du Comité d'extension des notices et documents concernant le comté de Ribagorza, par M. SERRANO Y SANZ[11]. L'ouvrage, qui est déjà parvenu à l'année 1035,

1. Angel de Castillo y Lopez, *Los Castros gallegos*. La Corogne, 1908.

2. J. Roman Calvet, *Los nombres é importanciá arqueológica de las Islas Pythiusas*. Barcelona, 1907, 340 p.

3. Antonio Folache y Orozco, *Protohistoric de la actuel provincia de Almeria*. Ciudad Real, 1910.

4. *La Ceramica iberica à l'Aragó*. Barcelona, 1908.

5. J. Puig y Cadafalch, *les Excavacions d'Empuries*, 1908.

6. Alvaro de Figueroa y Torres, *las Ruinas de Termes. Apuntes arqueologico-descriptivos*, por el Conde de Romanones. Madrid, 1910.

7. Juan Cabrè Aguiló et l'abbé H. Breuil, *l'Anthropologie. Les peintures rupestres du bassin inférieur de l'Èbre*. Paris, 1909.

8. Pierre Paris, *Promenades archéologiques en Espagne : Altamira, Le Cerro de los Santos, Elche, Carmona, Osuna, Numance, Tarragone*. Paris, E. Leroux, 1910, 306 p. Cf. *Rev. hist.*, t. CVII, p. 413.

9. J. Ribera et M. Asin, *Manuscritos arabes y Aljamiados de la Biblioteca de la Junta*. Madrid, 1910.

10. Eduardo Saavedra, *Abderraman I. Monografia historica*. Madrid, 1910, 35 p.

11. M. Serrano Sanz, *Noticias y documentos históricos del Condado de Riba-*

est très utile pour l'histoire des origines de la reconquête aragonaise. Le recteur de Saragosse, GIMENEZ SOLER[1], a raconté à l'aide de nouveaux documents arabes et chrétiens l'histoire intéressante et peu connue des rapports qui ont existé entre le royaume arabe de Grenade et la couronne d'Aragon. M. BALLESTEROS[2] a fait connaître un cahier inédit des Cortès de 1251. M. J.-B. SITGES[3], dans un livre qui a pour titre *les Femmes du roy Pedro Ier de Castille*, décrit une des périodes les plus turbulentes de notre histoire médiévale, où le roi, sa cour et les personnages de l'époque sont bien étudiés.

Dans son esquisse sur l'amiral de Castille, Tenorio, M. SARALEGUI Y MEDINA[4] donne des détails utiles pour la connaissance de la politique africaine et maritime de l'Espagne au XIVe siècle. Les Juifs de Vich aux XIIIe et XIVe siècles, par Ramon CORBELLA[5]; la maison des Juifs de Tolède, par R. Fernandez VALBUENA[6], et l'ouvrage de F. BOFARULL Y SANZ[7] sur les Juifs dans la région de Barcelone pendant le règne de Jaime le Conquérant sont les monographies les plus intéressantes qui aient paru sur cette race pendant la période que nous étudions. Tout au plus pourrait-on y ajouter quelques articles publiés dans certaines revues. Disons à ce propos qu'il est question d'instituer à Tolède un centre d'études orientales. L'École espagnole d'archéologie et d'histoire à Rome, fondée il n'y a pas longtemps, a envoyé quelques travaux estimables, comme celui de PIJOAN[8], sur les miniatures espagnoles dans des manuscrits de la bibliothèque du

gorza hasta la muerte de Sancho Garcés III, ano 1035. Madrid, 1910, 508 p. (Publicaciones Centro Estudios historicos).

1. Andrés Gimenez Soler, *la Corona de Aragon y Granada. Historia de las relaciones entre ambos reinos.* Barcelona, 1908.

2. Antonio Ballesteros, *las Cortes de 1252.* Madrid, 1910 (t. III des *Anales Junta H. E.*).

3. J.-B. Sitges, *las Mujeres del rey Don Pedro I de Castilla.* Madrid, 1910, 473 p.

4. Manuel Saralegui y Medina, *Silueta del Almirante de Castilla Don Alfonso Jofre Tenorio.* Madrid, 1910, 132 p.

5. Ramon Corbella, *la Aljames de Juheus de Vich (centuries XIII y XIV).* Vich, 1909.

6. R. Fernandez Valbuena, *la Bet han midrâs ò casa de estudio de los judios en Toledo.* Tolède, 1909.

7. Francisco de Bofarull y Sanz, *Los judios en el territorio de Barcelona (siglos X al XIII). Reinado de Jaime I.* Barcelona, 1911. Cf. *Rev. hist.*, t. CXI, p. 169.

8. J. Pijoan, *Minialuras españolas en manuscritos de la Biblioteca del Vaticano* (publications de la *Escuela española de arqueologia e história en Roma*).

Vatican, et celui D'ALOS[1] sur un cardinal aragonais du XIVe siècle, le frère Nicolas Rosell. Signalons encore : Dominguez ARÉVALO[2], avec un travail de synthèse et de vulgarisation sur les Thibaud de Navarre; LA ROSA, avec une petite brochure sur l'emplacement de la bataille du Guadalete; l'archiviste R. DEL ARCO[3], avec un autre travail sur l'ancien régime communal de Huesca; une étude très solide sur l'organisation communale à Lérida par R. GRAS[4] et par MIRET Y SANS[5] l'étude des négociations diplomatiques d'Alphonse III d'Aragon avec les rois de France pour la croisade contre Grenade. Ce travail vient compléter l'ouvrage cité plus haut de Gomez Soler. L'érudit BLAZQUEZ AGUILERA[6] a publié une intéressante étude critique sur l'authenticité de ce que l'on appelle la « Hitacion de Wamba » ou détermination des diocèses au VIIe siècle.

HISTOIRE MODERNE. — La bibliographie de cette époque est plus abondante, non pas en ouvrages d'une grande envergure, mais en brochures, en articles de revues, en livraisons et numéros extraordinaires destinés à fêter les deux centenaires dont il a été question plus haut. Nous nous efforcerons d'en réduire l'énumération au strict nécessaire. Nous mentionnons donc seulement les travaux suivants : M. GARRIDO ATIENZA[7] a été chargé par la municipalité de Grenade de publier, en une édition luxueuse, les fac-similés de l'acte original de la capitulation de cette ville; M. FUENTES[8] a raconté l'expédition de Gonzalve de Cordoue à Céphalonie; M. PEREZ DE GUZMAN a donné une nouvelle édition, avec une préface, de l'histoire de la décadence espagnole, par CÁNOVAS[9]. M. BLAZQUEZ[10], dans son discours de réception à l'Académie de l'histoire, a dressé une intéressante bibliographie de la géographie de l'Espagne au XVIe siècle. Au même

1. S. Alòs, *El Cardenas de Aragon, Fr. Nicolas Rossell* (Cuaderno de trabajos. E. E. de A. è H. en Roma).

2. Tomás Dominguez Arevalos, *los Teobaldos de Navarra*. Madrid, 1910, 146 p.

3. Ricardo del Arco, *Apuntes sobre el antiguo regimen municipal de Huesca*. Huesca, 1910, 50 p.

4. Rafael Gras, *la Paheria de Lérida. Organizacion municipal, 1149-1707*. Lérida, 1911.

5. Joaquin Miret y Sans, *Negociacions diplomatiques d'Alfons III de Catalunya Aragó ab el Rey de França (1328-1332)*. Barcelona, 1908.

6. Antonio Blazquez, *la Hitacion de Wamba*. Madrid, 1907, 95 p.

7. Miguel Garrido y Atienza, *las Capitulaciones para la entrega de Granada*. Granada, 1910, in-fol., 335 p.

8. Julio Fuentes, *Gonzalo de Cordoba en Cefalonnie*. Madrid, 1909.

9. A. Cánovas del Castillo, *Historia de la decadencia de España desde Felipe III hasta Carlos II*, 2a edición. Madrid, 1910.

10. Antonio Blazquez, *la Geografía de España en el siglo XVI*. Madrid, 1909.

auteur on doit une étude fragmentaire sur la cartographie américaine du premier siècle de la conquête[1]. M. Gaspar Ramiro[2], l'arabisant bien connu, a publié les derniers traités entre Boabdill et les rois catholiques. M. de La Iglesia[3], en un volume d'études historiques (années 1515 à 1555), traite de diverses questions d'histoire politique et surtout économique. Le même auteur[4] a publié à part une étude financière sur les revenus de l'Empire en Castille; il a été discuté et réfuté en partie par M. Espejo[5] dans une brochure sur les finances espagnoles pendant le XVIe siècle.

La très intéressante figure d'Alphonse de Quintanilla a été soigneusement étudiée par Fuente Arias[6]. A propos du comte de Fuentes et de son temps, M. Fuentes[7] a donné une intéressante et érudite étude, écrite surtout au point de vue militaire. M. La Torre[8] est l'auteur d'une thèse doctorale, très soignée, sur les origines de l'Université d'Alcalá.

D'un grand intérêt historique est la correspondance de Don Gutierrez Gomez de Fuensalida; personnage très important de la cour des rois catholiques, il fut parrain de Charles-Quint, qui l'employa à diverses ambassades. Nous devons la connaissance de cette correspondance au duc de Berwick y Alba[9]. M. Pacheco de Leyva[10] a raconté, en se servant de nouvelles sources, un épisode des luttes entre les Turcs et Charles-Quint. M. La Iglesia[11] a écrit un discours académique sur les Cortès de Castille au temps de cet

1. Antonio Blazquez y Delgado-Aguilera, *Una joya de la Cartografía americana del siglo XVI*. Madrid, 1910.

2. Mariano Gaspar Ramiro, *Ultimos pactos y correspondencia intima entre los Reyes Católicos y Boabdil sobre la entrega de Granada*. Granada, 1910.

3. Francisco de La Iglesia, *Estudios históricos, 1515-1555*. Madrid, 1908, XIII-436 p.

4. *Las Rentas del Imperio en Castilla*. Madrid, 1907, 107 p.

5. Cristobal Espejo, *Sobre organización de la Hacienda Española en el siglo XVI*. Madrid, 1907, 45 p.

6. Rafael Fuente Arias, *Alfonso de Quintanilla, Contador Mayor de los Reyes Católicos*, vol. I-II. Oviedo, 1909.

7. Julio Fuentes, *El conde de Fuentes y su tiempo. Estudios de historia militar siglos XVI y XVII*, 2 tomes. Madrid, 1908.

8. Antonio La Torre del Cerro, *la Universidad de Alcalá. Datos para su historia*. Madrid, 1910.

9. Duque de Berwick y de Alba, *Correspondencia de Gutierrez Gomez de Fuensalida, Embajador de Alemania, Flandes e Inglaterra (1496-1509)*. Madrid, 1907.

10. Enrique Pacheco y de Leyva, *Carlos V y los Turcos en 1532. La jornada de Viena según un manuscrito existente en la Biblioteca del Escorial*. Madrid, 1909.

11. Francisco de La Iglesia, *las Cortes en el reinado de Carlos V*. Madrid, 1909.

empereur. M. Menendez Pidal[1] a fait connaître des renseignements nouveaux sur le bouffon Francesillo de Zúñiga. M. Juderias[2] a dessiné les portraits de quelques favoris, en particulier de Don Pedro Franqueza au temps de Philippe III, et exposé leurs prévarications. M. Pelayo Quintero[3] a fait imprimer un récit nouveau de l'assaut donné à Cadix par les Anglais au temps de Philippe II, et M. le duc de T'Serclaes[4] a publié sept lettres inédites de ce roi.

Le XVIIe siècle espagnol, à l'égal du XVIIIe, attire de plus en plus l'attention des érudits et des amateurs. A preuve le livre de M. Maura y Gamazo[5] sur Charles II et sa cour, dont a paru seulement le premier volume, qui comprend les années 1661 à 1669. L'auteur a utilisé pour son étude, non seulement des sources connues déjà, mais des documents nouveaux.

M. Perez de Guzman y Gallo a publié une série de monographies intéressantes sur Charles IV et Marie-Louise[6]; toutefois, sa thèse est discutable en plusieurs endroits. Son livre sur la journée du 2 mai 1808 à Madrid[7] est plus important. C'est un ouvrage soigneusement documenté, trop même, si tant est qu'il y ait jamais trop de documents. En tous cas, c'est bien l'étude la plus complète que nous ayons sur ce point d'histoire.

Je ne puis que rappeler le livre de M. Hume[8] sur Philippe IV dont il a été déjà parlé ici même, et je finirai en notant celui de M. Juderias[9] intitulé l'Espagne et la société espagnole au temps

1. Juan Menendez Pidal, *El bufón de Carlos V : D. Francesillo de Zúñiga. Cartas inéditas.* Madrid, 1909.

2. Julian Juderias, *los Favoritos de Felipe III : D. Pedro Franqueza, Conde de Villalongo.* Madrid, 1909.

3. Pelayo Quintero, *Otra relación del saqueo e incendio de Cadiz por los ingleses en el año 1596.* Cadix, 1911.

4. Duque T'Serclaes, *Siete cartas inéditas del Rey D. Felipe II.* Madrid, 1912.

5. Gabriel Maura y Gamazo, *Carlos II y su Corte. Ensayo de recostitución biográfica.* Madrid, 1911, 655 p.

6. Juan Perez de Guzman, *Estudios de la vida, reinado, proscripción y muerte de Carlos IV y María Luisa de Borbon, Reyes de España.* Madrid, 1908.

7. Juan Perez de Guzman, *El Dos de Mayo de 1808 en Madrid.* Relación histórica documentada, mandada publicar de orden del Exmo Sr. Conde de Penalver, Alcalde Presidente de su Exmo Ayuntamiento, y por acuerdo de la comisión organizadora del primer centenario de su gloriosa efemeride. Madrid, 1908.

8. Martin Hume, *la Cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne.* Paris, 1911, 512 p.; cf. *Rev. hist.*, t. CXII, p. 147.

9. Julian Juderias, *España en tiempo de Carlos II el Hechizado.* Madrid, 1912, 340 p.

de Charles II, et qui est d'une grande utilité pour la connaissance de l'époque; l'étude de M. PARDO[1] sur un épisode de la guerre de succession d'Espagne; un travail de M. CONRROTTE[2] sur la politique africaine de l'Espagne au XVIIe siècle; ceux de M. SARALEGUI[3] sur le grand réformateur de la ville de Madrid, le marquis de Pontejos; et le livre de M. CAMBRONERO[4] sur la reine Isabelle II; ce dernier est plein de choses curieuses, mais on y remarque quelquefois, et sans que ce soit la faute de l'auteur, des lacunes regrettables.

Pour ce qui concerne le centenaire des Cortès de Cadix, on peut signaler du marquis DE LEMA[5] un livre sur les antécédents politiques et diplomatiques qui préparèrent les soulèvements de 1808; de M. SOMOZA Y GARCIA SALA[6] les lettres de Jovellanos à Lord Holland publiées avec une introduction et des notes; de M. GOMEZ CENTURION[7] une collection de documents intéressants sur Jovellanos; de M. Pierre CONARD[8] une édition critique de la constitution de Bayonne; de M. PEREZ BUA[9] une thèse sur le même sujet; de M. DE VILLA-URRUTIA[10] le commencement d'une remarquable étude sur les rapports de l'Espagne avec l'Angleterre pendant la guerre de l'Indépendance (depuis le 2 mai 1808 jusqu'à la bataille de Talavera).

Le Comité exécutif du centenaire a publié, avec autorisation spéciale, deux ouvrages de vulgarisation par le général GOMEZ DE

1. Pardo y Manuel Villena, *El marqués de Rafal y el levantamiento de Orchuela en la guerra de Sucesion (1706)*. Madrid, 1910, 146 p.

2. Manuel Conrrotte, *España y los paises musulmanes durante el ministerio de Floridablanca*. Madrid, 1909, 428 p.

3. Manuel Saralegui y Medina, *El corregidor Pontejos y el Madrid de su tiempo*. Madrid, 1909.

4. Carlos Cambronero, *Isabel II íntima; apuntes históricos anecdóticos de la vida y de la época*. Barcelone, 1908, 352 p.

5. Marqués de Lema, *Antecedentes políticos y diplomáticos de los sucesos de 1808*. Estudio histórico-crítico de presencia de documentos inéditos del Archivo reservado de Fernando VII, del Histórico Nacional y otra. Madrid, 1911.

6. Jovellanos, *Cartas de Jovellanos y Lord Vassall Holland sobre la guerra de la Independencia (1808-1811)*, con prólogo y nota de Julio Somoza y García Sala. Madrid, 1911, 2 vol , 603 p.

7. José Gomez Centurión, *Jovellanos y las Ordenes militares*. Colección de Documentos interesantes, en su casi totalidad inéditos. Madrid, 1912, 948 p.

8. Pierre Conard, *la Constitution de Bayonne*, édition critique. Paris, 1910.

9. U. Perez Búa, *la Carta otorgada de Bayona*. Madrid, 1910.

10. W. R. de Villa-Urrutia, *Relaciones entre España e Inglaterra durante la guerra de la Independencia*. Apuntes para la Historia díplomática de España de 1808 à 1814, t. I. Madrid, 1911, XV-493 p.

Arteche[1]; M. Pano y Ruata[2] a imprimé des documents sur le siège de Saragosse, prenant comme principal personnage la comtesse de Bureta; M. Daudevard de Pérussac[3] le journal historique des sièges de Saragosse; M. Aznar Navarro[4] un travail sur cette même ville en 1808-1809; M. Vasco[5] une brochure sur l'occupation de Valdepeñas en 1808; et M. Garcia Guijarro[6] une autre sur le « guerillero » Romeu.

L'érudit Gomez Imaz[7], qui s'est fait une spécialité des choses concernant la guerre de l'Indépendance et qui possède la plus complète collection de documents sur cette période, a exposé l'état de Séville en 1808 et donné de nombreux articles et brochures parmi lesquels il convient de mentionner celle qui concerne la bataille de Baylen. M. Moraleda[8] a écrit sur Tolède pendant la guerre; M. Tettamancy[9] sur le bataillon littéraire de Santiago et d'autres sujets connexes; M. Lopez Ayllon[10] sur la guerre dans la seigneurie de Molina. A signaler aussi les remarquables volumes contenant les

1. José Gomez de Arteche, *Centenario de los sitios de Zaragoza.* Nuestra sra. del Pilar. Las zaragozanas en 1808. El fraile en la guerra de la Independencia. La mujer en la guerra de la Independencia. Madrid, 1908 (por la Comision ejecutiva del Centenario). — Du même : *Dos de Mayo de 1808.* El luto del Dos de Mayo. Napoleon y el Dos de Mayo. El Dos de Mayo en la división del Marqués de la Romana. Carta al Sr. Director de la Epoca. Vindicación patriótica. Madrid, 1908.

2. Mariano de Pano y Ruata, *la Condesa de Bureta y el Regente, D. Pedro María Rio y Monserrat. Episodios y documentos de los sitios de Zaragoza.* Saragosse, 1908.

3. J. Daudevard de Perussac, *Diario histórico de los sitios de Zaragoza.* Saragosse, 1908.

4. Francisco Aznar Navarro, *El Cabildo de Zaragoza en 1808-1809.* Saragosse, 1908.

5. Eusebio Vasco, *Ocupación e incendio de Valdepeñas por las tropas francesas en 1808.* Valdepeñas, 1908.

6. Luis García Guijarro, *la Guerra de la Independencia y el guerrillero Romeu.* Madrid, 1908.

7. Manuel Gomez Imaz, *Sevilla en 1808.* Servicio patriótico de la Suprema Junta de 1808 y relaciones hasta ahora inéditas de los regimientos creados por ella, escrito por sus coroneles. Sevilla, 1908. — Du même : *los Garrochistas en Bailen (19 de Julio de 1808).* Sevilla, 1908.

8. Juan Moraleda y Esteban, *Sucesos notables ocurridos en Toledo durante la guerra de la Independencia.* Tolède, 1909.

9. F. Tettamancy Gastón, *Batallon literario de Santiago. Diario de Campaña (anos 1808 al 1812).* La Corogne, 1910. — Du même : *Britános y Galos (Páginas de la guerra de la Independencia), 1808-1809.* La Corogne, 1910.

10. Eduardo Lopez de Ayllon y Peira, *Ligera reseña histórica de la Guerra de la Independencia de el noble y muy leal Señorio de Molina de Aragón en el año 1808.* Molina de Aragón, 1910.

communications faites au Congrès historique de la guerre de l'Indépendance tenu à Saragosse en 1908.

Parmi les autres études, nous signalerons seulement deux travaux d'Augusto SANTIAGO GADEA[1] sur Calvo de Rozaz et le 2 mai 1808; de SUAREZ INCLAN[2], un exposé synthétique où il est question principalement de l'historien Gomez de Arteche; d'IBANEZ MARIN[3], un tableau résumé de la campagne de Soult en 1809; le récit des fêtes du corps d'artillerie[4]; une brochure du Sénat[5] où sont énumérés les documents historiques que la Chambre garde dans sa bibliothèque; de M. MENDEZ BEJARANO[6], une étude d'ensemble sur les Espagnols francisés; de LABRA, l'initiateur des études modernes sur les Cortès de Cadix, un discours[7] à propos des députés américains; de M. DE VERGARA[8], une brochure sur les députés appartenant au clergé; de MM. BELDA et LABRA[9] (fils), les Cortès de Cadix à l'Oratoire de Saint-Philippe; et de M. SALILLAS[10], une étude sur l'état social de l'Espagne pendant cette période. Signalons aussi la nouvelle édition des lettres du P. Alvarado, le célèbre « Philosophe Rance ».

L'origine du coup d'État de Ferdinand VII en 1813 a été étudiée de très près par le professeur DELEITO PIÑUELA[11] dans un excellent volume publié par le Centre d'études historiques.

Pour l'époque suivante, on a publié les Mémoires de Juan DEL

1. Augusto C. de Santiago Gadea, *1808-1814. La administración militar en la guerra de la Independencia.* El Intendente del primer sitio de Zaragoza. Calvo de Rozas. Madrid, 1909, 284 p. — Du même : *la Guerra de la Independencia el 2 de Mayo de 1808. Almira-Rojo, Silva, Gallego.* Madrid, 1908.

2. Julian Suarez Inclan, *la Guerra de la Independencia española y su historiador D. José Gomez Arteche.* Madrid, 1909.

3. José Ibañez Marín, *El Mariscal Soult en Portugal. Campaña de 1809.* Madrid, 1909.

4. *El Cuerpo de Artillería en el primer centenario de 2 de Mayo de 1808.* Madrid, 1908.

5. *El Senado en el centenario de la Independencia.* Madrid, 1908.

6. Mario Mendez Bejarano, *Historia política de los afrancesados.* Madrid, 1911.

7. Rafael M° Labra, *los Diputados Americanos en las Cortes de Cadiz.* Cadix, 1911.

8. Gabriel M. Vergara, *los Diputados eclesiásticos en las Cortes de Cadiz.* Madrid, 1912, 46 p.

9. J. Belda et Labra Hijo, *El centenario de 1812. Las Cortes de Cadiz en el Oratorio de S. Felipe.* Madrid, 1912.

10. Rafael Salillas, *En las Cortes de Cadiz. Revelaciones acerca del estado político y social.* Madrid, 1910, 336 p.

11. José Deleito Piñuela, *Fernando VII en Palencia el año 1814.* Agasajos de la Ciudad. Preparativos para un golpe de Estado. Madrid, 1911, 410 p.

Moral[1]. Les très importants souvenirs de la comtesse de Mina[2], gouvernante d'Isabelle II, se divisent en deux parties principales : l'une politique, de l'année 1841 à 1843; une autre intime, de 1820 à 1836; ils sont enrichis des lettres de la comtesse et de documents tirés de ses archives particulières.

La période carliste de la première guerre civile a été illustrée par Paul Azan[3] pour ce qui se rattache aux relations franco-espagnoles, et par Magriña y Suñer[4] pour l'histoire des sept sièges de Gandesa.

M. Becker[5] a donné un bon volume sur les relations diplomatiques de l'Espagne avec le Saint-Siège au xixe siècle, un autre sur les relations politiques entre l'Espagne et l'Angleterre et un recueil de traités internationaux.

La présidence de la Chambre des députés a entrepris la publication de morceaux choisis ou « anthologies » sur l'histoire de nos Cortès pendant le dernier siècle. Ce sont des livres de vulgarisation où sont intercalés des textes démonstratifs. Les « anthologies » publiées jusqu'ici sont : celle des Cortès de Cadix en 1820, par Comenge[6]; celle des Cortès de 1859 à 1860, par Cristobal de Castro[7]; celle de Nido[8] et Segalerva pour les années 1840 à 1846 et celle de M. Mesa de la Peña[9] pour la Régence de 1886 à 1890.

1. Juan Gabriel del Moral, *Memorias de la guerra de la Independencia y de los nueros portenores (1808-1825)*. Madrid, 1910.

2. Juana Vega de Mina, *Apuntes para la historia del tiempo en que ocupó los destinos de Aya de S. M. y camarera mayor de palacio*. Madrid, 1910, 734 p.

3. Paul Azan, *la Légion étrangère en Espagne, 1835-1839*. Paris, 1909, 756 p.

4. Antonio Magriñá y Suñer, *Historia de los siete sitios de Gandesa*. Gandesa, 1909.

5. Jerónimo Becker, *Relaciones diplomáticas entre España y la Santa Sede durante el siglo XIX*. Madrid, 1908, 487 p. — Du même : *Colección de tratados, convenios y demás documentos de caracter internacional firmados por España (1868-1874)*. Madrid, 1907. — Du même : *España e Inglaterra. Las relaciones políticas desde las paces de Utrecht*. Madrid, 1907.

6. Rafael Comenge, *Antología de las Cortes de Cadiz*. Madrid, 1909-1911, xxxvi-712 et 780 p.

7. Cristobal de Castro, *Antología de las Cortes de 1820*. Madrid, 1910, xxiii-572 p. — Du même : *Antología de las Cortes de 1859 a 1863* (dichas del Parlamento largo). Madrid, 1911, xiii-571 p.

8. *Antología de las Cortes desde 1840 a 1846*, arreglada por D. Juan del Nido y Segalerva. Madrid, 1910, xcii-676 p.

9. Rafael Mesa de la Peña, *Antología de las Cortes desde 1886 a 1890, llamados de la Regencia*. Madrid, 1912, 931 p.

M. A. Calzado a recueilli un volume de la correspondance qu'Émile Castelar[1] entretint pendant trente ans avec beaucoup d'hommes illustres, espagnols et étrangers. Elle comprend 252 lettres. Une autre correspondance, celle de Pi y Margall[2], a été aussi publiée.

Le général Weyler[3] a publié un livre sur sa gestion politique et militaire pendant la dernière guerre de Cuba; Gonzalez Simancas[4] a commencé l'histoire des corps de l'armée espagnole; Soldevilla[5] continue à publier son Annuaire politique qui est très bien renseigné et auquel est joint un extrait des actes des Cortès; et W. Retana[6] a raconté le premier complot séparatiste aux Philippines.

Avant de finir, signalons aux américanisants quelques livres remarquables : de Jose Toribio Medina[7], une solide étude sur Sébastien Cabot et les explorations espagnoles au sud de l'Amérique; les Mémoires de frère Toribio Motolinia, publiés par Garcia Pimentel[8]; un épisode des Jésuites au Paraguay, c'est-à-dire leur expulsion du Rio de la Plata[9], qui forme le tome VII de la collection de documents relatifs à l'Amérique; le tome VIII de cette même collection se compose de récits historiques et géographiques de plusieurs auteurs concernant l'Amérique centrale, réunis et édités par Serrano Sanz[10]; l'histoire de la Nouvelle Espagne par Alonso

1. Emilio Castelar, *Correspondencia (1868-1898)*, por Adolfo Calzado. Madrid, 1908.

2. Francisco Pi y Margall, *Cartas intimas* (obra postume). Madrid, 1911.

3. Valeriano Weyler, *Mi mando en Cuba (10 Febrero de 1896 a 31 Octubre de 1897)*. Madrid, 1910, 4 vol.

4. Manuel Gonzalez Simancas, *Regimiento Inmemorial del Rey numero I*. T. I de la *Historia de los Cuerpos del ejército español*. Madrid, 1910.

5. Fernando Soldevilla, *El año politico*. Madrid, 1907 à 1911.

6. Wenceslas E. Retana, *la Primera conjuración separatista (1577-1578)*. Madrid, 1908.

7. José Toribio Medina, *El veneciano Sebastian Cabolo el servicio de España y especialmente de su proyectado viage a las Molucas por el Estrecho de Magallanes y el reconocimiento de la costa del Continente hasta la gobernación de Pedrarias Dávila*. T. I (texte); t. II (documents). Santiago du Chili, 1905.

8. Luis García Pimentel, *Memorias de Fray Toribio de Motolinia*. Manuscrito de la Colección de D. Joacquín García Icazbalceta, que publica por primera vez su hijo Luis García Pimentel. Appendicet. Mexico, 1907.

9. P. Pablo Hernandez, *El extrañamento de los Jesuitas del Rio de la Plata y de las misiones del Paraguay*. T. VII de la Colección de libros y documentos referentes a la historia de América. Madrid, 1908, 420 p.

10. *Relaciones historicas y geograficas de la América Central* (t. VIII de la Colección II. A.). Madrid, 1908, t. LXXX, p. 510.

DE ZORITA[1]; celle de GUTIERREZ DE SANTA CLARA[2] sur les guerres civiles au Pérou, et la traduction du tome I de l'Histoire du Paraguay, du P. CHARLEVOIX[3].

HISTOIRE LOCALE. — Les ouvrages d'histoire locale où régionale sont très nombreux, mais leur valeur est très différente. Nous signalerons seulement les plus intéressantes.

Le duc DE T'SERCLAES[4] a résumé dans un discours académique ce qui se rattache aux historiens du royaume de Séville. ALBORNOZ Y PORTOCARRERO[5] a écrit l'histoire de la ville de Cabra (Cordoue): bien que sa manière de comprendre et d'écrire l'histoire soit déjà vieillie, son travail peut être de quelque utilité. BUENO GARCIA[6] a fait réimprimer une brève monographie de la ville de Nerja (Malaga) et MANCHEÑO Y OLIVARES[7] un nouveau travail sur Arcos de la Frontera (Cadix).

L'étude de M. SAN JUAN[8] sur la ville andalouse de Santisteban del Puerto (Jaen) est assez complète et moderne dans son plan. M. OCAÑA PRADOS[9] a fait l'histoire de Villanueva de Cordoue et a publié quelques notes sur Mostoles; l'ouvrage de PALANQUER Y AYEN[10] sur Velez Rubio (Almeria) a une orientation spécialement généalogique et nobiliaire. BALLESTEROS VIANA[11] a écrit sur Utiel (époque moderne), et SIVEZA Y FONT[12] sur la ville de Canals.

1. Alonso de Zorita, *Historia de la Nueva España (siglo XVI)*. T. I (t. IX de la Colección H. A.). Madrid, 1909, CX-534 p.

2. Pedro Gutierrez de Santa Clara, *Historia de las guerras civiles del Perú (1544-1548)* (t. X de la Colección H. A.). Madrid, 1910.

3. P. J. F. Charlevoix, *Historia del Paraguay*. Anotaciones latinas de Muriel : traduction de P. Pablo Hernandez. T. I (t. XI de la Colección H. A.). Madrid, 1910, 402 p.

4. J. Perez de Guzman y Boza, dúque T'Serclaes, *Historiadores del reino de Sevilla*. Madrid, 1909.

5. Nicolàs Albornoz y Portocarrero, *Historia de la ciudad de Cabra*. Madrid, 1909, XXVIII-520 p.

6. Alejandro Bueno García, *Reseña historica de la villa de Nerja*. V. Malaga, 1907, 70 p.

7. Miguel Mancheño y Olivares, *Curiosidades y antiguallas de Arcos de la Frontera*. Arcos, 1909.

8. Mariano Sanjuan y Moreno, *Santisteban del Puerto y su comarca*. Madrid, 1909.

9. Juan Ocaña Prados, *Historia de la villa de Villanuera de Córdoba*. Madrid, 1911, 391 p. — Du même : *Apuntes para la historia de la villa de Mostolès*. Madrid, 1908, VIII-186 p.

10. Fernando Palanguer y Ayen, *Apuntes genealogicos y heraldicos de la villa de Velez Rubio*. Velez Rubio, 1910.

11. Miguel Ballesteros Viana, *Historia contemporanea de la villa de Utiel*. Utiel, 1908.

12. Sebastian Siveza y Font, *Apuntes histórico-descriptivos de la villa de Canals*. Valencià, 1907.

Les Baléares ont eu la faveur des bibliographes. Signalons, par exemple, LAFUENTE VANRELL[1] dans ses publications de la « Revue scientifique militaire » et de la « Bibliothèque militaire », et HERNANDEZ SANZ[2], avec un abrégé sur le même sujet et de très utiles notes d'historiographie minorquine.

PERAY MARCH[3] nous présente une monographie descriptive de Sant Cugat del Vallés; le professeur RUBIÓ Y LLUCH[4] un travail sur le comté catalan de Sasona; PEREZ CABRERO[5] un beau guide artistique et historique de l'île, peu connue et très intéressante, d'Ibiza.

Pour les régions de l'ancienne Castille, citons : SALVÁ[6], sur Burgos, avec des notices nouvelles et curieuses; OCAÑA Y MERINO[7], sur la Rioja; un volumineux guide de la province de Zamora, par ALMEDO RODRIGUEZ[8]; un travail sur Avila au commencement du XIXe siècle, par SANCHEZ ALBORNOZ[9]; CALVO ALAGUERA[10] avec son histoire générale de la vieille cité de Toro; DELGADO MERCHAND, auteur d'une histoire de Ciudad Real[11] qui est parvenue à sa deuxième édition. A cette même province se rattachent un autre travail de R. DE ARELLANO[12], une courte monographie sur le journalisme à Tolède, par MORALEDA Y ESTEBAN[13], et les impressions de

1. Lorenzo Lafuente Vanrell, *Geografia è Historia de Menorca*. Barcelone, 1907.

2. Francesco Hernandez Sanz, *Compendio de Geografia è Historia de la Isla de Menorca*. Mahon, 1908, 440 p. — Du même : *Apuntes de historiografia menorquina*. Mahon, 1908.

3. Josef Peray March, *Monografia historisch descriptiva de Sant Cugat del Valles*. Barcelone, 1908.

4. Antonio Rubió y Lluch, *Tradicions sobre la caiguda del comtat català de Sasona*. Barcelone, 1910.

5. A. Perez Cabrero, *Ibiza*. Barcelone, 1909, 156 p.

6. Anselmo Salvá, *Paginas histórico burgalesas; Los fueros. Las Hermandades. La Inquisicion*. Burgos, 1907.

7. Esteban Oca y Merino, *Historia general y critica de la Rioja*, t. II. Logorno, 1911, 149 p.

8. Felipe Olmedo y Rodriguez, *la Provincia de Zamora*. Valladolid, 1907, 713 p.

9. Claudio Sanchez Albornoz, *Avila desde 1808 à 1814*. Madrid, 1911.

10. Gaspar Calvo Alaguera, *Historia de la muy noble, muy leal y antigua ciudad de Toro, con notas biograficas de sus mas ilustres hijos*. Valladolid, 1909.

11. Luis Delgado Merchand, *Historia documentada de Ciudad-Real. La Juderia. La Inquisición y la Santa Hermandad*. Ciudad Real, 1907, 477 p.

12. R. Ramirez de Arellano, *Memorias manchegas historicas y tradicionales*. Cuidad Real, 1911, 84 p.

13. Juan Moraleda y Esteban, *Historia y evolucion de la prensa Toledana y mision de la misma en el orden social*. Tolède, 1908.

Paul Pourot[1] sur l'histoire et les monuments de la ville impériale; elles sont assez banales et inexactes. M. Gonzalez[2] a donné des renseignements sur les *Manchegos* dans la conquête de l'Amérique. Somoza-Garcia, déjà nommé, a enrichi les études régionales des Asturies avec l'histoire non encore finie de Gijón[3]; Ginard Larrauri[4] a donné le deuxième volume de son histoire de Bilbao; C. Echegaray[5] y Múgica une monographie sur la ville guipuzcoane de Villafranca et Velasco Lopez[6] une autre sur Alava.

Sur l'Afrique du Nord, nous ne pouvons citer qu'une étude, très longue, mais peu solide, celle de G. Morales[7] sur Melilla. A l'histoire des Canaries appartient le travail de P. Morales[8] sur la conquête et le livre de Luis Morote[9], qui est une bonne description historique dans le genre des chroniques écrites pour les journaux sur les îles Canaries. Citons encore une brève étude sur la ville frontière de Olivenza, par V. Parra[10].

Biographies. — A la tête de cette section doit figurer, par l'importance de ses productions, l'intelligent érudit Rodriguez Villa[11], mort récemment. Biographe émérite, il a pendant la période à laquelle se rapporte notre bulletin augmenté la liste de ses ouvrages en donnant une étude documentée sur le lieutenant général dom Pablo Morillo, dont l'histoire comprend la fin du xviiie siècle et le commencement du xixe, c'est-à-dire une des époques les moins connues de l'histoire

1. Paul Pourot, *Tolède : son histoire, ses monuments*. Paris, 1910.

2. F. Martinez y Gonzalez, *Participacion de los hijos de la Mancha en el descubrimento, conquista y dominacion de América*. Barcelone, 1908.

3. J. Somoza-Garcia Sala, *Gijon en la historia general de Asturias*. T. I (époque romaine), t. II (moyen âge). Gijon, 1908.

4. Teofilo Ginard Larrauri, *Historia de la noble villa de Bilbao*, 2 vol. Bilbao, 1906.

5. Carmelo Echegaray y Serapio Mùgica, *Villafranca de Guipuzcoa. Monografia historica*. Irun, 1908.

6. E. Velasco Lopez, *Crònica y biografias alavesas*. Vitoria, 1910, lxi-469 p.

7. Gabriel de Morales, *Datos para la historia de Melilla*. Melilla, 1909, 623 p.

8. P. Morales, *Estudio historico acerca de la conquista de la Gran Canaria*. Las Palmas, 1910.

9. Luis Morote, *la Tierra de los Guanartemes (Canarias Orientales)*. Paris, 1910.

10. V. Parra, *Ensayo sobre la topografia e historia de la plaza de Olivenza*. Badajoz, 1910, 51 p.

11. Antonio Rodriguez Villa, *Don Pablo Morillo, primer conde de Cartagena, marques de la Puerta, Teniente general de los ejercitos nacionales (1778-1837). Resumen de su vida*. Madrid, 1908, 4 vol. — Du même : *Don Diego Hurtado de Mendoza y Sandoval. Conde de La Corzana*. Madrid, 1907, 333 p.

espagnole. Il a consacré un travail excellent à un autre personnage qui vécut entre les XVIIe et XVIIIe siècles, le comte de La Corzana.

SANTIAGO GADEA[1] raconte aussi la vie du général Morillo, étudiée au point de vue de son intervention dans la guerre de l'Indépendance. Avec de l'érudition et de l'enthousiasme, M. ENRIQUE REDEL[2] a étudié dans un ouvrage publié par l'Académie la figure historique d'Ambrosio de Morales. Ce livre, qui n'est pas encore celui que Morales mériterait, est néanmoins le plus complet que nous ayons sur l'éminent historien de notre Renaissance. REYMONDEZ DEL CAMPO a fait connaître la correspondance épistolaire du P. BURRIEL[3], une des figures les plus éminentes, sinon la principale, du mouvement historiographique qui a pris son essor d'une manière si accentuée et avec une si grande force pendant le règne de Ferdinand VI. SOMOZA-GARCIA SALA[4] a recueilli plusieurs documents utiles, connus déjà pour la plupart, à l'aide desquels il a écrit la biographie de Jovellanos. NOVO Y COLSON[5] a fourni des renseignements nouveaux sur Fernandez Duro, l'historien de notre marine; CROQUER CABEZA[6] une courte biographie du général de la marine, Don Luis de Cordova (XVIIIe siècle); BAQUERO[7] la biographie d'un autre Espagnol illustre, le comte de Floridablanca : c'est le meilleur résumé moderne que l'on ait sur ce personnage, qui attend encore un ouvrage définitif sur sa vie et ses écrits. Un érudit régional, acharné travailleur, M. CHAVES, a donné une biographie d'Alberto Lista, avec des documents nouveaux et des lettres inédites, et une autre de Velilla, écrivain sévillan[8]; GAMBOA Y PLANAS[9] une brochure d'actualité sur la

1. Augusto C. de Santiago Gadea, *la Guerra de la Independencia. Galicia. El general Don Pablo Morillo, Conde de Cartagena, Marquès de la Puerta.* Madrid, 1911.

2. Enrique Redel, *Ambrosio de Morales.* Cordoue, 1908, 575 p.

3. Jesús Reymondez del Campo, *Correspondencia epistolar del P. Andres Marcos Burriel, existente en la Biblioteca Real de Bruselas.* Madrid, 1908, 105 p.

4. J. Somoza-García Sala, *Documentos para escribir la biografia de Jovellanos.* Madrid, 1911, 2 vol., 590 p.

5. Pedro Novo y Colson, *Noticia biografica de D. Cesareo Fernandez Duro.* Madrid, 1908.

6. Emilió Croquer y Cabeza, *Apuntes para la biografia del Capitan general de la Real Armada, D. Luis de Cordova y Cordova.* Madrid, 1909.

7. H. Baquero, *Floridablanca. Su biografia y bibliografia.* Madrid, 1909.

8. Manuel Chaves, *D. Alberto Rodriguez de Lista.* Séville, 1912, 124 p. — Du même : *De Jose de Velilla. Biografia y estudio de sus obras.* Séville, 1910.

9. Marcelino Gamboa Plana, *Biografia y Bibliografia de D. Joaquin Costa.* Huesca, 1911.

vie et les ouvrages de Joaquim Costa; Bonilla San Martin la bibliographie de Menendez Pelayo, dans le numéro de la *Revista de archivos* (juillet-août 1912) qui a été consacré à la mémoire du remarquable érudit.

Deux jeunes journalistes, Anton del Olmet et Garcia Garaffa [1], ont entrepris une série de biographies d'Espagnols illustres; ils ont déjà donné celles de Pérez Galdós, d'Echegaray et de Maura. En outre, Roure [2] a fait réimprimer une étude bio-bibliographique sur le philosophe Balmes, et le professeur Hazanas [3] une biographie complète de Maître Rodrigo, initiateur à Séville des études universitaires. A Séville se rapporte la biographie du jésuite P. Tarin, par Puerto y Reina [4].

Histoire religieuse. — Les ouvrages les plus importants de cette section appartiennent à la Compagnie de Jésus et aux *Monumenta* dont il a déjà été question plus haut, sans parler des revues, telles que la « Cité de Dieu », la « Science tomiste » et « Raison et Foi » qui paraissent à Madrid; à côté d'articles d'un caractère apologétique et de propagande, elles font une assez large place aux études historiques. Ne signalant que les ouvrages, mentionnons seulement Fr. S. Esjan, avec ses deux livres sur les relations entre l'Espagne et la terre sainte, l'un qui traite seulement des Franciscains d'Orient et l'autre des rapports entre les deux pays entendus dans le sens le plus général [5]; R. Chabás [6], l'érudit valencien, qui a étudié les origines et la diffusion du christianisme à Valence et dans son archevêché; Ortiz del Barco [7] qui, dans un ouvrage sur l'histoire de Motril, n'a guère parlé que de la mission franciscaine dans cette ville. On trouvera peut-être d'utiles renseignements sur l'histoire des ordres monastiques et la reconstitution de leurs maisons dans l'étude de Barraquer y Roviralta [8] sur les couvents de Catalogne pendant le premier tiers du xixe siècle. Le frère Toribio Minguella [9] a étudié

1. *Los grandes españoles*, por Anton del Olmet y Garcia Caraffa. T. I : *Perez Galdos;* t. II : *Echegaray;* t. III : *Maura*. Madrid, 1911 y 12.

2. N. Roure, *la Vila y las obras de Balmes*. Gerona, 1910, 352 p.

3. Joaquin Hazañas, *Maestro Rodrigo*. Séville, 1909, viii-531 p.

4. J. Puerto y Reina, *Biografia de R. P. Tarin*. Séville, 1911, 404 p.

5. Fr. Samuel Esjan, *España en Tierra Santa (s. XVII)*. Barcelone, 1910, 422 p. — Du même : *Relaciones de España y Tierra Santa à través de los siglos*. Santiago, 1912, 528 p.

6. Roque Chabàs, *Episcopologio valentino*, t. I. Valencia, 1909, 400 p.

7. Juan Ortiz del Barco, *Los Franciscanos*. S. Fernando, 1908.

8. Cayetano Barraquer y Roviralta, *Las Casas de religiosos en Cataluña*. Barcelone, 565-626 p.

9. Fr. Toribio Minguella, *Historia de la Diocesis de Sigüenza y de sus obispos*, vol. I. Madrid, 1910, viii-680 p.

le diocèse de Sigüenza, depuis les origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; il y publie 265 documents, inédits pour la plupart. P. PARTELLS[1] a publié l'histoire de la Compagnie de Jésus dans sa résidence du Paraguay. H. DE VALENCINA, capucin, s'est occupé des services rendus par son Ordre en Andalousie pendant la guerre contre Napoléon[2]. D'une plus grande importance est l'histoire complète par le même auteur de l'Ordre et de ses principaux membres en Andalousie.

L'illustre historien MENENDEZ PELAYO[3] avait commencé la réédition de plusieurs de ses ouvrages; le tome I de ses Hérétiques espagnols, considérablement remanié, ne comprend encore qu'une partie de la matière traitée dans le premier volume de la première édition. Un bon résumé de la religion primitive des Incas a été donné par GOMEZ RODRIGUEZ[4], et de très intéressants renseignements sur le clergé mexicain, à l'époque de la domination de l'Espagne, par G. GARCIA[5].

Sur la vie des saints, nous avons d'utiles biographies par LOPEZ PELAEZ[6], HORCAJO Y MONTE[7], ENRIQUE REDEL[8], Fr. T. MINGUELLA[9], O'CALLAGHAN[10], FERNANDEZ MONTANA[11], MORALEDA[12].

1. Pablo Partells, *Historia de la Compañia de Jesus en la provincia de Paraguay (Argentina, Paraguay, Uruguay, Perù, Bolivia y Brasil) segun documentos originales del archivio general de Indias*, t. I. Madrid, 1912, 593 p.

2. Fr. Ambrosio de Valencina, *Los Capuchinos de Andalucia en la Guerra de la Independencia*. Séville, 1910, 283 p. — Du même : *Reseña historica de la provincia capuchina de Andalucia, y varones ilustres que en ciencia y virtud han florecido en ella desde su fundacion hasta el presente*. Séville, 1906-1908, 4 vol.

3. M. Menendez y Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*. 2e edicion refundida, t. I. Madrid, 1911.

4. Mariano de la Paz Gomez y Rodriguez, *Estudio sobre la religion del Imperio de los Incas*. Madrid, 1907.

5. Genaro Garcia, *El clero de Mexico durante la dominacion española segun el Archivo episcopal mexicano*. Mexico, 1907.

6. A. Lopez Pelaez, *Vida pòstuma de un santo (El culto de S. Froilan)*. Madrid, 1912, 211 p. — Du même : *San Froilan de Lugo (siglo IX)*. Madrid, 1910, 226 p.

7. E. Horcajo Monte, *Historia de la Virgen de la Peña en la villa de Sepulveda y su Santuario*. Madrid, 1910, 334 p.

8. Enrique Redel, *la Virgen de Liñares. Memorias historicas*. Cordoue, 1910, 212 p.

9. Fr. Toribio Minguella, *Santa Librada... patrona de Sigüenza y su obispado*. Madrid, 1910, 64 p.

10. R. O'Callaghan, *Historia de la Santa Cinta*. Tortose, 1910, 114 p.

11. F. Fernandez Montana, *El Bienaventurado Maestro Juan de Avila*. Madrid, 1911, 107 p.

12. J. Moraleda y Esteban, *Los seises de la Catedral de Toledo*. Tolède, 1911, 74 p. — Du même : *Martirer mozàrabes de Toledo*. Tolède, 1911, 76 p.

Terminons en signalant une étude sur les moines Augustins de l'Escurial[1], l'ouvrage bien documenté de M. de Gante[2] sur les « Autos sacramentales » et par opposition un livre de vulgarisation sur Michel Servet par l'auteur catalan Pompeyo Gener[3].

Histoire de l'art. — Les études sur l'histoire de l'art ont pris en Espagne un grand développement dans ces dernières années. Artistes et critiques s'efforcent de donner à nos connaissances une base solide, en substituant la méthode critique aux fantaisies individuelles; en même temps ils veulent répandre et vulgariser l'amour de ce très riche musée, trop négligé jusqu'ici, qu'est l'Espagne entière. Nous n'indiquerons ici que les articles ou les ouvrages susceptibles d'intéresser les historiens.

L'architecte Lamperez y Romea[4] a retracé un grand tableau d'ensemble de l'Espagne monumentale; c'est la synthèse la plus considérable et la plus complète qui ait paru jusqu'ici. Un autre architecte catalan, Puig y Cadafalch[5], a entrepris la même tâche, à propos de l'art roman qui a revêtu un caractère si particulier dans la région catalane; Rubió y Lluch a étudié l'architecture dans la partie de la Grèce qui a autrefois appartenu à la couronne d'Aragon[6]; Menendez Pidal[7] a publié une remarquable mais courte monographie sur le monastère de Saint-Pierre de Cardeña et Gonzalez Simancas[8] des études sur l'art militaire au moyen âge. M. Fortunato Selgas[9] a recueilli en un volume ses études sur les monuments des Asturies. M. Cossio a écrit un livre définitif sur le Greco[10], l'admirable et déconcertant artiste qui a tant passionné les peintres et les critiques d'art. Sur le même, et avec des renseignements historiques nou-

1. *Los Augustinos y el Real Monasterio del Escorial.* Madrid, 1910, 323 p.

2. Mariscal de Gante, *Los Autos sacramentales desde sus origenes hasta mediados del siglo XVII.* Madrid, 1911, 425 p.

3. Pompeyo Gener, *Servet. Reforma contra Renacimiento. Calvinismo contra humanismo.* Barcelone, 1911, 316 p.

4. V. Lamperez Romea, *Historia de la arquitectura cristiana española en la Edad Media.* T. I et II, p. 733 y 570, avec un grand nombre de plans, de croquis, de photographies. Madrid, 1909-1910.

5. J. Puig y Cadafalch, *l'Arquitectura romanica à Catalunya*, t. I. Barcelone, 1909, xviii-469 p.

6. A. Rubió y Lluch, *El castells catalans de la Gresia continental.* Barcelone, 1908 (A. J. d'Estudis catalans). — Du même : *la Acropolis de Atenas en la epoca catalana.* Barcelone, 1908.

7. J. Menendez Pidal, *San Pedro de Cardeña-restos y memorias del antiguo monasterio.* Paris, 1909, 30 p.

8. M. Gonzalez y Simancas, *Plazas de guerra y castillos medioevales de la frontera de Portugal.* Madrid, 1910 (R. H. B. y M.).

9. Fortunato Selgas, *Monumentos ovetenses del siglo IX.* Madrid, 1908, 210 p.

10. M. B. Cossió, *El Greco.* Madrid, 1908, 2 vol., 723-193 p.

veaux, a paru une courte étude de San Roman[1]; MM. Maurice Barrès et Paul Lafond[2] ont consacré au Greco un autre ouvrage où le talent littéraire du premier est allié à l'esprit didactique du conservateur du musée de Pau. Beruete Moret[3], continuant la tradition de son père, l'heureux critique de Velasquez, nous a donné un ouvrage sur un peintre qui commence à être connu du grand public, Valdés Leal. Le même sujet a été touché par Lopez Martinez[4] dans une thèse doctorale.

L'académicien Sentenach a fait imprimer une étude d'ensemble richement documentée sur la peinture castillane[5] et une autre sur l'école de peinture sévillane. Beruete Moret[6], dans un livre sur l'école de Madrid, étudie les peintres postérieurs à Velasquez, en particulier Bartolomé Mazo, peu connu jusqu'ici. Le Comité[7] d'iconographie nationale a publié une collection de portraits de personnages du commencement du xixe siècle et Perez Gonzalez[8] l'histoire d'un portrait de Ferdinand VII.

Mélida[9] a fait un bon résumé des recherches modernes sur la sculpture chrétienne de l'Espagne aux temps primitifs; L. de La Vega[10] un index critique du sculpteur Mena; Moreno Gil[11] une étude des sépultures royales du monastère de l'Escurial; Serrano Fatigati[12] une autre richement illustrée sur la sculpture à Madrid. Fernandez Gonzalez[13] a composé une collection illustrée des cathé-

1. F. San Roman, *El Greco en Toledo ò nuevas investigaciones acerca de la vida y obras de Domenico Theotocopuli*. Madrid, 1910, 36 p.

2. Maurice Barrès et Paul Lafond, *le Greco*, avec 92 reproductions. Paris, 1911. Cf. Maurice Barrès, *Greco ou le secret de Tolède*. Paris, 1912, 187 p.

3. A. Beruete y Moret, *Valdes Leal. Estudio critico*. Madrid, 1911, 146 p.

4. C. Lopez Martinez, *Valdes Leal y sus discipulos*. Séville, 1907.

5. N. Sentenach, *la Pintura en Madrid desde sus origines hasta el siglo XIX*. Madrid, 1907, 255 p. — Du même : *The painters of the School of Seville*. London, 1911, 257 p.

6. A. Beruete y Moret, *The School of Madrid*. London, 1909.

7. *Retratos de la Guerra de la Independencia, publicados por la Junta de Iconografia nacional*. Madrid, 1908.

8. Felipe Perez y Gonzalez, *Un cuadro de historia (de Goya)*. Madrid, 1910, 215 p.

9. J. R. Mélida, *la Escultura hispano cristiana de los primeros siglos de la Era*. Madrid, 1908.

10. L. de La Vega, *Indice critico de las obras del escultor Mena, existentes en Málaga*. Madrid, 1910, 44 p.

11. L. Moreno-Gil, *Panteones de Reyes y de Infantes en el Monasterio del Escorial*. Madrid, 61 p., plusieurs photographies.

12. E. Serrano Fatigati, *la Escultura en Madrid*. Madrid, 1910-1911 (B. Sociedad Excursiones), ouvrage abondamment illustré.

13. Delfin Fernandez y Gonzalez, *les Grandes cathédrales de l'Europe*, t. I. Barcelone, 1911.

drales européennes; SANCHIZ SIVERA[1] a réuni une splendide documentation artistique sur celle de Valence; PEREZ CABRERO[2] a donné un travail archéologique sur Ibiza et CASANOVAS[3] une étude sur la cathédrale de Palma, dans l'île de Majorque.

Les études sur l'art décoratif sont très nombreuses, en ce qui concerne particulièrement les anciens arts industriels. Citons : de LEGUINA[4], spécialiste en la matière, divers travaux sur les émaux, les épées de Charles-Quint, etc.; de PELAYO QUINTERO[5], une étude sur les chaises des églises; d'OSMA, autre spécialiste et collectionneur, trois volumes sur la céramique mauresque[6]; de SENTENACH, une brochure détaillée sur la numismatique espagnole, particulièrement sur la pièce appelée « maravédi »[7]; de BOTET SISÓ, un livre sur les monnaies catalanes[8], et de FERRAN DE SAGARRA[9], la sigillographie de divers rois catalans.

L'orfèvrerie espagnole a été décrite par SENTENACH[10]; les fers artistiques de Valence par TRAMOYERES[11] et la célèbre céramique de Talavera par VACA GONZALEZ[12]. Sur l'origine de l'emblème national a paru un autre ouvrage de SENTENACH[13] et, sur les drapeaux et les

1. Sanchiz y Sivéra, *la Catedral de Valencia*. Valence, 1909, 592 p., photographies.

2. Perez Cabrero, *Ibiza arqueologica*. Barcelone, 1911.

3. J. Casanovas, *Monografia de la catedral de Palma de Mallorca*. Barcelone, 1912.

4. Enrique Leguina, *Arte antiguo. Espadas de Carlos V*. Madrid, 1908, 251 p. — Du même : *Arte Antiguo. Esmaltes Españoles. Los frontales de Orense. San Miguel in Excelsis. Silos y Burgos*. Madrid, 1909, 254 p.

5. Pelayo Quintero, *Sillas de coro*. Madrid, 1908 (B. S. E. de Excursiones).

6. G. J. de Osma, *Apuntes sobre ceramica morisca*. N° I : *Azulejos sevillanos del siglo XIII*. Madrid, 1907. N° II : *Los Maestros alfareros de Manises, Paterna y Valencia*. Ibid., 1908. N° III : *Las dursas del Rey en los pavimentos de « obra de Manises » del Castillo de Napoles (años 1456-1458)*. Ibid., 1909.

7. N. Sentenach, *Estudios sobre numismatica Española*. Madrid, 1909 (R. A. B. y M.).

8. J. Botet y Sisó, *Les monedes catalanes. Estudi y descripció de les monedes carolingies, senyorials, reyals y locals propries de Catalunya*. Barcelone, 1909, 2 vol.

9. Ferran de Sagarra, *Sigilografia dels comtes d'Urgell*. Barcelone, 1908; *Les segels del Rey en Jaume*. Ibid., 1908; *Notes referentes als segells del Rei Marti*. Ibid., 1911.

10. N. Sentenach, *Bosquejo historico sobre la orfebreria española*. Madrid, 1911.

11. Luis Blasco Tramoyeres, *Hierros artisticos, aldabones valencianos de los siglos XV y XVI*. Barcelone, 1907.

12. Vaca Gonzalez, *Algunos datos para una historia de la Ceràmica de Talavera de la Reina*. Madrid, 1911 (R. A. B. y M.).

13. N. Sentenach, *El escudo de España*. Madrid, 1910.

étendards du Musée des Invalides et de l'armée, deux travaux de GONZALEZ SIMANCAS[1] et de SUAREZ INCLAN[2].

L'érudit sévillan GESTOZO PEREZ a composé un dictionnaire des artistes qui ont vécu à Séville du XIVe au XVIIIe siècle[3]; VILLA-AMIL a étudié le mobilier liturgique de Galice au moyen âge[4]; HERNANDEZ SANZ, les monuments primitifs de Minorque[5], et CASTILLO s'est occupé des objets égyptiens trouvés en Espagne[6]; il leur a consacré une brève monographie.

HISTOIRE DU DROIT. — L'étude historique du droit est assez en faveur parmi nous; mais, dans la période que nous considérons ici, la plupart des auteurs se sont préoccupés surtout d'appliquer les faits à la solution des problèmes sociaux, auxquels on prête chaque jour en Espagne une plus grande attention.

A l'influence des doctrines de Costa se rattachent quelques livres, comme celui de GARCIA RAMOS sur les coutumes juridiques de la Galice[7]. L'organisation de la famille à Valence et quelques notes sur le droit valencien forment le sujet d'une monographie par CASTANE DA ALCOBER[8]; VERGARA a étudié le droit coutumier de la province de Ségovie[9]. Les anciennes ordonnances de commerce et le Consulat de Bilbao ont été étudiés par ZABALA ALLENDE[10]; et MM. REDONET et LOPEZ DÓRIGA ont publié un livre très étendu et intéressant sur l'histoire juridique de l'agriculture et du bétail en Espagne[11].

Le professeur POSADA nous a donné un volume très renseigné

1. M. Gonzalez Simancas, *Banderas y estandartes del Museo de Invalidos*. Madrid, 1909.

2. Suarez Inclan, *Banderas y estandartes de los Cuerpos militares*. Madrid, 1907.

3. Gestozo Peréz, *Ensayo de un diccionario de los artistas que florecieron en Sevilla, desde el siglo XIII al XVIII inclusive*, t. III; appendices des t. I et II. Séville, 1910.

4. Villa-Amil y Castro, *Mobiliario litúrgico de Galicia en la Edad Media*. Madrid, 1907.

5. Hernandez Sanz, *Monumentos primitivos de Menorca*. Mahon, 1910.

6. R. de Castillo, *Objetos egipcios encontrados en Tarragona*. Madrid, 1909, 16 p.

7. Alfredo Garcia Ramos, *Estudios consuetudinarios y practicas economico familiares y maritimas de Galicia*. Madrid, 1909.

8. V. Castaneda y Alcober, *Estudio sobre la historia del Derecho valenciano y en particular sobre la organizacion familiar*. Madrid, 1908.

9. G. Vergara, *Derecho consuetudinario y economia popular de la provincia de Segovia*. Madrid, 1909.

10. Federico Zabala Allende, *El Consulado y las ordenanzas de Comercio de Bilbao*. Bilbao, 1907.

11. Luis Redonet et Lopez Doriga, *Historia juridica del cultivo y de la intra ganadera en España*, vol. I. Madrid, 1911.

sur le régime local en Espagne pendant le XIXe siècle[1]. UREÑA, dans son discours de réception à l'Académie d'histoire, s'est occupé de l'édition des *Leges Gothorum Regum*, préparée par les deux Covarrubias, qui occupent une place si éminente parmi nos légistes[2], et il a publié le *fuero* de Zorita de los Canes. Le professeur G. ALLEN[3], de l'Université de Cincinnati, a fait une édition critique du célèbre *fuero* de Cuenca, qui remplace avantageusement celle de M. Cerdá y Rico, mal connue, mais qui n'est pas définitive ni sans défauts.

Les idées juridiques et politiques de Quevedo[4] étudiées par MARTINEZ NACARINI; celles de Baltazar Gracián, par PAREJA NAVARRO[5], et celles de Saavedra Fajardo, par CORTINEZ MURUBE[6], forment un groupe d'études sur la pensée espagnole qu'on doit signaler. Au professeur UREÑA nous devons encore un discours de réception à l'Académie des sciences morales, où est étudiée une tradition juridique concernant le droit privé[7]. Le professeur HINOJOSA a exposé d'une façon remarquable la condition de la femme mariée à travers notre histoire[8], et M. UGARTE PAGÉS a comparé l'organisation sociale moderne et nos anciennes lois[9]. ALLICE-SALVADOR[10] a donné une courte étude historique sur l'institution consulaire et P. ALZOLA[11] un ouvrage sur le régime économique ancien et moderne de la Biscaye et du Guipuzcoa.

1. Adolfo Posada, *Evolucion legislativa del Regimen local en España (1809-1912)*. Madrid, 1910, 472 p.

2. Rafael Ureña, *Una edicion de las Leges Gothorum Regum preparada por Diego y Antonio Covarrubias, en la segunda mitad del siglo XVI*. Madrid, 1909. — Du même : *El fuero de Zorita de los Canes, segun el códice 247 de la Biblioteca Nacional (siglos XIII y XIV) y sus relaciones con el fuero de Cuenca y el romanceado de Alcazar*. Madrid, 1911.

3. *Forum Conche*, edited with an Introduction and Critical Notes by George H. Allen (University Studies published by the University of Cincinnati, 1909-1910).

4. D. Martinez Nacarini, *D. Francisco de Quevedo. Ensayo de biografia juridica*. Madrid, 1910.

5. M. Pareja Navarro, *Las ideas politicas de Ballasar Gracian*. Grenade, 1908.

6. Felipe Cortinez y Murube, *Ideas juridicas de Suavedra Fajardo*. Séville, 1907.

7. R. de Ureña, *Una tradicion juridica española*. Madrid, 1912, 60 p.

8. Eduardo Hinojosa, *Cual ha sido, cual es y cual debiera ser la condicion de la mujer casada en la esfera del Derecho civil?* Madrid, 1907, 55 p.

9. J. Ugarte y Pagés, *Las modernas ideas de organizacion social y nuestras antiguas leyes y costumbres*. Madrid, 1911, 67 p.

10. M. Allicè Salvador, *la Condicion juridica de los Consules. Ensayo historico-critico*. Saragosse, 1909, 113 p.

11. P. Alzola y Minonlo, *Regimen economico-administrativò y moderno de Bizcaya y de Guipuzcoa*. Bilbao, 1910, 430 p.

Ouvrages divers. — Fernandez de Béthencourt[1] continue de publier, avec l'érudition qu'on lui connaît, sa monumentale histoire généalogique et héraldique de la monarchie espagnole, recueil très riche en renseignements sur le nobiliaire espagnol. De cet ouvrage ont paru les tomes VII, VIII et IX ; ils traitent encore des familles de Priego y Cabra (maison de Cordoue) qui, se multipliant en Espagne comme en Amérique, ont donné naissance à des branches nombreuses et illustres. Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner avec éloge l'Index des preuves de noblesse fournies par les chevaliers de l'Ordre de Malte qui a été rédigé par Parolo Villena et Suarez Tangil[2], et l'historique de la « Maestranza » royale de Séville, par Leon y Manjon[3]. M. Parral Cristobal a traduit en castillan des *fueros*, ordonnances et actes des Cortès du royaume d'Aragon[4]. Serrano Sanz a publié des notices historiques sur l'isthme de Panama[5], et Gredilla[6] un récit de l'important voyage fait à la Nouvelle-Grenade, au xviiie siècle, par le naturaliste Mutis. Le professeur Azcárate a écrit une belle dissertation à propos de l'histoire considérée comme science[7] et une touchante nécrologie de l'économiste et homme politique Figuerola[8].

Je dois aussi mentionner quelques ouvrages se rattachant à l'histoire de la pédagogie et de l'enseignement, sujets qui intéressent toujours davantage les écrivains espagnols. A Rufino Blanco[9] nous

1. Fernandez de Béthencourt, *Historia genealogica y heraldica de la Monarquia española. Casa Real y Grandes de España*, t. VII-IX. Madrid, 1907-1909-1912.

2. A. Parolo y Manuel de Villena et F. Suarez de Tangil y de Angulo, *Indice de pruebas de los caballeros que hau vestido el habito de San Juan de Jerusalem (orden de Malta) en el gran priorato de Castilla y Leon, desde el año 1514, hasta la fecha.* Madrid, 1911.

3. Pedro Leon y Manjon, *Historial de fiestas y donativos. Indice de caballeros y reglamento de uniformidad de la Real Maestranza de Caballeria de Sevilla.* Madrid, 1909, 300 p., photogr.

4. Luis Parral Cristobal, *Fueros, observancias actos de corte, usos y costumbres con una reseña geografica è historia del Reino de Aragon.* Primera traduccion catallana completa. Saragosse, 1907, 2 vol., 538 et 476 p.

5. M. Serrano Sanz, *El archivio de Jordias y las exploraciones del Istmo de Panama en los años 1527-1534.* Madrid, 1911, 59 p.

6. F. Gredilla, *Biografia de José Celestino Mutis con la refanon de sa viage y estudios practicados en el Nuevo Reino de Granada.* Madrid, 1910, 712 p.

7. Gumenindo de Azcaráte, *Concepto cientifico de la Historia.* Madrid, 1910.

8. G. Azcaráte, *Necrologia del Exmo señor D. Lanceano Figuerola.* Madrid, 1910.

9. Rufino Blanco, *Quintana, sus ideas pedagogicas. Su politica y su significacion filosofica.* Madrid, 1910.

devons une étude sur les idées pédagogiques de Quintana; à Ibañez Marin[1], une autre sur l'éducation dans l'armée; à Bartolomé[2], une monographie sur les anciens collèges de Salamanque; à Pareja Garrido[3] et à Barras Aragon[4], des études sur l'enseignement de la médecine et de l'histoire naturelle en Espagne.

Les affaires du Maroc ont aussi produit une bibliographie abondante où l'on peut mentionner l'étude de Martin Peinador[5] sur le Maroc, les colonies espagnoles et le problème marocain; celle de Ruiz Albéniz[6] sur la campagne du Riff, et divers travaux de Pita Espelosus[7], de Leon Ramos[8], de Fernandez de Henestrosa[9], de Garcia Perez[10], de Campo Angulo[11], de Caballero de Puga[12], de Saavedra y Magdalena[13].

Les deux travaux du professeur Bonilla San Martin se rattachant à l'histoire générale de la philosophie espagnole[14] et à Fernand de Cordoue[15] aussi bien que son édition de la *Gesta Roderici Campidochi*[16] doivent être signalés comme des ouvrages de premier ordre.

1. J. Ibañez Marin, *Educadores de nuestro ejercito. Obra postuma.* Madrid, 1911.

2. J. M. Bartolomé, *Colegios universitacios de Salamanca.* Madrid, 1911.

3. Josè Pareja Garrido, *la Enseñanza de la Medicina en España.* Grenade, 1911.

4. Francisco Barras y Aragon, *De la Historia natural y su enseñanza en España.* Madrid, 1910.

5. L. Martin Peinador, *Marruecos, Argelia, Tunez, Tripoli, Sahara Español, Guinea española. Problema Marroqui.* Madrid, 1908, 460 p.

6. Ruiz Albeniz, *la Campaña del Riff. La verdad de la Guerra.* Madrid, 1909, 96 p.

7. F. Pita Espelosus, *la Argelia Francesa.* Barcelone, 1909.

8. E. Leon y Ramos, *Marruecos su sueto, su poblacion y su derecho.* Madrid, 1908.

9. Ignacio Fernandez de Henestrosa, *la Cuestion de Marruecos y su honrada solucion (por el Marquis de Camarasa).* Madrid, 1911.

10. Antonio Garcia Perez, *Geografia militar de Marruecos y posesiones españolas de Africa.* Madrid, 1910.

11. J. Campo Angulo, *Geografia de Marruecos.* Madrid, 1908.

12. E. Caballero de Puga, *Marruecos. Politica è intereses de España en este imperio.* Madrid, 1907.

13. Diego Saavedrá y Magdalena, *España en el Africa Occidental (Rio de Oro y Guinea).* Madrid, 1910, 210 p.

14. Adolfo Bonilla San Martin, *Historia de la filosofia española (siglos VII-XII).* Madrid, 1911.

15. *Fernando de Cordoba (s. 1425-1486) y los origines del Renacimiento filosofico de España.* Madrid, 1911.

16. *Gestas de Rodrigo el Campeador (Gesta Roderici Campidochi).* Edicion publicada por Adolfo Bonilla. Madrid, 1911, 103 p.

Une courte étude de Massó Torrents sur une période de la littérature catalane[1]; une autre de Llabrés sur le chansonnier des comtes d'Urgell[2] et celle de Puyol Alonso[3] sur la geste de Sancho II sont aussi à citer.

M. Retana[4], mentionné déjà dans ce Bulletin, a publié deux autres ouvrages sur l'histoire et la civilisation des îles Philippines pendant la domination espagnole et R. del Arco[5] un livre sur l'imprimerie à Huesca.

Une édition critique du fameux livre du connétable Don Alvaro, de Luna, a été publiée[6], ainsi qu'un recueil de chansons populaires relatives au temps de la guerre de l'Indépendance, par M. Ergueta[7], et un recueil de romances juives-espagnoles, par M. R. Gil[8].

Bien qu'il soit déjà très connu du public français, je ne dois pas passer sous silence l'admirable livre de M. Menendez Pidal sur l'Épopée castillane, dont on a imprimé une édition française[9] et une autre espagnole.

Finalement et à titre de renseignement bibliographique, je citerai mes derniers livres : la relation de mon voyage scientifique en Amérique (1909-1910[10]) et le quatrième volume de mon Histoire d'Espagne[11] qui conduit jusqu'à l'année 1808.

R. Altamira.

1. J. Massó Torrents, *les Lletres catalanes en temps del Rey Marti y en Ramon Gavall.* Barcelone, 1910, 15 p.

2. G. Llabrés, *Estudi historich y literari sobre'l cançoner dels Comples d'Urgell.* V. y Gettin, 1907.

3. J. Puyol y Alonso, *Cantar de Gesta de Sancho II de Castilla.* Madrid, 1911.

4. Retana, *Origenes de la imprenta filipina. Investigaciones historicas, bibliograficas y tipograficas.* Madrid, 1911, 204 p. — Du même : *Noticias historico bibliograficas del Teatro en Filipinas desde sus origines hasta 1898.* Madrid, 1910, 181 p.

5. R. del Arco, *la Imprenta en Huesca. Apuntes para su historia.* Madrid, 1911 (R. A. B. y M.).

6. *Libro de las claras e virtuosas mugeres*, por el Condestable de Castilla D. Alvaro de Luna... edicion de Manuel Castillo. Cacènes, 1909.

7. D. Ergueta, *Cantos y poemàs populares de la Guerra de la Independencia.* Burgos, 1908, 46 p.

8. Rodolfo Gil, *Romancero judeo español. El idioma castellano en Oriente. Romances tradicionales.* Madrid, 1911.

9. Ramon Menendez Pidal, *l'Épopée castillane à travers la littérature espagnole.* Traduction de Henri Mérimée. Paris, 1910, xxvi-306 p.

10. Rafael Altamira y Crevea, *Mi viage à América (Libro de documentos).* Madrid, 1911, xv-674 p.

11. *Historia de España y de la civilizacion española*, t. IV. Barcelone, 1911. Cf. *Rev. hist.*, t. CIX, p. 58.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Dahlmann, S. J. **Die Thomas-Legende und die æltesten historischen Beziehungen des Christentums zum fernen Osten.** Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1912. In-8°, IV-174 pages.

En s'appuyant sur les résultats des découvertes numismatiques et archéologiques faites dans le nord-ouest de l'Inde et en particulier dans la région du Gandhara, l'auteur de ce travail s'efforce de démontrer que la légende du voyage de saint Thomas dans l'Inde a un fondement historique. Pour arriver à rassembler le faisceau de preuves nécessaires à justifier sa thèse, il a été amené à étudier dans le détail l'histoire des rapports entre l'Inde et l'Empire romain depuis le début de l'ère chrétienne. C'est cette étude remplie d'informations intéressantes et de discussions critiques qui donne au livre sa principale valeur. Le P. Dahlmann a écrit un des chapitres les plus curieux de l'histoire si importante des relations entre l'Orient et l'Occident à la fin de l'antiquité et il a su mettre en pleine lumière le rôle capital que les Syriens ont joué dans ces échanges. Ce sont des marchands syriens qui ont profité le plus de la découverte des moussons par Hippalos au début de l'ère chrétienne. C'est la Syrie qui est devenue le grand entrepôt du commerce de la soie, qui se faisait par l'intermédiaire des Parthes. Ce sont probablement des Grecs de Syrie qui ont exécuté les monuments d'allure si classique que l'on a découverts au Gandhara. L'auteur a confronté les témoignages écrits, celui de Pline l'Ancien, celui du *Périple de la mer Érythrée*, véritable journal de bord, avec les découvertes de monnaies indigènes ou romaines qui nous renseignent sur l'activité de ce commerce et sur l'existence de la dynastie indo-parthe du Gandhara qui en fut le principal intermédiaire. C'est dire assez tous les renseignements précieux que l'on trouvera dans ce livre non seulement pour l'histoire économique de l'Empire romain, mais aussi pour l'histoire de la culture européenne dans ses rapports avec l'Orient.

La thèse proprement dite qui a donné lieu à cette étude n'ira pas, au contraire, sans soulever de nombreuses objections. La légende de saint Thomas qui, sous sa plus ancienne forme, semble s'être constituée à Édesse dans le cercle littéraire de Bardesanes au début du IIIe siècle, comprend en réalité deux parties. Le saint y est d'abord montré comme un architecte au service d'un roi Gondaphar qu'il convertit; dans la deuxième partie, saint Thomas passe dans le royaume d'un certain Mazdaï où il subit le martyre. La première partie offre un

cachet indiscutable d'authenticité. Rien n'est plus vraisemblable que le voyage d'un apôtre chrétien dans l'Inde au Ier siècle de l'ère chrétienne. D'autre part, le nom de Gondaphar, inconnu aux textes classiques, a été retrouvé sur les monnaies des princes indo-parthes qui régnaient sur Peschawer et la vallée de Caboul au Ier siècle de l'ère chrétienne. Comme au IIIe siècle, époque où les Actes de saint Thomas apparaissent, cette domination indo-parthe était renversée depuis un siècle et avait été remplacée par celle des Indo-Scythes, il est peu vraisemblable que le nom de Gondaphar ait été introduit là par hasard. Un faussaire aurait plutôt cherché à rattacher au voyage de saint Thomas la fondation de communautés chrétiennes au sud de l'Inde : c'étaient les seules qui fussent à cette époque encore florissantes. Il en résulte que la fondation d'une communauté chrétienne au nord de l'Inde dès le Ier siècle par un Syrien appelé au Gandhara comme architecte offre tous les caractères de la vraisemblance. Il va sans dire que ce voyage a revêtu dans la légende un caractère merveilleux qui appartient à ses rédacteurs, mais qui ne suffit pas à la faire rejeter entièrement.

La plus forte objection que l'on puisse faire à cette thèse, et dont l'auteur ne se dissimule pas la gravité, c'est que les monuments du Gandhara étudiés par M. Foucher et d'autres archéologues démontrent jusqu'à l'évidence le succès que la propagande bouddhique a obtenu dans cette partie de l'Inde. Le P. Dahlmann avoue lui-même que, sous les princes indo-parthes et indo-scythes, le Gandhara fut l'arche sainte du bouddhisme. Le christianisme n'apparaît sur aucun de ces monuments : les ressemblances si curieuses qu'on remarque entre l'iconographie bouddhique et l'iconographie chrétienne primitive s'expliquent suffisamment par la communauté des sources helléniques (voy. par exemple les statues du Bouddha et du Christ qui reproduisent le type d'un philosophe grec). Comment croire que, dans un pays qui était encore dans toute la ferveur de sa conversion au bouddhisme, un souverain ait pu favoriser la naissance d'une communauté chrétienne? Sans doute, l'auteur a démontré que le voyage de saint Thomas au nord de l'Inde n'était pas invraisemblable en soi, mais il faut convenir que, sur le principal théâtre de son activité, il n'est resté aucune trace de son passage. On ne trouve au Gandhara aucun de ces symboles discrets qui se multiplient dès la fin du Ier siècle dans l'art funéraire des catacombes de Rome et d'Alexandrie.

Pour arriver à établir le fondement historique de la deuxième partie de la légende, l'auteur accumule une série de conjectures très ingénieuses, mais que leur complication même rend invraisemblables. Le Mazdaï qui aurait ordonné le supplice du saint est identifié avec un prince de la dynastie indo-scythe, Vasudeva, Βαζοδεο, qui a régné de 180 à 226, près de deux siècles après le martyre de saint Thomas. Ce fut dans les États de ce Vasudeva qu'un marchand syrien recueillit les reliques du saint et les rapporta à Édesse où elles sont signalées par

les historiens ecclésiastiques à la fin du IVe siècle. Plus tard, ces faits furent défigurés par la légende et Mazdaï devint le persécuteur de saint Thomas. De même, le Siforus des actes, général de Mazdaï converti par le saint, serait un dynaste indo-parthe, Sitapharna, qui avait réussi à maintenir sa domination sous la suzeraineté des Indo-Scythes. Ce fut peut-être par son entremise que s'opéra le transfert des reliques à Édesse, et c'est ce qui expliquerait le rôle que lui attribue la légende. Enfin, à côté de la tradition qui conduit saint Thomas chez les Parthes au nord de l'Inde, il en est une autre qui montre son activité dans les ports du sud. Le P. Dahlmann cherche à expliquer cette contradiction par les révolutions qui agitèrent le nord de l'Inde pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. La communauté de saint Thomas se réfugia au port de Kalzana, où Cosmas Indicopleustes la retrouve au IVe siècle. Les églises fondées plus tard au sud de l'Inde cherchèrent naturellement à rattacher leur origine à saint Thomas. On voit que, malgré une érudition remarquable et une connaissance profonde de l'histoire de l'Inde dans ses rapports avec l'Occident, l'auteur est loin d'avoir dissipé les nuages qui obscurcissent encore les origines de la légende de saint Thomas.

Louis BRÉHIER.

Frank Burr MARSH. **English rule in Gascony 1199-1259, with special reference to towns.** Michigan, G. Wahr, 1912. In-8°, XI-178 pages.

L'auteur de ce mémoire est « instructeur en histoire » à l'Université du Texas; l'œuvre est une thèse qui a été présentée à la Faculté des lettres, sciences et arts de Michigan en 1906.

La thèse est celle-ci : pendant toute la première moitié du XIIIe siècle, depuis la condamnation de Jean Sans-Terre jusqu'au traité de Paris en 1259, le roi d'Angleterre fut en état d'hostilité déclarée ou latente avec les rois de France et de Castille; il lui eût été fort difficile d'empêcher la Gascogne d'être conquise par l'un ou par l'autre, sans la résistance opposée par les villes. Des seigneurs gascons, turbulents et insubordonnés, il ne pouvait attendre aucun concours efficace; ce sont les grandes communautés urbaines de Bordeaux, Bayonne, Dax, Bazas, etc., qui lui fournirent l'argent et les troupes dont il avait besoin. De leur côté, les villes et, avant tout, Bordeaux et Bayonne, qui entretenaient avec l'Angleterre d'étroites relations commerciales, avaient intérêt à seconder les efforts de la royauté anglaise, à condition naturellement que leur zèle fût récompensé par d'importantes concessions économiques et politiques. Ainsi, l'alliance de la royauté avec les villes fut le pivot de la politique anglaise en Gascogne depuis l'avènement de Jean Sans-Terre jusqu'à la paix définitive avec la Castille et la France.

Cette thèse, fondée sur une étude minutieuse des textes, est habilement présentée; l'analyse des chartes concernant les rapports entre la royauté et les villes est précise et assez complète; sur le caractère des factions urbaines qui ont si fort troublé la Gascogne au XIIIe siècle et fini par compromettre l'autonomie politique des villes, M. Marsh a des aperçus ingénieux et dont il faudra tenir compte; mais il n'a vu qu'un côté de la question, celui qui transparaît le plus souvent dans les documents. Il affirme que le roi d'Angleterre ne put jamais trouver aucun appui efficace dans la noblesse gasconne. Est-ce bien certain? Cette noblesse était tenue envers le souverain ou envers son représentant, le sénéchal, à des obligations déterminées; elle lui devait le service militaire. En 1230, en 1242, ce service fut exigé et sans nul doute prêté. Nos documents n'en ont pas gardé le souvenir, parce que la chose allait de soi; sans nul doute encore, la royauté rencontra parmi les seigneurs gascons des ennemis, et c'est d'eux seulement que parlent les chartes transcrites sur les rôles gascons, les rôles des lettres closes et patentes. L'erreur de M. Marsh est de ne tenir compte que des faits constatés par écrit. En réalité, la royauté anglaise dut, pour maintenir son pouvoir en Guyenne, s'appuyer sur les éléments loyalistes que lui offraient la noblesse et le clergé aussi bien que les villes. Les privilèges concédés à ces dernières ont été nombreux et utiles, encore que M. Marsh exagère parfois la portée de certains avantages; mais il serait facile, je crois, de montrer qu'avec les communes gasconnes le roi eut aussi de fréquents et de graves démêlés, que, s'il dut à certains moments payer largement leurs services, il ne laissa pas échapper les occasions favorables de limiter leur indépendance. Ainsi, trois ans avant le traité de Paris, on lui attribuait l'intention de supprimer la mairie élective à Bordeaux, et cette suppression fut opérée par le prince Édouard deux ans à peine après ce traité. Il suffit de rappeler ces faits pour montrer la fragilité d'une thèse qui ne tient compte que d'un certain nombre de rapports superficiels et ne pénètre pas jusqu'au fond même des situations.

Ch. B.

Lieutenant de vaisseau CASTEX. **La manœuvre de La Praya (16 avril 1781); étude politique, stratégique et tactique** (d'après de nombreux documents inédits). Paris, librairie militaire universelle Fournier, 1913. 1 vol. in-8°, 416 pages.

Le livre tient plus que ne promet le titre : c'est en réalité une histoire détaillée et raisonnée de la première partie de la campagne de Suffren, jusqu'à son arrivée à l'Ile-de-France. La Praya en est seulement l'épisode central et décisif.

M. Castex démontre que ce combat fut « une affaire de rencontre » : si Suffren, en trouvant l'occasion, l'a voulu et livré, sauvant par là le

Cap et nous donnant la supériorité dans la mer des Indes, c'est que pour lui la bataille était le moyen et la fin de la guerre; cette journée marque ainsi une date dans l'histoire de l'art militaire naval et même dans l'histoire générale, parce que s'y manifeste, pour la première fois depuis Ruyter, la conception de l'offensive systématique ayant pour objet la destruction des forces organisées de l'ennemi, conception qui va décider de l'avenir du monde : appliquée méthodiquement par les Anglais pendant les guerres de la période suivante, elle leur assurera en effet l'empire des mers et, par là, une situation prépondérante dans l'univers. Tout le mérite de cette révolution revient à Suffren, mais l'avantage que nous aurions pu en tirer est perdu pour notre pays, parce que la France du XVIIIe siècle et sa marine sont incapables de comprendre et d'appliquer cette formule rationnelle et efficace, de chercher à dominer la mer et à utiliser cette domination; l'avortement du plan grandiose de Suffren dans cette même journée de La Praya, par suite de l'impossibilité où il est de le faire exécuter par ses lieutenants, en est une première et lamentable preuve.

La méthode de M. Castex est simple, originale et sûre : délibérément, presque brutalement, il ne tient aucun compte de tout ce que l'on a écrit avant lui sur son sujet. Comme il a raison! et comme on ne saurait trop engager ceux qui voudront comme lui tenter de démêler l'histoire des campagnes navales à suivre cet exemple! Toutes nos histoires maritimes sont des constructions personnelles et factices, des interprétations hâtives de documents de hasard. Des récits mêmes des témoins, fort rares d'ailleurs, qu'y a-t-il à tirer? Et qu'est-ce qu'un Barras, par exemple, simple comparse écrivant quarante ans après les événements, peut nous apprendre sur les actes et les pensées d'amiraux qu'il n'a jamais approchés? Il est au contraire des documents dont personne ne peut récuser le témoignage; ce sont les documents officiels, rapports, etc..., dans lesquels les acteurs des événements, amiraux et commandants, ont, le lendemain, le jour de l'action, et sans avoir le temps d'arranger, dit ce qu'ils savaient, ce qu'ils avaient fait, ce qu'ils avaient voulu. Ces documents existent, mais jusqu'à ce jour on les a laissés dormir dans des archives inexplorées : ceux mêmes qui se sont vantés de les avoir consultés se sont contentés de les feuilleter au hasard.

Ce n'est pas ainsi qu'a procédé M. Castex; sans doute, on peut regretter qu'il n'ait pas eu le loisir de faire une enquête plus complète (comme documents anglais, il ne cite que les journaux du *Romney* et du *Hero* et le rapport de Johnstone, qu'il connaît seulement par une traduction française contemporaine, émanant de notre service d'espionnage et sans doute un peu sujette à caution), mais, ayant très rigoureusement délimité son sujet, il a pu lire tout ce que renferment nos dépôts de Brest et de Paris, et il sait lire ces documents, ce dont nous ne serions pas sans doute capables. Marin et militaire de toute son âme, les phrases nerveuses d'un Suffren, par exemple, se trans-

forment pour lui instantanément en réalités concrètes, professionnelles, qu'il discute comme il fait celles qui s'imposent à lui chaque jour; il vit vraiment ces événements avec autant d'ardeur, autant d'enthousiasme que les a vécus Suffren, et nous retrouvons dans ces pages passionnées l'étonnant psychologue militaire des *Idées militaires de la marine du XVIIIe siècle.*

Nous le retrouvons un peu trop peut-être; qui nous garantit, en effet, que, quand nous nous laissons entraîner par ce récit vif et lucide, ce n'est pas l'ascendant personnel de M. Castex qui nous domine, qui nous fait trouver cette reconstruction si claire et si certaine? Ne serait-elle pas plus solide encore, plus définitive, si nous pouvions dire que cette interprétation des documents est non seulement celle de notre auteur, mais la nôtre propre? Si nous pouvions du moins la vérifier, la contrôler en nous reportant au texte même de ces rapports, de ces relations, qu'il eût peut-être été possible de transcrire intégralement, en note ou en appendice? Et nous nous prenons à imaginer un autre livre, moins personnel, moins séduisant, plus complet : l'enseignement se dégagerait de l'exposé même des faits au lieu de s'y trouver mêlé d'une façon parfois un peu déconcertante; le récit y serait séparé de la critique professionnelle, à laquelle il servirait de base, et nous y trouverions ainsi quelques indications sur certaines questions dont la solution peut aider, croyons-nous, à la compréhension des événements : quel était, par exemple, l'état matériel des vaisseaux des deux escadres? Quelle était surtout la situation morale des équipages et des états-majors, car la bataille ne se passe pas tout entière dans l'âme du chef et le succès ne dépend pas de sa seule décision? Quels étaient, à cette époque, les rapports de Suffren et de ses officiers, devenus si mauvais par la suite? Comment faut-il expliquer la fausse manœuvre de MM. de Forbin et de Chilleau? Fut-ce incapacité, malchance, inintelligence, mauvais vouloir? Tout cela est sans doute bien difficile à retrouver, mais serait bien intéressant à savoir.

Mais ce serait là un autre livre que celui de M. Castex; celui-ci est déjà assez beau, représente assez d'efforts, de talent, de sens historique pour qu'on ne lui demande rien de plus, pour qu'on lui souhaite seulement la fortune qu'il mérite : qu'il ait beaucoup de lecteurs pour avoir beaucoup d'imitateurs, et que, grâce à M. Castex, la marine ait bientôt ce que l'École de guerre a donné depuis trente ans à l'armée, une riche littérature d'histoire navale, écrite par des officiers de marine, pour des marins, servant de base à une doctrine de guerre réaliste et pratique[1].

Joannès TRAMOND.

1. Qu'il me soit seulement permis de relever certaines confusions de détail qui ont échappé à M. Castex : Bouvet de Précourt (p. 31) était le père et non le grand-père du contre-amiral François Bouvet (que le lecteur ne confondra

Oscar Havard. **Histoire de la Révolution dans les ports de guerre.** Paris, Nouvelle librairie nationale, s. d. 2 vol. in-8°. T. I : *Toulon*, cxii-399 pages ; t. II : *Brest-Rochefort*, 639 pages [1].

M. Havard part de ce fait, *évident*, que la Révolution a été l'œuvre d'une intrigue anglaise et d'un complot maçonnique, que les menées de quelques « aigrefins », *probablement* gagés par le Foreign Office, Mirabeau, Clavière, Brissot, Danton, ont suffi pour changer les destinées de la France et transformer cette nation en une bande de « truands », à peu près anthropophages. Nulle part cette influence ne devait s'exercer plus facilement que dans les ports de guerre et tout y fut bien vite au pouvoir « d'une horde de faillis, de légistes, d'outlaws, d'exacteurs et d'assommeurs, toute prête à mettre ses biceps, ses sophismes et ses poignards au service du Jacobin victorieux et rémunérateur ».

Les Toulonnais, il est vrai, prirent les armes contre cette tyrannie : « N'avaient-ils pas le droit de choisir entre une Assemblée qui s'était amputée d'elle-même et le représentant d'une monarchie quinze fois séculaire? » Mais cette « prétendue félonie », cette « défection involontaire » ne servit à rien et les Anglais eurent vite fait de s'entendre avec leurs « amis » les Montagnards, qui voulaient faire du duc d'York un roi de France, et de leur livrer Toulon pour y instaurer le culte

sans doute pas avec Pierre Bouvet, le héros du Grand-Port, qui ne fut amiral que sous la Restauration); — il n'y avait pas dans la république des Provinces-Unies « autant d'amirautés que de provinces » (p. 60), mais cinq amirautés (Frise, Nord-Hollande, Amsterdam, Meuse et Zélande), les quatre provinces continentales s'en trouvant évidemment dépourvues; — dans le texte cité p. 116, il me semble que la côte de l'est, où l'on veut envoyer M. d'Orves, doit être entendue de la côte est du golfe du Bengale et non de Madagascar, qui est à l'ouest des Mascareignes, et qu'au lieu de Mergay, il faut lire Merguy, mouillage situé près de Tananarive et qui avait déjà joué un certain rôle dans les conceptions stratégiques de Dupleix; — enfin le livre du général Izzet Fuad Pacha, cité p. 258, les *Occasions perdues*, n'est pas un recueil où se trouvent réunis des exemples d'occasions perdues au cours des diverses guerres de l'histoire, mais une étude sur la campagne de 1877-1878. Quant au *Serapis*, dont il est question p. 171, ce n'était pas une frégate, mais un vaisseau de quarante-quatre canons (qui en portait en réalité cinquante); quoique, d'après Cooper, il fût réputé bon voilier, ce n'en était pas moins un navire à deux ponts, ayant gaillard et dunette; il devait donc ne pas se distinguer beaucoup par ses qualités nautiques des vaisseaux de l'escadre de Suffren, et une adjonction à cette dernière ne lui aurait pas donné l'éclaireur dont elle avait besoin. Je voudrais encore ajouter que j'ai été un peu surpris de relever, sur les belles cartes que M. Castex a placées à la fin du volume, des noms comme baie du Lévrier, république de Libéria, Libreville, Luderitz-Bay, etc... Dans un ouvrage concernant le xviiie siècle, de telles mentions constituent un incontestable anachronisme; pourquoi donc les y introduire sans aucune nécessité?

1. Sur le tome I, cf. *Rev. hist.*, t. CXIII, p. 390.

de « Teoyaomiqui, la déesse de la Mort, l'idole de l'Ancien Mexique, formidable hydre dont la gueule exhale des serpents et des tigres, des mains coupées et des têtes saignantes ».

A Brest, la Convention avait envoyé Jean Bon Saint-André, « un caractère » ; pendant toute sa mission, cet ancien pasteur protestant, *sans doute* affilié à une loge maçonnique, ne poursuivit que deux objectifs : « réduire de moitié la population française, » et, surtout, servir les intérêts de l'Angleterre, éternelle protectrice de ses coreligionnaires ; il y déploya un extraordinaire machiavélisme et finit par conduire l'escadre au combat, malgré les ordres de la Convention, pour qu'elle fût mise hors d'état de participer à une entreprise concertée contre les îles anglo-normandes ; ce fut un désastre, mais qu'importait? « Le sectaire n'avait-il pas accompli la tâche que s'étaient assignée ses rancunes? N'avait-il pas préservé les îles anglo-normandes et détruit les forces navales qui jetaient nos voisins dans de si légitimes transes? »

Et ainsi s'expliquent toutes les « aventures burlesques » ou lamentables de notre marine, l'indiscipline, le « sybaritisme », la « *couardise* » de nos équipages, et Aboukir!

Mais d'où sortent donc toutes ces histoires de traîtres, d'ogres et de loups-garous? Oh! « ce n'est pas à la légère » que M. Havard avance ces accusations : un certain lieutenant de vaisseau Besson a écrit dans ses *Souvenirs* qu' « il n'est pas difficile d'administrer les preuves d'une connivence intime entre le Comité et l'Angleterre..., mais qu'elles sont en dehors de son sujet » ! Aussi bien, « *si Jean Bon Saint-André ne travailla pas au triomphe des desseins britanniques, son attitude devient la plus incompréhensible des énigmes.* » D'ailleurs, M. Havard est allé aux archives et on lui a communiqué là tout ce qu'il fallait pour corser son récit, des pièces sur les émeutes de Toulon ou de Brest, des rapports sur des mutineries de navires, quelques anecdotes plus ou moins atroces... et c'est tout! Il semble vraiment que les documents de cet ordre soient les seuls qui existent : ni dans les archives des ports (ou plutôt dans les archives municipales des villes maritimes ; M. Havard, en effet, ignore complètement que dans chaque arsenal il existe un dépôt d'accès facile où l'on trouve des pièces d'une importance capitale), ni dans celles des familles bien pensantes qui lui ont été si généreusement ouvertes, ni lui ni ses amis n'ont pu en découvrir de plus intéressants, de plus capables de nous éclairer sur les causes et l'enchaînement des événements. Dans ces deux gros volumes, nous ne trouvons rien sur les questions administratives et économiques, rien sur la désorganisation et les tentatives de réorganisation des divers services, rien sur l'émigration des officiers, rien même sur ce que M. Havard affirme être le fait essentiel de cette histoire, sur l'action des « puissances occultes », sur les manèges de ces agents secrets de l'Angleterre qui menèrent tout, agents tellement secrets qu'il n'arrive pas à en prendre un seul sur le fait! Et pourtant, affirme notre auteur, « qui déchiffrera les

archives des clubs des Jacobins connaîtra les trames qu'ourdissaient dans cet antre les destructeurs de la Monarchie »! Que n'a-t-il donc tenté ce déchiffrement, puisqu'il lui attribue cette importance?

Après tout, ne regrettons pas qu'il ne l'ait pas fait : les documents restent dans les archives, et un jour viendra sans doute où quelque travailleur consciencieux ira les explorer pour nous donner cette histoire de la Révolution dans la marine, dont nous avons en effet besoin; mais personne, certes, n'était mieux en état que M. Havard de nous présenter un exemple parfait des résultats auxquels on peut arriver quand on prétend faire une étude sur l'histoire de France, sans connaître les vraies méthodes de l'histoire, avec la passion politique pour unique inspiration[1].

Joannès TRAMOND.

1. Il y aurait peut-être lieu de demander à M. Havard un certain nombre d'éclaircissements sur des passages de son livre qui paraissent vraiment manquer un peu trop de logique et de clarté : le capitaine Féraud, par exemple, méritait-il d'être appelé un « orateur de club » (t. I, p. 149) ou « un Jean Bart toulonnais » (t. I, p. 237)? Peut-on vraiment dire que « pas un seul jour les délateurs n'ont trouvé en défaut l'orthodoxie républicaine de l'ancien gendarme de la maison du roi (Villaret-Joyeuse) » (t. II, p. 370), alors que tout le monde sait que cet amiral a été proscrit comme royaliste lors de fructidor, alors que soi-même on transcrit à la page suivante une dénonciation formelle du mouchard Lucadou contre lui? Est-il juste de dire, à propos d'une même campagne, que l'amiral Martin « y rivalisa de science stratégique avec les amiraux anglais » (t. II, p. 405) et qu' « il y manifesta une incapacité scandaleuse » (t. II, p. 604)? Comment Maurepas, ministre de 1718 à 1749, a-t-il pu « porter remède aux meurtrières économies » de Berryer, ministre de 1758 à 1761 (t. I, p. XXVIII)? Comment M. Havard peut-il imaginer que l'on ait vu réunis à la fin dans le port de Brest tous les bâtiments hétéroclites, « goélettes, dundees, tartanes, felouques, balancelles, chebers, carraques (!), hourques, baleinières, lougres, gabarres, » qu'il énumère t. II, p. 427? Et ses connaissances en architecture navale sont-elles vraiment si bornées qu'il s'imagine pouvoir nommer indifféremment *vaisseaux* ou *frégates* les bâtiments perdus par les Français à la bataille de Prairial..., confusion que reproduit religieusement d'ailleurs le savant critique qui a couvert de fleurs son ouvrage dans le *Correspondant?* etc..., etc... — Nous ne pouvons sans doute espérer que toutes ces... étourderies disparaissent dans la seconde édition que M. Havard donnera de son livre; mais du moins souhaitons qu'il se relise un peu et qu'il soit un peu plus sévère pour l'exécution matérielle de son ouvrage; car, si l'on ne peut vraiment que s'amuser à voir *Brueys* devenir *Bruix* (t. II, p. 407), M. *Guichon de Grandpont* se transformer en *Guichen de Grammont* (t. II, p. 543), le vaisseau *le Monmouth* prendre le nom inattendu de *Mammouth* (t. I, p. 176), ou *le Destin* celui de *D'Estaing* (t. I, p. 246), et autres bagatelles du même genre, on ne sait plus que penser quand on entend parler de la *tête* de saint Corentin au lieu de sa *fête* (t. II, p. 325) et de *fusils* au lieu de *fours* à réverbère (t. I, p. 167), et quand on lit que « Victor Hughes *vendit* la Guyane aux Portugais » (t. II, p. 535), alors qu'il se contenta de la leur *rendre*.

G. Desdevises du Dézert. **La junte supérieure de Catalogne.** New-York et Paris, 1910. In-8°, 426 pages. (Extrait de la *Revue hispanique*, tome XXII.)

M. Desdevises du Dézert, un de nos meilleurs hispanisants, après avoir étudié dans un grand travail d'ensemble l'Espagne du XVIIIe siècle, s'est attaché, depuis de longues années, à l'étude de l'Espagne napoléonienne. De nombreux séjours dans la péninsule et une connaissance approfondie des dépôts d'archives des divers royaumes ibériques lui ont permis de préparer, au moyen de diverses monographies, l'ouvrage synthétique qu'il médite sur ce sujet. Parmi ces monographies figure la publication spéciale qu'il vient de consacrer à la junte supérieure de Catalogne. C'est un travail de minutieuse érudition, fondé sur le dépouillement des papiers mêmes de cette administration, aujourd'hui conservés au palais des archives d'Aragon à Barcelone, et dont M. Desdevises donne la classification sommaire aux dix-huit premières pages de son exposé. L'abondance de l'information est un des traits caractéristiques de cet essai, mais elle se combine avec le souci des vues d'ensemble, de sorte qu'on peut se faire, grâce à cet ouvrage, une idée nette de l'organisation de la résistance nationale en Espagne, de ses lacunes, de ses effets, en même temps que des motifs de l'insuccès de la tentative de Napoléon dans une des parties de la péninsule qui, voisine de l'Empire français, semblait la plus facile à assimiler.

Laissant de côté le tableau de l'effort militaire tenté par Napoléon en Catalogne, qui a été tracé de main d'ouvrier par M. Conard, M. Desdevises s'est attaché à mettre en relief la résistance des Espagnols. Elle a été dirigée par un Conseil ou *junte* insurrectionnelle qui, au nom du roi Ferdinand VII, assuma le gouvernement de la principauté depuis le 18 juin 1808 jusqu'au 1er décembre 1812. La junte se constitua au lendemain de l'occupation du pays par Duhesme, à Lérida, le premier centre de l'insurrection. Elle était formée de vingt-neuf membres de toutes les catégories sociales, ecclésiastiques, bourgeois, artisans, groupés sous la présidence de l'évêque Jérémino Maria de Torres. Elle se transforma bientôt après, et l'organisme local *junte municipal(e)* fit place à un organisme régional, la *junte supérieure* (18 juin), composée des délégués des juntes locales ou corrégimentales. Ce fut une autorité révolutionnaire dont les pouvoirs naquirent du mouvement insurrectionnel, sans intervention des Bourbons déchus. Elle se superposa aux anciennes autorités régulières de la province, les obligea à travailler avec elle à la défense nationale et s'appuya sur les juntes locales, qui lui restèrent entièrement dévouées. Sans recourir aux procédés illégaux ou violents, sans mettre la terreur à l'ordre du jour, elle parvint à faire respecter son autorité. L'obéissance qu'elle trouva dans la population provenait de la communauté d'idées qui la liait à la presque unanimité des Catalans, si jaloux de leur indépendance et

si hostiles à toute domination étrangère. Nulle part, les Français n'étaient aussi détestés. De plus, l'organisation de la junte flattait le vieil esprit d'autonomie de la Catalogne. Bien qu'à cette époque il soit difficile de démêler les premières manifestations du mouvement régionaliste, qui a depuis fait chez les Catalans tant de progrès, le souvenir des libertés provinciales abolies en 1714, à la fin de la guerre de la succession d'Espagne, n'était pas disparu. La junte supérieure apparut sous la forme d'un gouvernement véritablement autonome, qui représentait, après un siècle de despotisme centralisateur, la nationalité catalane. Cependant, en dépit de ses origines révolutionnaires, elle fut une organisation traditionnelle et conservatrice par le caractère de ses attributions. Elle remplaça l'ancien Conseil royal du temps des Bourbons et elle emprunta à cette institution ses attributions de tout ordre. Comme ce Conseil, elle resta une assemblée civile qui n'aspira jamais à proclamer sa suprématie sur le pouvoir militaire. Bien mieux, elle ne songea point à affaiblir les liens de l'unité nationale. Quand la *junte centrale* suprême d'Espagne se réunit à Aranjuez (25 septembre 1808), elle put revendiquer le droit de nommer aux grades, faire reconnaître sans difficulté ses pouvoirs par la junte supérieure de Catalogne et obtenir le droit de contrôler les actes de cette dernière. La Catalogne, à la demande de la Suprême, fut représentée en 1810 par dix-sept députés aux Cortès de Cadix.

Dans son existence mouvementée et errante, la junte supérieure catalane, qui changea vingt-trois fois de résidence, suivant les hasards de la guerre, réalisa une œuvre vraiment remarquable. Sans fracas, sans frais d'éloquence, avec un patriotisme et une abnégation qui ne se démentirent pas, elle assuma la charge de gouverner la principauté envahie et d'y organiser la résistance nationale. Elle parvint, grâce à l'union des diverses classes, clergé, noblesse, bourgeoisie, peuple, unies dans la haine commune du Français, à administrer, à faire fonctionner les tribunaux, à faire exécuter ses ordres par les autorités municipales. Elle abolit les impôts les plus impopulaires, conserva une bonne part de l'ancien système fiscal, établit des contributions extraordinaires, obtint ainsi de la principauté un effort quadruple de celui du temps de paix et tira des contribuables catalans d'énormes ressources évaluées à un milliard de réaux (250 millions de francs). Elle fut surtout l'âme de la guerre de l'Indépendance. Si tous ses membres ne furent pas des héros, du moins elle resta dans son ensemble animée du patriotisme le plus ardent. Elle demeura inébranlable en sa foi dans l'efficacité de la guerre à outrance et ne désespéra jamais du succès, alors même que ses généraux songeaient, au moment des revers, à évacuer la province. Elle leva, équipa, nourrit et arma quatre armées. Placées sous les ordres d'un capitaine général, les troupes régulières eurent pour auxiliaires des milices qui contribuèrent, pour une part aussi grande et aussi glorieuse que leurs émules, à la défense de la Catalogne. Ces diverses forces, médiocrement organisées d'ailleurs,

souvent peu disciplinées, encore plus mal conduites par leurs généraux, eurent l'avantage de rencontrer la complicité active ou la connivence secrète de la population. L'impéritie de la plupart des généraux français, qui ne surent pas profiter de la supériorité de leurs forces et qui agirent sans cohésion, sans plan, sans méthode, favorisa d'ailleurs la prolongation de la résistance catalane, dirigée par la junte, jusqu'au jour où les désastres de Napoléon en Russie et en Allemagne le forcèrent à dégarnir l'Espagne. Un dernier effort débarrassa alors la Catalogne de la domination française, peu après ces événements de 1811, qui avaient paru livrer la principauté au général Suchet, vainqueur des troupes de la junte. Tels furent les résultats de l'effort patriotique de cette organisation exceptionnelle. Elle eut le mérite incontestable de maintenir le lien national en gardant le contact avec la junte suprême, de conserver les institutions gouvernementales, de travailler surtout à la victoire de la nation sur l'étranger. Mais le vieil édifice monarchique restauré par les Bourbons sortit lézardé de cette épreuve. La junte avait réveillé l'esprit provincial jusque-là engourdi. Les services rendus, pendant la guerre de l'Indépendance, par les groupements autonomes furent pour ces derniers autant de titres qui leur permirent de revendiquer plus tard leurs droits contre la centralisation bureaucratique castillane. Des germes de liberté avaient été semés qui ne devaient pas tarder à lever. Enfin, l'armée avait pris une importance telle qu'elle fut portée à se considérer comme l'interprète naturelle des revendications nationales. L'Espagne des *pronunciamientos* procède, en droite ligne, de l'Espagne des *juntes* et des *guerrillas*, dont la Catalogne avait offert pendant quatre années un des modèles les plus remarquables.

Telle est l'impression d'ensemble qui se dégage de la lecture de l'ouvrage de M. Desdevises du Dézert. Abondamment nourri de faits, bien construit, il vaut aussi par une exposition claire et méthodique. Il contribue à faire connaître, jusque dans le détail, l'histoire du mouvement national en Espagne, de même que le travail de M. Conard a élucidé la tentative d'établissement de la domination française dans le nord de la péninsule. Ainsi, ces deux ouvrages, presque simultanément publiés, donnent, dans un cadre bien choisi et volontairement limité, un exposé à peu près complet et probablement définitif de cet épisode capital de la politique européenne au début du XIXe siècle.

P. BOISSONNADE.

William MILLER. **The ottoman Empire, 1801-1913**. Cambridge, University Press, 1913. In-8°, XVI-547 pages. (*Cambridge historical series*, publiées par G. W. Prothero.)

Ce n'est pas une histoire de l'Empire ottoman pendant le siècle dernier et jusqu'à la catastrophe d'hier que nous donne, qu'elles qu'aient

pu être ses intentions, M. William Miller. Ayant eu, pour ma part, à exposer le même sujet[1], j'ai cru devoir rechercher les facteurs principaux de la décadence ottomane, interrompue parfois par une vive conscience du danger, par un effort énergique pour l'éviter, par de sincères espérances d'un avenir meilleur préparé à force de travail et de solidarité. Ces facteurs sont : l'autorité d'origine patriarcale, de caractère presque théocratique du Sultan ; l'influence de la cour, bien réduite et appauvrie, et des favoris, qui sont désormais rares; la force latente des bureaux « où les effendis, successeurs des guerriers infatigables », font semblant de travailler pour leur maigre salaire et pour les avantages subsidiaires, beaucoup plus substantiels ; la diminution de l'armée qui, après la destruction des janissaires par le sombre Mahmoud, n'aura plus une physionomie particulière et encore moins d'attaches au grand passé, et qu'Abdoul-Hamid, soupçonneux et torturé d'envie, réduira à sa garde albanaise et aux troupes d'élite destinées à impressionner l'étranger; enfin à défaut d'une société de citoyens, d'une presse libre, d'une littérature originale, d'un théâtre préoccupé des grands problèmes du temps, ce petit cercle d'idéologues remuants, fervents du credo révolutionnaire de 1789, qui ont donné tour à tour la « nouvelle Turquie » de Midhat et celle d'Enver-bey.

Il est difficile de présenter autrement dans un développement naturel, permettant une compréhension entière, les mille faits divers dont se composent les annales de cette Turquie tolérée, refaite et contrôlée par l'Europe, bien différente en somme dans son essence même de l'Empire ottoman, destiné à la conquête incessante, à la guerre sacrée contre les chrétiens, à la création d'un autre ordre impérial pour le monde entier. Poursuivre les progrès de la conscience chrétienne, qui produit bientôt de profondes et haineuses séparations nationales, est sans doute une tâche très intéressante, on pourrait dire même bien autrement intéressante, mais ce n'est plus l'Empire ottoman, ni même cette pauvre Turquie régentée qui n'a, par la grâce de ses protecteurs, que la liberté de déchoir ; c'est l'avènement des peuples balkaniques, c'est leur effort d'obtenir des frontières correspondant à celles de leur race, c'est le travail difficile de leur organisation intérieure, c'est la tragédie de leur grand idéal et la comédie de leurs misères quotidiennes, financières et surtout politiques.

C'est ce que nous donne M. William Miller sous un titre qui pourrait faire attendre un autre contenu.

Cette histoire balkanique *chrétienne* doit-elle contenir la Roumanie? M. Miller l'a cru, et il faut avouer que l'histoire de ce pays n'est présentée dans aucun ouvrage d'ensemble d'une manière aussi précise ni aussi impartiale. La difficulté de lier les chapitres roumains aux autres montre cependant suffisamment qu'il y a eu, dans la fixation du plan, une erreur. États autonomes dont la Russie aussi bien que la

1. *Geschichte des osmanischen Reiches*. Gotha, Perthes, 5 vol., 1908-1913.

Turquie voulurent dès 1812, et même dès 1774, faire seulement, à coups de privilèges, des provinces d'un ordre supérieur, la Moldavie et la Valachie, dont la vie politique ne fut jamais interrompue, n'offrent pas un parallélisme parfait avec la Grèce, la Serbie, la Bulgarie, formées par des révoltes et l'intervention étrangère qui suivit la répression; quant au Monténégro, s'il a un passé, il lui manque une histoire. Les principautés qui, pendant des siècles, abritèrent la vie religieuse, intellectuelle et morale des nations d'outre-Danube, ont influencé à chaque moment le réveil de ces nations à l'époque moderne, mais tout en conservant leur caractère absolument spécial, trait d'union entre l'Occident et les pays soumis au nouvel empereur d'Orient. Dans certaines limites, leur histoire est nécessaire pour comprendre celle de l'Empire; il faut la rappeler pour donner un fond plus large au drame balkanique du dernier siècle; mais exposer cette histoire sur le même plan que celle des États nouveaux, c'est surcharger un livre sans l'enrichir.

Enfin ces États eux-mêmes nous ont donné jusqu'ici bien peu de moyens sérieux de connaître leur évolution. Les grandes collections de documents, si riches pour les Roumains, manquent chez eux complètement; ils n'ont pas de mémoires; les écrits de parti, les panégyriques payés ou les pamphlets vengeurs ne doivent pas être considérés comme la base solide d'un ouvrage historique. On sera content de trouver dans ce nouveau livre les faits saillants et des dates exactes sur la vie des Slaves balkaniques.

Ce qu'il y a de meilleur dans les 500 pages de ce récit, c'est la partie concernant la Grèce et les Grecs en général (à signaler les pages toutes nouvelles sur les Iles Ioniennes, qui cependant n'ont rien à faire avec l'Empire ottoman et bien peu même avec le royaume d'Otton Ier, étant plutôt un chapitre d'histoire coloniale anglaise). M. Miller connaît le passé grec du moyen âge et il décrivait dernièrement la turbulence stérile des Francs intrus; il a vu, il a souvent parcouru, il a étudié avec intérêt, avec indulgence et même avec sympathie cette « vie grecque en ville et à la campagne » qui forme le sujet de son ouvrage publié en 1905. Initié à tout ce qui concerne la Grèce moderne, choses et gens, il nous donne seulement une faible partie de ce qu'il sait, et on le sent bien. Pour la première fois on a en anglais, dans des proportions si restreintes, dans un style si sobre, un récit dont la solidité est indubitable.

Comme histoire du royaume hellénique, du peuple grec au XIXe siècle, avec des chapitres brefs, mais soignés, sur les Slaves des Balkans et des considérations supplémentaires sur la Roumanie, l'œuvre de M. Miller mérite d'être chaleureusement recommandée. Pour beaucoup de gens, ce sera une initiation et les meilleurs connaisseurs y trouveront des renseignements nouveaux[1].

N. JORGA.

1. A signaler de bonnes cartes, une riche bibliographie et un bref index.

Major von Hochwächter. **Au feu avec les Turcs, journal d'opérations.** — Lieutenant H. Wagner. **Vers la victoire avec les armées bulgares.** Traduits de l'allemand par le commandant Minart. Paris, Berger-Levrault, 1913. In-8°, vi-122 et viii-239 pages, grav. et cartes. Prix : 3 fr. et 5 fr.

Le second de ces deux ouvrages est un recueil de lettres envoyées du théâtre des opérations par M. Wagner, qui était en octobre et novembre 1912 correspondant de la *Reichspost* au quartier général bulgare. L'auteur n'a pas vu les batailles, car on sait que les représentants de la presse furent, suivant la méthode japonaise, poliment écartés des spectacles intéressants par l'état-major du tsar Ferdinand. Tout au plus a-t-il pu, par une supercherie ingénieuse, échapper quelques jours à la surveillance et assister à quelques épisodes de l'investissement et du siège d'Andrinople. Son exposé des opérations est donc fait par ouï-dire ; mais, grâce à la connaissance que l'auteur avait de la langue du pays, et aussi, semble-t-il, grâce à une certaine complaisance de l'autorité supérieure, il peut donner un récit assez complet et qui semble exact. Ses impressions du premier moment ont été intercalées, parfois assez gauchement, dans l'ensemble et elles méritaient, par leur précision et le choix heureux des détails caractéristiques, d'être mises à la portée du public français. De bons croquis et d'assez nombreuses photographies illustrent le volume.

Le témoignage de M. de Hochwächter a une importance plus grande au point de vue militaire. L'auteur, qui servait à Damas avant la guerre, fut détaché à l'état-major de Mouktar pacha, commandant du 3e corps ottoman, et l'un des meilleurs, sinon le meilleur des officiers généraux de l'armée turque. Son livre est un journal d'opérations, très bref, pas toujours clair, mais qui a un mérite de premier ordre : il est rédigé jour par jour, souvent heure par heure, et il n'a pas été retouché. Il donne l'impression toute vive des événements et ne cherche pas à expliquer sur le moment même des opérations dont le sens général n'apparaît, même aux états-majors, que plusieurs jours après. Le major Hochwächter a assisté à la bataille de Kirk-Kilissé ; au retour d'une mission à Constantinople, sur laquelle il se montre fort discret, il a été surpris et entraîné par la déroute qui suivit l'affaire de Loulé-Bourgas ; enfin à Tchataldja, il semble avoir été le bras droit de Mouktar, qu'il a ramené blessé à Stamboul après le combat du 18 novembre. Ses notes sont pleines d'intérêt ; elles donnent une haute idée de l'auteur, de son intelligence et de son caractère ; elles présentent un tableau lamentable de l'armée turque, surtout des formations de réserve, et donnent des détails effrayants sur les souffrances que ces malheureux soldats ont endurées par l'incurie de leurs chefs. Le major allemand insiste pour prouver que les instructeurs, ses compatriotes, ne sont pas responsables de la défaite ; il met en valeur les capacités et la bra-

voure des officiers bavarois qui ont servi avec lui à Tchataldja; il fait remarquer, avec raison, que le plan indiqué par von der Goltz à Nazim pacha ne comportait pas l'offensive prématurée du 17 octobre. Mais, pour bien juger dans quelle mesure le prestige de l'armée allemande est atteint par la déroute des Turcs, il faudrait savoir quelle part exacte nos voisins ont eue dans la préparation de la guerre, la direction des mouvements stratégiques et l'organisation des services de l'arrière. Là-dessus, l'intéressant ouvrage dont nous parlons donne des indications trop fragmentaires, quoique précieuses. On y voit, en tout cas, que les Turcs ont été regardés par les Allemands, jusqu'à la dernière heure, comme des frères d'armes et que l'appui le plus complet leur fut assuré de la part des représentants officiels de l'Empire, diplomates et militaires. Mouktar, revenant blessé de Tchataldja, est reçu à la gare par les membres de l'ambassade allemande et transporté à l'ambulance allemande dans l'automobile de l'ambassadeur, escortée par les marins du *Goeben*. La traduction du commandant Minart est bonne, elle reste élégante et correcte en conservant le mouvement de la phrase allemande. Mais pourquoi conserver l'orthographe germanique des noms propres, écrire par exemple *Geschow* le nom du premier ministre bulgare, quand lui-même signe *Guéchoff*, à la française?

R. G.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'antiquité.

— Leo Bloch. *Sociale Kämpfe im alten Rom* (3e édition. Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1913, in-12, IV-148 p.; forme le t. XXII de la collection : *Aus Natur und Geisteswelt*). — La première édition parut en 1900, à la suite d'un cours public fait à Zurich au nom de l'association des négociants. C'était un résumé, au point de vue social, de l'histoire intérieure de Rome depuis les origines jusqu'à la chute de la république. L'auteur y avait exprimé quelques idées personnelles sur le caractère des luttes des classes à Rome, qu'il se proposait de développer dans des travaux spéciaux avec preuves à l'appui. Il est dommage qu'il n'ait pas donné suite à ce dessein. Cette troisième édition est à peu près conforme à la première et ne contient que des modifications de style. Le livre doit pourtant être signalé à nos étudiants d'histoire. C. Pf.

— Dans les *Memorie della R. Accademia dei Lincei* (Classe di scienze morali storiche e filologiche, 5e série, t. XIV, fasc. 7 A. Rome, 1913, in-4°, p. 385-440), M. Luigi Cantarelli a dressé la liste des préfets d'Égypte de la mort de Théodose Ier jusqu'à la conquête arabe (395-642); en tête de cette liste, il a donné une étude sommaire des sources et un tableau d'ensemble sur l'histoire d'Égypte dans la période considérée. G. Bn.

Histoire de France.

— Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*. Texte des manuscrits de Corbie et de Bruxelles, publié par Henri Omont et Gaston Collon. Nouvelle édition par René Poupardin (Paris, A. Picard et fils, 1913, in-8°, 501 p., dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). — Les deux volumes de Grégoire de Tours publiés dans cette collection en 1886 et 1893 par MM. H. Omont et G. Collon se sont trouvés épuisés et il a fallu en donner une seconde édition dont M. Poupardin a surveillé l'impression. Le texte continue d'être comme précédemment une reproduction, pour les six premiers livres, du manuscrit de Corbie (ms. lat. 17655 de la Bibliothèque nationale), pour les quatre derniers, du manuscrit de Bruxelles (n° 9404) : ce n'est par suite pas une édition critique comme celle d'Arndt. Pourtant, M. Poupardin y a fait de la critique. Il a introduit dans le texte une ponctuation conforme à celle qui est en général adoptée en France ;

il a indiqué par un signe les mots ou les syllabes qui doivent être supprimés, étant en trop dans l'un ou l'autre manuscrit; il a placé entre crochets les mots ou syllabes indispensables au sens et qui manquent dans les codices. Il rend ainsi le texte intelligible à tous les lecteurs. De plus, il a placé au bas des pages quelques notes indispensables ne dépassant jamais trois lignes; il y donne quelques dates et quelques renseignements sur les personnages cités. Ces notes sont toujours très précises. C. Pf.

— Alfred-Leonhard Feder, S. J. *Studien zu Hilarius von Poitiers;* fasc. III : *Überlieferungsgeschichte und Echtheitskritik des sogenannten* Liber II ad Constantium, *des* Tractatus mysteriorum, *der* Epistula ad Abram filiam, *der Hymnen, Kleinere Fragmente und* Spuria (Wien, A. Hölder, 1912, in-8°, 142 p.; *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, Philos.-Histor. Klasse*, t. 169, fasc. 5). — Le P. Feder poursuit dans ce fascicule l'examen des ouvrages attribués à saint Hilaire et des manuscrits qui nous en ont conservé le texte (cf. *Rev. hist.*, t. CXII, p. 400). Il prouve qu'il faut dater le *Liber II ad Constantium Augustum* de décembre 359; que le *Tractatus mysteriorum* est bien de saint Hilaire et a dû être écrit par l'évêque de Poitiers dans les dernières années de sa vie, mais que, par contre, ni quant au fond ni quant au style, l'*Epistula ad Abram* ne saurait être de lui, pas plus que la majorité des hymnes dont il a été souvent regardé comme l'auteur. Le P. Feder termine par l'étude de quelques fragments, dont le plus grand nombre a été indûment attribué à saint Hilaire, et par d'intéressantes remarques sur les citations bibliques contenues dans les œuvres authentiques de ce dernier. L. H.

— *La Chronique de Morigny (1095-1152)*, publiée par Léon Mirot; 2e éd. (Paris, A. Picard, 1912, in-8°, xx-103 p.; prix : 3 fr. 15, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). — En annonçant naguère l'édition de la Chronique de Morigny publiée par M. Mirot (cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 449-451), nous avions le regret de signaler les nombreuses fautes de lecture et de ponctuation qui en déparaient le texte, au point de le rendre souvent inintelligible, et nous formions le vœu qu'une réimpression partielle permît de corriger ces erreurs. Notre appel a été entendu, et c'est même toute une nouvelle édition que M. Mirot a tenu à honneur de nous donner. Le texte de la chronique a été revu de près et nous constatons avec plaisir que la plupart des corrections proposées par nous d'une façon conjecturale, soit dans notre précédent article, soit sur les marges d'un exemplaire que nous avons communiqué à M. Mirot, se sont trouvées confirmées par une lecture plus attentive du manuscrit du Vatican. M. Mirot ne s'en est d'ailleurs pas tenu là : il a su, en outre, reconnaître quelques expressions ou citations bibliques qui lui avaient échappé tout d'abord; il a complété ou rectifié quelques notes; il a enfin apporté à son introduction

d'utiles retouches de détail. — Grâce à tous ces perfectionnements, la Chronique de Morigny sera désormais facile à utiliser, et nous ne voyons plus qu'un petit nombre de passages qui appellent peut-être encore des corrections. Ainsi, p. 53, avant-dernière ligne, une virgule est indispensable entre *cum* (conjonction) et *Dei providentia*; à la dernière ligne, *atque* semble devoir être supprimé. P. 61, ligne 24, nous mettrions une virgule entre *semel* et *cum*. P. 70, ligne 15, un des deux *plenius* est à supprimer. M. Mirot ne va-t-il pas, d'autre part, un peu vite en besogne quand il déclare « incompréhensibles » des passages aussi faciles à entendre que celui de la p. 41 où il est question du pardon accordé par l'abbé de Morigny à un certain Bouvard, ou celui de la p. 44 où il suffit de corriger *nec* en *ne* pour avoir un sens très satisfaisant, ou encore celui de la p. 39 où *quia hoc que velut investituram dedit* peut se corriger aisément, par exemple en *quia hic quoque velut investituram dedit?* P. 13, note 2, nous croyons qu'on peut concilier les deux passages relatifs aux premiers abbés du monastère de Morigny en supprimant (p. 11) la virgule entre *primus abbas* et *post innumerabiles* (« le premier abbé après les difficultés du début »). P. 22, note 1, il faut sans doute corriger 1114 en 1115, ainsi que l'a établi A. Luchaire, *Louis VI le Gros*, *Annales*, n° 203. Mais ce ne sont plus là que des vétilles, et l'édition est, cette fois, digne du laborieux érudit à qui nous devons déjà tant d'autres travaux de valeur sur l'histoire du moyen âge. L. H.

— J. Depoin. *Les comtes de Paris sous la dynastie carolingienne* (Pontoise, Société historique du Vexin, 1912, in-8°, 35 p.). — L'auteur tire des annalistes et des chartes une série de renseignements sur les comtes de Paris aux VIIIe et IXe siècles : Gérard Ier, Étienne Ier, Bégon, Liétard, Étienne II. Il prétend établir entre eux des liens de parenté et les rattacher par les femmes à la dynastie carolingienne : ainsi il y aurait eu dès Charlemagne une hérédité dans l'office de comte. Mais nous devons avouer, tout en rendant justice à la science de l'auteur, que souvent ses déductions généalogiques nous paraissent hasardées. Il est seulement certain que Liétard fut le fils de Bégon. Les historiens auront un peu de peine à s'habituer aux formes romanes que M. Depoin donne aux noms propres d'hommes : Ermoud Néel pour Ermoldus Nigellus, Fouré pour Fulrad, abbé de Saint-Denis. C. Pf.

— Jules Arnoux. *Un précurseur de Ronsard : Antoine Héroët, néoplatonicien et poète (1492-1568)* (Digne, Chaspoul, et Paris, H. Champion, 1912, in-8°, 122 p.). — Il a paru « seyant qu'un Dignois s'associât à cette tardive réparation ». Mais, après l'édition critique de M. F. Gohin, on ne voit pas très bien ce qui restait à réparer. M. Arnoux rassemble agréablement tout ce que MM. Lefranc, Faguet, Lanson et autres ont dit du platonisme de la Renaissance.

— J.-J. Jusserand. *Ronsard* (Paris, Hachette, 1913, VI-215 p.;

prix : 2 fr. Collection des *Grands Écrivains français*). — Exquise biographie du « prince des poètes français » au XVIe siècle. D'un crayon fin et précis comme celui d'un Clouet, M. Jusserand a tracé le vivant portrait de ce gentilhomme vendômois en qui s'épanouit la Renaissance française, avec ses grâces à la fois étudiées et spontanées, son enthousiasme pour l'antiquité classique et sa superbe confiance dans le génie des modernes. Ce poète de cour, qui n'était pas un courtisan, qui goûta aux plaisirs d'une époque corrompue sans souiller son âme, qui sut flatter les rois et les princes et leur faire entendre en même temps l'austère loi du devoir, était un bon citoyen; il n'écrivait pas seulement pour mettre en vers des idées ingénieuses, élégantes ou élevées; il voulait que la France triomphât par les lettres comme par les armes. S'il tirait quelque vanité de l'admiration suscitée par ses œuvres, il s'en réjouissait aussi pour son pays, qui allait donc enfin ravir à l'Italie le sceptre de la poésie et devenir le foyer du monde intellectuel comme l'avaient été autrefois Athènes et Rome. Ce volume sur Ronsard va clore, ou peu s'en faut, la série des *Grands Écrivains français*, commencée il y a près de trente années à l'imitation de l'Angleterre. M. Jusserand, à qui en revient l'idée et qui n'a cessé de la diriger parmi tant d'occupations d'une nature si différente, a tenu à apporter sa pierre à l'édifice élevé par tant de mains. Elle y occupe une place de choix. Ch. B.

— NOUAILLAC. *Henri IV et les croquants du Limousin. La mission de l'intendant Boissise (1594)* (Paris, Impr. nationale, 1913, in-8°, 32 p. Extrait du *Bull. historique et philologique* de 1912). — Documents intéressants sur cette révolte causée par la misère. Le gouvernement de Henri IV y apparaît bien comme un régime réparateur.

— Alph. BOULÉ. *Étude historique. Catherine de Médicis et Coligny* (Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 72 p.). — On aura une idée suffisante de l'impartialité de l'auteur en apprenant qu'à Saint-Quentin Coligny, « las sans doute de la longueur du siège, s'était de lui-même rendu prisonnier », et que la guerre qu'il projetait en 1572 était « antinationale ». L'information de M. Boulé est rudimentaire.

— Comte R. DE COLIGNY. *Gaspard II de Coligny. Réponse à un chapitre de « Histoire partiale. Histoire vraie »* (Paris, Chapelot, 1913, in-8°, 61 p.). — L'auteur, qui se dit descendant des Chastillon par les femmes, répond ici à M. Jean Guiraud. Catholique fervent, il s'est muni d'une autorisation de l'archevêché de Paris, et c'est en s'appuyant sur des textes catholiques (auxquels il adjoint Whitehead) qu'il riposte à son fougueux adversaire.

— Roger PICARD. *Les mutations des monnaies et la doctrine économique en France, du XVIe siècle à la Révolution* (Paris, Geuthner, 1912, in-8°, 25 p. Extrait de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*). — L'auteur s'est inspiré des travaux

de Borelli de Serres et de M. Landry. Il poursuit l'étude du sujet jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il l'examine sous ces deux aspects : les faits et l'évolution doctrinale. A la fois sur l'ordonnance de 1577 (lire, à l'avant-dernière ligne de la p. 7, « les États de 1576 » et non 1575) et sur la querelle entre Malestroict et Bodin, nous le renverrons à notre *Controverse sur les monnaies* parue dans le *Bulletin historique et philologique* de 1906. H. Hr.

— René Perrout. *Au seuil de l'Alsace, 1870-1871* (Paris, Paul Ollendorff, 1913, in-16, 271 p.). — Le titre n'indique pas le contenu du volume. Il s'agit de l'histoire d'Épinal pendant la guerre franco-allemande. Par une fiction littéraire, l'auteur se vieillit beaucoup et rapporte cette histoire sous forme d'impressions personnelles. Au moins a-t-il recueilli les souvenirs des générations qui l'ont précédé; il a aussi compulsé les archives de la commune. Le récit est très vivant et, parfois, tout à fait poignant. Les exigences du vainqueur, ses insolences, la douleur des habitants, leurs espérances quand même, puis leur joie quand finit l'occupation allemande, quand un matin bénit de juillet 1873 la garnison ennemie quitta Épinal, tout cela nous est décrit en une langue très simple et très châtiée, par un écrivain formé à l'école de Barrès et resté, comme lui, fermement attaché à sa province natale. C. Pf.

— Maurice Jubineau. *L'idée de fédéralisme économique dans le socialisme français* (Paris, Giard et Brière, 1912, in-8°, 181 p.). — C'est une bonne thèse de droit : l'auteur a bien montré l'élaboration collective de cette idée, dont l'expression la plus complète a été donnée par Georges Sorel et les militants syndicalistes, et il s'est efforcé d'énumérer les institutions qui rentrent dans la conception du syndicalisme. Mais il était inutile de charger ce livre d'un développement sur le syndicalisme administratif, qui ne relève pas de la même idéologie révolutionnaire, et a constitué surtout une révolte contre le favoritisme. Les sympathies de l'auteur ne se révèlent que dans la conclusion. G. Bn.

— Gustave Lanson. *Manuel bibliographique de la littérature française moderne*, t. IV (Paris, Hachette, 1912, in-8°). — Aux corrections indiquées plus haut (p. 179) dans le compte-rendu que nous avons donné de cet important volume, on peut encore ajouter les suivantes, que nous nous permettons de soumettre à l'auteur en vue d'une prochaine édition : n° 21104, l'étude de G. Monod sur Renan, d'abord parue dans la *Revue historique*, t. LI (1893), a été reprise dans le volume intitulé *Renan, Taine, Michelet* (1894); n° 21113, l'étude de Brunetière sur le même historien a été réimprimée dans ses *Nouveaux essais sur la littérature contemporaine* (1895); n° 22366 et suiv., la liste des ouvrages de Guizot demanderait à être revue de près ainsi que les dates assignées à la publication de chacun de ses ouvrages : il manque, par exemple, les *Essais sur l'histoire de France* (1823);

l'*Histoire des origines du gouvernement représentatif* est de 1822 et non de 1851 ; l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* compte six volumes et non deux et a été publiée en trois fois avec titres spéciaux (1826-27, 1854, 1856) ; n° 22476 et suiv., les livres de Tocqueville père sur Louis XV et Louis XVI sont confondus avec les ouvrages de Tocqueville fils et les dates assignées à la publication de ces derniers doivent être rectifiées. Comme une bibliographie ne vaut que par l'exactitude, il n'était sans doute pas inutile de corriger ici ces menues erreurs concernant les historiens du XIXe siècle. L. H.

— Charles BRUNEAU. *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 240 p.). — M. Ch. Bruneau, qui a présenté à la Sorbonne une thèse principale tout à fait remarquable, intitulée : *Étude phonétique des patois d'Ardenne*, soutient, dans cette thèse complémentaire, une opinion que les historiens doivent être appelés à discuter. Il admet d'abord, contrairement à certains érudits d'outre-Rhin, qu'il y a des limites de dialectes et il s'efforce de fixer la limite des trois dialectes wallon, champenois et lorrain dans la région de l'Ardenne, partagée aujourd'hui politiquement entre la France et la Belgique. Il tente d'expliquer la formation de ces trois dialectes par des raisons historiques : les trois domaines de chaque langue auraient été traités de façon différente par les Germains ; le Rémois ne fut *occupé* que très tard par les Francs de Clovis (dialecte champenois) ; dans le pays gaumet, le flot des Ripuaires s'étala sans obstacle dès le Ve siècle (dialecte lorrain) ; dans la Famenne, le pays fut *colonisé* de bonne heure par les Germains (dialecte wallon). Nous ne saurions accepter ces conclusions. Les pays véritablement occupés en masse par les Germains au Ve siècle sont devenus des pays de langue germanique : ce sont ceux qui se trouvent au nord de la limite des langues. Les différences dialectales dans des pays romans s'expliquent, non par un apport plus ou moins grand d'éléments germaniques, mais parce qu'il est naturel que la langue, quand elle n'est pas fixée par la littérature, évolue de façon diverse dans des contrées même juxtaposées, surtout quand, par suite d'obstacles naturels, les relations sont rares entre elles. Nous pourrions relever, dans le livre de M. Bruneau, quelques erreurs de détail : sa généalogie des ducs de Basse-Lorraine, page 121, est inexacte ; les premiers Godefroi n'appartenaient pas à la maison de Bouillon et le héros de la première croisade est Godefroi VI (non IV) ; la théorie de M. Bruneau sur les origines du régime féodal, page 76, n'est plus soutenable ; Charles le Simple, avant de devenir roi de Lorraine en 911, était déjà roi de France (voir page 103) ; mais il faut savoir gré à M. Bruneau de l'effort considérable qu'il a fait pour présenter l'histoire de la région des Ardennes ; on trouvera dans son livre des remarques très intéressantes sur la formation des noms de lieux, et aussi une énumération précise des seigneuries entre lesquelles le pays se partagea au moyen âge. C. PF.

Histoire d'Allemagne.

— Franz-Carl Endres. *Moltke* (Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1913, in-12, VIII-96 p.; forme le tome 415 de la collection : *Aus Natur und Geisteswelt*). — L'auteur dit en substance dans sa préface : « Peut-être quelques militaires liront-ils ce petit volume; peut-être les historiens y jetteront-ils un coup d'œil; ce n'est pas pour eux que j'écris, mais pour les milliers d'individus qui, par toutes les fibres de leur cœur, sont attachés à notre jeune empire allemand et veulent travailler à la grande œuvre de la civilisation allemande. » Ouvrage par suite très tendancieux où tous les faits de la longue vie de Moltke, — il mourut à quatre-vingt-onze ans, — sont exaltés; livre où le Danemark et la France sont sévèrement jugés, mais en général il est bien informé et d'un style facile. C. Pf.

Histoire d'Alsace-Lorraine.

— H. Maringer. *Force au droit. Le problème d'Alsace-Lorraine* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-16, XX-339 p.). — A la maxime : la force prime le droit, l'auteur oppose celle de : force au droit, qui sert de titre à son ouvrage. Le livre est un peu long, mais rempli de bonnes et généreuses intentions. Il réfute la thèse que les Allemands soutiennent au sujet de l'Alsace-Lorraine, expose la thèse française et finalement propose comme solution la rétrocession à la France de la Lorraine et d'une bande de terrain de la Prusse rhénane jusqu'au cours de la Sarre, et la neutralisation de l'Alsace, du Palatinat bavarois et de la plus grande partie des provinces rhénanes de la Prusse : ces pays constitueraient un état tampon entre la France et l'Allemagne. C. Pf.

Histoire d'Amérique.

— J.-B. Dorsainvil. *Cours d'histoire d'Haïti.* 1re partie : *1492-1804* (Port-au-Prince, Amblard, s. d., in-8°, 108 p.); 2e partie : *1804-1889* (Paris, impr. Dubois et Bauer, 1912, in-12, 117 p.). — Deux petits volumes assez sommaires, un peu secs, mais bien ordonnés et rédigés avec soin, où les faits essentiels de l'histoire politique du pays sont racontés depuis 1492 jusqu'en 1888, date où le récit s'arrête brusquement sans que rien indique pourquoi. Ces recueils, accompagnés d'un questionnaire, seront sans doute utiles. Il y aurait peut-être eu avantage à y faire une certaine place aux faits d'ordre social, économique et intellectuel et à sacrifier quelques détails des révolutions ou des guerres. Quelques croquis ou gravures auraient aussi leur utilité. Nos écoliers d'Europe ne pourraient plus s'en passer. Mais sans doute ceux d'Haïti, pour qui la réorganisation scolaire est encore récente, seront-ils mieux pourvus plus tard. R. G.

Histoire de la Chine et du Japon.

— *Guerre russo-japonaise.* Historique rédigé à l'état-major général de l'armée russe. T. IV, 1re et 2e parties : *Chao-Sandepou* (Paris, Chapelot, 1912, 2 vol. in-8°, 472 et 466 p.). — L'état-major de l'armée française publie la traduction du tome IV de l'historique. La première partie traite des combats sur le Chao. L'issue malheureuse de la défense opiniâtre de la position fortifiée de Liaoyang avait mis l'armée russe dans l'obligation de reculer sur Moukden. Elle n'était pas sûre de pouvoir y demeurer, si l'offensive japonaise s'était poursuivie; mais l'armée japonaise elle-même avait dû s'arrêter pour se reconstituer; aussi se décida-t-on à défendre la capitale de la Mandchourie. Les renforts qui arrivaient d'Europe permirent de commencer la constitution d'une deuxième armée et, au mois de septembre, le général Kouropatkine se décida à prendre l'offensive vers le sud. Les mobiles immédiats de l'offensive russe ne peuvent être rattachés à une raison quelconque rigoureusement déterminée, sinon celle de secourir Port-Arthur. Ainsi, comme précédemment, l'influence de la forteresse se fera sentir sur les opérations de l'armée de Mandchourie. L'offensive fut prise sur le Chao; devant cette attaque, le général en chef japonais, suivant sa tactique coutumière, laissa des forces relativement très faibles pour les opérations défensives de son aile droite et se prépara avec toutes ses forces à se jeter contre l'aile droite russe. L'initiative des opérations repassait ainsi aux Japonais et bientôt l'offensive russe était réduite à la défensive. Finalement, après plusieurs journées de combat, d'une part l'opération offensive entreprise par l'armée de Mandchourie était arrêtée sur la ligne du Chao, d'autre part les Japonais qui avaient répondu par une contre-offensive durent, par suite de l'affaiblissement de leurs forces, renoncer à tenter de percer vers Moukden, jusqu'au moment où ils auraient pu de nouveau rassembler leurs forces.

La deuxième partie du tome IV traite de la campagne d'hiver qui suivit l'offensive malheureuse sur le Chao et décrit le combat de Sandepou. Après les opérations sur le Chao, il ne restait pour les Russes ou qu'à attendre l'offensive des Japonais, en leur opposant une résistance acharnée pour les user, ou à reprendre eux-mêmes l'offensive. Ce dernier projet était celui qui souriait le plus au général en chef. En même temps on procédait, grâce à de nouveaux renforts, à une réorganisation des troupes de Mandchourie qui furent réparties en trois armées, la première commandée par le général Liniévitch, la deuxième par le général Grippenberg et enfin la troisième par le général baron Kaulbars. Malgré cet accroissement de forces, il ne fut pas possible à Kouropatkine de prendre l'offensive avant le mois de janvier, à cause de l'impossibilité d'assurer à l'armée les approvisionnements nécessaires. Durant la période d'hiver, de nombreux plans d'opérations furent élaborés qui dénotent une incertitude déconcertante dans la pensée du général en chef russe.

Sur ces entrefaites, on apprit le 20 décembre la reddition de Port-Arthur qui allait rendre disponible l'armée japonaise de Nogui. En outre, elle donnait à l'adversaire la maîtrise absolue de la mer. Il fallait donc agir vite avant l'arrivée des renforts à l'armée japonaise. En résumé, toutes les variantes des plans d'opérations étudiés pendant l'accalmie de la période d'hiver n'eurent qu'une application partielle dans l'offensive de la deuxième armée qui aboutit à la bataille de Sandepou. Celle-ci fut un échec et la deuxième armée dut se replier. Le général Grippenberg demanda à être relevé de son commandement, ce qui lui fut accordé. Malgré les pertes cruelles subies dans cette offensive, le général en chef décida de continuer quand même à chercher à s'emparer de Sandepou; mais la chute de Port-Arthur donna une autre tournure aux événements sur le théâtre d'opérations. — A. D.

— Yu-yue Tsu, Ph. D. *The spirit of Chinese philanthropy. A study in mutual aid* (New-York, Columbia University, 1912; dans la série des *Studies in history, economics and public law*, t. L, n° 1). — M. Yu-yue Tsu, dans une table très détaillée et assez méthodique, annonce au lecteur qu'il étudiera la philanthropie des deux points de vue théorique et historique, qu'il cherchera les causes de la misère en Chine et qu'il exposera l'œuvre philanthropique sous trois chefs, bienfaisance, mutualité, œuvres diverses (instruction, sauvetage, etc.). Le dessein ne manque pas de grandeur. Une large part de ce vaste cadre est remplie par des vues théoriques trop abstraites et superficielles qui proviennent tout droit des manuels ou des revues courantes. Pour décrire les institutions (et il en décrit bien peu dans un ouvrage aussi général que le titre l'annonce), l'auteur recourt presque uniquement à des écrits anglais rédigés par des étrangers; dans ces descriptions, on relève d'ailleurs quelques faits intéressants, mais trop peu circonstanciés (par exemple, le paragraphe *the Van clan estate* n'indique pas quelle est la localité en question). Le seul ouvrage chinois consulté de façon suivie est noté sous le titre de *Tö-i-lu*; ce qui en est tiré nous fait regretter que M. Tsu soit, sur l'origine, sur le contenu de ce livre, aussi avare de renseignements. N'aurait-il pu trouver d'autres recueils analogues, relatifs à d'autres régions? Pourquoi ignore-t-il les histoires dynastiques, les encyclopédies, ainsi le *Thou chou tsi tchheng*, qui citent des faits et reproduisent des pièces? M. Tsu est allé aux États-Unis pour découvrir la Chine dans les auteurs anglais; nous préférerions quelque chose de plus national.

Maurice Courant.

— Vi Kyuin Wellington Koo, Ph. D. *The status of aliens in China* (New-York, Columbia University, 1912; dans la série des *Studies in history, economics and public law*, t. L, n° 2). — « Les étrangers en Chine jouissent de nombreux droits et privilèges qui ne leur sont pas accordés dans d'autres contrées. Leurs personnes, leurs demeures et, dans une large mesure, leurs biens sont placés sous le régime de l'exterritorialité qui leur est garanti par les traités, auquel ils ont donc

droit. Les différends relatifs aux missionnaires se sont produits avec une regrettable fréquence; des églises ont été brûlées, des missionnaires tués ou maltraités, des chrétiens chinois sont devenus les victimes de la violence populaire. Les affaires de mission tirent toutes leur origine ou de l'ignorance des masses, qui ont été amenées à croire les contes les plus fantastiques à propos des faits et gestes des ecclésiastiques étrangers, ou de l'excès de zèle, du manque de prudence de la part des missionnaires. A mesure que les mandarins se convaincront de la nécessité de régler les affaires de mission sans retard et selon la justice, à mesure que les masses chinoises s'éclaireront et que les évangélistes étrangers tiendront plus grand compte des susceptibilités populaires, il y a tout lieu d'espérer que ces affaires perdront bientôt leur aspect important et exceptionnel. L'autre problème, celui du commerce, est entièrement uni à la question de l'exterritorialité. Aussi longtemps que les Puissances maintiendront ce principe avec ténacité, il est invraisemblable que la Chine soit désireuse de niveler les barrières qui existent entre les ports ouverts et l'intérieur. Il semblerait tout à fait inopportun de laisser des commerçants étrangers s'établir à travers tout le pays quand ils jouissent encore de l'exterritorialité; car, si les missionnaires dans l'intérieur se sont montrés irréprochables pour leur conduite privée, il en serait tout autrement avec les marchands étrangers qui pourraient avoir autour d'eux des hommes de toute espèce et de toute classe. »

Ces lignes, que j'emprunte à la conclusion, très modérée, du livre de M. Koo, en indiquent bien l'objet et la portée. Quelle est la situation présente des étrangers en Chine? Comment ce statut s'est-il établi? L'auteur l'expose avec compétence et, en somme, avec impartialité. Il embellit singulièrement les conditions de la vie et du commerce antérieures à 1842; il affirme la bienveillance habituelle de toute la Chine, mandarins et peuple, à l'égard des étrangers; nous ne saurions nous étonner qu'un Chinois regarde les faits du point de vue le plus favorable à son pays et, quand il rappelle les excès commis trop souvent par les gens d'outre-mer, nous devons reconnaître qu'il dit vrai. La législation et les tribunaux chinois seront-ils bientôt assez réguliers, assez impartiaux, assez effectifs pour qu'on puisse abandonner l'exterritorialité? C'est une autre question que je ne veux pas examiner.

Si le livre de M. Koo ne peut être admis dans tous ses détails, il mérite du moins d'être consulté. Maurice COURANT.

— CHEN Huang chan. *The economic principles of Confucius and his school* (New-York, Columbia University, 1911; dans la série des *Studies in history, economics and public law*, t. XLIV et XLV). — Tracer un tableau méthodique des principes économiques de l'éco e confucianiste, tel est le dessein que M. Chen a réalisé, au moins partiellement, avec beaucoup d'érudition. Les philosophes chinois, à partir de Confucius, ont été assez observateurs de la vie quotidienne pour

que les faits rapportés, analysés par eux soient significatifs et susceptibles d'une interprétation économique; les réflexions dont ils les accompagnent ne manquent pas de valeur, mais ce sont plutôt les remarques d'un bon sens avisé et livré aux impressions du moment que les principes d'une théorie cohérente. Aussi, en construisant avec des extraits des classiques le système économique du confucianisme, l'auteur n'a pas toujours échappé à deux écueils, présenter une science économique bien rigide et bien européenne (ainsi avec ses trois grandes divisions, *consumption*, *production*, *public finance*, et avec beaucoup de termes et de concepts qui tiennent dans le livre une moindre place) et, d'autre part, sous des mots européens connus, déguiser des faits chinois assez différents : par exemple, la représentation populaire qui pouvait exister sous les Tcheou avant Confucius n'avait rien de commun avec nos assemblées élues et le *jou kyao*, la doctrine de Confucius, peut s'associer à l'ancienne religion chinoise, mais n'est pas une religion. M. Chen en vient donc à dire que la religion chinoise est tournée vers l'homme plus que vers la divinité, qu'elle est une sociologie plus qu'une théologie : mais alors est-ce une religion? De plus, son interprétation des textes classiques est parfois bizarre. Au début du *Li yun* (*Évolution de la civilisation*, d'après M. Chen), Confucius décrit la période qu'il appelle de la grande union et dit : « Les hommes ont chacun leur emploi, les filles trouvent où se marier ». M. Chen traduit : « Chaque femme a son individualité sauvegardée », ce qui veut dire, ajoute-t-il (p. 71) d'après Khang Yeou-wei, le conseiller des Cent jours (1898), que le mariage sera remplacé par une certaine forme d'union libre. Cette explication demanderait quelques preuves à l'appui. Quand il parle de saint Paul (p. 193), M. Chen est non moins surprenant : cet apôtre, semble-t-il dire, approuvait l'anthropophagie. M. Chen est donc un auteur un peu dangereux à suivre; mais, pour celui qui le maniera avec prudence, son livre n'est pas sans valeur, car il réunit un grand nombre de citations relatives à l'organisation politique et économique et donnant quelque jour sur l'esprit de certains réformateurs contemporains.

Maurice COURANT.

HISTOIRE D'ITALIE.

— Antonio MANNO. *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia* (Torino, Bocca, 1913, in-4°, 536 p. *Biblioteca storica subalpina pubblicata per cura della R. deputazione di storia patria*, t. IX). — Le tome IX de cette belle entreprise se réfère aux lettres LA-MO; on sait que non seulement les localités, mais les régions sont représentées dans ce répertoire, qui fournit un classement méthodique des indications bibliographiques pour les articles très chargés : c'est ainsi qu'aux mots *Lac Majeur*, *Ligurie*, *Marengo*, *Mondovi*, *Miltesimo*, *Monaco*, *Moncalieri*, *Mont Cenis*, nous trouvons d'excellentes bibliographies organiques. On ne peut que souhaiter la continuation de la remarquable entreprise de M. A. Manno. — G. BN.

— Federico DONAVER. *Storia della repubblica di Genova* (Genova, Libreria editrice moderna, 1913, 2 vol. in-18, XVI-389 et V-415 p.). — Livre pour le grand public : l'appareil bibliographique en est presque complètement banni, et si M. Donaver insiste avec un certain luxe de détails sur les vicissitudes des révolutions et des guerres génoises, il ne donne pas les précisions que réclame la science ni sur l'évolution des institutions, ni sur les fluctuations du domaine de Gênes et, en matière économique, il se borne à de trop discrètes notations strictement chronologiques. Cette histoire est répartie en cinq divisions : des origines à l'établissement du podestat en 1190; du podestat à l'établissement des communes du peuple en 1270; des communes du peuple aux doges à vie en 1339; des doges à vie à l'établissement du gouvernement régulier d'André Doria en 1528; de cette date, enfin, à la chute de la République en 1797. L'absence de tables en rendra l'emploi assez impraticable. Quelques images illustrent les principaux faits et les principaux hommes. G. BN.

— Parmi les publications assumées par la *R. Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*, il en est une qui est insuffisamment connue en France; ce sont *Le guerre in Piemonte (1703-1708) e l'assedio di Torino (1706), Studi, documenti, illustrazioni*, dont le tome VI a paru l'an dernier (Torino, Bocca, 1912, in-4°, XV-543 p.). On y trouve quatre études, dont le défaut commun est de s'appuyer sur une documentation unilatérale, exclusivement turinoise, mais qui toutes éclairent certains aspects des opérations militaires et des transactions diplomatiques pendant la guerre de la succession d'Espagne. M. G. ROBERTI montre en effet de quelle façon s'est opérée la rupture entre les cours de Paris et de Turin et quelle a été l'attitude de Victor-Amédée à l'égard de Rome, de Gênes et de l'Espagne de 1703 à 1707. Dans deux travaux distincts, M. A. SEGRE étudie les négociations suivies par la cour de Turin avec la Bavière, la Prusse et la diète de Ratisbonne; il les a fait précéder d'une trop longue introduction sur les relations bavaro-sardes depuis les Lombards et sur les relations prusso-sardes depuis 1562. M. P. VALENTI met en lumière les efforts faits par le diplomate Mellarède pour incorporer la Savoie dans la neutralité suisse et obtenir des cantons une aide militaire. Des tables spéciales à chaque étude rendent des services; une table générale pour l'ensemble du volume serait plus commode. — Le tome IV de la *Biblioteca di storia italiana recente*, publiée par cette même *Deputazione* (Torino, Bocca, 1910, in-8°, XXVIII-419 p.), comprend trois travaux. Le premier, et le plus important, est de M. Mario DEGLI ALBERTI qui, employant les papiers La Marmora, fournit une contribution importante à l'histoire de la part prise par le Piémont à la guerre de Crimée (lettres de La Marmora, envoyé à Paris et à Londres, de février-mars 1855, du capitaine Govone et de Dabormida, etc.). M. L.-C. BOLLEA retrace la carrière d'Ignace Belmondo, révolutionnaire piémontais, qui accepta un poste dans les archives, puis dans la police, et dont les lettres à sa famille

fournissent quelques renseignements sur l'administration piémontaise. A propos des incidents d'une saisie d'armes, opérée en Suisse en août 1848, sur les troupes du général Griffini, M. E. Pagliano publie de curieuses lettres de Sclopis, qui proposa des représailles, mais dut se calmer, les choses ayant traîné en longueur. G. Bn.

— Paul Hazard. *Leopardi* (Paris, Bloud, 1913, in-18, 243 p.; collection des *Grands écrivains étrangers*). — Tirant un heureux parti du *Zibaldone* et des *Scritti vari*, publiés en 1906, et qui s'ajoutent aux œuvres anciennement connues de Leopardi, M. Hazard a analysé d'une façon délicate la formation sentimentale et intellectuelle du grand poète pessimiste italien. Tous les éléments de ce pessimisme, si l'on peut dire, sont élaborés aux environs de 1833 et passent dans les *Operette morali* et les *Canti*, mais idéalisés, intellectualisés. Un des plus curieux chapitres de M. Hazard est un chapitre de littérature comparée, consacré à la fortune littéraire de Leopardi, qui, en dépit d'une originalité admirable, a été partout aimé. G. Bn.

— Camille Pitollet. *Pour la biographie critique de Guillaume Libri* (Milano, Cogliati, 1913, in-8°, 53 p. Extrait de *Il libro e la stampa*). — On trouvera dans cette brochure, publiées et commentées, des pièces de procédure concernant les poursuites qui furent exercées contre le père du trop fameux Libri pour émission de fausses traites; M. Pitollet y fait aussi la critique, généralement vive, de différents recueils de biographie qu'il a pris en flagrant délit d'inexactitude. G. Bn.

— N. Colajanni. *I partiti politici in Italia* (Roma, Libreria politica moderna, 1912, in-18, 133 p.). — M. Colajanni a confiance dans le suffrage universel pour l'avenir de l'Italie; mais son étude sur les partis politiques actuels et dans le passé est singulièrement pessimiste. La décomposition des partis remonte, d'après M. Colajanni, à l'année 1874. Les questions de personnes ont dominé toute l'histoire politique italienne, et les partis anticonstitutionnels sont ou discrédités, — le socialiste, — ou sans force, — le républicain. — M. Colajanni est trop mêlé à l'action pour que son étude soit impartiale : on y trouvera surtout un intéressant état d'esprit et quelques précisions anecdotiques. G. Bn.

— Gino Dallari. *Il nuovo contrattualismo nella filosofia sociale e giuridica* (Torino, Unione tipografico-sociale e giuridica, 1911, in-8°, 490 p.). — Livre touffu et mal composé, où l'auteur fait un exposé critique des idées de Sumner Maine, Spencer, Fouillée, De Greef et Bierling et a tenté de suivre le développement historique du sentiment juridique et politique au cours de la civilisation. G. Bn.

— Aldobrandino Malvezzi. *L'Italia e l'Islam in Libia* (Milan, Treves, 1913, in-18, xxiv-270 p.). — Dans ce volume, le premier que

publie la *Società italiana per lo studio della Libia*, l'auteur, utilisant des travaux de détail bien choisis et une expérience personnelle qui paraît assez étendue, expose les caractères principaux de la civilisation musulmane. Après M. Caetani, il démontre combien il lui est difficile de s'adapter aux habitudes et aux concepts européens; il passe ensuite en revue l'œuvre colonisatrice, en pays musulman, de l'Angleterre pour l'Inde, de la Hollande pour l'archipel malais, de la France pour l'Algérie et la Tunisie, et accorde la préférence à la méthode anglaise; puis il analyse les conditions de l'Islam libyen, exaspéré par la propagande senoussiste et le panislamisme jeune-turc, définit les clauses du traité de Lausanne, dont le texte se rapproche singulièrement de la charte bosno-herzégovienne, et montre que se pose pour l'Italie la nécessité d'opposer à l'action turque les aspirations indigènes et l'autonomie des congrégations indigènes. Bien que M. Malvezzi soit un impérialiste, partisan de la « plus grande » Italie, son exposé, net et précis, paraît impartial. Il est regrettable que le problème économique n'ait pas été traité par lui; ce problème est simplement amorcé par M. P. Villari, dans une préface qui souligne l'antinomie de l'âme musulmane et de la culture européenne et le besoin d'expansion de l'Italie contemporaine. G. Bn.

Histoire d'Orient.

— L. Caetani. *Chronographia islamica ossia riassunto cronologico della storia di tutti i popoli musulmani dall' anno 1 all' anno 922 della Higrah (622-157 dell' Èra Volgare), corredato della bibliografia di tutte le principali fonti stampate e manoscritte.* Periodo primo, fascicolo II, anni 33-45 H. = 19 nov. 643-12 marzo 666 È. V., p. 257-504 (Paris, P. Geuthner, 1913). — Lors de l'apparition du premier fascicule de la *Chronographie islamique*, nous avons exposé (*Rev. hist.*, t. CXIII, p. 176; cf. plus haut, p. 110-112) le but et le plan de cette utile publication, que M. Caetani poursuit concurremment, on le sait, avec son grand ouvrage, les *Annales de l'Islam*. Le second fascicule se rapporte aux califats d'Omar, Othman; Ali, Moawiyya, le premier des Omméyades, et traite principalement de la conquête de la Perse et de l'Égypte par les Arabes. M. L.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle. 1913, 1er août. — Th. DE LAMETH. Notes sur les Souvenirs de la marquise de Créquy (ces Souvenirs, publiés en 1835, ont pour auteur, on le sait maintenant, ce qu'ignorait Lameth, un certain Coursen, qui se faisait appeler comte de Courchamp). — A. GRÜN. Les débuts de Mme Du Barry (publie une série de questions posées par un habitant de Commercy, avec réponses faites par une dame Debuisson, cousine de la future Mme Du Barry; la personne qui tient la plume n'est autre que le curé de Vaucouleurs). — A. CHUQUET. Le général Dours (grand nombre de critiques de détail dirigées contre la biographie de ce général par le Dr Victorin Laval. Intéresse surtout les événements de 1793 en Avignon et les débuts de Bonaparte). — A. BIOVÈS. Un journal du siège de Gênes (3e art.; fin le 1er sept.). — H. MALO. Turenne, Jean Bart et M. Poirier (publie une lettre écrite en 1806 par Roche-Dragon, ancien colonel au régiment de Turenne-infanterie, à M. Poirier, de Dunkerque, qui avait voulu faire ériger un monument à la gloire de Jean Bart). — A. CHUQUET. Il y a cent ans, 1813 (suite; publie entre autres documents une lettre de Caulaincourt sur la mort de Duroc, 24 mai 1813). — A. DUBOIS-DILANGE. Un régicide par intimidation : Lecointe-Puyraveau. — E. WELVERT. Thibaudeau, ancien conventionnel, préfet de l'Empire. = 1er sept. R.-G. LÉVY. Les problèmes de la domination (analyse un ouvrage récent de W. Morton Fullerton : *Problems of the power; from Sadowa to Kirk-Kilissé*). — Th. DE LAMETH. Notes sur les souvenirs de la marquise de Créquy (suite; n° III le 1er oct.). — Cl. PERROUD. André Chénier et Duport-Dutertre (échange de lettres en mars 1792). — E. WELVERT. Lakanal au lycée Bonaparte (nommé « procureur gérant » du lycée qui venait de s'ouvrir en 1804, Lakanal, qui n'avait aucune des aptitudes nécessaires à l'administration, ne tarda pas à se quereller avec son proviseur, René Binet. Il finit par donner sa démission le 24 sept. 1808; fin le 1er oct.). — A. DUBOIS-DILANGE. La carrière diplomatique d'Alquier. — Général PALAT. L'emploi des réserves allemandes en 1870-1871 (elles ont été peu utilisées en première ligne et l'ont été sans gloire). = 1er oct. A. VOVARD. Le général Jacques de Carle (né à Saint-Émilion en 1724, maréchal de camp en 1780, lieutenant général en 1792, mis à la retraite en 1793, mort le 24 mars 1803). — A. DUBOIS-DILANGE. La

radiation de Lafayette de la liste des émigrés. — L. MAURER. Le régiment de Prusse (formé en 1808, après l'entrée de l'empereur à Berlin, supprimé en 1813. Il rendit peu de services). — A. CHUQUET. Il y a cent ans, 1813 (suite; le fils de Blücher prisonnier; la sœur de Poniatowski, etc.). — Fr. LELORRAIN. Thuriot, président d'assassins (rôle infâme qu'il joua dans le procès de Cadoudal; membre de la Légion d'honneur en 1813 et chevalier de l'Empire en 1813, mort décrié en exil, à Liège, en 1829). — M. CITOLEUX. Vigny, théoricien de la Révolution.

2. — **Le Moyen âge**. T. XVI, 1912, nov.-déc. — L. MIROT. Le procès du Boiteux d'Orgemont; épisode des troubles parisiens pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons (fin : la conspiration bourguignonne de 1416; arrestation de Nicolas d'Orgemont, qui est déclaré coupable de lèse-majesté, sédition, conspiration, projets de mort, dépouillé de ses offices ecclésiastiques et de ses richesses et jeté en prison, où il meurt en septembre suivant). = T. XVII, 1913, janv.-févr. E. AUDOUIN. Sur l'armée royale au temps de Philippe-Auguste; 2e partie : les troupes à la solde du roi (étudie d'après le *Compte général* de 1202 le montant des diverses soldes versées aux chevaliers, sergents à cheval, arbalétriers à cheval et arbalétriers à pied de l'armée royale). — M. DIETERLEN. Supplique et bulle du XIIIe siècle (donne d'après le cartulaire de Saint-Pierremont le texte d'une bulle de Grégoire X, 28 oct. 1274, et de la supplique à laquelle elle fait droit, 5 oct. 1274). = Mars-avr. G. LIZERAND. Les dépositions du grand maître Jacques de Molay au procès des Templiers, 1307-1314 (examen, en particulier, des conjectures proposées par M. Paul Viollet au sujet des variations de Jacques de Molay lors de son interrogatoire). — A. DIEUDONNÉ. Le prix du marc et le rapport du denier au gros; réponse à M. Borrelli de Serres (fin : le rapport du denier au gros). = C.-rendu : *A. Clergeac*. La curie et les bénéficiers consistoriaux (ne repose pas sur une enquête assez méthodique).

3. — **La Révolution française**. 1913, 14 août. — Cl. PERROUD. Sur un des ïambes d'André Chénier (l'ïambe, où il est question de Marat et de la translation de son corps au Panthéon, a été écrit dans la seconde quinzaine de juillet 1793). — A. AULARD. La féodalité sous la Révolution; survivance, vicissitudes, suppression (suite). — P. GAFFAREL. Le gouvernement du général Willot à Marseille, mars 1796-mars 1797. — Notes de lecture : les heures d'ouverture des bibliothèques publiques en 1806. — Terrible apostille de Napoléon Ier à une lettre de Marmont (19 août 1809; avec un fac-similé : « S'il est vrai que ce village est (*sic*) sonné le tocsin, il faut y envoyer 300 hommes, se faire livrer trois hommes qui ont sonné le tocsin et les faire pendre au milieu de la place publique; à défaut de livrer les hommes, faire piller et brûler le village. N. »). = 14 sept. J. SAVINA. Les fédérés du Finistère pour la garde de la Convention, déc. 1792-

mai 1793. — M. Blanchard. Une campagne de brochures dans l'agitation dauphinoise de l'été 1788. — P. Chevreux. A propos des premiers lycées, de 1802-1804 (il ne semble pas qu'en substituant les lycées aux écoles centrales le gouvernement ait eu l'intention de faire une œuvre de réaction au profit des idées religieuses; mais certains indices permettent de croire que la réaction religieuse essaya sournoisement de détourner l'institution à son profit). — A. Blossier. La famille de Musset à Vendôme. = Documents : l'organisation du district de Mur-de-Barrez.

4. — **Revue des études historiques**. 1913, juill.-août. — L. Misermont. Joseph Le Bon, maire d'Arras et administrateur du département du Pas-de-Calais (d'après les archives d'Arras). — M. Chassaigne. Un manuel de procédure criminelle au XVIe siècle (suite et fin). — B. Combes de Patris. Un page de la comtesse d'Artois, 1787-1790 : Louis de Patris (quelques fragments de correspondance). = C.-rendus : *M. de Gailhard-Bancel*. Les anciennes corporations de métiers et la lutte contre la fraude dans le commerce et la petite industrie (bon). — *A. Cahuet*. Après la mort de l'Empereur (existence des derniers serviteurs de Napoléon à Sainte-Hélène).

5. — **Revue des études napoléoniennes**. 1913, sept. — E. Cazes. Napoléon à Versailles et à Trianon. — E. Driault. Tilsit (1° la veille de Tilsit; pourquoi l'empereur Alexandre fut amené à signer la paix; 2° la révolution de Constantinople; 3° les entretiens de Tilsit et la fameuse comédie du « Décret de la Providence » annonçant que l'empire turc « ne peut plus exister »; 4° les traités). — G. Bourgin. La législation ouvrière du second Empire. = Mémoires et documents : L. Delavaud. Lettres de S. A. R. Marie-Antoinette-Thérèse, princesse des Asturies, à Mme de Mandell (fin; 23 avr. 1803-29 nov. 1805). — R. Peyre. Les événements artistiques de l'année 1813. — Fr. Vermale. Le Grand Orient de France et le second Empire en 1852. = Bulletin historique : Ch. Ballot. Publications anglaises. — Ed. Chapuisat. Les études napoléoniennes en Suisse, 1912.

6. — **Revue d'histoire diplomatique**. 1913, n° 3. — H. Missak. Le maréchal Mehmet-Ali; souvenirs d'un ancien diplomate (ce Mehmet-Ali est un Allemand d'origine française, nommé Julius Détroit; né à Magdebourg en 1835, il entra dans l'armée turque, fut capitaine d'état-major en 1854; en 1877, il fut plénipotentiaire au Congrès de Berlin, où il fut fort mal accueilli par Bismarck. Tué en Albanie en 1883). — H. Welschinger. Canova et Napoléon (avec la traduction du Journal de Canova en 1810). — L. Pingaud. L'empereur Alexandre Ier (d'après l'ouvrage du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch). — J. Martin. Les Italiens en Grèce et dans les îles après les Croisades. — Baron de Contenson. L'ordre américain de Cincinnatus en France (suite). — G. Labouchère. Un financier diplomate au siècle dernier : Pierre-César Labouchère, 1772-1839, d'après des documents

inédits (la famille Labouchère est originaire d'Orthez; le père de Pierre-César alla s'établir en Hollande; c'est là, à La Haye, que Pierre-César naquit en 1772).

7. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. XVIII, n° 3, 1913, mai-juin. — P. MURET. Une conception nouvelle de la politique étrangère de Napoléon Ier (examen critique des idées présentées par Ed. Driault, en contradiction avec celles d'Albert Sorel; 1er art.). = C.-rendus : le P. *Camille de Rochemonteix*. Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII, et le cardinal de Richelieu (étude intéressante, mais l'auteur montre peu de critique dans ses jugements; il y avait mieux à faire que l'apologie à outrance du P. Caussin). — Abbé *Jean Contrasty*. Le clergé français exilé en Espagne, 1792-1802 (beaucoup de détails nouveaux et intéressants).

8. — **Revue d'histoire, rédigée à l'état-major de l'armée.** 1913, août. — Études sur l'avant-garde (suite; ch. XI : la notion d'avant-garde chez les écrivains militaires de 1815 à 1859; suite en sept.). — L'esprit militaire du soldat pendant la guerre de Sept ans (de l'état d'âme des soldats et même de quelques officiers par les noms de guerre qu'ils se sont donnés; relâchement de la discipline, qui devient peu à peu la « discipline volontaire », et les désertions. Le soldat devient souvent un mauvais soldat parce qu'on le néglige. Fin en sept. : mauvaise hygiène et mauvaise nourriture du soldat; le maraudage. « Le soldat de la guerre de Sept ans est un homme incompris et livré à lui-même »; il fallait peu de chose pour le transformer en héros). — L'œuvre militaire de la Révolution (2e partie : l'armée devant l'opinion; ch. I : les écrivains militaires du XVIIIe siècle; suite en sept.). — Guerre de la Péninsule, 1807-1813 (livre III, ch. III : la révolte d'Aranjuez; suite en sept.; ch. IV : occupation de la Haute-Espagne).

9. — **Journal des savants.** 1913, juin. — Élie BERGER. Les sceaux de la Bourgogne (d'après l'inventaire publié par A. Coulon). — GLOTZ. Les salaires à Délos (très intéressants détails). — DIEULAFOY. L'architecture catalane (fin). = Juill. BABELON. Numismatique constantinienne (d'après l'ouvrage de J. Maurice, qui est de première importance). — G. RADET. L'empire des Séleucides (d'après l'ouvrage d'A. Bouché-Leclercq). — E. DE FAYE. Les apologistes chrétiens du IIe s. (d'après l'ouvrage d'A. Puech, qui se distingue par une connaissance exacte de la langue des auteurs et un discernement très fin des nuances de pensée et de sentiment exprimées par ces apologistes. L'étude qu'il a faite de leurs doctrines est la plus complète qui existe). = Août. E. BABELON. Numismatique constantinienne (suite et fin; montre comment la numismatique, étudiée avec la méthode qu'a suivie M. Maurice, devient une source importante pour l'histoire. Elle permet en particulier de réhabiliter l'œuvre de Lactance). — L. BRÉHIER. Le théâtre religieux à Byzance (notice sur l'ouvrage de G. La

Piana, *le Rappresentazioni sacre nella letteratura bizantina;* suite et fin en sept.). — H. Dehérain. La correspondance archéologique du baron Jean de Witte conservée à la bibliothèque de l'Institut (suite en sept.). = Sept. G. Perrot. Un helléniste allemand : Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorf (montre la science et la pénétration dont témoignent les *Reden und Vortræge* de cet auteur, « le premier helléniste de l'Allemagne »).

10. — Polybiblion. 1913, mars. — E. Mangenot. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. — Comte de Sérignan. Histoire, art et sciences militaires. = C.-rendus : *G. du Boscq de Beaumont* et *Bernos*. La cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye, 1689-1717 (intéressant et attachant). — *Th. Granderath*. Histoire du concile du Vatican, publ. par le P. *C. Kirch* et traduit de l'allemand; t. III : l'infaillibilité pontificale (important). = Avril. Pérété. Beaux-arts. = C.-rendus : *Cézard*. Histoire juridique des persécutions contre les chrétiens, de Néron à Septime-Sévère (intéressant au point de vue juridique; ce qui se rapporte aux antiquités chrétiennes a peu de valeur). — *E. Magnin*. L'église wisigothique au VIIe siècle (traite surtout du droit canonique; le t. I comprend l'étude des degrés supérieurs de la hiérarchie). — *H. Rousseau*. Le réveil religieux au lendemain du Concordat. Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des marianistes, 1761-1850 (très consciencieux). = Juill. H. Froidevaux. Histoire coloniale et colonisation. = C.-rendus : *Sabatié*. Debertier, évêque constitutionnel, et le clergé de Rodez (bon). — *Le Marchand*. L'Europe et la conquête d'Alger (bon récit, puisé à de bonnes sources, mais sans la moindre référence). = Août. Comte de Sérignan. Histoire, art et sciences militaires. — M. Sepet. Ouvrages sur Napoléon et son temps.

11. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1913, 26 juill. — *E. Jacquier*. Le Nouveau Testament dans l'Église chrétienne (II : le texte du Nouveau Testament; expose avec ordre et précision l'état des opinions critiques sur les points importants). — *H. Bœhlig*. Die Geiteskultur von Tarsos (bonne étude sur ce qu'étaient à Tarse, patrie de saint Paul, la religion, la philosophie, le judaïsme). — *A. Marmorstein*. Die Schriftgelehrten (montre bien ce qu'étaient les docteurs de la loi, ce qu'ont dit d'eux l'Évangile et le Talmud). — *Mourret*. Histoire générale de l'Église. L'Église et la Révolution (exposé consciencieux des deux longs pontificats de Pie VI et de Pie VII (1775-1823); mais c'est avant tout une apologie). — *Loutchisky*. La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution, principalement en Limousin (vive critique, par A. Mathiez, de la méthode appliquée par l'auteur). = 2 août. *H. Pissard*. La guerre sainte en pays chrétien (bonne étude juridique sur les prétentions formulées par l'Église quant au droit qu'elle revendique d'écraser les hérétiques endurcis). — *H. Ollion* et *T.-J. de Boer*. Lettres inédites de John Locke à ses amis Nicolas Thoynard, Ph. van Limborch et

Edward Clarke (intéressant recueil, imprimé avec quelque négligence). = 9 août. *Norden.* Agnostos Theos (pénétrante étude critique sur le discours que saint Paul est censé avoir prononcé à l'Aréopage et où il parle du « Dieu inconnu » ou mieux « inconnaissable ». Ce discours n'est certainement pas de saint Paul; il a été interpolé dans le récit des voyages apostoliques; on peut soupçonner des altérations semblables dans le troisième Évangile, comme dans les Actes). — *Preuschen.* Die Apostelgeschichte (très utile commentaire philologique et historique des Actes). — *Harnack.* Ist die Rede des Paulus in Athen ein ursprunglicher Bestandteil der Apostelgeschichte? (essaie de prouver que le discours à l'Aréopage appartient à la première et unique rédaction des Actes. Ses arguments ne sont pas péremptoires). — *Lefebvre de Montjoye.* Les Ligures et les premiers habitants de l'Europe occidentale. Leurs termes géographiques (l'auteur explique par le grec un grand nombre de noms de lieux et de peuples de la Gaule. C'est de la pure fantaisie). — *Feist.* Kultur und Ausbreitung der Indogermanen (ouvrage utile, aisé à lire, et dont linguistes, historiens et préhistoriens tireront grand profit. Les arguments sur lesquels l'auteur se fonde pour dire qu'il a existé une « nation indo-européenne » et que cette nation doit être à l'origine localisée en Asie sont fragiles). — *L. Siret.* Questions de chronologie et d'ethnographie ibériques (t. I; beaucoup trop d'hypothèses, pas assez de méthode ni de connaissances précises). — *P. de Casteras.* Révolutionnaires et terroristes du département de l'Ariège, 1789-an VIII (parle surtout de Vadier). — *J. Bardoux.* L'Angleterre radicale. Essai de psychologie sociale, 1906-1913 (remarquable). = 16 août. *Bonner.* Administration of justice in the age of Hesiod (bon). — *Bascoul.* La chaste Sappho de Lesbos et le mouvement féministe à Athènes au IVe s. av. J.-C. (c'est de la haute fantaisie). — *F. von Duhn.* Pompeij, eine hellenistiche Stadt in Italien (2e éd. d'un excellent livre). — *A. Baudrillart* et *L. Lecestre.* Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V et à la reine (t. I; textes sans grand intérêt). — *A. Cournot.* Souvenirs, 1760-1860 (très intéressant). = 23 août. *A. Erman.* Die Hieroglyphen (résumé excellent). — *J. Baillet* Introduction à l'étude des idées morales dans l'Égypte antique (bon). — Hieroglyphic texts from Egyptan stelæ, etc., in the British Museum; III. — Aegyptische Inschriften aus dem k. Museen zu Berlin; V. — *G. M. Calhoun.* Bulletin of the University of Texas, n° 262 (ce fascicule contient une étude très documentée sur les hétairies athéniennes de 700 jusqu'à 300 av. J.-C.). — *A. Auguste.* La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse (documents bien présentés). — *M. Souriau.* La Compagnie du Saint-Sacrement de l'autel à Caen (expose la vie et l'œuvre de M. de Renty et de Jean de Bernières, comme celles de deux saints, avec tous les détails merveilleux de l'hagiographie). — *L. André.* L'assassinat de P.-L. Courier. — *E. Tattet.* Journal d'un chirurgien de la Grande Armée : L.-V.

Lagneau, 1803-1815 (intéressant et bien édité). — *Ad. Guillou.* Essai historique sur Tréguier par un Trécorrois (bon). = 30 août. *H. Grapow.* Das 17 Kapitel des ægypt. Totenbuches und seine religionsgeschichtliche Bedeutung (bonne traduction avec commentaire). — *A. Erman.* Ein Fall abgekürzeter Justiz in Ægypten (cas curieux et bien étudié). — *G. Mœller.* Die beiden Totenpapyri Rhind des Museums zu Edinburg (bonne traduction d'une version en hiératique et en démotique du Livre des Morts). — *Fr. Ballod.* Prolegomena zur Geschichte der zwerghaften Gœtter in Ægypten (ces prolégomènes promettent une bonne étude sur les dieux-nains de l'Égypte). — *H. Gauthier.* Le Livre des rois d'Égypte. Recueil de textes, III, 1 (contient les titres de Ramsès II et des membres de sa famille). = 6 sept. *J. Baillet.* Le régime pharaonique dans ses rapports avec l'évolution de la morale en Égypte (thèse très touffue, mais forte et pleine; excellente bibliographie). — Col. *A. Boucher.* L'Anabase de Xénophon (traduction nouvelle et très soignée avec un long commentaire géographique et militaire). — *D. Lopes.* Os Arabes nas obras de Alexandro Herculano (relève beaucoup d'inexactitudes dans les parties de l'*Histoire de Portugal* où Herculano parle des Arabes. Bon chapitre sur l'étude des noms géographiques du territoire musulman qui devint ensuite le Portugal). = 13 sept. *W. Tarn.* Antigone Gonatas (cette biographie est en réalité une histoire du monde orientale de 301 à 240). — *F. Liebermann.* The national assembly in the anglo-saxon period (remarquable). — *A. Werminghoff.* Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter (2e éd.; excellent manuel). — *O. Schmidt.* Die Reichseinnahmen Ruprechts von der Pfalz (consciencieux). — *W. Gœtz* et *L. Theobald.* Beitræge zur Geschichte Herzog Albrecht's V und der sogenannten Adelsverschwörung von 1563 (prouvent, textes en mains, qu'il n'y a pas eu conspiration de la noblesse luthérienne contre Albert V de Bavière; mais celui-ci a pu croire à l'existence d'une conjuration secrète). — *M. Cornicelius.* Heinrich von Treitschke's Briefe; I (ce tome I renferme 214 lettres pour les années 1844-1859). — *E. Petersen.* Otto Jahn in seinen Briefen (intéressant). = 20 sept. *H. Delehaye.* Les origines du culte des martyrs (remarquable). — *A. Brackmann.* Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia. II. Die Kurie und die Salzburger Kirchenprovinz (bon recueil d'études sur l'histoire de la métropole de Salzbourg et celle des évêchés et monastères qui en dépendaient). — *J. Haller.* Die Marbacher Annalen (nouvelle théorie sur les sources et la composition des Annales de Marbach; elle est loin de résoudre le problème). — *S. Riezler.* Geschichte Baierns (t. VII; embrasse les années 1651 à 1704. Important surtout pour l'histoire de la politique étrangère). — *A. Brückner.* Geschichte Russland's bis zum Ende des 18 Jahrhunderts. II : Die Europæisirung Russlands im 18 Jahrh. von *C. Mettig* (contient beaucoup de détails intéressants et nouveaux). = 27 sept. *A. Wirth.* Der Gang der Weltgeschichte (beaucoup de

lectures et de voyages; un remarquable esprit de synthèse). — *Steinhausen*. Geschichte der deutschen Kultur (2e éd.; excellent travail de vulgarisation). — *A. Jeanroy*. Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, 1071-1127 (très bonne édition; nombreuses remarques critiques par René Lavaud).

12. — Le bibliographe moderne. Seizième année, 1912-1913, juill.-oct. — M. TOURNEUX. Salons et expositions d'art à Paris, 1801-1900; essai bibliographique (suite). — H. STEIN. Une saisie de livres protestants à Paris en 1664.

13. — Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français. 1913, mars-avr. — John VIÉNOT. Y a-t-il une réforme française antérieure à Luther? (dans son livre sur Calvin et son temps, M. Doumergue essaie, après Merle d'Aubigné, Crottet, A. Coquerel, O. Douen, de prouver un mouvement religieux français, né avant la réforme luthérienne; ce serait le protestantisme « fabrisien » (de Lefèvre d'Étaples) formulé dès 1512. M. J. Viénot tend à prouver que Lefèvre n'eut pas le tempérament d'un réformateur et ne sortit de « l'idolâtrie » que sous l'influence de la réforme luthérienne. Voir plus haut l'article de M. Prentout). — M. LUTHARD. Le protestantisme dans quelques communautés du Bas-Languedoc. Canet (Hérault) (1687-1873). — P. BEUZART. A propos de Pierre Brully. Rappel de ban de Simon Liebaert, 23 mars 1578 (envoyé de Tournai à Strasbourg pour en ramener le réformateur Brully, Liebaert fut condamné par contumace au bannissement perpétuel; en 1578, il fut autorisé, par une lettre ici publiée, à revenir dans sa ville natale). — G. LAVERGNE. Les archives de l'église réformée d'Issignac en 1673 (conservé dans les archives de la Dordogne). — Baronne DE CHARNISAY. Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs du Languedoc (de Clausel à Conort). — N. WEISS. Jean Calas, Pierre Sirven (à propos des travaux et articles de MM. Labat, Faguet, Galland, M. Weiss reprend le récit des affaires Sirven et Calas et réfute l'argumentation de MM. Labat et Faguet). = Mai-juin. R. REUSS. Un évêque historien des premières guerres de religion. François de Beaucaire de Péguillon et ses commentaires [*Rerum gallicarum commentarii*] (sans grande valeur critique, mais relativement modéré). — E. LE PARQUIER. L'exercice du culte protestant dans le pays de Caux après la paix d'Amboise (1569). Documents tirés des registres du parlement de Normandie (le parlement exerce une surveillance rigoureuse sur l'exercice du culte protestant; il interdit l'accès des prêches privés à d'autres personnes que les membres de la famille ou les vassaux directs des seigneurs de fiefs; parfois il interdit les prêches comme illégaux). — N. WEISS. Arrestation de fugitifs poitevins à Nantes en 1687 (d'après un dossier des Archives nationales, TT 459). — D. BENOIT. Deux lettres inédites de Paul Rabaut à Bagel, trésorier du consistoire de Montauban (1765) (affaires de nominations de personnes). — N. WEISS. A propos de

Calas. Histoire de l'estampe de Carmontelle (l'estampe dessinée par Carmontelle sur l'initiative de Grimm et de ses amis et vendue au profit de la famille Calas).

14. — Bulletin hispanique. 1913, juill.-sept. — H. DE LA VILLE DE MIRMONT. Les déclamateurs espagnols au temps d'Auguste et de Tibère (suite). — G. CIROT. Chronique latine des rois de Castille jusqu'en 1236 (suite; III : synchronismes de 1224 à 1230. Ferdinand III, roi de Léon, 1230). — C. PÉREZ-PASTOR. Documents nouveaux sur les comédiens en Espagne au XVIe et au XVIIe s. — J. MATHOREZ. Notes sur l'histoire de la colonie portugaise de Nantes (surtout depuis le XVIe s.).

15. — Bulletin italien. 1913, juill.-sept. — F. PICCO. La civilisation provençale et les Italiens provencialisants de la Renaissance). — R. STUREL. Bandello en France au XVIe s. — J. MATHOREZ. Les Italiens à Nantes et dans les pays nantais (fin; des gentilshommes verriers établis dans le comté nantais). — Ch. DEJOB. Trois Italiens professeurs en France sous le gouvernement de Juillet : P. Rossi, G. Libri, G. Ferrari (suite et fin; Ferrari; ses œuvres historiques, son action politique).

16. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (*École française de Rome*). T. XXXII, 1912, sept.-déc. — Mgr L. DUCHESNE. L'empereur Anastase et sa politique religieuse. — Ch. AVEZOU et Ch. PICARD. La nécropole de Thessalonique (supplément aux documents publiés par Perdrizet aux t. XIX, XX et XXV). — R. MASSIGLI. Sur l'origine de la collection canonique dite *Hadriana augmentée* (elle est d'origine ravennate). — J. MARTIN. Le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l'Énéide. — R. FAWTIER. La légende mineure de sainte Catherine de Sienne (le texte publié par Mombritius n'est qu'une publication tronquée d'une 2e rédaction de cette légende; la première semble perdue; donne une édition critique de la 2e rédaction). — Nécrologie : Léon-G. Pélissier, par BABUT; Albert Martin, par A. GRENIER. = 1913, janv. R. FAWTIER. La vie de la bienheureuse Hélène de Hongrie (religieuse dominicaine qui eut le rare privilège de recevoir sur son corps les stigmates de la Passion. Texte latin de sa vie d'après trois mss.; elle a été rédigée sans doute vers le milieu du XIIIe s. par une religieuse de Sainte-Catherine de Veszprem). — Mgr L. DUCHESNE. Serge III et Jean XI (Jean XI était le fils adultérin du pape Serge III et de Marozie, femme d'Albéric de Spolète. Du moins tel est le fait qui fut recueilli par Liutprand et dans un Catalogue du temps qui se rattache au *Liber pontificalis*). — G. BLUM. Antinoüs divinisé (étude historique et archéologique sur ce page de l'empereur Adrien et sur les honneurs divins qui lui furent rendus en Égypte). — R. MASSIGLI. Un ms. inédit de l'Évangile du pseudo-Mathieu. — L. CANET. Sur le texte grec des *Canons* d'Eusèbe.

17. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1913, n° 1. — E. JOBBÉ-DUVAL. Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine (seconde étude : les ordalies; l'ordalie par la mer et le rôle qu'elle joue dans les Vies des saints bretons). — G. MAURION. La formation de la Seine-Inférieure (2e art.; formation des districts; 3e art., n° 2). = N° 2. F. SENN. La forme la plus récente de la *donatio mortis causa*. — A. GIFFARD. Études sur les sources du droit français (suite; les établissements de saint Louis et le style de Maucreux). = N° 3. F. SENN. L'*in diem addictio*. — P. PETOT. Un nouveau ms. de la loi gombette (n° 1348 de la bibliothèque de Besançon, qui contient un fragment manuscrit du IXe s. Relève avec soin les leçons nouvelles fournies par ce ms. et donne le texte entier de l' « extravagante XXI » ou « constitution d'Ambérieu ». Corrige quelques-unes des conclusions auxquelles avait abouti Zeumer). — A. LESORT. Lettres inédites de Pardessus à M. Lesbaupin, avocat à Rennes, 1830-1841. = C.-rendu : *M. Brillant*. Les secrétaires athéniens (bon).

18. — Revue archéologique. T. XXI, 1913, janv.-févr. — H. VIOLLET. L'architecture musulmane du XIIIe s. en Irak (le Madrasa Mustansirîyah à Bagdad). = C.-rendu : *Albert Grenier*. Bologne villanovienne et étrusque, VIIIe-IVe s. avant notre ère (guide précieux pour l'étude si complexe de la civilisation primitive en Italie). = Mars-avr. L. DELARUELLE. Les souvenirs d'œuvres plastiques dans la revue des héros au livre VI de l'Énéide (plusieurs vers y trahissent le souvenir d'œuvres plastiques qui devaient consacrer à Rome la mémoire de certains personnages célèbres). — E. RODOCANACHI. Les anciens monuments de Rome du XVe au XVIIIe s. (attitude du Saint-Siège et du Conseil municipal à leur égard). — Raymond LANTIER. La ville romaine de Lillebonne (dresse la carte archéologique de la cité et recherche ce que les ruines font entrevoir de la physionomie et de l'histoire de la ville de Juliabona, chef-lieu de la *civitas* des *Caletes*). = C.-rendu : *G. Leroux*. Les origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains.

19. — Revue des sciences politiques. 1913, mai-juin. — Capitaine Maurice PERRAS et E. BOISLANDRY-DOBERN. Abd-el-Kader en exil, d'après des documents inédits (quelques indications sur l'arrivée de l'émir en France en 1848). = Juill.-août. E. COUTAUD-DELPECH. La nationalité argentine.

20. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1913, mars-avr. — J. CAUVIÈRE. Le lien conjugal et le divorce. Législation du Bas-Empire, mœurs chrétiennes (suite; continue en juill.-août). = C.-rendu : *A. Troullier*. Documents pour servir à l'histoire de l'évolution des effets de commerce et notamment de la lettre de change (bon). = Mai-juin. LEFORT. Les réformes administratives d'un militaire au XVIIIe s. (d'après *le Géné-*

ral Dagobert, par A. Chuquet). = Juill.-août. P. DE PINDRAY. Quelques précisions sur la recherche de la paternité naturelle dans l'ancien droit français (suite et fin).

21. — Revue Mabillon. 1913, août. — Dom L. GUILLOREAU. L'obituaire de l'abbaye de Saint-Vincent-de-Mans (d'après un ms. de la fin du XIIIe s. dérivé d'un exemplaire plus ancien. Additions postérieures jusqu'au XVIe s.; 1er art.; janv. et févr.). — Abbé J.-B. MARTIN. Bibliographie liturgique de l'ordre des Chartreux. — Dom J.-M. BESSE. Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et de Mabillon. Dom de Lannoy (suite).

22. — Le Correspondant. 1913, 10 juill. — Les suites de la guerre des Balkans. Le point de vue catholique et français. — J. LEUNE. Comment Salonique s'est rendue à l'armée grecque; avec une carte (détails très précis, de source grecque; « les Grecs en déduisent leur droit absolu de conserver une ville qu'ils ont forcée militairement et seuls »). — M. BRENET. Un Mécène musical au XVIIIe s. La Pouplinière. = 25 juill. Fr. BARBEY. L'odyssée d'un ami de Mme de Staël : Ferdinand Christin, d'après des documents inédits (1er art.; fin le 10 août; ancien agent de Calonne, puis conseiller de l'ambassade russe, enfin ami de Mme de Staël, le Suisse Christin fut arrêté par la police française à Genève, en 1803, et transporté à Paris comme un dangereux conspirateur. Il était au secret, au Temple, quand fut découverte la conspiration de Pichegru et il faillit y être enveloppé. Il fut enfin délivré le 30 déc. 1804 à la prière du pape. Rentré dans sa famille, à Yverdon, il dut s'enfuir après une invasion de la ville par un détachement français du fort de Joux qui recherchait Frotté et ses compagnons évadés de la forteresse. Il finit par trouver un asile sûr en Russie. Il mourut à Moscou le 18 déc. 1837. Ami de Mme de Staël, il la vit à peine, mais ne cessa de l'aimer et de correspondre avec elle). = 10 août. MAINE DE BIRAN. Lettres politiques à M. Lainé, 1816-1818, publ. par M.-A. DE LA VALETTE-MONBRUN (lettres tirées du fonds Fougère aux archives municipales de Bergerac. Intéressant). — J. ARREN. Régions et provinces. — LANZAC DE LABORIE. Les Bonaparte pendant la première Restauration (d'après *Napoléon et sa famille*, par Fréd. Masson). — Marquise DE SAN-CARLOS DE PEDROSO. La langue espagnole chez les Juifs du Levant. = 25 août. Fr. LAURENTIE. Souvenirs de 1815. Manuscrit inédit des archives de Frohsdorf (publie une fort intéressante relation écrite par la duchesse d'Angoulême et adressée à son amie, Françoise du Fanny de Roisins, comtesse Esterhazy. La duchesse y relate tout ce qui lui est arrivé à Bordeaux depuis le 5 mars 1815 jusqu'au 1er avril, quand elle dut quitter la ville menacée par les troupes impériales qu'amenait le général Clauzel. La relation prend fin le 7 mai, quand la duchesse fut heureusement arrivée à Londres. Elle y donne des nouvelles de son mari, le duc d'Angoulême, qui avait dû capituler à La Palud et avait

obtenu de se retirer en Espagne). — M. VACHON. Le panitalianisme dans l'art. Léonard de Vinci et le Boccador au château de Chambord. — J. BERTAUT. Bade, villégiature des dandys (au temps de Louis-Philippe). — Claude-N. DESJOYEAUX. La bataille de Dresde, 26 août 1813, d'après une lettre d'Hector Perrone di San-Martino (l'auteur était lieutenant dans la garde, mais il ne prit pas de part directe à la bataille; il n'en vit que les résultats : drapeaux et prisonniers). = 10 sept. L. SÉCHÉ. Le jansénisme d'Alfred de Vigny. = 25 sept. INGRES. Lettres inédites à M. Marcotte, publ. par Henry LAPAUZE. — Pierre DE QUIRIELLE. Le cas de M. Émile Ollivier (étude critique, judicieuse et éclairée, sur l'œuvre historique d'Émile Ollivier et la valeur de son témoignage). — C. LOOTEN. Une ennemie des philosophes : la princesse de Robecq, 1729-1760 (épisode de la guerre civile en miniature qui se livra, en 1760, autour de l'*Encyclopédie*). — J. MONVAL. Les jardins du château de Choisy-le-Roi (description du château construit et des jardins plantés par Louis XV; le tout fut détruit entre 1794 et 1803). — C. AUDIGIER. Le vignoble parisien (son histoire, depuis le XVe s. jusqu'à nos jours).

23. — La Grande Revue. 1913, 10 juill. — Albert HOUTIN. Hyacinthe Loyson. Sa vie d'après ses Mémoires (chap. IX : voyage en Angleterre, sept. 1868; à cette époque déjà, le carme écrivait dans son journal : « Faut-il sortir de l'Église romaine afin de protester efficacement contre l'abus intolérable et irrémédiable de l'autorité, tel qu'il résulte de sa constitution et de son esprit actuels, de la papauté surtout? » Il hésite entre le catholicisme et le protestantisme. « Il faut être romaniste ou chrétien, dit-il encore »; chap. X : polémiques, sept.-déc. 1868; chap. XI, 10 sept. : le dernier Avent; voyage à Rome, oct. 1868-mai 1869). = 25 juill. Edm. CLERAY. Le véritable Bridoison (analyse intéressante de la correspondance secrète entretenue entre Goezmann et le duc d'Aiguillon au moment du coup d'État contre les parlements. Il en résulte que Goezmann, si cruellement persiflé par Beaumarchais, était un informateur au service du duc et hostile à Maupeou). = 10 août. J. LOUSSERT. Une amie de Heine et de Taine (Camille Selden, dont la vie est encore entourée de mystère). = 25 août. M. GEISTDÖRFER. Lettres de Mme Cottu à Lamennais (huit lettres de 1824 à 1854; c'est peut-être tout ce que Lamennais a voulu garder de cette correspondance). = 25 sept. L. MARTIN. Émile Ollivier (esquisse biographique). — P. DEGOUY. Diderot (était-il bon ou méchant? Il avait, à coup sûr, le droit de célébrer la vertu en général et la sienne en particulier). — G. SERVANT. Autour du château de Talcy. Les *Amours* de Ronsard et le *Printemps* de d'Aubigné (ajoute quelques faits nouveaux à l'histoire des Salviati, cette famille florentine à laquelle appartenaient Cassandre, qui fut aimée de Ronsard, et sa mère Diane, qui donna asile à Agrippa d'Aubigné en 1572).

24. — Mercure de France. 1913, 16 juill. — H. MAZEL. Les idées

politiques de Saint-Simon (il s'agit de l'auteur des *Mémoires*). = 1er août. M. MIRTIL. Tripoli après la conquête. = 1er sept. P. CHAMPION. Clercs et écoliers au temps de François Villon (les tavernes et les jeux ; les filles). — P.-H. LOYSON. Les pensées de Charles Vénient (Charles Vénient, c'est l'ex-Père Hyacinthe lui-même, toujours en lutte avec sa raison et sa foi, hésitant entre le catholicisme du passé, avec lequel il avait rompu, et le catholicisme de l'avenir, si plein d'énigmes. Comme il le dit : « Haec venient »). — L. SÉCHÉ. Les amitiés littéraires d'Alfred de Vigny (I : Victor Hugo; II : Sainte-Beuve. « Amitiés », peut-être vaudrait-il mieux dire : « Inimitiés »). — PÉRU DE LACROIX. Bolivar jugé par un officier de Napoléon (cet officier est Louis Péru de Lacroix; né à Montélimar en 1780, il avait servi sous les ordres de Murat et fait la campagne de Russie; après la chute de Napoléon, il s'embarqua pour l'Amérique et combattit sous Bolivar; aide de camp du Libertador en 1828, il nota les propos du général et donna à ces notes le titre de *Journal de Bucaramanga*. Fragments de ce journal).

25. — La Revue de Paris. 1913, 1er août. — Baron HENNET DE GOUTEL. Charles Price, voleur de la Banque d'Angleterre (curieux chapitre de l'histoire des mœurs à Londres dans la seconde moitié du XVIIIe s.). — J. BOULENGER. Sophie et quelques autres (de quelques traités sur l'éducation des femmes depuis Rousseau jusqu'à Marcel Prévost). — P. CHAMPION. La cité au temps de François Villon (description de la cité de Paris comme commentaire de Villon). — H. VIMARD. Les Juifs en Pologne russe. = 15 août. J. DE COUSSANGE. L'essor du Danemark et le mouvement national. — J. RAMBAUD. Fra Diavolo et le commandant Hugo (corrige les Mémoires de Hugo, le père du poète, par sa propre correspondance; raconte, d'après des documents nouveaux, la campagne menée contre le fameux bandit en 1806. Fra Diavolo, de son vrai nom Michel Pezza, fut pris à Naples même le 1er novembre et pendu le 11 suivant à la place du Vieux-Marché). — Ch. VELLAY. L'irrédentisme hellénique. = 1er sept. Général LAFAILLE. Mémoires publiés par le capitaine A. GRASSET (I ; Lafaille, né à Pouzac en 1778, élève de l'École de Mars et de l'École polytechnique, se distingua dans les guerres d'Espagne, d'abord sous Napoléon Ier, puis en 1823; nommé général après le siège d'Anvers en 1832, mort en 1840. Ses mémoires ont été, vers la fin de sa vie, dictés par lui à une vieille servante. Deux fragments sur l'École de Mars et l'École polytechnique; II, 15 sept. : l'École polytechnique en 1794). — L. ANDRÉ. Le vrai Claude Gueux (histoire vraie du repris de justice, transformée ensuite par V. Hugo). — M. LE GOUPILS. Huit mois de vacances, 1870-1871 (souvenirs d'un enfant de onze ans qui vivait alors à Sainte-Marie-du-Mont, près de Carentan et du camp du Grand-Vey, et qui note aujourd'hui les impressions que lui a laissées la guerre contre les Allemands). — La campagne de Tadla (exposé très précis des opérations militaires dirigées contre les Berbères de Tadla

et du moyen Atlas du 26 mars au 10 juin 1913). = 1er oct. Général PALAT. Bazaine avant 1870 (Bazaine au Mexique; opinion qu'il donna de ses talents militaires, de son caractère, de ses ambitions. Il n'est pas douteux qu'on le crut animé par le désir et l'espoir de jouer au Mexique un grand rôle politique; en réalité, il n'eut jamais que des velléités ambitieuses). — M. MAUSS. L'éthnographie en France et à l'étranger (fort étudiée au XIXe s. dans les pays de langue anglaise, en Allemagne, en Hollande, cette étude est, à la même époque, entièrement négligée en France. Indique tout ce qu'il y aurait à faire pour combler une lacune aussi regrettable). — J. LORÉDAN. Une sorcière au XVIIIe s. (à Nantes, 1755).

26. — Revue des Deux Mondes. 1913, 1er août. — Émile OLLIVIER. La guerre de 1870. Au camp de Châlons; la déposition de l'empereur (à l'impératrice et à Palikao incombe la responsabilité d'avoir empêché le retour de l'empereur et de l'armée à Paris; Palikao contribue encore au désastre imminent en envoyant l'armée de Châlons au secours de Bazaine, alors que cette armée était à peine organisée et que Bazaine était résolu à ne plus bouger). — E. DAUDET. A travers de récents mémoires (ceux de la marquise de La Tour du Pin, du comte de Montbel, de Th. de Lameth et de Thibaudeau). = 15 août. Émile OLLIVIER. La guerre de 1870. Les tourments de Mac-Mahon (les contre-ordres du 28 août qui ramènent l'armée de Châlons en avant et qui préparent son anéantissement sont l'œuvre de Palikao). — Lettres de Louis Veuillot à Mme Léontine Fay-Volnys (suite et fin le 1er sept.). = 1er sept. P. VILLEY. Montaigne en Angleterre (montre les traces de l'influence assez profonde exercée par Montaigne sur la littérature anglaise). — Comte Jean DE KERGORLAY. En Chypre. Famagouste. — É. FAGUET. Le « chartisme », socialisme anglais de 1830-1848 (quelques pages sur le livre d'Ed. Dolléans). — G. FAURE. Heures d'Italie. Au pays des peintres vénitiens : Udine, Pordenone, Trévise, Castelfranco. = 15 sept. Lieutenant-colonel DE LA TOUR DU PIN-CHAMBLY. Les batailles sous Metz et le général de Ladmirault, à propos des articles de M. Émile Ollivier (M. de La Tour du Pin était aide de camp du général de Ladmirault en 1870; il défend à la fois son chef et lui-même contre les âpres critiques d'Émile Ollivier, trop soucieux d'alléger, en la faisant porter par d'autres, la lourde part de responsabilité qui pèse sur Bazaine). — G. HANOTAUX. De l'histoire et des historiens. I : De l'histoire (définition de l'histoire; l'histoire est à la fois un art et une science, mais un art et une science qui doivent être mis au service de l'action. « Écrire l'histoire, c'est agir »; c'est aussi montrer l'exemple; l'histoire « a en vue à la fois l'Action qui touche la terre et l'Idée qui touche le ciel »). — L. BERTRAND. Cassiciacum a-t-il disparu? (le Cassiciacum de la banlieue milanaise où saint Augustin se prépara à recevoir le baptême doit être sans doute identifié avec Cassago de Brianza). — A. BEAUNIER. L'enfance et la jeunesse de Joubert. — FIERENS-GEVAERT. La peinture à Gand.

27. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1913, 2 août. — BÉRANGER. Lettres inédites à P. Lebrun et à Mme Lebrun (suite le 9 août; à noter une longue lettre du 21 janv. 1835 où Béranger expose les raisons pour lesquelles il refuse de poser sa candidature à l'Académie française : « Ceux qui disent aujourd'hui que mes chansons sont des odes seraient les premiers à crier que je n'ai fait que des chansons; » suite en août et en sept.; fin le 4 oct.). — G. CHAIGNE. Panem et circenses (fin; banquets offerts au peuple par le candidat romain). = 9 août. O. GALTIER. Une grève au XVIe s. (à Lyon, où les ouvriers typographes se mirent en grève pour des motifs d'ordre strictement professionnel. Les troubles durèrent de 1539 à 1544). = 30 août. Alph. ROUX. La « défense de La Châtre » (résume, à l'aide des documents publiés par A. Laisnel de La Salle, un épisode de la « Grande Peur » qui eut lieu à La Châtre, en Berry, en 1789). = 6 sept. Ét. FOURNOL. Aux marches du germanisme (suite; situation des Polonais soumis à la maison d'Autriche; suite le 13 sept.; les Polonais en Allemagne et la politique allemande qui les combat jusque dans la Pologne russe; fin le 4 oct.). = 20 sept. E. GABORY. Bonaparte et l'affaire de Noirmoutier (succès remportés sur les Anglais par les Vendéens de Noirmoutier et des communes voisines, 28-29 juin 1800. Bonaparte exploite avec habileté ce triomphe, en lui-même assez médiocre, et porte aux nues le patriotisme des Vendéens dans l'espoir, non déçu, de ramener ceux-ci dans le sein de la grande unité nationale). = 4 oct. A. JEANROY. Une Académie six fois séculaire : l'Académie des Jeux floraux de Toulouse (suite le 11 oct.; résumé très précis des travaux récents, avec l'emploi de quelques documents nouveaux. Met au point la légende de dame Clémence, plus tard nommée Clémence Isaure, et qui n'a jamais existé).

28. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1913. Bulletin de mars-avril. — J. LOTH. L' « Ystoria Trystan » et la question des archétypes des romans de la Table ronde. — A. MERLIN. Découvertes à Utique (quelques inscriptions latines). — Dr CAPITAN, PEYRONY et BOUYSSONIE. L'art des cavernes. Les dernières découvertes faites en Dordogne. = Bulletin de mai. Chanoine Ulysse CHEVALIER. Notice sur la vie et les travaux de M. Edmond Saglio (avec une liste analytique et chronologique de ses ouvrages). — J. MAURICE. Sur les chrétiens et les seconds Flaviens dans l'*Histoire auguste* et l'époque de rédaction de cette histoire (les témoignages fournis par les monnaies prouvent que l'*Histoire auguste* n'a pu être rédigée que dans la seconde moitié du IVe s., plus précisément même après 365, époque à laquelle les auteurs ignoraient encore la descendance troyenne des seconds Flaviens). = Bulletin de juin. Note sur les fouilles pratiquées à Fourvière depuis le 1er janv. 1913 par M. Germain de Montauzan et M. Ph. Fabia. — Jean MASPERO. Rapport sur les fouilles entreprises à Bâouit. — Alf. MOREL-FATIO. Notice sur la vie et les travaux de M. Henry d'Arbois de Jubainville.

29. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu, 1913, 6e livr., juin. — Henri JOLY. Études sociales sur l'Italie. Le Latium et Rome capitale et la campagne romaine. — A. CHUQUET. Un officier bavarois en 1870-1871 (d'après les souvenirs de Gottlieb von Thæter). = 7e livr., juill. ID. Les souvenirs de guerre d'un caporal prussien (Adolphe Matthias, aujourd'hui conseiller au ministère de l'Instruction publique de Prusse). — H. WELSCHINGER. Le duc d'Enghien (préface d'une édition remaniée de ce livre qui va bientôt paraître; il y est question surtout de la condamnation et de l'exécution à Vincennes). — G. BAPST. Bataille de Saint-Privat, 18 août 1870; retraite du 6e corps. = 8e livr., août. J. FLACH. Rapport sur le concours pour le prix Lefèvre-Deumier : mythologies, philosophies et religions comparées (longue analyse des ouvrages de J. Foucart, *Histoire des religions et méthode comparative;* J. Toutain, *les Cultes païens dans le monde romain*, et de ceux qu'a publiés l'École biblique de Jérusalem sous la direction du P. Lagrange). — J. BARDOUX. L'Angleterre radicale, 1906-1913.

30. — L'Anjou historique, 1913, mai-juin. — Charles Miron, évêque d'Angers, et la procession du « sacre » (différends avec le clergé et avec la municipalité d'Angers, 1612-1626). — Le collège de Doué-la-Fontaine, 1728-1883. — Les cérémonies religieuses à Angers avant la Révolution. — Un prêtre angevin échappé au massacre des Carmes, 1792 (Fr.-J.-P. Frontault; relation écrite par lui en 1793 quand il était à Maestricht). — Les prisons d'Angers sous la Terreur. — La ville d'Angers en 1795. — État du canton d'Ambillon, 1798. — L'enquête gouvernementale sur le clergé du Baugeois, 1801. — Pourquoi les Angevins demandaient un lycée en 1801 (et pourquoi ils combattaient l'établissement de ce lycée à La Flèche). — Le Concordat et les prêtres constitutionnels de Maine-et-Loire, 1802. — Les curés de Saint-Joseph d'Angers. — L'instruction publique en Maine-et-Loire en 1803. — Le catéchisme impérial et les Angevins, 1806-1814. = Juill.-août. Un voyage en Anjou, 1517 (fragment du voyage du cardinal d'Aragon). — Assassinat de M. de Brie-Serrant, 1564 (le sieur Le Maçon de Launay, accusé de cette mort, fut arrêté et resta trente-quatre années en prison sans qu'on ait pu réussir à trouver une preuve formelle contre lui. Il ne fut mis en liberté qu'en 1598, et encore en vertu du traité passé entre les sieurs de Saint-Affange, parents de la victime et de l'accusé, qui commandaient les châteaux de Rochefort-sur-Loire pour la Ligue, et Henri IV). — Les fêtes de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve à Angers, 1659 (ce saint Thomas était un Espagnol, moine augustin qui fut archevêque de Valence en 1545, mourut en 1555, et fut canonisé le 1er novembre 1658). — La manufacture des toiles à voiles d'Angers et de Beaufort, 1789. — Treize ans de fêtes nationales et de cérémonies publiques à Angers, 1790-1804. — L'application de la Constitution civile du clergé en Maine-et-Loire (reproduit les renseignements fournis par le *Journal du département de*

Maine-et-Loire qui, créé en 1791, disparut l'année suivante). — L'Assemblée législative et la municipalité d'Angers (publie l'adresse envoyée par la municipalité à l'Assemblée, au sujet de la suspension du roi, 12 août 1792). — L'école secondaire de Saint-Julien d'Angers, 1797-1913. — L'enquête gouvernementale sur le clergé saumurois, 1802. = Sept.-oct. Le chapitre de Saint-Martin d'Angers. — Mgr Poncet de La Rivière, évêque d'Angers, membre de l'Académie française (procès-verbal de son installation épiscopale, le 17 oct. 1706). — M. Pilastre, député de Maine-et-Loire, 1752-1830 (notice que lui consacra le *Journal de Maine-et-Loire* à sa mort). — Ancienne Université d'Angers. Nomination d'un professeur en droit, 1768. — Pourquoi les Angevins demandaient des États provinciaux, 1788 (d'après les procès-verbaux de l'Assemblée). — État du diocèse d'Angers en 1790. — Les trois cantons d'Angers, 1790-1913 (leur formation). — La Convention et la municipalité d'Angers. — L'école secondaire des Ursules à Angers, 1798-1817. — Les paroisses du diocèse d'Angers, 1802-1903. — Le duc d'Angoulême à Cholet, 6 juill. 1814. — L'école normale d'instituteurs à Angers, 1831-1913. — Le clergé angevin et le gouvernement, 1834 (rapport du préfet au ministre de la Justice sur l'esprit du clergé dans le département).

31. — Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin. 2e année, 1913, n° 1, 15 janv. — J. Sautel. Antiquités romaines inédites du pays de Vaison (la collection Clément à Vaison). — H. Chobaut. Les chartes de privilèges de Bédoin, Caromb et Loriol (1264) (établit la filiation de ces chartes dont il donne le texte). — Dr P. Pansier. La chronique avignonaise de Guillaume de Garet, d'Étienne de Governe et de Barthélemy Novarin (1392-1519) (publication du texte de ces chroniques très intéressantes pour le xve s.; continue dans le numéro suivant). = N° 2, 15 avr. Henry Bosco. Sur un dîner offert au pape Clément V en 1308 par le cardinal « di Pelagrù ».

32. — Annales de Bretagne. 1913, juill. — H. Bourde de la Rogerie et P. Delarue. La vie économique à Saint-Marc-le-Blanc pendant la Révolution. — E. Galmiche. Quelques documents sur le Comité de surveillance de Saint-Brieuc (donne en particulier la liste des personnes mises en état d'arrestation par ce Comité). — R. Durand. Le collège de Saint-Brieuc en 1768. — L. Caillet. Lettre écrite d'Avignon aux Lyonnais par Jean Rastart, huissier d'armes de Charles VII, en 1426 (concernant l'aide réclamée par le connétable de Richemond). — F. Quessette. L'administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715 (ch. iv : le recouvrement de la capitation). = C.-rendu : *Ad. Guillou.* Essai historique sur Tréguier (intéressant pour l'histoire de la Révolution).

33. — Annales du Midi. 1913, juill. — F. Stronski. Notes de littérature provençale (1° le nom de Gaucelm Faidit dans un acte de 1193; 2° les fils de Folquet de Marseille, 1210; 3° le lieu d'origine

d'Uc de Saint-Circ; 4° Austorgius de Auriliaco cruce signatus, 1252. Cet Austorg d'Aurillac, mentionné dans un acte de 1252, doit être identifié avec le troubadour appelé aussi A. d'Aorlhac et d'Ornac, auteur d'un sirventès exhortant à la continuation de la première croisade de saint Louis). — P. GACHON. Les biens des églises protestantes en 1685 et les « œuvres pies » (ces biens furent affectés par ordre du roi à la propagande catholique. Distribués libéralement aux ordres religieux, ils disparurent vite entre les mains des intermédiaires et sans profit apparent pour l'Église catholique). — LUTHARD. Journal des actes de Jean Plantavit de La Pause, évêque de Lodève, 1626-1630 (fin). = C.-rendu : *Messer*. Le Codice Aragonese (on désigne sous ce nom un ms. conservé à Paris et qui est un des quatre registres subsistant aujourd'hui de la maison aragonaise de Naples. Il renferme la correspondance des années 1458-1460. Texte fort important. Bonne introduction sur la chancellerie napolitaine au temps de Ferrand Ier).

34. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 1913, 1re livr. — M. FOSSEYEUX. Les maisons d'apprentissage à Paris sous l'ancien régime (1° la maison dite de la Providence, au faubourg Saint-Antoine, où des artisans « retirés à ladicte maison, afin d'y servir Dieu le reste de leur vie, montrent charitablement leurs arts et métiers aux pauvres »; elle ne réussit pas; 2° la maison dite de la Trinité, au faubourg Saint-Denis, destinée à donner un enseignement professionnel aux orphelins pauvres. Cet hôpital fut fondé en 1545; analyse de ses statuts et privilèges en 1682; 3° une autre maison de la Providence, mais pour les filles; 4° bourses d'apprentissage fondées par Gabrielle de Doré, baronne du Thour, en 1641).

35. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse. 2e sér., t. XIII, 1913, 1er et 2e trim. — Dr LAVAL et H. CHOBAUT. Le consulat seigneurial de l'Isle-en-Venaissin, XIIe-XIIIe s. (d'après de nombreuses pièces d'archives; en appendice, une liste des consuls de 1200 à 1242; huit chartes latines publiées comme pièces justificatives).

36. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5e série, t. XV, 1912. — A. BOURDEAUT. Les parents de Joachim du Bellay (mémoire important de 225 p.). — L. DE FARCY. Les clochers d'Anjou. — E. RONDEAU. L'hôtel de Campagnolle à Angers. — L. CALENDINI. Quelques lettres de Mgr de Grasse à l'abbé Brossier, 1768-1782. — R. DE LA PERRAUDIÈRE. La vie municipale à Lué (au XIXe s., d'après le registre des délibérations). — F. UZUREAU. La Cour d'appel et l'Hôtel-de-Ville d'Angers, 1800-1885 (les bâtiments). — L. CALENDINI. Un prêtre angevin assassiné au Maine en 1793, M. Gabriel Guérif. — M. SACHÉ. A propos du privilège de sauvegarde de l'Université d'Angers. — F. UZUREAU. Les fédéralistes angevins (documents de 1793).

37. — La Province du Maine. 1913, avril. — Alm. BÉLIN. Essai sur la dévotion au Saint-Sacrement dans le diocèse du Mans; fin. —

G. Busson. Saint Aldric, évêque du Mans, 832-857; suite de mai à sept. — L. Froger. La fondation d'une chapellenie au château de Chèneru, 1366-1373; suite en juin. = Mai. Abbé Lacroix. Les dehors de Saint-Ouen-des-Fossés du Mans (seigneuries de Monnet ou Montnet et des Croisettes, prieuré de Monnet, etc.; fin en juin). — L. Froger. Le sceau de Hugues de Champdiou, abbé de Saint-Calais. — F. Uzureau. Un procès à La Flèche au xvie s. (un cas d'exhérédation en 1570). = Juillet. Uzureau. M. Jérôme Le Royer de La Dauversière, 1597-1659 (fondateur des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph). = Août. H.-M. Legros. Pèlerins manceaux au xviie s. = Sept. L. Froger. Note sur deux prieurés se rattachant au diocèse du Mans (prieurés dépendant l'un de l'abbaye de N.-D. de Lonlay, diocèse de Séez, l'autre de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, diocèse de Bayeux; mentionnés tous deux dans le Registre des visites d'Eudes Rigaud). — F. Uzureau. Rétractation d'un prêtre constitutionnel, 1796 (P.-R. Silvestre, qui devint en 1791 « curé intrus » de la paroisse de Soulaire et se réconcilia avec l'Église par un acte public de rétractation qui est reproduit ici). — Legros. Une concession d' « indulgences » à Saint-Paterne en 1470. — L. Froger. Un prétendu revenant en l'an 1706.

38. — Revue africaine. 1913, 2e trimestre. — H. Mac-Carthy. Notice biographique sur O. Mac-Carthy, géographe (mort à Paris le 11 déc. 1835; bibliographie de ses œuvres). — G. Yver. Mémoire de Bouderbah (publie des « Réflexions sur la colonie d'Alger, sur les moyens nécessaires à employer pour la prospérité de cette colonie », rédigé par un Maure qui, dès le début de la conquête, consentit à servir la France et lui demeura fidèle). — Gognalous. Une proclamation de l'émir Abd-el-Kader aux habitants de Figuig en 1835. — A. Dournon. Kitâb Tarîkh Qosantîna, par El-Hadj Ahmed El-Mobârek (traduction française d'une Histoire de Constantine par El-Mobarek, historien arabe mort en 1870). — Capitaine L. Voinot. Les prodromes de la campagne de 1852 contre les Beni-Snassen. — Cagnat. Inscription nouvelle de Djemila (mentionne M. Papius, qui reçut le titre de chevalier romain et qui fit partie du collège des Luperques).

39. — Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon. 1913, t. XXIII, n° 1. — J. Calmette. Notes bourguignonnes (IV : sur la vie de Marius d'Avenches; V : D. Pedro de Portugal et l'État bourguignon en 1464; VI : les étudiants bourguignons à Montpellier au xvie s.). — A. Giffard. Un texte sur les Auditeurs de Bourgogne (d'après un Coutumier bourguignon conservé à Montpellier). — L. Febvre. Les ducs Valois de Bourgogne et les idées politiques de leur temps (leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon).

40. — Revue de Bretagne, 1913, août. — Commandant Chaperon. Les Mayençais en Vendée (peinture plutôt sombre de l'armée de

Mayence; la bataille de Torfou; suite en sept.). — G. Boisseau. Création et formation de la mairie de Nantes. — E. Galmiche. La poste aux lettres dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution française. — R. P. Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789 conservés dans les dépôts publics de Paris. = Sept. Ch. de La Lande. Mélanges historiques (X : les premiers siècles de l'histoire de Cornouaille; proteste contre les conclusions négatives de R. Latouche; notes sur l'étude consacrée par M. Oheix au même ouvrage de Latouche dans les *Mémoires* de la Soc. arch. du Finistère en 1912. Affirme, mais sans le prouver, que la liste des comtes de Cornouaille donnée par le cartulaire de Landévennec est sans valeur).

41. — Revue de Gascogne. 1913, juin. — Reliques et châsses de saint Bertrand. — A. Degert. Un abbé de Lescaledieu : Mellin de Saint-Gelays (avec un portrait). — Laborde. L'incendie de Nay en 1543. = Juill.-août. C. Laffargue. Études d'histoire révolutionnaire. La patrie en danger; les volontaires Élusates, 20 avr. 1792-31 oct. 1793 (fin en sept.-oct.). — V. Foix. La huque des faux nobles (fin en sept.-oct. de cette « satire burlesque »). = Sept.-oct. A. Serrière et P. Piel. Le chapitre de Saint-Jean-de-Latran, « seigneur » en Guyenne (d'Ossat engagea Henri IV, afin de consolider son crédit auprès du pape, à donner au chapitre une abbaye et des pensions. L'abbaye fut celle de Clairac, d'où le chapitre tira jusqu'à la Révolution un revenu d'environ 50,000 livres. Au XIXe s., le chapitre, bien qu'il n'eût pas recouvré cette riche prébende, ne cessa d'envoyer officiellement ses vœux au chef de l'État français; la dernière fois, le 14 févr. 1902). — J. Lestrade. Récit d'une translation de reliques de Saint-Bertrand à l'Isle-Jourdain, sept. 1733 (récit contemporain par un chanoine de Saint-Bertrand, Jean Lestrade).

42. — Revue de l'Agenais. 1913, mai-juin. — Labadie-Lagrave. De Nérac à Paris en 1764 (d'après des notes de voyage). — Lauzun. Souvenirs du vieil Agen. La tour du bourreau. — R. Bonnat. Cryptographie agenaise ou Journal secret d'Agen, par Jean Florimond Boudon de Saint-Amans (suite; du vendredi 1er avril 1814 jusqu'au jeudi 14, jour où l'on apprend l'entrée des Anglais à Toulouse. Joie des royalistes; suite en juill.-août). — Abbé Magot. Les temples protestants de Monflanquin aux XVIe et XVIIe s. — Duffau. La Révolution française dans la commune de Sos (suite; fin en juill.-août). — J. Benaben. Montaut (fin). = Juill.-août. Ph. Lauzun. La maison des d'Albret à Casteljaloux (cette maison, qui tombait en ruines, a été démolie; mais les pierres, rachetées par un riche archéologue, seront transportées et réédifiées au château de Xaintrailles. La maison était du style de la Renaissance). — Ch. Bastard. Les fouilles de Sos, 1911-1912. — Id. Station préhistorique. Villa gallo-romaine et mérovingienne de Lamolère, près Saint-Pierre-de-Buzet. — Ph. Lauzun.

Les correspondants de Bory Saint-Vincent : Jean Florimond, Boudon de Saint-Amans.

43. — Revue de l'Anjou. 1912, nov.-déc. — Lieutenant V. ALWROD. Guerre de 1870-71. La bataille du Mans; suite : Lombron: fin en mars-avril 1913. = 1913, janv.-févr. V. DAUPHIN. Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou (sources et bibliographie du sujet. Les corporations des cordiers, des tisserands et des filassiers d'Angers. On n'a de renseignement qu'à partir du XVe s.; suite en mai-juin; I, chap. II : les tisserands d'Angers). = C.-rendu : abbé *E. Pasquier*. René Benoist, le pape des Halles (fin du XVIe et début du XVIIe s.; bonne biographie d'un prêtre né en Anjou). = Mars-avril. L. HOGU. Sur l'épitaphe de René Benoist (corrige cette épitaphe et montre qu'elle est empruntée à une épigramme de Callimaque). = Mai-juin. A. B. Souvenirs de 1870-1871. Impressions pendant la bataille du Mans.

44. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 1913, 1er août. — Dr J. SOTTAS. Les débuts de François d'Espinay-Saint-Luc dans le gouvernement de Brouage, 1577-1580. — GUÉRIN. Les justices de paix de Saintes (suite). — ID. La préfecture à Saintes (fin).

45. — Revue du Midi. No 1, 15 janv. 1913. — Armand COULON. Un chroniqueur sous le second Empire : Arthur de Boissieu. — E. GAY. La viguerie du Vigan au commencement du XVIIe s. (suite : les assemblées de viguerie; continue dans le no du 15 mai). — J. GIRARD. Le général Joseph-François Dours (à propos de l'ouvrage du Dr Laval). = C.-rendu : *A. Angelras*. Le consulat nîmois. = No 2, 15 févr. Baron VIGNET DE VENDEUIL. Monographie de Montpezat (suite; continue dans le no du 15 mars). — L. DUHAMEL. Les fresques des Barberini (le cardinal François Barberini en Provence, dans le Comtat-Venaissin et à Avignon; continue dans les nos des 15 mars et 15 juin). = No 4, 15 avril. P. FALGAIROLLE. Le château et la baronnie de Vauvert (suite). — YRONDELLE. Autour du théâtre d'Orange (au sujet des travaux de M. J. Formigé). = No 5, 15 mai. G. MAURIN. Un document sur le troisième voyage en Italie de Napoléon. — Dr COLOMBE. Au palais des papes d'Avignon (la réfection au XIVe siècle du portail de la grande chapelle).

46. — Revue du Nord. 4e année, 1913, mai. — Paul THOMAS. Délai de transmission de lettres françaises à destination de Lille pendant la fin du XIVe siècle (expose, d'après une collection assez considérable de lettres missives et de lettres closes, comment le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, dans ses divers déplacements à Dijon, à Paris, à Arras, correspondait avec Lille devenue depuis 1385 la capitale administrative dans ses États du Nord). — Capitaine M. SAUTAI. Cérémonies célébrées à Lille à l'entrée du maréchal de Boufflers et à la naissance de son fils aîné. = C.-rendus : *Maufroid*. Essai sur l'échevinage de Lille (important). — *Hautcœur*. Histoire de l'abbaye

de Flines (bon). — *Dautricourt*. La criminalité et la répression au parlement de Flandres au XVIIIe siècle (intéressant). — *Salembier*. Histoire de Wazemmes (bonne monographie d'une ancienne paroisse aujourd'hui annexée à Lille). = Août. G. LEFEBVRE. La Société populaire de Bourbourg (1er article). — J. BARENNES. Un document sur les troubles survenus en 1789 à Aire-sur-la-Lys (publie une lettre écrite d'Aire, le 9 sept. 1789, à Félicité de Basterot, religieuse ursuline au couvent de Libourne, par une de ses parentes dont le mari occupait à Aire une importante situation administrative). = C.-rendus : *L. Pabst*. Die æussere Politik der Grafschaft Flandern unter Ferrand von Portugal, 1212-1233 (bon). — *L. Dubois*. Le régime de la brasserie à Lille, 1279-1789 (bon). — *P. Duchaine*. La franc-maçonnerie belge au XVIIIe s. (utilise beaucoup de documents avec un sens imprécis de la réalité historique). — Abbé *Dusautoir*. Histoire de la paroisse Saint-Denis à Saint-Omer (compilation assez intéressante). — *B. Maucourant*. Géographie du département des Ardennes (bon).

47. — Revue historique de Bordeaux. 1913, mai-juin. — P. COURTEAULT. Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de gestes. — J. DE MAUPASSANT. Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis, 1699-1780 (1re partie : les grands négociants et armateurs privés; formation et développement de la maison David Gradis et fils, 1685-1744; 2e partie en juill.-août : A. Gradis, armateur du roi, 1744-1780; à suivre). — P. HARLÉ. Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution (fin). = Juill.-août. J. RAMBAUD. Le premier préfet de la Gironde (d'après les Mémoires de Thibaudeau). — Th. AMTMANN. Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1804 (ce Hollandais s'appelait Adriaan van der Willingen; il était peintre et voyagea en France et en Italie avant de se fixer à Harlem; mort le 17 janv. 1841. Son *Voyage en France*, 1805, est rédigé sous forme de lettres). — P. C. La stèle grecque du château de Thouars à Talence (au début du XIXe s., ce château appartenait à l'armateur Balguerie, qui fit sans doute l'acquisition de la stèle pendant un de ses voyages). — M. DE L. Découverte d'une colonne de l'époque romaine (la base, le chapiteau et trois tambours d'une colonne qui paraît dater du Ier s. de notre ère. Trouvée dans des fouilles faites près du grand théâtre à Bordeaux, elle appartenait sans doute à un petit temple antérieur à celui qui porta plus tard le nom de Piliers de Tutèle). — Un ambassadeur turc à Bordeaux, 1721.

48. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LXXIII, 3e livr., année 1913, 1er semestre. — Marquis DE BEAUCHESNE. Jean des Vaux, capitaine de Mayenne pendant la guerre de Cent ans (d'après d'assez nombreux documents inédits. Quelques places et vues de la ville et du château). — Chanoine L. FROGER. La paroisse de Montfort-le-Rotrou (fin). — Abbé L. CALENDINI. Un enfant de chœur de la cathédrale du Mans, membre de l'Institut d'Égypte : André Vil-

loteau. — Abbé UZUREAU. Le collège du Mans et l'Université d'Angers. = 2e semestre. G. FLEURY. Les œuvres de Véron de Fortbonnais (il s'agit de l'historien économiste du XVIIIe s., plus connu sous le nom de Forbonnais. Mais lui-même a toujours et de tout temps signé : Fortbonnais). — Abbé E. TOUBLET. Le collège d'Auvers-le-Hamon. — Abbé CALENDINI. Vendéens morts à Sainte-Croix, 1793-1794.

49. — La Revue savoisienne. 1913, 2e trimestre. — Ch. MARTEAUX. Étude sur la voie romaine de *Condate*, près Seyssel, à *Aquae*, Aix-les-Bains (suite et fin). — G. LETONNELIER. Une liste de touristes dans la vallée de Chamonix en 1788 (la plupart anglais ; dans le nombre : « S. A. R. le prince Édouard d'Angleterre, accompagné de six messieurs et trois dames »).

ALSACE.

50. — Revue d'Alsace. 1913, juill.-août. — Dom DE DARTEIN. Vie latine de sainte Odile (fin ; à la suite de la biographie, divers appendices sur les incendies qui dévastèrent le monastère de Hohenbourg et sur les Prémontrés d'Étival à Hohenbourg). — C. OBERREINER. Cernay-Sennheim (le mot *Cernay* signifierait île ; le terme allemand *Sennen* désignerait un lieu où abondent les joncs marécageux). — Ch. HOFFMANN. Marbach sous la réforme de Windisheim (suite ; nombre des religieux ; liste des prieurs ; sera continué). En supplément, journal du palais de Holdt (suite). = Sept.-oct. Ch. HOFFMANN. Marbach sous la Réforme de Windisheim (suite ; histoire de l'abbaye sous les priorats de Mathias Dalen, 1488-1506 ; Antoine de Wyck, 1506-1508 ; Henri Elten, 1508-1518 ; Bruno de Hüseren, 1509-1541, détails sur la guerre des Paysans ; Jean Landstein, 1541-1549 ; Léonard Creutznach, 1549-1570 ; Nicolas Trawen, 1570-1579. Le récit, trouvé dans les papiers de l'abbé Hoffmann, s'interrompt brusquement ici). — C. OBERREINER. La période palatine de la guerre de Cent ans et l'Alsace (en 1624, on mit sur le tapis à deux reprises un projet d'envahissement de l'Alsace par Mansfeld). — En supplément, le journal de Holdt (suite ; années 1786 et 1787).

ALLEMAGNE.

51. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1913, juill. — *Hans Schmidt.* Die polnische Revolution des Jahres 1848 im Grossherzogtum Polen (le nom allemand de l'auteur ne doit pas tromper ; c'est en réalité un écrit à tendances polonaises et qui peut souvent induire le lecteur en erreur). — *Eckard Meister.* Ostfälische Gerichtsverfassung im Mittelalter (excellent ; critiques de détails). — Aus Deutschlands kirchlicher Vergangenheit (série de dissertations offertes à *Théodor Brieger* pour son 70e anniversaire ; un grand nombre roulent sur

Luther). — *Ernst Gagliardi*. Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann (t. II; sur les événements de 1489; bonne édition attaquée bien à tort). — *Ferdinand Noack*. Die Baukunst des Altertums (très beau livre faisant partie de la collection : Geschichte der Kunst, de Ludwig Justi). — Dr *Hermann Mayer*. Die Matrikel der Universität Freiburg i. Br. von 1460-1656 (t. II et dernier; appelé à rendre de grands services). = Août. *Bernard Bouvier*. Jean-Jacques Rousseau (étude définitive pour tout ce qui concerne la vie du héros, sa famille, son entourage; mais beaucoup de problèmes touchant l'histoire de ses idées restent sans solution). — *A. von Janson*. Hans Karl von Winterfeld, des Grossen Königs Generalstabschef (n'apporte rien de nouveau; Ludwig Mollwo, qui a traité le même sujet, trouve ce livre sur le général de Frédéric II inutile). — Legends of eastern Saints chiefly from Syriac sources edited and partly translated by *A. J. Wensinck*. Vol II : The legend of Hilaria (c'était la fille de l'empereur Zénon; l'éditeur reprend les anciennes versions égyptienne, copte, arabe et publie pour la première fois, d'après six manuscrits, un texte syriaque). — *Walter Sellmann*. Der Rechtszug im älteren deutschen Recht (aux VIIIe et IXe s., d'après le droit franc et lombard; estimable). — Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Aktenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient, bearbeitet von *Josef Susta* (t. II et III; documents copiés aux archives du Vatican depuis l'ouverture du concile, 18 juin 1562, jusqu'au milieu de mai 1563).

52. — Historische Zeitschrift. T. CXI, no 2. — J. Kaerst. Étude sur le développement et la portée du concept d'histoire universelle (2e article; 1er au t. CVI, p. 473; curieux article de métaphysique historique). — Karl-Julius Beloch. Jusqu'à quel point le chiffre de la population peut-il servir à mesurer le développement historique d'une nation? (leçon d'ouverture à l'Université de Leipzig). — Polémique entre N. Valois et Haller à propos du livre du premier : le Pape et le concile (nous avons signalé l'injustice du compte-rendu de Haller). = C.-rendus : *Max Lenz*. Kleine historische Schriften; Studien und Versuche zur neueren Geschichte *Max Lenz* gewidmet (Lenz a abordé tous les problèmes de l'histoire moderne; le volume de mélanges qui lui est dédié contient huit articles de haute valeur). — *Maurice Krœll*. L'immunité franque (ouvrage utile, surtout pour les origines de l'immunité). — *G. Kurth*. La cité de Liège au moyen âge (3 vol. tout à fait remarquables). — *Alfred Püschel*. Das Anwachsen der deutschen Städte in der Zeit der mittelalterlichen Kolonialbewegung (étude un peu sèche; n'aborde pas les grands problèmes). — *Konrad Bahre*. Handel und Verkehr der deutschen Hanse in Flandern während des 14. Jahrhunderts (détermine surtout la situation juridique des Allemands en Flandre). — *Albert de Berveviczy*. Béatrice d'Aragon reine de Hongrie, 1417-1508 (2 vol.; en réalité une histoire de la Hongrie

pendant la Renaissance). — *Kurt Kaser*. Deusche Geschichte im Ausgang des Mittelalters, t. II (traite de l'histoire de Maximilien Ier, 1486-1519; volume supérieur au t. I dû à V. Kraus; mais article sévère de Haller). — *Fritz Hartung*. Karl V und die deutschen Reichsstände von 1546 bis 1555 (utile). — Epistolæ et acta Jesuitarum Transylvaniæ temporibus principum Bàthory, 1571-1613, collegit et edidit Dr *Andreas Veress*, t. I (il est dommage que les notes soient en hongrois). — *Friedrich Oldenburg*. Die Endter. Eine Nürnberger Buchhändlerfamilie, 1590-1740 (étude bien conduite). — *Fritz Vollheim*. Die provisorische Verwaltung am Nieder- und Mittelrhein während der Jahre 1814-1816 (intéressant; apologie du gouverneur général Sack).

53. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXXIV, 1913, n° 3. — Walther SCHULZ. Les idées de saint Augustin sur les relations de *ratio* et de *fides*, et la théologie des VIIIe et IXe siècles (tous les théologiens de l'époque carolingienne pensaient avec Augustin qu'il fallait croire d'abord pour connaître ensuite; et ils ne dépassèrent point le degré de la croyance, à l'exception de Paschaise Radbert qui traite de la connaissance). — J. SCHNITZER. L'élection d'Alexandre VI (le grand éloge que l'humaniste de Nuremberg, Hartmann Schedel, fait du nouveau pape est emprunté à un écrit de Laurent Behaim, son compatriote, qui était entré au service du cardinal Borgia; il ne saurait par suite avoir l'importance que Pastor lui attribue). — K. SCHORNBAUM. Les théologiens du Brandebourg et le colloque de Maulbronn de 1564 (les actes de ce colloque sont soumis le 27 novembre 1565 à une assemblée de pasteurs des haut et bas pays réunis à Ansbach; ils ne purent se mettre d'accord; Karg rédigea au nom des seconds un avis qui est publié ici; à suivre). — Hugo GRESSMANN. A propos de l'édition d'Euagrios Pontikos de Franckenberg. — Hans PAHNKE. Sur la chronologie des évêques italiens (169 rectifications aux listes de Gams). — F. BARTOŠ. La question des sauf-conduits au moyen âge, à propos de la dissertation de A. Hall, *Hus und Sigmund*). — Analyses de revues et d'ouvrages (nos 61 à 133).

ÉTATS-UNIS.

54. — The American historical Review. 1913, avril. — Th. ROOSEVELT. L'histoire considérée comme œuvre littéraire (ce qu'un grand historien doit connaître et comment il doit écrire l'histoire). — J. W. THOMPSON. Questions d'histoire médiévale qu'il y aurait intérêt à étudier (surtout dans le domaine des études économiques et sociales). — H. VIGNAUD. Colomb a-t-il été un Espagnol? Un Juif? (rédaction en anglais de l'article paru aussi en français dans la *Revue critique*; cf. *Rev. hist.*, t. CXIII, p. 408). — C. P. ADAMS. Le mercredi 19 août 1812, 6 h. 30 après midi; naissance d'un pouvoir mondial (en ce jour et à cette heure, le capitaine américain Isaac Hull, commandant la

Constitution, achevait la défaite du vaisseau de guerre anglais *Guerrière*. Cette victoire allait détruire d'un coup l'effet des victoires remportées, depuis l'ouverture de la campagne, par les Anglais sur les Américains, assurer l'indépendance des États-Unis et par là donner naissance à une nouvelle puissance mondiale). — W. E. Dodd. Questions d'histoire américaine qu'il y aurait intérêt à étudier, 1815-1860. = Documents : Correspondance des ministres de Russie à Washington, de 1818 à 1825 (2e partie). = C.-rendus : *Leaf*. Troy; a study in homeric geography (livre admirablement imprimé et illustré, avec des cartes; l'auteur veut démontrer que la légende troyenne a été conditionnée dès le début par des faits d'ordre économique; la nécessité pour les Grecs de s'ouvrir l'Hellespont a été la cause principale de la guerre). — *Johnston*. The holy christian church : from its remote origins to the present day (ouvrage dont on peut critiquer maint détail, mais qui fait penser). — *A. Gardner*. The Lascarids of Nicæa (les trois premiers chapitres, qui servent d'introduction, sont insuffisants; le reste, où il est uniquement traité de l'empire grec de Nicée, est excellent). — *Sedgwick*. Italy in the XIIIth century (ouvrage confus et pour lequel l'auteur n'avait qu'une compétence limitée). — *E. L. Stevenson*. Genoese world map, 1457 (excellent). — De Orbe novo; the eight decades of *Peter Martyr d'Anghera*, translated by *Fr. Aug. Nac Nutt* (beau et bon livre). — *Fr. P. Graves*. Peter Ramus and the educational reformation of the XVIth century (utile adaptation de l'ouvrage de Waddington). — *Channing*, *Hart* et *Turner*. Guide to the study and reading of american history (malgré de fâcheuses omissions, ce guide est le meilleur que l'on possède). — *C. Navarro y Lamarca*. Compendio de la historia general de América (bon manuel à l'usage des jeunes Argentins). — *Bradford*. History of Plymouth plantation, 1620-1647 (première édition complète de ce très intéressant document). — *Edgar*. A colonial governor in Maryland : Horatio Sharpe and his times 1753-1773 (bon). — *Z. Engelhardt*, *O. F. M.* The missions and missionaries of California (exposé très minutieux de l'activité déployée par les Franciscains dans les deux Californies). — *Z. Sk. Eldredge*. The beginnings of San Francisco, 1774-1780 (beau livre, mais écrit par un amateur curieux d'histoire plutôt qu'historien). — *Channing*. A history of the United States; III : 1761-1789 (important). — *Lucas*. Lord Durham's Report of the affairs of British North America (excellente édition d'un document capital pour l'histoire du Canada sous la domination anglaise). = Juill. Le Congrès international d'histoire tenu à Londres. — J. T. Shotwell. L'interprétation de l'histoire (l'interprétation mythologique, théologique, philosophique, matérialiste, économique est insuffisante. Il faut fondre les deux éléments du problème : le psychique et le matériel; la psychologie, les sciences naturelles et économiques doivent associer leurs méthodes et leurs résultats pour faire comprendre le développement des faits historiques). — Burr. Considérations sur le moyen âge. — E. P.

CHEYNEY. La cour de la Chambre étoilée (esquisse de son histoire depuis sa fondation, en 1347, jusqu'au XVIIe s.). — E. R. TURNER. Le développement du Cabinet, 1688-1760 (1er art.). = Documents : 1° Observations des marchands de Londres sur le commerce avec l'Amérique, 1783. 2° Lettre de George Rogers Clark au citoyen Genet, ministre de la République française, de Louisville, le 28 avr. 1794. 3° Dépêche du consul d'Angleterre, à Charleston, qui rapporte à Lord John Russell, 1860, une conversation de ce consul avec R. B. Rhett sur la politique de la Caroline du Sud après la sécession. = C.-rendus : *E. F. Henderson*. Symbol and satire in the french Revolution (recueil de 171 planches reproduisant des dessins de la collection Hennin à la Bibliothèque nationale). — *Oman*. Wellington's army, 1809-1814 (remarquable). — *Fanfani*. La principessa Clotilde di Savoia (bon). — *Ch. M. Andrews*. The colonial period (remarquable résumé où l'auteur prend la question de haut). — *Channing* et *Coolidge*. The Barrington-Bernard correspondance and illustrative matters, 1760-1770 (important). — *Randall* et *Ryan*. History of Ohio (bon). — *P. Coman*. Economic beginnings of the Far West : how we won the land beyond the Mississipi (bon). — *Llaverias*. Historia de los archivos de Cuba (organisation intérieure, personnel, statistique des travaux accomplis). — *Lanzas*. Independencia de America. Fuentes para su studio. Catalogo de documentos conservados en el archivio general de Indias de Sevilla (important).

55. — The Nation. 1913, 29 mai. — *Wollaston*. Pygmies and Papuans. The stone age to-day in dutch New-Guinea (description du pays, de la faune et de la flore ; des pygmées eux-mêmes, il n'est traité qu'en appendice). = 12 juin. *R. E. Prothero*. English farming, past and present (remarquable). — *Bigelow*. Retrospections of an active life (IV : 1867-1871 ; V : 1872-1879 ; intéressant, mais beaucoup trop long). = 26 juin. *M. Sullivan*. Court masques of James I (étude intéressante, mais paradoxale ; quoi qu'en dise l'auteur, les « masques » n'ont jamais eu d'importance diplomatique ; ils n'ont exercé aucune influence sur Shakespeare). = 3 juill. *W. M. Flinders Petrie*. The formation of the alphabet (important). — *Jackson*. Byzantine and romanesque architecture (remarquable). = 7 août. *A. T. Clay*. Personal names from cuneiform inscriptions of the Cassite period (l'auteur a recueilli plus de 10,000 noms, qu'il a ensuite étudiés avec une critique pénétrante. A noter le nombre considérable dans ces listes de noms étrangers). = 14 août. *W. R. Livermore*. The story of the civil war ; in continuation of the story by J. C. Ropes (3e partie ; cette partie contient le récit des campagnes jusqu'au 10 juill. 1863 : Chancellorsville, Vicksburg et Gettisburg, soixante cartes et plans). = 11 sept. *J. B. Mac Master*. History of the people of the United States (vol. VIII ; compilation très consciencieuse de faits recueillis dans les journaux et présentés d'une façon intéressante ; du jugement, peu de vues originales et pas de style. Ce t. VII est le dernier d'un

ouvrage dont le t. I a paru il y a trente ans; il s'arrête brusquement à la mort de Lincoln).

GRANDE-BRETAGNE.

56. — The Athenæum. 1913, 7 juin. — *G. M. Trevelyan*. The life of John Bright (bon). — *W. Tarn*. Antigonos Gonatas (ouvrage de valeur). — *Cosenza*. Francesco Petrarca and the revolution of Cola di Rienzo (traduction, parfois assez gauche, des lettres de Pétrarque; avec un utile commentaire). — *W. M. Montagu*. The abbé Edgeworth and his friends (intéressant). = 21 juin. *Powicke*. The loss of Normandy, 1189-1204 (important). — *H. W. Van Loon*. The fall of the dutch Republic (bon résumé, brillant et impartial). = 5 juill. *Malinowski*. The family among the australian Aborigines (bon). — *Swaine*. The earth; its genesis and evolution (savant et ingénieux, mais la question des origines reste obscure). — *S. Reinach*. Répertoire de l'art quaternaire (excellent). = 12 juill. *Reid*. The municipalities of the roman empire (important). — *Cockburn*. The records of the Cockburn family. = 19 juill. Capitaine *Richmond*. Papers relating to the loss of Minorca in 1756 (la conclusion de l'auteur est que la condamnation de l'amiral Byng fut légale, juste et nécessaire; mais, si les fautes qu'il avait commises tombaient sous le coup de la loi, loi très ancienne et non encore appliquée, il fut aussi victime des erreurs de l'administration. Enfin il fallait une victime à l'opinion publique surexcitée par la perte des Baléares; Byng expia durement et ses fautes et celles des autres). — *Fr. A. Woods*. The influence of monarchs : steps in a new science of history (prétentieux et superficiel). = 26 juill. *Tod*. International arbitration amongst the Greeks (bon). — *W. E. Beet*. The early roman episcopate (consciencieux, mais timide; ce qu'il dit du prince des apôtres manque de pénétration). — *R. Dunlop*. Ireland under Commonwealth (important). — *R. Sharpe*. Calendar of Letter books preserved among the archives of the Corporation of the city of London. Letter book L (se rapporte aux règnes d'Édouard IV et de Henri VII). = 9 août. *Cotterill*. Ancient Greece (ouvrage d'un amateur très intelligent et bien documenté). — *W. Miller*. The ottoman empire, 1801-1913 (bon). = 16 août. *H. D. Love*. Indian record series. Vestiges of Old Madras, 1640-1800 (trois volumes bourrés de documents, plus un volume de table. Important). — Fous et nains de la reine Élisabeth (notes puisées dans les comptes de la garde-robe de la reine). = 23 août. *Edw. Hutton*. Ravenna; a study (excellent). — *M. C. Jackson*. A soldier's diary, South Africa, 1899-1901 (amusants récits de guerre). = 30 août. *A. L. Smith*. Church and State in the Middle ages (bonne étude sur les rapports de l'Église d'Angleterre avec la papauté, surtout au XIIIe s.). — *H. C. Shalley*. Shakespeare and Stratford (bon). — *J. Stuart*. A history of the Zulu rebellion, 1906; and of Dinuzulu's arrest, trial and expatriation (excellent). — La langue hollandaise en Afrique et l'ex-

tinction du français (parmi les réfugiés huguenots obligés de parler hollandais). = 6 sept. *Hare*. Maximilian the Dreamer, holy roman Emperor, 1459-1519 (biographie d'une lecture agréable, mais où les aspects divers et contradictoires du caractère de cet empereur un peu fol et malchanceux n'ont pas été assez bien observés). — *Gardiner*, *Thompson*, *Milne*. Theban ostraca (important; les textes grecs se rapportent surtout à des questions monétaires et au système de la pesante bureaucratie imposée aux Égyptiens par les Romains). = 13 sept. Encyclopædia of Islam (nos 14-17 : Celebri-Dwin; important). = 20 sept. *Salzmann*. English industries of the middle ages (fournit d'utiles renseignements sur les mines, les carrières, la métallurgie, la poterie, la draperie, les cuirs et la brasserie). — *J. Buchan*. The marquis of Montrose (bon). — *Ph. C. Yorke*. The life and correspondance of Philip Yorke, earl of Hardwicke, Lord high chancellor of Great Britani (3 vol.; important). — *Fr. R. Coudert*. Certainty and justice; studies of the conflict between precedent and progress in the development of the law (intéressant surtout pour le droit anglais et américain). — *H. C. Shelley*. The tragedy of Mary Stuart (ouvrage bien écrit, mais assez prétentieux et peu critique). — *Mrs. Bearne*. A court painter and his circle : François Boucher, 1703-1770 (illustrations excellentes, texte médiocre).

57. — The British Review, 1913, avr. — L. F. Salzmann. Sur les sentiers du moyen âge (IV; suite et fin en mai; de quelques pirates). = Août. R. Erskine. Le Celte en Europe (l'idée de race celtique n'est pas un pur mirage; aujourd'hui encore elle n'est pas sans influence et plus d'un songe aux moyens pratiques d'unir l'Écosse et l'Irlande). = Sept. Fr. Mac-Cullagh. Le déclin et la chute des Bulgares (il s'agit ici de la toute dernière guerre, celle des Bulgares contre leurs alliés de la veille, Grecs et Serbes). — R. White. L'Irlande, nation non celtique (prétend que, même dans les districts les plus intensément celtiques et catholiques de l'Irlande, les Celtes sont en minorité insignifiante). = Oct. Padraic Colum. La nationalité celtique de l'Irlande (l'étude des noms propres sur laquelle s'est fondé M. White pour nier que la population irlandaise soit en majorité celtique n'a aucune base scientifique).

58. — Edinburgh Review. Vol. CCXVII, janv.-avr. 1913. — Le mariage et la Commission parlementaire du divorce (histoire du mariage en Occident. Nécessité de réformer les lois qui le concernent, en Angleterre, avant de s'occuper du divorce. La majorité de la Commission, plutôt indulgente, s'efforce de remédier aux maux actuels et prétend que la demande est générale pour l'extension des causes de rupture; la minorité, plus stricte, nie le mouvement, songe à l'avenir et voudrait surtout purifier la vie de famille). — Dr Cornish. Le canal de Panama et la philosophie des glissements de terrain (article principalement scientifique, mais dont l'historien de cette grande entreprise devra tenir compte pour raconter les curieuses mésaventures géologiques des ingénieurs,

au cours de leurs travaux). — Francis GRIBBLE. L'avenir de la Suisse (transformations sociales du pays. Immigration des étrangers à demeure : 12 °/o en 1912, 25 °/o probablement en 1925. Situation inquiétante. Si on leur refuse les droits de citoyens, ils se trouveront dans le cas des *uitlanders* au Transvaal, avec l'Allemagne derrière eux; si on les leur accorde, ils travailleront pour elle et prépareront l'annexion du pays). — Lytton STRACHEY. Mme du Deffand (la nouvelle édition de ses lettres à Horace Walpole, par Paget Toynbee, avec ses notes excellentes, sera indispensable aux historiens. Les fanatiques de Mme du Deffand trouveront à lire ces lettres la récompense de leur fanatisme). — Miss March PHILLIPS. Les origines du condottierisme en Italie (les républiques italiennes ayant réduit la noblesse à l'état d'ilote, les bourgeois se virent contraints de défendre eux-mêmes l'indépendance de leur cité. Peu à peu, amoindris en force et décimés en nombre, ils furent obligés d'enrôler des mercenaires qui finirent par se grouper sous un chef, noble d'ordinaire, italien ou étranger, avec qui l'on traitait pour la sauvegarde du pays. Une *condotta* devint un véritable état vagabond, ayant toute une organisation militaire, administrative, judiciaire et fiscale, passant d'une ville à l'autre, exerçant de tels ravages que le pape prêchait contre elle une croisade, quitte à l'enrôler plus tard à son service. La première troupe organisée apparaît vers le début du XIVe siècle, et l'on en trouve encore trace à la fin du XVIe). — La reconstruction de l'Europe et la politique anglaise (déclare que la France doit s'attendre à se voir disputer son empire colonial, trop étendu pour ses forces actuelles; espère que le règlement du litige s'opérera pacifiquement, mais en tout cas l'Angleterre se désintéressera de l'affaire : « la seule ambition que nous ne puissions jamais regarder comme légitime serait celle qui se satisferait aux dépens de l'empire britannique »). — Harold COX. Le dilemme de l'Anglais (activité industrielle merveilleuse, gouvernement et politique déplorables. Nécessité d'emprunter à la Suisse son *referendum* et de supprimer comme elle la solidarité ministérielle. La constitution anglaise, bonne au XVIIIe siècle, ne peut plus servir au XXe). — Le malaise européen (la question d'Orient est loin d'être tranchée; elle est remplacée par des questions balkaniques. L'Allemagne et la France sont parfaitement justifiées d'augmenter leurs forces; mais l'Angleterre tient à faire comprendre aux Français qu'ils ne doivent pas compter sur elle. Les Anglais n'interviendront que dans la mesure de leur intérêt immédiat. « Nous ne sommes pas chargés de venger la morale internationale, ni les bonnes traditions. S'il nous faut protéger la France contre la défaite, pour maintenir l'équilibre européen..., peu nous importe évidemment, alors, que la France soit dans son tort ou dans son droit »). — BENNETT. Le point de vue turc (article d'un témoin de la guerre. On a trop négligé de présenter la défense des Turcs, qui ne savent pas manier la presse ni ramener l'opinion. Les Jeunes Turcs n'ont eu ni le temps ni les moyens d'opérer de vraies réformes, les puissances balkaniques et autres les contrecarrant au fond. Les belli-

gérants chrétiens auront massacré de sang-froid 240,000 Turcs de tout âge et sexe, moins par haine de race et de religion que pour faire place nette et garder les terres sans craindre de réclamations. Sir Edward Grey a interdit de publier les rapports des consuls anglais, le Dr Daneff ayant demandé qu'on évitât de faire tort aux Balkaniques en révélant la vérité). — Edmund GOSSE. Les œuvres de Lord Redesdale (A. B. Mitford, cousin germain de Swinburne, l'auteur des *Contes du vieux Japon*, l'un des rares diplomates survivants qui aient eu le temps de connaître l'Extrême-Orient avant ses transformations et qui aient pénétré son esprit en se donnant la peine d'apprendre la langue des pays où ils résidaient. « Nul n'a peint de couleurs plus vraies le contraste extraordinaire qui s'est révélé, durant une seule vie d'homme, entre le Japon féodal et le Japon constitutionnel... comme si le même homme avait vu de ses yeux la visite de la reine Élisabeth à Kenilworth et le second jubilé de la reine Victoria »). — Le génie grec et la démocratie grecque (ouvrages récents de Livingstone, Gilbert Murray et Zimmern. Il ne faut pas juger des Athéniens d'après leur littérature, ni surtout d'après le fameux discours de Périclès qui n'était qu'un démagogue. Les peuples n'ont pas de génie propre, le génie étant individuel et n'exerçant sur eux que des influences rares et momentanées. L'histoire constitutionnelle d'Athènes, suivant le mot de Sir Frederick Kenyon, fut « une tentative pour résoudre par la politique un problème économique ». Ce fut une civilisation décadente, qui, négligeant la sagesse de ses philosophes, « s'est terminée par une chute ignominieuse »). — Rev. Dr. MURRAY. La vie sociale en Irlande après la Restauration (l'implantation des Huguenots français, qui a commencé quarante ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, a créé l'industrie de l'Ulster ; mais ils n'étaient pas agriculteurs. Mœurs et économie domestique, d'après les papiers du duc d'Ormonde et autres documents). — PARKIN. L'art préhistorique (résume les travaux de Del Rio, l'abbé Breuil, Capitan, Piette, Cartailhac, etc.).

59. — The English historical Review. 1913. juill. — H. W. C. DAVIS. La loi anglo-saxonne (fait ressortir les mérites extraordinaires de l'édition donnée par F. Liebermann). — E. W. BROOKS. L'occupation de la Crète par les Arabes (828-850 : étude critique sur les sources). — R. L. POOLE. La publication des grandes chartes par les rois d'Angleterre. — Th. KEITH. Les privilèges commerciaux des Bourgs royaux d'Écosse. — Paul VAN DYKE. Les États de Pontoise (analyse les cahiers de ces États tenus à Pontoise en 1560). — S. Ch. HILL. L'ancien officier de cipayes (2e article ; la mutinerie du 9e bataillon ; Makhdum Sahib. Les services rendus par Timma Naik. La mutinerie du 35e bataillon ; Shaik Ibrahim). — Ch. H. HASKINS. Adélard de Bath et Henri Plantagenet (publie une préface d'Adélard à un traité « de opere astrolapsus » qui est adressé à Henri, neveu et petit-fils du roi : « Intelligo te, Heynrice, cum sis regis nepos, a philosophia id plena percepisse nota »). — J. F. WILLARD. Les taxes sur les

biens meubles sous le règne d'Édouard Ier (dresse la liste de ces impositions d'après les rôles sur lesquels étaient transcrits les comptes des subsides). — J. H. ROUND. Les débiteurs de Guillaume Cade (ajoute beaucoup de détails à ceux qu'a fait connaître M. Jenkinson). — F. J. ROUTLEDGE. Six lettres du cardinal Pole à la comtesse de Huntingdon (1554-1557; ces lettres n'ont aucun intérêt politique; elles témoignent seulement de la tendresse du cardinal pour les siens; la comtesse de Huntingdon était sa nièce). — Miss E. J. DAVIS. Un manuscrit inédit du Journal de la Chambre des Lords pour avr. et mai 1559. — Alf. STERN. Une lettre de Sir Robert Peel concernant le projet du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, de réunir des diètes combinées (adressée confidentiellement au chevalier de Bunsen). = C.-rendus : *Howorth*. Gregory the Great. Saint Augustin of Canterbury (ouvrages intéressants, mais peu originaux et qui contiennent de nombreuses erreurs de détail). — Calendar of Fine rolls (II : 1307-1319; III : 1319-1327; publication très soignée). — York memorandum book (I : 1376-1419; important pour l'histoire des métiers à York). — *Foster*. Lincoln episcopal records in the time of Thomas Cooper, bishof of Lincoln, 1571-1584 (important). — *Mahaffy*. Calendar of State papers. Ireland, 1669-1670. Addenda, 1625-1670 (intéressantes analyses; mais pourquoi chaque volume contient-il tant de textes additionnels?). — *R. H. Murray*. The journal of John Stevens, containing a brief account of the war in Ireland, 1689-1691 (document utile, bien publié). — *Jean d'Ussel*. Études sur l'année 1812; l'intervention de l'Autriche (bon). — *J. Hall*. England and the Orléans Monarchy (intéressant). — *A. W. Gould*. History of the fruiterers company (intéressant, mais ce somptueux volume, tiré à petit nombre, n'aura qu'une très restreinte utilité).

60. — The Nineteenth Century. 1913, août. — Le journal de Madame Larpent (l'auteur est Anne Porter, fille de Sir James Porter, ambassadeur auprès de la Porte de 1746 à 1762, puis à Bruxelles, 1763-1765; en 1782, elle fit un mariage de raison en épousant John Largent, « officier à la bourse privée » du roi et censeur dramatique. Son journal, commencé en 1790, couvre les années 1773-1830; il contient beaucoup de futilités, mais aussi des indications intéressantes pour l'histoire des mœurs et des modes). — Mrs. LAURENCE. Saint-Pétersbourg en 1806, d'après le Journal de R. H. Laurence. = Oct. Capitaine A. H. TRAPMAN. La plus courte et la plus sanglante campagne dont on ait gardé le souvenir : remarques d'un Anglais sur l'armée grecque (dans la dernière campagne de Macédoine). — WYATT. Le 14 oct. 1066 (considérations sur la bataille de Hastings).

ITALIE.

61. — Archivio della R. Società romana di storia patria. 1913, fasc. I-II. — A. SASSI. Notices et documents pour l'histoire de

la dernière insurrection romaine (mémoires divers et lettres, tirés du fonds *Risorgimento* de la Bibl. nat. de Rome, sur les événements romains de 1867-1869). — J.-A.-P. ORBAAN. Un voyage de Clément VIII dans le Viterbois (publie une relation de ce voyage de 1547, précédée d'une courte introduction). — R. CESSI. Une relation de Guigone da San-Germano, recteur de Tuscie en 1340 (publiée avec une introduction sur l'état politique de la Tuscie au moment où Guigone remplaça Ugo d'Augier). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X. Prélats domestiques (suite). — G. MARCHETTI-LONGHI. La légation en Lombardie de Grégoire da Monte Longo en 1238-1251 (contribution importante à l'histoire des rapports de l'église, l'empire et les communes au milieu du XIIIe s.; à suivre). = Bibliographie : *Dengel, Dvorak* et *Egger*. Der Palazzo di Venezia in Roma. — *F. de Bojani*. Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces. — *L.-M. Hartmann* et *M. Merores*. Ecclesiae S. Mariae in via lata tabularium (3e partie; des erreurs de transcription et de datation).

62. — Archivio storico italiano. 1913, fasc. 1. — R. MORÇAY. La chronique du couvent florentin de Saint-Marc (édite la partie de cette chronique écrite par le moine Julien Lapaccini, qui vécut de 1411 à 1458). — A. PESCE. Une tentative de la république de Gênes pour prendre l'état de Piombino (les guerres de Toscane amenèrent Gênes à tenter l'acquisition de Piombino en 1450-1451). — V. SAMANEK. Publications allemandes sur le moyen âge italien, 1908-1910. = Bibliographie : *Arrighi*. La storia del femminismo (trop largement conçu). — *M. Roberti*. Le magistrature giudiziarie veneziane (remarquable; discutable sur quelques points juridiques). — *Tomasetti, Federici* et *Egidi*. Statuti della provincia romana (édition de plusieurs statuts intéressants, précédée d'une bonne introduction). — *A. Scialoja*. Statuta et ordinamenta artis piscium civitatis Perusii (texte intéressant l'histoire de la commune de Pérouse). — *P. Livarius Oliger*. Expositio regulae fratrum minorum auctore Fr. Angelo Clareno (rédigée en 1321-1323). — *L. Zdekauer* et *P. Sella*. Statuti di Ascoli Piceno (édition de textes curieux). — *A.-A. Messer*. Le Codice aragonese, étude générale. Contribution à l'histoire des Aragonais de Naples (insuffisant; beaucoup d'erreurs de détail). — *F. Weber*. Beiträge zur Charakteristik der älteren Geschichtschreiber über Spanisch-Amerika (étude bibliographico-critique remarquable). — *A. Le Glay*. Histoire de la conquête de la Corse par les Français (utilise des documents nouveaux qui éclairent la question corse et la place qu'elle occupe dans la diplomatie européenne du XVIIIe s.).

CHRONIQUE.

France. — Le 25 août dernier est décédé, dans sa quarante-septième année, M. Edmond Pionnier, principal du collège de Wassy. D'abord professeur au collège de Verdun, il avait soutenu devant la Faculté des lettres de Nancy deux très bonnes thèses qui lui ont valu le titre de docteur ès lettres : *la Révolution à Verdun, de 1788 à 1795*, et *le Collège de Verdun après le départ des Jésuites et l'École centrale de la Meuse, 1761-1805*. Le premier de ces travaux a obtenu à l'Académie des inscriptions une partie du prix A. Prost.

— Nous publions le programme du concours d'agrégation d'histoire et de géographie pour l'année 1914.

Histoire ancienne. — I. Les Phéniciens, les villes, la religion, l'industrie, le commerce, l'art, les colonies. — II. La Grèce, de la fin des guerres médiques à la chute des Trente (479-403). — III. Histoire intérieure et extérieure de Rome depuis les Gracques jusqu'à la mort d'Auguste (133 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.).

Histoire du moyen âge et débuts des temps modernes. — I. La France, l'Italie et l'Allemagne de 751 à 987. — II. L'Église de l'avènement de Léon IX à l'avènement de Clément V (1048-1305). — III. Histoire intérieure de la France de 1422 à 1559.

Histoire moderne et contemporaine. — I. Histoire intérieure et extérieure de la France sous Henri IV et Louis XIII (1589-1643). — II. Histoire intérieure et extérieure de la Russie de 1741 à 1796. — III. Histoire intérieure de la France de 1787 à 1852. — IV. Histoire intérieure et extérieure de l'Angleterre sous le règne de Victoria.

Géographie. — I. Géographie physique générale. — II. La France. — III. La Méditerranée et les trois péninsules de l'Europe méridionale. — IV. L'Asie des Moussons. L'archipel asiatique.

Erratum.

Ce n'est pas *un*, mais *trois* volumes qui ont paru de l'*Histoire de la Commune*, par M. Edmond Lepelletier (voir la *Revue*, fascicule de septembre-octobre, p. 222), et l'on annonce la publication prochaine d'un quatrième volume, entièrement composé par l'auteur avant sa mort.

G. Bourgin.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Asin y Palacios. El Averroismo teológico de S. Tomás de Aquino, 121.
Azcaráte (*Gumenindo de*). Concepto cientifico de la Historia, 377.
Borel (*Ernest*). Lyrisme, épopée, drame, 169.
Breuil (abbé *H.*). Voir *Cabré Aguilo*.
Bricout (*J.*). Où en est l'histoire des religions, 109.
Cabré Aguiló (*Juan*) et *Breuil* (abbé *H.*). L'antropologia, 356.
Callaeye (*F.*). L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle, 102.
Friederich (*Rudolf*). Die Befreiungskriege, 1813-1815, 130.
Gener (*Pompeyo*). Servet. Reforma contra Renacimiento, 372.
Goblet d'Alviella (comte). Croyances, rites, institutions, 102.
Lannoy (*C. de*) et *Van der Linden* (*H.*). Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens, Néerlande et Danemark, 101.
Leyen (*F. von der*). Das Mærchen, 169.
Mœller (*C.*). Histoire contemporaine, 1850-1900, 100.
Navez (*L.*). La campagne de 1815, 94.
Osia (commandant *d'*). Sur la campagne de 1813, 177.
Picavet (*F.*). Esquisse d'une histoire générale des philosophies médiévales, 121.
Vollers (*K.*). Welt religionen, 118.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Blasquez (*Antonio*) *y Delgado-Aguilera*. El periplo de Himilcon, 355.
Bloch (*Leo*). Sociale Kæmpfe im alten Rom, 396.
Cantarelli (*L.*). Liste des préfets d'Égypte, 395-642, 396.
Cumont (*F.*). Astrology and religion among the Greeks and Romans, 102.
Delbrück (*Richard*). Antike Portræts, 171.
Girard. Mélanges P.-F. Girard; études de droit romain, 153.
Hohlwein (*N.*). L'Égypte romaine, 103.
Hunger (*John*) et *Lamer* (*Hans*). Altorientalische Kultur im Bilde, 172.
Meyer (*Eduard*). Histoire de l'antiquité traduite par *Maxime David*, 110.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Arnheim (*Fritz*). Geschichte des preussischen Hofes, 128.
Bächtold (Dr *Hermann*). Der norddeutsche Handel im 12 und beginnenden 13 Jahrhundert, 340.
Bastgen (*Hubert*). Die Geschichte des Trierer Domkapitels im Mittelalter, 346.
Begemann (*Egbert*). Die Finanzreformversuche im Deutschen Reiche, 136.
Böhtlingk (*Arthur*). Bismarck und das päpstliche Rom, 136.
Brackmann (*Albert*). Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia, 343.
Brandenburg (*Erich*). Die deutsche Revolution 1848, 133.
Caro (*Georg*). Neue Beiträge zur deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte, 336.
Chroust (*Anton*). Das Grossherzogtum Würzburg, 129.
Curtius (*Paul*). Kurd von Schlözer, 137.
Döberl (*M.*). Entwicklungsgeschichte Bayerns, 127.
Eckert (*Heinrich*). Die Krämer in süddeutschen Städten bis zum Ausgang des Mittelalters, 339.
Egelhaaf (*Gothob*). Politische Jahresübersicht für 1912, 184.
Endres (*Fr.-C.*). Moltke, 402.
Ficker (*Julius*). Vom Reichsfürstenstande, 332.
Gärtner (*Alfred*). Der Kampf um den Zollverein zwischen Oesterreich und Preussen (1849-1853), 134.
Gentz (*F. von*). Briefe von und an Friedrich von Gentz, 131.
Gierke (*Otto*). Untersuchungen zur Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 331.
Grosch (*Georg*). Markgenossenschaft

und Grossgrundherrschaft in früheren Mittelalter, 337.
Hartmann (*L. M.*). Ein Kapitel vom spætantiken u. frühmittelalterlichen Staate, 186.
Hemmerle (*Eduard*). Die Rheinländer auf dem ersten Vereinigten Landtag (1847), 133.
Holzhausen (*Paul*). Die Deutschen in Russland 1812, 130.
Hüffer (*Hermann*). Lebenserinnerungen, 137.
Kissling (*Johannes B.*). Geschichte des Kulturkampfes im deutschen Reiche, 136.
Kleinschmidt (*Arthur*). Geschichte der Arenberg, Salm und Leyen, 129.
Koser (*Reinhold*). Geschichte Friedrichs des Grossen, 127.
Köstler (*Rudolf*). Huldentzug als Strafe, 347.
Krammer (*Mario*). Quellen zur Geschichte der deutschen Königswahl und des Kurfürstenkollegs, 330.
Krüger (*von*). Grundsätze und Anschauungen bei den Erhebungen der deutschen Könige, 331.
Lange (*Bernhard*). Die öffentliche Meinung in Sachsen (1813-1815), 130.
Luise von Preussen. Fünfundvierzig Jahre aus meinem Leben, 128.
Muller (*Walther*). Zur Frage des Ursprungs der mittelalterlichen Zünfte, 338.
Nathan (*Hélène*). Preussens Verfassung und Verwaltung im Urteile rheinischer Achtundvierziger, 132.
Nistor (Dr *J.*). Handel und Wandel in der Moldau bis zum Ende der 16 Jahrhunderts, 341.
Poetsch (Dr *Joseph*). Die Reichsacht im Mittelalter und besonders in der neueren Zeit, 335.
Preitz (*Max*). Prinz Moritz von Dessau im Siebenjährigen Kriege, 127.
Puntscharl (*Paul*). Forschungen zur Geschichte der Reichsverfassung, 332.
Richter (Dr *Paul*). Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung, 326.
Riedner (Dr *Otto*). Die Rechtsbücher Ludwigs des Bayern, 327.
Rockinger (*L. von*). Die Rechtsbücher Ludwig des Bayern, 327.
Rödding (*Hans*). Pufendorf als Historiker und Politiker, 127.
Rosenstock (Dr *Eugen*). Herzogsgewalt und Friedensschutz, 334.
Ruckstuhl (*Karl*). Der badische Liberalismus (1841-1843), 133.
Salomon (*Félix*). Die deutschen Parteiprogramme, 134.
Samanek (Dr *Vincenz*). Kronrat und Reichsherrschaft, 334.
Schmoller (*Gustav*). Charakterbilder, 137.
Schreiber (Dr *Georg*). Kurie und Kloster im 12 Jahrhundert, 344.
Schulte (*Aloys*). Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter, 342.
Schwerin (*Claudius Frhr. von*). Deutsche Rechtsgeschichte, 330.
Sieber (*Johannes*). Zur Geschichte des Reichsmatrikelwesens im ausgehenden Mittelalter, 336.
Spangenberg (*Hans*). Vom Lehnsstaat zum Städestaat, 335.
Steinert (Dr *Raimond*). Das Territorium der Reichsstadt Mülhausen i. Th., 328.
Steinhausen (*Georg*). Geschichte der deutschen Kultur, 184.
Stotze (*Wilhelm*). Die Gründung des Deutschen Reiches 1870, 135.
Stutz (Dr *Ulrich*). Der Erzbischof von Mainz und die deutsche Königswahl, 332.
Tarrasch (*Fritz*). Der Uebergang des Fürstentums Ansbach an Bayern, 129.
Vogel (*Karl*). Geschichte des Zollwesens der Stadt Freiburg-i.-B., 339.
Vollheim (*Fritz*). Die provisorische Verwaltung am Nieder- und Mittelrhein (1814-1816), 132.
Weber (*O.*). Deutsche Geschichte vom westfälischen Frieden, 126.
Weimann (Dr *Karl*). Die Mark- und Walderbengenossenschaften des niederrheins, 338.
Werminghoff (*Albert*). Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter, 185.
Zetter (Dr *Joseph*). Die Umwandlung des Benediktinerklosters Ellwangen in ein weltliches Chorherrstift (1460), 345.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

Die alten Territorien des Bezirks Lothringen (1648), 326.
Maringer (*H.*). Force du droit. Le problème d'Alsace-Lorraine, 402.

HISTOIRE D'AUTRICHE.

Aller (*Wilhelm*). Feldzeugmeister Benedek, 134.
Bretholz (*B.*). Geschichte der Stadt Brünn, 329.
Fournier (*August*). Historische Studien und Skizzen, 132.
Molden (*Ernst*). Die Orientpolitik des Fürsten Metternich, 1829-1833, 131.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Annuaires de l'Université de Louvain, 88.
Berlière (dom *U.*). Suppliques d'Innocent VI, 89.
Bormans (*S.*) et *Halkin* (*J.*). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, 88.
Bosmans (*H.*). Le P. F. Verbiest, directeur de l'observatoire de Pékin, 98.
Brants (*V.*). Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 90.
Bray (*F. de*). Quelques considérations politiques sur la révolte des provinces belges (1789-1790), 100.
— Mémoires du comte de Bray, ministre du roi de Bavière Maximilien, 100.
Brigode (*G.*) et *Ducarne* (*M.*). L'Escaut, le droit international et les traités, 97.
Buffin (baron *C.*). Mémoires et documents inédits sur la révolution belge (1830-1831), 91.
Cauchie (*A.*). Le comte L.-C.-M. de Barbiano di Belgiojoso et ses papiers d'État, 87.
— et *Van der Essen* (*L.*). Inventaire des archives farnésiennes de Naples, 87.
Cruyplants (*E.*). Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens, 93.
Cuvelier (*J.*). Le dénombrement des foyers en Brabant, 89.
Daumont (*F.*). Le mouvement flamand, 99.
Den Beer Portugael (*J.-C.-C.*). L'Escaut et la neutralité permanente de la Belgique (1830-1907), 97.
Desmons (*F.*). Etudes historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV, 93.
Duchaine (*P.*). La franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle, 96.
Duvivier (*P.*). L'exil de Cambacérès à Bruxelles, 98.
— L'exil du comte Sieyès à Bruxelles, 98.
— L'exil du comte Merlin dans les Pays-Bas, 98.
Gilliodts (*L.*). Coutumes des pays et comté de Flandre, 90.
Heusch (*W. de*). L'Escaut, la Hollande et la neutralité belge, 97.
Hulin (*F.*). L'Institut des Frères des écoles chrétiennes en Belgique, 96.
Lammens (*H.*). Bulletin de l'Institut égyptien, 120.
— Recherches de science religieuse, 120.
— Mélanges de la Faculté orientale, 120.
Leclère (*L.*). Concours quinquennal des sciences historiques [belges]. Rapport du jury, 88.
Lenaerts (*P.*). Journal de Libert de Pape, abbé du Parc, 91.
Letwinski (*S. de*). L'évolution industrielle de la Belgique, 95.
Lonchay (*H.*). Concours quinquennal d'histoire nationale [belge]. Rapport du jury, 88.
Lottin (*J.*). Quetelet, statisticien et sociologue, 98.
Mandonnet (*P.*). Siger de Brabant, 98.
Moreau (*E. de*). Adolphe Déchamps, 98.
Narez (*P.*). La question des fortifications de Flessingue, 97.
Nols (*Q.-G.*). Notes historiques sur l'abbaye du Parc, 96.
Orban (*O.*). Le droit constitutionnel de la Belgique, 97.
Poncelet (*E.*). Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège, 87.
Segers (*P.*). La défense de Flessingue et la liberté de l'Escaut, 97.
Simenon (*G.*). L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond (XIIIe-XVIIe siècle), 94.
Ulens (*R.*). Voir *Vliebergh* (*E.*).
Van der Haeghen (*Ferd.*), etc. Bibliotheca belgica, 88.
Van der Linden (*H.*). Manifestation en l'honneur de M. le professeur H. Pirenne, 88.
— et *Obreen* (*H.*). Album historique de la Belgique, 104.
Vanderrelde (*E.*). La Belgique et le Congo, 95.
Verriest (*L.*). Les luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai jusqu'en 1424, 94.
Villermont (comtesse *M. de*). Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, archiduchesse d'Autriche, 98.
Vliebergh (*E.*) et *Ulens* (*R.*). L'Ardenne, 94.
Warichez (*J.*). État bénéficial de la Flandre et du Tournaisis sous Philippe le Bon, 89.
Wauters (*A.-J.*). Histoire politique du Congo belge, 95.
Wilmotte. La culture française en Belgique, 99.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Actas de las Cortes de Castilla publicadas por acuerdo del Congreso de los Diputados, 348.
Albornoz y Portocarrero (*Nicolas*). Historia de la ciudad de Cabra, 366.
Alemany y Bolufer (*José*). La geografia de la Peninsula Iberica en los textos de los escritores griegos y latinos, 355.

Allen (*G.*). Forum Conche, 376.
Allicè Salvador (*M.*). La condicion juridica de los Consules, 376.
Alos (*S.*). El Cardenas de Aragon, Fr. Nicolas Rossell, 358.
Altamira y Crevea (*Rafael*). Mi viage à América, 379.
— Historia de España y de la civilizacion española, 379.
Alvaro de Luna. Libro de las claras e virtuosas mujeres, édit. par *Manuel Castillo*, 379.
Alzola y Minonlo (*P.*). Regimen economico-administrativò de Biscaya y de Guipuzcoa, 376.
Antolin (*P. Guillermo*). Catàlogo de los Codices latinos de la Real Biblioteca del Escorial, 353.
Arco (*R. del*). Coleccion documentos Historia Aragon, 349.
— Apuntes sobre el antiguo regimen municipal de Huesca, 358.
— La imprenta en Huesca, 379.
Arellano (*R. Ramirez de*). Memorias manchegas historicas y tradicionales, 367.
Arevalos (*Tomas Dominguez*). Los Teobaldos de Navarra, 358.
Arista y Rivera (Dr *G. Garcia*). Documentos del ejercito frances sitiador de Zaragoza (1808-1809), 340.
Asin. Voir *Ribera* (*J.*).
Azan (*Paul*). La légion étrangère en Espagne, 364.
Aznar Navarro (*Francisco*). El cabildo de Zaragoza en 1808-1809, 362.
Ballesteros (*Antonio*). La Cortes de 1252, 357.
Ballesteros Viana (*Miguel*). Historia contemporanea de la villa de Utiel, 366.
Baquero (*H.*). Floridablanca, 369.
Barcia (*Angel*). Catálogo de la colección de pinturas del Exmo Sr. Duque de Berwick y de Alba, 354.
Barraquer y Roviralta (*Cayetano*). Las casas de religiosos en Cataluña, 370.
Barras y Arajon (*Francisco*). De la Historia natural en España, 378.
Barrès (*Maurice*) et *Lafond* (*Paul*). Le Greco, 373.
Bartolomé (*J. M.*). Colegios universitacios de Salamanca, 378.
Barron (*Eduardo*). Catálogo de la escultura, 352.
Becker (*Jeronimo*). Relaciones diplomáticas entre España y la Santa Sede durante el siglo XIX, 364.
Belda et *Labra Hijo*. El centenario de 1812, 363.
Berruete Moret (*A.*). Valdes Leal. Estudio critico, 372.
— The School of Madrid, 373.
Berwick y de Alba (duque *de*). Correspondencia de Gutierrez Gomez de Fuensalida, 359.
Bethencourt (*Fernandez de*). Historia genealogica de la monarquia española, 377.
Blanco (*Rufino*). Quintana, sus ideas pedagogicas, 377.
Blazquez y Delgado-Aguilera (*Antonio*). La Hitacion de Wamba, 358.
— La geografia de España en el siglo XVI, 358.
— Una joya de la Cartografia americana del siglo XVI, 359.
Bofarull y Sanz (*Francisco de*). Los judios en el territorio de Barcelona, 357.
Bonilla San Martin (*Adolfo*). Historia de la filosofia española (siglos VII-XII), 378.
— Fernando de Cordoba (1425-1486), 378.
— Gestas de Rodrigo el Campeador, 378.
— Bibliografia de Menendez Pelayo, 370.
Botet y Sisó (*J.*). Les monedes catalanes, 374.
Bueno Garcia (*Alejandro*). Reseña historica de la villa de Nerja, 366.
Caballero de Puga (*E.*). Marruecos, 378.
Calvo Alaguera (*Gaspar*). Historia de la cuidad de Toro, 367.
Calzado (*Alfredo*). Voir *Castelar* (*Emilio*).
Cambronero (*Carlos*). Isabel II intima, 361.
Campo Angulo (*J.*). Geografia de Marruecos, 378.
Cánovas del Castillo (*A.*). Historia de la decadencia de España desde Felipe III hasta Carlos II, publ. p. *Perez de Guzmán*, 358.
Caraffa (*Garcia*). Voir *Olmet* (*Anton de*).
Castaneda y Alcober (*V.*). Estudio sobre la historia del derecho Valenciano, 375.
Castelar (*Emilio*). Correspondencia, publ. par *Adolfo Calzado*, 365.
Castillo (*Manuel*). Voir *Alvaro de Luna*.
Castillo (*R. de*). Objetos egipcios encontrados en Tarragona, 375.
Castillo y Lopez (*Angel de*). Los castros gallegos, 356.
Castro (*Cristobal de*). Antologia de las Cortes de 1820, 364.
— Antologia de las Cortes de 1859 à 1863, 364.
Catalina y Garcia (*Juan*). Historia de la Orden de San Jeronimo, 351.
Cerralbo (marquis *de*). El Alto Jalon : descubrimientos arqueologicos, 355.

Chabas (*Roque*). Episcopologio Valentino, 370.
Charteroix (le P. *J. F.*). Historia del Paraguay, 366.
Chaves (*Manuel*). D. Alberto Rodriguez de Lista, 369.
— D. Jose de Velilla, 369.
Cieza de Leon (*Pedro*). Guerra de Quito, 351.
Comenge (*Rafael*). Antologia de las Cortes de Cadix, 364.
Conard (*Pierre*). La Constitution de Bayonne, 361.
Conrrotte (*Manuel*). España y los paises musulmanes durante el ministerio de Floridablanca, 361.
Corbella (*Ramon*). La Aljames de Juheus de Vich, 357.
Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia, 348.
Cortinez y Murube (*Felipe*). Ideas juridicas de Saavedra Fajardo, 376.
Cossio (*M. B.*). El Greco, 372.
Croquer y Cabeza (*Emilio*). Apuntes para la biografia del Capitan general de la Real Armada, 369.
Daudevard de Perussac (*J.*). Diario histórico de los sitios de Zaragoza, 362.
Deleito Piñuela (*José*). Fernando VII en Palencia el año 1814, 363.
Delgado Merchan (*Luis*). Historia de Cuidad-Real, 367.
Desdevises du Dezert (*G.*). La junte supérieure de Catalogne, 389.
Documentos históricos referentes à Extremadura, 350.
Echegaray y Serapio Mùgica (*Carmelo*). Villafranca de Guipuzcoa, 368.
Ergueta (*D.*). Cantos y poemàs populares de la guerra de la Independencia, 379.
Esjan (*Fr. Samuel*). España en Tierra Santa, 370.
— Relaciones de España y Tierra Santa à través de los siglos, 370.
Espejo (*Cristobal*). Sobre organización de la Hacienda Española en el siglo XVI, 359.
Fernandez de Henestrosa (*Ignacio*). La cuestion de Marruecos, 378.
Fernandez Montana (*F.*). El Bienaventurado Maestro Juan de Avila, 371.
Fernandez y Gonzalez (*Delfin*). Les grandes cathédrales de l'Europe, 373.
Ferrun de Sagarra. Sigilografia dels comtes d'Urgell, 374.
Finke (*Heinrich*). Acta Aragonensia, 349.
Figarola Caneda. Cartografia Cubana del British Museum, 355.
Figueroa y Torres (*Alvaro*), *Conde de Romanones*. Las ruinas de Termes, 356.
Fiter (*Joseph*). La exposición histórica de la guerra de la Independencia a Catalunya, 354.
Folache y Orozco (*Antonio*). Protohistorie de la actuel provincia de Almeria, 356.
Fuente Arias (*Rafael*). Alfonso de Quintanilla, contador mayor de los Reyes Católicos, 359.
Fuentes (*Julio*). Gonzalo de Cordoba en Cefalonnie, 358.
— El conde de Fuentes y su tiempo, 359.
Gamboa y Planas (*Marcelino*). Biografia y Bibliografia de D. Joaquim Costa, 369.
Gante (*Mariscal de*). Los autos sacramentales desde sus origenes hasta mediados del siglo XVII, 372.
Garcia (*Genaro*). El clero de Mexico durante la dominacion española, 371.
Garcia Guijarro (*Luis*). La guerra de la Independencia y el guerrillero Romeu, 362.
Garcia Perez (*Antonio*). Geografia militar de Marruecos, 378.
Garcia Pimentel (*Luis*). Memorias de Fray Toribio de Motolinia, 365.
Garcia Ramos (*Alfredo*). Estudios consuetudinarios y practicas economico familiares y maritimas de Galicia, 375.
Garrido Atienza (*Miguel*). Las Capitulaciones para la entrega de Granada, 358.
Gascon y Guimbero (*Domingo*). Los Amantes de Teruel, 354.
— Relación de escritores turolenses, 354.
Génovès y Olmos (*Eduardo*). Catalech descriptiu de los obres impreses en llengua Valenciana (1474-1800), 354.
Gestozo Perez. Ensayo de un diccionario de los artistas que florecieron en Sevilla, desde el siglo XIII al XVIII, 375.
Gil (*Rodolfo*). Romancero judeo español, 379.
Gimenez Soler (*Andrès*). La Corona de Aragon y Granada, 357.
Ginard Larrauri (*Teofilo*). Historia de la noble villa de Bilbao, 368.
Gomez Bardaji (*J.-J.*) et *Ostiz de Burgos* (*José*). Annales parlamentarios, 351.
Gomez Centurion (*José*). Jovellanos y las Ordenes militares, 361.
Gomez de Arteche (*José*). Centenario de los sitios de Zaragoza, 362.
— Dos de Mayo de 1808, 362.
Gomez Imaz (*Manuel*). Sevilla en 1808, 362.

Gomez Imaz (*Manuel*). Los periodicos durante la guerra de la Independencia, 353.
Gomez y Rodriguez (*Mariano de la Paz*). Estudio sobre la religion del imperio de los Incas, 371.
Gonzalez Simancas (*Manuel*). Banderas y estandartes del Museo de Invalidos, 375.
— Regimiento inmemorial del Rey numero I, 365.
— Plazas de guerra y castillos medioevales de la frontera de Portugal, 372.
Gras (*Rafael*). La Paheria de Lerida, 358.
Gredilla (*F.*). Biografia de José Celestino Mutis, 377.
Gutierez de Santa Clara (*Pedro*). Historia de las guerras civiles del Peru, 1544-1548, 366.
Hazañas (*Joaquin*). Maestre Rodrigo, 370.
Hernandez (*P. Pablo*). El extrañamento de los Jesuitas del Rio de la Plata, 365.
Hernandez Sanz (*Francesco*). Monumentos primitivos de Menorca, 375.
— Compendio de geografia de la isla de Menorca, 367.
Hinojosa (*Eduardo*). Cual ha sido, cual es y cual debiera ser la condicion de la mujer casada en la esfera del derecho civil? 376.
Horcajo y Monte (*E.*). Historia de la Virgen de la Peña en la villa de Sepulveda y su santuario, 371.
Hora Gaudó (*Manuel*). Colleccion documentos Historia de Aragon, 349.
Hume (*Martin*). La cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne, 360.
Ibañez Marin (*José*). Bibliografia de la guerra de la Independencia, 353.
— El Mariscal Soult en Portugal, 363.
— El Cuerpo de Artillería en el primer Centenario de Dos de Mayo de 1808, 363.
— El Senado en el Centenario de la Independencia, 363.
— Educadores de nuestro ejercito, 378.
Ibarra (*Eduardo*). Documentos aragoneses en los archivos de Italia, 350.
José de Siguenza (*Fray*). Historia de la Orden de San Jeronimo, 351.
Juderias (*Julian*). Los Favoritos de Felipe III, 360.
— España en tiempo de Carlos II el Hechizado, 360.
Labra (*Rafael* M°). Los Diputados Americanos en las cortes de Cadiz, 363.
Lafond (*Paul*). Voir *Barrès* (*Maurice*).
Lafuente-Vanrell (*Lorenzo*). Geografia e historia de Menorca, 367.
La Iglesia (*Francisco de*). Bibliografia de Carlos V, publ. par *Enrique Pacheco de Leyva*, 355.
— Las Cortes en el reinado de Carlos V, 359.
— Estudios historicos (1515-1555), 359.
— Las rentas del imperio en Castilla, 359.
La Mantia (*Giuseppe*). Documenti su le relazioni del Re Alfonso III di Aragona con la Sicilia (1285-1291), 349.
Lamperez y Romea (*V.*). Historia de la arquitectura cristiana española en la edad media, 372.
Las Casas (*Fray Bartolomé de*). Historiadores de Indias, 351.
Las Navas (comte *de*). Catàlogo de la Real Biblioteca, 353.
La Torre del Cerro (*Antonio*). La Universidad de Alcalà, 359.
La Vega (*L. de*). Indice critico de las obras del escultor Mena, existentes en Malaga, 373.
Leguina (*Enrique*). Arte antiguo. Espadas de Carlos, 374.
— Arte antiguo. Esmaltes Españoles, 374.
Lema (marquès *de*). Antecedentes politicos y diplomaticos de los sucesos de 1808, 361.
Leon y Manjon (*Pedro*). Historial de fiestas y donativos, 377.
Leon y Ramos (*E.*). Marruecos, su sueto y su derecho, 378.
Lizárraga (*Fray Reginaldo de*). Jornada de Omagua y Dorado, 351.
Llabrés (*G.*). Estudi historisch y literari sobre'l cançoner dels Comptes d'Urgell, 378.
Longás Bartibás (le P. *Pedro*). Colleccion documentos Historia Aragon, 349.
Lopez de Ayllon y Peira (*Eduardo*). Ligera reseña historica de la guerra de la Independencia, 362.
Lopez Dóriga. Voir *Redonet* (*Luis*).
Lopez Martinez (*C.*). Valdes Leal y sus discipulos, 373.
Lopez Pelaez (*A.*). Vita postuma de un Santo (siglo IX) : San Froilan de Lugo, 371.
Los Augustinos y el Real Monasterio del Escorial, 372.
Madrazo (*P.*). Catálogo de los cuadros del Museo del Prado, 354.
Magriña y Suñer (*Antonin*). Historia de los siete sitios de Gandesa, 364.
Mancheño y Olivares (*Miguel*). Cu-

riosidades de Arcos de la Frontera, 366.
Martin Peinador (*L.*). Marruecos, Argelia, Tunez, Tripoli, 378.
Martinez Nacarini (*D.*). D. Francisco de Quevedo, 376.
Martinez Salazar (*Andrès*). Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI, 350.
Martinez y Gonzalez. Participacion de los hijos de la Mancha en el descubrimiento de América, 368.
Massó Torrents (*J.*). Les lletres catalanes en temps del Rey Marti y en Ramon Gavall, 379.
Maura y Gamazo (*Gabriel*). Carlos II y su corte, 360.
Medina (*José Toribio*). El veneciano Sebastian Caboto el servicio de España, 365.
Melida (*J. R.*). La escultura hispano cristiana de los primeros siglos de la Era, 373.
Melo (*F. Manuel de*). Guerra de Cataluña, 352.
Mendez Bejarano (*Mario*). Historia politica de los afrancesados, 363.
Menendez Pidal (*Ramon*). L'épopée castillane à travers la littérature espagnole, 379.
— (*Juan*). El bufón de Carlos V, 360.
— San Pedro de Cardeña; restos y memorias del antiguo monasterio, 372.
Menendez y Pelayo. Historia de los heterodoxos españoles, 371.
Mesa de la Peña (*Rafael*). Antologia de las cortes desde 1886 a 1890, 364.
Mina (*Juana Vega de*). Apuntes para la historia del tempo, 364.
Minguella (*Fr. Toribio*). Historia de la Diocesis de Sigüenza, 370.
— Santa Librada, patrona di Sigüenza, 371.
Mirel y Sans (*Joaquin*). Documents en langue catalane, 350.
— Negociacions diplomatiques d'Alfons III de Catalunya Aragó ab el Rey de França (1328-1332), 358.
Moral (*Juan Gabriel del*). Memorias de la guerra de la Independencia, 364.
Moraleda y Esteban (*Juan*). Sucesos notables ocurridos en Toledo durante la guerra de la Independencia, 362.
— Historia y evolucion de la prensa Toledana, 367.
— Los seises de la Catedral de Toledo, 371.
— Martires mozarabes de Tolodo, 371.
Morales (*Gabriel de*). Datos para la historia de Melilla, 368.
Morales (*P.*). Estudio historico acerca de la conquista de la Gran Canaria, 368.
Moreno Gil (*L.*). Panteones de Reyes y de Infantes en el Monasterio del Escorial, 373.
Morote (*Luis*). La Tierra de las Guanartemes (Canarias orientales), 368.
Nido y Segalerra (*D. Juan del*). Antologia de las Cortes desde 1840 a 1846, 364.
Novo y Colson (*Pedro*). Noticia biografica de D. Cesareo Fernandez Duro, 369.
O'Callaghan (*R.*). Historia de la Santa Cinta, 371.
Ocaña Prados (*Juan*). Historia de la Villanueva de Cordoba, 366.
Ocana y Merino (*Esteban*). Historia general y critica de la Rioja, 367.
Olivart (*marquis d'*). Collection de los tradados, documentos y convenios internacionales, 352.
Olmedo y Rodriguez (*Felipe*). La Provincia de Zamora, 367.
Olmet (*Anton del*) y *Caraffa* (*Garcia*). Los grandes españoles, 370.
Ortiz del Barco (*Juan*). Los Franciscanos, 370.
Osma (*G. J. de*). Apuntes sobra ceramica morisca, 374.
Ostiz de Burgos. Voir *Gomez Bardaji*.
Pacheco y de Leiva (*Enrique*). Carlos V y los Turcos en 1532, 359.
— Voir *La Iglesia*.
Palacio (*T. D.*). Documentos del Archivo general de la villa de Madrid, 350.
Palanguer y Ayen (*Fernando*). Apuntes genealogicos de la villa de Velez Rubio, 366.
Palencia (*Alonso de*). Guerra de Granada, trad. p. *Paz y Melia*, 352.
Pano y Ruata (*Mariano de*). La Condesa de Bureta y el Regente D. Pedro Maria Rio y Monserrat, 362.
Pardo y Manuel Villena. El marques de Rafal, 361.
Pareja Garrido (*José*). La Enseñanza de la Medicina en España, 378.
Pareja Navarro (*M.*). Las ideas politicas de Baltasar Gracian, 376.
Paris (*Pierre*). Promenades archéologiques en Espagne, 356.
Parolo y Manuel de Villena (*A.*) et *Suarez de Tangil y de Angulo* (*F.*). Indice de pruebas de los caballeros en el gran priorato de Castilla y Leon (1514), 377.
Parra (*V.*). Ensayo sobre la topografia de la plaza de Olivenza, 368.
Parral Cristobal (*Luis*). Fueros, observancias, actos de corte del Reino de Aragon, 377.
Partells (*Pablo*). Historia de la Com-

pañia de Jesus en la provincia de Paraguay, 371.
Paz y Meliá. Voir *Palencia* (*Alonso de*).
Pelayo Quintero. Otra relación del saqueo e incendio de Cadiz por los ingleses en el año 1596, 360.
— Sillas de coro, 374.
Peray March (*Josef*). Monografia historisch descriptiva de Sant Cugal del Valles, 367.
Perez Bua (*U.*). La Carta otorgada de Bayonne, 361.
Perez Cabrero (*A.*). Ibiza, 367.
— Ibiza arqueologica, 373.
Perez de Guzman y Gallo (*Juan*). Estudios de la vida, reinado, proscripcion y muerte de Carlos IV y Maria Luisa de Borbon, 360.
— El Dos de Mayo de 1808 en Madrid, 360.
— Voir *Canovas del Castillo*.
Perez Pastor (*Cristobal*). Bibliografia madrileña, 353.
Perez y Gonzalez (*Felipe*). Un cuadro de historia (de Goya), 373.
Pijoan (*J.*). La Ceramica iberica à l'Aragó, 356.
— Miniaturas españolas en manuscritos de la Biblioteca del Vaticano, 357.
Pila Espelosus (*F.*). La Argelia Francesa, 378.
Pi y Margall (*Francisco*). Cartas intimas, 365.
Posada (*Adolfo*). Evolucion legislativa del Regimen local en España (1809-1812), 375.
Pourot (*Paul*). Tolède, son histoire, ses monuments, 368.
Puerto y Reina (*J.*). Biografia de R. P. Tarin, 370.
Puig y Cadafalch (*J.*). Les excavations d'Empuriés, 356.
— L'Arquitectura romanica à Catalunya, 372.
Puyol y Alonso (*G.*). Cantar de gesta de Sancho II de Castilla, 379.
Ramiro (*Mariano Gaspar*). Ultimos pactos y correspondencia intima entre los Reyes Católicos y Boabdil sobre la entrega de Granada, 359.
Redel (*Enrique*). Ambrosio de Morales, 369.
— La Virgen de Liñares, 371.
Redonet (*Luis*) et *Lopez Dóriga*. Historia juridica del cultivo de la intraganadera en España, 375.
Retana (*J.*). Origines de la imprenta filipina, 379.
— (*W. S.*). Aparato bibliográfico de la Historia general de Filipinas, 355.
— (*E.*). La primera conjuración separatista (1577-1578), 365.
Retratos de la guerra de la Indepencia, 373.
Reymondez del Campo (*Jesus*). Correspondencia del P. Andres Marcos Burriel, 369.
Ribera (*J.*) et *Asin*. Manuscritos arabes y aljamiados de la Biblioteca de la Junta, 356.
Rico (*Vinda de*). Catàlogos de libros y folletos raros ... que se venden en la libreria de Bibliofilos españoles, 354.
Roca (*Pedro*). Catàlogo de los manuscritos que pertenecieron a D. Pascual Gayangos, 353.
Rodriguez Lopez (*Pedro*). Episcopologio asturicense, 352.
Rodriguez Villa (*Antonio*). Cronicas del Gran Capitan, 351.
— Don Pablo Morillo, 368.
— Don Diego Hurtado, 368.
Roman y Calvet (*J.*). Los nombres e importancia arqueologica de las Islas Pythiusas, 356.
Roure (*N.*). La vila de Balmes, 370.
Rubió y Lluch (*Antoni*). Documents per la historia de la cultura catalana mig-eval, 350.
— Tradicions sobre la caiguda del comtat catala de Sasona, 367.
— El castells catalans de la Gresia continental, 372.
Ruiz Abéniz. La campaña del Riff, 378.
Saavedra (*Eduardo*). Abderraman I, 356.
Saavedra y Magdalena (*Diego*). España en el Africa Occidental, 378.
Salarrulana de Dios (*José*). Coleccion de documentos para el estudio de la Historia de Aragon, 349.
Salillas (*Rafael*). En las cortes de Cadiz, 363.
Salvá (*Anselmo*). Paginas historico burgalesas, 367.
Sanchez Albornoz (*Claudio*). Avila desde 1808 à 1814, 367.
Sanchez (*Juan*). Bibliografia Zaragozana del siglo XV, 354.
Sanchiz y Sivéra. La catedral de Valencia, 374.
Sanjuan y Moreno (*Mariano*). Santisteban del Puerto y su comarca, 366.
San Roman (*F.*). El Greco en Toledo, 372.
Santiago Gadea (*Augusto C. de*). La administración militar en la guerra de la Independencia, 363.
— La guerra de la Independencia. Galicia, 369.
Saralegui y Medina (*Manuel*). El corregidor Portejos y el Madrid de su tiempo, 361.

Saralegui y Medina (*Manuel*). Silueta del Almirante de Castilla Don Alfonso Jofre Tenorio, 357.
Selgas (*Fortunato*). Monumentos ovetenses del siglo IX, 372.
Sentenach (*N.*). La Pintura en Madrid desde sus origines hasta el siglo XIX, 373.
— Estudios sobre numismatica Espanola, 374.
— Bosquejo historico sobre la orfebreria española, 374.
— El escudo de España, 374.
Serrano Fatigati (*E.*). La Escultura en Madrid, 373.
Serrano (le P. *Luciano*). Coleccion diplomatica de San Salvador del Moral, 348.
Serrano Sanz. Historiadores de Indias, 351.
— Noticias y documentos históricos del condado de Ribagorza, 356.
— Relaciones historicas de la América Central, 365.
— El archivio de Jordias (1527-1534), 377.
Serrano y Morales (*José-Enrique*). Bibliotecas de Juan Chival y de D. Salvador Sastre, 354.
Silges (*J.-B.*). Las mujeres del rey Pedro I de Castilla, 357.
Siveza y Font (*Sebastian*). Apuntes historicos de la villa de Canals, 366.
Soldevilla (*Fernando*). El año politico, 365.
Somoza y Garcia Sala. Cartas de Jovellanos, 361.
— Gijon en la historia general de Asturias, 368.
— Documentos para escribir la biografia de Jovellanos, 369.
Suarez de Tangil y de Angulo (*F.*). Voir *Parolo y Manuel de Villena* (*A.*).
Suarez Inclan (*Julian*). La guerra de la Independencia española y su historiador D. José Gomez Arteche, 363.
— Banderas y estandartes de los cuerpos militares, 375.
Tettamancy (*Gaston F.*). Batallon literario de Santiago, 362.
Toledo (*José Octavio de*). Catàlogo de la libreria del Cabildo Toledano, 353.
Toribio de Ortiguera (*de*). Jornada del Rio Marañon, 351.
Torres Lanzas (*Pedro*). Independencia de America, 352.
Tramoyeres (*Luis Blasco*). Hierros artisticos, 374.
Trelles (*Carlos M.*). Ensayos de bibliografia Cubana de los siglos XVII y XVIII, 355.
T'Serclaes (duque *de*). Siete cartas ineditas del Rey D. Felipe II, 360.
T'Serclaes (duque *de*). Historiadores del reino de Sevilla, 366.
Ugarte y Pagès (*G.*). Las modernas ideas de organizacion social, 376.
Urcña (*R. de*). Una tradiciòn juridica española, 376.
— Una edicion de las Leges Gothorum Regum, 376.
— El fuero de Zorita de los Canes, 376.
Vaca Gonzalez. Algunos datos para una historia de la ceràmica de Talavera de la Reina, 374.
Valbuena (*R. Fernandez*). Le Bel hanmidrás ó casa de estudio de los judios en Toledo, 357.
Valencia (*Fr. Ambrosio de*). Los Capuchinos de Andalucia en la guerra de la Independencia, 371.
— Reseña historica de la provincia Capuchina de Andalucia, 371.
Valverde y Perales (*Francisco*). Antiguas ordenanzas de la villa de Baena, 352.
Vasco (*Eusebio*). Ocupación e incendio de Valdepeñas por las tropas francesas en 1808, 362.
Velasco Lopez (*E.*). Crónica y biografias alavesas, 368.
Vergara (*G.*). Derecho consuetudinario y economia popular de la provincia de Segovia, 375.
— (*Gabriel M.*). Los Diputados eclesiásticos en las cortes de Cadiz, 363.
Villa-Amil y Castro. Mobiliario litúrgico de Galicia en la edad media, 375.
Villa-Urrutia (*W. R. de*). Relaciones entre España e Inglaterra durante la guerra de la Independencia, 361.
Vindel (*P.*). Catàlogo de libros preciosos impresos y manuscritos, 354.
Weyler (*Valeriano*). Mi mando en Cuba, 1896-1897, 365.
Zabala Allende (*Federico*). El Consulado y las ordinansas de Comercio de Bilbao, 375.
Zorita (*Alonso de*). Historia de la Nueva España, 366.

HISTOIRE DE FRANCE.

Arnaud (*Raoul*). Sous la rafale, 313.
Arnoux (*Jules*). Un précurseur de Ronsard : Antoine Heroët, 398.
Auerbach (*Bertrand*). Recueil des instructions données aux ambassadeurs, t. XVIII, 163.
— La France et le Saint-Empire germanique, 163.
Aulard (*F.-A.*). Actes du Comité de Salut public, 308.
Aulard (*F.-A.*). Études et leçons d'his-

toire sur la Révolution française, 312.
Barennes (*J.*). Voir *Chauvet* (*G.*).
Barry (vicomte *G. de Gérard du*). De Bergerac à Quiberon (1789-1795), 322.
Barthou (*Louis*). Mirabeau, 314.
Bencazar. Voir *Marion*.
Besset (*Ch. du*). Essai sur la noblesse vivaraise, 165.
Boüard (*Alain de*). Étude de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris, 172.
Boulay de la Meurthe (comte). Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804), 316.
Boulé (*Alph.*). Catherine de Médicis et Coligny, 399.
Boutenko (*V.*). Le parti libéral en France sous la Restauration, 167.
Brase (*Siegfred*). Émile Ollivier's Memoiren, 135.
Brière (*G.*). Voir *Vitry* (*P.*).
Bruneau (*Charles*). La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne, 401.
Cahen (*L.*) et *Guyot* (*Raymond*). L'œuvre législative de la Révolution, 310.
Calmette (*Jos.*). Inventaires des archives anciennes de la Faculté de médecine de Montpellier, 181.
Camon (colonel). La manœuvre napoléonienne dans le combat de cavalerie, 177.
Campagnac (*Edm.*). Les débuts de la déchristianisation dans le Cher, 182.
Caron (*Pierre*). Papiers des Comités militaires des assemblées révolutionnaires, 309.
— L'histoire par les contemporains. La défense nationale de 1792 à 1895, 177.
Cartulaire de l'Université de Montpellier, 181.
Castex (lieutenant). La manœuvre de La Praya, 16 avril 1781, 383.
Cathelineau (*Léonce*). Cahiers des doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint-Maixent, 306.
Caudrillier. Voir *Marion*.
Chaillon (abbé *M.*). Recherches histor. et archéol. sur Gardanne. Inscriptions, bas-reliefs et documents divers du canton de Gardanne, 180.
Charlier (*G.*). Le sentiment de la nature chez les romantiques français, 103.
Chauvet (*G.*) et *Barennes* (*J.*). Archives dép. de la Gironde. Répertoire numérique des minutes notariales et terrier de la Garde-note, 183.
Chronique de Morigny, nouv. édit. par *L. Mirot*, 397.
Chuquet (*Arthur*). Études d'histoire, 6e série, 312.
— Quatre généraux de la Révolution, 321.
— Le général Dagobert, 322.
Coligny (comte *R. de*). Gaspard II de Coligny, 399.
Combet (*J.*). Le directoire départemental et l'administration centrale des Alpes-Maritimes, 183.
Depoin (*J.*). Les comtes de Paris sous la dynastie carolingienne, 398.
Déportation (la) du clergé orthodoxe pendant la Révolution, 321.
Ducaunnès-Duval (*G.*). Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaires, III, 184.
Étienne (*Charles*). Cahiers des doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy, 307.
Feder (*A. Leonhard*). Studien zu Hilarius von Poitiers, 397.
Gautherot (*Gustave*). La démocratie révolutionnaire de la Constituante à la Convention, 310.
Grasilier (*Léonce*). Un secrétaire de Robespierre : Simon Duplay, 177.
Grégoire de Tours. Histoire des Francs; nouv. édit. par *R. Poupardin*, 396.
Guyot (*R.*). Voir *Cahen* (*L.*).
Havard (*Oscar*). Histoire de la Révolution dans les ports de guerre, 386.
Herment (général). Considérations sur la défense de la frontière du Nord, 178.
Jubineau (*Maurice*). L'idée de fédéralisme économique dans le socialisme français, 400.
Jusserand (*J.-J.*). Ronsard, 398.
Laguérenne (*Henry de*). Notes et souvenirs relatifs à l'ancien couvent des Ursulines de Montluçon, 181.
Lanson (*Gustave*). Manuel bibliographique de la littérature française moderne, 179, 400.
Le Brun (*Eugène*). Trois victimes de la Terreur en Bourbonnais, 325.
Lenôtre (*Georges*). Bleus, Blancs et Rouges, 313.
Lesort (*André*). Voir *Sée* (*Henri*).
Lesueur (Dr *F.*). L'Assemblée de département de Blois et de Romorantin, 1787-1790, 322.
Lhomer (*Jean*). François de Neufchâteau, 1750-1828, 317.
Lorain (*Charles*). Subsistances en céréales dans le district de Chaumont (1788-an V), Haute-Marne, 308.
Madelin (*Louis*). France et Rome, 174.
Matlet (*Marc-Georges*). La politique financière des Jacobins, 311.
Marcaggi (*V.*). Les origines de la dé-

claration des droits de l'homme de 1789, 176.
Marion, Benzacar et *Caudrillier*. Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans la Gironde, 308.
Marsh (*F. B.*). English rule in Gascony, 1199-1259, 382.
Masoin (*F.*). Histoire de l'État indépendant du Congo, 96.
Mettrier (*H.*). Formation du département de la Haute-Marne en 1790, 323.
Meynier (*Albert*). Jean-Jacques révolutionnaire, 176.
Mirot (*L.*). La Chronique de Morigny, nouv. édit., 397.
Montarlot (*P.*) et *Pingaud* (*L.*). Le congrès de Rastatt, 325.
Mornet (*Daniel*). Le romantisme en France au XVIIIe siècle, 175.
Nadaillac (colonel, marquis *de*). Mémoires de la marquise de Nadaillac et du duc d'Escars, 317.
Nouaillac. Henri IV et les croquants du Limousin, 399.
Oursel (*C.*). Notes pour servir à l'histoire de la Réforme en Normandie au temps de François Ier, 180.
Ozanam. Livre du centenaire, 178.
Perrout (*René*). Au seuil de l'Alsace, 1870-71, 400.
Petel (abbé *Auguste*). Le temple de Bonlieu et ses dépendances, 179.
Pfisler (*Christian*). Les assemblées électorales dans le département de la Meurthe, 323.
Picard (*Roger*). Les mutations des monnaies et la doctrine économique en France du XVIe siècle à la Révolution, 399.
Piépape (général *de*). Histoire des princes de Condé au XVIIIe s., 315.
Pingaud (*L.*). Voir *Montarlot* (*P.*).
Piton (*C.*). La rue Michel-le-Comte, 183.
Poliquet (D^r). Le secret de Mme Récamier, 178.
Poupardin (*René*). Voir *Grégoire de Tours*.
Prunel (*Louis*). Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France, 1588-1655, 173.
Reynaud (*Louis*). Les origines de l'influence française en Allemagne, 155.
Romier (*Lucien*). Les origines politiques des guerres de religion, 159.
Schmidt (*Charles*). Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, 309.
Schveitzer (*Marcel*). La constitution de l'an III dans le département de l'Eure, 182.
Sée (*Henri*) et *Lesort* (*André*). Cahiers des doléances de la sénéchaussée de Rennes, 306.
Seligmann (*Edmond*). La justice en France pendant la Révolution, 311.
Sevestre (abbé), *Eude* (lieutenant), *Le Corbelier* (*Ed.*). La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution, 324.
Sicard (abbé *Auguste*). L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution, 319.
Simar (*T.*). Étude sur Erycius Putaneus (1574-1646), 103.
— Christophe de Longueil, humaniste, 103.
Tambour (*E.*). Études sur la Révolution dans le département de Seine-et-Oise, 324.
Toussaint (*Paul*). Les foires de Chalon-sur-Saône, 179.
Viard (*Paul*). Études sur l'histoire de la dîme ecclésiastique en France, 172.
Vitry (*Paul*) et *Brière* (*Gaston*). Documents de sculpture française. Renaissance, 161.
Welvert (*Eugène*). Mémoires de Théodore de Lameth, 314.
— En feuilletant de vieux papiers, 175.
Wilkinson (*Maurice*). Dijon, 1562-1574, 181.

HISTOIRE D'HAÏTI.

Dorsainville (*J.-B.*). Cours d'histoire d'Haïti, 403.

HISTOIRE D'ITALIE.

Biblioteca di storia italiana recente, t. IV, 407.
Colajanni (*N.*). I partiti politici in Italia, 408.
Dallari (*Gino*). Il nuovo contrattatualismo nella filosofia sociale e juridica, 408.
Donaver (*Federico*). Storia della repubblica di Genova, 407.
Hazard (*Paul*). Leopardi, 408.
Histoire de la guerre italo-turque, 187.
Johnston (*R. M.*). Mémoire de Marie-Caroline, reine de Naples, intitulé : De la révolution du royaume de Sicile, 146.
La guerre in Piemonte (1703-1708) e l'assedio di Torino, t. VI, 407.
Malvezzi (*Aldobrandino*). L'Italia e l'Islam in Libia, 408.
Manno (*Antonio*). Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, t. IX, 406.
Marie-Caroline, reine de Naples. De la révolution du royaume de Sicile, publ. par *Johnston* (*R. M.*), 186.

Pitollet (*Camille*). Pour la biographie critique de Guillaume Libri, 408.

HISTOIRE DE RUSSIE.

Akty izdavaiimyia Vilenskoïou comissiei..., 141.
Akty minskago grodskavo souda, 145
Arkhiv bratiev Tourguenievyk, 151.
Barskov. Pamiatniki..., 146.
Baye (baron *J. de*). Smolensk. Ses origines, 142.
Bogoslovski (*M.*). Zemkoïe Samoopravlenie, 146.
Bogoutcharski. Iz istorii polititcheskoi borbi..., 151.
— Aktivnoïe narodovoltchestvo..., 151.
Boumaggi cabinieta Anny Ivanovny, 149.
Chmourlo. Piotr Veliki i otsenke sovieminnikov i potomstva, 147.
Diplomatitcheskaïa pérepiska Ekateriny II, 149.
Diplomatitcheskaïa perepiska frantzouckikh..., 149.
Dornar-Zapolski. Na zarie Krestianskoï svobody, 139.
— Istoria Rousskavo narodnavo khosiaïstva, 144.
Dvesti let cabinieta evo velitchesva, 148.
Gautier. Voir *Vesselovski*.
Goetz (Dr *Leop. Carl*). Das russische Recht, 143.
Goriaïnov (*S.*). Dokoumenty gossoudarstvennago..., 142.
Inventari strarostv..., 145.
Istoria imperatora Alexandra Pavlovitcha, 141.
Kapterev. Patriarkh Nikone i tsar Alexei Mikhaïlovitch, 147.
— Patriarkh Nikone i evo protivniki, 147.
Kistiakovski. Stranitzi prochlavo, 151.
Klotchkov (*M.*). Nacélénié Rossyi pri Petré..., 147.
Koudachev (prince). Istoria imperatora Alexandra Pavlovitcha, 141.
Kretchétotovich (le P.). Krestianskaïa reforma, 139.
Kulczycki. Geschichte der russischen Revolution, 151.
Lappo (*J.*). Velikoïe Kniajestvo Litovskoïe..., 144.
Lirondelle (*André*). Shakespeare en Russie, 1748-1840, 187.
Materialy Ekaterininskoï zakonodatelnoï comissii, 149.
Mikhaïlovitch (*V. K. Nikolaï*). Imperator Alexandr I, 140.
Novombergski (*N.*). Slovo i dielo gossou darevy, 146.
Osvobojdenie krestian, 139.
Otetchestvennaïa voïna i rousskoie obstchesvo, 141.
Pamiatniki diplomatischeskikh, 143.
Perepiska imperatora Nicolaïa I's, 151.
Pierling (le P. *P.*). La Russie et le Saint-Siége, 150.
Polnoïe sobranié rousskikh letopiciei, 145.
Poltoratzky (*Hermione*). Profils russes, 188.
Popelnitzki (*A.*). Secretnyi comitet v diele osvobojdenia Krestian..., 139.
Prikhodo-raskhodnyia knigui moskovskikh prikarov, 146.
Protocoly conferentzii, 149.
Rojdestvenski. Otcherki po istorii sistem..., 148.
Smolinskaïa Starina, 142.
Société d'histoire de Russie, t. CXXXVII (Recueil de la), 143.
Soukhotine. Voir *Vesselovski*.
Telberg (*G.*). Otcherki polititcheskavo souda..., 146.
Velikaia Reforma, 138.
Vesselovski, *Soukhotive* et *Gautier*. Smoutnoïe Vremia Moskovskago gosoudarstva, 143.
Vilenski vremennik, 142.
Walizewski (*K.*). Le fils de la Grande Catherine, 149.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Dahlmann (*J.*). Die Thomas-Legende, 380.
Delehaye (le P. *H.*). Les origines du culte des martyrs, 101.
Flamion (*A.*). Les actes apocryphes de l'apôtre André, 99.
Hefner (*Jos.*). Voten vom Trienter Konzil, 186.
Monumenta historica Societatis Jesu, 350.
Mouret (abbé). Histoire de l'Église sous la Révolution, 320.
Parmentier (*L.*). Théodoret, 100.

HISTOIRE DE L'ISLAM.

Becker (*C.-H.*). Der Islam, 107.
Brockelmann (*C.*). Histoire générale de l'Islam, 117.
— Geschichte der arabischen Litteratur, 124.
Caetani (*L.*). Annali dell' Islam, 110, 409.
Carbou (*H.*). La région du Tchad et du Ouadaï, 122.
Casanova (*P.*). Mohammed et la fin du monde, 120.
Castries (*H. de*). Les sources inédites de l'histoire du Maroc, 121.
Chatelier (*A. Le*). Revue du monde musulman, 107.
Colin (*G.*). Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie, 110.

Cour (*A.*). Établissement des dynasties des chérifs au Maroc, 121.
Decorse et *Gaudefroy-Demombynes*. Rabah et les Arabes du Chari, 122.
Gentil. La chute de l'empire de Rabah, 122.
Goeje (*J. de*). La filiation de Mohammed, 119.
Goldziher (*I.*). Leçons sur l'Islam, 113.
Goldziher (*J.*). Die Religion des Islams, 117.
Hartmann (*Martin*). Der Islam, 116.
Houdas (*O.*). L'islamisme, 118.
Huart (*Cl.*). Histoire des Arabes, 118.
— Littérature arabe, 124.
Hughes (*T. P.*). A dictionary of Islam, 124.
Klein (*F. A.*). The Religion of Islam, 118.
Macdonald (*D. B.*). The religious attitude and life in Islam, 120.
Margoliouth (*D. S.*). Mahomet and the rise of Islam, 119.
Mercier (*G.*). Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie, 110.
Montet (*E.*). De l'état présent et de l'avenir de l'Islam, 114.
— Les confréries religieuses de l'Islam marocain, 122.
— Le culte des saints musulmans dans l'Afrique du Nord, 122.
Muir (*W.*). The Life of Mohammad, 119.
Nicolas (*A.-L.-M.*). Cheikh Ahmed Lahçah, 123.
— Le Béyan persan, 123.
Noeldeke (*Th.*) et *Schwally* (*F.*). Geschichte des Qorâns, 123.
Poulet (*G.*). Les Maures de l'Afrique occidentale française, 122.
Reckendorf (*H.*). Mohammed und die Seinen, 118.
Schwally (*F.*). Voir *Noeldeke*.
Snouck-Hurgronje (*C.*). Politique musulmane de la Hollande, 115.
Sobernheim. Syrie du Nord, 110.
Terrier (*Auguste*). L'Afrique française, 107.
Van Berchem. Corpus Inscriptionum arabicarum, 110.
Volters (*K.*). Volkssprache im alten Arabien, 124.
Weir (*T. H.*). Voir *Muir* (*W.*).
Wensinck (*A. G.*). Mohammed en de Joden te Medina, 119.

HISTOIRE DE L'ORIENT.

Hochwæchter (major *von*). Au feu avec les Turcs, 394.
Miller (*William*). The ottoman empire, 1801-1913, 391.
Minart (commandant). Voir *Wagner* (*H.*).
Wagner (lieutenant *H.*). Vers la victoire avec les armées bulgares, trad. par le commandant *Minart*.

HISTOIRE D'EXTRÊME-ORIENT.
(CHINE ET JAPON.)

Chen (*Huan chan*). The economic principles of Confucius and his school, 405.
Guerre russo-japonaise, t. IV, 403.
Koo (*Vi kyuin Wellington*). The status of aliens in China, 404.
Tsu (*Yu-Yue*). The spirit of chinese philanthropy, 404.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Brenet, Chantavoine, Laloy, L. de La Laurencie. L'année musicale, 189.
Combarieu (*J.*). Histoire de la musique, t. I, 188.
Courant (*Maurice*). Essai historique sur la musique des Chinois, 189.
Cucuel (*Georges*). La Pouplinière et la musique de chambre au XVIIIe s., 190.
Lauriac (*Lionel*). Meyerbeer, 190.
Pirro (*André*). Schütz, 190.
Vauzanges (*L.-M.*). L'écriture des musiciens célèbres, 191.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BABUT (Ch.-E.). Recherches sur la garde impériale aux IVe et Ve siècles (*1re partie*) 225
CANS (A.). Le rôle politique de l'assemblée du clergé pendant la Fronde, 1650-1651 1
FOSSEYEUX (Marcel). Le cardinal de Noailles et l'administration du diocèse de Paris (1695-1729) (*1re partie*). 261

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

PRENTOUT (H.). La Réforme en Normandie et les débuts de la Réforme à l'Université de Caen 285
REVERDY (Georges). Les relations de Childebert II et de Byzance 61

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire d'Allemagne. Moyen âge (*suite et fin*), par F. VIGENER 326
— De 1848 à nos jours, par P. DARMSTÆDTER . . . 126
Histoire de Belgique, 1911-1912, par Eug. HUBERT . . 87
Histoire d'Espagne, 1909-1912, par R. ALTAMIRA . . . 348
Histoire de France. Révolution, par Rod. REUSS . . . 306
Histoire de l'Islam, par E. MONTET. 104
Histoire de Russie, 1911-1912, par G. GAUTIER. . . . 138

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

AUERBACH (B.). Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France, t. XVIII. La France et le Saint-Empire germanique (**Chr. Pfister**). . . 163
BESSET (Ch. DU). Essai sur la noblesse vivaraise (**Jean Régné**) 165
BOUTENKO (V.). Le parti libéral en France sous la Restauration (**P. Chasles**) 167
CASTEX (lieutenant de vaisseau). La manœuvre de La Praya, 16 avril 1781 (**J. Tramond**) 383
DAHLMANN (J.). Die Thomas-Legende (**L. Bréhier**) . . . 380
DESDEVISES DU DEZERT (G.). La junte supérieure de Catalogne (**P. Boissonnade**) 389
GIRARD (P.-F.). Mélanges de P.-F. Girard (**Ch. Lécrivain**). 153
HAVARD (Oscar). Histoire de la Révolution dans les ports de guerre (**J. Tramond**) 386
HOCHWÆCHTER (major VON). Au feu avec les Turcs (**R. Guyot**) 394

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1913.]

Pages

MARSH (Fr. B.). English rule in Gascony, 1199-1259 (**Ch. Bémont**). 382
MILLER (William). The ottoman empire, 1801-1913 (**Nic. Jorga**) 391
REYNAUD (L.). Les origines de l'influence française en Allemagne (**P. Grillet**) 155
ROMIER (L.). Les origines politiques des guerres de religion (**P. Bondois**) 159
VITRY (P.) et BRIÈRE (G.). Documents de sculpture française. Renaissance, 2e partie (**R. Kœchlin**). . . 161
WAGNER (lieutenant H.). Vers la victoire avec les armées bulgares (**R. Guyot**) 394

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale (Ch. BÉMONT, P. OLTRAMARE) 169
Histoire de l'Antiquité (G. BOURGIN, F.-G. DE PACHTERE, C. PITON, Chr. PFISTER) 171, 396
Histoire d'Allemagne (P. DARMSTÆDTER, Chr. PFISTER) . 184, 402
Histoire d'Alsace-Lorraine (Chr. PFISTER) 402
Histoire d'Amérique (R. GUYOT). 402
Histoire de France (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, G. CONSTANT, A. DREYFUS, L. HALPHEN, H. HAUSER, Ch. PETIT-DUTAILLIS, Chr. PFISTER, Rod. REUSS, Ch. SCHMIDT) 172, 396
Histoire d'Italie (G. BOURGIN, G. CONSTANT, R. GUYOT, Chr. PFISTER, Rod. REUSS) 186, 406
Histoire de Russie (G. GAUTIER, R. GUYOT) 187
Histoire de la Chine et du Japon (M. COURANT) 403
Histoire de la Musique (L. HALPHEN) 188
Histoire d'Orient (Mayer LAMBERT). 409

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Gœttingische gelehrte Anzeigen 205, 432
2. Historische Vierteljahrschrift 205
3. Historische Zeitschrift. 433
4. Historisches Jahrbuch 208
5. Klio 208
6. Neues Archiv. 214
7. Zeitschrift für Brüdergeschichte 215
8. Zeitschrift für Kirchengeschichte 215, 434

ALSACE.

1. Revue d'Alsace 432

AUTRICHE.

1. Zeitschrift für katholische Theologie 215

ESPAGNE.

1. Boletin de la r. Academia de buenas letras (Barcelone). 216

Pages

ÉTATS-UNIS.

1. American historical rewiew (the) 434
2. Nation (the) 436

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 424
2. Académie des sciences morales et politiques 425
3. Anjou historique (l') 425
4. Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin 426
5. Annales de Bretagne 426
6. Annales du Midi 426
7. Annales révolutionnaires 192
8. Athéna 199
9. Bibliographe moderne (le) 417
10. Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris 427
11. Bulletin de la Soc. de l'histoire du protestantisme . . 417
12. Bulletin hispanique 418
13. Bulletin italien 418
14. Correspondant (le) 420
15. Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle 192, 410
16. Grande Revue (la) 421
17. Journal des Savants 413
18. Mélanges d'archéologie et d'histoire 418
19. Mémoires de l'Académie de Vaucluse 427
20. Mémoires de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers. 427
21. Mercure de France (le). 421
22. Moyen âge (le) 411
23. Nouvelle revue historique de droit. 419
24. Polybiblion 414
25. Province du Maine (la). 427
26. Révolution française (la) 193, 411
27. Revue africaine 428
28. Revue archéologique 419
29. Revue bourguignonne 428
30. Revue critique d'histoire et de littérature 197, 414
31. Revue de Bretagne 202, 428
32. Revue de Gascogne. 429
33. Revue de l'Agenais. 429
34. Revue de l'Anjou 430
35. Revue de l'histoire des colonies françaises 193
36. Revue de Paris 199, 422
37. Revue de Saintonge et d'Aunis. 430
38. Revue des Deux Mondes 200, 423
39. Revue des études anciennes. 193
40. Revue des études historiques 194, 412
41. Revue des études napoléoniennes 195, 412
42. Revue des questions historiques 195
43. Revue des sciences politiques 419
44. Revue d'histoire de Lyon. 202
45. Revue d'histoire diplomatique 412
46. Revue d'histoire moderne et contemporaine 196, 413

Pages
47. Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée . . 196, 413
48. Revue du Midi 430
49. Revue du Nord 430
50. Revue du Vivarais 203
51. Revue générale du droit 419
52. Revue historique de Bordeaux 431
53. Revue historique de la Révolution française 197
54. Revue historique et archéologique du Maine 431
55. Revue Mabillon 420
56. Revue politique et littéraire 200, 424
57. Revue savoisienne 432
58. Travaux de l'Académie nationale de Reims 204

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) 437
2. British Review (the) 438
3. Edinburgh Review 438
4. English historical Review (the). 440
5. Nineteenth century (the) 441

ITALIE.

1. Archivio della r. Società romana di storia patria . . . 441
2. Archivio storico italiano 442

ORIENT.

1. Byzantinische Zeitschrift 217

POLOGNE.

1. Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie . . . 218

ROUMANIE.

1. Académie roumaine. Bulletin de la section historique . 219

CHRONIQUE.

Allemagne 223
France 220, 443

ERRATUM 443

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 444

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.114

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY